



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

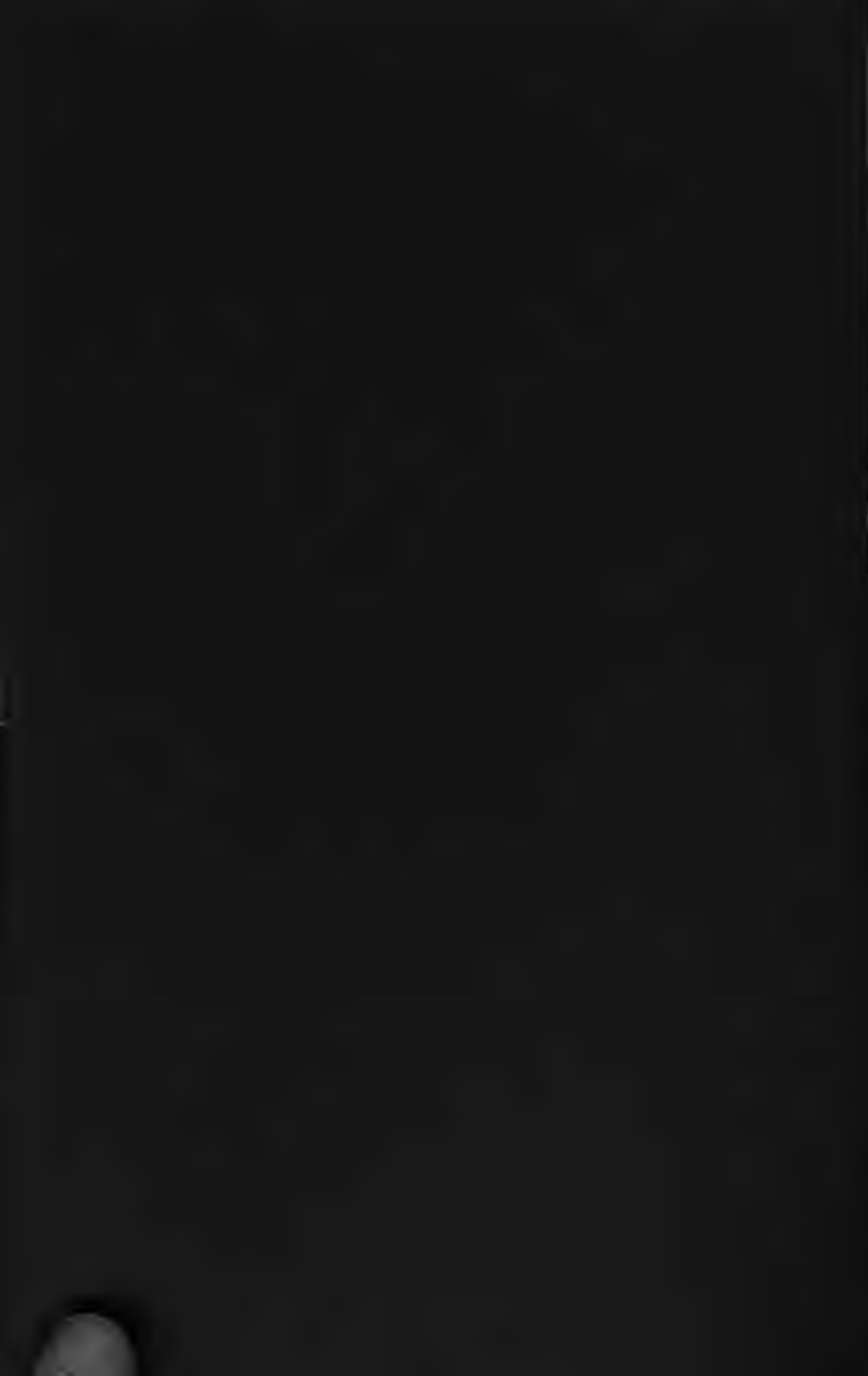
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 49947 9



SILAS WRIGHT DUNNING  
BEQUEST  
UNIVERSITY OF MICHIGAN  
GENERAL LIBRARY





De  
611  
.B841  
R4

REVUE  
DE  
BRETAGNE DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration  
à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod, à Paris, ou à  
M. R. BLANCHARD, 11 *bis*, quai Turenne, à Nantes.



QUARANTIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XV

---

1<sup>re</sup> Livraison. — Janvier 1896



PARIS ET NANTES

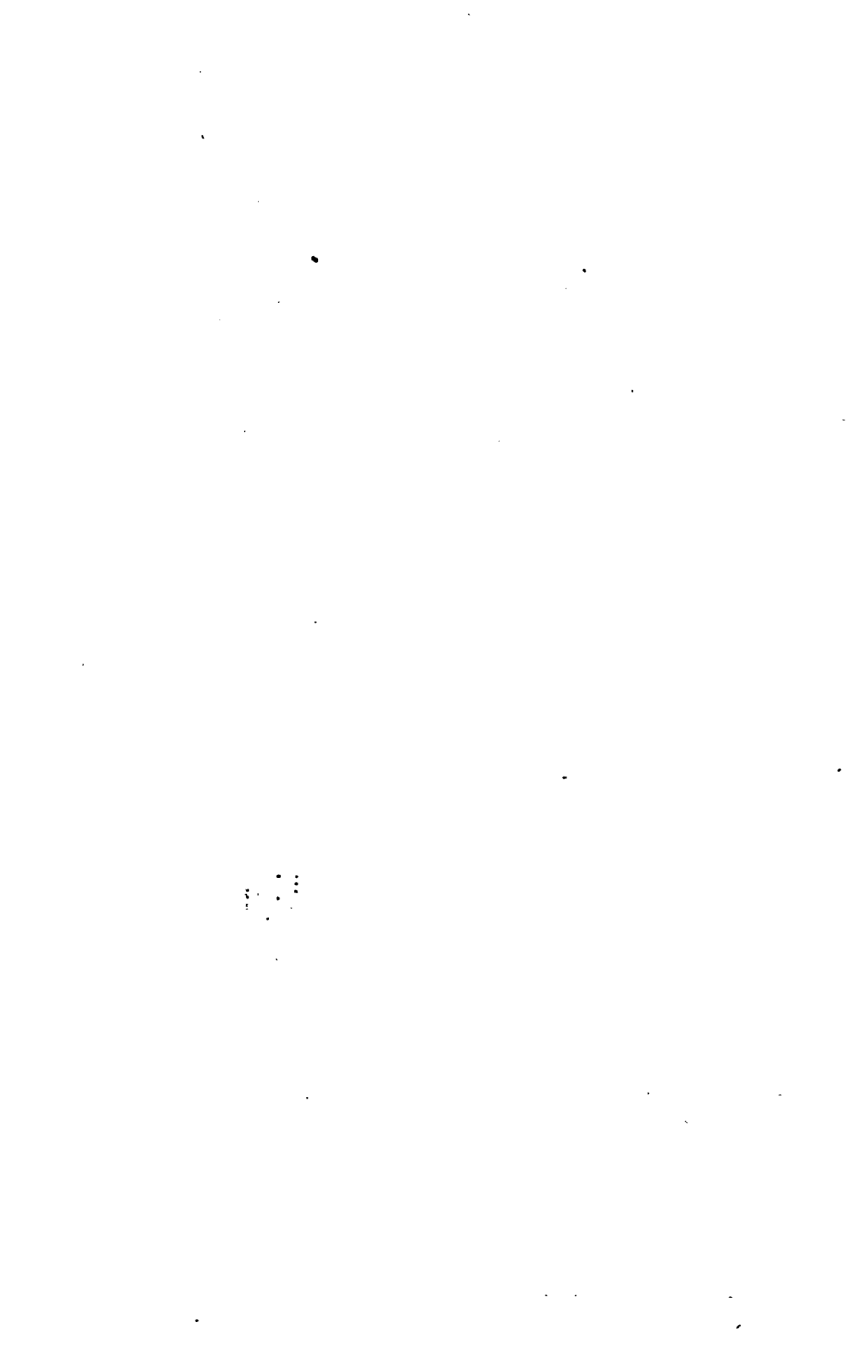
---

1896

---

-- S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 11bis quai Turenne, à Nantes.



Dunning  
Nighth  
2-25-27  
13603

# BONCHAMPS ET LE PASSAGE DE LA LOIRE

PAR L'ARMÉE VENDÉENNE EN 1793

---

## I

L'importance de la presqu'île bretonne au point de vue de la résistance contre un ennemi venant de l'intérieur de la France saute de prime abord aux yeux des moins initiés. Il suffit de consulter une carte du pays pour s'en rendre compte. Battue de trois côtés par l'Océan, l'espace qui la joint à la terre ferme est relativement restreint, couvert par des rivières et quelques hauteurs et facile à défendre, soit que l'on se tienne derrière la Vilaine, l'Ille, la Rance et les sommets séparant ces deux derniers cours d'eau; soit que l'on se porte jusqu'à la Loire, la Mayenne, les collines du Maine et la Sélune. Dans la première hypothèse, l'une des extrémités de la ligne est appuyée à Saint-Malo et l'autre à la Roche-Bernard; dans la seconde Avranches forme le point extrême au nord, Angers ou les Ponts-de-Cé au sud, et Nantes défend la Basse-Loire; Laval sert alors de point d'appui au centre de ce front un peu plus développé.

Que si, d'autre part, les défenseurs de ce territoire sont parvenus à s'assurer du Cotentin et du Bocage normand à leur gauche, à leur droite, de la région située au sud de la Loire, et connu désormais sous le nom de Vendée-Militaire, on peut soutenir, sans exagération, que cette position est formidable. Le Cotentin et la Vendée forment, en effet, comme les ouvrages avancés de ce grand corps de place. Il y a cent ans surtout, alors qu'en dehors de la route de Paris à Rennes, aucune voie de pénétration praticable n'existait dans ce pays, que les armes, dont pouvaient user les belligérants, avaient une portée relativement faible, son importance était capitale.

Les écrivains militaires qui ont étudié les conditions stratégiques des guerres de l'Ouest, ont depuis longtemps signalé cette situation,

notamment en 1827 le marquis de la Boëssière<sup>1</sup> et, plus près de nous, le capitaine Devaureix<sup>2</sup>, en 1878. Avant eux, dès le commencement de la lutte, le général vendéen Bonchamps en avait été frappé particulièrement.

Il faut le reconnaître, parmi un grand nombre de généraux presque tous admirables soldats, la première Vendée n'eut que trois véritables hommes de guerre : le lieutenant de cavalerie d'Elbée<sup>3</sup>, le capitaine de grenadiers Bonchamps<sup>4</sup> et le lieutenant de vaisseau Charette<sup>5</sup>. Toutefois si le généralissime fut un straté- giste d'une réelle valeur, si le général de la Basse-Vendée s'est montré un tacticien remarquable, le jeune général des bords de la Loire leur a été supérieur à tous les deux. D'Elbée, en effet, a su élaborer un plan de campagne et sa ténacité à en poursuivre l'exécution dé- montre, malgré les insinuations de la marquise de la Rochejaque- lein, qu'il était un homme de volonté. Mais, au travers des in- justices de cette dame et de ses copistes, comme dans des témoi- gnages plus indépendants<sup>6</sup>, on distingue bien que sa tactique n'était pas à la hauteur de ses vues générales ; la façon dont il

<sup>1</sup> *Considérations militaires et politiques sur les guerres de l'Ouest pen- dant la Révolution française*, par le marquis de la Boëssière. Paris, Henry 1827, 1 vol. in-8°.

<sup>2</sup> *Observations sur la guerre de Vendée*, par A. Devaureix, capitaine adju- dant-major au 135<sup>e</sup> de ligne. Paris, Dumaine 1878, brochure in-8°. Le 135<sup>e</sup> était alors en garnison à Cholet. — Dans une étude plus générale, sur *La guerre de Partisans*, cet officier distingué écrit encore à propos de la guerre Franco- Allemande de 1870 et de l'armée de la Loire : « Son véritable rôle, si la guerre « eut continué, était de se retirer en Brotagne et de s'y maintenir, en mettant « à profit les obstacles naturels et la nature sauvage du pays. Ayant son front « couvert par la Mayenne et les collines du Maine, appuyant son flanc droit à la « Loire et au Bocage vendéen, son flanc gauche à la Manche et au Bocage nor- « mand. . . ., la deuxième armée de la Loire était à même de tenir en échec les « corps allemands qui lui étaient opposés, et cela d'une manière indéfinie » (*Journal des Sciences Militaires* xxvii p. 145).

<sup>3</sup> Après avoir servi en Pologne comme lieutenant de cheval-légers, il était entré dans l'armée Française et avait servi avec le même grade dans Dauphin- cavalerie. Il s'était retiré à la Loge près Beaupréau, en 1783.

<sup>4</sup> Il avait quitté le service en 1791, comme capitaine de Grenadiers dans le régiment d'Aquitaine.

<sup>5</sup> Il s'était retiré du service en 1788.

<sup>6</sup> Notamment Poirier de Beauvais, *Mémoires inédits*, p. 94.

dirigea la bataille dite « le grand choc de Chemillé<sup>1</sup> » et la seconde affaire de Luçon<sup>2</sup>, le démontre plus qu'à suffire. Charette s'est formé peu à peu à la guerre de partisans qu'il a faite si brillamment pendant deux ans et plus ; on peut dire que la guerre elle-même et le terrain sur lequel il opérait, ont été ses maîtres de tactique ; mais en revanche, il ne paraît avoir eu d'autre plan que d'étendre son influence personnelle, au détriment de ses voisins<sup>3</sup>. Pour Bonchamps, au contraire, son génie supérieur avait été plus prompt à envisager les choses dès le début de la campagne. Du premier coup d'œil, il avait embrassé la situation et, considérant les conséquences nécessaires du soulèvement, il avait immédiatement compris sur quels points il fallait porter l'effort, au nord de la Loire. La publication récente des *Mémoires* de Poirier de Beauvais<sup>4</sup>, l'un des plus distingués officiers royalistes et les documents plus récemment encore mis au jour par M. Chassin, l'infatigable historien de la Vendée républicaine<sup>5</sup>, sont venus confirmer le raisonnement des deux auteurs militaires que j'ai cités et démontrer péremptoirement la hauteur de vues de l'ancien officier d'Aquitaine<sup>6</sup>. Désormais le plan tracé par lui apparaît nette-

<sup>1</sup> 10 avril 1793.

<sup>2</sup> 14 août 1793.

<sup>3</sup> Il ne faut pas d'équivoque : je ne veux pas dire par là que Charette ne chercha pas, aussi loyalement que les autres chefs vendéens, le rétablissement du trône et l'autel, ce serait absurde et odieux. Je constate seulement, ce ne sera pas la dernière fois, l'esprit de domination et de particularisme du général de la Basse-Vendée, esprit qui fut une des causes principales de la catastrophe finale.

<sup>4</sup> *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais, commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée*, publiés par M<sup>me</sup> la C<sup>ie</sup> de la Bouère. Paris, Plon, 1894, 1 vol in-8°.

<sup>5</sup> La *Vendée Patriote*, par Ch.-L. Chassin, *passim* et III 207-223. Partie publiée d'abord à peu près textuellement dans la *Révolution Française* du 14 avril 1894 (193-336) sous le titre de : les *Prisonniers de Saint-Florent et le Passage de la Loire*.

<sup>6</sup> Le mouvement vendéen durait à peine depuis quelques mois seulement, que tout le monde, amis et ennemis, rendaient justice à sa haute valeur. « La perte de Bonchamps vaut une victoire pour nous, » écrivaient le 21 octobre 1793 au comité de Salut Public les représentants L. Turreau, Bourbotte, Francastel et Choudieu (*Correspondance inédite du Comité de Salut Public*, publiée par Legros I, 350). Le général Turreau lui-même l'appelait « le meilleur

ment avec toute son opportunité absolue comme aussi es mesquines jalousies, les misérables ambitions, les oppositions systématiques qui en arrêtaient l'exécution, au moment où elle était possible, et qui furent la cause principale de la perte de la Vendée.

Bonchamps ne s'était pas, comme la plupart des ses compagnons, laissé griser par les victoires si rapides pourtant et si brillantes du début, ni par le développement du soulèvement. Il se rendait compte que ces succès foudroyants ne pourraient se continuer toujours contre les renforts aguerris que la Convention allait forcément envoyer dans le pays. Les paysans avaient bien pu détruire les armées improvisées qu'on leur avait opposées tout d'abord ; mais qu'advierait-il, lorsqu'ils auraient à lutter contre des troupes solidement organisées, opérant méthodiquement ?

Instruits par l'expérience, les républicains n'exposeraient bientôt plus de convois, les pertes éprouvées en armes et en munitions ne pourraient plus, dès lors, être réparées. Sans auxiliaires, la Vendée verrait rapidement s'épuiser ses défenseurs ; qui comblerait les vides causés par la lutte ? La nécessité s'imposait donc de trouver de nouveaux combattants nombreux et ardents. Un temps allait venir, prochain, où des subsides de toute espèce seraient indispensables aux royalistes. Enfin les succès mêmes qu'on remportait allaient nécessiter, à bref délai, une entente avec les Princes ; dans l'intérêt bien compris de la cause, il était urgent de se mettre en rapports avec eux. Pour tant de motifs divers, il importait de s'assurer au plus tôt des communications avec l'extérieur<sup>1</sup>.

officier général des rebelles», dans une lettre imprimée à la suite de ses *Mémoires* édition Baudouin (p. 185). L'illustre et infortuné d'Elbée, tant méconnu jusqu'ici a toujours rendu témoignage à son compagnon de luttes, bien que malheureusement il ne partageât pas ses idées sur la nécessité d'opérer en Bretagne. « Il est un autre homme (Bonchamps), disait-il qu'on aurait dû faire généralissime et toutes nos affaires eussent prospéré. » Et il ajoutait : « Si M. de Bonchamps était à ma place tout irait bien ; dans ce cas, je me ferais honneur d'être son aide-de-camp. (*Poirier de Beauvais*), 79, 80). Dans l'interrogatoire que Turreau lui fit subir à Noirmoutier, il appelait encore Bonchamps « le meilleur officier de l'armée » : (*Mémoires de Turreau* édition Baudouin 144, — Chassin : *Préparation de la guerre de Vendée* III, 604).

<sup>1</sup> Ce n'est point ici le lieu de discuter sur la légitimité d'un appel à l'étranger de la part des généraux vendéens si peu disposés pourtant à s'abais-

L'objectif auquel on devait tendre était d'armer contre la Révolution, la plus grande étendue possible de territoire. Tout l'Ouest frémissait, il fallait donc porter au loin la guerre ; assurer au parti une région, dans laquelle il pût opérer à l'aise et trouver, en cas d'échec, un refuge certain. La Vendée n'était pas assez étendue, elle ne présentait pas assez de points stratégiques pour permettre elle seule, d'atteindre ce but, en toute occurrence<sup>1</sup>. Située comme elle l'était à l'une des extrémités de ce qu'on me permettra d'appeler *l'Ouest-Royaliste*, séparée du reste par la Loire, bordée à l'est et au sud par des provinces où les patriotes étaient chez eux et pouvaient impunément préparer de formidables moyens d'attaques contre le soulèvement<sup>2</sup> ; des villes importantes l'entouraient, toutes hostiles au mouvement : Les Sables-d'Olonne, la Rochelle, Niort, Saumur, Tours, Angers, Nantes, dans lesquelles on allait concentrer tout ce qui serait utile à la réduction du mouvement. Bientôt le pays serait investi de toutes parts et il deviendrait impossible de dégarnir quelques points pour en secourir d'autres plus menacés. A l'ouest, la petite étendue de côtes, par où l'on pourrait joindre la mer, se trouvait aux mains des républicains, presque toute. On était donc mal placé pour recevoir par là des secours aussi sérieux que ceux indispensables à l'armement et à l'entretien des défenseurs de la cause catholique et royale. Les reçût-on, il faudrait en faire passer une grosse partie aux royalistes d'Outre-Loire, et les

ser devant qui ce soit. Je me contente de préciser la nécessité du fait en lui-même, sans l'apprécier pour le moment, me réservant de le faire dans une autre étude, s'il y a lieu. Il me suffira de rappeler seulement ici le mot du général Roguet « Un axiôme qu'il serait jusqu'inutile de rappeler, c'est « qu'il n'y a pas » de guerre civile possible, sans l'appui d'une puissance étrangère. » (*Essai sur les guerres d'Insurrection*, p. 89). Armand Carrel, à la tête d'une troupe de républicains français n'a-t-il pas combattu en 1823, dans les rangs espagnols contre l'armée française ?

<sup>1</sup> Cf. Devaureix : *Observations sur la guerre de Vendée*, 16, 17.

<sup>2</sup> « Dans les pays voisins les courages sont avilis et flétris sous le joug du « despotisme républicain. Des gentilshommes, des officiers de Sa Majesté, « délivrés par nous d'une captivité affreuse, ont refusé de suivre nos drapeaux « et ont préféré une honteuse neutralité. » (*Réponse aux neuf questions contenues dans le Mémoire de M. de Gilliers*. Châtillon, 18 août 1793, collection Puisaye, au *British Museum*, vol. 8028, publiée par Dom Chamard : *Correspondance inédite concernant la Vendée militaire*, 23).

communications ne pourraient s'établir, avec quelque sécurité, au travers du fleuve, si l'on ne s'était, au préalable, assuré la possession permanente de ses deux rives. Une diversion s'imposait donc, qui porterait la guerre dans le nord, diviserait les forces révolutionnaires et les obligerait à combattre partout à la fois.

Cette diversion, en soulageant la Vendée, devait permettre de propager le mouvement dans la presqu'île bretonne, dont on ferait la grande place d'armes de l'Ouest et qui alors pourrait devenir, au besoin, un lieu de refuge pour les corps royalistes et les populations de la rive gauche si l'ennemi devenait trop pressant de ce côté-là. Mais on ne pouvait raisonnablement compter sur la Bretagne, qu'à la condition qu'elle fût soulevée par avance et armée, pour recevoir et protéger efficacement ceux qui viendraient lui demander asile ; enfin les royalistes de la rive droite, une fois organisés, pourraient, le cas échéant, traverser la Loire à leur tour et venir dégager le Poitou et le Bas-Anjou<sup>1</sup>. On n'avait pas, par ailleurs, à redouter une attaque des républicains, par mer ; l'état de la flotte de la Convention et les croisières des Anglais ne laissaient aucune crainte à ce sujet.

Ce n'était pas une illusion vaine, aux mois de mars et d'avril 1793, que de supposer la Bretagne disposée à entrer dans la contre-Révolution. Dès 1792, à l'instigation de La Rouërie, la ligue bretonne s'était formée. La mort du chef, la découverte du complot, l'arrestation des principaux organisateurs, avaient jeté le désarroi parmi les royalistes. Mais les populations exaspérées par des exactions de toutes sortes, poussées à bout par la conscription des 300.000 hommes, s'était levée d'elle-même. Du 13 au 18 mars 1793, les districts de Guérande, Savenay, Pont-Château, Blain, Nozay, Châteaubriant, dans la Loire-Inférieure; Bain, Redon, Fougères, Vitré, Montfort, dans l'Ille-et-Vilaine; Vannes, Ploërmel, Pontivy, la Roche-Bernard, dans le Morbihan, étaient en pleine insurrection. De forts rassemblements s'étaient montrés à Lamballe et à Dinan dans les Côtes-du-Nord, dans le Finistère, à Saint-Pol-de-Léon et jusqu'aux portes de Brest. Les villes les plus

<sup>1</sup> Cf. M<sup>l</sup> de la Boëssière : *loc. cit.* 91.



importantes avaient pu résister, mais Nozay, Blain, Savenay, Guérande, Redon, la Roche-Bernard, Locminé, Ploërmel, Rochefort-en-Terre, Muzillac, Questembert, Sarzeau et bien d'autres avaient été occupées par les paysans<sup>1</sup>. Nantes, elle-même, la plus grande ville de l'Ouest était investie de tous côtés et n'avait plus de communications, si ce n'est par mer, avec le reste de la République. Presque partout, les garnisons des ports du littoral étaient venues comprimer ces mouvements dès leur naissance et les empêcher de prendre une cohésion ; on avait ainsi réussi à arrêter l'élan des populations ; mais plusieurs milliers de jeunes gens, compromis dans les troubles, ou simplement frappés par la réquisition, étaient venus se réunir aux Vendéens et avaient rallié la division de Bonchamps. D'autres s'étaient réfugiés dans les forêts du pays.

Parmi les Bretons qui avaient rejoint Bonchamps se trouvaient des officiers remarquables ; je citerai seulement les deux Fleuriot, d'Esigny, Georges Cadoudal. Par eux et leurs compagnons, le général eut bientôt des relations avec tous les foyers contre-révolutionnaires de la péninsule. D'autre part, son beau-frère César de Scépeaux, ses cousins, les Farcy, et bien d'autres lui ménageaient des intelligences dans le Craonnais et dans le reste de l'Anjou, entre la Loire et la Mayenne<sup>2</sup>. Il s'offrit donc lui-même pour aller réveiller l'ardeur des populations de la rive droite et rallier les diverses bandes éparses dans cette région<sup>3</sup>. Il passerait la Loire avec une troupe peu considérable — six ou huit mille hommes<sup>4</sup> — sur

<sup>1</sup> Cf. notamment Chassin : *Préparation de la guerre de Vendée*, III, 386, 387 ; de Cadoudal : *Georges Cadoudal et la Chouannerie* ; 41. Th. Lemas : *Un District breton pendant les guerres de l'Ouest*, 23 et s.

<sup>2</sup> Il n'est pas nécessaire, pour expliquer comment l'armée de Bonchamps était mieux préparée que quiconque a opéré le soulèvement de la Bretagne, de supposer sans aucune preuve, ainsi que le fait M. Chassin (*Vendée Patriote* III, 221), que d'Autichamp avait été affilié à la Conspiration de La Rouërie. Cet auteur reconnaît lui-même que l'armée des Bords de la Loire était « composée en grande partie de Bretons » qui étaient « destinés à propager l'insurrection en Bretagne. » (Ibid., et 208).

<sup>3</sup> Cf. *Mémoires de Beauvais* 191.

<sup>4</sup> Quatre milles seulement au dire de Bréhard, l'un des secrétaires du Conseil supérieur, dont le récit rapporté par Mercier du Rocher, dans ses *Mémoires* encore inédits, est cité par M. Chassin (*Vendée Patriote*, III, 221, suite 6).

quelque point rapproché de ses cantonnements ordinaires et aborderait l'autre rive entre Ingrande et Ancenis, sans doute, sans éprouver une bien grande résistance de la part des petits postes républicains échelonnés de ce côté. Pour cette expédition, il prendrait autant que possible des jeunes hommes étrangers à la Vendée, surtout des Bretons, et éviterait ainsi d'enlever au pays une partie de ses défenseurs naturels; sa troupe y gagnerait d'être plus homogène, et formée d'individus connaissant parfaitement la région où il s'agissait d'opérer. Avec un nombre relativement restreint de combattants on était sûr de passer partout, de trouver toujours des subsistances suffisantes et on était en mesure de tenir tête à l'ennemi. Pour réussir, il suffisait que l'armée catholique conservât toute sa consistance sur la rive gauche et assurât ainsi les communications et les derrières du corps expéditionnaire.

Une fois qu'on aurait pris pied sur la rive droite et rallié les différents partis royalistes, qui tenaient la campagne, il s'agissait tout d'abord de balayer la presqu'île armoricaine des quelques troupes républicaines s'y trouvant. On devait y réussir assez facilement avec l'appui des habitants du pays, dût-on laisser de côté, pour un temps, les places fortes et les ports importants, dont les garnisons, trop faibles pour se risquer à découvert au travers d'une contrée hostile, n'auraient d'autre ressource que de rester enfermées là où elles se trouvaient. La jeunesse armoricaine s'aguerrirait et s'assujettirait vite à un service suffisamment régulier pour défendre efficacement les abords de la péninsule et bientôt permettre de pousser des corps sur les points les plus inquiétés, faire des diversions sérieuses, couper les colonnes de l'ennemi, ses convois, ses approvisionnements, le forcer en un mot à se diviser, et le battre. Lorsqu'on serait assez forts on s'assurerait de la possession de Nantes, le meilleur moyen de communiquer d'une rive à l'autre. Puis, peu à peu, on se retournerait vers le Cotentin, le Maine, la Normandie même et on avancerait dans ces provinces, où les recrues ne manqueraient pas<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. marquis de la Boëssière : *Considérations sur les guerres de l'Ouest*, 92, 93.

Alors maîtres du pays, mais alors seulement, avec une troupe assouplie et préparée aux longues expéditions, les royalistes pourraient chercher à dicter leurs volontés et tenter la marche sur Paris<sup>1</sup>.

Tel était en réalité le plan élaboré par Bonchamps, telles ses conditions d'exécution, quoi qu'en aient écrit bon nombre d'historiens de la Vendée, plus enclins à arrondir de belles périodes et à enfler de pompeux discours, qu'à serrer de près la vérité historique<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le projet de marcher sur Paris n'avait, même à la fin de mai 1793, aucune consistance, personne ne le voyait praticable pour le moment. Il prit vraiment quelque forme seulement après la prise de Saumur, quand le jeune d'Autichamp ayant rejoint l'armée catholique et royale, commença à en parler.

<sup>2</sup> Les affirmations des témoins à ce sujet sont nombreuses et catégoriques; j'en citerai seulement quelques-unes. La marquise de Bonchamps déclare : « M. de Bonchamps n'était point d'avis de marcher sur Nantes. Après les premières victoires, il avait réitéré au conseil la proposition de passer la Loire avec sa seule division. Son plan était, en négligeant Nantes, de parcourir la Bretagne, où il avait des intelligences, d'insurger toute cette province; et, liant ainsi les insurrections de la Vendée et de la Bretagne, de faire éclater celle qui couvait en Normandie. Cette haute pensée aurait amené les plus grands résultats; mais ce passage tant sollicité par M. de Bonchamps, pendant la prospérité de la Vendée, n'eut lieu que beaucoup plus tard, à la suite d'une déroute... » (*Mémoires*, édition Lescure, p. 22). Poirier de Beauvais dit nettement : « J'avais eu connaissance par la Bouère de la proposition de Bonchamps qui consistait à passer avec sa seule armée. Une partie de ses soldats étaient des Bretons de la rive droite; avec leur aide il espérait faire des prosélytes... » (*Mémoires*, p. 151). Mercier du Rocher citant dans ses *Mémoires*, Brechard, l'un des secrétaires du Conseil supérieur, dit que le plan de Bonchamps était de « passer avec 4,000 hommes en Bretagne, où il ferait soulever 30,000 hommes, avec lesquels, ensuite il investirait Nantes, l'affamerait, l'obligerait à se rendre. » (Cf. Chassin, *La Vendée patriote*, III, 221, note 6). L'abbé Charrnau, mort curé de la Jumellière, avait suivi l'armée, il écrit lui aussi à Pitre-Chevalier, à propos du Conseil de guerre tenu le 13 avril 1793 par les chefs vendéens. « M. de Bonchamps fit observer que si la Vendée restait isolée plus longtemps et réduite à ses seules forces, elle ne tarderait pas à décliner et à succomber, ne pouvant recruter nulle part pour combler les vides que ses succès mêmes faisaient dans ses rangs, tandis que la République, malgré ses échecs successifs avait toujours de nouvelles troupes à lancer contre son ennemi. Pourquoi négliger plus longtemps, poursuivait le général, notre voisine et notre alliée naturelle, la province qui nous a donné l'exemple du soulèvement, qui a la même foi, les mêmes idées et les mêmes espérances que nous, qui n'attend qu'une occasion pour passer comme nous de l'état d'esclaves rebelles à celui de soldats vengeurs? En un mot,

Et ce plan, quoi qu'on en ait pu dire fut élaboré presque dès le début du soulèvement. La marquise de Bonchamps l'affirme et l'abbé Charruau fixe la date à laquelle il fut présenté officiellement au Conseil des chefs royalistes, c'est le 13 avril 1793<sup>1</sup>, à supposer qu'il l'ait été ce jour-là pour la première fois<sup>2</sup>. A défaut des témoignages précis qui subsistent, le plus simple raisonnement permettrait encore d'arriver à la vérification complète de mes affirmations. Il suffit d'étudier un peu l'enchaînement des faits qui se déroulèrent depuis la mi-mars 1793, jusqu'au passage de la Loire<sup>3</sup>, pour se convaincre que Bonchamps n'a pas cessé un instant de chercher à amener à son idée les autres généraux. L'incohérence dans les mouvements, surtout apparente, qui frappe tout d'abord l'esprit, quand on étudie en détail l'histoire de nos guerres de

« pourquoi ne pas donner la main à notre sœur la Bretagne ? Il suffit pour  
« cela d'un pont sur la Loire et d'un corps d'armée résolu. J'ai 4,000 chas-  
« seurs dont je suis sûr, je vous les offre pour cette expédition. J'y joindrai  
« bien 5 à 6000 paysans de la rive gauche, cela formera dix mille hommes.  
« Avec ces braves et avec une dizaine de canons, je me charge de passer la  
« Loire, de soulever la rive droite, d'étendre le théâtre de la guerre, non  
« seulement à la Bretagne, mais au Maine et à la Normandie, de créer enfin  
« dans tout l'Ouest une insurrection qui nous livrera Nantes et fera de  
« cette grande ville le centre de nos opérations entre les deux pays. » (Cf. Pitre-Chevalier : *Bretagne et Vendée*, 414). J'avoue n'avoir jamais ajouté grande foi à l'authenticité des paroles des personnages célèbres, rapportées après coup par les uns ou les autres ; je ne m'appesentirai donc pas sur les phrases que l'abbé Charruau met dans la bouche de Bonchamps, je me contenterai de retenir le fond du récit de ce témoin oculaire et auriculaire du conseil tenu le 13 avril.

<sup>1</sup> D'après Pitre-Chevalier, qui paraît citer *textuellement* l'abbé Charruau, Bonchamps aurait rencontré à Gesté et non pas à Tiffauges, comme on le dit généralement, l'armée de Cathelineau et de d'Elbée en retraite de Chemillé vers la Sèvre ; c'est à Gesté aussi que se serait tenu le conseil de guerre dans lequel le général des Bords de la Loire aurait exposé son plan.

<sup>2</sup> Les hommes qui ne cessèrent de s'appliquer à dénaturer ce plan, en prétendant l'exécuter, pour entraîner plus facilement l'armée entière outre-Loire n'ébruitèrent leur entreprise qu'à la fin d'août 1793, en se couvrant toujours du nom de Bonchamps alors tenu éloigné de l'armée par ses blessures. On verra, en poursuivant cette étude que ce sont leurs agissements qui ont fait écrire à de nombreux historiens de la Vendée que le projet de Bonchamps consistait à faire passer toute l'armée vendéenne en Bretagne et qu'il datait seulement de ce moment-là.

<sup>3</sup> 18 octobre 1793.

l'Ouest, s'explique lorsqu'on veut bien aller jusqu'au fond des choses.

Quand débuta le mouvement, les paysans, Cathelineau, Perdriault, Stofflet en tête, n'eurent d'autre but que de secouer l'autorité des patriotes et de chasser du pays leurs oppresseurs. Ce fut l'unique plan. Mais, après les premières victoires, lorsque d'anciens officiers, d'Elbée, Bonchamps, La Rochejaquelein, Fleuriot, Royrand, Dommaigné et tant d'autres eurent pris rang dans l'armée, ceux-ci cherchèrent à élargir le cercle d'action du parti. Deux courants principaux se produisirent. J'ai indiqué les vues de Bonchamps ; d'Elbée, au contraire, tout en rendant justice aux rares talents du premier, auquel il ne cessa de témoigner affection et déférence<sup>1</sup>, quoi qu'en puisse dire M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein<sup>2</sup>; d'Elbée, dis-je, n'était pas partisan de l'expansion en Bretagne, il voulait tourner ses efforts du côté de Niort, afin, de là, de faire sur le midi le mouvement préconisé par Bonchamps vers la Bretagne : propager le soulèvement dans cette région qui commençait à vigoureusement s'agiter<sup>3</sup>. Il comptait, en passant, s'emparer de l'un des ports de la côte poitevine, dans lequel on pût recevoir les secours que Bonchamps voulait aller chercher sur la côte armoricaine, cela fait, il serait rentré dans le « Pays conquis », ou, si on préfère, dans le Bocage pour y maintenir le foyer de la résistance. Ce système me semble reposer sur une fausse appréciation de la situation général telle qu'elle se présentait. Les provinces méridionales, en effet, qui étaient agitées par la réaction fédéraliste, la Lozère, les départements royalistes de la Provence et des Cévennes étaient séparés de la Vendée par des villes et des territoires dont les populations entières étaient dévouées à la Convention, garnis de gardes nationales patriotes, qui barreraient la route ; et assez rapprochés des Pyrénées pour que les troupes régulières, opérant sur la frontière, aient le temps d'accourir et de forcer les Vendéens à la retraite. Enfin, si l'on voulait résolument s'avancer dans le sud,

<sup>1</sup> Cf. ci-dessus.

<sup>2</sup> Marquise de La Rochejaquelein : *Mémoires originaux*, 208, 209.

<sup>3</sup> Cf. Jomini. *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, III, 396, 395. Marquis d'Elbée : *Le Généralissime d'Elbée*, 45.

il fallait, précisément à cause de ces dangers, entraîner toute l'armée après soi, dégarnir la Vendée des défenseurs, abandonner à leur malheureux sort les populations qui ne suivraient pas l'exode générale. Les volontaires républicains pillaient déjà partout où ils passaient, maltraitant les habitants<sup>1</sup>. Si l'armée s'éloignait totalement, la perte de ceux-ci serait fatale et le pays serait saccagé par les pillards patriotes<sup>2</sup>, tandis que le gros des républicains s'élancerait à la suite des royalistes ; ceux-ci auraient donc à faire tête de tous les côtés à la fois. Rien ne prouve, d'ailleurs, qu'on aurait pu entraîner si loin de chez elle une masse si peu homogène et avec laquelle d'Elbée lui-même et les autres chefs reconnaissaient l'impossibilité de « se proposer un plan fixe » puisqu'après chaque affaire les paysans rentraient chez eux sans qu'on put les retenir<sup>3</sup>.

Avec le plan de Bonchamps, il n'y avait rien à redouter de tout cela ; il n'opérait qu'avec une troupe restreinte, bien dans sa main, n'avait que la Loire à traverser pour se trouver sur son terrain d'action, pendant que l'armée demeurait sur son territoire habituel.

Ces deux systèmes qui paraissent, à bon droit, si opposés l'un à

<sup>1</sup> « Les gendarmes et les troupes républicaines pillent partout où ils passent, » déclare, au mois d'avril 1793, le Directoire de Maine-et-Loire, et il est contraint de nommer des commissaires pour visiter les messageries et retenir les effets volés expédiés dans l'intérieur de la France par les pillards (*Arch. de Maine-et-Loire : Conseil Général*). — « Ce qui nous afflige, écrivent les représentants Choudieu et Richard, au comité de Salut-Public, le 21 avril 1793 c'est que des hommes qui se battent si mal se livrent aux plus effrayants désordres, et ils trouvent malheureusement des complices parmi ceux qui se battent le mieux. Ils ne distinguent ni amis ni ennemis et les excès dans tous les genres sont portés à leur comble. » (*Legros : La Révolution telle quelle est*, I, 119). — De tous côtés les plaintes sont les mêmes. De Fontenay-le-Comte, Auguis écrit le 28 avril à son collègue Carré : « La majeure partie des troupes déserte et celles qui tiennent à leurs postes se portent à des excès blâmables, car ils pillent malgré toutes les défenses qu'on peut faire. » (*Collection Dugast-Matifeu*). On pourrait multiplier les citations à l'infini.

<sup>2</sup> Les Vendéens, restés sur la rive gauche après le passage de la Loire, en ont fait la plus terrible expérience.

<sup>3</sup> « Quand on voudrait se proposer un plan fixe, on ne le pourrait pas, « n'ayant pas de troupes réglées. Après un combat chaque paysan va se reposer chez lui : on ne peut le retenir à l'armée, servant sans solde. » (*Réponse aux neuf demandes contenues dans le Mémoire de M. de Gilliers*, 18 août 1793, Dom Chamard : *Correspondance inédite concernant la Vendée Militaire*, 24.

l'autre forment la seule base sur laquelle furent échafaudées toutes les opérations de la grande Armée catholique et royale. Leur réunion, leur coexistence, plutôt, forme le seul plan général d'après lequel, suivant que telle ou telle influence l'emporte, le conseil de guerre ordonne une expédition sur un point ou sur un autre. Chose singulière à noter, le plus souvent ni d'Elbée, ni surtout Bonchamps n'appuient leur propre théorie dans le conseil; ils sont presque toujours absents pour raisons de service ou pour soigner leurs blessures. C'est malheureusement un chef quelconque, plus ou moins qualifié pour cela, qui se charge de ce soin, et qui, d'ordinaire, dénature l'idée qu'il soutient d'après son tempérament et son intérêt personnel ou celui de son canton sans s'inquiéter du bien général. Celui-ci est pressé de dégager le territoire où il commande; celui-là, jaloux surtout de trouver l'occasion de donner et de recevoir des coups, s'intéresse seulement à l'endroit où il le pourra faire plus à l'aise; cet autre, confiant pour réussir dans ses propres forces et dans celles de ses voisins, les trouve bien suffisantes, sans recourir aux royalistes du Nord-Ouest ou à ceux du Midi, et n'entend partager la gloire du succès avec personne<sup>1</sup>; cet autre enfin ne peut admettre qu'un homme moins titré ou de grade inférieur ait plus de génie que lui-même. . . .

Et l'armée vendéenne, suivant que telle ou telle influence domine dans le moment, ou que l'urgence se fait sentir plus impérieusement sur un point, court du Sud au Nord, et de l'Est à l'Ouest<sup>2</sup> !!

(A suivre).

H. BAGUENIER DESORMAUX.

<sup>1</sup> Après la prise de Saumur, lorsqu'il eut rejoint l'armée, Poirier de Beauvoir fut admis au conseil. « Sur la connaissance qu'on me donna, dit-il, des forces du parti, je dis sur-le-champ qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour dépêcher aux Princes, et leur apprendre le pied respectable sur lequel on était. . . . On reçut ce j'avançais assez légèrement; je fis un « mémoire. . . . ; on biaisa. Je vis quelque temps après que l'on comptait être à Paris avant trois mois et sans le secours de personne. Le marquis de Lescure était persuadé de cela, comme je suis convaincu que je mourrai. » (*Poirier de Beauvais*, 37).

<sup>2</sup> L'extrême modestie de l'Elbée lui enlevait l'énergie nécessaire à un chef de parti pour se faire obéir. Lorsqu'il devint généralissime, ceux qui l'éluèrent spéculèrent sur son caractère, pour faire, comme dit Beauvais, chacun sa

propre volonté dans son canton. Son pouvoir diminuait chaque jour, ceux qui auraient dû suivre ses ordres ne cherchaient qu'à affaiblir son autorité, à atténuer ses talents et à le tourner en ridicule. On retrouve les critiques et les railleries dont on l'abreuvait, jusque dans les *Mémoires* de la marquise de la Rochejaquelein, comme un écho des appréciations de Lescure, premier mari de l'auteur et de Donnissan, son père. (Notamment pages 137, 139, 140, 207 à 209 de l'édition originale de 1889).

« Il avoit des défauts, il est vrai, dit Beauvais, mais que de choses attribuées, « à son emprévoyance, qui ne venoient que de la certitude qu'il avoit, qu'il « n) seroit point, obéi, n'ayant pas un caractère assez prononcé pour le vou- « loir et en prendre les moyens ! » (Cf. *Beauvais*, 79, 151). Dès le temps de son élection, le second généralissime se rendit compte de cette hostilité qui eut des conséquences si funestes pour la Vendée, et loin de s'enorgueillir de son titre, il faisait part à Beauvais de ses angoisses. « Quel tourment, disait- « il, quel chagrin j'éprouve de ne pouvoir pas faire le bien comme je le vou- « drais !... Il ne s'agit pas de savoir, il faut être obéi et je ne le suis pas. C'est « là le vrai motif, n'en doutez pas, pour lequel on n'a pas nommé M. de Bon- « champs. On est convaincu qu'il est plus militaire que je ne le suis, mais aussi « qu'il a plus de fermeté et qu'avec moi l'on fera ce que l'on voudra, parce « que l'on suppose que je n'irai point sévir contre des gens qui marquent « par leur naissance, leur propriétés et leur influence. » (*Beauvais* 79-80). Il convient de rapprocher ce témoignage bien précis de ce que dit Théodore Muret « certains écrivains ont fait de M. d'Elbée un politique plein de vues « ambitieuses. On a d'autre part, exagéré certaines nuances de son carac- « tère et de sa manière d'être, au point de lui donner presque un vernis de « ridicule. Ces deux points de vue sont également hors de vérité. M. d'Elbée « est un des chefs qui ont laissé la mémoire la plus vénérée, la plus chérie. « S'il rechercha le commandement, ce fut chez lui une question d'amour- « propre bien innocente dans son but. Certains officiers ont pu se prêter à « ce désir, discuter même, sachant que la bonté facile de M. d'Elbée, satis- « faite d'un titre, laisserait tout le monde à l'aise. » (Muret : *Guerres de l'Ouest*, I, 250). Il faut encore donner l'opinion d'un contemporain, Boutillier de Saint-André, qui répond à Muret : « M. d'Elbée était au-dessus de ces « prétentions indignes de la cause qu'il défendait, il avait trop de religion, « trop de vertu pour leur donner accès dans son âme. Je puis assurer cette « vérité : il était celui des généraux vendéens avec lequel mon père avait le « plus de relations et jamais je ne me suis aperçu ni ai entendu dire qu'il « ait intrigué pour se faire nommer à la première place de l'armée ». (*Mé- moires inédits*). D'un côté donc nous trouvons les dires de M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein inspirés par la rancœur qu'éprouvèrent ses proches d'avoir été écartés du généralat suprême ; de l'autre, les affirmations bien nettes et complètement désintéressées de l'un des officiers les plus habiles de l'armée et d'un témoin, fils d'un ami intime des généraux vendéens.





ESQUISSE  
DE L'HISTOIRE DE PLEUBIHAN

ARR. DE LANNION, CANTON DE LÉZARDRIEUX

(COTES-DU-NORD)

(Suite<sup>1</sup>)

---

IX

Après l'expulsion des religieuses de Saint-Georges de leur prieuré de Pleubihan, après la spoliation de leurs biens et le sac de leur monastère, après la conclusion du Concordat, un nouvel ordre de choses est établi. Plus d'écoles gratuites à Pleubihan, plus de soins, de remèdes, de secours gratuits aux pauvres gens par les générosités de la révérende mère prieure. Les bonnes sœurs sont parties. Mais il y a remède à toutes les maladies, secours à tous les besoins, asile à toutes les souffrances au château du Launay, situé à un kilomètre du bourg. Car le Launay est habité par la noble famille de BOISGELIN DE KERDU, revenue d'exil après le retour des Bourbons en 1814. Et Boisgelin est synonyme de valeur militaire, de vertu sacerdotale, de talent littéraire, de charité chrétienne. En tout temps elle réalise la belle devise de ses armes : *In virtute vis*, elle puise sa force et son renom dans la valeur et dans la vertu. Armoiries : *Écartelé aux 1 et 4 de gueules à une molette d'argent, aux 2 et 3 d'azur plein* Les nouveaux habitants du Launay sont messire Pierre-Marie-Louis de Boisgelin et sa sœur noble dame Marie-Catherine-Joséphine, comte et comtesse de Boisgelin. Pierre-Marie-Louis, comte de Boisgelin, dit le che-

<sup>1</sup> Voir la livraison de juillet 1895.

valier de Kerdu, (*Kerdu, par. de Ploumilliau*), né à Plélo en 1758, mort à Pleubihan le 9 septembre 1816, fut officier au régiment du roi, chevalier de Malte, se distingua au siège de Toulon en 1793, émigra en Angleterre, collabora avec Fortia de Piles à plusieurs ouvrages remarquables, en écrivit d'autres dont plusieurs sont restés inédits<sup>1</sup>. Le comte de Boisgelin était dans la vie privée la charité même, la providence des pauvres. Son modeste tombeau porte cette épitaphe :

O QUANTUM EST IN REBUS INANE !

ICI REPOSE. PIERRE. MARIE. LOUIS. DE BOISGELIN. DE KERDU. CHEVALIER. DE L'ORDRE. MILITAIRE. ET. HOSPITALIER. DE S<sup>t</sup>. JEAN DE JÉRUSALEM DONT. IL. A. DONNÉ. L'HISTOIRE. COLONEL. DU RÉGIMENT. DU ROYAL LOUIS. IL. COMBATTIT. POUR. LA. FOI. POUR. SON. ROI ET. SA. PATRIE. IL. FUT. REGRETTÉ. DE. SES. AMIS. ET. DES. MALHEUREUX. DONT. IL. ÉTOIT. LE. SOUTIENT. IL. EST MORT. A PLEUBIAN. LE. 9 SEPTEMBRE. 1816.

PRIEZ. DIEU. POUR. SON. ÂME.

Sa sœur, madame Marie-Catherine-Joséphine, comtesse de Boisgelin, ancienne chanoinesse du chapitre de la Bouexière, décédée au Launay le 2 février 1822, vendit de son vivant à fonds perdus la plus grande partie de ses biens pour soulager les malheureux et en donna le reste aux pauvres quelques jours avant sa mort par son testament. La reconnaissance et la vérité me font un devoir de dire ici que le manoir appartenant à mes parents a été acquis à ces conditions de la bonne abbesse, de la bienfaitrice que le peuple pleubihannais appelle encore aujourd'hui *Ann Abadez*, l'abbesse. Avais-je raison de proclamer que Boisgelin est synonyme de valeur militaire ? M. Lamare, dans son excellente étude sur la famille de Boisgelin, cite dans une même génération, dix officiers tués ou blessés à l'ennemi, de 1754 à 1764, en dix ans. — Synonyme de

<sup>1</sup> V. R. Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, 9<sup>e</sup> fascicule, pp. 191, 192. — J'ai admiré à la Bibliothèque publique de Saint-Brieuc les RÉFORMATIONS DE BRETAGNE en plusieurs volumes manuscrits avec ex-libris de notre compatriote.

vertu sacerdotale et de talent littéraire avec le plus grand apologiste de notre foi à la tribune de l'Assemblée nationale de 1789 : M<sup>sr</sup> Jean de Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé né à Rennes le 27 février 1732, grand vicaire de Pontoise et de Rouen, évêque de Lavaur en 1764, archevêque d'Aix en 1770, membre de l'Académie française en 1776, député du clergé aux Etats généraux de 1789, l'immortel auteur de l'« Exposition des principes sur la constitution du clergé », émigré à Londres au mois d'octobre 1792, rentré en 1801, archevêque de Tours en 1802, cardinal en 1803, sénateur et grand officier de la Légion d'honneur en 1804, date de sa mort. L'œuvre littéraire de M<sup>sr</sup> de Boisgelin est considérable. L'énumération de ses travaux occupe huit pages dans la Bibliographie de M. R. Kerviler. — Admirons maintenant, en ce qui concerne Pleubihan, la charité chrétienne des Boisgelin. Il nous suffira de reproduire textuellement le testament de madame Marie Catherine Joséphine, comtesse de Boisgelin de Kerdu.

« Moi dame Marie Catherine comtesse de Boisgelin, ancienne  
« chanoinesse de Boixière, demeurant à ma terre du Launay, com-  
« mune de Pleubihan, canton de Lézardrieux, arrondissement de  
« Lannion, département des Côtes-du-Nord, désire que tout le peu  
« du bien qui me reste et que je n'ai pas été obligée de placer à  
« fonds perdus pour vivre, soit employé à fonder un hospice à ma  
« terre du Launay, pour les pauvres de la paroisse de Pleubihan,  
« afin d'éterniser les noms de mes bons et respectables parents,  
« Marie-Marthe, Madeleine-Françoise et Marie-Madeleine de Bois-  
« gelin, qui ont rendu notre nom aussi précieux devant Dieu que  
« respectable devant le monde, et cher aux malheureux.

« Comptant sur l'accord parfait du cœur de ma famille avec le  
« mien, pour éterniser le nom de leurs ancêtres, et en conséquence  
« le leur, dans un département où il n'habite plus rien qui puisse  
« rappeler le berceau de leur nom, persuadée que leur cœur se  
« portera à faire les volontés de leur tante, qui met toute confiance  
« en eux et dans leur délicatesse, qu'elle ne s'est point même in-  
« formée quelle forme la loi exige pour de pareils actes, elle  
« les charge tous de mettre en exécution ses volontés, en char-  
« geant, comme son ami, M. le comte de la Ville-Gontier, de

« faire toutes les démarches nécessaires pour avoir du Roi et du  
 « ministre toutes les autorisations nécessaires. Je voudrais, s'il  
 « était possible, trois Sœurs dites de la Providence, qui se trans-  
 « porteraient à domicile chez les pauvres pour leur donner des  
 « secours si nécessaires à la campagne. Je veux qu'elles prennent  
 « soin des enfants, à qui elles apprendront la loi de Dieu, tant  
 « garçons que filles, qu'elles apprennent à ces dernières tout ce qui  
 « a rapport à la filature, l'estame et un peu de couture ; aux garçons  
 « tous les travaux de lin, filer l'étope, la laine, faire la toile et  
 « travailler au jardin ; bien entendu que tout le profit de l'ouvrage  
 « sera, ainsi que le revenu des immeubles et le produit du jardin,  
 « entre les mains des bonnes Religieuses sous la surveillance im-  
 « médiate du desservant de la paroisse et d'une administration qui  
 « sera choisie par le Maire et le conseil municipal, dont les fonc-  
 « tions dureront cinq ans, et fera ce service gratuitement ; la pa-  
 « roisse nommera en outre de cet administrateur trois conseillers  
 « pour le même nombre d'années, qui tous les ans ou plus souvent  
 « s'il est utile, se réuniront au Desservant de la paroisse et à l'ad-  
 « ministrateur principal, pour percevoir et régler les comptes, et  
 « délibérer sur ce qui paraîtrait le plus utile pour faire prospérer  
 « l'établissement et favoriser les pauvres, en consultant les Reli-  
 « gieuses dont le zèle et la charité active leur fera mieux connaître  
 « leurs besoins. — Si Dieu me retire de ce monde avant Kgua,  
 « Merrien et Isabeau, vieillards infirmes que j'ai recueillis chez  
 « moi, je prie qu'on les laisse au Launay jusqu'à la formation de  
 « l'établissement, où je fonde trois lits pour des vieillards et vieilles  
 « femmes, au choix des nominateurs, je désire que ces lits soient  
 « d'abord occupés par les dénommés Kgua, Merrien et Isabeau,  
 « jusqu'à leur mort ; ensuite seront à la nomination, le premier  
 « de M. Armand de Boisgelin, fils de mon frère aîné et à ses des-  
 « cendants en province ; le second, de M. le comte de la Ville-  
 « Gontier, pair de France, époux d'Adèle de Boisgelin, fille de  
 « mon frère le marin, et à leurs descendants ; et le troisième du  
 « conseil de l'hospice, afin que la commune de Pleubian ne perde  
 « jamais le souvenir de ses bienfaiteurs, parmi lesquels elle regar-  
 « dera mes neveux et nièces comme les principaux. J'entends que

« les lits ne seront occupés que par des pauvres de la paroisse de  
« Pleubian.

« Voilà les conditions que je veux pour base de la fondation,  
« tant qu'à ce qui se rapporte aux suites nécessaires pour la soli-  
« dité de l'établissement et pour le bonheur des religieuses qui  
« voudront bien se sacrifier au bien de l'humanité. J'attends de  
« M. de Saint-Prix, que je regarde comme mon véritable ami, la  
« preuve de cette amitié qui fait mon bonheur depuis longtemps,  
« la complaisance qu'il aura d'accepter de se charger de tous ces  
« détails, conjointement avec M. de la Ville-Gontier, ayant l'un et  
« l'autre toute ma confiance et mon estime.

« L'unay se trouve grevé d'un contrat de six mille francs, au  
« profit de M. et M<sup>me</sup> Le Pommelec. Comme je veux laisser mes  
« biens immeubles libres de toutes hypothèques à l'hospice, je  
« veux que l'on vende mon mobilier, sur le produit duquel l'on  
« prélèvera la somme nécessaire pour rembourser M. et M<sup>me</sup> Le  
« Pommelec, en les remerciant de la grâce avec laquelle ils m'ont  
« obligée.

« Je désire que mon jardinier Pipi Le Luron reste dans l'établis-  
« sement à la tête du jardin et travaux extérieurs, sous les ordres  
« des dames Religieuses qui formeront cet établissement. Si mon  
« jardinier préférerait se retirer, il lui serait fait une pension viagère  
« de cent francs, exempte de retenue, que l'hospice serait chargé  
« d'acquitter sur les biens que je lui laisse. Je désire que ma cuis-  
« nière, Catherine Lissillour, soit également admise à servir dans  
« l'établissement, avec la même facilité de se retirer, et alors l'hos-  
« pice serait tenu de lui faire, comme à mon jardinier, une pen-  
« sion viagère de cent francs, aussi quitte de retenue, et qui comp-  
« terait pour l'un et pour l'autre du jour de leur sortie de l'établis-  
« sement, où je désire, tant qu'ils pourront y être utiles, qu'ils  
» jouissent des mêmes gages que ceux qu'ils avaient à mon ser-  
» vice : mon jardinier cent francs par an et ma cuisinière soixante  
« francs. Je désire que mes trois autres domestiques, Frauchoise  
« Liard, Anna et Marie reçoivent l'année courante de leurs gages,  
« entière, à quelque époque qu'elle soit commencée, et en outre,  
« une année de gratification. Je donne à Pioche fils, vingt et un

« jours, à Françoise Bouguen vingt-huit, le tout à raison de huit  
« sols par jour et à titre de gratification.

« Je veux conserver la pension viagère de cent francs, quitte de  
« retenue, faite par ma défunte tante à Marie Ernot, épouse de  
« Louis Le Coguen et dont le terme de paiement est à la Saint-  
« Michel, et celle de cent-cinquante francs, aussi à chaque terme  
« de Saint-Michel, à Françoise Feuillet, demeurant à Saint-Brieuc.

« Je recommande aussi aux administrateurs de l'hospice de  
« donner la préférence au fils de mon fermier du Launay lorsqu'il  
« s'agira de renouveler cette ferme.

« Pour témoigner mon attachement à M<sup>me</sup> la marquise Délioux;  
« ma nièce, je lui lègue les portraits de M. et M<sup>me</sup> et le petit de la  
« Ville-Gontier.

« Je lègue à Joseph de Boisgelin le portrait de mon frère, qui  
« m'était si cher, et celui de M. le vicomte de Boisgelin qu'il a  
« connu.

« Je lègue à Louis de Boisgelin, fils d'Armand de Boisgelin et  
« filleul de mon frère, une médaille académique que ce dernier  
« avait reçue du roi de Prusse.

« Je lègue à Armand de Boisgelin, comme tenant la place de  
« l'ainé de la famille, tous les papiers de la famille, preuves, et  
« tant du côté paternel que du côté maternel.

« Je lègue à MM. de Boisgelin de Provence, comme un souvenir  
« de l'amitié de mon frère pour eux, l'histoire de Malthe, toute  
« l'histoire de Rhodes, manuscrits, tout ce qui a rapport à l'Italie,  
« et à quelques descriptions de l'Angleterre.

« Je lègue également pour souvenir à M. de la Ville-Gontier  
« toute la partie et la Recherche que mon frère a faite sur le luxe  
« des Romains.

« Je donne à M<sup>me</sup> de la Ville-Gontier le fauteuil de mon frère, et  
« à M. de la Ville-Gontier la peinture flamande qui est sur la che-  
« minée de ma salle à manger, et à Armand, les portraits de mon  
« père et de ma mère.

« Pour donner à M<sup>me</sup> de Kerhir une marque particulière de mon  
« amitié, je lui donne deux petits tableaux en cheveux ornant ma  
« salle à manger, et me venant de la famille que j'aime le mieux.

« Je donne à M<sup>le</sup> de Ploësquellec une tasse de porcelaine avec le  
 « chiffre S. B., en souvenir toujours présent de notre ancienne  
 « liaison, à M<sup>lle</sup> Célestine de Kermel la douma de M<sup>lle</sup> Amélie de  
 « Lescours, à M<sup>me</sup> de Coulonce ma belle descente de Croix, que  
 « l'abbé Priest m'avait donnée, à M<sup>lle</sup> de Coulonce une petite écuelle  
 « de porcelaine, et à Amélie de Lescours mon Concordat, donné  
 « par l'abbé de Saint-Priest.

« Je donne à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lucas l'armoire vide qui se trouve sur le  
 « pallier de l'escalier, main gauche en entrant, et une petite table  
 « ronde à manger<sup>1</sup> ; à M<sup>le</sup> J<sup>e</sup> Le Collen mon Saint-Joseph qui est au  
 « pied de mon lit ; à M<sup>me</sup> le Pommelec une Conception qu'elle a  
 « bien voulu me prêter à la mort de sa fille ; et à M<sup>me</sup> le Collen, un  
 « Sacré-Cœur qui me sert tous les jours.

« Je désire que jusqu'à l'époque où l'établissement soit en  
 « activité, l'on continue de distribuer l'aumône journalière mon-  
 « tant à 2 demi-boisseaux orge, et trois livres en argent par semaine.

« Ce testament a été ainsi dicté et écrit à Pleubian, aujourd'hui  
 « 28 du mois de janvier mil huit cent vingt-deux. Ce testament  
 « est écrit sur deux feuilles papier de 70<sup>c</sup>.

De la main de M<sup>me</sup> de Boisgelin :

« J'approuve l'écriture de mon présent testament. Au Launay,  
 « le vingt-huit janvier mil huit cent vingt-deux.

« Marie-Gatherine-Joséphine de Boisgelin, ci-devant chanoinesse  
 « du chapitre de Boixière. »

La Révolution avait chassé les religieuses bénédictines de Saint-Georges qui, depuis près de 800 ans, se consacraient à la prière, au soin des malades, à l'éducation des enfants, au soulagement des pauvres, à l'entretien des prêtres, à la splendeur du culte, à la décoration de l'église. L'ancienne chanoinesse de Bouexière ne peut rappeler ces saintes filles. Elles sont pour jamais dispersées, réduites par la mort ou réfugiées dans d'autres communautés religieuses. Mais du moins M<sup>me</sup> de Boisgelin appelle d'autres bonnes sœurs pour continuer à la paroisse les traditions de charitable

<sup>1</sup> Cette armoire, chef-d'œuvre de sculpture, se conserve avec soin dans notre vieux manoir de KERVRAN ; elle est enviée de tous les amateurs. La petite table ronde existe encore, mais elle a peu de valeur.

dévouement des anciennes prieures et religieuses de Saint-Georges. Ces sœurs sont les Dames de la Providence de Ruillé-sur-Loir dont la fondatrice fut, au commencement de ce siècle, M<sup>lle</sup> Rolland du Roscoat qui nous envoya les premières religieuses. En s'adressant à cet Institut M<sup>me</sup> de Boisgelin devait se souvenir qu'une autre M<sup>lle</sup> du Roscoat fut, en 1732, la mère du cardinal de Boisgelin dont nous avons admiré la vertu et le talent. Alliés autrefois par le sang, Boisgelin et Roscoat sont encore alliés aujourd'hui pour le bien, et Pléhédél, où sont les châteaux qui ont donné le nom à ces deux illustres familles, peut en témoigner hautement. Les revenus de la fondation de Boisgelin de Kerdu assurent aux petites filles de Pleubihan une école catholique libre et gratuite. Cette école libre est tenue au château même du Launay. Le programme des études, tracé par la bienfaitrice, est simple et pratique : instruction primaire religieuse et morale, leçons de choses, apprentissage. Avec un pareil système nous aurions actuellement moins de déclassés, moins d'orgueil breveté, de vanité diplômée, mais plus d'hommes utiles et laborieux, plus de femmes de ménage. Les sœurs sont encore tenues à se transporter « à domicile chez les pauvres pour leur donner les secours si nécessaires à la campagne » et à faire d'une partie de leur maison un petit hôpital de « trois lits pour des vieillards et vieilles femmes » qui trouvent ainsi un abri contre la misère et l'abandon. Enfants et vieillards sont confiés aux soins intelligents et délicats des sœurs de la Providence. Bien souvent ces filles de la charité, ces servantes des pauvres, ces éducatrices de la jeunesse, émues de pitié au contact des infirmités humaines, ajoutent de leur plein gré un quatrième lit à la fondation de l'hospice. Elles entretiennent, avec une exquise propreté, un oratoire privé dans l'intérieur de la maison. Le Saint-Sacrement y est toujours conservé, la messe y est dite une fois tous les quinze jours ; et comme jadis au vieux prieuré Saint-Georges, le bon Dieu est bien prié, bien servi au Launay. Les sœurs sont entretenues par des terres, des rentes à elles, distinctes du patrimoine des pauvres. Ce patrimoine consiste en un bureau de bienfaisance bien doté par la fondatrice et administré par un conseil dont le recteur de Pleubihan est



membre-né ou de droit. Les pauvres sont secourus par des bons de pain, de viande, d'argent, de médicaments, et cela à des intervalles réguliers. Surviene une épidémie, le conseil vote des distributions extraordinaires. Surviene la mort elle-même, le cercueil des indigents est au frais du bureau de bienfaisance. Pourquoi faut-il que nos édiles, au lieu d'imiter la charité de la noble Dame, en se fendant eux-mêmes de leur pièce de cent sous, pourquoi faut-il que nos municipaux aient cru bien faire en fixant le 14 juillet comme jour officiel de distribution publique et générale d'aumône au compte de la pieuse et chrétienne fondatrice ? C'est très bien, et rien de mieux que de faire à la fête nationale l'aumône civique, la charité laïque, la part des pauvres, le don patriotique. Mais pour ne pas enlever à la grande fête, à la distribution de secours, sa signification primordiale, politique et républicaine, il est de toute justice que Messieurs du Conseil municipal de Pleubihan votent des secours sur le budget de la commune ou puisent au fond de leur bourse. Prendre à la caisse de Boisgelin, tout en criant à la tyrannie, à l'oppression du peuple par les nobles, le jour dit « affranchissement du tiers-état, » c'est réussi. Par contre, voyez l'oppression. Avec quelle déférence, quelle tendre et maternelle sollicitude, quelle respectueuse préférence, la comtesse de Boisgelin oblige et récompense ses serviteurs, parle des pauvres et des enfants, des vieillards et des infirmes, reconnaît par un pieux souvenir et une bonne parole les moindres services de ses amis Pleubihannais ! Les roturiers sont les premiers nommés, les domestiques largement rentés ou gratifiés, les pauvres reçoivent toute la fortune. Les grands noms de Bretagne et de France, les membres de la famille sont mentionnés à la suite des pauvres gens et il ne leur revient que des cadeaux insignifiants. Voilà un exemple admirable que je propose à nos bourgeois parvenus, dont la richesse est tout le talent, l'esprit et le cœur, qui prennent la morgue de quelques aristocrates, marquis de Carabas, mauvais ton et mauvais goût, sans emprunter la simplicité, la dignité, la condescendance des véritables familles privilégiées. Ne soyons pas ingrats, Pleubihannais. Je crois interpréter vos sentiments comme je traduis les miens en exprimant au chef actuel

de notre bienfaitrice à M. Bruno Louis-Marie-Victor, marquis de Boisgelin-Boisgelin, l'hommage de notre éternelle reconnaissance.

Par la loi du 17 août 1856, la paroisse de Kborz, prise auparavant sur le territoire de Pleubihan, a été érigée en commune séparée. Depuis 1822, les pauvres de Kborz émargeaient au budget de bienfaisance créé par M<sup>me</sup> de Boisgelin. La fondation étant faite au profit des seuls pauvres de Pleubihan, les habitants compris dans la nouvelle circonscription communale de Kborz avaient-ils un droit strict et réel aux secours alloués par le testament de 1822 ? Sur cette question épineuse et délicate se greffa un procès entre les deux communes intéressées. La justice décida que les nécessiteux de Kborz avaient un droit proportionnel au nombre des habitants de la nouvelle circonscription et de la population actuelle et communale de Pleubihan.

## X

Depuis la stipulation du Concordat de 1801, la paroisse de Pleubihan a été administrée par MM. François Le Corre, qui prêta serment au gouvernement consulaire et impérial ; Isaac Le Roux qui réédifia l'église ; Guerniou, mort curé de Plouha ; Jean-Marie Benoist ; François Le Borgne, prêtre des plus charitables envers les pauvres, fondateur de la salle d'asile ou école maternelle libre pour les enfants du premier âge, agrandit l'église, refit le clocher ou campanile, et mourut en 1874 ; M. Isaac Riou, neveu de dom Isaac Le Roux, doué d'un beau talent pour la musique religieuse, décédé curé de Pontrieux ; M. François Boudier, transféré et mort à Plouguel, et enfin le recteur actuel, M. Jacques-Marie Conan qui, aidé par le sympathique maire de la commune, M. Guillaume Rabé, vient de restaurer l'église avec un goût exquis et d'ériger dans le nouveau cimetière, hélas ! trop éloigné du bourg et du presbytère, un calvaire en granit dû au ciseau du sculpteur Hernot, de Lannion.

Le peuple de Pleubihan conserve encore la foi des anciens jours. Le pardon de Saint-Georges est rétabli comme fête patronale et dévotement célébré le dimanche qui suit le 23 avril. M. Louis Tiercelin, l'historien de nos pardons et de nos pèlerinages, auteur de

*La Bretagne qui croit*, a publié une intéressante relation d'un pardon de Saint-Georges, du 29 avril 1894. En reproduisant ici ce compte-rendu, je prévien le lecteur que les compliments à mon adresse sont dictés par l'amitié qui depuis longtemps m'unit à M. Louis Tiercelin, et cette amitié, dont je m'honore, je la dois uniquement à mon culte de la Bretagne, de ses Saints, de ses Pardons.

#### LE PARDON DE SAINT-GEORGES.

« Les fêtes du pardon de Saint-Georges à Pleubihan ont été superbes. On sait que la restauration du culte du saint dans la paroisse est due au zèle de M. l'abbé Conan. S'appuyant sur les savantes recherches de M. l'abbé Yves-Marie Lucas, il est parvenu à rendre à saint Georges les anciens honneurs qu'il recevait dans ce pays et à ramener la foule dans l'église au jour de son pardon (le dimanche qui suit le 23 avril).

« Plus de deux mille personnes assistaient à la grand'messe, une grand'messe solennelle chantée par la maîtrise du Petit-Séminaire de Tréguier, sous l'habile direction de MM. Mordellès et Angée. La voix de M. l'abbé Gouarin a été fort remarquée, et celle de M. l'abbé Libouban, accompagnée pendant le *Credo* par les gracieuses broderies de l'ophicléide, a fait merveille.

« Le sermon était prêché par M. l'abbé Lucas qui avait qualité pour parler de saint Georges et de Pleubihan : de Pleubihan, en bon fils de ce beau pays, et de saint Georges, au nom des recherches qui ont déterminé la restauration de son culte dans la paroisse. C'est toute une monographie religieuse de Pleubihan qu'il nous a donnée depuis l'arrivée de saint Mandez à *Porz Bini-ge* jusqu'à la fondation d'un prieuré par les religieuses de Saint-Georges en 1032. C'est en ce moment que saint Georges, patron des religieuses, devient le patron de la paroisse, au lieu de saint Pierre, ancien patron. L'abbé Lucas nous montra ensuite cette pieuse terre évangélisée par saint Yves, puis par saint Vincent-Ferrier. L'Eglise est trop petite alors pour l'empressement des fidèles ; aussi élève-t-on dans le cimetière cette belle chaire à prêcher en granit que nous avons admirée. Continuant la série

« de ces intéressants souvenirs religieux, le prédicateur nous  
 « parle de Jean de Kerhoz, premier maître de saint Yves, origi-  
 « naire de Pleubihan ; de l'abbé Lageat, vicaire pendant la Révo-  
 « lution qui, revenu dans sa paroisse après un séjour à Jersey, est  
 « découvert avec un de ses confrères l'abbé Le Gall chez M<sup>me</sup> Tau-  
 « pin, née Ursule Terrier, et bientôt après guillotiné à Lannion.

« Après la Révolution, les Religieuses de Saint-Georges ne re-  
 « prirent pas possession de leur prieuré ; l'œuvre du bien est alors  
 « recommencée par une sainte femme, une ancienne chanoinesse  
 « que le peuple surnommait l'abbessè, M<sup>me</sup> de Boisgelin, qui ap-  
 « pelle à Pleubihan les religieuses de Ruillé, leur donne son châ-  
 « teau pour maison d'école et qui meurt en laissant tous ses biens  
 « aux pauvres.

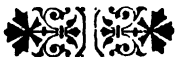
« Récapitulant tous ses souvenirs, dans une chaude péroraison,  
 « l'abbé Lucas exhorte les fidèles à prier les saints qui ont évangé-  
 « lisé le pays, à garder mémoire de celles qui ont été ses bienfai-  
 « trices, les religieuses de Saint-Georges et M<sup>me</sup> de Boisgelin ; à ai-  
 « mer les sœurs de Ruillé qui se dévouent pour l'instruction et le  
 « vénéré pasteur dont le zèle et le dévouement ne sauraient être  
 « trop loués.

« La population ne peut que s'associer à cet éloge ; l'église, res-  
 « taurée par M. Conan, est d'une décoration élégante et d'une éclatante  
 « propreté que lui envieraient bien des paroisses. La proces-  
 « sion a encore été un témoignage de tout ce que fait M. Conan  
 « pour la splendeur du culte. Je n'ai jamais vu pareil tourbillon-  
 « nement d'étendards et de bannières ; j'ai remarqué avec plaisir  
 « les enfants de l'école laïque costumés en marins et surveillés par  
 « leurs instituteurs. C'était la première fois qu'apparaissait à la  
 « procession un superbe bateau aux nombreux pavillons porté par  
 « de vrais marins, ceux-là, que commandait un second maître.  
 « J'ai remarqué aussi le gracieux cortège des jeunes filles en robes  
 « bleues et en voiles blancs qui faisaient une garde d'honneur à la  
 « statue de l'Immaculée-Conception. Je n'aurais garde d'oublier la  
 « musique du collège, dont le chef habile est M. Angée, et surtout  
 « celui dont la maîtrise domine toujours ces exécutions : l'excellent  
 « abbé Mordellès. » (*Indépendance bretonne*, 5 mai 1894).

Pour être impartial, je dois regretter que l'administration municipale se soit trop hâtée de laïciser, vers 1860, l'école des garçons alors dirigée par les Frères de Lamennais. Espérons que l'école libre des filles, établie au Launay sous la direction des Dames de la Providence de Ruillé-sur-Loir, se maintiendra à perpétuité comme la dotation qui l'a fondée, comme la dotation des pauvres. Les missions et retraites, prêchées à des intervalles réguliers, surtout par les RR. PP. de la Compagnie de Jésus, entretiennent l'esprit de foi et les pratiques religieuses. Tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 2 août, depuis 1875, les paroissiens ont à cœur de gagner l'indulgence de la Portioncule attachée à la visite de l'Eglise. Signalons aussi le naufrage du 1<sup>er</sup> août 1875 où périrent quatre prêtres : deux professeurs de Tréguier, MM. Jean-Marie Chatté de Plérin et François Doné de Pleubihan, et nos deux vicaires, MM. Joseph Le Cornec et Eugène Cavan, avec un bûtelier de Tréguier, nommé Gilles Lohou. Un seul put se sauver par miracle, M. l'abbé Jean-Marie Le Goff, jeune clerc de Pleubihan, décédé depuis recteur de Hengoat le 14 novembre 1894. Une jolie verrière, don de M. Le Goff, représentant N.-D. de Bon-Secours de Guingamp, rappelle ce sinistre mémorable. M<sup>sr</sup> Eugène-Ange-Marie Bouché fut frappé, en tournée de confirmation à Pleubihan, le 21 mai 1888, d'une attaque d'apoplexie dont il mourut à Tréguier le 4 juin suivant.

Abbé YVES-MARIE LUCAS.

FIN.



# LE DUC DE FERRARE

---

## AVANT-PROPOS

---

*Le Duc de Ferrare, drame inédit, en trois actes et en vers, d'Hippolyte Lucas, lui a été inspiré par le Châtiment sans vengeance, (Il Castigo sin Venganza), de Lope de Véga. Le même auteur lui avait déjà fourni une comédie, l'Hameçon de Phénice, et un opéra, l'Etoile de Séville. Il fut redevable à Calderon du Médecin de son honneur, et de Diable ou femme, à Alarcon, du Tisserand de Ségovie, à Francisco de Rojas du Collier du roi et au romancero de Rachel ou la belle Juive. Toutes ces pièces, qui ont été réunies en un volume, en 1851, ont reçu un accueil favorable du public, soit au Théâtre Française, soit à l'Odéon.*

*Il nous a paru qu'à l'occasion de la publication du drame du Duc de Ferrare, il ne serait pas sans intérêt de rappeler quelle fut l'œuvre d'Hippolyte Lucas, tant comme poète, critique et romancier, que comme auteur dramatique, et de préciser l'importance de son rôle à ce dernier point de vue.*

*Né à Rennes en 1807, mort à Paris, bibliothécaire à l'Arsenal, en 1878, il débuta, en 1834, par un volume intitulé : le Cœur et le Monde, recueil de prose et de vers, composés en grande partie pour la Revue de Bretagne qu'il avait fondée l'année précédente, avec le concours de Brizeux, d'Edouard Turquety, de Boulay-Paty, etc. Parmi les pièces de ce recueil, figurait le Clou, conte fantastique, qui eut l'honneur d'être traduit ou imité en plusieurs langues, et qui fut le point de départ de la réputation de l'auteur.*

*Il publia ensuite successivement : Caractères et portraits de femmes (1836), l'Inconstance (1839), l'Echelle de soie (1843), le*

Collier de Perles, (1845), l'Histoire des guerres civiles de France (1847), Curiosités dramatiques et littéraires, ou Esquisse de la littérature anglaise, (1855), le Portefeuille d'un journaliste (1856), Documents relatifs à l'histoire du Cid, (1860), la Pêche d'un mari, ou la Petite pêcheuse de Saint-Briac, (1862), le Panthéon des hommes utiles, (1864), M<sup>me</sup> de Miramion ou le Roman d'une honnête femme (1868), les Architectes de la nature d'après le naturaliste anglais J. G. Wood, (1870).

Les œuvres les plus importantes d'Hippolyte Lucas sont avec son théâtre espagnol, cité plus haut, l'Histoire philosophique et littéraire du Théâtre Français depuis son origine. Trois volumes, (1863), ouvrage que nous avons complété jusqu'à nos jours, dans une récente édition qui date de 1895<sup>1</sup>, et Heures d'amour, poésies, qui lui ont également survécu, et qui ont eu cinq éditions de 1834 à 1891. A cette liste il convient d'ajouter deux œuvres posthumes publiées par nos soins : les Cahiers roses de la Marquise, (1882), Portraits et Souvenirs littéraires, (1890), et Chants de Divers Pays. (Poésies inédites) publiés par la Société des bibliophiles bretons, (1893).

L'œuvre dramatique d'Hippolyte Lucas se compose de deux parties distinctes : les pièces empruntées à la littérature grecque telles qu'Alceste, les Nuées d'Aristophane, Médée et celles, que, comme on l'a vu plus haut, lui a inspirées le théâtre espagnol. Il a composé en outre un assez grand nombre de comédies originales parmi lesquelles nous citerons entre autres : la Double Epreuve ; Champmeslé, M<sup>lle</sup> Navarre, les Baisers, l'Esprit familial, l'Homme sans ennemis, etc., pièces représentées, pour la plupart à l'Odéon, et des opéras et opéras comiques tels que l'Etoile de Séville, le Siège de Leyde, la Bouquetière, Betly, Lalla Roukh, Fior d'Aliza, la Cruche cassée, les Parias, etc...

C'est surtout par ses adaptations du théâtre espagnol qu'Hippolyte Lucas a conquis une place des plus honorables dans la littérature dramatique de son temps. On peut dire que, sous ce rapport, il a renoué en quelque sorte, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la tradition

<sup>1</sup> Flammarion, éditeur.

*des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour lesquels le théâtre espagnol, particulièrement brillant par l'imagination et la vivacité de l'intrigue, avait été une veine féconde. Il restait encore à glaner, en effet, dans le champ si fertile exploité par les génies de Corneille et de Molière, et par l'esprit ingénieux de Lesage. Deux grands poètes, si ce nom fut jamais mérité, Lope de Véga et Caldéron n'avaient pas encore tenté les maîtres de notre scène, lorsqu'Hippolyte Lucas s'en inspira très heureusement. Les pièces qu'il leur emprunta, et celles que d'autres grands auteurs lui fournirent, étaient loin d'être des traductions. Il se borna en effet à en prendre la donnée et quelques situations, et il les soumit à toutes les exigences du théâtre français. La critique du temps se plut à reconnaître qu'il avait reproduit avec fidélité le sentiment espagnol, que la couleur était bien observée, et que la puissance de l'intérêt dramatique se joignait à l'unité de ton. Nous avons l'espoir que le drame inédit du Duc de Ferrare, qui fait revivre l'un des chefs-d'œuvre du théâtre espagnol, justifiera également cette appréciation.*

LÉO LUCAS.

---

# LE DUC DE FERRARE

DRAME EN 3 ACTES ET EN VERS

par Hippolyte LUCAS

---

## PERSONNAGES

LE DUC DE FERRARE.  
 LE COMTE FRÉDÉRIC, son fils naturel.  
 LE MARQUIS DE GONZAGUE.  
 FINÉO, bouffon.  
 PARISINA, duchesse de Ferrare.  
 AURORE, nièce du duc.  
 LUCRÈCE.  
 SEIGNEURS, PAYSANS, GARDES.

La scène se passe à Ferrare en 1445.



# ACTE PREMIER

## SCÈNE I

*Un bois. Des collines dans le fond.*

LE COMTE FRÉDÉRIC, FINÉO

FINÉO.

Nous voilà, Monseigneur, écartés de la route ;  
Nous sommes égarés et pour longtemps sans doute.  
Je vous suivais de loin.

LE COMTE.

Je connais ces sentiers,  
J'y suis souvent venu rêver des jours entiers.  
C'est l'asile où je fuis la foule que j'abhorre.

FINÉO.

Ne redoutez-vous pas que la cousine Aurore,  
En ne vous voyant plus, ne prenne du souci ?...

LE COMTE.

Le marquis de Gonzague est auprès d'elle.

FINÉO.

Vous êtes jaloux ?

Ainsi,

## LE COMTE.

Non. Si mon âme est remplie,  
 Finéo, d'amertume et de mélancolie,  
 J'ai bien d'autres motifs que ceux d'un fol amour.  
 Puis-je me réjouir en effet dans ce jour ;  
 Parisina, qu'en vain de toutes parts on loue,  
 Pour épouser mon père arrive de Mantoue.  
 Un tel hymen me cause un profond déplaisir,  
 Je suis bâtard, le fruit d'un fagitif désir ;  
 Un autre fils viendra qui, né plus près d'un trône,  
 Dans ses jouets dorés trouvera la couronne.  
 L'enfant de la vieillesse est d'ailleurs le plus cher,  
 C'est l'enfant de l'esprit bien plus que de la chair.  
 Quand son souffle adoré dans une barbe grise  
 Se glisse en s'y jouant comme une douce brise,  
 Il n'est roi, ni fermier qui, le cœur triomphant.  
 Prêt à donner le ciel, ne sourie à l'enfant !  
 Je n'hériterai pas. Tout me sera contraire,  
 La tendresse et la loi combattront pour un frère.

## FINÉO.

Attendez qu'il soit né pour avoir cette peur,  
 Votre père entre nous...

## LE COMTE.

Non, d'un rêve trompeur,  
 Je ne veux pas bercer mes tristes destinées.

## FINÉO.

Cependant, Monseigneur, sous le faix des années,  
 Votre père se courbe... il n'a de fils que vous ;  
 La mort a moissonné les autres sous ses coups,  
 On les a vus ravis sous l'aile de leurs mères  
 Mortes aussi bien qu'eux, pauvres fleurs éphémères.  
 Le Duc enfin renonce à ses amours divers,  
 Dont le scandale a trop occupé l'univers.

Comme héritier du trône, il n'ose reconnaître  
 Un fils que l'amour seul sans l'hymen a fait naître,  
 Mais il vous aime au fond et je vois ses projets ;  
 Il fait tout ce qu'il peut pour plaire à ses sujets.  
 A moins d'un autre enfant obtenu par miracle,  
 Vous lui succéderez, sans rencontrer d'obstacle.  
 Un bâtard à son père a toujours succédé,  
 Dans notre beau pays où l'hymen débordé,  
 Fleuve un peu vagabond oublieux de sa source,  
 Ailleurs que dans son lit trace souvent sa course.  
 L'usage est donc pour vous. Le trône vous revient.

LE COMTE.

Une veuve a des droits. Son parti les soutient  
 Avec ou sans enfants, mon malheur est le même ;  
 Elle conservera la puissance suprême.

FINÉO.

N'est-il pas des États que l'on peut conquérir?...

LE COMTE.

Tu dis vrai, Finéo : régner ou bien mourir !...  
 Le sang impétueux qui bouillonne en mon être  
 Se révolte et demande à se faire connaître.  
 Je prétends, à défaut du paternel blason,  
 Par la gloire adopté, commencer ma maison.  
 A ces princes anciens, que tant d'orgueil inspire  
 Je saurai bien montrer comme on gagne un Empire.  
 Je saurai bien pousser, et parmi les meilleurs,  
 Mon cheval de bataille aussi loin que les leurs...  
 Mon bras est ferme et sûr, on verra mon épée  
 Au plus fort des combats d'un noble sang trempée...  
 Bernard de Carpio, le vainqueur de Roland,  
 Était aussi bâtard, il n'en est pas moins grand.

FINÉO.

N'oubliez pas Dunois déjà couvert de gloire  
 A votre âge, et qui doit prendre rang dans l'histoire ;

Ce rude compagnon, fier de lui, Monseigneur,  
 Du surnom de bâtard fait son titre d'honneur.  
 J'ai même entendu dire, et je le crois sans peine,  
 Que les fils de l'amour ont une heureuse veine ;  
 Ils brillent ici-bas d'un éclat singulier ;  
 Ainsi que la comète au cours irrégulier,  
 Le feu qui les créa . . .

LE COMTE.

Finéo, je t'en prie,  
 Epargne-moi les traits de ta plaisanterie.

FINÉO.

Ne suis-je pas bouffon ? n'est-ce pas là mon lot ?  
 Le sceptre a bien souvent besoin de mon grelot.  
 Mais votre Aurore vient le cœur rempli de larmes.

LE COMTE.

Finéo, ses attraits n'ont plus pour moi de charmes,  
 J'ai cessé de l'aimer sans trop savoir pourquoi,  
 Mais peut-on de l'amour bien connaître la loi ?  
 Il nous attire et puis nous éloigne ; il nous brûle.  
 Il nous glace et nous force à quitter sans scrupule  
 Celle que nous cherchions, l'amour est ainsi fait,  
 La cause est ignorée et nous sentons l'effet.  
 Il nous élève aux cieux et nous rejette à terre.  
 Il nous donne à son gré la paix après la guerre.

## SCÈNE II

LE COMTE, FINÉO, AURORE.

AURORE.

Vous quittez le cortège et l'on ne vous voit plus,  
 Nous poussons dans le bois mille cris superflus,  
 L'écho seul nous répond, Seigneur, d'un œil profane  
 Poursuivez-vous les pas des nymphes de Diane,  
 Ou pour une bergère, en un humble séjour,  
 Avez-vous, beau pasteur, abandonné la cour ? ..

LE COMTE.

Eh ! madame, qui sait ? . . j'ai pu, pasteur fidèle,  
De la fidélité rencontrer le modèle,  
Quelques beautés de cour que je n'ose nommer,  
Des bergères peut-être apprendraient l'art d'aimer.

AURORE.

On est donc à la cour d'une humeur bien volage ?

LE COMTE

J'en pourrais aisément fournir le témoignage.

AURORE.

Vous pourriez vous tromper.

LE COMTE.

Ce n'est pas ce qu'on dit.

La constance à la cour n'est pas fort en crédit.

AURORE.

Cela dépend du sexe et vous parlez du vôtre.

LE COMTE.

Non pas, mais finissons un tel jeu l'un et l'autre,  
Le marquis à propos m'invite à vous laisser !  
Le marquis a le don de vous intéresser.

(Il sort avec Finéo qui a pris part à la conversation par des gestes comiques).

## SCÈNE III

AURORE, LE MARQUIS DE GONZAGUE

AURORE.

Il me quitte, l'ingrat . . .

LE MARQUIS s'avançant.

Madame, on vient d'apprendre . . .

AURORE l'interrompant.

Eh ! que me voulez-vous ? vous auriez dû comprendre  
Que je venais ici respirer librement.

LE MARQUIS.

Auprès de Frédéric, de votre heureux amant ..

AUORE.

J'ai promis d'être à lui, je n'en fais point mystère,  
Dans notre affection l'honneur n'a rien à taire.

LE MARQUIS.

Je regrette, en voyant l'excès de ce courroux,  
D'avoir troublé, madame, un entretien si doux,  
Mais

AUORE, interrompant de nouveau.

Vous ai-je flatté, dites, d'un espoir tendre,  
Quand votre passion à moi s'est fait entendre?

LE MARQUIS.

Non, madame. .

AUORE.

Eh bien donc, pourquoi m'importuner,  
Pourquoi me suivez-vous ?

LE MARQUIS.

Daignez me pardonner.

Si...

AUORE.

Je ne conçois pas vraiment que votre audace  
Me tourmente à ce point. .

LE MARQUIS.

Souffrez, souffrez de grâce

Que je m'explique enfin...

AUORE.

Pas d'explication !

Votre amour me fatigue !

LE MARQUIS.

Il n'est pas question  
De mon amour, madame, et vous êtes trop prompte  
A prendre contre moi les intérêts du comte.

Je sais, quelque chagrin dont je souffre aujourd'hui,  
Que je dois par égard m'effacer devant lui,  
Attendant, si jamais il changeait de pensée...

AUORE, vivement.

Suis-je faite à présent pour être délaissée?...

LE MARQUIS.

Oh ! non pas à mes yeux...

AUORE.

Auriez-vous donc surpris  
Quelque intrigue du Comte? .. Ah ! parlez, à ce prix. .

LE MARQUIS.

Je ne sais rien, madame  
Un tel moyen, d'ailleurs, me paraîtrait infâme,  
Mais encore une fois, il s'agit...

AUORE.

Et de quoi ?

Car vous ne parlez pas !

LE MARQUIS.

La faute est-elle à moi ?

Sachez donc qu'un courrier survenu tout à l'heure,  
Au moment où le duc sortait de sa demeure,  
Apprend que la princesse, égarée en chemin,  
N'arrivera peut-être en nos murs que demain.  
Contre tout accident que le Ciel la protège !  
Le duc rempli de crainte a rejoint le cortège,  
Il fait de tous côtés courir pour la chercher,  
Mais lui-même, en ce lieu, je le vois s'approcher.

## SCÈNE IV

LES PRÉCÉDENTS, LE DUC, suite du DUC

LE Duc.

Parcourez ces sentiers, avec un soin extrême.  
Marquis, prenez mes gens, conduisez-les vous-même,

Ces sentiers sont étroits : en effleurant le roc  
Le carrosse emporté peut se briser du choc.

(Le marquis sort avec sa suite).

## SCÈNE V

LE DUC, AURORE

LE DUC.

Vous savez quel effroi nous est venu surprendre ?

AURORE.

Oui, Seigneur !

LE DUC.

Quelque temps ici je veux attendre.  
Avez-vous vu mon fils ?

AURORE.

Oui, Seigneur, je l'ai vu.

LE DUC.

Il n'est point informé de ce coup imprévu.

AURORE

Non, Seigneur !

LE DUC.

Si j'en crois plus d'une confidence,  
Ses secrets, (il connaît votre rare prudence),  
Vous sont acquis. Aurore, et vous devez savoir  
Quel visage à son père il prétend faire voir ?  
Sa jeune ambition incapable de feinte  
A rempli le palais d'une bruyante plainte.  
Et j'ai peur qu'à Mantoue un écho n'ait porté  
Les indiscrets transports de son hostilité.

AURORE.

Hélas, naguère encor, m'ouvrant toute son âme,  
Il me laissait chérir l'espoir d'être sa femme,



Mais les choses ont pris un autre cours, Seigneur,  
Une ombre en ce moment altère mon bonheur.

LE DUC.

Des querelles d'amaut, rien de plus éphémère !

AURORE.

Je le présume ainsi ; quant à sa belle-mère,  
Avec peine il l'attend, pour ne vous cacher rien,  
Seigneur, si votre vœu s'accorde avec le mien,  
Ma famille a des droits sur Milan et peut-être,  
Un vaillant champion les faisant reconnaître,  
Ma main apporterait un trône à mon époux.

LE DUC.

C'est aussi mon espoir.

AURORÉ.

Je demande à genoux  
La main de votre fils, Frédéric, que j'adore  
Depuis mes jeunes ans...

LE DUC.

Relevez-vous, Aurore,  
Vous comblez mes souhaits ; je voulais vous unir.  
Pour lui s'ouvrir avec vous un immense avenir.  
Vous ne l'ignorez pas, notre belle Italie,  
D'un sourire d'amour constamment embellie,  
Des peuples étrangers charme trop les regards,  
On les voit sur nos champs fondre de toutes parts ;  
J'ai rêvé bien des fois qu'un prince actif et ferme  
Aux envahissements mettrait un juste terme.  
O terre d'Italie, ô terre de héros,  
Où, quand le soc découvre en passant leurs grands os,  
Le laboureur pensif arrête sa charrue,  
Pour admirer longtemps la race disparue,  
Ne renaîtras-tu pas, terre des anciens jours ?  
Ne reverra-t-on plus dans son libre parcours,

De tes Alpes au moins jusqu'à l'Adriatique,  
 Devant nos légions voler ton aigle antique ?  
 Mantoue où j'ai conclu quelques secrets accords,  
 Est prête à seconder de belliqueux efforts.  
 Vrais fils de nos aïeux, vengeurs de leurs dieux lares,  
 Il est temps de crier : hors d'ici les barbares !  
 Il est temps de chasser, Aurore, et pour toujours,  
 Ces éternels essaims d'implacables vautours,  
 Qui de leur froid pays franchissant la barrière,  
 Viennent de notre ciel obscurcir la lumière.  
 Et de rapprendre au monde, en rompant leur essor,  
 Que notre peuple peut vaincre et briller encor.  
 Dussé-je à ce labeur sacrifier ma vie,  
 Si j'aide à relever ma contrée asservie,  
 A lui remettre au front la splendeur du passé,  
 Je ne me plaindrai pas de tout mon sang versé.

AURORE.

O noble duc !

LE DUC.

Je hais les Visconti, ces traîtres,  
 Ambitieux si prompts à ramper sous des maîtres,  
 Serviteurs des Césars, leurs lâches complaisants,  
 Tenant d'eux leurs Etats ainsi que des présents.  
 Je ne pardonne pas au grand Dante lui-même  
 D'avoir de l'Empereur flatté le diadème,  
 Lorsque las de monter les escaliers d'autrui,  
 Abattu par la lutte, indigne enfin de lui,  
 Il seplit dans l'exil se ralentir sa flamme,  
 Comme un captif qui perd la moitié de son âme !  
 Oui, j'aurais voulu voir notre Homère chrétien.  
 Moins poète peut-être, et plus italien.  
 Mais les temps sont changés ; toute âme forte et brave  
 Du parti Gibelin brise la longue entrave,  
 Vos indignes parents de votre sang baignés  
 Seront forcés de fuir, honteux et dédaignés.

Milan conquis par nous vous rendra sa couronne ;  
 En donnant votre main, vous donnerez un trône.  
 Dieu favorisera mes soins et vos amours,  
 Faites venir mon fils, allez :

AUORE.

Seigneur, j'y cours,

(Elle sort).

## SCÈNE VI

LE DUC seul.

Mon fils, Dieu soit loué, grâce à l'amour d'Aurore,  
 S'il ne règne en ces lieux, peut m'égaliser encore.  
 Son esprit ombrageux ne voit qu'avec regret  
 L'hymen que m'a dicté le public intérêt.  
 Sous le fardeau des ans, il croit que je succombe,  
 Que mes pas chancelants s'approchent de la tombe,  
 Il a peur qu'une épouse... ah ! c'est là son ennui,  
 Ne détourne mes pas et mon âme de lui.  
 J'ai trop aimé sa mère, et j'en garde mémoire,  
 Sa mère... Ah ! que d'amours ont obscurci ma gloire !  
 J'abandonnai mes jours aux molles voluptés !...  
 Que de cœurs j'ai brisés... à combien de beautés,  
 Dont le front était fait pour ceindre mon diadème,  
 N'ai-je pas apporté les regrets... la mort même?...  
 O vains désirs de l'homme enclin au changement,  
 L'âge encor m'a trouvé dans cet aveuglement...  
 Parisina, sans doute, ouvrira ma paupière  
 Aux rayons éternels d'une pure lumière.  
 Mais, quel que soit le feu qui puisse m'enflammer,  
 Mon cœur continuera, Frédéric, à t'aimer.  
 Ta part entre mes biens demeurera si belle  
 Qu'il faudrait pour se plaindre être un enfant rebelle...  
 La fatigue m'arrête au bord de ce chemin,  
 Mon front appesanti retombe sur ma main,

C'est le sommeil qui vient me réclamer sa dette,  
 Triste retour des nuits où mon âme inquiète  
 Veille jusqu'au matin pour le peuple qui dort,  
 De tes chefs trop souvent, peuple, tel est le sort !

(Il s'endort sur un banc de gazon. Trois ombres de femmes sortent de terre en face).

## SCÈNE VII

UNE PAYSANNE.

Duc ! me reconnais-tu ? Dans ce lieu solitaire,  
 Chez un vieux laboureur tu vins avec mystère,  
 Déguisé sous l'habit des humbles paysans ;  
 Je parfumais son toit de la fleur de mes ans,  
 Tu te glissas au sein de ma pauvre famille,  
 Sachant bien que mon père étant fier de sa fille,  
 N'en eut pas trafiqué pour quelque prix impur.  
 Ta ruse avait suivi le chemin le plus sûr.  
 Je te donnai mon cœur, je te donnai ma vie,  
 Car par la main d'un père elle me fut ravie,  
 Lorsqu'il crut que j'avais contre un or suborneur,  
 Comme une courtisane, échangé mon honneur.  
 Préparant dans tes murs la fête nuptiale,  
 Tu prétends déposer ta couronne ducale,  
 O vieillard insensé, sur un front chaste et beau.  
 Maudit soit ton hymen du fond de mon tombeau !

UNE DAME ESPAGNOLE.

Tu passais jeune et fier dans la riante Espagne,  
 En simple cavalier que la grâce accompagne,  
 Tu vins sous mon balcon, une guitare aux doigts,  
 Chanter nos airs d'amour avec ta douce voix,  
 J'en écoutai les sons qui captivent les âmes,  
 Tu connaissais déjà la faiblesse des femmes ;  
 Comme l'on monte au ciel, tu montas jusqu'à moi.  
 Un frère qui jaloux me tenait sous sa loi,

T'attaqua dans la rue et brisa ton épée ;  
 Tu t'enfuis de Madrid après m'avoir trompée,  
 Redoutant pour ton nom l'éclat de ce duel ;  
 Je portai tout le poids du crime mutuel.  
 Un couvent enferma ma jeunesse et mes charmes,  
 Je vécus de soupirs et mourus dans les larmes,  
 N'ayant pour tout soleil qu'un lugubre flambeau.  
 Maudit soit ton hymen du fond de mon tombeau !

## UNE DUCHESSE NAPOLITAINE.

Tu visitas jadis, Naples, cité divine,  
 Qui sur son golfe ainsi qu'une amante s'incline.  
 Le roi, mon oncle, au sein de sa brillante cour,  
 Te reçut, et chez nous prolongeant ton séjour,  
 Tu m'entouras de soins, moi mariée à peine,  
 Resplendissante alors d'une beauté sereine,  
 Tu troublas ma pensée, et m'appris les remords.  
 Une guerre éloigna mon mari de nos bords.  
 Tandis qu'il commandait une vaillante armée,  
 Tu flétris sans pudeur sa haute renommée,  
 Dans les bois, dans les monts, je m'enfuis avec toi.  
 Un fils m'ôta le jour qu'il recevait de moi.  
 C'est ce fils qu'aujourd'hui repousse ta vieillesse,  
 Souviens-toi, quand jadis s'exhalait ta tendresse,  
 De ton nom, de ton rang promis à son berceau...  
 Maudit soit ton hymen du fond de mon tombeau !

## LE DUC, s'éveillant.

Dieu ! quel rêve ai-je fait ? O visions étranges !  
 Trois femmes étaient là..., démons sous des traits d'anges ;  
 Trois femmes que j'aimai du plus ardent amour,  
 De reproches amers m'accablaient tour à tour.  
 Pourquoi donc employer ce funeste prestige  
 Contre un hymen prochain que tout mon peuple exige ?  
 Le destin vous brisa, non pas ma volonté.  
 Tendres cœurs ! envers moi c'est trop de cruauté !...

N'ai-je pas apaisé par des regrets sans nombre.  
 Vos fantômes errants dans l'Empire de l'ombre ?  
 Donnez-moi quelque paix, laissez-moi quelques jours  
 Je vous rejoins bientôt !...

## SCÈNE VIII

LE DUC, AURORE, DES GARDES

AURORE, au dehors.

Au secours ! au secours

LE DUC.

Qu'est-ce donc ?

AURORE, entrant.

Entraîné dans sa course rapide

Un carrosse a paru, votre fils intrépide...

J'ai cru le reconnaître, au-devant des chevaux

S'est élancé soudain...

LE DUC.

O ciel ! tourments nouveaux !

Puis-je encor le sauver...

(Il sort avec les gardes).

AURORE seule.

(Elle veut sortir, mais sentant ses forces épuisées  
 elle s'arrête après quelques pas).

C'était lui ! toujours brave,

Ah ! s'il était blessé !... car le danger est grave,

J'en mourrais de chagrin, c'est déjà bien assez

Qu'il ait pu concevoir des soupçons insensés ;

J'ai trop prêté l'oreille au marquis de Gonzague,

Sais-je ce qu'il m'a dit ? Vain discours, propos vague,

Mais Frédéric jaloux a douté de ma foi,

Et ma coquetterie a tourné contre moi.

Avec cette arme, hélas ! on se blesse soi-même,

Et je n'userai plus d'un pareil stratagème.

## SCÈNE IX

AURORE, LE MARQUIS

AURORE.

Marquis, que savez-vous ?

LE MARQUIS.

Le péril est passé

Madame.

AURORE.

Et Frédéric ?...

LE MARQUIS.

Oh ! il n'est pas blessé ;

Le sort, nous épargnant une telle disgrâce  
 A voulu respecter sa force et son audace.  
 Les chevaux s'arrêtant, pleins d'un subit effroi,  
 D'un homme courageux ont dû subir la loi,  
 Rassurez-vous...

AURORE.

Merci de la bonne nouvelle

Marquis !...

LE MARQUIS.

Jusqu'à quel point son amour se révèle !

AURORE.

Mais êtes-vous bien sûr...

LE MARQUIS.

Madame le voici...

Je vais chercher le Duc que je croyais ici.

## SCÈNE X

AURORE, FINÉO, LE COMTE, PARISINA, LUCRÈCE, évanouie.

PARISINA.

Il est noble, il est beau de sauver une femme !

FINÉO, regardant Lucrèce.

Elle n'est pas trop mal...

LE COMTE à Parisina.  
Remettez-vous, madame.

PARISINA.

Lorsque le Duc saura ce que vous avez fait,  
Il vous en saura gré...

LE COMTE.

Le Duc, mais en effet,  
Ces riches ornements, cette beauté si rare...

AUORE.

Annoncent la princesse attendue à Ferrare.

FINÉO, regardant encore Lucrece qui revient à elle.  
C'est sa fille d'honneur...

PARISINA.

Oui, du duc, mon époux.  
La générosité se répandra sur vous.

AUORE, vivement.

Madame, c'est son fils.

PARISINA.

Son fils?... lui...

AUORE.

Lui, madame.

LE COMTE, à part.

Celle pour qui j'avais tant de haine dans l'âme!

PARISINA.

Le comte Frédéric! Etrange événement!  
Mon plus grand ennemi!

LE COMTE.

Moi, je fais le serment  
D'oublier à vos pieds mon injuste colère

PARISINA.

Je reçois ce serment. Voilà ma main.

(Frédéric lui baise la main).



FINÉO à Lucrece.

Ma chère.

Embrassez-moi : voyons, point de sot embarras,  
 Vous me devez la vie, accordez-moi vos bras.

## SCÈNE XI

LES PRÉCÉDENTS, LE DUC, LE MARQUIS

LE DUC

De quelle joie, ô ciel, mon âme est enivrée.  
 Madame : du péril Dieu vous a délivrée.  
 Pour me faire en ce jour une double faveur,  
 Il vous sauve... et se sert de mon fils pour sauveur.

PARISINA.

C'est son fils !..

LE DUC

Reprenons la route de Ferrare ;  
 Cette rencontre, heureuse à la fois et bizarre,  
 Nous sera quelque jour un divertissement.  
 Mais mon peuple effrayé réclame en ce moment  
 Votre auguste présence, et sans tarder, princesse,  
 Allons le rassurer, ainsi que la noblesse ;  
 Je suis pressé d'ailleurs, de faire voir à tous  
 Quel astre éblouissant se lève enfin sur nous !  
 (Ils sortent, excepté Finéo et Lucrece).

## SCÈNE XII

FINÉO, LUCRÈCE

FINÉO à Lucrece qui se dispose à suivre sa maîtresse.

Un mot, ma belle enfant, si vous n'êtes muette.

LUCRÈCE.

Non, seigneur Finéo, je ne suis que discrète.

FINÉO.

Tiens, elle sait mon nom.

LUCRÈCE.

N'êtes-vous pas connu ?

FINÉO.

Se peut-il que mon nom jusqu'à vous soit venu ?  
Apprenez-moi le vôtre.

LUCRÈCE.

Avec plaisir, Lucrece.

FINÉO.

Celle de Rome ?

LUCRÈCE, riant.

Ici, femme de la princesse.

FINÉO.

Pardonnez, j'ai trop lu... Dans mon esprit mesquin.  
Je confonds tous les temps, connûtes vous Tarquin ?

LUCRÈCE.

Encor.

FINÉO.

Que ferez-vous, dites-le sur votre âme,  
Si vous le rencontrez ?

LUCRÈCE.

Avez-vous une femme ?

FINÉO.

Pourquoi me poussez-vous un argument pareil ?

(Lucrece lui faisant la révérence.)

C'est que j'irais, Seigneur, lui demander conseil.

**FINÉO.**

**Bien répondu : voilà d'une très fine mouche.**

(Il la regarde avec attention).

**Bel air, trente deux dents, à coup sur dans la bouche,**

**Pied mignon, bien chaussé, corsage séduisant,**

**Nous ferons bon ménage.**

**LUCRÈCE.**

**Il est ma foi plaisant.**

**Finéo lui présente la main, et ils s'éloignent ensemble).**

**FIN DU PREMIER ACTE.**

*(A suivre).*



POÉSIES FRANÇAISES

---

CANTILÈNE

---

## LE COLLIER DE LARMES

---

Sur ton cœur de pierre,  
Un pleur j'ai versé.  
Un pleur, puis deux autres,  
Et mes pleurs en pierres  
Ont été changés !

Mon pleur puis deux autres,  
Dans un bel écrin,  
Un écrin de chêne,  
Parmi beaucoup d'autres  
Beaux pleurs cristallins.

Dans l'écrin de chêne,  
Sculpté, niellé d'or,  
De tes mains rosées,  
Dans l'écrin de chêne.  
Mes pauvres pleurs morts.

De tes mains rosées  
Comme l'Orient,  
Tu les as méchante,  
Avec des risées,  
Jetés en chantant !

Tu les as, méchante,  
En riant jetés,  
Puis chez un orfèvre,  
Impassible amante,  
Tu les as portés !

Et l'habile orfèvre,  
En des griffes d'or  
A serti mes larmes.  
Mes larmes de fièvre,  
Mes pauvres pleurs morts !

Mon collier de larmes  
Brille à ton cou blanc.  
Mais de les voir toutes  
Esclaves sans armes  
Pleurer en brillants,

Mais de les voir toutes  
Encor t'implorer,  
Tes yeux se mouillèrent,  
Et je vis des gouttes  
A tes yeux perler !

Tes yeux se mouillèrent  
De pleurs à leur tour,  
Et sur tes deux joues,  
Les gros pleurs roulèrent  
En diamants lourds !

Et de tes deux joues  
Sur ton menton blanc.  
Elles firent route !  
Avec une moue  
De dépit méchant,

Avec une moue,  
Tu les fis tomber  
De tes yeux de jade  
Et de tes deux joues  
Sur ton beau collier.

De tes yeux de jade,  
Tu les fis tomber !  
Mais les larmes mortes  
De cette bravade  
Surent se venger.

Car les larmes mortes  
Fondirent en chœur.  
Et les larmes mortes  
Noyèrent ton cœur !

JEAN KERIVEL.

1895.

# MÉDITATION

---

Sur la terre d'Armor, où les flots de la mer  
Déchirent en grondant le rocher sombre et fier,  
Dans la lande aux fleurs d'or, à la bruyère rose,  
Abri doux à l'oiseau qui chante et s'y repose,  
Il est un saint parvis, des âges respecté,  
Où l'on admire un Christ naïvement sculpté.

Pauvre toit du Seigneur, d'une antique structure,  
Que la mousse et les fleurs couvrent de leur parure ;  
Où souvent, le marin, rentrant seul dans le port,  
Vient accomplir un vœu formé devant la mort ;  
Sanctuaire divin, où fervent et sublime,  
L'espoir doux et touchant prie au bord de l'abîme !

.....  
Un vieux lierre soutient l'ogive qui fléchit ;  
Et, par d'humbles vitraux, l'azur se réfléchit  
Sur le modeste autel d'où monte la prière,  
.....

Un jour j'entrai, pensif, sous cette voûte austère  
.....

Les ifs du champ des morts longuement gémissaient ;  
Les vagues sourdement sur les rochers brisaient  
Et mon esprit, rêvant dans l'immense harmonie,  
Contemplant du vieux Christ la douceur infinie,  
.....

On dit que de sa croix Jésus est descendu ;  
Qu'au martyr d'amour, le monde a répondu

Par un rire insultant, ou par l'indifférence ;  
Que Christ ne trouve plus que dédain ou silence.

. . . . .  
Oh ! dites cependant, ô vous, qui tourmentés  
Du besoin d'espérer, pensez et méditez  
Sur l'homme et son destin, question éternelle !  
Qui cherchez les hauteurs pour votre âme immortelle,  
Les sommets lumineux et baignés dans l'azur,  
Où l'homme se sent vivre et plus noble et plus pur,  
Au lieu de s'avilir abaissé vers la terre,  
Et de choisir pour dieux les sens et la matière :  
Vous, aussi, qui souffrez par le cœur et l'esprit ;  
Vous, qui donnez encore une pensée au Christ,  
Oh ! dites si sa voix, contre le mal ardente,  
N'élevait pas nos cœurs, sublime et consolante ;  
Dites si sa parole, allégeant nos douleurs,  
Ne savait pas nous rendre et plus forts et meilleurs ;  
N'éloignait pas de l'âme et la haine et l'envie,  
Pour apporter l'amour et la force et la vie,  
Lorsque disant au monde : « Ainsi que des amis,  
« Vous qui voulez m'aimer, aimez vos ennemis, »  
Elle donnait à tous cette leçon si haute :  
« Qui donc est sans péché, pour reprocher la faute? »

. . . . .  
Sur la tombe sinistre, où brisé de douleur,  
Tout homme doit laisser des lambeaux de son cœur,  
Et verser quelque jour, tant de pleurs de souffrance,  
Jésus faisait briller l'aurore et l'espérance !

. . . . .  
O la sombre clarté !... les lugubres flambeaux !...  
O la pâle couronne !... et ces fleurs des tombeaux !...  
La mort vient de passer effroyable et rapide,  
Elle a volé l'enfant et, près du berceau vide,  
Elle a mis un cercueil !... oh ! l'horrible douleur,  
Qui jusqu'au dernier jour, torture notre cœur !  
Quoi ! cet enfant est mort !... ce mignon petit être,



De toute la maison et la joie et le maître,  
 Ne nous sourira plus !... ses grands yeux sont éteints !  
 Jamais, il ne tendra ses lèvres ni ses mains !  
 Jamais, l'on n'entendra ses jeux ni sa colère !  
 Jamais son doux baiser, caresse au front du père  
 Et sourire à son cœur, n'enchantera les jours  
 De ceux qui l'adoraient !... oh ! perdu pour toujours !...  
 Pauvre petit, glacé par la pâleur dernière,  
 Les ombres à jamais, ont fermé ta paupière !...  
 O mort, qu'avait-il fait ? de tout mal innocent !  
 Pourquoi briser la mère et frapper un enfant !...

La voix du Christ, alors, murmurait : « Pauvre mère !  
 L'enfant que vous pleurez a quitté cette terre,  
 Mais il vit dans le Ciel ; if vous voit, vous entend,  
 Et, pour toujours heureux, vous aime et vous attend !  
 Oui ! vous la reverrez, la chère âme envolée !  
 Mère par elle encor, vous serez consolée !  
 Vous la verrez, brillant du doux charme du Ciel,  
 Belle du pur amour céleste et éternel ;  
 Belle de la Beauté, forme immortelle et pure,  
 Que n'effleura jamais la tache ou la souillure !  
 Hélas ! toute douleur est un bienfait divin ;  
 La blessure sacrée ouverte au cœur humain,  
 D'où le limon s'écoule et fait l'âme plus haute,  
 Plus près de l'Éternel et plus loin de la faute !  
 Heureux celui qui pleure, ô mères qui pleurez !  
 Heureux celui qui souffre, ô mères qui souffrez !  
 Dieu, qui créa pour tous cette loi de souffrance,  
 Sait donner à chacun sa juste récompense ;  
 Et dans son Ciel d'amour, saintement adorés,  
 Les pleurs les plus cruels brillent les plus sacrés.  
 Oui, le Seigneur reçoit vos sanglots et vos plaintes,  
 Mères, et de ces pleurs, de ces larmes si saintes,  
 De cette source, hélas ! toujours large sillon,  
 De ces flots qu'il bénit, naît l'ange du Pardon !

Ah ! la mort est pour tous l'œuvre de délivrance,  
 Ses ailes sont aussi celles de l'Espérance ;  
 Montant vers la lumière et les splendeurs du Ciel,  
 Elles élèvent l'âme au séjour immortel.  
 Non ! Celui qui du monde est le maître suprême,  
 N'a pas laissé le mal plus puissant que lui-même !  
 Ni le petit enfant, ni le petit oiseau,  
 Ne peut tomber du nid ou du frêle berceau,  
 Si Dieu ne l'a permis ! Et l'enfant va renaître  
 Pour ne jamais mourir ! Et le cher petit être,  
 Disparu dans la nuit, d'un vol silencieux,  
 Prépare à votre amour l'éternité des Cieux ! »

. . . . .  
 Puis Jésus enseignait, dans son divin langage,  
 Le Royaume de Dieu, sous quelque simple image ;  
 A l'orgueil, il disait : « Heureux ceux qui sont doux ! »  
 Aux humbles et aux grands : « Priez et aimez-vous ! »  
 Et sa voix était douce aux larmes de la terre ;  
 La vie était plus haute et la mort moins amère.  
 La croix du Golgotha qui t'avait vu mourir,  
 Nous apprenait, ô Christ, le courage à souffrir.

Il n'est plus, dites-vous ? Froide et vide est sa place ?  
 Mais, de la Terre au Ciel qui remplira l'espace ?  
 Et sur les ailes d'or d'un Dieu de charité.  
 Qui nous élèvera vers la Divinité ?

Il est dans l'Infini, par delà tous les mondes,  
 Au sein des profondeurs de l'éther et des ondes  
 D'azur, il est un Dieu ! Son Être est la splendeur  
 Et du Juste et du Beau ; la Bonté, sa grandeur.  
 Ce Dieu que l'on adore en sa magnificence,

Et dans la Majesté de sa Toute-Puissance,  
 Jésus nous le montrait ! Il est si loin de nous ! . .  
 Jésus nous l'enseignait, et son regard si doux,

S'élevant vers les Cieux et quittant notre terre,  
 Habituaient nos yeux à contempler son Père.  
 Vous dites qu'il n'était qu'un homme comme vous ?  
 Divin par son amour, il était Dieu pour nous !

. . . . .  
 Jésus ! Etre si pur de vie et de lumière,  
 Esprit, qui dominas de si haut la matière,  
 Et qui fis resplendir sur le monde ébloui,  
 Ta grande croix d'amour, chassant l'ombre et la nuit,  
 O Christ, de quelque mot que la foule te nomme,  
 Ton âme était d'un Dieu, si ton corps fut d'un homme ;  
 Et ton front, par l'outrage, hélas ! ensanglanté,  
 Restera l'Idéal de sublime Beauté !

Cet Esprit sera-t-il vaincu par la matière ?  
 Verra-t-on le blasphème, insultant la prière,  
 La chasser du foyer, où croyant au devoir,  
 A l'honneur et à Dieu, le père, chaque soir,  
 La disait à son fils, pour que la route obscure,  
 Sous la clarté d'En-Haut, fût plus droite et plus sûre ?  
 Fut-ce la vision du Mont des Oliviers ?  
 Le désespoir suprême à tes moments derniers,  
 Jésus ? et la sueur du Christ à l'agonie,  
 Fut-elle un flot sanglant d'amertume infinie ?

O merveille et grandeur des lois de l'univers !  
 Céleste champ d'azur, immensité des mers.  
 Et vous, astres lointains, soleil, blanches étoiles,  
 O fleurs de l'Infini, qui brille sous vos voiles ;  
 Souffles doux et légers, qui chantez sur les eaux  
 Et les monts et les fleurs, des chants tristes si beaux ;  
 Frissons sacrés, courant au fond des grands bois sombres,  
 Où l'on sent l'Infini qui traverse les ombres,  
 Ne racontez-vous plus la majesté de Dieu,  
 Père immortel du monde et visible en tout lieu ?  
 L'homme construit en vain quelque orgueilleux système,

Nier le Créateur, est s'avilir soi-même.  
 O prêtres du Néant, vous n'avez pas aimé,  
 Vous qui ne croyez pas ! dont le cœur est fermé,  
 Comme un puits desséché, plein de sable stérile,  
 Qui n'est plus au désert que le nid du reptile ;  
 Qui dites à la tombe : ici, tout est fini !  
 Vous, qui n'espérez pas, pour un amour béni,  
 Renouer le fil d'or de la pure tendresse  
 Que vint briser un jour de mortelle tristesse !

Le cœur qui parle ainsi, n'est-il plus entendu?...  
 Oh ! sous le voile obscur, sur le monde étendu,  
 Qu'il est doux cependant, de prier et de croire,  
 A ta bonté, Seigneur, ta puissance et ta gloire,  
 Soit auprès de l'enfant qui souffre et qui gémit,  
 Soit auprès de la tombe où l'aïeul s'endormit,  
 Soit aux jours, où notre âme, inquiète, incertaine,  
 Demande à quels destins la mort vole et l'entraîne !  
 Oui, qu'il est doux alors, dans la paix du ciel bleu,  
 D'élever sa pensée aux plaines éternelles,  
 Et d'y voir le chemin que la droite de Dieu  
 Traça dans la beauté des clartés immortelles !

L'homme élimine Dieu comme une sotte erreur ;  
 Se dit fils du hasard, créé pour le malheur ;  
 Son esprit n'admet plus de divine espérance,  
 Le ciel est sans rivage et la mort sans croyance !  
 Dans sa superbe étrange, insecte révolté,  
 Il chasse gravement Dieu de l'immensité !  
 O démence sans nom ! Délire de faiblesse,  
 L'Eternel est proscrit par notre petitesse !

Néant, ombre d'une ombre, et sombre inanité !  
 L'homme t'a proclamé la seule vérité ;  
 Au nom de la souffrance, il chante ta victoire,  
 Ne voulant plus prier et ne pouvant plus croire !

Hélas ! jadis aussi, le cœur humain souffrait ;  
 Un joug plus dur encor plus lourdement pesait ;  
 Car la douleur est vieille et les cris de misère  
 Dès l'aube de ses jours ont attristé la terre.  
 Mais ces plaintes, alors, s'élevaient vers les Cieux,  
 Et l'homme, plus meurtri, vivait moins malheureux ;  
 Il adorait un Dieu qui consolait sa peine,  
 Et si le corps pliait, l'âme restait sereine.  
 Aujourd'hui, moins courbé sur le champ du malheur,  
 Mais l'esprit révolté contre toute douleur,  
 Il n'a, pour supporter l'éternelle misère,  
 Que le vide où son cœur haineux se désespère!..

. . . . .  
 Ah ! pour repousser Dieu, qui donc est assez fort,  
 Et sûr de sa pensée, et ferme envers la mort ?  
 Dans ce Dieu dédaigné, que mon âme devine,  
 Mon cœur voit l'espérance et mon esprit s'incline,  
 Méprisant, ô néant, ton idole de deuil,  
 Que l'ignorance humaine élève à son orgueil !

. . . . .  
 O fier positivisme, ô sinistre génie !  
 Lorsque le soir est proche et la tâche finie,  
 Quand la tombe s'entr'ouvre au regard du mourant,  
 Quel espoir s'agenouille au bord de ton néant ?  
 Quel rayon entrevoit, dans ta nuit sans aurore,  
 L'homme qui va mourir et qui veut croire encore ?  
 Quel rameau d'espérance, en ce sombre avenir,  
 Fleurira pour celui dont le seul souvenir  
 Est d'avoir trop souffert, et, depuis qu'il respire,  
 D'avoir connu les pleurs et jamais un sourire ?  
 Dans quel ciel sans soleil, sans constellations,  
 As-tu lu ce destin de noires visions ?  
 De quel souffle divin tes lèvres inspirées,  
 Ont-elles recueilli les vérités sacrées,  
 Athée, et de quel droit, fantôme vaniteux,  
 Frêle atome d'un jour, as-tu scellé les cieux ?

Dans quels flots éthérés a baigné ta pensée,  
 Toi qui fais comparaitre, ironie insensée,  
 Dieu devant ta raison, et, l'abaissant vers toi,  
 Veux le juger d'après ta faiblesse et ta loi ?  
 Que sais-tu ? de quel poids est ton intelligence,  
 Au sein de l'Infini dont tu nies l'existence,  
 Et des Mondes du Ciel qui, dans l'immensité,  
 Tracent leurs orbes d'or pendant l'éternité ?...  
 De quel mont Sinaï jaillit donc ta lumière ?  
 Qui t'a livré le ciel pour désoler la terre ?  
 Quel génie à tes yeux dévoila le néant,  
 Et t'a dit : « Ton âme est ce débris d'ossement ? »  
 Quel autre, encore : « Il faut nier l'intelligence ;  
 Au nom de la pensée, au nom de sa puissance ;  
 Proclamer que le monde, incréé, s'est fait seul,  
 Et jeter sur la vie un immense linceul ? »  
 Mais si comme un roseau, ta pensée est matière,  
 Quelle foi peut trouver ta prophétie altière ?...  
 O Jésus ! Dieu d'amour ! ô toi, qui doux et bon,  
 A côté de la faute, as placé le pardon,  
 Et répandu, Seigneur, tes divines tendresses  
 Sur les âmes souffrant les humaines tristesses ;  
 Toi, qui versant au pauvre, ainsi qu'à l'affligé,  
 Les parfums de ton cœur, as si souvent changé  
 Le désespoir farouche en touchante prière,  
 Et nous montrant le ciel, fait oublier la terre ;  
 Qui voulus être, ô Christ, le Dieu des opprimés,  
 Et qui dis aux heureux : « Soyez purs et aimez  
 Tous les deshérités qui souffrent en silence,  
 Vous à qui Dieu sourit et donna la puissance » ;  
 Que béni soit ton nom d'ineffable Beauté,  
 O céleste Idéal de sublime Bonté !  
 Oui, Jésus, sois béni ! Car à toute souffrance,  
 A tous les cœurs brisés, tu laissas l'Espérance !  
 . . . . .  
 Peut-être, cependant, un jour l'orgueil humain,

Arrachera la croix du temple et du chemin ;  
 Et peut-être, en ce jour, l'homme dans les ténèbres,  
 Gémissant, éperdu, sous les pensers funèbres,  
 Et chancelant dans l'ombre, invoquera tout bas  
 Un pur rayon d'amour, et ne le verra pas ! . . .

. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .  
 La mer étincelait, tout azur et lumière,  
 Et les oiseaux chantaient dans l'étroit cimetière ;  
 Le vent dans les grands pins, murmurait au lointain,  
 La lande parfumait la brise du matin,  
 Et les fiers goëlands, aux ailes intrépides,  
 Jetaient des cris joyeux dans leurs courses rapides ;  
 La voile du pêcheur glissait sur les flots bleus,  
 Comme un oiseau léger, aux élans gracieux ;  
 Les vagues, se brisant dans leur rythme sonore,  
 Se courbaient tour à tour, pour se briser encore ;  
 Tout était calme et beau, pur et majestueux ;  
 Mon âme s'éleva vers le Ciel radieux,  
 Et des voix lui disaient : Dieu, qui fit toutes choses.  
 Les mondes infinis et le parfum des roses,  
 Ne nous a pas créés les futiles jouets  
 D'un caprice sans but, sans grandeur, sans effets ;  
 Un jour viendra pour tous ; le jour de sa Justice.  
 Alors, que sa bonté l'apaise et la fléchisse !

. : . . . . .  
 . . . . .  
 Seigneur, on veut bannir vos autels et vos cieux ;  
 Proscrire l'Idéal, sa croyance et ses dieux ;  
 On raille ses grandeurs, on les jette en poussière,  
 A l'insulte des vents de haine et de colère !  
 Mais, où nous conduira ce funeste chemin ?  
 Et, qui ne voit déjà, l'aurore de demain,  
 Eclairer sur les champs recouverts de ruines,  
 L'arbre du Bien qui tombe et n'a plus de racines,

Ainsi que l'arbrisseau par l'ouragan surpris ?..  
Et tristes sont les cœurs, et tristes les esprits?....

Pur Idéal divin, lueur hélas ! lointaine,  
D'un foyer radieux, voilé dans l'Infini ;  
Espérance immortelle, honneur de l'âme humaine,  
Brille toujours sacré, doux Idéal béni !





# UN ÉRUDIT

---

Dédaigneux de la vie que le geste apporte à la pensée, ce massif et docte personnage, ankylosé dans son complet gris, donne, de prime abord, l'impression étonnante d'une stèle carrément coupée dans un bloc de granit.

Mais il parle, ce granit, il s'exprime même avec une spirituelle et entraînant bonhomie. Lorsque cette grosse tête brune, au reflet d'un sourire fin et plus encore narquois s'éclaire ; lorsque des verres, épais comme des loupes, révèlent ce rayonnement intense d'un regard profondément scrutateur, on pressent que vite, dans ce singulier sarcophage, qui déambule pesamment, une force intellectuelle très développée et le prestige d'une science patiemment acquise à tous les yeux se trahit.

S'instruire, c'est son idée fixe. Si, dans une conversation insignifiante, tandis qu'on échange des mots pour amuser le tapis en attendant qu'au choc des paroles soudain les idées brillent il laisse dire, lui, son léger sourire au coin des lèvres, il écoute et il guette.

Qu'au fil des phrases vienne un fait — fût-ce d'importance minime — mais un fait encore ignoré de notre homme, sa physiologie change. On devine qu'en son cerveau solidement aménagé il case et étiquette sa dernière leçon. De cette manière, s'accroissent, brin par brin, pour ainsi dire, ses connaissances multiples. Le travail fut toujours son indispensable ami et c'est dans une série jamais close de recherches transcendantes qu'il se plaît à vivre, à l'aise et sincèrement heureux.

Combien de difficultés tranchées à force de labeurs ! tâche de bénédictins, semble-t-il, ou de Bretons. C'est un amusement exquis et rare lorsqu'on peut le suivre à travers ces dédales savants,

où il énonce, en toute simplicité, avec une clarté surprenante ses convictions qu'en mots brefs et justes il affirme, il impose.

Sans flamme, alors, sans rudesse ni fâcherie — quoique Breton — il parle, jusqu'à ramener à son opinion, scientifiquement étayée, les avis contraires.

Nature foncièrement riche et sereine qui rappelle nos doux automnes chargés de fruits, généreusement encombrés par les moissons. Récemment une trouvaille unique l'a ravi. Dans les archives délaissées d'une bourgade perdue, parmi les parchemins poudreux furetant, il a mis la main, par hasard, sur des manuscrits en lambeaux : fragiles et précieuses dentelles que ciselaient sournoisement les vers.

En dépit de l'encre très pâlie, se lisait l'écriture toute ronde de quelque clerc depuis des siècles retourné en poussière.

Avec ces trésors curieux, la reliure solide d'un vieux registre recélait plusieurs pages admirablement imprimées qui, tirées de leur cachette, paraissaient toutes neuves.

« Ce doit être un incunable », disait-il, et ses doigts, redoublant leurs religieuses précautions, feuilletaient, feuilletaient sans fin...

« Personne, ajoutait-il, n'a jamais lu ceci, qui donnera à mes travaux une valeur inouïe.

Douce joie, expressément réservée par la Providence aux seuls bibliophiles ! récompense méritée qui assurera au nom d'un infatigable et intelligent chercheur son indiscutable notoriété.

SYLVANE.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LA MAISON DE LAVAL (1020-1605). — *Etude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy. T. 1<sup>er</sup>, *Les Laval* (1020-1264). Paris, Picard, 1895. In-8°, 320 pages.

Nous avons rendu compte ici même (numéro de mars 1894, p. 264-266) de *La Maison de Craon* (1050-1480) des mêmes auteurs. M. Bertrand de Broussillon continuant ses savantes recherches qui ne sont pas près de finir, au grand profit des études historiques, nous donne aujourd'hui le tome 1<sup>er</sup> de *La Maison de Laval*. Ce volume qui s'arrête à l'année 1264 comprend 468 numéros.

Chacun des seigneurs de Laval a sa notice particulière. M. de Broussillon reprenant l'œuvre des auteurs qui ont traité de la puissante famille qui fait l'objet de son livre, ne se contente pas de les rectifier et de les compléter sur bien des points, il met en outre à notre disposition, sous le nom de *Cartulaire*, les nombreuses pièces d'archives qui ont servi à la composition de son œuvre. L'auteur nous donne, dans l'ordre chronologique, l'analyse des documents déjà publiés dans les sources les plus diverses, et le texte *in extenso* tant de ceux restés inédits que de quelques autres édités dans des ouvrages peu accessibles ou d'une importance exceptionnelle pour son sujet.

Les Preuves ainsi rassemblées sont d'une grande richesse. Qu'on en uge plutôt. M. de Broussillon a mis à contribution la Bibliothèque nationale, où le fonds Baluze et le cartulaire de Marmoutier notamment lui ont fourni des matériaux précieux, les Archives nationales représentées par le chartrier de Savigny et diverses séries, les archives du Loiret, de la Manche, de la Sarthe, de la Mayenne, de l'hospice de Vitré, les bibliothèques de Laval, d'Angers et du chapitre de Bayeux. Le cartulaire de Vitré, dont l'original appartient à M. le duc de la Trémoille, prendra place tout entier dans la publication.

Après avoir compulsé des sources aussi variées, il va de soi qu'il n'a pour ainsi dire rien échappé à l'auteur, et seul le hasard des recherches permettra d'ajouter quelques numéros à son recueil. Nous n'en voyons pour le moment aucun nouveau à produire, et c'est tout au plus si nous pouvons compléter sur un point l'analyse de la pièce 467 du cartulaire de l'auteur. Guy VII de Laval fut non seulement désigné par Geoffroy de Pouancé pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, mais c'est à sa garde qu'il confia sa fille aînée. Il voulut également qu'elle ne se mariât point sans le conseil de Guy, lequel apposa son sceau sur l'acte des dernières volontés de Geoffroy.

Il est regrettable que M. de Broussillon ait ignoré le travail de M. de la Nicollière, *Une pierre tombale de l'abbaye de Villeneuve, Olivier de Machecoul*, paru en 1860 dans le tome 1<sup>er</sup> du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*. Il y aurait vu qu'Eustachie de Vitré eut deux filles qu'il ne cite pas et que Jean de Coché n'était pas le fils, comme il le dit (p. 313), mais le beau-fils de cette Eustachie. Nous pouvons ajouter que Jean de Coché ne mourut pas aussi jeune que le croit l'auteur ; il vécut au moins une quarantaine d'années (1267-1304) et laissa postérité. Il est vrai qu'après la mort de son demi-frère Olivier de Machecoul, Jean de Coché se fit appeler Jean de Machecoul, mutation de nom qu'a ignorée l'auteur et qui ne lui a pas permis de suivre jusqu'au bout ce personnage.

Il eût été préférable, croyons-nous, de ne point faire figurer aux Preuves le n° 99 bis, charte d'un *Hugo de Valle*. Deux puînés des Laval du Maine, l'oncle et le neveu, ayant porté le prénom d'Hugues, M. de Broussillon s'est cru autorisé à rapporter à l'un d'eux le document en question, auquel il donne la date fort large de 1080 à 1150 : aucun synchronisme ne lui ayant permis de la serrer davantage. A vrai dire on ne cite pas d'acte postérieur à 1127 concernant le plus jeune de ces seigneurs.

Malgré la coïncidence des prénoms, nous ne pensons pas que la charte émane d'un puîné des Laval dont M. de Broussillon écrit l'histoire. Outre la source qu'il en cite nous connaissons de la pièce un vidimus par Robert, évêque de Nantes (1170-1184). Cette copie fait partie des archives de la Loire-Inférieure (H. 206), fonds du prieuré de Chéméré (Loire-Inf., ar. Paimbœuf, canton Bourgneuf-en-Retz), membre de l'abbaye de St-Serge d'Angers. La donation, qui concerne Chéméré, fut passée au château de Prigny par l'intermédiaire d'*Har-chodius*, seigneur du pays, en présence de témoins d'Arthon et de Ma-

checoul : toutes localités au midi de la Loire dans l'ancien pays de Retz. *Harchodius* c'est Harscoët IV, sire de Retz de 1172 à 1207. La charte en question est très approximativement de la première de ces dates : les noms des témoins en font foi, et Hugues de Laval de qui elle émane doit être rattaché à une lignée différente de celle qu'on lui attribue. Il appartenait vraisemblablement à une petite famille de l'évêché de Nantes tirant son nom de Lavau (commune du canton de Savenay, Loire-Inférieure), dont on connaît Ecomar de Laval (1051-1061), Richard (1102-1113), Alain, Pierre et Rouaud (1180-1218).

L'illustration se compose de 44 reproductions de sceaux et de deux planches représentant, d'après Gaignières, la tombe d'Eustachie de Vitré, dame de Machecoul.

Les observations présentées dans ce compte-rendu ne sont point de nature à diminuer le mérite de l'œuvre, pas plus que celles que nous avons faites à propos de *La Maison de Craon* du même auteur. Comme à ce dernier ouvrage, honoré d'une mention par l'Institut, nous souhaitons à celui-ci un succès au moins égal.

RENÉ BLANCHARD.

..

#### LA LANGUE BRETONNE ET LES ÉCOLES, S. L. N. D.

Je ne connais pas l'auteur de cette excellente brochure, qui nous arrive des Côtes-du-Nord, sous les auspices de l'Association bretonne.

C'est un éloquent plaidoyer — j'allais presque écrire une homélie — pour la langue bretonne que le double enseignement, officiel et congréganiste, écarte, de plus en plus, des écoles de nos trois départements de Basse-Bretagne.

L'auteur anonyme signale et déplore le mal, indique les remèdes que le clergé du diocèse de Vannes et les Celtes d'Irlande tentent d'y apporter, adjure les pouvoirs compétents de rattacher les Bretons à leur langue « et, par elle, à leur passé, à leur esprit et à leur sol. »

Écrit avec une pleine connaissance du sujet et un ardent amour de la Bretagne, cet opuscule patriotique paraîtra plus intéressant encore au moment où vient de s'éteindre l'homme qui attacha son nom à la renaissance de la langue et de la littérature bretonnes, notre glorieux barde La Villemarqué.

O. DE G.

\*  
\*\*

POÈME DE LOURDES, en trente et un chants, par M<sup>lle</sup> Marie Brunet  
— deux volumes — Toulouse, J. Fournier, imprimeur-libraire,  
1895.

Ce poème est donné par l'auteur comme la « traduction des apparitions de la Très Sainte Vierge à la grotte de Massabielle. » Il a pleinement atteint son but d'être un récit fidèle, une pieuse gazette rimée de la vocation de Bernadette, des miracles et des splendeurs de Lourdes.

L'effort de M<sup>lle</sup> Marie Brunet, à travers les cinq mille vers de ses deux volumes, a été considérable, le bonheur de l'expression le couronne parfois. Mais, pour le poète, la récompense sera d'avoir su raconter, dans ses plus minutieux et touchants détails, une histoire vraie qui s'égale aux plus merveilleuses légendes du moyen âge.

Le vers de sept pieds, adopté par M<sup>lle</sup> Marie Brunet, paraît sautillant au premier abord ; un examen plus attentif y fera découvrir — comme s'exprime l'auteur anonyme de la préface — « le couplet ingénu des Mystères ». Tous les chants, après un glorieux ou douloureux épisode, se terminent par une « invocation », pleine d'onction suave et jamais, depuis Homère, le mot « chant » ne s'appliqua mieux à une partie de poème, puisque chacun de ces cantiques est destiné à chacun des jours du mois de Marie.

L'illustration de M. Blanchard-Demme ajoute à l'allure familière du texte : tel paysage nous rend l'aspect de la montagne ou du gave ; tel croquis nous fait rire aux dépens des Homais pyrénéens.

Sur les murs des grandes basiliques, à Sainte-Anne d'Auray comme à Lourdes, les fidèles reconnaissants placent des *ex-voto*. L'immense poème de M<sup>lle</sup> Marie Brunet est un véritable *ex-voto* poétique, suspendu très haut par des mains pieuses, et très digne de notre respect.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\*\*

AVEUGLÉ, roman par Jean Plémeur. — Paris, Société d'éditions  
littéraires, 1896.

Pour une faute assez vénielle : pour s'être laissé prêter un nom et un titre de noblesse, et avoir engagé cette signature d'emprunt, Paul Herlison va mourir. Une balle de revolver, stupide et lâche, trouvera ce cœur de Breton naïf, flétri par la vie parisienne.

La fin du roman de M. Jean Plémeur ressemble au commencement de *Monsieur de Camors*, d'Octave Feuillet, mais le crédule amoureux de Lydie de Fougères est aux antipodes du viveur modelé sur Grammont-Caderousse.

Les imprudences d'Herluison ne méritaient pas pour expiation (?) le suicide. A cause de ce fâcheux dénouement, nous ne pourrions recommander *Aveuglé* à nos lecteurs, malgré la très morale conclusion qui s'en dégage, visant les déclassés.

Si le brave marin et la pieuse femme, parents de Paul, n'avaient pas voulu faire de leur fils un ingénieur, un *Monsieur*, ils lui auraient épargné une vie stérile et une mort honteuse. Le jeune homme n'aurait quitté ni sa Bretagne, ni sa douce amie d'enfance, Marthe Louenec, et la capitale aurait roulé une épave de moins. Mais il n'y aurait pas eu de roman.

Recommandons à M. Jean Plémeur, qui s'est déjà exercé avec succès dans la nouvelle et dans la poésie, et qui n'a point fait en « *Aveuglé* » une œuvre banale, de surveiller son style, un peu négligé parfois, sinon incorrect. De très jolis passages rendent le critique plus exigeant. Quant aux provincialismes de fond ou de forme, nous n'aurons pas le courage de les reprocher au romancier. Ils sentent le terroir breton, et assez de littérateurs ne sont que trop familiers avec le monde interlope décrit par M. Marcel Prévost et consorts.

O. DE G.

\*  
\*  
\*

BRANCHES D'ÉPINES, par Sylvane de Kerhalvé. — Nantes, imprimerie Emile Grimaud et fils, 1896.

Le titre du dernier recueil de Sylvane de Kerhalvé dénote un sentiment profond de la nature bretonne. Cueillez, sans craindre de vous piquer les doigts, ces *branches d'épines*; elles sont toutes fleuries, la fleur de l'épine ayant même la propriété de venir avant la feuille.

Sur ses souvenirs d'enfance, sur ses impressions de vie Sylvane de Kerhalvé répand cette tristesse bretonne, qui s'accompagne de courage, de résignation et de piété. Comme un modèle de cette poésie mélancolique certes, mais non pas énervante, et toute imprégnée de spiritualisme chrétien, je citerai le beau sonnet intitulé « *Après* ».

Sur ma tombe laissez, laissez fleurir des roses ;  
Svelte, dure, une croix se dressera parmi.  
Point de date, ou de nom. Dieu, ce sublime ami,  
Saura seul, corps détruit, la place où tu reposes :

Le chant de quelque oiseau, peut-être, aura frémi  
 Sous l'ombre des cyprès, le long des jours moroses ;  
 Puis viendra le soleil et la splendeur des choses  
 Ensevelira bien tout mon être endormi.  
 Mon corps sera poussière et dans la nuit muette,  
 Doucement flottera mon âme de poète,  
 Ma vie apparaîtra comme un songe envolé,  
 Mais pure, enlinceulée en une aube opaline,  
 Le ciel soit noir, gris ou de feux étoilé,  
 L'âme viendra veiller près du corps en ruine.

Trois ou quatre vers superbes éclatent en ce sonnet qui, moins surchargé d'épithètes, serait sans défauts et demeure à mon sens, comme fond et comme forme, la pièce la plus achevée de l'élégant volume. Partout ailleurs, quand elle chante la mer ou le printemps, quand elle souhaite la bienvenue à Coppée ou mène le deuil de Chopin, Sylvane rencontre de ces grands vers, profonds et musicaux, pleins de grâce ou de mystère, qui décèlent le poète :

L'ennui de vivre a pénétré mon âme. .  
 On dirait qu'un long vol d'invisibles oiseaux  
 En traversant l'espace éteint l'éclat des eaux. . . .  
 Sur les bois de sapins monte un parfum de sève. . . .  
 Le soleil dans les cieux glisse des reflets doux. . . .

Voici, dans le cadre d'avril, mois poétique entre tous, un petit tableau parfait :

Du froid soleil d'avril les rayons sont plus doux ;  
 Les merles vont nicher ; on voit fleurir le houx,  
 Des voiles éclatants sont jetés sur les landes,  
 Que les ajoncs déjà couvrent de leurs guirlandes,  
 Et, remplis par le vent d'harmonieux échos,  
 Les sapins frémissants y font le bruit des flots.

N'est-ce pas que le souffle du poète s'est subitement élargi et que, sans y prétendre, Sylvane de Kerhalvé gravit les hautes cimes où Lamartine, Vigny et Laprade ont érigé leurs temples ? *Nuit d'orage* est un autre de ces coups d'aile. L'aimable auteur, modeste à l'ordinaire, reste à mi-côte et ne déserte point notre humanité ; on se la figure à la fenêtre de son « château Louis quinze », qui ressemble au manoir Louis XIII d'un sonnet de Gérard de Nerval, promenant de mélancoliques regards sur la campagne bretonne, fleurie des printanières branches d'épines.

O. DE GOURCOFF.



\*  
\*\*

UN CORSAIRE BRESTOIS SOUS LOUIS XV. — LE PROCÈS DE LOUIS XVI  
ET LA RÉVOLUTION DU 31 MAI. — Deux brochures de M. le D<sup>r</sup>  
A. Corre.

Les deux dernières brochures publiées par le D<sup>r</sup> Corre font honneur à la perspicacité d'un des plus érudits et plus heureux chercheurs de la Bretagne.

Le « corsaire brestois », c'est la *Sauterelle*, navire de 200 tonneaux, armé par M. Clément, négociant à Brest, commandé par un sieur de Beauregard, et qui croisa sans grand éclat sur les côtes de Bretagne, de 1767 à 1764. M. le D<sup>r</sup> Corre ne peut donc nous raconter les exploits de la *Sauterelle*, mais d'après des liasses de documents qu'il a compulsées aux Archives municipales de Brest, il nous renseigne de la façon la plus curieuse sur la construction, l'armement, l'équipage, l'hygiène et la discipline d'un navire de course au XVIII<sup>e</sup> siècle. De piquantes réflexions soulignent parfois ces documents d'histoire maritime. « Qui nous assure » — dit le D<sup>r</sup> Corre après avoir inventorié l'étrange *apothicairerie* de la *Sauterelle* — « que la nomenclature de nos moyens, à nous, même accrus « des *serums* plus ou moins immunisateurs, ne fera pas sourire nos « arrière-neveux ? »

Quant à la correspondance de Blad, député de Brest à la Convention, avec la municipalité de la ville, elle est relative à cette triste période de notre histoire, qui va d'octobre 1792 à septembre 1793. Blad est ou semble un assez triste sire, qui traite Marat de « scélérat » et vote la mort du roi. Il se peint dans la phrase suivante : « Je n'ai pu, je vous l'avouerai, me « défendre d'un sentiment involontaire de pitié, lorsque j'ai songé que « ce grand coupable (il s'agit de Louis XVI) était époux et père; mais, me « rappelant bientôt que je devais à votre confiance le titre honorable de « représentant du peuple français, j'ai fait taire ma sensibilité pour « prendre le stoïcisme d'un juge. »

Le grotesque le dispute ici à l'odieux et il faut plaindre la municipalité de Brest qui s'attirait de telles protestations de dévouement. A ce point de vue encore, la publication de l'érudite archiviste est des plus instructives.

O. DE G.

∴

PLUME BRISÉE, monologue par Camille Natal. — Paris, Chamuel éditeur, S. D.

Les monologues destinés à être récités par des femmes sont peu nombreux, *Oh ! Monsieur...* de Gondinet, *Le trèfle à quatre feuilles*, de M. G. Boyer, trois ou quatre autres, tout bien compté.

*Plume brisée*, de Camille Natal, rentre dans cette catégorie de choix. C'est le récit, par une jeune fille qui se pique d'écrire, de sa démarche dans un bureau de rédaction. Malgré quelques expressions qui nous semblent trahir une origine étrangère, ce monologue ne manque ni de finesse, ni de gaieté ; nous le recommandons à nos lectrices, ainsi que les autres œuvres du même auteur.

O. DE G.

\* \* \*

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE. — Tomes II et III. — Paris, 1895.

Avec beaucoup de tact et d'à-propos, M. Paul Cottin continue la publication de sa *Nouvelle Revue Rétrospective*. Les deux derniers tomes (année 1895) que nous avons sous les yeux sont un véritable petit trésor d'histoire anecdotique et les documents anciens éclairent souvent les faits nouveaux.

Sans sacrifier à l'actualité, en effet, M. Cottin ne manque jamais l'occasion de faire entre le passé et le présent d'ingénieux rapprochements. Le journal de M. Warnier de Wailly, enseigne de vaisseau, nous décrit une campagne de Madagascar (1829-1830) contemporaine de la première expédition contre Alger. Dans une sphère plus modeste, voici une lettre du comte Chaptal, sénateur du premier Empire, relative à une coupe d'arbres sur la voie publique.

J'ai dit que l'histoire trouve ici son compte. Les *Mémoires* du duc de Croij sur les cours de Louis XV et de Louis XVI, les *Souvenirs* de l'adjudant Pierre Labadie et du lieutenant du génie Larabit sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe sont fort curieux ; on lira avec le même intérêt, mêlé de tristesse, les *Mémoires* d'un émigré qui devint général dans l'armée russe, le comte de Langeron, sur Austerlitz, la campagne de Russie, et la bataille de Paris.

La fin des *Souvenirs* de voyage du célèbre Kotzebue sur le Paris de 1790 est le témoignage d'un Allemand chez qui le talent acquis n'a pas étouffé la bonhomie et la lourdeur natives.

Que si on préfère l'histoire contemporaine, on n'aura que l'embarras

du choix entre la *Correspondance* du jurisconsulte Demante sur le coup d'Etat de 1851, les lettres qui exposent le vrai rôle du général de Causade pendant le siège de Paris de 1870, ou ces autres lettres, également relatives au siège de Paris, qui font tant d'honneur à notre compatriote breton, le poète et critique Hippolyte Lucas.

Un hussard de 1805, aussi libertin et moins spirituel que Casanova, conte des aventures qui auraient défrayé la *Bibliothèque des petits Maîtres*, au XVIII<sup>e</sup> siècle. M. Cottin lui-même a encadré dans de philosophiques réflexions le roman d'un détraqué de haute marque, le comte de Chalais, et de la demoiselle Delisle, danseuse de l'Opéra (1700-1760).

Puisque nous sommes à l'Opéra, notons encore la liste des abonnés pendant la dernière année de la Monarchie (1788-1789), et quittons la *Nouvelle Revue Rétrospective* avec le regret de ne pouvoir citer tout ce qu'elle contient d'amusant ou d'instructif.

O. DE G.

\*  
\*  
\*

GUERRES DE NAPOLÉON (1800-1807), racontées par des témoins oculaires, par A. Chalamet. — Paris, Firmin Didot et C<sup>ie</sup>.

M. Chalamet, professeur d'histoire au lycée La-Kanal, a réuni dans un élégant volume les récits des témoins des guerres du premier Empire, récits authentiques, émanant de généraux, d'officiers ou de simples soldats qui peuvent répéter le vers de La Fontaine :

J'étais là, telle chose m'advint.

Marbot et Thiébauld sont les deux plus célèbres de ces chroniqueurs militaires, et Paul-Louis Courier mêle sa petite flûte d'artiste à tous ces roulements de tambours.

Ce volume qui aura une suite — il s'arrête, en effet, à cette entrevue de Tilsitt, apogée de la gloire impériale — a une illustration à la fois documentaire et artistique. Un fil conducteur aurait relié heureusement, coordonné des relations si différentes de ton et de style, et M. Chalamet, en mettant quelques lignes d'introduction en tête de chacun de ces récits, aurait fait œuvre d'historien.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\*  
\*

SOUVENIRS DE MON BATAILLON, notes d'un caporal aux Volontaires de l'Ouest, par le marquis des S... — Vannes, Lafolye, éditeur, 1896.

Les lecteurs de la *Revue* ont eu la primeur du journal militaire de M. le marquis des S..., et certes ils ont toujours présentes à la mémoire ces pages si simples, si franches et si françaises.

On aimera à retrouver, dans le volume élégamment imprimé par M. Lafolye, l'histoire anecdotique des Zouaves de Charette, devenus « Volontaires de l'Ouest », jusqu'au jour de leur licenciement (13 août 1871). Que de dangers courus, que de fatigues subies pendant le terrible hiver, par le 3<sup>e</sup> bataillon, celui du jeune volontaire de 14 ans, qui explique ainsi sa résolution de s'enrôler : « Voyant autour de moi tous mes parents et mes amis se préparer à partir, je me mis dans la tête « que je devais faire comme les autres. »

« Faire comme les autres », c'était offrir sa vie à la patrie ; bon sang ne pouvait mentir.

Une liste des volontaires de la 1<sup>re</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon, une table alphabétique de tous les noms cités, des cartes des opérations militaires, la marche que les zouaves pontificaux chantaient pendant les promenades, complètent le livre du marquis des S..., livre de race où le patriotisme est relevé d'une pointe de gaieté gauloise. O. DE G.

\*  
\*  
\*

JÉRUSALEM EN BRETAGNE, visite au calvaire du Père Montfort, par un pèlerin breton (le baron Gaëtan de Wismes). — Vannes, librairie Lafolye, décembre 1895.

Un religieux, le R. P. Barré, a entrepris de réédifier, à Pontchâteau même, le Calvaire du vénérable Grignon de Montfort. L'entreprise se poursuit activement ; bientôt se trouvera réalisé, la piété et la charité des fidèles aidant, le rêve sublime du grand missionnaire ainsi défini par le « pèlerin breton », dans la brochure que nous avons sous les yeux : « Transporter Jérusalem en France en représentant avec autant de fidélité que possible, toutes les scènes de la Passion. » Et les catholiques du XIX<sup>e</sup> siècle verront ce miracle, plus heureux que ceux du XVII<sup>e</sup>, dont un contemporain exprimait naïvement les doléances :

Nous admirerions la structure  
D'un calvaire qu'il élevait  
Sans les clameurs que l'imposture  
Excita contre cet objet.

En face de l'incrédulité ou de l'indifférence, un tel monument symbolisera l'antique foi bretonne et perpétuera le souvenir du très digne héritier des vieux saints bretons. Pourquoi le pèlerin — notre zélé et savant confrère le baron Gaëtan de Wismes — fait-il naître le Père de Montfort le 11 janvier 1673 ? nous avons toujours vu la date de cette naissance reportée au 23 janvier 1676 et nous saurions gré à l'aimable écrivain d'éclaircir ce détail biographique. O. DE G.

\* \*

LA CHANSON DE L'EAU, mélodie, musique de M. R. Denenbourg, paroles de Camille Natal. — Prix 4 fr. (1.35, chez Godfroy, éditeur de musique 3, rue de Provence, Paris).

*La Chanson de l'eau* est une jolie romance. Le compositeur, R. Denenbourg, a obtenu trois premiers prix au Conservatoire de Bruxelles. Les paroles sont extraites du recueil de vers de Camille Natal : *Gerbe d'aillets*. La *Gerbe d'aillets* est une élégante plaquette qui fut couronnée par la *Société de l'encouragement au bien*, et se trouve également chez Godfroy ou chez les libraires Fischbacher et Chamuel.

\* \*

HISTOIRE D'UNE MAISON BRETONNE ET DE SES ORIGINES ANGLO-NORMANDES, par Robert de Courson de la Villeneuve, tome 1<sup>er</sup>, Origines. 1 vol. in-8° de 506 p. — Lafolye, éditeur, Vannes, 1896.

Sous ce titre, vient de paraître le 1<sup>er</sup> volume d'une très importante étude sur la noblesse bretonne. En effet, bien que l'objectif indiqué soit l'histoire de la *Maison de Courson*, en somme, les phases successives traversées par la plupart des anciennes familles nobles de Bretagne s'y trouvent étudiées et décrites avec un soin scrupuleux. Grâce à cette largeur de vue, l'ouvrage échappe aux données souvent un peu étroites des travaux généalogiques. C'est de l'histoire, mettant en lumière, non plus cette fois les personnages de premier plan, les ducs ou les princes, mais des chevaliers et seigneurs mêlés d'assez près aux événements pour qu'avec eux nous suivions les principales péripéties de notre vie nationale.

Dans sa préface, M. le colonel de Courson indique bien du reste, qu'il ne s'est pas limité au cadre ordinaire des généalogistes : « Peut-être nous reprochera-t-on d'avoir fait, dans ce livre, beaucoup de digressions, « en sorte que les choses concernant la maison de Courson seraient un « peu noyées dans les fastes généraux de notre pays. Nous répondrons « à cela que nous avons été engagé dans cette voie par nécessité. Une famille, en effet, occupe trop peu de place, si notable qu'elle puisse être, « dans les annales d'un vaste territoire comme la France, pour que les « Chroniques aient perpétué le souvenir d'un grand nombre de ses faits « et gestes. Mais un seul nom, dans une pièce, suffit pour vous ouvrir « des horizons que l'histoire complète. »

Le premier volume est uniquement consacré à la très difficile ques-

tion des origines, étude d'autant plus intéressante pour nous qu'elle a été moins élucidée jusqu'ici. « En effet, l'histoire des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et « XIV<sup>e</sup> siècles, surtout en ce qui concerne les annales des familles, est « entourée d'un voile épais. On ne parvient à le déchirer qu'à de longs « intervalles et, pour reconstituer, à ces époques reculées, la suite des « événements qui intéressent une maison, il faut aller secouer la pous- « sière des plus vieilles archives et rechercher des jalons dans les char- « triers ou dans les cartulaires des églises, des monastères, enfin dans « les dépôts publics. On est obligé, en un mot, de faire de l'archéologie « et de demander à l'histoire l'explication de faits entrevus. Néanmoins, « en rapprochant les notes historiques des pièces où le nom qui in- « téresse se trouve cité, on arrive à tirer des conclusions forcées qui, « presque toujours, ont pour effet de changer la présomption en preuves<sup>1</sup>. »

Comme on le voit, ce n'est pas une étude faite à la légère que nous avons sous les yeux et l'auteur muni d'un riche dossier de chartes et de titres, a travaillé douze ans à l'œuvre dont il nous donne aujourd'hui la première partie.

Nous voudrions faire connaître les principaux passages de ce beau volume, notamment ce qui concerne les noms de famille accolés aux noms des saints de nos paroisses et qui révèlent presque à coup sûr une fondation, et par suite, la résidence ou le berceau de la famille dans la localité.

Nous aurions aussi, si la place ne nous manquait, à étudier la part si large que nos gentilshommes Bretons, mêlés aux Normands, ont prise à la conquête de l'Angleterre. Toute cette partie est traitée à fond et avec un véritable luxe de documents et de preuves.

C'est là un des côtés séduisants du travail de W. Robert de Courson ; il est documenté de tous points. Les notes, les renvois aux sources abondent à chaque page.

Sous le titre de pièces justificatives, cent pages sont consacrées aux textes, très fidèlement transcrits, et qui forment à la fin de l'ouvrage, un véritable chartrier.

Nous sommes heureux de signaler aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* un travail plein d'érudition et qui fait si bien revivre le nom de son illustre et regretté collaborateur, M. Aurélien de Courson.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

<sup>1</sup> Préface p. VII.

---

Le Gérant : R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

# SEIGNEURIES DE BRETAGNE

## HORS DE BRETAGNE

---

Les ducs de Bretagne ont possédé diverses seigneuries situées hors de Bretagne et « non incorporées au duché. Parmi ces seigneuries il y en a cinq (les plus importantes) dont les ducs ont associé les titres à leur titre de duc. Ce sont la vicomté de Limoges, les comtés de Montfort l'Amaury et d'Etampes, dans l'Île-de-France, de Vertus en Champagne, et de Richemont, dans le comté d'Yorck en Angleterre.

Il y a quelque intérêt à rappeler comment ces seigneuries lointaines sont entrées dans la maison de Bretagne et à redire en abrégé non leur histoire mais leurs diverses transmissions, pendant que nos ducs en ont pris le titre.

Bien que le comté de Richemont ait été uni le premier au duché de Bretagne, nous parlerons d'abord des seigneuries françaises<sup>1</sup>.

Le lecteur va bientôt reconnaître que ce travail n'est qu'une esquisse. Les pages qui suivent ont été écrites à l'aide des histoires et des *preuves* des doms Lobineau et Morice, de quelques documents des archives d'Ille-et-Vilaine, d'indications prises aux *inventaires sommaires* de la Loire-Inférieure, de la Marne, de Seine-et-Oise, des Basses-Pyrénées, et de renseignements dus à l'obligeance de MM. les archivistes de ces départements et de celui de la Haute-Vienne. — Pour faire sur cet objet un travail complet — qui pourrait être considérable — il faudrait explorer les archives déposées à Nantes, à Châlons, à Versailles et à Pau.

Puisse un autre plus heureux que moi faire cette laborieuse et fructueuse exploration ! A Pau, notamment, il trouvera nombre de pièces intéressant notre histoire de Bretagne. Mais qu'il n'aille pas

<sup>1</sup> Nous ne parlons que des *principales seigneuries* : il y en a eu d'autres possédées par les ducs au moins temporairement.

chercher à Limoges. C'est à Pau que se trouvent aujourd'hui les archives de la vicomté de Limoges<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Et pourquoi ? dira-t-on. — Sans doute parce que, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un vicomte de Limoges est devenu roi de Navarre, et qu'il aura réuni les titres de sa vicomté à ceux de son royaume.

Mais comment, depuis le commencement du siècle, sinon depuis la réunion de la Navarre à la France, ce dépôt revenu d'exil n'a-t-il pas retrouvé son lieu d'origine, et, s'il est permis de le dire, repris son domicile naturel ? Un archiviste paléographe m'explique que vingt fois sans doute la réintégration des archives à Limoges a dû être proposée par les inspecteurs des archives ou réclamée par Limoges : et que leur maintien à Pau doit tenir à quelques « difficultés administratives. » Comprenez qui pourra !

---



## CHAPITRE PREMIER

---

### VICOMTÉ DE LIMOGES

ET

### COMTÉ DE MONTFORT-L'AMAURY.

#### I

C'est à la suite des deux mariages d'Arthur II que la vicomté de Limoges et le comté de Montfort sont entrés dans la maison de Bretagne.

De son mariage avec Béatrix d'Angleterre, le duc Jean II avait eu deux fils : l'aîné, Arthur, né le 25 juillet 1262, lui succéda ; le puîné, Jean, fut, comme nous verrons, comte de Richemont.

Quand il eut treize ans, Arthur fut marié à Marie de Limoges, arrière-petite-fille de Robert III, comte d'Evreux, frère aîné de Pierre Mauclerc, fille et héritière de Guy VI, vicomte de Limoges. — Elle eut trois fils : Jean, qui sera un jour le duc Jean III, Guy, futur comte de Penthievre, et Pierre, qui mourut jeune.

Devenu veuf en 1291, quand il avait seulement vingt-neuf ans, Arthur contracta un second mariage qui devait être fatal à la Bretagne. Il épousa Yolande de Dreux, fille de Robert IV, comte de Dreux, et de Béatrix, dame de Montfort (mai 1294). Yolande était, comme sa cousine germaine Marie de Limoges, arrière-petite-fille de Robert III, comte de Dreux. Depuis 1286, elle était veuve, sans enfants, du Roi d'Ecosse Alexandre III et continuait à porter le titre de reine.

La mère d'Yolande était unique héritière du comte de Montfort, seigneur de Rochefort en Yveline<sup>1</sup>, et de Jeanne de Craon, dame du

<sup>1</sup> Yveline ou Iveline petit canton du Hurepois (Ile-de-France) ; chef-lieu : Dourdan (aujourd'hui Seine-et-Oise et Eure-et-Loir).

Château du Loir et de la Suze ; Yolande avait seulement un frère et une sœur cadette.

Toutefois, pour un héritier de Bretagne, le mariage pouvait sembler peu avantageux. Deux ans auparavant, comme si elle avait renoncé à une seconde union, la reine douairière d'Ecosse avait passé avec son frère Jean II, comte de Dreux, un contrat léSIONNAIRE : pour une pension annuelle de 1000 livres, elle avait renoncé à la succession de son père ouverte depuis 1282 et à la succession future de sa mère<sup>1</sup>. Par son contrat de mariage, son frère lui donna en dot 1500 livres de rentes en terres et sept mille livres en meubles<sup>2</sup>.

Yolande allait donner à son mari un fils nommé Jean, comme son frère aîné du premier mariage, et cinq filles.

Trois ans après le mariage, en 1297, le roi Philippe le Bel, pour récompenser Jean II du secours qu'il lui avait porté contre les Anglais en Guyenne, créa le duc pair : et éleva la Bretagne au rang de duché pairie au même titre que la Bourgogne.

Le duc se crut sans doute très honoré de recevoir enfin du Roi le titre de duc au lieu de celui de comte que les « lettres royales », lui avaient donné jusqu'alors<sup>3</sup> ; et prêta joyeusement hommage en sa nouvelle dignité.

Il ne pouvait assurément prévoir que, moins de cinquante ans plus tard, la question allait se poser de savoir si la succession au duché devenu pairie de France devait être réglée par l'ancienne coutume bretonne. Mais comment n'avait-il pas compris que ce titre de pair était un lien de dépendance ; que de ce jour « l'autorité du duc et celle des Etats de Bretagne allaient toujours aller en diminuant<sup>4</sup> », et que les règles du royaume allaient faire brèche aux vieilles coutumes de Bretagne ? Nous allons bientôt avoir la preuve de ce fait.

<sup>1</sup> Lobineau, *Hist.* p. 295. 1000 livres de ce temps font plus de 50 000 francs monnaie actuelle.

<sup>2</sup> Lobineau, *Hist.* 281.

<sup>3</sup> Lobineau, *Hist.* 286.

<sup>4</sup> Lobineau, *Hist.* p. 295.

Le 18 novembre 1304, Arthur succéda à son père et fut duc de Bretagne, vicomte de Limoges et comte de Richemont.

Aussitôt il s'empressa de donner à son frère Jean le comté de Richemont, et à son fils Jean, l'aîné du premier mariage, la vicomté de Limoges<sup>1</sup>.

Quelques années auparavant, le duc n'aurait pas eu à disposer de la vicomté. Avant l'érection de la Bretagne en pairie, le fils aîné de Marie de Limoges aurait naturellement succédé à la seigneurie de sa mère. Telle était la coutume bretonne ; mais, d'après le droit féodal de France, les fiefs des reines entraient dans le domaine royal : cette règle était appliquée aux fiefs du royaume : la Bretagne devenue duché pairie y était soumise ; et nous en voyons ici une première application. — Ce fut un trait de lumière pour Yolande.

Oubliant le désintéressement de la reine douairière d'Écosse, la duchesse de Bretagne en devenant mère était devenue ambitieuse, on pourrait dire cupide, au moins pour ses enfants. Bien qu'il n'eût pas atteint la cinquantaine, le duc allait s'affaiblissant : la duchesse put craindre que sa mort ne la mit en lutte avec les fils de Marie de Limoges : et elle prit ses précautions.

D'abord il faut empêcher que ses terres n'entrent dans le domaine ducal. Yolande fait représenter au roi que son mariage étant de date antérieure à l'érection de la Bretagne en pairie, « la prérogative accordée à la Bretagne » ne doit pas porter préjudice aux droits que lui garantissaient les coutumes bretonnes<sup>2</sup>. Le roi Philippe Le Bel, par lettres données en conseil, le 24 septembre 1309, accueille ses conclusions<sup>3</sup>.

Les lettres du Roi ne disent pas quels droits il garantit à la du

<sup>1</sup> Lobineau, *Hist.* 291.

<sup>2</sup> J'ai lu quelque part « la coutume de Bretagne. » Il ne faut pas entendre par là la coutume écrite : la première rédaction (Très ancienne coutume) est de 1330 ou 1340. Hévin donne les deux dates.

<sup>3</sup> Lobineau, *Hist.* 295. Pr. 459.

chesse : nul doute qu'un de ces droits ne soit la transmission des biens maternels à ses enfants.

Quand elle eut cette assurance, la duchesse se repentit du traité signé autrefois avec son frère. La succession de sa mère semblait près de s'ouvrir : son frère paraissait approcher du terme de sa vie. Yolande lui demanda la renonciation au traité ; et Jean de Dreux, en présence du Roi, consentit à l'annuler (1310). Jean mourut peu après ; sa mère le suivit, et Yolande hérita le comté de Montfort<sup>1</sup>.

La succession de ses enfants aux biens maternels assurée, il s'agit de tailler leur part dans la succession paternelle.

C'est l'objet que la duchesse va poursuivre : elle fit si bien qu'Arthur assura à ses enfants du second mariage 8,000 l. de rentes à prendre sur les biens du duc ; et, en même temps Jean, vicomte de Limoges qui allait être Jean III, fit assiette de 3.300 l. de rentes au nom de son frère et de ses sœurs consanguines sur les biens ducaux situés dans le Perche, le Maine et la Normandie. Enfin le duc ajouta au profit de Jean 500 livres de rente sur ses terres dans le Perche, plus la seigneurie de Guérande, sous la condition toutefois qu'elle pourrait être rachetée pour douze mille livres<sup>2</sup>, mais le rachat ne se fit pas.

Ces dispositions prises, tranquille sur l'avenir de ses enfants, dont plusieurs étaient sous la tutelle de leur mère, le duc Arthur mourut, le 27 août 1312, au château de l'Île<sup>3</sup>, laissant le duché à son fils aîné du premier mariage, Jean, vicomte de Limoges.

\* . .

A peine monté sur le trône, Jean III s'empessa de donner à son frère Guy la vicomté de Limoges, et le chargea de payer à la du-

<sup>1</sup> Lobineau, *Hist.* p. 295, 301.

<sup>2</sup> Lobineau 250, 464, 465.

Nous n'avons pas le testament d'Arthur ; mais la mention de ces legs se trouve dans le traité d'entre Jean et Yolande ratifié par le Roi en avril 1312. Morice, I, col. 1238, et suiv. (1313 nouveau stile).

<sup>3</sup> A l'entrée de la Vilaine, sur la rive droite à une lieue au-dessous de la Roche-Bernard.

chesse Yolande 2000 l. de rente sur son douaire. Cette condition semblait l'indice de sa résolution d'exécuter les volontés de son père.

Mais, à la réflexion, le duc trouva-t-il qu'elles étaient trop onéreuses pour lui ? La duchesse réclama-t-elle ses droits et ceux de ses enfants avec trop d'insistance ? Les exécuteurs testamentaires lui montrèrent-ils un zèle excessif, comme ils firent un peu plus tard ? Toujours est-il que la colère égara le duc, et il ne craignit pas de représenter à Rome que son père et Yolande, parents au quatrième degré s'étant mariés sans dispense, le mariage était nul et les enfants illégitimes<sup>1</sup>. Le mariage fut déclaré valable ; et le duc ramené à plus de réserve parut se mettre d'accord avec la duchesse (avril 1313).

Mais la lutte recommença bientôt. Le duc se plaignait des exactions commises dans le duché par les exécuteurs testamentaires trop dévoués à la duchesse. Celle-ci saisissait le parlement de Paris qui rendait deux arrêts contre le duc sans qu'il eût présent le temps de présenter ses défenses (1315). Enfin, bientôt survint un incident qui dérangerait les conventions.

Lorsqu'il avait donné Limoges à son frère Guy, le duc Jean avait apparemment oublié qu'il l'avait déjà donné comme présent de noces à sa seconde femme Isabelle de Castille (1310). La duchesse fit prendre possession de la vicomté<sup>2</sup> ; mais Guy s'empara de vive force de la ville et exerça les droits qui résultaient de l'acte de donation, sans qu'il apparaisse d'aucune opposition du duc. Sur la plainte d'Isabelle, le roi d'Espagne et Philippe le Long intervinrent ; et le duc de Bretagne, pour réparer sa maladresse, reconstitua le comté de Penthièvre qu'il donna à son frère<sup>3</sup>. Il le

<sup>1</sup> Lobineau, p. 297. Le duc se plaignit au pape de leurs « exactions violentes et rigoureuses ». LXIV.

<sup>2</sup> Lob. Pr. 466-467.

<sup>3</sup> Inv. somm. Pau. E. 617. Elle ordonne à ses vassaux du Limousin de tenir son parti contre Guy de Bretagne.

<sup>4</sup> Jean donna à Guy l'ancien comté de Penthièvre (moins les seigneuries et forteresses de Jugon et Cesson qu'il garda) — et l'ancien comté de Tréguier (moins le Goello possédé, sauf Quintin détaché en 1225, par l'ancienne maison de Penthièvre, dite alors d'Avaugour.) Mais Guy épousa en 1318, Jeanne d'Avaugour héritière du Goello, en sorte que (sauf les démembrements de

chargea de payer à Yolande les 2000 livres de rentes auparavant assignées sur Limoges (1317).

Enfin un acte dressé à Vannes, le 11 juin 1321, établit une paix tardive entre le duc et sa belle-mère. — Yolande mourut l'année suivante<sup>1</sup>.

Un historien remarque que le sceau ducal apposé au pied de l'acte de 1321 ne portait que les hermines de Bretagne. Dès 1318 en effet, Jean III avait renoncé aux armes de Dreux, que Pierre Mauclerc, et après lui Jean Le Roux, Jean II et Arthur II avaient portées brisées d'un franc quartier d'hermines. L'historien se demande si cet abandon des armes de Dreux en présence de la duchesse, qui était de Dreux, n'est pas un signe de l'aversion de Jean III pour sa belle-mère et ses enfants<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, la paix ne fut plus troublée. Lorsque, en 1339, un fils naquit du mariage de Jean de Montfort avec Jeanne de Flandre, le duc fut le parrain de cet enfant, qui après plus de vingt ans de guerre allait être le duc Jean IV<sup>3</sup>.

Mais la froideur du duc sinon l'aversion persista : il ôta à son frère de Montfort tout moyen d'influence ; et toutes ses faveurs furent pour Guy, comte de Penthievre, qui devait être son successeur. Pour le malheur de la Bretagne, Guy mourut le 16 mars 1331.

Six ans plus tard, Jeanne, héritière de Guy de Penthievre, était donnée en mariage à Charles de Châtillon, dit de Blois, neveu du roi Philippe de Valois ; et le duc croyait ainsi assurer à sa nièce chérie sa succession au duché.

Isabelle de Castille était morte le 24 juillet 1328 ; Limoges avait

Quintin, Jugon et Cesson) l'apanage primitif de Penthievre se trouva reconstitué dans son unité. M. de la Borderie. *Géog. féodale de la Bretagne*, p. 60.

<sup>1</sup> Juin 1321. Morice. *Pr.* I. 302.

<sup>2</sup> Lobineau. *Hist.* 302.

<sup>3</sup> Lobineau (*Hist.* 306) place le mariage au commencement de 1329. Morice (I, p. 240) donne la date du 21 mars 1329. (1330 n. st. Pâques étant le 23 avril). — Jean IV est né en 1339, sa naissance n'est donc pas venue, comme le dit Lobineau, *bientôt* après le mariage.

fait retour au duché'; l'année suivante, le duc avait pris en troisième mariage Jeanne de Savoie, et lui avait donné Limoges en douaire. Il ne doutait pas que le jour où le douaire de sa veuve cesserait, Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, ne joignît à ce titre celui de vicomtesse de Limoges.

Cet espoir fut déçu. Après la mort de Jean III, pas un de ses successeurs n'a réuni les deux titres.

Ici arrêtons-nous... Nous allons maintenant non pas conter l'histoire de la vicomté de Limoges et du comté de Montfort; mais dire en quelques mots ce qu'étaient ces seigneuries et indiquer par quelles vicissitudes elles ont passé, pendant que des princes de la maison de Bretagne en ont pris les titres.

*(A suivre.)*

J. TRÉVÉDY.

*Ancien président du Tribunal de Quimper.*

<sup>1</sup> Lobineau, p. 305. « Isabelle fut inhumée dans le chœur de l'abbaye de Prières, au-dessous de Jean Le Roux, fondateur de l'abbaye... Leurs tombeaux ont été démolis depuis pour la commodité des religieux. »



# LE DUC DE FERRARE

DRAME EN TROIS ACTES

ET EN VERS

(Suite<sup>1</sup>)

---

## ACTE DEUXIÈME

*Une terrasse, fenêtres et balcons de chaque côté.*

### SCÈNE I

LE COMTE, couché sur un banc de gazon, FINÉO, LUCRÈCE,

MUSICIENS.

FINÉO, aux musiciens.

Chantez, exécutez l'ordre de son Altesse,  
Puisqu'il veut de son fils égayer la tristesse,  
Compagnons, la musique au charme souverain  
Sur ses ailes d'azur emporte le chagrin.

LES MUSICIENS.

Taisez-vous, ô mes allégresses,  
Souvenez-vous bien de mon deuil,  
Souvenez-vous de mes tristesses,  
Ne faites pas voir trop d'orgueil.

Penché sur le bord de ton onde,  
Ruisseau, je grossissais ton cours,  
Tu portais à la mer profonde  
Mes larmes qui coulaient toujours.

Taisez-vous, etc.

<sup>1</sup> Voir le fascicule de janvier 1896.



Un sourire a doré ma vie,  
Un sourire a séché mes pleurs,  
Mourir était ma seule envie,  
Je veux vivre et pourtant je meurs.

Taisez-vous, etc...

FINÉO.

Qu'est cela ? je t'ai dit d'être gaie, ô musique,  
Tu nous chantes un air par trop mélancolique,  
Fais-nous entendre ici des accents plus joyeux.

LE COMTE.

Non, non cet air me plaît.

FINÉO.

Celui-ci vaut bien mieux.

(il chante)

La mer est admirable  
Je le concède, mais  
De son eau détestable  
Je ne boirai jamais.  
Pourquoi, je le demande  
Au Créateur divin.  
De cette mer si grande  
N'avoir pas fait du vin ?

Voilà les airs qu'il faut.

LUCRÈCE.

Fi, le vilain ivrogne !

FINÉO.

Mais non, j'aime le vin, je le dis sans vergogne,  
Le vin vaut mieux que l'eau, consultez les auteurs

LE COMTE.

Tu peux congédier, Finéo, les chanteurs,  
Quoique j'aime leur chant de deuil et d'espérance ;  
Ils ont pour un moment apaisé ma souffrance.

FINÉO fait signe aux chanteurs de s'éloigner.

Eux, ce sont des chanteurs lugubres par ma foi !

(Aux chanteurs)

Si vous ne remplissez un peu mieux votre emploi,  
Je vous ferai chasser sans pitié de Ferrare,  
Vous n'assisterez pas aux fêtes qu'on prépare  
Pour l'hymen.

LE COMTE, retombant le front entre ses mains.  
Pour l'hymen.

## SCÈNE II

LE COMTE, FINÉO, LUCRÈCE.

FINÉO, à Lucrèce.

Il est ensorcelé.

LUCRÈCE.

N'est-il pas quelque conte en ce cerveau fêlé ?

FINÉO.

Ah ! si fait ! j'en sais un dont vous serez contente,  
Celui du confesseur et de sa pénitente.  
Monseigneur, écoutez, s'il vous plaît, ce bon tour :  
Une jeune beauté se confessait un jour.  
Le confesseur lui dit : Etes-vous demoiselle ?  
Elle répondit : oui, — c'est très-bien, — puis la belle,  
Commença doucement l'aveu de ses péchés.  
Mais comme il lui fallait dire les plus cachés,  
Le confesseur, soudain, interrompant son zèle :  
Ne prétendez-vous pas être une demoiselle ?  
— Oui, de la Reine. — Alors, une fille d'honneur !...  
Le confesseur sourit, tout comme vous, seigneur.  
Il a souri.

LUCRÈCE.

Fi ! fi !

FINÉO.

Quels scrupules sont vôtres

Ma mie ?

LUCRÈCE.

Un tel conte, ah !

FINÉO

Boccace en dit bien d'autres,

Écoutez mieux encor...

LE COMTE.

C'est trop me fatiguer

Insipide conteur !

### SCÈNE III

FINÉO, LUCRÈCE.

LUCRÈCE.

Voilà pour tout narguer

Avec votre Boccace.

FINÉO.

Il est vraiment malade.

Dites, qu'en pensez-vous, ma chère camarade ?

N'est-ce pas de l'amour ?

LUCRÈCE.

Je n'en sais rien du tout,

Je ne m'y connais pas.

FINÉO.

Vous m'étonnez beaucoup.

LUCRÈCE.

Encor !

FINÉO.

Là, calmez-vous !...

LUCRÈCE.

Vous prétendez me plaire ?

FINÉO.

J'en ai l'intention.

LUCRÈCE.

C'est une grande affaire.  
Je suis très exigeante et fort dure est ma loi,  
Il me faut des présents.

FINÉO.

Alors, éprouvez-moi,  
Je suis né généreux, je ferai des merveilles.

LUCRÈCE.

Eh bien ! donnez-moi donc une de vos oreilles.

FINÉO.

Une de mes... Tuidieu !

LUCRÈCE.

Vous balancez ?

FINÉO.

Non pas,

Je refuse tout net... Arrêtez donc vos pas !  
Où vous en allez-vous ? un moment !

(Il veut la retenir).

LUCRÈCE.

Point de gestes.

FINÉO.

Mais ce sont des amours les signes manifestes,  
Le geste est éloquent bien plus que le discours.

LUCRÈCE.

Adieu, le beau minois pour prétendre aux amours.

(Elle sort).

## SCÈNE IV

FINÉO, seul.

Va, mon gentil oiseau qui, si léger t'envoies  
Je t'apprivoiserai... plus de pensers frivoles !...  
Nous voyons en effet des choses se passer  
Des choses qui vraiment me donnent à penser,  
Le comte est consumé par la mélancolie,  
Je crains que son cerveau n'ait un grain de folie.  
Cet état languissant dure depuis six mois...  
S'il aimait la Duchesse... Ah ! j'ai vu quelquefois  
Le Duc jaloux... J'ai vu, je montrerais la place  
Où d'une humeur farouche il a laissé la trace,  
Où d'un de ses rivaux avec un grand succès,  
Il s'est débarrassé sans forme de procès...  
C'est un bon justicier, fertile en stratagèmes,  
De ces gens-là qui font leurs affaires eux-mêmes.  
Et redoutant toujours le scandale et le bruit,  
Enveloppent leurs coups des ombres de la nuit,  
Je connais bien son âpre et rusé caractère,  
Il n'est pas bon d'avoir quelque chose à lui taire.  
Il n'est pas bon non plus d'être son confident,  
Il craint les indiscrets, Finéo, sois prudent.  
Grave est la circonstance, aimer sa belle-mère,  
Ce n'est pas pour le Comte une heureuse chimère.  
J'ai lu, je ne sais où, que dans l'antiquité,  
Semblable événement, a, je crois existé.  
C'était dans la Syrie... on en a fait un livre.  
Les païens plus que nous avaient du savoir-vivre ;  
Le père divorça : la chose tourna bien.  
J'oubliais que Thésée, un autre grand païen,  
Sur son fils innocent...

(Il s'interrompt avec frayeur en voyant venir le Duc).

## SCÈNE V

LE DUC, PARISINA, AURORE, FINÉO.

LE DUC, à Finéo.

Où donc est votre maître ?  
 La source de son mal s'est-elle fait connaître ?  
 Quelle tristesse a mis une ombre sur son teint ?  
 Pourquoi ce tremblement dont son corps est atteint ?

FINÉO.

Je ne sais, Monseigneur, quel remède réclame  
 Ce mal mystérieux dont le siège est dans l'âme,  
 Je ne l'amuse plus, son esprit est troublé,  
 Je ne le vis jamais de la sorte accablé.

LE DUC.

D'un amour malheureux on reconnaît l'empire,  
 Si j'en puis bien juger, la passion respire  
 Dans tous ses mouvements et de jaloux soupçons,  
 Aurore, ont amené ce trouble, ces frissons.  
 Répandez sur ce mal votre grâce divine.

AURORE.

Plus que jamais, Seigneur, au silence, il s'obstine.  
 Il m'évite, il me fuit bien loin de me chercher,  
 Lui qu'on voyait à moi sans cesse s'attacher,  
 Les mains pleines de lys, de jasmins et de roses ;  
 Prompt à me comparer aux plus aimables choses

LE DUC.

Essayons néanmoins, sans regrets du passé,  
 De rendre la raison à ce jeune insensé.  
 J'aurais peur, souffrant mal ce qui me désespère,  
 De trop faire valoir l'autorité d'un père,

Je suis bien rude, il faut une plus douce main,  
Pour sonder cette plaie au fond du cœur humain.

(à Parisina).

Madame, chargez-vous de ce soin.

PARISINA.

Moi...

LE DUC.

Vous-même.

Une femme aisément devine si l'on aime,  
Elle voit les tourments cachés dans notre sein ;  
Et c'est pour les guérir, le meilleur médecin.  
Votre sexe en tout temps, mérita cet éloge.

AUORE.

Il veut que ce soit elle, ô ciel ! qui l'interroge.

PARISINA.

Mais le Comte à me voir doit-il être forcé ?  
A ses inimitiés, il n'a pas renoncé  
Peut-être, et je craindrais que ma vue importune....

LE DUC.

Madame, ou lui prépare une illustre fortune.  
Qu'il soit l'époux d'Aurore, un trône s'offre à lui.  
Il s'agit d'alléger le poids de son ennui,  
De lui faire comprendre, avec un peu d'adresse,  
Qu'il n'a pas de rival auprès de sa maîtresse.  
Rassurez encor mieux son amour tourmenté,  
Je prétends élever le marquis redouté  
Au rang d'ambassadeur, rang qu'il ambitionne.  
Il quittera la cour.

PARISINA.

Cependant....

LE DUC.

Je l'ordonne.

(à Finéo).

Que mon fils vienne !... Allez de ma part l'avertir,  
Moi je vais disposer le marquis à partir.

(Le Duc sort d'un côté et Finéo de l'autre).

## SCÈNE VI

PARISINA, AURORE.

AUORE.

Ainsi votre vertu, de grâces couronnée,  
Prendra soin de hâter un trop long hyménée.  
Sur un cœur que l'on voit échapper à ma loi,  
Madame, vous avez plus de pouvoir que moi.

PARISINA,

Le Comte eût donc pour vous une amitié bien forte,  
Puisque son changement, de dépit vous transporte,  
Madame ?

AUORE.

Il m'est permis de le penser au moins.  
Ferrare attestera par de nombreux témoins  
Quel lien, tout enfants nous unissait, madame,  
Nul printemps n'eût l'éclat du printemps de notre âme,  
La fleur de l'amitié donna l'amour pour fruit.  
Frédéric me disait : tout en vous me séduit,  
Vos yeux sont pour les miens la clarté du jour même,  
Et cent expressions d'une douceur extrême,  
Me venaient confirmer, madame, incessamment,  
Que j'étais de ses jours l'unique enchantement.  
Un seul et même souffle à notre double vie  
Semblait suffire alors et j'ignorais, ravie



De ce charme profond trop tôt évanoui,  
Si je vivais en moi, si je vivais en lui.

PARISINA.

Peut-être est-ce une erreur de votre âme sensible ?

AUORE, vivement

Oh ! non, madame, non, cela n'est pas possible.  
Ce n'est point une folle et vaine illusion,  
Mirage où se complait souvent la passion.  
On ne s'abuse pas sur de telles tendresses,  
Elles mettent au cœur de trop sûres ivresses,  
On sent dans une main qui presse notre main  
Quelque chose de plus que le langage humain,  
Dans un regard voilé d'une grâce furtive,  
Brille une émotion comme la nôtre vive,  
On ne peut se tromper, si simple que l'on soit,  
Sur le bonheur qu'on donne et celui qu'on reçoit.

PARISINA.

A vos raisonnements, madame, il faut se rendre,  
Je ferai mes efforts, soigneuse à vous défendre,  
Pour rejoindre deux cœurs jadis si bien épris ;  
De la fidélité vous méritez le prix.  
Il vient : retirez-vous.

AUORE, à part.

D'une secrète crainte  
En les laissant tous deux, je me sens l'âme atteinte.

## SCÈNE VII

PARISINA, LE COMTE, ayant un livre à la main.

LE COMTE.

Votre Altesse a voulu me parler ?

PARISINA.

Oui, seigneur.

LE COMTE.

Je ne m'attendais pas, Madame, à cet honneur,  
Et !..

La parole lui manque).

PARISINA.

Quel trouble étonnant de vos esprits s'empare ?  
Suis-je donc redoutée à ce point dans Ferrare  
Qu'on tremble devant moi ?

LE COMTE.

Madame, à votre aspect,  
Dans Ferrare, chacun éprouve du respect.

PARISINA.

Respect bien singulier qui ressemble à la haine.

LE COMTE, avec un cri du cœur

Madame !

PARISINA.

Qu'avez-vous ? vous respirez à peine.  
Vous semblez défaillir... asseyez-vous ici.

(Elle le prend par la main et le fait asseoir près d'elle).

LE COMTE, à part.

Ah ! mon Dieu ! Si près d'elle...

PARISINA.

Êtes-vous mieux ainsi ?

LE COMTE.

Oui, je me trouve bien.

PARISINA.

Votre santé s'altère,  
Cet état de souffrance est pour nous un mystère ;  
Votre père désire, à la fin, tout savoir.

LE COMTE.

M'arracher ce secret n'est pas en son pouvoir...

PARISINA.

On croit que les soupirs du marquis pour Aurore  
 Ont jeté, dans vos sens, ce feu qui les dévore,  
 Mais Aurore n'a point, croyez-m'en là-dessus,  
 Trahi tant de serments que vous avez reçus.  
 Le marquis éloigné...

LE COMTE.

Qu'il l'épouse, Madame,  
 Je ne souhaite rien que de la voir sa femme.

PARISINA.

Cependant, vous l'aimiez ?

LE COMTE.

J'ai cru que je l'aimais,  
 Mais je me suis trompé, je ne l'aimai jamais ;  
 Dans l'âge où la jeunesse, en riant se déploie,  
 J'ai connu le désir qui se mêle à la joie,  
 Je n'avais pas connu l'amour qui vit de pleurs,  
 Qui se cache en tremblant, Madame, et dont je meurs.

PARISINA.

Comte, que dites-vous ? ce sont là des pensées,  
 Qui, par votre raison, doivent être chassées.  
 Quelle femme aurait droit d'inspirer tant d'amour ?  
 Ah ! je n'en connais pas du moins à cette cour.  
 Pourquoi, d'ailleurs, pourquoi gardez-vous le silence ?  
 L'aveu de nos tourments calme leur violence...  
 Est-elle de haut rang ? les plus simples mortels  
 De leurs divinités, abordent les autels,  
 Êtes-vous donc épris de quelque Galatée  
 Par un ciseau savant dans le marbre sculptée ?  
 Quand l'amour frappe au cœur, même au plus endurci,  
 Ce cœur répond : « Entrez doucement, me voici. »  
 Les Grecs pour un pasteur couché sur la colline,  
 Font descendre Phœbé de la voûte divine,

Vénus aux pieds d'un Faune a parfois reposé,  
 Et l'on n'accorde rien à qui n'a rien osé.  
 Voyez-la, parlez-lui, nous ne sommes pas faites  
 D'un limon étranger, et l'on nous voit sujettes,  
 Malgré nos fiers dédains, aux mêmes lois que vous.

LE COMTE.

Le destin l'a placée aux bras d'un autre époux

PARISINA.

Ah ! c'est bien différent... Quoiqu'on puisse sans crime,  
 Plutôt que de mourir en muette victime,  
 Implorer la pitié, parlez, parlez toujours.

LE COMTE.

La parole pour moi, serait d'un vain secours.  
 Quand le chasseur indien a surpris sous l'ombrage  
 Le nid du Pélican... son adresse sauvage  
 Dépose les petits dans un cercle enflammé.  
 Leurs cris se font entendre : et leur père alarmé  
 Accourt près d'eux... en vain il cherche à les atteindre,  
 Tourne autour de la flamme et croit ainsi l'éteindre,  
 Il l'excite au contraire, en rapprochant son vol,  
 Se brûle à ce bûcher puis tombe sur le sol...  
 Je lui ressemblerais : le vent de l'espérance  
 Abusant mes désirs enfants de ma souffrance,  
 Me laisserait pour prix de chaque effort nouveau,  
 Brûlé de toutes parts comme le pauvre oiseau.  
 Adieu, madame, adieu.

PARISINA.

Comte ?

LE COMTE.

Je me retire,  
 J'en ai dit beaucoup plus que je ne dois en dire.

PARISINA.

Vous laissez votre livre.

LE COMTE.

Ah ! pardon !

PARISINA.

Quel est-il ?

LE COMTE.

Un livre dangereux plein d'un poison subtil :  
Ne l'ouvrez pas.

PARISINA.

Pourquoi ? Je connais cette fable,  
Légende du passé, légende invraisemblable.  
C'est le récit ancien du vieux roi Séleucus  
Et de son jeune fils le prince Anthiocus,  
Qui sentit dans son cœur naître une ardente flamme  
Pour celle que son père avait faite sa femme.  
Il en tomba malade, il souffrit et se tut,  
Son père désirant à tout prix son salut,  
Au gré d'Erasistrate, un médecin célèbre,  
Devant ses yeux couverts d'un nuage funèbre  
Fit luire tout l'éclat des beautés de la cour ;  
Lorsque vint Stratonice, il trahit son amour  
Une couleur subite illumina sa face,  
Son pouls, battait, seigneur, comme le vôtre...

LE COMTE.

Oh ! grâce !

Je suis Anthiocus, je sens ce feu vainqueur,  
Qui nous glace à la fois et nous brûle le cœur,  
Je suis Anthiocus.

PARISINA, se levant

Et je suis Stratonice.....

Comte, relevez-vous, comte, plus d'artifice...  
Vous m'aimez, je vous aime, il fallait entre nous  
Cet aveu, tôt ou tard ; comte, relevez-vous,  
J'ai foi dans ma vertu, que l'honneur vous soutienne,  
Faites monter votre âme, au niveau de la mienne,

Que le bonheur d'aimer, nous suffise à tous deux,  
 Evitons ces succès, triomphes hasardeux  
 Qu'obtient la passion ; allez chercher la gloire,  
 Quittons-nous. Votre nom vivra dans ma mémoire,  
 Conservons par l'absence, ainsi qu'un diamant,  
 L'honneur qui se flétrit au souffle d'un amant.  
 L'or s'éprouve au creuset ; nous dans nos chastes flammes,  
 Comme l'on fait pour l'or, purifions nos âmes.  
 Le sceptre dans vos mains reviendra quelque jour,  
 Et sans rien regretter, je bénirai l'amour.

LE COMTE.

Madame, votre voix me rend tout mon courage  
 Conservez à jamais le trône sans partage,  
 Vivez pour le duc seul ; sacrifiant mes vœux,  
 Je ne prétends plus rien après de tels aveux.  
 Pour votre chevalier, brodez une devise,  
 Ordonnez-moi sans crainte une grande entreprise,  
 Et j'irai, s'il le faut, répandre tout mon sang,  
 Trop heureux de mourir en vous obéissant.

PARISINA, avec émotion se laissant retomber sur un fauteuil.

Laissez-moi.

(Le Comte sort après l'avoir longtemps regardée).

## SCÈNE VIII

PARISINA, AURORE

AURORE.

Vous a-t-il dit enfin quelque chose ?  
 Madame, et de son mal connaissez-vous la cause ?  
 Quel est le résultat de ce long entretien ?

PARISINA, comme si elle sortait d'un rêve.

Le Comte, il n'a rien dit.

AUORE.

Comment ?

PARISINA.

Je ne sais rien.

Interrogez son cœur de paroles avare ;  
Je ne suis pas venue à la cour de Ferrare  
Pour rendre de la force aux soupirs des amants.  
Ne sait-on pas qu'un Dieu se rit de leurs serments ?

AUORE, à part.

Quel langage ! ô mon cœur ! quelle étrange conduite !

(haut).

Il suffit... car je suis peut-être trop instruite.

PARISINA.

Que dites-vous ?

AUORE.

Qu'il est d'imprudentes amours.

Que le ciel en effet, n'approuve pas toujours,  
Mais les miennes n'ont rien dans leur pureté sainte  
Qui du pouvoir divin, vienne inspirer la crainte.

PARISINA.

Je ne vous comprends pas, madame, expliquez-vous.  
Qui donc se trouve en butte à votre grand courroux ?

AUORE.

Vous m'entendrez assez si vous voulez m'entendre,  
J'ai parlé de manière à me faire comprendre...

(Elle sort).

## SCÈNE IX

PARISINA, seule

Ah ! je la comprends trop ! quoi ! déjà le soupçon  
S'éveille et dans son cœur jette un fatal frisson.

Cruel sort que le mien ; au malheur condamnée  
 Par des nœuds détestés je vais être enchaînée.  
 Sentir battre son cœur ! et près de soi, toujours,  
 N'avoir qu'un cœur tout froid et mort pour les amours !  
 Ce sont là de vos coups, grandes lois des royaumes,  
 On est bien plus heureux sous les modestes chaumes  
 Qu'au sein de nos palais, où sous des lambris d'or,  
 Notre âme est enfermée, inutile trésor.  
 La paysanne au moins que rien ne contrarie  
 Cède au vœu de son cœur, à son gré se marie.  
 Au lieu d'être Duchesse ! Ah ! je préférerais  
 Suivre le comte au fond des profondes forêts.  
 Qu'importe la grandeur, quand la nuit qui s'étoile  
 Sur deux tendres époux laisse tomber son voile,  
 Quand le premier rayon de l'aube qui sourit  
 Les retrouve amoureux, doux ramiers dans leur nid,  
 Quand notre visage a pour rafraîchir ses charmes  
 L'eau de la source et non l'amertume des larmes.  
 O bonheur partagé des simples villageois,  
 On t'envie au milieu de la splendeur des rois.

## SCÈNE X

PARISINA, LE DUC.

LE DUC.

Madame, voici l'heure à jamais fortunée  
 Qui vient à votre grâce unir ma destinée.  
 Sitôt que je vous vis, dès mes premiers regards,  
 Je vous aimai d'amour, comme aiment les vieillards,  
 Lorsqu'une vierge, objet de la commune envie,  
 Leur rend l'illusion des beaux jours de la vie.  
 Dans un heureux jardin vous conduisiez mes pas,  
 Le rossignol chantait vos merveilleux appas,



Le fleur se demandait en se voyant si belle :  
 D'où me vient ma fraîcheur ? Ne serait-ce pas d'elle ?  
 Le ruisseau soupirait et s'arrêtait exprès  
 Pour réfléchir l'éclat de vos aimables traits.  
 Et mon cœur pressentant son ivresse future  
 Se joignait aux transports de toute la nature.

PARISINA.

Quoi, seigneur. tant d'amour !

LE DUC.

J'avais dans l'âge heureux  
 Où l'on suit à son gré ses goûts aventureux,  
 Où l'on marche en ayant pour guide l'espérance,  
 Avec des yeux charmés vu l'Espagne et la France ;  
 Je m'étais promené sur les bords du Jourdain,  
 Du Tigre et de l'Euphrate, où l'on place l'Eden,  
 Mais que ces lieux charmants auxquels on rend hommage  
 Étaient loin du jardin rempli de votre image !

(après un mouvement de silence)

Je ne vous ai jamais parlé de mon passé,  
 Il fut sombre parfois, mais le sort s'est lassé,  
 Un rayon de bonheur va luire sur ma vie  
 Aux folles passions trop longtemps asservie.  
 Le calme est dans mon sein ; les vents impétueux  
 Ont cessé d'y rouler leurs flots tumultueux.  
 Vous y ferez briller une lueur sereine  
 Comme l'astre des nuits, tranquille et chaste reine.

PARISINA.

Ayez, ayez pitié de ma confusion.

## SCÈNE XI

FINÉO.

Monseigneur, tout est prêt pour l'auguste union.

LE DUC.

Venez, venez, madame...

PARISINA, à Lucrece après avoir fait quelques pas.

Ah ! soutiens-moi, Lucrece,

Je me meurs.

LE DUC.

Ah ! Grand Dieu ! quel état de faiblesse  
Secourez-la,.. D'où vient un tel accablement ? ..

PARISINA, à Lucrece d'une voix affaiblie.

Emmène, emmène-moi.

(Elle tombe évanouie dans les bras de Lucrece. On l'emporte).

## SCÈNE XII

LE DUC, et LES PRÉCÉDENTS, moins LA PRINCESSE et LUCRÈCE

LE DUC.

Fâcheux événement !

FINÉO, à part.

Cela commence, ô ciel !

LE COMTE, à part.

Miracle de tendresse !

AURORE, à part, en regardant Frédéric.

Ils s'aiment, dans ses yeux je lis son allégresse.

LE DUC, à Aurore et aux dames qui sont restées au fond du théâtre.

Qu'on l'entoure de soins ;

(à part).

rêve, rêve maudit,

Tiendrais-tu donc déjà ce que tu m'as prédit ?

## SCÈNE XIII

LE DUC, LE COMTE, LES SEIGNEURS, puis LE MARQUIS.

*Le marquis entrant d'un pas précipité.*

O Duc, en ce moment, un messager arrive,  
Hérault de l'empereur, porteur d'une missive,  
Il me suit : il demande à vous voir à l'instant.

LE DUC.

Qu'il entre ! Quel est donc ce message important ?

## SCÈNE XIV

LES PRÉCÉDENTS, LE HÉRAULT D'ARMES

LE HÉRAULT D'ARMES.

Au nom de l'empereur qui m'envoie à Ferrare,  
Est fait savoir au duc Nicolas trois  
Qu'il quitte ses Etats dont l'empereur s'empare  
Pour en disposer à son choix.

LE DUC.

Qu'entends-je ! quel excès d'insolence et d'audace !  
Va dire à l'empereur qui de chez moi me chasse,  
Qu'avec mes chevaliers dont je connais l'élan  
Je pars dès aujourd'hui pour lui prendre Milan.

*(Tous les chevaliers tirent leurs épées.)*

Plus de fête, à présent ! plus d'hymen ! c'est la guerre  
La guerre ardente et prompte à l'égal du tonnerre ,  
La guerre sainte enfin contre les oppresseurs,  
Enlevons l'Italie à ces loups ravisseurs ;  
Courez et déployez notre antique bannière.  
Ah ! combien d'ennemis vont mordre la poussière !  
Tout mon sang bout ! mon bras redevient jeune et fort,  
Chevaliers désormais, la victoire ou la mort !

*(Les chevaliers sortent avec le Marquis et le hérault)*

## SCÈNE XV

LE DUC, LE COMTE

LE COMTE.

Le moment est venu d'illustrer ma jeunesse !  
 O mon père, il est temps d'occuper ma paresse ;  
 Mon glaive impatient se plaint à mon côté,  
 C'est un esclave auquel il faut la liberté !  
 Qu'il sorte du fourreau, car le vôtre, à mon âge,  
 O mon père, avait fait briller votre courage.  
 Dans les rangs ennemis, vous guiderez mes coups.  
 Je ne puis mieux apprendre à vaincre qu'avec vous.  
 Laissez-moi m'exercer au dur métier des armes,  
 Laissez-moi de la gloire apprécier les charmes.

LE DUC.

Non, mon fils, pas encor.

LE COMTE.

Mon père !

LE DUC.

Je le veux !

Un soin fort nécessaire et digne de vos vœux  
 Vous retiendra, mon fils. Malgré votre jeune âge,  
 Vous ferez, ici même, un autre apprentissage.  
 De l'Etat, dans vos mains, je remets le pouvoir.  
 D'un soldat aisément on apprend le devoir,  
 Mais l'art de gouverner, de connaître les hommes  
 Est difficile et long, à l'époque où nous sommes,  
 Tant d'intérêts divers s'agitent parmi nous :  
 Je puis, j'en suis certain, m'en rapporter à vous,  
 Pour calmer les esprits, démêler les intrigues,  
 Triompher sans éclat de criminelles brigues,  
 Pour garantir enfin, mon fils, de tout péril  
 La princesse et mon trône.

## SCÈNE XVI

LES PRÉCÉDENTS, AURORE, entrée depuis quelques instants puis

LA PRINCESSE.

AURORE, à part.

O ciel, accepte-t-il ?

LE COMTE.

Non, non, je veux vous suivre.

LE DUC.

Assez de résistance.

(Apercevant Aurore)

Aurore, la princesse !

AURORE.

A repris connaissance

Seigneur, elle s'approche, au bruit de ce départ.

LE DUC, allant vers la princesse

Il faut que je m'éloigne, et sans aucun retard,  
 Car l'Empereur soutient les ennemis d'Aurore,  
 Alliance perfide et qui les déshonore,  
 Et sans cesse renoue avec des nœuds pervers,  
 La chaîne qui nous tient sous ses indignes fers.  
 Votre père, sur l'heure, rassemblant son armée  
 A nos efforts joindra son bras, sa renommée.  
 Fidèle à ses serments il combattra pour nous ;  
 J'ai, de son alliance, un tendre gage en vous.  
 Avant que de l'hymen le flambeau ne s'allume,  
 Le cœur gros de soupirs et rempli d'amertume,  
 Je pars, mais je vous laisse et mon titre et mon rang ;  
 Chacun, de ses respects me répond sur son sang.  
 Recevez cet anneau que mon amour vous donne,  
 Qui vous fait la duchesse, et portez la couronne :

Nous sommes fiancés l'un à l'autre ici-bas,  
 Et que ce souvenir me protège aux combats.  
 Avec tous les égards qu'on doit à mon épouse  
 Mon fils vous traitera. Dans une cour jalouse  
 Il se glisse souvent un germe empoisonneur ;  
 La réputation est l'ombre de l'honneur.  
 Elle est comme un miroir où le regard s'attache,  
 Un soupçon la ternit, puis un autre la tache.  
 Gardez la vôtre pure, ainsi que le cristal,  
 Madame, abritez-vous de tout souffle fatal.  
 Pardonnez mes conseils, la vieillesse est morose,  
 Elle a presque un regret de voir fleurir la rose ;  
 Elle est surtout avare et cache son trésor :  
 Ne vous étonnez pas si je crains pour mon or.  
 Du pouvoir qu'en vos mains j'ai plaisir à remettre  
 Usez avec justice. Hélas, je vois paraître  
 Les insignes de guerre ; on vient en ce moment  
 Sans pitié m'arracher à votre embrassement ;  
 Daignez m'en accorder la caresse suprême.  
 Et puissiez-vous m'aimer autant que je vous aime.

On voit passer la bannière des marquis d'Est au fond du théâtre et la scène se garnit de soldats).

(au marquis)

Vous me suivez, marquis ?

LE MARQUIS, bas à Aurore.

Puisse bientôt ma mort  
 Tranquilliser vos vœux.

FINÉO, bas à Lucrèce.

Le duc part, il a tort.  
 Votre maîtresse....

LUCRÈCE.

Eh bien ?...

FINÉO.

Glissera sur la pente

Où Phèdre...

LUCRÈCE.

Taisez-vous, âme basse et rampante.

(La bannière approche sur un signe du duc).

LE DUC.

Drapeau des marquis d'Est où sur un fond d'azur,  
Brille l'aigle d'argent comme dans un ciel pur !  
Lorsque je te contemple, ô vaillante bannière,  
Je sens revivre en moi leur audace guerrière ;  
Vieil emblème d'honneur où le roi Charles six  
M'a permis d'ajouter trois nobles fleurs de lis,  
Retournons au combat et sois, si je succombe,  
Le linceul glorieux qui me couvre en ma tombe !

(Départ au son des trompettes).

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

*A suivre.*

LÉO LUCAS.



# BONCHAMPS & LE PASSAGE DE LA LOIRE

PAR L'ARMÉE VENDÉENNE EN 1793

(Suite)<sup>1</sup>

---

## II

Le premier moment de stupeur causée par les succès foudroyants des paysans, une fois passé, ce qu'avait prévu Bonchamps arriva. Les républicains cherchèrent à se ressaisir, ils revinrent à la charge. De toutes parts, d'Ingrandes, d'Angers, de Saumur, de Thouars, des armées importantes s'avancèrent sur le territoire soulevé dont il fallut défendre le sol pied à pied. Une autre se formait à Niort. Le 10 Avril, Bonchamps était battu au Mesnil<sup>2</sup>, par Gauvillier et Charlery, qui, le lendemain, occupaient Saint-Florent et incendiaient bientôt la Baronnière<sup>3</sup>, habitation du général, pendant que se livrait le « Grand choc de Chemillé »<sup>4</sup>, entre Berruyer et Cathelineau soutenu par d'Elbée. A la suite de cette véritable bataille rangée, ceux-ci, bien que restés maîtres de leurs positions, étaient, dès le 12, obligés, faute de munitions, de se replier sur Beaupréau<sup>5</sup>. Le général patriote Leigonyer, sorti de Vihiers le 9, avait mis près de trois jours à faire

<sup>1</sup> Voir le fascicule de Janvier 1896.

<sup>2</sup> Bourg à 6 kil. en amont de Saint-Florent-le-Veil, sur la rive gauche et à 2 kil. environ de la Loire.

<sup>3</sup> Château, commune de la Chapelle-Saint-Florent (M. et L.) à 2 kil. de Saint-Florent-le-Veil. — Charlery commandant la cavalerie de Gauvillier fit une première visite à la Baronnière le 13 Avril; il y revint le 16 et fit incendier le château.

<sup>4</sup> Petite ville sur l'Hirôme, à 37 kil. d'Angers, 22 de Cholet, 23 de Beaupréau, 16 de Chalennes et 28 de Saint-Florent-le-Veil; sur la route d'Angers à Cholet.

<sup>5</sup> Petite ville dans une position assez forte sur l'Èvre, à 19 kil. de Saint-Florent-le-Veil et 19 de Cholet.



les deux lieues séparant cette ville du bourg de Coron<sup>1</sup>, maintenu constamment par Stofflet. Le 11, enfin, il occupait ce dernier point et, le 12, il entra sans résistance dans Vezins<sup>2</sup>. Les Vendéens durent se retirer sur Tiffauges.

Bonchamps rejoignit les autres royalistes dans la soirée du 13 avril, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure. Le parti était en mauvaise posture, il fallait pourvoir à la défense de tous les côtés à la fois. Les chefs se réunirent aussitôt en conseil. Fut-ce à Tiffauges<sup>3</sup> même ? comme le disent presque tous les historiens et les mémorialistes, fut-ce à Gesté<sup>4</sup> ? ainsi que le prétend l'abbé Charrreau, qui était présent, la chose m'indiffère. J'avoue même — je l'ai déjà dit — ne pas tenir pour absolument authentiques les belles phrases que ce témoin met dans la bouche de Bonchamps. Ce qu'il importe de retenir — et j'y reviens sans cesse — c'est le fond de la proposition de celui-ci et la date à laquelle elle fut faite : le 13 avril au soir. C'est la première manifestation publique, que nous connaissions, de son plan, il l'expose tout entier, sans réticences, précisant bien les conditions dans lesquelles il voulait opérer. Par la sûreté de son argumentation, par la logique de son raisonnement, il allait rallier à son avis la majorité du conseil, malgré, sans doute, l'opinion contraire de d'Elbée, lorsqu'on reçut, sur le tard, la nouvelle des succès remportés par Henri de La Rochejaquelein du côté de Châtillon<sup>5</sup>.

Ce fut un gros appoint que l'arrivée du jeune vainqueur pour les adversaires de l'idée de Bonchamps. Henri brûlait du désir de compléter son œuvre, en achevant la destruction de Quétineau et de délivrer son cousin et ami le marquis de Lescure, détenu avec sa famille à Bressuire. Mais, pour ce faire, il n'avait plus de muni-

<sup>1</sup> Gros bourg du canton de Vihiers, (M.-et-L.), sur la grand'route qui conduit à Cholet.

<sup>2</sup> Bourg à 5 kil. de Coron, en continuant sur la route, vers Cholet, à 14 kil. de cette ville.

<sup>3</sup> Bourg du département de la Vendée sur un coteau dominant la rive gauche de la Sèvre Nantaise, à environ 17 kil. de Gesté et 22, de Beaupreau.

<sup>4</sup> Gros bourg du canton de Beaupreau (M.-et-L.), à 11 kil. de Beaupreau et à environ 23 de Saint-Florent-le-Vieil.

<sup>5</sup> Petite ville du département des Deux-Sèvres, célèbre dans les guerres de Vendée.

tions et guère de soldats ; ayant entendu parler des prodiges accomplis par les angevins, il accourait implorer leur aide et celui de leurs troupes<sup>1</sup>.

Comment résister à la demande du bouillant jeune homme dont l'intervention dans la lutte venait rendre un nouvel éclat à l'astre un instant pâli du soulèvement ? Il apportait au moins l'espérance, au milieu des angoisses de la situation critique, où l'on se débattait. Le conseil revint donc sur l'avis qui semblait, la veille, réunir le plus grand nombre de suffrages. Et l'on prit la direction du Poitou<sup>2</sup>.

Après les victoires de la Rochejaquelein et de Stofflet à Nuillé<sup>3</sup> et au Bois-Grolleau<sup>4</sup>, de Bonchamps à Beaupréau<sup>5</sup>, l'armée réunie à Cholet<sup>6</sup> se porta sur Bressuire, où elle délivra sans coup férir Lescure, Donnissan et tout leur entourage<sup>7</sup>. De là elle marcha sur

<sup>1</sup> Je suis ici, comme à peu près sur tous les points, absolument d'accord avec M. le M<sup>re</sup> d'Elbée, auteur d'une récente étude très précieuse sur son grand oncle. Il importe de ne pas faire de confusion et de ne pas intervertir les rôles ; ce n'est pas Lescure qui a sauvé l'Anjou ainsi que le donne à penser M<sup>re</sup> de La Rochejaquelein. Si l'arrivée d'Henri de La Rochejaquelein à Tiffauges, après sa victoire des Aubiers, a redonné quelque espérance à l'armée Angevine, relevé son courage et ainsi rendu service à la cause, il ne faut pas oublier que ce sont les soldats angevins qui ont remporté les succès autour de Cholet à la suite desquels Quétineau dut évacuer Bressuire. Ce sont eux qui ont donc sauvé Lescure et les siens. Ce sont eux surtout, aussi, qui ont emporté Thouars et ont par cette victoire grandi les visées du parti, en permettant à d'Elbée de tenter l'expédition sur Fontenay. Celle-ci eut du moins cette conséquence heureuse, après la victoire angevine du 25 mai due principalement à Bonchamps et à sa division, de relier au grand mouvement des Mauges, l'armée de Royrand. Le résultat final en a été le groupement définitif des divers soulèvements partiels de la région, groupement qui constitua la province royaliste connue sous le nom de « *Pays Conquis*. » On verra plus loin quels en furent les inconvénients. (Cf Le M<sup>re</sup> d'Elbée : *Le Génératisme d'Elbée*).

<sup>2</sup> « Ce plan si raisonnable (celui de Bonchamps) allait s'exécuter immédiatement lorsqu'on apprit la victoire de la Rochejaquelein aux Aubiers, « d'où les idées et les hommes prirent une autre direction. » (L'abbé Charruan, cité par Pitre-Chevalier : *Bretagne et Vendée*, 414, 415.)

<sup>3</sup> 19 avril. Nuillé, commune du canton de Cholet à 7 kil. en avant de cette ville, vers Vihiers et Saumur.

<sup>4</sup> 20 avril. Château à l'entrée de Cholet, près du chemin de Saumur.

<sup>5</sup> 22 avril.

<sup>6</sup> 28 avril.

<sup>7</sup> 3 mai.

Thouars. Lorsqu'elle se fut emparée de cette dernière ville<sup>1</sup>, un conseil fut tenu par toutes les sommités du parti<sup>2</sup>, dans lequel on s'occupa de régulariser autant que possible le mouvement catholique et royaliste, en lui donnant une sorte d'organisation. Alors, on agita, de nouveau, la question la plus importante de toutes : de quel côté se diriger ? Dans quelles conditions agir ? Tout le pays soulevé était libre. L'armée de Quétineau, qui avait un instant menacé le Poitou, était détruite ; celle de Leigonyer, en retraite, en plein désarroi, à Doué et Saumur ; Berruyer, inquiet de sa position à Jallais, en flèche comme il l'était au milieu du territoire ennemi, sans soutien d'aucune sorte, s'était rapidement replié jusqu'aux Ponts-de-Cé<sup>3</sup>, Gauvillier avait précipitamment repassé la Loire, en déroute — pas pour longtemps, il est vrai. — Dans la Basse-Vendée, les bandes de Charette, de Guérin, de Joly, de Savin<sup>4</sup> tenaient en respect l'armée républicaine du littoral ; Royrand occupait les patriotes de Fontenay et des environs ; vers Nantes, les gars du Pays de Retz et du Loroux-Bottereau, guidés par Lyrot, Monnier et Lucas-Championnière empêchaient toute incursion ; enfin, du côté de Niort, il n'y avait rien à craindre, du moins pour le moment, tout y était dans un chaos indescriptible<sup>5</sup>. Rien n'empêchait donc

<sup>1</sup> 5 mai. Petite ville des Deux-Sèvres qui était encore entourée de son enceinte fortifiée, à environ 27 kilom. de Bressuire, 40 kil. de Châtillon et 53 de Cholet.

<sup>2</sup> 6 ou 7 mai.

<sup>3</sup> 22-26 avril.

<sup>4</sup> A supposer, comme le prétend Madame de la Rochejaquelein (*Mémoires originaux* 184), que la Grande Armée entretint, seulement après la prise de Saumur, des relations avec Charette et les chefs de la Basse-Vendée, ce qui est très contestable, il est hors de doute que bien auparavant, les officiers des deux contrées étaient au courant de ce qui se passait, les uns chez les autres. On ne saurait au moins nier que Sapinaud, qui avait joint les généraux angevins à Cholet le 19 avril, ait, à son retour mis ses voisins au courant de ce qui se passait.

<sup>5</sup> Il en fut ainsi à Niort, même bien longtemps après cette époque ; le général Biron écrivait encore le 1<sup>er</sup> juin au ministre des Affaires étrangères : « J'ai « tout trouvé ici dans une prodigieuse confusion ! Je manque absolument « de tout. Ce dénuement total arrête tout ce que je pourrais faire. Je n'ai « pas un seul officier d'artillerie, pas un du génie, 100 chevaux d'artillerie « pour tout bien, point d'équipages de vivres, point d'équipages d'hôpitaux, « point d'artillerie et 300 hussards pour toute cavalerie en état de servir. » (Chassin : *Veillée Patriote* I, 586).

l'armée de se rapprocher de la Loire et de servir de point d'appui à l'expédition proposée par Bonchamps. Tout venait à l'appui de son projet. La rive gauche de la Loire, entre Rochefort<sup>1</sup> et Champtoceaux<sup>2</sup>, c'est-à-dire la région dont ce général avait le commandement et la défense, était la seule, vraiment menacée par l'ennemi, qui déjà y faisait des incursions. Le commandant Viot, parti de Saint-Georges<sup>3</sup>, sur la rive droite, venait de repasser le fleuve à Laleu<sup>4</sup>, s'était jeté sur le Port-Girault<sup>5</sup> et avait repris l'île et la ville de Chalennes<sup>6</sup>; Gauvillier, un instant refoulé, s'était porté de Rochefort à Saint-Aubinde-Luigné<sup>7</sup> et aux Quarts-de-Chaume<sup>8</sup>, balayant tout ce qu'il trouvait devant lui<sup>9</sup>. Les administrations républicaines s'étaient, depuis plus de quinze jours, réinstallées à Saint-Florent-le-Vieil. Il importait donc d'agir au plus vite et de rejeter les patriotes de l'autre côté de la Loire. Quelle meilleure occasion de les y suivre alors qu'ils seraient en pleine déroute?

Bonchamps demanda qu'on profitât de cette expédition pour faciliter à sa division le passage du fleuve. Malheureusement, pas plus à Thouars que plus tard, la majorité du Conseil ne voulut

<sup>1</sup> Rochefort-sur-Loire, (Maine-et-Loire), bourg sur la rive gauche d'un petit bras de la Loire — le plus occidental — appelé le Louet, à 20 kil. d'Angers.

<sup>2</sup> Bourg de l'arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire). Sur un coteau très élevé formant la rive gauche de la Loire, à environ 35 kil. en aval de Rochefort-sur-Loire, et à 6 kil. en amont de la limite de la Loire-Inférieure.

<sup>3</sup> Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire), petite ville sur la rive gauche du fleuve dont elle est éloignée de 3 kil. environ; en face et à 7 kil. de Chalennes, à 16 kil. d'Angers.

<sup>4</sup> Village de la commune de la *Possonnière* (M.-et-L.), sur la rive droite de la Loire, à 6 kil. environ de Saint-Georges-sur-Loire, à 4 kil. environ en amont du Port-Girault et à 7 kil. de Chalennes.

<sup>5</sup> Village, à 4 kil. environ de Saint-Georges-sur-Loire, dont il dépend.

<sup>6</sup> Chalennes-sur-Loire (M.-et-L.), petite ville sur la rive gauche de la Loire, à 25 kil. d'Angers, à 9 kil. en aval de Rochefort-sur-Loire.

<sup>7</sup> Bourg situé sur le Layon, affluent de gauche de la Loire, à 8 kil. de Chalennes et à 4 kil. de Rochefort.

<sup>8</sup> Vignoble renommé d'environ 15 hectares, près le village de Chaume, commune de Rochefort-sur-Loire.

<sup>9</sup> Cf. Deniau, *La Vendée*, II, 44.

écouter la voix de la raison. Exaltés par le succès, les officiers poitevins qui s'étaient réunis à la grande armée Angevine à Bressuire et à Thouars même, n'eurent plus qu'une idée : marcher en toute hâte sur Parthenay<sup>1</sup>, la Châtaigneraie<sup>2</sup> et Fontenay<sup>3</sup>, tendre la main à Royrand et aux autres qui guerroyaient dans ces parages. On fit remarquer non sans justesse, au parti Breton, qu'on trouverait en Bas-Poitou des soldats déjà organisés, de l'adhésion desquels on était absolument sûrs, tandis qu'on pouvait douter de ce qui se passerait outre-Loire et si l'on recruterait là-bas de nouvelles troupes.

Personne ne comprit que l'intérêt bien entendu du parti royaliste tout entier était, je le répète, d'armer le plus de bras et dans la plus grande surface de terrain possible ; que la Bretagne, alors immobile, fournirait, une fois soulevée, un contingent nouveau considérable, du concours duquel il importait de s'assurer au plus tôt, tout retard dans l'exécution du projet devant nécessairement diminuer les chances de succès. Peu importait, au contraire, qu'on retardât de quelques jours, au besoin de quelques semaines, la jonction avec l'armée poitevine du centre ; cette jonction devant forcément se produire à un moment donné ; en attendant, c'étaient toujours des royalistes qui luttaient. D'Elbée, tout entier à son système d'expansion vers le sud, préconisa lui aussi la marche sur Fontenay ; cette opinion triompha. En vrai soldat, Bonchamps s'inclina devant la décision du conseil et se mit en marche avec le reste de l'armée, vers la Châtaigneraie, où il entra le premier, le sabre à la main, après un combat sanglant<sup>4</sup>.

Toutefois, les nouvelles des Mauges<sup>5</sup> devenant de plus en plus

<sup>1</sup> Chef-lieu d'arrondissement d<sup>3</sup> département des Deux-Sèvres, à 35 kil. environ de Thouars.

<sup>2</sup> Bourg de la Vendée à 65 kil. environ de Thouars, 37 kil. environ de Parthenay et à 27 kil. environ de Fontenay-le-Comte.

<sup>3</sup> *Fontenay-le-Comte* était à cette époque le chef-lieu du département de la Vendée, à 46 kil. environ à vol d'oiseau, de Parthenay.

<sup>4</sup> *Mémoires originaux* de la M<sup>is</sup> de la Rochejaquelein, 158

<sup>5</sup> Région de l'Anjou où éclata le soulèvement de Mars 1793, et connue sous ce nom depuis la plus haute antiquité. Elle s'étend entre la *Divatte* à l'Ouest la *Moins* au Sud, la *Loire* au Nord et la *Layon* et l'*Hirôme* à l'Est.

inquiétantes, il dut quitter l'armée avec sa division, dans la soirée du 15 ou dans la nuit, pour rentrer à marche forcée sur le territoire dont il avait plus spécialement la garde, et le dégager des troupes républicaines qui l'envahissaient'.

' Un certain nombre d'historiens de la Vendée, pour ne pas dire le plus grand nombre, et parmi eux Beauchamp (I, 169), Deniau (II, 44) ont soutenu, malgré les dires de M<sup>me</sup> de la Rochejaquelein, que Bonchamps était revenu directement de Thouars dans les Mauges, vers le 7 ou le 8 mai. Une note même insérée, on ne sait par qui, dans les *Mémoires* de la célèbre marquise, atteste que celle-ci se trompe (*Mémoires originaux*, 153, note 3). Les énormes publications faites ces dernières années par M. Ch.-L. Chassin, l'érudit et infatigable historien révolutionnaire, ont mis au jour une proclamation du 13 mai et un ordre daté de La Châtaigneraie, le 15 mai, portant la signature de Bonchamps (Ch.-L. Chassin. *Vendée Patriote* I, 345, 346). Le dernier, indiquant les emplacements pour la revue des troupes destinées à l'attaque de Fontenay, porte que la Division de ce général doit se réunir en Pré-Bailly. C'est bien là une preuve de sa présence à la Châtaigneraie à ce moment-là, quelques heures avant la bataille et qu'il n'était pas alors question d'un départ immédiat vers l'Anjou. Il fallut évidemment une nouvelle fâcheuse et pressante, arrivant à la dernière minute, pour l'obliger brusquement à marcher sans délai vers la Loire. Voici, d'ailleurs, ces deux documents.

#### AU NOM DE L'ARMÉE CATHOLIQUE

*Il est expressément défendu de rien prendre ou piller chez les habitants de cette ville. S'il parvient des plaintes à cet égard, tous ceux qui demeureront chez les personnes dont les réclamations seront justes et fondées, seront responsables sur leur tête des dégâts, vols ou pillages qui pourraient avoir été commis.*

D'ELBÉE, DE LA ROCHEJAQUELEIN, LESCURE, DE BONCHAMPS, DESSERTS.

Ce document provient des papiers de Mercier du Rocher, de Fontenay. On sait que malgré cette défense absolue les généraux vendéens ne purent empêcher complètement le pillage de la Châtaigneraie, fait très rare dans la guerre de Vendée, de la part des paysans.

#### PAR LE ROI

*Nous, commandants des armées catholiques et royales, ordonnons à tous les officiers généraux, colonels et capitaines desdites armées de réunir ce soir, à trois heures, leurs corps respectifs, de faire l'appel, visiter les armes et munitions, et distribuer les vivres pour deux jours.*

*Ceux qui sont sous le commandement de M. Stofflet se réuniront à la Boursière; ceux sous celui de M. de Marigny, aux Châtenais; ceux de M. de Bonchamps, au Pré-Bailly; ceux de M. de Lescure, dans le Pré-Moreau. M. de Beauvollier réunira l'artillerie dans le pré du Château et la fera ranger sous la Halle. L'inspection terminée, ces Messieurs tiendront rendre compte au Conseil où sera décidé ensuite l'ordre de marche pour demain.*

La décision prise de continuer sur Fontenay, malgré le départ de Bonchamps, fut une faute capitale, qui aboutit à un désastre. Celui-ci n'eut pas de peine à reprendre possession de la rive gauche de la Loire ; mais n'ayant pas ses derrières assurés, il ne put rien tenter sur l'autre rive. La Grande Armée, affaiblie des troupes emmenées par lui, vint le lendemain se briser contre les soldats de Chalbos et subit une sanglante déroute, où elle laissa toute son artillerie. Il fallut que le marquis accourût à son secours, pour lui permettre, la semaine suivante, de réparer cet échec<sup>1</sup>.

Dès lors, dans le Conseil, commença à se faire sentir l'influence de certains officiers étrangers au pays. Ils prirent pour leur compte, en l'absence de son auteur, l'idée de passer la Loire ; mais ils entendirent entraîner après eux l'armée tout entière. Le marquis de Donnissan, père de M<sup>me</sup> de Lescure, le chevalier Des Essarts, qu'il attira dans son sillage, d'autres encore désireux d'étendre leur influence personnelle, n'eurent plus qu'une pensée : transporter tout

*Fait en Conseil à la Châtaigneraie ce 15 mai 1795, l'an I du règne de Louis XVII.*

D'ELBÉE, DE BONCHAMPS, DESESSARTS, STOFFLET, CATHELINEAU, LESCURE, BERNARD DE MARIGNY, DE BEAUVOLLIER, DE LA ROCHEJAQUELEIN.

La copie, sur laquelle cette pièce a été prise par M. Chassin, se trouve dans les papiers de M. A. Bitton, « qui l'a prise dans la collection de Benjamin Fillon ; celui-ci l'avait tirée du dossier de l'imprimeur d'Angers, Pavie, lequel, retiré des cartons du parquet du tribunal révolutionnaire, ne se retrouve plus aux Archives nationales. — Quelque soit son importance elle ne me paraît pas complète, car il n'y avait pas à la Châtaigneraie que les troupes de Stofflet, Marigny, Bonchamps et Lescure ; parmi les autres signataires de l'ordre, d'Elbée et Cathelineau, au moins avaient eux aussi des troupes. Il n'en reste pas moins établi que Bonchamps était là avec sa division.

M. Chassin commet une erreur en prétendant que « dans aucun document n'apparaît un nom de chef du Bas-Poitou, ce qui prouve que l'expédition était angevine exclusivement » ! Parmi les signataires de ces deux pièces publiées par lui, il y a pourtant Des Essarts, Lescure, Marigny, de Beauvillier, de la Rochejaquelein, tous poitevins, et il ne reste que quatre angevins, les principaux, c'est vrai et qui avaient vraiment une armée derrière eux.

<sup>1</sup> 25 mai. — « Si tu n'as pas Bonchamps, tu vas être encore bien battu ! » criaient ce jour-là les bleus aux Vendéens. — « Tiens ! voilà ses balles à Bonchamps ! » ripostaient ceux-ci (*Mémoires inédits de l'abbé Martin*, cités par Chauveau : *Vie de Bonchamps* p. 114).

l'effort de la lutte en dehors du territoire vendéen<sup>1</sup>. De même, lorsqu'à Saumur ils eurent reçu connaissance de ce plan, le prince de Talmond et le chevalier d'Autichamp sentirent rapidement l'importance qu'il y avait à opérer sur la rive droite. Malheureusement, poussés chacun par des mobiles très différents de celui de Bonchamps, ils contribuèrent, eux aussi, à empêcher l'exécution normale du plan si sage de celui-ci, alors qu'elle était encore possible, qu'elle eût procuré le salut de tous et peut-être celui de la Monarchie, en fournissant aux royalistes une base assez solide d'opérations, pour leur permettre de marcher sans trop de désavantage sur Paris.

Donnissan était le seul officier-général nommé par le Roi, qui se trouvât alors dans les rangs vendéens, il était aussi l'un des plus âgés parmi les chefs. Après avoir fait les campagnes de 1758 à 1761 en Allemagne, comme capitaine dans Espinhal-cavalerie, il était entré aux grenadiers de France avec le rang de colonel. Gendre de M<sup>me</sup> de Durfort elle-même dame d'honneur de Madame Victoire, tante de Louis XVI, il avait obtenu, en 1781, le grade de maréchal de camp. Il possédait certaines connaissances militaires, et était noté comme « un homme juste, exact, occupé de ses devoirs, très sensé. » Mais il est à croire que s'il était bon colonel, il n'avait pas à un haut degré les qualités d'un officier-général ; car, autant qu'on en peut juger par ses états de services, il n'avait jamais pu obtenir d'être employé activement dans son grade, malgré les démarches réitérées de M<sup>me</sup> Victoire, sa protectrice et ses propres assiduités à la Cour. Assez tard, et pour remplacer une pension de 6000 livres que lui servait la couronne, comme dot de M<sup>lle</sup> de Durfort, il avait été nommé grand Sénéchal de Guyenne. Cependant, il aurait pu rendre de grands services au mouvement, en raison même de son instruction militaire et de son caractère réfléchi, si l'on avait pu l'employer suivant ses aptitudes ; surtout, si lui-même avait voulu se borner aux fonctions qui lui furent

<sup>1</sup> Cf. Devaureix : *Observations sur la guerre de Vendée* II ; — Poirier de Beauvais, 111, 150, 151. La marche sur Poitiers avait été proposée dans le même but.



conférées de *gouverneur-général du Pays Conquis*<sup>1</sup>. Mais il pensa qu'on ne lui faisait pas la situation prépondérante à laquelle son âge et ses titres lui donnaient droit, croyait-il, dans l'intérêt même du parti.

Les Vendéens, confiants surtout dans les chefs qu'ils connaissaient depuis leur enfance, dont beaucoup étaient nés parmi eux, étaient peu disposés à accorder une grande autorité à cet étranger important, dont les capacités n'étaient point de nature à s'imposer d'une manière irrésistible. Entouré d'un petit cercle, il critiquait facilement tout ce qui ne se faisait pas selon ses idées. C'est à lui et à ses pareils, que Cathelineau s'étant aperçu de leurs agissements, riposta un jour, avec sa rude et franche indépendance de paysan : « Messieurs, en vous tirant de prison<sup>2</sup>, en vous « associant avec nous, nous n'avons pas eu l'intention de nous « donner des maîtres. Si notre manière de faire la guerre ne vous « convient pas, séparons-nous. Telle est la proposition que je vous « fais ; l'armée angevine qui vous a délivrés, retiendra tout ce « qu'elle a apporté en venant ; pour le surplus, que nous avons pris « ensemble sur l'ennemi, nous le partagerons. Cela fait, moi et « mes premiers camarades, nous retournerons dans notre pays et « vous défendrez le vôtre, comme vous l'entendrez<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> de la Rochejaquelein et Benjamin Fillon prétendent, à tort, qu'il n'aurait reçu ce titre qu'au conseil tenu aux Herbiers le 6 septembre 1793. C'est une erreur ; Donnissan signe en cette qualité la proclamation adressée le 24 août précédent, par les généraux Vendéens, aux « Bons Français ». Il est à croire que cette fonction lui fut décernée à Fontenay, lors de la constitution du Conseil Supérieur.

Le gendre de M. de Donnissan, Lescure lui-même se rendait compte du peu d'influence de son beau-père sur les paysans, à tel point que, pour ce motif, il lui fit préférer le jeune la Rochejaquelein, quand il s'agit de choisir un nouveau généralisme, après le passage de la Loire (Cf. *Mémoires originaux de M<sup>me</sup> de la Rochejaquelein*, p. 276).

<sup>2</sup> M. de Donnissan, sa femme, sa fille, son gendre et plusieurs de leurs amis avaient été incarcérés à Bressuire par ordre du District et furent délivrés par la grande armée angevine, le 2 mai 1793. (V. plus haut.)

Il est à remarquer que les paroles prêtées à Cathelineau par Lebouvier Desmortiers en 1819 sont exactement les mêmes que celles rapportées par l'abbé Cantiteau dans sa lettre de 1807, publiée en 1877, par M. de la Sicotière.

<sup>3</sup> *Lettre du curé Cantiteau*, publiée par M. de la Sicotière, 30, 31. — Le Bouvier des Mortiers : *Réputation des calomnies publiées contre le général Charette*, 45, 46. — Vie de Cathelineau, 100, 101.

Plein de zèle pour la royauté et la religion, il se figura bientôt aisément que si l'armée quittait son pays d'origine et était transportée dans une région où elle recueillerait des adhérents nouveaux, il pourrait lui-même plus facilement atteindre la suprématie à laquelle il visait, non pas tant assurément par amour-propre personnel que dans la pensée d'être plus utile à la cause qu'il défendait d'ailleurs avec le plus grand courage, et la plus grande loyauté. Malheureusement ses grandes manières, son nom, ses titres, son grade, la place qu'il avait tenue à la Cour, la respectueuse déférence que lui prodiguaient les autres généraux, tout cela fit impression sur les avocats et les prêtres formant le *Conseil Supérieur provisoire*, et par eux il pesa fâcheusement sur les destinées du parti. Avec Des Essarts et surtout Talmond, il a été l'un des auteurs responsables du funeste Passage de la Loire, lorsqu'après la déroute de Cholet, le désarroi causé par les blessures de d'Elbée, Bonchamps et Lescure lui eut fourni enfin l'occasion longtemps cherchée de l'opérer<sup>1</sup>. Faute immense, que ses deux acolytes et lui-même ont payée de leur vie, avec tant d'autres hélas !

Le chevalier Des Essarts, s'il était né aux environs de Bressuire, était d'origine normande ; il avait été élève à Paris, au collège d'Harcourt, puis, de là, était passé au Séminaire de Poitiers<sup>2</sup>. Il était demeuré dans cette ville jusqu'au moment où on l'incorpora de force dans un bataillon patriote. Il n'avait donc point ou à peu près point d'attaches dans le pays, où il était inconnu. Lorsqu'il avait réussi à s'échapper des rangs des républicains, il était venu se réfugier au château de Clisson, chez son ami Lescure, près duquel habitait déjà sa famille. Il était forcément tout préparé à subir l'influence du marquis de Donnissan, dans un milieu où ce dernier dominait sans conteste, et où le maître de céans lui-même, pourtant fort entêté, n'osait jamais contrecarrer ouvertement son beau-père.

Dès Fontenay, le 26 mai, le marquis de Donnissan se préoccupa d'une opération sur la rive droite, avec une troupe nombreuse.

<sup>1</sup> Cf. Beauvais : 111. — Chassin : *Les prisonniers de Saint-Florent*, 310, 312, et *Vendée Patriote* III, 220-222.

<sup>2</sup> Cf. Michel de Monthuchon : *Notice sur MM. Michel des Essarts*, p. 5.

S'emparant du plan de Bonchamps et profitant de l'absence de ce général grièvement blessé la veille, il arrangea ce plan à sa manière. Comme si les principes d'une guerre régulière, telle qu'il l'avait autrefois pratiquée en Allemagne, pouvaient s'appliquer à la lutte actuelle, surtout avec les moyens dont on disposait<sup>1</sup>, il développa ses idées sur ce point et les fit prévaloir. Avec de pareilles théories, il importait évidemment de se rendre avant tout maîtres de Nantes, dont la possession assurait celle du cours inférieur de la Loire et des relations avec l'Angleterre. La possession de cette grande ville, la plus importante, à beaucoup près, de tout l'Ouest, donnerait une capitale au parti royaliste, le rendrait du coup maître de la Bretagne, ou du moins lui donnerait de grands moyens de s'y établir. Les règles les plus élémentaires de l'art militaire indiquaient qu'on ne pouvait être certain de la possession d'un territoire si l'on n'avait ses places les plus considérables. Enfin c'était le meilleur moyen d'assurer le passage entre les deux rives de la Loire.

« C'était une mesure mal calculée, fait très justement remarquer « M. de la Boéssière<sup>2</sup>. Avec de pareilles forces et dans de pareilles « circonstances, le grand but de cette opération militaire était « l'insurrection de la Bretagne, qui aurait ouvert la porte aux se- « cours de toutes espèces que pouvait fournir l'Angleterre. » Peu importait donc le passage par Nantes ou par un point quelconque, facile à occuper, pourvu que les communications restassent assurées entre les deux rives. Si l'on parvenait à soulever les régions au nord de la Loire, le mouvement de la Bretagne compléterait de

<sup>1</sup> « Les Vendéens combattirent presque toujours en partisans. Cette tactique leur était inspirée à la fois par la nature du pays qu'ils avaient à « défendre et par la constitution précaire de leurs troupes improvisées. N'ayant pas la solidité des troupes de ligne, leur ordre de combat devait être « essentiellement déployé et leur attitude défensive. Sous ce rapport, leurs « premières opérations, ainsi que celles qui précéderent la fin de la lutte, sont « particulièrement instructives ; et l'on doit reconnaître que leurs chefs les « plus célèbres, tels que Bonchamps, La Rochejaquelein et Charette, devancèrent leur époque, en appliquant sur une petite échelle, l'ordre dispersé tel qu'il devrait être généralisé, quatre-vingts ans plus tard, comme « une nécessité des guerres modernes. » (Devaux : *Journal des Sciences Militaires*, XXVII, 435).

<sup>2</sup> *Loc. cit.* 22 23.

ce côté l'investissement de cette ville populeuse que les soldats de Charette et les gars du Pays de Retz bloquaient déjà par la rive vendéenne, et Nantes tomberait bientôt d'elle-même au pouvoir des royalistes<sup>1</sup>.

Enlever Nantes de vive force était une grave affaire qui ne se pouvait entreprendre que par la rive droite ; si l'armée se présentait sur la rive gauche, il suffisait aux républicains de couper l'un des ponts reliant la ville à son faubourg de Pont-Rousseau, pour arrêter net les assaillants. De ce côté il ne pouvait être question que d'un investissement qui aiderait la véritable attaque. Du moment où le Conseil avait décidé cette expédition, il ne s'agissait plus de faire passer le fleuve à quelques milliers d'hommes seulement. Pour une pareille entreprise, il fallait une armée nombreuse et compacte pouvant emporter la place, tandis que du côté du Pays de Retz<sup>2</sup>, une diversion serait tentée pour occuper la garnison. On

<sup>1</sup> Cf. M<sup>re</sup> de la Boëssière *Loc. cit.* 23 ; Chassin : *Vendée Patriote*, III, 221, note 5. Il ne faudrait pas, pour défendre l'opinion de M. de Donnissan, tirer argument du peu d'entrain montré par les populations de la rive droite à se joindre à l'expédition d'Outre-Loire aux mois d'octobre et de novembre suivants. La situation à la fin de mai et aux premiers jours de juin 1793 était entièrement différente ; le soulèvement de la rive gauche avait alors pour lui le prestige des victoires remportées, l'enthousiasme des soldats, tandis que l'échec subi devant Nantes le 29 juin d'une part et, d'autre part, les conditions lamentables dans lesquelles la Vendée traversa la Loire le 18 octobre n'étaient de nature à entraîner personne dans un mouvement qui prenait une tournure si fâcheuse. J'ajouterai que, de juin à octobre, les administrations républicaines et les représentants du peuple désireux d'éviter à tout prix, en Bretagne et dans le Maine, une lutte armée qui les eut mis dans l'impossibilité de réduire la Vendée, avaient fait tous leurs efforts pour calmer les inquiétudes des populations et les avaient presque partout traitées avec la plus grande douceur, ce qui forcément avait amené une détente dans les esprits et les avait éloignés de l'idée d'une rébellion ouverte.

<sup>2</sup> Situé en face de Nantes sur la rive gauche de la Loire. Les généraux qui conduisirent la Grande Armée à Saumur : Cathelineau, Lescure, La Rochejaquelein, Stofflet, Donnissan et autres, s'étaient d'ailleurs peu préoccupés de s'assurer, avant leur départ, d'une diversion si nécessaire à la réussite de leurs projets sur Nantes. Charette, qui devait faire la fausse attaque de la rive droite, ne savait au juste à quoi s'en tenir. Dans ses *Mémoires*, Monnier, commandant du camp de la Loué, — entre Clisson et Nantes, — et du pays environnant, raconte que Charette l'envoya à Saumur « pour savoir s'ils avaient le projet d'attaquer Nantes. » Arrivé à Vihiers, Monnier apprit de

ne pouvait songer à transporter sur des barques une troupe si nombreuse, avec une cavalerie et une artillerie suffisantes ; il fallait de toute nécessité commencer par se rendre maître d'un pont. Or il n'en existait que deux dont on pouvait s'approcher : Les Ponts-de-Cé<sup>1</sup> et Saumur<sup>2</sup>. L'effort fut dirigé sur ce dernier point.

C'est à Saumur que le Prince de Talmond et le chevalier d'Au-tichamp rejoignirent l'armée vendéenne. Le premier, issu d'une race quasi-royale, le plus noble de tous les officiers royalistes, avait cru que son nom et sa naissance devaient à eux seuls lui donner la prééminence sur tous les autres chefs. Fils des seigneurs de Thouars et d'une grande partie du pays, il fut peu satisfait de se voir décerner simplement le commandement de la cavalerie, commandement qu'en fait, il n'exerça guère, si j'en crois notamment Poirier de Beauvais<sup>3</sup> et Gibert<sup>4</sup> ; aimant mieux, quand il n'était pas cloué au lit par la goutte, combattre vigoureusement pour son compte, sans s'occuper de sa troupe. Son père, le duc de la Trémoille était encore comte de Laval et de Montfort, baron de Vitré, etc., etc., possédait d'immenses domaines dans le Maine et la Bretagne.

Le jeune prince était convaincu que sa seule présence dans ce qu'il appelait « ses Etats de Laval<sup>5</sup>, » suffirait à grouper autour de lui une armée formidable dont il serait le chef incontesté. De cette façon, il prendrait à la tête du mouvement la place à laquelle il

quelques officiers que la Grande Armée « défilait sur Angers. » (*Mémoires sur la Guerre de Vendée*, de Louis Monnier, publiés par M. l'abbé F. Deniau, p. 37). Ce fut sans doute cette démarche qui décida les généraux à envoyer Donnissan se concerter avec le général de la Basse-Vendée. M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein me paraît encore à ce sujet attribuer uniquement à Lescurc une initiative qui ne lui appartient pas. (Cf. *Mémoires originaux* de M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein 184, 185).

<sup>1</sup> Petite ville à une lieue d'Angers, sur la rive droite et sur une île de la Loire, à environ 45 kil. en aval de Saumur et 90 kil. en amont de Nantes.

<sup>2</sup> Chef-lieu d'arrondissement du département de Maine-et-Loire, l'un des points de concentration de la résistance républicaine contre la Vendée, à environ 135 kil. de Nantes.

<sup>3</sup> *Loc. cit.*, 96, 190, etc.

<sup>4</sup> *Précis Historique*, publié dans la *Revue de l'Anjou*, XVII et XVIII, *passim*.

<sup>5</sup> Cf. *Interrogatoire de d'Elbée*, dans les *Mémoires de Turreau*, 143-144 en note (édition Baudouin, in 8°).

croyait lui aussi avoir droit ; ce ne serait pas en vain que les républicains l'auraient surnommé le *Capet des Brigands*'.

Dans le principe, sans doute, il aurait seulement désiré être mis à la place de Bonchamps, à la tête d'un corps de jeunes gens, devant passer la Loire. Mais emporté par son désir de montrer sa puissance, il oublia bientôt l'importance capitale qu'il y avait à laisser le gros de l'armée vendéenne sur son propre terrain et parla de traverser le fleuve avec cent mille hommes pour marcher sur Paris<sup>2</sup>. Il fut, avec Donnissan l'instigateur de l'exode en masse, sur l'autre rive, malgré la leçon que l'échec de la tentative sur Nantes eût dû leur donner. Nous verrons dans le cours de cette étude, combien il fut coupable dans la soirée du 15 octobre 1793 et dans la nuit suivante, lorsque chargé, sur sa propre demande, d'aller à Beaupréau presser le retour sur Cholet, des caissons et des munitions de toutes sortes, il s'employa, au contraire à n'en pas faire arriver, et courut jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil, préparer le passage général<sup>3</sup>.

On a accusé le chevalier d'Autichamp d'avoir aussi puissamment contribué à cette déplorable entreprise, et d'Elbée lui-même, sur le point de mourir, interrogé par Turreau, n'a pas hésité à lui en attribuer, en partie, la responsabilité<sup>4</sup>. Ancien membre de la garde constitutionnelle de Louis XVI, ce jeune homme, alors sans expérience, n'avait qu'une pensée, lorsqu'il rejoignit les Vendéens : marcher immédiatement sur Paris, avec leur armée

<sup>1</sup> « Ce passage de toutes les forces vendéennes de l'autre côté de la Loire « était un piège tendu par des émissaires républicains à l'imprévoyante présomption de certains chefs qui croyaient, comme César, venir, voir et vaincre. » (Cf Le Bouvier Desmortiers : *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette*, 195).

<sup>2</sup> C'est donc à tort que Gibert lui attribue la paternité du plan élaboré par Bonchamps. (Cf. *Dialogue du ci-devant Prince de Talmon, chef des brigands de la Vendée et prisonnier de la République, avec le général Rossignol, en présence du représentant du peuple Esnue La Vallée, de la commission militaire de Rennes et de plusieurs officiers ; dans les Echos du Bocage Vendéen* I. 162),

<sup>3</sup> Cf. Beauvais : *Mémoires*, 141, 146, 151. — Chassin : *Vendée Patriote*, III, 221, 222.

<sup>4</sup> Cf. Beauvais : *Mémoires*, 80, 151.

victorieuse, pour sauver le jeune Louis XVII et Marie-Antoinette. Le passage en masse de la Loire était donc, à ses yeux, la seule chose à faire alors. Mais bientôt l'expérience et les leçons de Bonchamps, son parent et son chef, qu'il aimait et respectait, dont il suivait aveuglément les avis, ne tardèrent pas à lui faire comprendre dans quelles conditions une pareille expédition pouvait être utilement exécutée. Il n'eut dès lors d'autre pensée que de seconder le dessein de son cousin. Il n'en est pas moins vrai que ses premiers discours eurent une influence mauvaise sur les membres du conseil et qu'il mit un empressement fâcheux à se porter sur Varades, dans la nuit du 16 au 17 octobre 1795, ainsi que le remarque Beauvais<sup>1</sup>. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Après la prise de Saumur, les Vendéens se débandèrent, comme après chaque affaire. C'est à grand'peine qu'on put réunir aux troupes à peu près régularisées par Bonchamps quelques milliers de paysans des environs de Beaupréau et de Chemillé. Les Poitevins étaient rentrés en grande partie dans leur pays<sup>2</sup>. Les habitants des environs de Nantes, surpris de voir aussi peu nombreuse une troupe qu'on leur avait annoncée comme la *Grande Armée Catholique et Royale*, se gardèrent prudemment de se joindre à elle.

<sup>1</sup> *Mémoires*, 151.

<sup>2</sup> « L'armée marcha sur Nantes, mais, quoiqu'elle fût réunie à celle de Bonchamps, les deux ensemble étaient peu nombreuses ; plusieurs prétendent qu'elles ne formaient que huit mille hommes. J'ai déjà dit qu'il était impossible de retenir les paysans sous les armes ; ils avaient la rage de s'en retourner chez eux au bout de peu de jours et ils étaient alors presque tous dans leurs foyers ; de plus il n'y avait pas beaucoup d'ardeur pour aller attaquer Nantes ; cette ville n'étant pas de la région opposée à la grande armée, les soldats n'en sentaient pas la nécessité. Enfin presque tous les jeunes officiers poitevins étaient restés avec MM. de Lescure et de la Rochejaquelein, ce qui diminuait la bonne volonté des paysans, car ils aimaient à être commandés par les jeunes, surtout par ceux de leur pays. » (*Mémoires originaux* de la marquise de la Rochejaquelein 188).

On sait que Lescure blessé à Saumur le 9 juin était rentré à son château de Clisson, près Bressuire. La Rochejaquelein laissé à Saumur pour défendre la place, lorsque le gros de l'armée s'était dirigé sur Angers, avait dû quitter cette ville le 26 juin, à l'approche des républicains ; il était lui aussi rentré en Vendée, au lieu de rejoindre l'armée marchant sur Nantes.

D'aucuns ont voulu voir dans l'échec de Nantes la démonstration du peu de fonds que devaient faire les royalistes sur le système préconisé par Bonchamps. C'est une erreur étrange et qui a pu naître seulement dans des esprits prévenus ou ignorants des événements.

Je crois avoir établi déjà d'une manière indiscutable que le marquis a été complètement étranger à la décision prise de marcher sur cette ville. J'ai démontré, preuves en mains, qu'il était au contraire opposé à cette expédition, dont il prévoyait les conséquences parmi lesquelles la moindre n'était certes pas la ruine de son plan, dans l'esprit des membres du Conseil et de certains généraux. Indépendamment des affirmations catégoriques que j'ai rapportées plus haut et notamment celles de sa veuve<sup>1</sup>, il est aisé de comprendre que les quelques milliers d'hommes dont il se proposait de former son corps expéditionnaire n'auraient pu tenter pareille aventure. Pour admettre un pareil projet de la part d'un général ayant donné tant de preuves de son génie et de ses connaissances militaires, il faudrait supposer chez lui une aberration complète de tout sentiment de la réalité, absolument inadmissible. Grièvement blessé à Fontenay, le 25 mai, il n'assistait pas au conseil où l'expédition sur Nantes fut décidée ; il ne parut point à Saumur ni à Angers<sup>2</sup> ou du moins n'y vint qu'en passant, toujours pour la même raison, et rejoignit son armée seulement le 27 juin<sup>3</sup> donnant ainsi jusqu'au bout l'exemple de la soumission aux décisions du Conseil, alors même qu'il les désapprouvait. Sa conduite pendant cette affaire fut digne des plus grands éloges.

<sup>1</sup> Pendant que l'on préparait l'expédition de Nantes, elle était au château de Landebaudière, près la Gaubretière (Vendée), soignant son mari blessé. Elle se trouvait, par conséquent mieux que personne, à même de connaître les idées du général à ce moment et elle affirme : « *M. de Bonchamps n'était point d'avis de marcher sur Nantes.* »

<sup>2</sup> C'était Fleuriot de la Fraulière, qui commandait l'armée de Bonchamps pendant l'expédition de Saumur et jusqu'au 27 juin.

<sup>3</sup> Il rejoignit son armée pendant qu'elle marchait sur Nantes à un endroit nommé la « Maison Blanche » et située sur la route de Paris à Nantes entre Ancenis et Oudon. (Cf. *Souvenirs de la comtesse de la Bouère*, 61 ; — Léon Sêché : *La Légende de Cathelineau d'après un livre récent*, dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, IX, 229).



On me pardonnera de m'étendre sur cette opération militaire, qui m'écarte un peu de mon sujet. Je crois cette digression importante pour la suite de cette étude.

L'attaque avait été fixée au 29 juin, à deux heures 1/2 du matin ; mais le 27, les généraux présents à Ancenis furent prévenus que le poste de Nort<sup>1</sup> tenait bon et menaçait d'inquiéter les derrières des assaillants. Ordre fut donné de l'enlever. Cathelineau s'y porta, accompagné de Talmond et de d'Autichamp<sup>2</sup>. Le siège de cette bicoque demanda dix ou douze heures, grâce à l'énergie de ses défenseurs, et les troupes vendéennes qui s'y étaient employées arrivèrent devant Nantes trop tard, le 29, complètement harassées et ayant brûlé la plus grande partie de leurs munitions. Bonchamps, au contraire, après avoir couché, le 27, avec son armée, aux environs de Oudon prenait contact, à 5 heures du soir, le 28, avec l'avant-garde ennemie, qui couvrait le camp de Saint-Georges, à une lieue en avant de Nantes, sur la route de Paris, et suivit l'armée patriote se repliant sur la première de ces villes<sup>3</sup>. Le 29, à l'heure dite, Charette et Lyrot, de l'autre côté des ponts, entamèrent la canonnade. Bonchamps qui n'avait pas consommé sa poudre, commença lui aussi son attaque, bien qu'il ait eu cinq

<sup>1</sup> Petite ville à quatre lieues en amont de Nantes, sur l'Erdre.

M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein (*Mémoires originaux*, 190), dit que Bonchamps « toujours retenu par ses blessures » ne fut pas au siège de Nantes ; Mesdames de Bonchamps (*Mémoires*, édition Lescure, 22) et de La Bouère soutiennent qu'il s'y trouvait. J'ai suivi l'avis de ces deux dames dont l'une tenait de si près au général et dont l'autre avait alors son mari dans la division des Bords de la Loire, où il servait comme officier supérieur ; je dois toutefois reconnaître que le seul document connu, émanant de Bonchamps à cette époque, est un ordre daté de Saint-Florent, le 4 juillet, qui a été publié par Benjamin Fillon (*les Vendéens à Ancenis*, 8). Il faut convenir que, si Bonchamps était absent, Fleuriot, son second, dirigea admirablement sa colonne.

<sup>2</sup> Cette colonne se porta d'Ancenis à Nort en passant par Blain. D'après la comtesse de la Bouère (*Souvenirs*, 61), d'Elbée n'est point allé à Nort, il est resté à Ancenis, d'où il aurait dirigé l'attaque de cette petite place.

<sup>3</sup> On consultera avec profit sur ce point le *Rapport des représentants Merlin (de Douai) et Gillet, à la Convention*, Nantes 30 juin 1773 et le *Rapport de Canclaux au ministre de la Guerre sous même date*, aux *Arch. hist. de la Guerre* section 5, *Armée des Côtes de Brest*, carton 12).

de ses canons, sur six, de démontés dans les mauvais chemins. Au bout d'une heure, n'entendant pas tirer du côté de la route de Rennes, où devaient se trouver Cathelineau venant de Nort, et d'Elbés, il envoya reconnaître le terrain. On lui rapporta que les Nantais étaient bien sur le champ de bataille mais qu'on n'apercevait pas les royalistes. La prudence la plus élémentaire commandait à Bonchamps de ne pas laisser ainsi sa droite à découvert, il ordonna la retraite. Les républicains firent mine de le suivre, mais, au premier coup de son unique canon, ils rentrèrent dans la place. Dès qu'il eut connaissance de l'entrée en ligne des autres généraux avec leur colonne, il reprit son mouvement en avant<sup>1</sup>.

L'action ne s'engagea sérieusement que vers sept heures, lorsque la troupe arrivant de Nort eut quelque peu repris haleine. Un feu très violent éclata sur tout le pourtour de la ville.

A un moment donné, quand l'attaque était à son apogée, Donnissan, qui pourtant n'avait pas la direction du combat, eut la maladresse de faire lever des canons battant des retranchements établis à la hâte, par les républicains. Il jugeait qu'il n'y avait plus rien à faire de ce côté ! Cette mesure injustifiable permit aux Nantais de rétablir leurs affaires sur ce point. Lorsqu'un officier mieux avisé voulut replacer la batterie, il était trop tard ; les patriotes étaient maîtres du terrain<sup>2</sup>.

Le prince de Talmond eut une influence encore plus néfaste sur le sort de la journée. Cathelineau, d'Elbée, Bonchamps et les autres chefs, comprenant bien qu'avec le peu de monde dont ils disposaient, il leur serait impossible d'investir entièrement, d'une manière utile, une place aussi étendue, avaient très habilement jugé

<sup>1</sup> Comtesse de La Bouère : *Souvenirs* 60,

<sup>2</sup> « Cette résistance courageuse persuada à M. de Donnissan que les choses étaient désespérées, et il fit lever une des batteries de canons. Cette bévue donna aux assiégés le temps de reprendre haleine, et lorsqu'on voulut la replacer, il n'était plus temps ; la chose devint impossible, il fallut absolument lever le siège. (Cf. Gibert : *Précis historique sur la guerre de la Vendée*, dans la *Revue de l'Anjou*, XXVIII, 92). — On voit que ce furent bien plus encore les fautes de Donnissan et de Talmond qui obligèrent à lever le siège, que la blessure de Cathelineau, quoique prétende M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein, fille de Donnissan, (Cf. *Mémoires originaux*, 189).

qu'il importait surtout d'effrayer la population par une attaque extrêmement vive, afin d'amener les Bleus à se retirer et éviter ainsi une défense trop opiniâtre. « Bien des gens se défendent jusqu'à la dernière extrémité, s'ils ne voient aucun moyen de fuir, qui abandonneraient leur poste, s'ils avaient la possibilité de le quitter », observe M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein à qui j'emprunte cet incident. » Afin de favoriser cet exode, les généraux avaient résolu, dans le conseil de guerre « tenu avec plus de soin qu'à l'ordinaire », de laisser libre le chemin de Guérande, et le prince de Talmond lui-même avait signé cette délibération comme d'ailleurs tous les officiers y ayant participé. Malheureusement, peu d'heures après, oubliant ce qui avait été décidé, le prince crut faire un coup de maître en occupant le passage laissé ouvert à dessein, et en re-foulant à coups de canons dans la ville les assiégés qui commençaient à s'évader. Dès lors, les Nantais voyant qu'ils n'avaient plus de ressources que dans une lutte désespérée, s'y employèrent avec ardeur et réussirent à repousser leurs assaillants<sup>1</sup>.

Ces deux fautes inouïes furent chèrement payées. Les paysans déjà découragés par les blessures mortelles de Cathelineau et de Fleuriot de la Fleuriays, furent complètement démoralisés par la résistance opiniâtre des assiégés. Ils durent battre en retraite, rentrer dans leurs foyers, ayant manqué à tout jamais l'occasion favorable d'amener la Bretagne à coordonner utilement son effort avec le leur.

(A suivre).

H. BAGUENIER DESORMEAUX.



<sup>1</sup> Les autorités militaires et les Représentants du Peuple avaient longtemps discuté sur l'opportunité d'évacuer Nantes, Merlin (de Douai) et Gillet avaient même donné des ordres dans ce sens au général Canclaux; d'autre part les caisses publiques, les archives et autres objets précieux avaient déjà été embarqués, en prévision de cette évacuation forcée. (Cf. *Mémoires originaux* de la Marquise de la Rochejaquelein, 189, 190. — Gibert: *Précis*, loc. cit. 92 — Chassin: *Récit authentique de la défense de Nantes*, 24, 25 et: *Vendée Patriote* II 238, 239. O. de Gourcuff: *Le siège de Nantes*, 13, 14.)

POÉSIES FRANÇAISES

---

RÉCIT LÉGENDAIRE

---

# L'ASSIGNATION

(1450)

A mon cher ami BENJAMIN GOAZIOU qui me  
raconta jadis l'histoire de Gilles de Bretagne.

## I

Comme le duc François était à Saint-Michel,  
Ayant repris Avranché aux Anglais, le chatel  
Nid d'alcyons surgit vers de sombres arêtes. —  
Était plein du triomphe, effrayant des conquêtes ;  
L'orgueil des ennemis vaincus, l'orgueil de fer,  
Prévalait sur l'orgueil farouche de la mer —  
D'Avranché à Pontorson, de Dol au Tombelaine,  
Tout au loin, l'horizon s'illuminait de haine,  
Et vampire abrité sous les boucliers tors,  
La terre s'abreuvait en paix du sang des morts. —

Ayant bien combattu au hasard des batailles,  
Ils mirent bas le casque et la cotte de mailles :  
Les hommes de Tréguier, armés du lourd martel,  
Détoncèrent des fûts de cidre et d'hydromel,  
Et tous burent joyeux, à profondes rasades —  
Puisant comme dans une coupe, en leurs salades. —

Les Ecossais venus d'outre-mer, blonds soudards  
Formidables avec leurs houleux étendards,  
Eventrèrent du fil ébréché des claymores,  
Des outres de Guyenne et des outres d'Açores,  
Et du vil mercenaire au glorieux baron,  
Monta l'ivresse, ainsi qu'un appel de clairon.  
Rien ne distingua plus, aux casaques rougies,  
Celles rouges de sang, où du vin des orgies —  
Ce furent des paris étranges de tournoi,  
Louis, duc de Rohan, prince, et cousin du roi,  
Pris de folâtre humeur, mit au défi quiconque  
De vider quatre pots d'Aï dans une conque ;  
Le génois Bartholo Botti, d'un air moqueur,  
Releva le défi superbe, et fut vainqueur —  
Sire Amaury Derrien, gouverneur de la Roche,  
But à lui seul, dix-sept hanaps sans anicroche,  
Et vaillant entre tous, Roger duc de Saint-Mor,  
Epuisa d'un seul trait, six grands gobelets d'or.

Ils trompèrent l'attente à ces jeux collusoires,  
Car s'étant si longtemps amusé des victoires,  
Leur cœur blasé de grands renom, était pareil  
A celui d'un enfant musant sous le soleil,  
Et prodige ! On voyait rire à disconvenance  
Arthur de Richemont, connétable de France —

## II

Comme le duc François était à Saint-Michel,  
Un pauvre moine advint un soir en son hôtel ;  
On eut dit qu'il portait la mort sous sa cagoule,  
Le peuple s'écartait comme un flot qui refoule...

Il passa parmi les hauts Barons, et tout droit  
 Vint à celui qui d'entre eux tous, était le roi ;  
 Et soudain, les rumeurs se turent par la ville,  
 Car le moine disait : « Duc, votre frère Gille  
 Honni par vous, très méchamment, à male tort,  
 Duc, votre frère Gille de Bretagne, est mort —  
 Futile vermisseau, vers vous duc il m'envoie  
 Pour que le deuil vous soit au cœur, et non la joie,  
 Pour que sans nul remède et recours barguigneur.  
 Pour que vous apprétiez — ô très puissant Seigneur,  
 De trespasser de mort douloureuse et maligne,  
 Car près du Dieu vivant, messire Gille assigne.  
 Qu'après quarante jours, vous lui fassiez raison  
 Du tourment déloyal et vile trahison  
 Que commîtes à son dépens et préjudice,  
 Afin qu'ils soient jugés, selon toute justice — »

C'est ainsi que parla le moine au front caduc,  
 Ainsi parla le moine obscur, au vaillant duc.

### III

Comme le duc était en son palais, à Vannes,  
 Veillé du fulgurant éclat des pertuisanes,  
 Un baron chevauchant un destrier d'enfer  
 Heurta la porte un soir de son poignet de fer —  
 L'huis gémit tristement, et bailla de lui-même ;  
 Alors, fantôme armé, vision d'anathème,  
 Sous les arceaux béants du châtel ogival,  
 Le cavalier maudit entra sur son cheval.

Couronne au front, couvert du mantelet d'hermine  
 Que ferment trois agrafes d'or sur la poitrine,

Environné de gloire et de valeur, François  
Recevait galamment gentils sires Dunois  
Et Xaintraille, envoyé du roi Charles de France  
— Selon suzerainage et bonne accoutumance, —  
Quand aux marches du trône, effrayant d'impudeur  
Le cavalier parut, sinistre ambassadeur,  
Les archers accoudés à la dure arbalète,  
Le laissèrent passer, superbe et casque en tête,  
Tant se glaça leur cœur sous le haubert, et tant  
Il était haut de taille, et fier comme Satan —  
Il marcha seul parmi les puissants feudataires,  
Et tous étaient pleins de vaillance, et nuls n'osèrent —  
— Guerriers brunis du souffle atroce des combats. —  
Sur les légats du roi de France il prit le pas,  
Et s'approchant du duc de manière incivile,  
Il lui cria : « je suis le messenger de Gille ! »  
Et sa voix secoua les voûtes, et sa voix  
Fit éclater l'airain sonore des pavois....

Dieu ait à grand merci, et sauve de son ire  
L'âme très pénitente à très puissant messire  
François duc de Bretagne, et prince de renom,  
Très haut et très gentil seigneur, premier du nom ! —

FRANÇOIS GÉLARD.



# D'APRÈS NATURE

---

Le crépuscule tombe ; en un ciel bleu faïence,  
S'étendent très au loin des reflets vigoureux ;  
Verdâtres, orangés, violacés, ocreux.  
Du soleil, au couchant, la lueur semble intense.

Sur les vieux murs, les champs et les toits ardoisés,  
On dirait un reflet charmant de flammes roses :  
Décor superbe, étrange où les êtres, les choses  
Vivent, languissamment engourdis, reposés.

Les chênes ont encor leurs persistants feuillages.  
Splendidement teintés par l'automne d'or roux,  
Voilés de deuil, les fronts des sapins et des houx  
Prennent un fier relief en ces doux paysages.

La campagne est muette et morne. Des vapeurs  
Traînent, semblant une aile effleurant les prairies ;  
Ainsi parfois le vol des tristes rêveries  
Frôle l'âme livrée à des froides torpeurs.

Ces longs rais d'or baignant ces prés mélancoliques ;  
Cette parure fauve ou sombre des halliers  
Ont, dans la paix du soir, les charmes singuliers  
Des ravissants croquis des peintres exotiques.

Au dessus de la terre, à peine l'azur luit,  
Comme en un ciel de rêve où flotteraient des ombres.  
Puis un rayon léger ourle ces masses sombres.  
Tout près d'un croissant pur Vénus brille : il fait nuit.

SYLVANE DE KERHALVÉ.



LES  
CHATELAINS DE MENU-BOIS

(ETUDES DE MŒURS.)

AU BARON ET A LA BARONNE DE CONTADES  
Hommage affectueux de leur cousin.

I

« Chante, ô déesse, la colère d'Achille ! »

Je voudrais pouvoir ici mettre en grec le premier vers de l'*Iliade*; mais, ne m'en souvenant plus, je me contente du français. Certes, l'histoire qu'on va lire n'aura ni la grandeur, ni les proportions du chef-d'œuvre du vieil Homère; la citation que je viens de faire ne s'approprie guère à mon récit, mais ma plume n'a rien trouvé de mieux pour faire prévoir les multiples péripéties, les colères, les crises de larmes et de désespoir qui eurent pour théâtre le château de Menu-Bois.

Sur ce, entrons en matière et commençons par le commencement. M<sup>me</sup> veuve de Lyrach habitait avec son gendre, également veuf, un assez joli manoir décoré du nom de château situé près de la petite ville de Trémargo. C'était une bonne vieille ville de province, comme il ne s'en trouve plus guère. Une ville où l'on sonnait le couvre-feu tous les soirs, où le cercle était la seule distraction pour les hommes, où enfin il n'y avait pas de plus grand honneur que d'être au premier rang de chaises dans l'église. Le château en question se trouvait à un kilomètre au plus de ce qu'on appelait les faubourgs de la ville. Outre les deux personnes que je viens de vous présenter, il contenait deux domestiques et un jardinier. Vous êtes curieux sans doute de connaître M<sup>me</sup> de Lyrach la voici : âgée de cinquante à cinquante-cinq ans, ronde, potelée,

épaisse ; une face cramoisie au milieu de laquelle s'étale un nez non moins cramoisi ; un front court, huileux ; des yeux ressemblant vaguement à deux œils de bœuf, ne disant rien ; un pied... que cendrillon n'aurait pas envié... mains idem. Voilà le physique. Le moral, hé bien, si vous le voulez, nous le laisserons de côté, et vous aurez le plaisir de le juger vous-même.

Le gendre de M<sup>me</sup> de Lyrach, sans être aussi fortement charpenté que sa belle-mère, n'était pourtant ni un Adonis, ni un sylphe. Il avait une bonne face camuse, un cou gras ; le corps, petit et alerte était soutenu par deux jambes sans cesse en mouvement. La voix de ce personnage rappelait dans de notables proportions celle du canard. Hé'as ! la ressemblance avec le palmipède n'allait pas plus loin, car M. Frunigot (j'allais oublier son nom) avait un estomac très capricieux. Et ce malheureux organe était, sans le savoir, la source d'une multitude de maux pour son propriétaire, entre autres, de violentes altercations entre lui et M<sup>me</sup> de Lyrach.

Les deux domestiques complétaient cette bizarre association. Une cuisinière, grosse, basse, lurette, sachant tout au plus distinguer une soupière d'un saladier ; et un cocher, très fier de ses fonctions, orné les jours de gala d'un gigantesque chapeau haut, remontant à plusieurs générations. Le jardinier n'avait rien qui pût attirer l'attention, si ce n'est une manie aussi invétérée que singulière, qui lui faisait mettre des choux, rien que des choux, dans tout son jardin.

Le château, je l'ai dit, était assez coquet. Posé sur une petite colline, dominant le bourg, non ! la ville, il avait vraiment bon air avec ses murs blanchis à neuf, ses deux petites tourelles, son allée de sable fin, et ses charmilles d'autrefois, abritant des légions d'oiseaux bavards. Mais cette heureuse impression s'effaçait, une fois le pied posé dans la maison. Des voix aigres ou nasillardes arrivant du fond des couloirs, une odeur de cuisine prenant à la gorge, donnaient à réfléchir aux visiteurs sur le caractère des habitants. Le salon, aux rares jours où il s'ouvrait, dégageait une odeur de renfermé ; il était très froid, et le foyer immaculé, les chenets purs de tout commerce avec la cendre ou le charbon, en étaient à attendre encore le bienfait du vol de Prométhée. Une

rangée de chaises tapissées en rouge, bleu et vert, étalait ici, un chat aux couleurs fantastiques, là un oiseau non moins extraordinaire que Buffon a dû sans doute oublier de nommer. Des voltaires respectables étendaient leurs bras des deux côtés de la cheminée. Enfin, les murs supportaient une collection d'ancêtres, unique peut-être en son genre. Ce n'étaient qu'uniformes, décorations, épées au côté. . . Seule dans un coin, séparée des autres, comme en pénitence, une douairière du XIII<sup>e</sup> siècle montrait une figure de paix au milieu de ces guerriers aux regards foudroyants. Des armoiries, trop compliquées pour ma science héraldique timbraient tous ces portraits.

Inutile, n'est-ce pas, de passer en revue la maison entière. Une dernière remarque pourtant : il fallait passer par la cuisine pour se rendre à la salle à manger. De plus, M<sup>me</sup> de Lyrach n'avait rien trouvé de mieux que de convertir un vieux placard du salon en buenretiro. Avouons que c'était bien dissimulé ; les yeux ne pouvaient se douter de rien, mais les nez, oh ! les nez ! . . .

## II

Suivons maintenant M<sup>me</sup> de Lyrach se rendant, par une matinée d'automne à la messe de la paroisse. La petite ville est convaincue de son importance. Les boutiques sont closes, les rues balayées ; les trois cloches de l'église se démènent de leur mieux ; les habitants, l'air posé et recueilli, se rendent à la messe.

Parmi les groupes qui circulent sur la place, nous reconnaissons de loin M. Frunigot. Il parle en gesticulant ; son chapeau, qui s'agite sur sa tête, semble par ses oscillations traduire le désordre des pensées qui s'agitent sous lui. . . Quel est donc ce grand homme à figure militaire, écoutant avec calme les flots d'éloquence de son interlocuteur ? . . . Laissons approcher M<sup>me</sup> de Lyrach qui arrive tout essoufflée, à en juger par sa face rubiconde :

— « Bonjour donc, M. Troussard ! Ah ! il y avait longtemps que je vous avais vu ! Et votre demoiselle va bien ? »

M. Eustache Troussard s'incline.

— « Vous êtes bien bonne, Madame. Elle est en bonne santé ! Je l'ai laissée à la maison pour étudier son piano. Elle était à la messe ce matin. »

Une vive contrariété se peint sur la face camuse de Frunigot.

— « Il faut bien cultiver *les musiques*, répond M<sup>me</sup> de Lyrach. Mais... il est temps d'entrer, je crois, voici M. Gaudoin qui se met à l'orgue. »

Des sons disgracieux éclatent. C'est l'organiste du lieu qui attaque l'*Introït*. Frunigot suit sa belle-mère et M. Troussard d'un air maussade, promenant un œil dépité sur la petite place déserte....

Ce M. Troussard était un ancien commandant en retraite. Il habitait Trémargo depuis longtemps avec sa fille M<sup>lle</sup> Gilberte, qui passait avec raison pour la plus jolie fille du pays. Elle était vraiment fort bien, et le milieu, assez commun où elle se trouvait, faisait mieux ressortir encore sa beauté. Gilberte avait vingt-quatre ans. Grande, un peu forte, les cheveux d'un beau châtain, les yeux noirs bien éveillés, un nez mutin un peu retroussé qui mettait comme une pointe de malice sur tout ce visage respirant la santé et la jeunesse. La main n'était pas très fine, mais d'une blancheur de princesse. Les beaux de l'endroit, les commis de la mairie employaient leurs loisirs à lorgner Gilberte, essayant, mais en vain, de lui offrir des bouquets. Le père Troussard n'entendait point raillerie sur cet article ; il avait un jour menacé un galant trop audacieux de lui lancer Moscou dans les jambes. Moscou était un chien du Mont Saint-Bernard, haut de près d'un mètre. Cette menace faisait toujours son effet.

Pourtant, dans l'église, la grand'messe s'avancait. M. le curé avait fini son sermon, très long ce jour-là. Frunigot s'agitait sur sa chaise, lançait de fréquents coups d'œil vers la pendule qui, à son gré, marchait trop lentement. Enfin, l'*Ite missa est* résonna. L'orgue répondit avec profusion de grosses notes. Le branle-bas commença. Chacun bousculait ses voisins et jouait des coudes ; on voyait des parapluies, au bout desquels se balançaient des chapeaux, s'élever au-dessus de la foule. L'orgue jouait la sortie, grondant de toute la puissance de son soufflet ; les élèves des écoles, plus lestes, se faufilaient comme des anguilles ; des bruits de chaises remuées, trai-

nées, des battements de portes rembourrées retombant avec un murmure étouffé.... Les cierges fument, l'orgue s'est tu. L'église est vide.....

Pendant ce brouhaha, Frunigot, un des premiers à sortir, était parti. M<sup>me</sup> de Lyrach s'avancait dignement, escortée de M. Troussard... Pourtant tout ce monde répandu en un instant sur la place, s'écoulait de différents côtés. Parfois, une porte entr'ouverte laissait passer des effluves de cuisine, caressant délicieusement les narines et rappelant à l'estomac l'heure du dîner...

Dieu ! qu'a donc Ernest Frunigot ? Contrairement à toutes ses habitudes, il n'attend pas sa belle-mère à la sortie. Le voilà parti droit devant lui. Serait-ce encore son estomac qui menace de lui jouer un mauvais tour?... Oh non ! Frunigot a un estomac sensible, mais il a aussi un cœur qui l'est tout autant, peut-être plus ! Il enfle donc une rue inconnue, ses yeux parcourent les rangées de fenêtres du côté gauche (côté du cœur), et, soudain, Ernest tombe comme en arrêt. Un gracieux minois s'est attiré derrière un rideau. Frunigot arrondit le bras, met son sourire de cérémonie sur son visage béat, et envoie un salut vers l'objet aimé. Mon Dieu oui ! Ernest est amoureux, et de qui?... De M<sup>lle</sup> Gilberte, s'il vous plaît. Mais le minois a disparu. On entend un pas précipité dégringoler l'escalier et une porte s'ouvre. Un aboiement formidable éclate. C'est Moscou, qui, toujours attentif, a flairé quelque muscadin.

— « Comment, vous êtes seul ? »

— « Hé oui, soupire Ernest, je voulais vous dire un petit bonjour. »

— « Vous n'avez pas encore reçu d'invitation. Mais chut ! n'en parlez pas, c'est encore un secret. »

— « C'est pour cela que vous en parlez répondit Ernest avec à-propos. Pourquoi, je ne sais ce que vous voulez dire. »

— « Hé bien, papa donnera une soirée jeudi prochain, vous viendrez ? »

Ernest allait répondre, quand la porte se referme.

M. Troussard apparaît au bout de la rue, faisant des appels avec sa canne..

« Allons bon ! pensa Ernest, je ne me suis pas éclipsé assez vite. »

— « Ah ! mon ami, je vous prends, crie le commandant en riant ! Ah ! ah ! c'est pour cela qu'on était si pressé à la fin de la messe. . . . . »

.....Oui, oui, dites ce que vous voudrez. Ne vous ai-je pas vu tourner les yeux vers l'horloge ? Du reste vous n'avez pas dormi au sermon, c'est un signe ! »

— « Un signe... de quoi ? » grogna Ernest furieux d'être découvert.

— « Hé ! mon cher, ne vous fâchez pas ! Je comprends les choses. Allons, fit M. Troussard lui tendant les mains, je rentre dîner. Et... à jeudi ! »

Ernest pour une fois en sa vie ne fut pas bavard et fit mine de ne pas comprendre. Il tourna les talons et rattrappa sa belle-mère au moment où celle-ci rentrait à Menu-Bois.

— « Comme tu as chaud ! qu'avais-tu donc pour être tant en retard ? lui criait-elle ?

— « Mes affaires me regardent répondit gravement Ernest. »

En entrant, M<sup>me</sup> de Lyrach s'empara d'une lettre déposée à sa place, à table, tandis que Frunigot faisait sauter la bande de son journal l'« *Orateur populaire* », où tous les dimanches il puisait ses opinions.

« En voilà une nouvelle, clama sa belle-mère, une soirée ici ! Et devine qui la donne ! »

— « M<sup>lle</sup> Gilberte m'en a parlé, répondit étourdiment Ernest. »

— « Comment, c'est là que tu étais ? Oh ! cachottier incorrigible, s'écria M<sup>me</sup> de Lyrach ! Tu devrais rougir de honte ! Vraiment pour un veuf de deux ans ! »

— « Ah ça ! riposta Ernest, furieux de s'être trahi pour la seconde fois, je suis libre, je suppose... »

— « D'aller courir tout le pays, n'est-ce pas ? De bannir le souvenir de ton premier mariage ! Oh ! ma fille ! ma pauvre Euphrasie ! »

— « Encore une fois, je suis libre ! cria Ernest en frappant du pied. »

— « O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! soupira la belle-mère sans se douter qu'elle répétait la fameuse phrase de M<sup>me</sup> Roland..... »

Enfin, qu'est-ce que cette invitation ? » reprit Ernest.

M<sup>me</sup> de Lyrach jeta la carte à travers la table. Elle tomba dans le potage d'Ernest, qui persuadé de la méchante intention de sa belle-mère, se leva, rouge de colère et fit une sortie :

« C'est assez, vociféra-t-il ! Voilà deux ans que je supporte vos dédains, vos mauvais traitements ! Après tout, c'est moi qui ai la fortune ! Je quitterai Menu-Bois et je me remarierai ! »

Il sortit, fit claquer les portes sur ses pas en maugréant. On ne le revit pas de la journée.

Mais le lendemain, l'estomac d'Ernest fit des siennes, et le malheureux fut obligé de descendre pour quelque remède :

— « Mon cher Antoine, dit-il au cocher, va me chercher de l'eau des Carmes chez le pharmacien ! Oh ! mon cher Antoine ! »

Les transes l'empêchèrent de continuer. Antoine partit aussitôt. Moins d'une demi-heure après il revenait, suant, soufflant, et rapportant un flacon. Frunigot le guettait et s'élança à sa rencontre : — « Ah ! merci, dit-il », Antoine allait disparaître quand une voix éplorée le rappela :

— « Jésus ciel ! Mais ce n'est pas de l'eau des Carmes, malheureux !

— « Si fait, Monsieur, si fait, soutint Antoine. »

— « Tu en es sûr ? »

— « Sûr de sûr, Monsieur. »

— « Pourtant, objecta Frunigot d'un air douteux, on me connaît, et on met ma dose dans une bouteille. . . . Enfin tu es sûr ! »

« Oh ! oui ; Monsieur peut tout avaler », conclut Antoine.

Frunigot remonta quatre à quatre dans sa chambre et là, après avoir vidé le flacon dans un verre, il avala tout d'un trait. Soit l'imagination, soit autre chose, ses douleurs se calmèrent pendant plus d'une heure. Ernest, enchanté, se préparait à sortir pour faire une visite à M. Troussard et le remercier de l'invitation, quand, il fut repris de crampes d'estomac.

« Diable, pensa-t-il, cela va donc recommencer ! Ah ! » . . . malheureux Ernest, ôte ta cravate neuve et tes gants jaunes, car tu vas souffrir tous les maux. . . »

Les crampes devinrent atroces, mettant Frunigot dans des états

impossibles. Il remplit la maison de ses cris... Parbleu ! le malheureux avait avalé du nénuphar ; M<sup>me</sup> de Lyrach, émue cependant de ces plaintes, accourut porter secours à son beau-fils. Elle allait entrer dans la chambre quand une voix angoissée s'écria :

« N'entrez pas, n'entrez pas ! »

— « C'est moi qui... »

Ernest reconnaissant le doux parler de sa belle-mère, cria plus fort :

« N'entrez pas, vous dis-je ! »

« Allez donc au diable ! reprit la bonne femme. »

— « Et vous aussi ! »

En disant ces mots, Ernest se roulait sur le plancher dans un costume des plus primitifs. Il ne se calma que le mardi soir et descendit au salon. La belle-mère bouda, lui tournant presque le dos :

— « C'est pourtant ennuyeux pensait Ernest, il faut tâcher de l'amadouer. »

Et dans sa tête, il ruminait un compliment à l'adresse de M<sup>me</sup> de Lyrach.

« Oh ! c'est étonnant, s'écria-t-il en examinant le chignon de la bonne femme ! Pas un cheveu gris, belle-maman ! »

Pour le coup, un soleil d'été éclata sur les joues de M<sup>me</sup> de Lyrach, ses gros yeux se baissèrent modestement, et elle alla embrasser Ernest :

— « Gros complimenteux ! dit-elle. »

— « Oh ! pensait Ernest, si tu crois que je ne sais pas que tu as une perruque ! »

Mais la glace était rompue, et la paix faite pour quelques jours.

### III

Parmi les hôtes assidus de Menu-Bois on comptait M. Troussard, sa fille, et M. Gaudoin le vicaire, qui avait béni l'union de Frunigot avec Euphrasie de Lyrach. Tous les jeudis, un dîner les réunissait, et ces jours-là Ernest, animé par les beaux yeux de Gilberte, parlait, faisait le bel esprit jusqu'à lâcher des calembours qui n'étaient guère plus relevés que sa personne ; Frunigot pensait donc avec



délices que, le jeudi suivant, il ne verrait pas les trois convives à Menu-Bois, mais qu'il irait au bal, chez celle qu'il aimait, et cette idée le remplissait de joie. Il faisait ces réflexions, quand un vif coup de sonnette le tira de ses douces méditations. Il était au salon avec sa belle-mère, très occupée à placer un tapis neuf arrivé le matin même de la *Samaritaine* (de Paris, tout simplement!) Aussitôt un branle-bas s'opéra : la bonne femme s'esquiva par une porte-fenêtre qui donnait sur le jardin. Ernest fut moins prompt, et, entendant les voix se rapprocher, il n'eut d'autre ressource que de se jeter dans l'ancien placard, transformé en... (je l'ai déjà dit).

Quelqu'un entra. C'était M. Gaudoin, le vicaire. De sa retraite, Ernest le reconnut à son souffle bruyant et aux tapes fréquentes qu'il donnait sur sa tabatière. M<sup>me</sup> de Lyrach rentra bientôt par la porte opposée et se mit à causer familièrement avec le vicaire.

Le prisonnier fut un instant sur le point de sortir, mais sa haute intelligence lui suggéra ce raisonnement :

— « Si je restais?... Ils vont peut-être parler de moi... Ma foi... je reste. »

Et, s'asseyant sur le seul siège usité en pareil lieu, Ernest ouvrit l'oreille.

— « Il y a du nouveau chez vous, Madame », dit le vicaire.

— « Mais non, répondit M<sup>me</sup> de Lyrach d'un air indifférent. Tout est à l'ordinaire. Tenez, je viens de placer ce tapis tout neuf, n'est-il pas beau ? »

— « Superbe », reprit M. Gaudoin, en se penchant d'un air connaisseur vers le plancher.

— « Il ne m'a coûté que trente francs, et je crois qu'il a *bon agrément à l'œil*... »

— « Superbe, Madame, accompli !... »

Le silence succéda à ce court dialogue. Le vicaire avait ôté ses lunettes, signe chez lui d'une grande préoccupation. Ce détail fut saisi aussitôt par M<sup>me</sup> de Lyrach qui connaissait son vicaire *sur le bout des mains*, comme elle se plaisait à le répéter.

— « Mais vous n'êtes pas venu pour une simple visite, Monsieur, je vois que c'est pour une chose sérieuse qui... »

— « Mon Dieu, Madame, reprit l'abbé, puisque vous semblez

deviner mes pensées, je vais aller droit au bout, d'autant plus que M. Ernest est absent et. . . .

— « Oh ! Je vais le faire appeler, Monsieur ! »

— « Eh non ! Madame ! je ne pourrais parler devant lui ! »

— « Ah ! alors je suis prête à vous écouter », dit M<sup>me</sup> de Lyrach, en se renfonçant dans son fauteuil.

— « Diable ! pensait Ernest, j'ai eu une fière idée de ne pas paraître. »

Il colla son oreille contre la serrure.

— « Madame, commença l'abbé, je ne me trompais pas en vous disant qu'il y avait du nouveau chez vous. »

— « Vous m'effrayez, gémit M<sup>me</sup> de Lyrach avec un air effaré ; Antoine voudrait-il nous quitter » ?

— « Non pas Antoine, mais . . . »

— « Mais qui donc » ?

— « Madame, toute feinte est inutile. Vous savez fort bien que M. Ernest veut se remarier. . . »

— « Animal ! ne put s'empêcher de murmurer Frunigot. Quel vent t'a poussé ici ! »

— « Oui Madame, reprit l'abbé avec véhémence ! On va donner une soirée à Trémargo ! J'en rougis, vraiment, c'est scandaleux ! Et c'est M. Troussard, un conseil municipal, qui présidera cette orgie ! »

— « Ah ! permettez, M. Gaudoin, reprit M<sup>me</sup> de Lyrach. Une orgie ! je ne le crois pas, car j'ai l'intention d'y aller ! Je n'ai pas acheté hier une robe neuve pour des prunes ! »

— « Il ne s'agit pas de prunes, Madame, mais c'est un esclandre à empêcher. Comment ! vous consentez à aller à cette soirée, où, je le devine, M<sup>lle</sup> Gilberte et M. Ernest se fianceront ! Ah ! c'est affreux ! »

— « Mais enfin Monsieur, vous n'avez pourtant pas la prétention de tenir les gens sous clef<sup>1</sup>, et une honnête distraction de temps en temps. . . Du reste, mon gendre pense-t-il réellement à M<sup>lle</sup> Troussard ? »

— « J'en suis certain, Madame, car tous les matins je l'aperçois rôdant dans la rue du Lac !. . . De grâce, faites en sorte. . . »

<sup>1</sup> (De son placard, Frunigot était absolument de cet avis).

Un soupir profond vint arrêter les paroles de l'abbé. Il promena un regard inquiet autour de lui. M<sup>me</sup> de Lyrach n'avait rien entendu, son esprit était tout occupé à chercher quelque moyen de se débarrasser de l'abbé bavard. Non qu'elle lui donnât tort sur la question d'Ernest, mais elle pensait à sa robe neuve qu'elle tenait à étaler, et aurait voulu cependant se disculper aux yeux de M. Gaudoin.

— « Vous n'avez pas entendu Madame ? demanda l'abbé.

M<sup>me</sup> de Lyrach prit cette question en mauvaise part ; voyant là une interprétation de son silence, elle se leva dignement et dit ces seuls mots :

— « Assez, Monsieur le vicaire, charbonnier est maître chez soi !

L'abbé se dressa comme un ressort. Son émotion et son dépit étaient tels qu'il laissa tomber sa tabatière, et en répandit le contenu sur le tapis neuf.

— « Ah ! de grâce, faites attention à mon tapis, Monsieur ! » lui cria M<sup>me</sup> de Lyrach.

— « Faites attention à votre gendre, Madame ! Je me retire humilié, mais je vous ai prévenue ! »

— « Après tout, Monsieur, vous vous occupez de ce qui ne vous regarde pas », reprit M<sup>me</sup> de Lyrach.

Et tournant sans façon le dos au vicaire, elle sortit par la porte-fenêtre. L'abbé, un instant abasourdi, reprit ses sens et s'enfuit en murmurant rageusement :

— « C'est bon ! Tu me le payeras ! »

La porte était à peine fermée derrière le vicaire, que l'infortuné Ernest bondissait comme un furieux hors de sa prison. Il étouffait. Son nez était grenat, ses yeux pleureurs, toute sa face bouleversée. L'index levé, il montra la porte par laquelle était sorti l'abbé, et, d'une voix tremblante, où se devinait une colère mal contenue :

— « C'est bien, s'écria-t-il, tu me le payeras. »

Voilà donc la discorde à la chevelure de vipères entrée dans le château de Menu-Bois, au presbytère, dans le cœur d'Ernest et dans celui de M<sup>me</sup> de Lyrach. Je crois maintenant, lecteur, qu'ils se trouvent déjà bien justifiés les premiers mots de ce véridique récit : « Chante, ô déesse, etc... »

(A suivre).

HENRY DE FARGY DE MALNOË.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

**PRESQUE MARIÉE** (monologue) par Camille Natal, Chamuel, éditeur.

Se trouve aussi chez M. Godfroy, 3, rue de Provence, Paris.

L'auteur de *Plume brisée*, monologue signalé dans notre numéro de janvier, donne encore au public *Presque mariée*.

L'auditoire s'amusera franchement de l'embarras de la mariée empêchée d'aller à la mairie à l'heure convenue et qui, revenant *presque mariée* seulement, est obligée de remettre au lendemain la comparution devant l'écharpe tricolore ! Le motif du retard est ingénieusement trouvé, c'est . . . mais, ne racontons pas, afin de laisser aux lecteurs le plaisir de la surprise.

Camille Natal n'est pas seulement l'auteur de gais monologues. Son volume *Cœurs de femmes* (prose) et sa *Gerbe d'œillets* (poésies) ont été encouronnés par la société de l'Encouragement au Bien.

♦♦

**RÉVERIE VIRGINALE**, mélodie, poésie de Camille Natal, musique de R. Deneufbourg, chez Gallet, 6, rue Vivienne, Paris.

Camille Natal, l'auteur de la *Gerbe d'œillets* (recueil de vers, Chamuel éditeur) a déjà vu plusieurs de ses poésies mises en musique : *l'Envoi de fleurs*, le *Missel*, *La Chanson de l'eau*. Aujourd'hui, sur deux courtes strophes : *Réverie virginale*, un compositeur de beaucoup d'avenir vient de faire une douce et sentimentale romance. L'accompagnement n'est pas difficile et la mélodie est fort harmonieuse.

LES DEUX FÉDÉRATIONS DE PONTIVY (janvier et février 1790), par J. Trévédy. Vannes, Lafolye et Rennes, Caillière, 1895.

M. Trévédy vient de publier, sur les fédérations pontiviennes de 1790, la plus importante étude historique qu'il ait encore écrite. Ces pages, extraites de la *Revue Morbihannaise*, constituent un vrai livre, *justum volumen*.

Le 21 octobre dernier, avait lieu, à Pontivy, l'inauguration du monument de *La Fédération*. C'est à cette occasion que M. Trévédy a repris sa vaillante plume ; son enquête, menée avec un sens critique et une sûreté d'informations qui rappellent « la manière » de Taine et de M. Biré, nous a prouvé que, dans les discours prononcés à cette cérémonie par les panégyristes officiels, il y avait eu beaucoup de parti-pris et un peu d'ignorance.

M. Trévédy établit bien la distinction, déjà faite, le 21 octobre 1895, par M. le maire de Pontivy, entre la fédération du 19 janvier et celle du 15 février ; la première, toute militaire, mouvement spontané des jeunes volontaires nationaux, la seconde, exclusivement civile, œuvre des municipalités bretonnes. Je répète « bretonnes » car la participation de l'Anjou, si prônée, se réduisit, en février comme en janvier, à l'envoi de deux députés de la seule ville d'Angers.

L'historien donne pour principal mobile à la fédération morbihannaise la haine de l'aristocratie et montre qu'on s'attacha surtout à la suppression du domaine congéable. Aucune résolution pratique ne fut prise ; dans l'emphase des délibérations, un mémoire vraiment utile de Lavergne, député de Lamballe, sur la « propagation de la pomme de terre » passa presque inaperçu.

Ces fédérés, qui représentaient très incomplètement la Bretagne et devaient suivre des voies si diverses, n'avaient abjuré sur l'autel de la patrie ni leur foi religieuse, ni leurs sentiments monarchiques. M. Marius Sepet, l'historien de *La Chute de l'ancien régime*, vient justement de publier, sur *La Fédération*, un excellent livre où il développe le caractère « à la fois révolutionnaire et conservateur » de ces associations provinciales qui fusionnèrent à Paris, le 14 juillet 1791.

Mais M. Trévédy ne pardonnera pas à M. Sepet d'avoir confondu les deux fédérations de Pontivy.

O. DE GOURCUFF.

CHEZ NOUS, par Achille Millien. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1896.

« Que ne sommes-nous affligés — disait Sainte Beuve — d'un Saint « Simon pour chaque période de notre histoire ! » Je voudrais, quant à moi, que nous fussions gratifiés d'un Achille Millien pour chacune des provinces de France.

*Chez nous* est le titre du dernier et du meilleur des volumes que, depuis trente-cinq ans, ce poète écrit à la louange de sa terre natale. Ecoutez-le, au terme de son œuvre, nous expliquer le but infatigablement poursuivi, brillamment atteint.

De ce coin du pays que clôt ton horizon  
 J'aurais voulu saisir, fixer le caractère,  
 Sur mon œuvre apposer la marque de ta terre,  
 La pénétrer surtout du sens originel  
 Que puisa notre race en ton sol paternel ;  
 Mettre en mes vers l'accent de tes monts, de tes plaines,  
 La clarté de tes eaux, la senteur des haleines  
 Qui soufflent librement, Nivernais, sous tes cieus  
 Où, présente toujours, vit l'âme des aïeux,  
 Et porter, bon Français de Nièvre, un grain de sable  
 Au monument de la Patrie impérissable !

On ne saurait mieux résumer un volume où palpité à chaque page — à chaque pas — l'âme de la petite patrie. Poésie artiste et poésie populaire se donnent la main, se fondent : ici, ce sont de simples chansons rustiques, « airs de flûte, » joués sur l'instrument cher à Théocrite et à Virgile ; là, de courtes pièces, dignes d'une anthologie, qui rappellent la *Fleur d'or* de Brizeux ou de beaux poèmes champêtres, *Le flûteux*, *La tristesse du vigneron*, *L'incendiaire*, *José le bûcheron*. Ah ! la bonne poésie gauloise, où le grand ancêtre Vercingétorix sourit à Pierry le laboureur, pendant que

Fanchy, le gars faraud, s'en revient de la fête.

Dirai-je que, si les paysans Nivernais peuvent apprendre dans les vers de M. Millien à rester chez eux, ces mêmes vers seraient aussi fertiles en enseignements pour les jeunes poètes de notre grand village, Paris, si maladroitement férus de Baudelaire et de Verlaine ? Je sortirais de mon sujet, je me hâte d'y rentrer en citant encore ce sonnet, *L'Angelus* :

Le jour allait s'éteindre, un jour d'été ; la lune  
 Plaquait son disque d'or au-dessus des buissons ;  
 Deux femmes, par les champs dépouillées des moissons,  
 Lentement cheminaient, cheveux blancs, cape brune.  
 Elles marchaient de front, silencieuses, l'une  
 A l'autre ressemblant... Soudain les premiers sons  
 De l'Angelus dans l'air s'épandirent : chacune  
 Tout net s'arrêta, grave et prête aux oraisons.  
 Le soir agrandissait leurs maigres silhouettes ;  
 Je les voyais debout, rigides et muettes,  
 Tracer de leurs doigts secs le signe de la croix ;  
 Et, mains jointes, tout bas murmurant leur prière,  
 Elles me rappelaient ces images de pierre  
 Que taillaient les vieux temps quand ils disaient : je crois !

Ceux qui n'aimeraient pas ce petit tableau auraient désappris le précepte de Vauvenargues. « La netteté est le vernis des maîtres. »

O. DE GOURCUFF.

∴

GRAINS DE SABLE. — A MA FRANCE, par Carlos Rendon Perez, nouvelle édition. Paris, L. Vanier, éditeur, 1896.

Les volumes de vers se vendent quelquefois, en dépit d'un aphorisme-moqueur.

Les *Grains de sable* de M. Carlos Rendon Perez arrivent, en dix ans, à leur deuxième édition, ce qui prouve que le public a pris goût à cette poésie très saine et très franche d'un Français d'adoption.

Dans la préface de la première édition des *Grains de sable*, M. Rendon Perez écrivait ces lignes qu'il reproduit aujourd'hui et qui n'ont rien perdu, en 1896, de leur vérité de 1886. « La forme ne prime pas le « fond ; la pensée est tout, la rime est un accessoire. Et les yeux tournés « vers l'Idéal, astre de vie intellectuelle, proclamons que la poésie est « la vestale chargée d'entretenir le feu sacré de l'inspiration, et d'en- « seigner la loi contenue en trois mots suprêmes, le *Bien*, le *Vrai*, le « *Beau*. »

Je goûte fort cette paraphrase du titre d'un des ouvrages de Victor Cousin et je félicite surtout le poète d'avoir conformé ses vers à ses principes.

M. Carlos Rendon Perez est un poète du foyer ; *Victime de l'amour*,

*Simple histoire, Lionne et Tigresse, La Raçon*, le montrent aussi cultivant avec succès le conte en vers à la Coppée. Cet écrivain d'origine étrangère nous plait surtout par le culte qu'il a voué à sa France, nous aimons son ode « l'arbre de la Paix » ajoutée à la nouvelle édition des *Grains de sable* et nous en citons la dernière strophe qui peut passer pour la profession de foi d'un philanthrope.

Que l'arbre de la Paix regarde les désastres  
Des guerres terminés, tout carnage aboli,  
Et que les nations, à la clarté des astres,  
En se donnant la main dansent autour de lui !

Les poètes ont le droit de faire de beaux rêves.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\*  
\*

LES CITÉS FUTURES, par André Ibels. — Paris, Bibliothèque de l'association, 1896.

Je ne puis mieux comparer les *Cités futures* de M. André Ibels qu'aux *Paroles d'un croyant* de La Mennais; aussi bien les versets prophétiques, servant d'épigraphes aux poèmes, semblent-ils détachés de l'œuvre du grand révolté.

Mais trois quarts de siècle, roulant scandales et désastres, ont passé depuis les *Paroles d'un croyant*; au seuil des *Cités futures*, où il place l'humanité régénérée, M. Ibels n'a pu dépouiller ni les ardeurs, ni les rancœurs que la vie attise en lui.

On comprendra que je ne puisse m'étendre sur ces poèmes, si séditieux dans leur sérénité apparente, si menaçants dans leur obscurité apocalyptique. Mais, tout en regrettant que l'auteur substitue de vagues promesses ou de sourds cris de haine aux paroles de pardon et de paix tombées de la bouche du divin crucifié, je ne puis méconnaître les vastes pensées et les hautaines conceptions d'un poète qui sait devenir gracieux en faisant ainsi parler les vagues :

Nous frôlons les cités antiques et nouvelles,  
Accrochant à la grève un peu de nos velours ;  
Et quand nous chavirons de blanches caravelles,  
L'âme verte des mers se lamente aux cieus lourds !

Une couverture de M. H.-S. Ibels illustre les *Cités futures*, qui s'ouvrent par un portrait de l'auteur et une préface de M. Paul Adam, en fort beau style.

O. DE GOURCUFF.



\* \*

**CHAÎNE MYSTIQUE, histoire d'une âme, par Camille Le Senne. —**  
Paris, librairie H. Le Soudier, 1896.

Voici un roman de psychologie pure, que nous aimerions à faire connaître, dans ses grandes lignes, à analyser dans ses détails.

Le sous-titre « histoire d'une âme » n'est pas mensonger, car, avec une pénétration rare, M. Camille Le Senne décrit les incertitudes, les inconséquences, le besoin de souffrir et de faire souffrir, qui mettent Diane Juliars sur le chemin de la folie. Quant au titre. « Chaîne mystique » exprimant le lien caché, irréductible, qui unit les personnages, il ne s'explique qu'à la lecture attentive du roman. Goethe avait rêvé quelque chose d'analogue dans *Les affinités électives*, et on dit plus simplement « les âmes sœurs ».

Très hautement pensé, très finement écrit, le livre de M. Le Senne s'attarde en de jolies peintures de la vie de pension, du monde parisien, des mœurs de la petite province. Je lui ferai ce léger emprunt : « Nos installations parisiennes font partie intégrante de l'existence de leurs propriétaires, s'accommodent à la mobilité des caractères, ou aux transformations des fortunes, reflétant comme dans un miroir les chances heureuses ou les mésaventures de chaque famille; les maisons de province, au contraire, ou pour parler plus justement, les milieux provinciaux — car c'est tout un monde — vivent de leur vie propre, si stable si durable, qu'elle se subordonne parfois à l'histoire d'une génération, mais reste presque toujours indépendante des joies et des tristesses, de l'apparition ou de la mort du même individu. »

Très apprécié comme critique de théâtre, romancier distingué aussi, M. Camille Le Senne se révèle en cette page et en bien d'autres un vrai disciple de Balzac.

O. DE GOURCUFF.

\* \*

**NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS SUR LES OPÉRATIONS DES ARMÉES RÉPUBLICAINES AU PAYS DE RETZ, EN 1793, par le M<sup>is</sup> de l'Estourbeillon.**  
— Vannes, librairie Lafolye, 1836.

Après Savary, surtout après l'abbé Deniau et M. Chassin, les deux historiens le plus complètement renseignés sur les guerres de la Vendée, M. le M<sup>is</sup> de l'Estourbeillon a pu glaner un document inédit

qui éclaire la situation des armées républicaines en 1793. C'est une lettre d'un citoyen Le Sant, qui suivait les armées, au citoyen Danet, futur membre du Conseil des Cinq Cents. On peut tirer de ce document quelques détails sur le plan d'attaque de la Vendée insurgée par Canclaux, sur l'établissement du camp retranché des Sorinières destiné à mettre en échec les troupes de Charette, sur les combats livrés, aux environs de Nantes, par Kléber et Beysser ; c'est un nouvel écho, de cette lutte fratricide, sans merci, que notre époque veut connaître à fond.

O. DE G.

\*  
\*

LETTRES INÉDITES DE TH. M. LAENNEC, publiées par le D<sup>r</sup> Corre, S. D.

Chercheur toujours heureux, le D<sup>r</sup> Corre a extrait des Archives de la municipalité de Brest des lettres piquantes et une chanson d'actualité de Théophile-Marie Laennec, datées de 1789, qui justifient ce titre donné par la *Biographie bretonne* au magistrat bas-breton : esprit fécond et léger.

O. DE G.

\*  
\*

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE par MM. Eugène Orioux et Justin-Vincent, Nantes, Emile Grimaud imprimeur-éditeur, 1895-1896, 2 volume in-8°.

Avant d'apprendre aux enfants l'histoire des Grecs et des Romains, il serait bon de leur enseigner celle de leur commune natale et de leur province.

Autrefois on avait ce souci ; c'est pour cela qu'un principal du collège de Machecoul, Gaschignard, qui périt dans les massacres de 1793, avait fait imprimer à Nantes, en 1773, son *Histoire de Bretagne par demandes et réponses*.

Si MM. Eugène Orioux et Justin Vincent qui viennent de publier, en deux beaux volumes, *l'Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, réussissent à faire pénétrer leur ouvrage dans toutes les écoles du Pays Nantais, ils auront rendu un éminent service. Je le désire vivement et j'espère qu'ils y réussiront, car ils le méritent.

Il a fallu de longues années de travail et de nombreux voyages pour rassembler tant de détails précis sur le sol, les monuments, l'histoire, les institutions, les industries, les mœurs et usages de chaque localité de ce vaste département.

Parmi tant de questions traitées ou effleurées, il y a des points discutables, et il n'en pouvait être autrement, mais les auteurs ont apporté

dans l'exposé de leurs opinions une modération parfaite et un désir absolu de se conformer à ce qu'ils croient la vérité.

La partie historique et archéologique est écrite avec beaucoup de soin ; des cartes indiquant à diverses époques les divisions territoriales et administratives, seront très utiles aux lecteurs pour comprendre les institutions du passé. Des dessins intéressants mettront sous leurs yeux des sites, des monuments et des objets dont quelques-uns n'avaient pas encore été reproduits.

Le style de l'ouvrage est sobre et clair, tel qu'il convenait au sujet ; parfois dans les descriptions transparait un fin sentiment poétique, et c'est un mérite de plus.

JOSEPH ROUSSE.



## AUX AMIS DES ARTS

---

La septième exposition des *Amis des Arts* de Nantes se tient, comme les années précédentes, dans les salons de la rue Lekain, pendant tout le mois de février.

Plus de 450 numéros y figurent. On y compte près de 200 paysages et marines; — 145 tableaux de genre; — 70 portraits et études — 40 fleurs et natures mortes.

Deux œuvres vraiment remarquables dominent la collection : un *Portrait d'Alexandre Dumas* par Roll. Le dramaturge est debout, le front dans la lumière ; son œil pensif regarde au dedans et demeure fixé par la méditation, le reste du tableau n'est qu'ébauché, ce qui donne une vigueur encore plus grande à la physionomie — l'impression en est vivante. — L'autre : un pastel de Léon Lhermitte : *Le marché de Château-Thierry*; des groupes de personnages d'un dessin irréprochable, sont dispersés sur la place, tantôt clairsemés, tantôt massés; chacun a son geste, son mouvement différent — on y voit des marchands accueillants, des acheteurs convaincus et des indifférents. Le coloris est sobre, le détail plutôt indiqué que parfait. Tout le premier plan est un peu voilé, s'éclairant graduellement en s'approchant du second plan; ce tableau ne montre toutes ses qualités qu'à l'observateur minutieux.

Les paysages et les marines se maintiennent bien au-dessus de la médiocrité et plusieurs d'entre eux ont une réelle valeur. — Sans nous arrêter sur les œuvres de Ernest Baillet. — René Billotte. — Chénard-Huché. — Didier-Pouget. — Charles Jousset — Henri Martin — A. Normann — A. Nozal — A. E. Pointelin — dont les noms garantissent le talent, nous parlerons de quelques artistes bretons dont le mérite n'est pas moindre — quoique plus ignoré. Victor Richard — avec un *paysage de l'île d'Yeu*, d'un dessin très

juste, brossé d'un pinceau sûr, bien éclairé et parfaitement vibrant; la peinture en est consciencieuse et solide. — Les *Rochers de Goulphar* (Belle-Ile), surgissent d'une mer limpide, azurée et profonde, — ces rochers sont de véritables joyaux. — Victor Richard, joint à un grand talent une observation fine et profonde, qu'il traduit par des impressions tantôt mélancoliques, tantôt radieuses, mais toujours justes.

Dezaunay nous montre des vagues déchainées sur la plage du Croisic, il a su traduire avec un grand bonheur la physionomie de la mer furieuse se ruant sur le sable, dans toute sa majesté, dépourvue de l'attrait des jets imprévus au choc des rochers. — Puis c'est la *Pointe de Chemoulin*, de placides rochers surgissant de l'onde calme. L'artiste ne sacrifie pas au genre. Il a sa vision à lui, une bonne vision, de solides principes d'art, et de hautes aspirations — son travail est consciencieux et son œuvre très sincère.

F. du Puygaudeau a rendu dans un paysage d'un grand charme les floraisons printanières des arbres fruitiers — on ne saurait rêver une palette plus douce au service d'un artiste dont l'incontestable valeur est doublée d'un exquis sentiment de son art. On lui doit aussi un tableau de genre : *Effets de lumière*, deux enfants projetant sur la muraille des ombres amusantes avec leurs mains — les visages s'épanouissent d'intérêt, les yeux pétillent de joie et, derrière la main qui la voile, la lumière enveloppe d'une note blonde le groupe bien vivant de ce tableau.

Citons encore : *La pointe du Cardinal* à Belle-Ile de M. Chabas — *Le sentier du Jard* de Dupérelle — un sous bois de M<sup>me</sup> Le Monnié — *A l'aube* de René Ménard — une aquarelle d'A. Bougourd — *Paysage du matin* de F.H. Morisset — deux aquarelles d'Ed. Porquier — *Temps chaud* et *Pêcheurs* de Donatien Roy — deux paysages de Lucien Roy — *Un pastel* de M<sup>me</sup> L. Roy — *Crépuscule* de Mesnager.

Dans la collection des tableaux de genre on doit remarquer : 1° un groupe de toiles inspirées de Gustave Moreau : *Narcisse* de Maxence — *Adam et Eve* — *Narcisse* de Desvallières; — 2° des effets de lumière : *Un convaincu* de Richard Hall — *Deux études de nu* par J. J. Rousseau. *Un coin d'atelier* par Dillon. — 3° Des effets d'ombres : *Pensées tristes* de Bouvier — *Le soir* de Ch. Cottet —

*Les pauvres gens* de E. Dantan. — Et, dans les genres variés ; l'*Es-crimeuse* de Mesnager. — *Pendant le repos*, une très jolie aquarelle de l'inimitable Osterlind. — Une *étude de tête* au pastel de M<sup>me</sup> Marlef. — *Deux gendarmes à cheval* galopant sous l'averse, par Checa — *Deux aquarelles* par de Broca. — Le *Lithographe* de G. Scheuf. — *Nu en plein air* de Roll. — *Pasteurs guerriers* de Luminais. — *La messe en Bretagne* de Gay. — *Enchantement* de Paul Chabas. — *Le coin des Vierges* de Louis Cabanes. — *Les chevaux blancs* de A. Binet. — Le *Pèlerinage* de Louis Adan.

Citons parmi les portraits, celui de : *Robert Mitchell*, par P. Chabas ; ceux de M. A. et M<sup>me</sup> L. par Chantron — celui de M<sup>me</sup> B. par M<sup>me</sup> Le Monnié — celui par Maxence — celui du R. P. *Etourneau* par Huas — celui de *Chevreul*, eau-forte par Cabanes — celui d'*Aristide Bruant*, par Marcellin Desboutin. — Le *buste en marbre* du comte de Monti de Rezé par Caravanniez.

Nous remarquons enfin une *nature morte* de M<sup>lle</sup> Cécile Bougourd, une *langouste* d'Emile Renard — un *panier de pêches* de Zacharian — des *hortensias* de M<sup>me</sup> Marlef — et *deux aquarelles* de M<sup>me</sup> C. Salard.

A. N. GABORIAU.




---

Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

# SEIGNEURIES DE BRETAGNE

## HORS DE BRETAGNE

---

### CHAPITRE PREMIER

(Suite)

---

#### II

#### VICOMTÉ DE LIMOGES.

La vicomté de Limoges était très importante : elle s'étendait presque tout entière au sud de la Vienne sur partie du Haut et Bas Limousin et du Périgord. Sa composition a varié dans le cours des siècles. Un document la montre renfermant avec Limoges vingt-deux châtellenies ou seigneuries<sup>1</sup> ; un autre, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en nomme seulement quatorze<sup>2</sup>. La vicomté avait nombre de places

<sup>1</sup> Inventaire sommaire des Archives du département des Basses-Alpes. Section E, n<sup>o</sup> 607. — Pour ne pas multiplier les notes hors texte je renverrai à l'inventaire par l'indication E et le n<sup>o</sup> du carton. J'ai le regret de ne pouvoir donner les dates exactes des faits, l'inventaire ne les donnant que par première et dernière. Ainsi le carton n<sup>o</sup> 607 auquel je renvoie porte ces dates : 1209-1548.

<sup>2</sup> Rens-reçu de Limoges. Nous verrons plus tard l'aliénation de nombre de seigneuries vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Voici du reste la liste des châtellenies ou seigneuries de Limoges nommées dans l'acte ancien dont je ne puis donner la date. J'ai mis en *italiques* les noms des seigneuries faisant encore partie de la vicomté à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

*Limoges, Aixè, Ayen, Chalucet, Solomniac et Corbéfy, Chalus, Masséré, Château-Cherrix, Moruscles et Geniz, Ségur et Cossac, Nontron, Thiviers, Châtel-nouvel, Ans, Peyssac, Bré, Excideuil et St-Thomas, Saint-Yrieix.*

fortes entre autres Limoges, Saint-Yrieix, Nontron, Ségur<sup>1</sup>, Chalus, que Richard Cœur de Lion assiégeait, quand il fut blessé mortellement.

Les possesseurs bretons de Limoges étaient représentés dans la vicomté par un haut officier, souvent breton, portant le titre de *gouverneur* ou *sénéchal*, ayant sous ses ordres un lieutenant, et investi des pouvoirs les plus étendus<sup>2</sup>.

On trouve auprès du gouverneur ou sénéchal, ou peut-être en son absence, un « conseil de la vicomté » que l'on voit une fois accomplir un acte semblant de la compétence du gouverneur : le conseil nomme un capitaine à la place de Nontron. (E, 760, 1325-1329).

La vicomté avait à Limoges un juge suprême dit *juge d'appeaux* (d'appels), *juge mage* ou *général*. (E, 812-875).

Comme le président de Bretagne, ce juge supérieur jugeait sur appel les sentences des juridictions des châtellenies de la vicomté. On ne peut douter de l'éminente dignité de ce grand juge quand on voit le vicomte le prendre pour procureur dans la vicomté en même temps que le sénéchal de Périgord. (E, 812-875).

Enfin le duc Jean III faisait battre monnaie à Limoges aussi bien qu'à Nantes (E, 624).

Quels étaient les revenus ordinaires de la vicomté ?

Nous n'avons sur ce point que des approximations ; mais, en l'absence de renseignements précis, elles ne doivent pas être négligées.

En 1317, Guy de Bretagne accepta le Penthièvre en échange de Limoges pour 8000 livres de rente, plus de 320000 francs monnaie actuelle<sup>3</sup>. Ne pouvons-nous conclure de là que Limoges donnait un revenu à peu près égal ?

D'autre part, en 1368, « les terres de la vicomté », moins la chà-

<sup>1</sup> Sur Ségur, E, 602, Charles le Bel (1322-1328) impose une contribution pour le recouvrement de Ségur. E, 863 (an 1315) frais de garde du château.

<sup>2</sup> E, 740, Hue de Kerautret, gouverneur. E, 766, Jean de Montbourcher, sénéchal. E, 869, Maurice du Parc sénéchal. Il accorde une « rémission » pour un délit commis. — Sur le lieutenant, E, 864.

<sup>3</sup> *Arch. de la Loire-Inf.*, E, 1, 17-166.



tellenie et la ville de Limoges, furent, nous le verrons, achetées aux enchères pour la somme de 70200 florins d'or, plus de sept millions de notre monnaie<sup>1</sup>. A raison des circonstances que nous dirons, il est permis de croire que cette somme était inférieure à la valeur réelle des seigneuries vendues : en tout cas, elle n'exprime pas la valeur de la vicomté entière, puisque l'importante châtellenie de Limoges n'était pas comprise dans la vente.

..

Mais combien étaient précaires la possession et l'autorité des princes bretons vicomtes de Limoges !

La vicomté située au milieu des possessions françaises était un gage aux mains du Roi de France : à la moindre incartade, elle pouvait être saisie féodalement.

Ce n'est pas tout : la ville de Limoges, chef-lieu de la vicomté, était en même temps capitale de la province de Limousin. A Limoges, l'autorité du Roi et celle du vicomte se superposaient, s'il est permis de le dire. Le Roi avait à Limoges un « sénéchal du Limousin ». Celui-ci, par zèle, ostentation de zèle, rivalité, etc., devait chercher à étendre ses prérogatives et à restreindre celles du sénéchal de la vicomté ; ce dernier, pour des raisons analogues, ne se montrait pas tolérant. La lutte entre les deux sénéchaux commença dès que Limoges fut entré dans la maison de Bretagne ; et ces froissements mutuels se reproduisirent souvent<sup>2</sup>.

Cette dualité d'autorité avait pour les habitants un résultat des

<sup>1</sup> M de la Borderie (*La Bretagne aux derniers siècles du moyen-âge*, p. 225), évalue la livre à 40 francs monnaie actuelle, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il est clair que cette évaluation est insuffisante pour le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le florin d'or valait 12 sols parisis dont 5 faisaient la livre. 70-200 florins égalent 168 400 liv. en multipliant par 40 on obtient 6 millions 739.200 francs de notre monnaie.

<sup>2</sup> E, 624. Jeanne de Savoie, douairière de Limoges, fait procéder contre le sénéchal de Limousin qui usurpe sur l'autorité vicomtale.

E, 740. Plainte à raison des griefs causés par les gens du duc de Bretagne aux consuls et habitants de Limoges.

plus fâcheux. D'après le droit féodal, les sujets du vicomte lui devaient le serment. Mais le Roi réclamait aussi le serment, apparemment parce que la ville était place de guerre et capitale du Limousin. C'est en vain, semble-t-il, que les magistrats municipaux qui, sous le nom de consuls, administraient la ville, réclamaient un serment unique, au Roi ou au vicomte. La question se posa dès le temps d'Arthur, époux de Marie de Limoges<sup>1</sup>.

Or, le serment double emportait obéissance à deux maîtres ! Et si ces maîtres ne se mettaient pas d'accord, comme il arriva plus d'une fois, auquel des deux les Limousins allaient-ils obéir ? Au Roi, comme nous le verrons plus loin.

Mais l'obéissance aux ordres du Roi peut aller à l'encontre des intérêts de la Bretagne. Que, par exemple, le Roi fasse donner par son sénéchal l'ordre de le servir à la guerre contre les Anglais, l'obéissance des sujets de la vicomté ne n'amènera-t-elle pas pour la Bretagne la rupture de la paix ou de la neutralité que nos ducs prennent soin d'entretenir avec l'Angleterre ? Or, cet ordre fut donné une fois au moins, et le duc de Bretagne s'empressa de protester<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> E. 738. La requête des habitants est ainsi datée : « Ce fut fet en la maison de Bretaingne lès Thuilleriesjouxte Sainct Thomas du Louvre. » (1279). — Ainsi à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les ducs de Bretagne avaient un hôtel à Paris.

Au siècle suivant, nous trouvons le duc en possession à Paris d'un hôtel dit *Petite Bretagne*, et auprès de Paris d'un « hôtel » ou « terre » appelé Nygeon ou Nigeon. C'est à Nigeon que Guy, comte de Penthievre, mourut en 1331 (Lobineau. *Hist.* 307-308). En 1360, Charles de Blois mariant sa fille Marie à Louis d'Anjou comprit dans son héritage l'hôtel de Nigeon (Lobineau, *Hist.* 360). Mais le traité de Guérande reconnut la petite Bretagne et Nigeon au duc Jean IV ; et Charles V les remit en effet au duc, en 1366. (Lobineau *Hist.* 508. Inv. som. Nantes, E, 90).

Cent ans après, le duc François II mariant Jeanne, bâtarde de François I<sup>er</sup>, à Jean Morhier, chevalier, seigneur de Villiers, lui donna « la terre de Nigeon. A la mort de Jeanne peu d'années après, Nigeon fut donné à Jehan Malaisié, puis le duc le rendit au seigneur de Villiers et à ses enfants Jehan et Marguerite (Morice, *Pr.* III, 538).

Ajoutons que, en 1446, le roi Charles VII avait fait don au duc François I<sup>er</sup> de « l'hôtel de Nesle. » (Lobineau, *Hist.* 626-627).

<sup>2</sup> E. 740 (an. 1311-1364). Protestations du vicomte (les ducs Jean II, Jean III, ou peut-être Jean de Montfort se prétendant vicomte de Limoges), contre les ordres donnés par le sénéchal de Limousin de forcer les habitants de Limoges à servir le roi à la guerre. — Il ne faut pas oublier que la Bretagne n'était pas

Ajoutons (mais ceci a moins d'intérêt) que les officiers du duc avaient quelque peine à se faire obéir. Dès le début, quelques vaisseaux firent entendre des réclamations. Arthur de Bretagne, nouveau possesseur, se montra disposé à accueillir leurs requêtes (E -738). Mais, quelques-uns de ses successeurs furent moins accommodants, et eurent à suivre des procès très longs selon la mode du temps<sup>1</sup>.

Voilà des notions malheureusement incomplètes, mais que nous croyons exactes... Reprenons notre récit à la mort du duc Jean III (1341).



La mort du duc Jean III, le 30 avril 1341, ouvrit la question de la succession à la couronne de Bretagne.

A la première nouvelle de la mort de son frère, Jean, comte de Montfort, se fit proclamer à Nantes par quelques partisans et courut à Limoges. Là il se fit reconnaître comme duc de Bretagne; et, ce qui lui importait plus, s'empara du trésor que Jean III y avait amassé; et chargé d'or revint hâtivement en Bretagne pour soudoyer une petite armée et fonder son parti (mai 1341). On sait que, le 7 septembre suivant, l'arrêt de Conflans adjugea le duché de Bretagne à Jeanne de Penthievre; que la guerre commença aussitôt (fin septembre); et que, moins de deux mois après, le

encore française, et que nul intérêt breton n'était engagé dans la grande lutte entre la France et l'Angleterre. — Cela n'empêchera pas un Breton illustre, le connétable de Richemont, suivi de fidèles Bretons, de mettre fin à la guerre de Cent Ans (1453). — Je reviendrai sur ce point à propos du comté de Richemont.

<sup>1</sup> Parmi ces débats un est à retenir : un peu avant 1326 le chapitre de Saint-Yrieix contesta la juridiction et la « publication des foires. » Aussitôt le duc Jean III envoya à Saint-Yrieix une troupe armée qui s'y comporta comme en pays conquis. Puis une enquête fut faite (c'est par là qu'il aurait fallu commencer) sur les droits du vicomte. La sentence fut rendue en 1328. Sur appel (l'inventaire ne dit pas de qui), le parlement de Paris donna gain de cause au chapitre, et le vicomte eut à réparer les ravages de ses hommes de guerre. Ajoutons que, durant l'instance, le Roi ordonna au sénéchal de Limousin de faire en son nom les proclamations des foires (E. 856-859).

comte de Montfort était amené prisonnier à Paris, d'où il put s'évader seulement en avril 1345.

Dans cet intervalle Jeanne de Savoie était morte (29 juin 1344)<sup>1</sup> ; et la vicomté de Limoges avait fait retour au duché Aussitôt Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, en vertu de l'arrêt de Conflans, se mit en possession de Limoges ; et elle donna la vicomté à son mari. Celui-ci demanda à faire hommage au Roi. Du fond de sa prison le comte de Montfort protesta contre la prise de possession, la donation et l'admission à l'hommage.

Mais un arrêt de janvier 1345 (N. S.), repoussa ses protestations<sup>2</sup> : Charles de Blois fut reçu à l'hommage ; et Philippe de Valois lui permit de lever une imposition de quatre deniers pour livre sur le prix de toutes marchandises vendues dans la vicomté (E. 625). En même temps Charles de Blois réclama les « aides » à raison de sa chevalerie nouvelle (E. 607)<sup>3</sup>.

Il va sans dire que le comte de Montfort n'accepta pas plus cet arrêt que celui de Conflans. Mais Charles de Blois n'avait pas à craindre que son compétiteur cherchât à se saisir de Limoges. Montfort savait bien que le Roi aurait confisqué la vicomté sur lui comme il avait confisqué Montfort ; ses protestations n'étaient que pour la forme ; Charles de Blois et Jeanne gardèrent la possession de la vicomté.

Le 18 juin 1347, Charles de Blois fut vaincu et fait prisonnier à la Roche-Derrien. Jeanne de Penthièvre avait besoin de toutes ses ressources pour continuer la guerre et racheter la liberté de son mari. Peut-être jugeait-elle impossible de défendre Limoges?... Quoi qu'il en soit, elle refusa aux habitants de Limoges la permission de réparer leurs murailles. Mais l'armée anglaise menaçait : le roi Jean, comme les bourgeois de Limoges, avait grand intérêt à

<sup>1</sup> Lobineau. *Hist.*, p. 307. « Jeanne mourut au Bois de Vincennes, et fut inhumée à Dijon, dans l'église des Cordeliers, qui ont depuis ruiné son tombeau pour agrandir le chœur. » V. ci-dessus, p. 89, note 1. Toujours des destructions !

<sup>2</sup> Lobineau. *Hist.* 336. Morice, Pr. 1, 1442. Pau, E. 880.

<sup>3</sup> Charles fut fait chevalier après l'arrêt de Conflans. (M. Couffon de Kerdellec'h, *Chevalerie bretonne*, 1, 29). Le Baud. *Hist.* 275 a écrit *Charles V* au lieu de *Philippe VI*, simple inadvertance dans un très savant livre.

munir la place ; et, malgré la défense de la vicomtesse, il leur accorda l'autorisation nécessaire (E. 740).

Peu de temps après, les Anglais entraient dans le Limousin dont ils tenaient une grande partie en 1355. Cependant, l'année suivante, Charles de Blois remis en liberté réclama et put obtenir les « aides » qui lui étaient dues pour le paiement de sa rançon (E. 607). Quatre ans après il obtint encore les aides (1360) quand il maria sa plus jeune fille, Marie, à Louis I<sup>er</sup> duc d'Anjou et roi de Sicile (E. 607).

Il semble donc que Charles et Jeanne ont eu la possession de la vicomté jusqu'à 1360. Mais, cette année même, l'odieux mais nécessaire traité de Brétigni (8 mai) comprit le Limousin au nombre des provinces annexées à la Gascogne, pour former le duché d'Aquitaine au profit du Roi d'Angleterre, qui, à ce prix renonçait à la couronne de France ! C'est apparemment à cette date que Chandos, lieutenant général du Roi d'Angleterre, ordonnait au sénéchal du Limousin d'empêcher les consuls de Limoges de prêter serment au vicomte (E. 740).

Les Anglais tenaient encore la vicomté de Limoges au temps du traité de Guérande (12 avril 1365)<sup>1</sup>.

Huit jours après la victoire d'Auray, nous voyons Jean de Montfort ajouter au titre de duc de Bretagne, le titre de vicomte de Limoges<sup>2</sup> ; en même temps que Jeanne de Penthievre prend le titre de vicomtesse<sup>3</sup>.

Mais le traité de Guérande reconnut la vicomté à Jeanne de Penthievre ; et, comme la vicomté était en ce moment au pouvoir du prince de Galles, le duc Jean IV s'engagea à employer ses bons offices pour que le prince la rendit.

Cette promesse n'était pas une garantie : ne peut-on pas douter du zèle de Jean IV à dégager sa parole, quand on le voit lui-même, en 1369, tenir encore Saint-Yrieix et quelques autres places dont du Guesclin vint s'emparer<sup>4</sup> ?

<sup>1</sup> Cela résulte du texte du traité. Morice. *Pr.* 1, 1588 et suiv.

<sup>2</sup> Morice. *Pr.* 1, 1583-1585.

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* 1, 1587.

<sup>4</sup> Lobineau, *Hist.* p. 393. Il paraît que Jean IV avait mis la main sur des titres de la vicomté de Limoges. Il les détenait encore sept ans après le traité de

\*  
\* \*

Toutefois, avant cette époque, Jeanne de Penthievre avait recouvré la possession de la plus grande part de la vicomté. C'est ce que prouve le fait suivant<sup>1</sup>.

La guerre et la rançon de Charles de Blois avaient coûté cher. L'année qui suivit celle du traité de Guérande, Jeanne de Penthievre souscrivit (le 4 mai 1366) deux obligations de 60000 et 10200 florins d'or au profit de Jean Goldbetre, bourgeois de Bruges, pour argent prêté. Deux ans plus tard, celui-ci impatient de recevoir son paiement requit la vente du comté de Limoges ; et, par lettres du 12 juillet 1368, adressées au sénéchal du Limousin, le prince de Galles, duc d'Aquitaine, autorisa la vente des domaines de Jeanne, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour payer Goldbetre.

Dès le 5 décembre 1368, il fut fait adjudication des divers châteaux et chàtellenies de la vicomté *sauf le château et la chàtellenie de Limoges*<sup>2</sup>. Robert Canola resta adjudicataire du tout pour la somme de « 70200 deniers d'or dits *moutons* » c'est-à-dire pour 70200 florins<sup>3</sup>, juste la somme due à Godbetre.

Mais diverses oppositions, notamment de maisons religieuses, comme le chapitre de Saint-Yrieix, allaient créer plus d'un embarras à l'acquéreur. Heureusement peut-être pour lui, la vente n'était pas définitive.

Guérande ; et par ambassadeurs, il pria le Roi d'intervenir pour l'échange de ces titres avec les titres lui appartenant à lui-même et que Jeanne de Penthievre détenait (1372). Lobineau, *Hist.*, p. 403. — Inv. somm. Nantes, E. 165.

<sup>1</sup> Sur ce qui suit Inv. som. Nantes, E. 217. Je dois des renseignements complémentaires à l'obligeance de M René Blanchard, qui a bien voulu revoir pour moi les titres. Le savant éditeur des *Lettres et Mandemens de Jean V* a relevé dans l'inventaire une inexactitude que je signalerai plus loin parce qu'elle importe.

<sup>2</sup> L'inventaire dit : Procès-verbal des enchères de la vicomté de Limoges et des seigneuries en dépendant » sans la restriction indiquée. Cette rectification n'empêchera pas l'inventaire sommaire de faire beaucoup d'honneur à M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

<sup>3</sup> En France, le florin est souvent nommé *denier*. Les deniers ou florins *as mouton* étaient ainsi nommés parce qu'ils portaient l'image d'un mouton avec ces mots : *Ecce agnus Dei* (Trévoux, voir *Florin et Mouton*).

Quand il avait autorisé la vente, le prince de Galles avait servi ses intérêts de son ami et quasi-gendre Jean IV, car la restriction de la vicomté à la seule châtellenie de Limoges diminuait de beaucoup la puissance des Penthièvre.

Heureusement pour eux, il y avait en Bretagne un homme qui, lui seul, pouvait empêcher la vente définitive, « la subhastation », et qui devait y être disposé par haine de Jean IV : c'était Clisson, le futur connétable.

Après la victoire à laquelle Clisson avait tant contribué, Jean IV n'avait pas su le ménager : au lendemain du traité de Guérande, les deux amis d'enfance étaient devenus ennemis ; Clisson s'était rapproché des Penthièvre, et Jeanne lui avait donné toute sa confiance au point de le faire son « lieutenant et gouverneur en ses terres et pays de Bretagne », c'est-à-dire de le charger de la garde de ses places<sup>1</sup>.

Or, en la circonstance Clisson pouvait ce que Jeanne ne pouvait pas. Sans parler de ses domaines hors de Bretagne, Clisson tenait presque un quart du duché<sup>2</sup>, et il avait dans ses coffres plus d'or que n'auraient pu « en mettre ensemble » le roi Charles VI et ses deux oncles de Berry et de Bourgogne<sup>3</sup>. Clisson intervint.

Jeanne signa des obligations pour 70.200 florins et Clisson les cautionna. Ces obligations furent remises à Bartolomé Epiphane de Lucques, « marchand à Paris, » qui lui-même s'engagea envers le créancier Goldbetre. Jeanne fit opposition à la subhastation, et trois ans plus tard elle put rembourser Bartholomé Epiphane. Le 21 octobre 1372, celui-ci donna quittance générale à Jeanne et à Clisson<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Clisson avait ce titre dès le commencement de (1396). Lettre de Jeanne de Penthièvre du 9 mai (Morice, *Pr.* I, 1631-32) ; et cette lettre n'est pas l'acte de nomination.

<sup>2</sup> En 1392, sur 98,447 feux comptés en Bretagne, il y en avait 18,699 compris dans les seigneuries de Clisson (Lobineau, *Hist.*, p. 485).

<sup>3</sup> C'est le reproche que lui adressait le duc de Bourgogne (Lobineau, p. 407, d'après Froissard).

<sup>4</sup> Ce Bartholomé Epiphane semble bien un juif faisant la banque à Paris. Depuis, Jeanne eut encore recours à lui. Le 3 septembre 1378, elle recevait de lui une seconde quittance générale, notamment pour la somme de 3325 l., empruntée depuis peu (133,000 fr., monnaie actuelle).

Dans cet intervalle, la ville de Limoges était au pouvoir du prince de Galles. L'évêque et les habitants las du joug anglais appelaient le Roi de France; le 25 mars 1369, à la prière du Roi, Jeanne de Penthièvre leur accorda le pardon de leur défection plus ou moins contrainte; et, désespérant de pouvoir garder la ville, donna la vicomté à Charles V, en lui remettant en même temps le soin de la défendre (9 juillet). Les ducs de Berri, de Bourbon et du Guesclin se joignirent bientôt sous les murs de la place, dont les portes leur furent ouvertes; mais, eux partis, le prince de Galles l'emporta de vive force et la livra au pillage et au feu.

Le Roi ne garda pas longtemps le don onéreux de la vicomté, puisque, dès le mois de septembre 1371, Jeanne de Penthièvre avait repris le titre de vicomtesse de Limoges<sup>1</sup>, qu'elle garda jusqu'à sa mort à Guingamp, le 10 septembre 1384, et qu'elle transmit à sa descendance<sup>2</sup>.

Le titre de vicomte de Limoges passa d'abord au fils aîné de Charles de Blois, Jean, comte de Penthièvre, époux de Marguerite de Clisson, puis, après sa mort, en 1403, à son fils aîné Olivier, comte de Penthièvre. Celui-ci eut la possession effective de la vicomté. En octobre 1420, son frère cadet, Jean, seigneur de l'Aigle<sup>3</sup>, ayant manqué l'occasion de tuer Jean V. fuyait de Bretagne, et c'est à Exideuil qu'il allait retrouver sa mère<sup>4</sup>.

Olivier avait eu ce même frère pour lieutenant général à Limoges (E. 766, 789, 862, 878; il semble même qu'il lui avait donné une part de la vicomté (E. 606, 642). Enfin, lorsque Olivier mou-

<sup>1</sup> Arch. Pau. E, 742 (1367-1453) Charles V donne ce titre à Jeanne dans un acte de septembre 1371. Morice, *Pr.* 1, 1670.

<sup>2</sup> Morice, *Pr.* 11, 482. 6 janvier 1385.

<sup>3</sup> L'Aigle (aujourd'hui département de l'Orne), avait été acquis de Charles de Vendôme, seigneur de la Châtre, par Marguerite de Clisson (E. 733) et passa à son second fils.

<sup>4</sup> Lobineau. *Hist.*, 555-556.



rut sans enfants, le seigneur de l'Aigle devint en même temps comte de Penthhièvre et vicomte de Limoges (1437<sup>1</sup>).

L'année suivante, Jean de Blois acquérait de Charles d'Orléans, père du roi Louis XII, le comté de Périgord, contigu à la vicomté de Limoges, et dédoublait ses possessions en cette partie de la France<sup>2</sup>.

Quand il mourut en 1452 ou 1454<sup>3</sup>, Jean de Blois laissa sa veuve Marguerite de Chauvigny, douairière de Limoges (E. 835, 864, 878).

Jean de Blois avait eu deux frères plus jeunes que lui, Charles et Guillaume. Charles était mort dès 1434, laissant une fille unique, Nicole, mariée en 1437, à Jean de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, fils aîné du maréchal de France. Guillaume, retenu pendant vingt-huit ans comme otage en Angleterre, était enfin revenu en 1448, s'était marié et avait pour principale héritière une fille nommée Françoise.

Nicole, par représentation de son père, hérita le comté de Penthhièvre et l'Aigle<sup>4</sup>. Elle ne sut pas s'en contenter; et il semble qu'elle ait disputé à son oncle Limoges et le Périgord; mais la vicomté et le comté furent attribués à Guillaume.

Celui-ci eut à peine le temps de recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets (E. 735). Dès 1455, il mourait laissant trois filles mineures dont Françoise était l'aînée (E. 851-873<sup>5</sup>).

En 1470, Françoise fut mariée à Alain, seigneur d'Albret; elle lui donna huit enfants. En 1484, elle maria l'aîné nommé Jean à Catherine de Foix, reine de Navarre; et mourut en 1488, laissant son fils aîné vicomte de Limoges et comte de Périgord.

<sup>1</sup> 1437 est la date donnée par Lobineau (*Gén. de Bretagne*). Morice (*Comtes de Penthhièvre*, I, XIX), dit 1433. Moréri précisant dit, 28 septembre 1433.

Olivier laissait pour veuve Jeanne de Lalaing. Il fut question d'un mariage entre elle et Jean son beau-frère (E. 648). Le mariage ne se fit pas (Lobineau et Morice ne le mentionnent pas). Ils ne donnent pour femme à Jean de Blois que Marguerite de Chauvigny.

<sup>2</sup> E. 609, 643). — Au nombre des redevances féodales du comté, figure une verge d'or dus par l'abbé de Saint-Amand. E. 848.

<sup>3</sup> 1452 (Lobineau), 1454 (Morice).

<sup>4</sup> (E. 784). Après elle, la seigneurie de l'Aigle passa à son fils Jean, comte de Penthhièvre et seigneur de Boussac. Celui-ci a continué la descendance masculine.

<sup>5</sup> Les Etats de Périgord font à Françoise un don gratuit de 1000 l. (E. 828.)

Mais, à ce moment, les deux châtellenies étaient notablement diminuées. D'Albret et Françoise en avaient vendu des paroisses et des seigneuries entières<sup>1</sup>. Après la mort de Françoise, Alain d'Albret continua d'administrer à sa manière les biens de son fils roi de Navarre. Son administration durait encore en 1499 (E. 809).

Dans ces dix années, Alain d'Albret avait imaginé pour réparer ses affaires de devenir duc de Bretagne en épousant la duchesse Anne. A peine devenu veuf, encouragé par sa sœur utérine, Françoise de Dinan, comtesse de Laval, et par le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, gouvernante et tuteur d'Anne de Bretagne, d'Albret avait osé demander la main de la duchesse. Anne avait douze ans ; et ce prétendant, presque quinquagénaire et père de huit enfants, lui parut ridicule et odieux.

Pour faire sa cour, d'Albret fit débarquer en Bretagne une armée de quatre mille Espagnols<sup>2</sup> ; mais ce service rendu ne lui ramena pas la duchesse ; et d'Albret, pour se venger de ses dédains, livra Nantes en pleine paix à Charles VIII, en faisant payer chèrement sa trahison (19 mars 1491 N. S.)<sup>3</sup>.

En 1512, Jean d'Albret et Catherine de Foix avaient vu l'armée de Ferdinand-le-Catholique envahir la Navarre et s'emparer de la partie de leur royaume au sud des Pyrénées. La reine de Navarre mourut, dit-on, de chagrin, et Jean d'Albret la suivit bientôt (17 juin 1516).

Ils laissaient un fils, Henri. En 1521, celui-ci gouverné par son aïeul Alain tenta, mais en vain, de reprendre les possessions perdues par son père. En 1526, il épousa Marguerite de Valois, sœur du roi François I<sup>er</sup>, et à sa fille Jeanne, femme d'Antoine de Bourbon, dont le fils allait être le roi Henri I V.

<sup>1</sup> Les archives de Pau contiennent des cartons pleins des actes d'aliénations consentis par Alain d'Albret.

Carton 799. « Abandon de la seigneurie de Nexou, en compensation d'une somme de 1000 livres (environ 25 000 f. monnaie actuelle) due comme frais de tutelle de Jeanne et Charlotte de Bretagne (sœurs de la dame d'Albret). »

Alain d'Albret vendit la seigneurie aux chanoines de Saint-Yrieix pour 1800 livres, à peu près 50 000 fr. monnaie actuelle. E. 860 ci-dessus, p. 189 note 1.

<sup>2</sup> Lobineau, *Hist.*, p. 781.

<sup>3</sup> V. ce traité honteux pour les deux parties. Morice, *Pr.* III. 686.

En 1572, Henri de Bourbon recueillit dans la succession maternelle le royaume de Navarre, la vicomté de Limoges que Charles IX venait d'ériger en marquisat (E. 680), et le comté de Périgord. Devenu Roi de France, Henri IV réunit ces possessions à la couronne.

*(A suivre).*

J. TRÉVÉDY,  
*ancien président du tribunal de Quimper.*



# BRETAGNE

---

ÉTUDE SUR

## PAYSAGES ET MONUMENTS

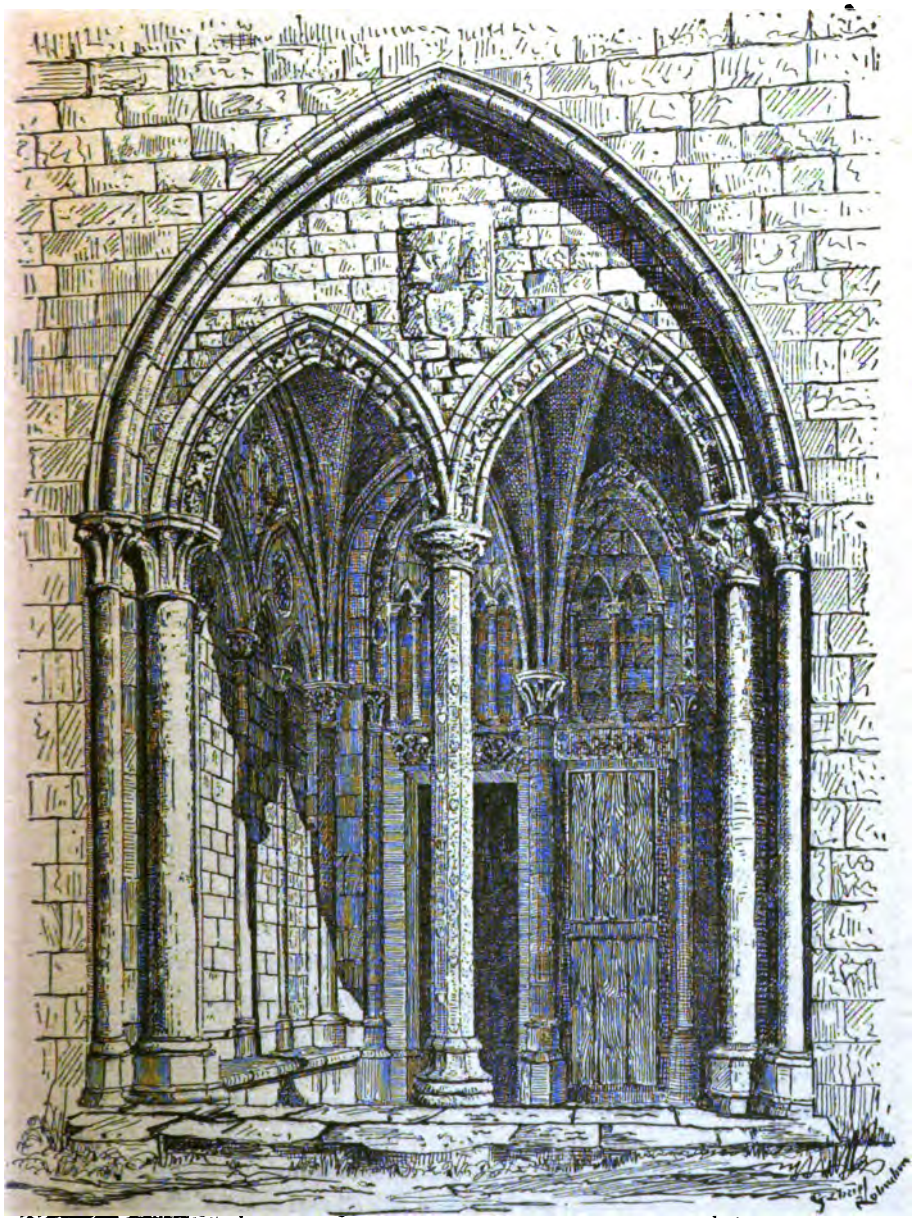
De M. Jules ROBUCHON

PAR M. P. DE LISLE DU DRÉNEUC

---

Comme je corrigeais les épreuves de ce compte-rendu, un ami me dit obligeamment : « Comment pouvez-vous croire qu'on lira vos notes, on ne lit même pas le texte dans ces beaux livres à gravures, on regarde les images et c'est tout. En voulez-vous la preuve ? Dans un recueil du genre de celui que vous analysez, dans la Bretagne contemporaine, il y a deux œuvres de maîtres : le Précis historique de M. de la Borderie et la Renaissance bretonne de M. de la Villemarqué. Eh bien, ces deux perles sont si bien cachées dans les replis de ces immenses in-folio que ceux qui parviennent à les trouver pensent avoir autant de mérite à leur découverte que les auteurs eux-mêmes. Nos générations sont trop anémiées pour remuer ces grands livres qui vous cassent les bras et renversent tout sur nos tables. On les couche dans le bas des bibliothèques, parce qu'ils ne peuvent pas tenir debout, et ils dorment là sous l'œil respectueux et vigilant du souscripteur. »

Connaissez-vous *Paysages et Monuments de la Bretagne* ? demandai-je à mon interlocuteur. — Non. — Eh bien j'en étais sûr, et vous verrez en le parcourant, qu'aucune de vos critiques ne porte. Aussi, je reprends mon compte-rendu.



Aujourd'hui les provinces, les différents pays dont nos rois ont formé la France, tendent de plus en plus à ressaisir un peu de leur vie nationale, à se retremper dans les souvenirs et les traditions de leur passé. Cela se conçoit : tant que l'absorption du pays par la capitale nous donnait ces merveilleuses efflorescences de la Renaissance, du siècle de Louis XIV, et même du beau temps littéraire de la Restauration, il y avait une large compensation au silence de nos provinces. Toutes pouvaient revendiquer à bon droit une part de cette gloire, qui rejaillissait sur la France entière.

Mais maintenant, la compensation est par trop faible et la province se trouve volée. Pouvons-nous franchement être fier du génie actuel de Paris, et si la ville lumière produit plus de fumée que de flamme, est-ce une raison pour que tout le pays soit dans l'ombre, en signe de deuil pour notre gloire absente ? Il est bien plus patriotique, au contraire, de stimuler les énergies locales, de secouer ses membres engourdis pour ramener la vie à ce grand cerveau névrosé et étioilé de morphine.

Il y a bien d'autres raisons encore au réveil de la province. Chacun de nos pays a son caractère particulier, mille choses qui tiennent à la race et au sol même de la contrée. « Chaque peuple, dit Voltaire, a son caractère particulier, comme chaque homme... Le climat et le sol impriment évidemment aux hommes, comme aux animaux et aux plantes, des marques qui ne changent point. » Comment voulez-vous que toutes ces nuances qui caractérisent l'individualité locale, puissent être rendues avec naturel si l'on emploie pour les traduire une seule et même forme, empruntée aux modes littéraires ou artistiques de la capitale ?

La Bretagne devait ressentir plus que tout autre ce besoin de vivre par elle-même, de se manifester par des moyens qui lui fussent propres, personnels. L'indépendance est le fond même de sa nature. Détachée de la France, dont elle a vécu séparée plus de mille ans, différente de race, de langue même pour une grande portion de son territoire, elle forme un pays à part qui, sans doute, a beaucoup à gagner au contact de la patrie commune, mais qui aurait trop à perdre en se laissant absorber par elle au point d'effacer son caractère national. Comment ce peuple religieux, fidèle et simple

trouverait-il à vivre dans cette atmosphère d'orgueil et d'incroyance qui n'est respirable que pour nos grands concitoyens !

La Bretagne a donc été des premières à suivre ce mouvement de renaissance provinciale ; on peut bien dire même qu'elle y est entrée spontanément. Si la poésie a éclaté tout d'abord dans les admirables chants du Barzaz-Breiz et dans les idylles de Brizeux, ce mouvement s'est agrandi en se ramifiant dans les différentes branches des lettres, des sciences et des arts, qui ont eu ici de glorieux représentants. Au seul point de vue de la science historique, n'est-ce pas une gloire pour la Bretagne d'avoir son historien quand toutes les autres provinces, et la France elle-même, n'en possèdent point de nos jours qui puisse lui être comparé.

Pour donner idée de l'immense production artistique, scientifique et littéraire de notre Bretagne, il faudrait attaquer l'une après l'autre les innombrables phalanges du répertoire de M. R. Kerviler, ce monumental recueil dont les assises sont aussi puissantes que celles des pyramides d'Égypte.

Sans entreprendre une aussi grande tâche, nous pouvons déjà constater par la publication de *Paysages et Monuments* les énormes progrès qui se sont accomplis dans les recherches, si multiples pourtant, dont notre pays a été l'objet. C'est une revue très approfondie de tous nos cantons, de tous les aspects de la péninsule d'Armorique, depuis les larges baies encadrées de collines, jusqu'aux nids de verdure cachés dans les ravins, des rudes granits de nos landes jusqu'aux dentelles de pierre de nos clochers à jour. La plus modeste bourgade est visitée avec un soin touchant, et il est rare qu'on ne trouve pas dans quelque repli de vallon un manoir oublié avec ses hautes lucarnes et son toit tombant, ou quelque croix de pierre au tronc noueux, entouré de ces naïves figures de saints, taillées dans le granit.

Comme nous sommes loin du traditionnel voyage en Bretagne tel que nous le composent encore les guides patentés par les compagnies de chemins de fer. Rien de plus rebattu que cet itinéraire. Après Nantes : Vannes, Auray, Lorient, Quimperlé, puis quelques rares crochets à droite, à gauche de la voie, et l'on reprend en hâte le chemin de fer pour Quimper, Douarnenez, Châteaulin, Brest.

De là, il n'y a plus qu'à revenir en droite ligne par Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol.

Cette tournée banale, qui vous pousse dans tous les chefs-lieux possibles, au risque d'y heurter à chaque pas quelque malencontreux essai de progrès administratif, est tout ce que les touristes connaissent le plus souvent de notre pays. Autant vaudrait faire le tour d'un parc, en dehors des murs, pour connaître ses bois ou ses jardins.

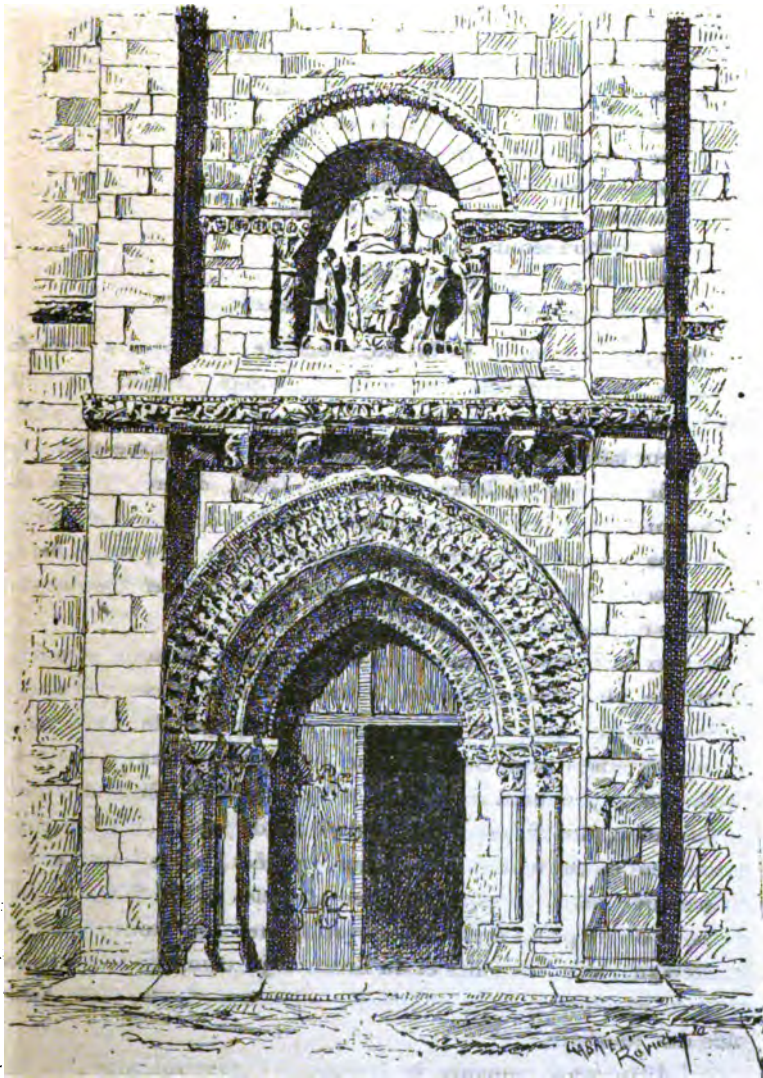
Presque tous les recueils sont d'accord avec ce plan et leurs gravures nous donnent uniformément les mêmes vues de villes et de monuments. De cette façon, le voyageur a la satisfaction de reconnaître la rue où il a passé, comme tant d'autres, il est vrai ; il peut en parler, ce qui est le suprême attrait et le mobile secret de bien des déplacements.

Non, non, cent fois non, la Bretagne n'est pas là, aux abords des gares et des sous-préfectures. Elle cache mieux ses trésors, la sauvage beauté, et pour les conquérir, il faut affronter ses fourrés d'ajoncs épincux, suivre ses ravins qui se replient entre des coteaux où les cimes arrondies des vieux hêtres forment au loin comme une mousse épaisse. Il faut côtoyer ses torrents qui bondissent sur leurs lits de cailloux et s'ouvrent de si hautes brèches dans les rochers de la colline. Il faut vivre de sa vie, parler un peu sa langue et surtout, croire avec elle de sa pure croyance ; car il est toujours debout le rempart de granit qui défend sa couronne ducale, et la croix de nos Calvaires, comme un sceptre béni, domine encore tout le pays de Bretagne.

C'est dans les souvenirs de sa foi enfantine que Brizeux a trouvé ses plus touchantes poésies. Exilé de la Bretagne, perdu dans le mouvement bruyant de cet immense Paris, rien autour de lui ne l'enthousiasme dans cette grandeur factice. Mais soudain, sa pensée s'envole vers l'église du village, un humble et sombre sanctuaire où, petit écolier, il adorait le Dieu éternel et bon. Oh ! comme alors la poésie enivrante de la Foi déborde de son cœur.

Jours aimés ! jours éteints ! comme un jeune lévite,  
 Bien souvent j'ai porté l'aube blanche et bénite,  
 Offert l'onde et le vin au calice ; et le soir,  
 Aux marches de l'autel balancé l'encensoir.





Les voix montaient, montaient ! moi, penché sur mon livre,  
 Et pareil à celui qu'un grand bonheur enivre,  
 Je tremblais, de longs pleurs ruisselaient de mes yeux  
 Et comme si Dieu même eut dévoilé les cieux,  
 Introduit par sa main dans les saintes phalanges  
 Je sentais tout mon cœur éclater en louange.  
 Et noyé dans les flots d'amour et de clarté,  
 Je m'anéantissais devant l'immensité.  
 Je fus poète alors ! Sur mon âme embrasée  
 L'imagination secoua sa rosée,  
 Et je reçus d'en haut le don intérieur  
 D'exprimer par des chants ce que j'ai dans le cœur.

« Bien peu de gens, a dit Brizeux, ont des idées exactes de la Bretagne. Pour apprécier les peuples simples, il faut avoir été élevé parmi eux, de bonne heure avoir parlé leur langue, s'être assis à leur table : alors se découvrent leur poésie intime et cachée et la grâce native de leurs mœurs. » Voici, d'après l'arrêt du maître, une chose jugée et bien jugée ; la Bretagne est un mystérieux pays, qu'il faut surprendre, découvrir peu à peu, et nous devons savoir bon gré aux guides, comme *Paysages et Monuments*, qui nous ouvrent si aimablement la bonne voie.

Brizeux lui-même, si amoureux de son pays, ne nous a jamais dévoilé ses plus chères retraites. Je me souviens d'avoir trouvé à Scaër un breton qui, tout jeune, avait accompagné le poète dans ses mystérieuses promenades. Il me conduisit aux ravins de Coat-Loc'h, sur le penchant de la forêt, sous les grands hêtres des bois de Cascadec, dont les sentiers sont semés de cristal. Là, les eaux gazouillent en courant sur les roches, abritées sous la ramure des chênes que perce à peine le bleu du ciel. C'est bien le nid d'amour où le poète venait rêver avec la muse, le cœur même de la Bretagne, loin des villes et du bruit, et je compris son respect pour ce sanctuaire, et sa crainte d'y voir accourir la foule insipide des touristes.

Oui si l'on veut connaître la Bretagne, il faut rompre avec les chemins battus. Traversez-la de l'Océan à la Manche, des montagnes d'Arrez aux montagnes Noires, vous enfonçant dans les

gorges profondes des vallées ou suivant la cime sinieuse de ses longues collines. Ne cherchez point les endroits trop vantés, allez au hasard, vous laissant guider par le caprice de l'imprévu. Alors des profondeurs des bois, au détour d'un coteau où la rivière argente la roue d'un moulin, au doux refrain d'une chanson bretonne, soudain l'impression du pays, vous saisit et peu à peu, vous pénètre tout entier.

Il est dans nos cantons, ô ma chère Bretagne !  
Plus d'un terrain fangeux, plus d'une âpre montagne :  
Là de tristes landiers comme nés au hasard,  
Où l'on voit à midi se glisser le lézard ;  
Puis un silence lourd, fatigant, monotone  
Nul oiseau dont la voix vous charme et vous étonne,  
Mais le grillon qui court de buisson en buisson,  
Et toujours vous poursuit du bruit de sa chanson ;  
Dans nos cantons aussi, lointaines, isolées,  
Il est de claires eaux et de fraîches vallées,  
Et d'épaisses forêts, et des bosquets de buis,  
Ou le gibier craintif trouve de sûrs réduits :  
Enfant, j'ai traversé plus d'un fleuve à la nage,  
Ravi sa dure écorce à plus d'un houx sauvage,  
Et sur les chênes verts, de rameaux en rameaux,  
Visité dans leurs nids les petits des oiseaux,  
En Armorique enfin, de Tréguier jusqu'à Vannes,  
Il est dans nos cantons de jeunes paysannes,  
Toutes belles ; leurs dents sont blanches, leurs yeux clairs,  
Et dans leurs vêtements variés et bizarres  
Respirent je ne sais quelles grâces barbares ;  
Et si, dans les ardeurs d'un beau mois de juillet,  
Haletant, vous entrez et demandez du lait,  
Et que, pour vous servir, quelques-unes d'entre elles  
Viennent, comme toujours, simples et naturelles,  
S'accoudant sur la table et causant avec vous,  
Ou, pour filer, ployant à terre les genoux,  
Vous croyez voir, ravi de ces façons naïves,  
Et de tant de blancheur sous des couleurs si vives,  
La fille de l'El-Orn, caprice d'un follet  
Ou la fée aux yeux bleus qui dans l'âtre filait,

Ne craignez pas l'hospitalité du vieux bourg, la vie bretonne y est encore, et plus douce qu'on ne vous l'a fait croire. Mais surtout, surtout, gardez-vous comme de la peste de ces chefs-lieux où règnent les longues tables d'hôte, avec les mêmes imbéciles vous servant les mêmes platitudes. Rien ne rompt le charme comme ce brusque contact avec la civilisation dans ce qu'elle a de plus banal et de plus froid. Brest même avec sa rade et son vieux cours aux grands ormes, Brest si bien perdu dans ses rochers, vous cause vite une impression de désenchantement. C'est trop une ville, et vous sentez la vie moderne, la vie de partout qui vous suit de rue en rue et vous relance jusqu'à cette pointe de la Bretagne.

Arrivons, et j'aurais voulu le faire plus vite, à la partie maîtresse de l'œuvre de M. Jules Robuchon. Ses vues de Bretagne sont tout bonnement de véritables œuvres d'art, bien qu'elles dérivent en droite ligne de la photographie. Ces deux mots qui semblent prêts à hurler lorsqu'on les accouple, art et photographie, prennent sous la main du maître une admirable entente. Il n'y a pas à dire, l'art tient la plus large place dans ces héliogravures qui ont, comme l'eau-forte, leurs noirs profonds, fouillés, où tout se distingue néanmoins, et des clairs éblouissants de lumière. Il y a de l'art dans la façon dont tel paysage est choisi et compris, avec ses premiers plans, ses eaux transparentes ; l'agencement imaginé par le peintre surpasserait-il cette vérité ?

N'est-ce pas un tableau du Poussin cette anse de Saint-Coulomb, avec ses grands arbres et son lointain qui fuit entre les collines à l'horizon. Et ce manoir de Locmand, défendu par un grand porche en ogive qui se dresse près de l'enceinte démantelée, un dessinateur aurait-il songé à l'encadrer dans le fin réseau des branchettes qui pendent des vieux hêtres ? et ces fileuses groupées près de la douve, sur la margelle du puits, auraient-elles en autant de vie et de naturel ?

Ce sont là deux planches prises au hasard, il y en a des centaines d'autre pareilles.

Cette vérité de reproduction convenait, du reste, on ne peut mieux à la Bretagne ; il ne faut pas l'embellir, l'interpréter, il faut



la donner telle qu'elle est ; elle ne peut que perdre aux arrangements, si habiles qu'ils soient.

Avec cette méthode d'absolue vérité, nous trouvons un autre avantage : c'est que, pour nos monuments l'architecture, les lignes, les moindres ornements de sculpture sont reproduits avec une fidélité si parfaite qu'on les ferait revivre s'ils venaient à disparaître.

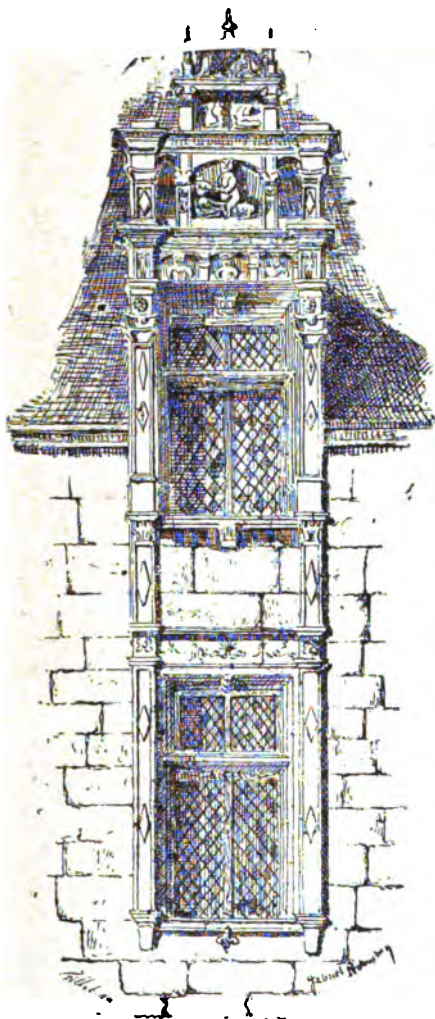
C'est là un des côtés inestimables de l'œuvre de M. Jules Robuchon : elle nous conserve d'une manière ineffaçable ces chers souvenirs du passé, si menacés par ce temps où le tuffeau et la brique inondent les départements.

*Les Paysages et Monuments de la Bretagne* forment des fascicules séparés, qui paraissent successivement et contiennent deux ou trois livraisons de 8 à 12 pages. Cela répond victorieusement à la critique que nous reproduisons en commençant ; il n'y a pas à s'inquiéter du maniement de trop gros livres, puisque l'on n'a en mains que des brochures, bien protégées dans leur couverture imprimée.

Quant au danger de voir l'attention se concentrer exclusivement sur les planches, il était sérieux, car elles sont captivantes au dernier point. Mais n'ayez crainte que l'on tourne les pages sans les parcourir. D'abord, jusqu'ici, elles sont signées de noms qui forcent un peu l'attention. Puis, le texte n'est pas du tout compact, point de ces longues élucubrations où les antiquaires se complaisent parfois (je dis ceux qui les écrivent), comme s'ils voulaient écraser leurs adversaires sous ces pesantes masses.

Au lieu de cela, l'œil est attiré par d'innombrables dessins qui éclairent chaque page et piquent la curiosité du lecteur. De ravissants croquis nous montrent çà et là des clochers dont les tours légères, formées de longues traverses de granit, font songer aux hunes d'un navire ; ici un vénérable prieuré, auprès la grange de l'abbaye, dont le porche s'ouvre bien grand pour recevoir la dîme, un vieux puits, rond comme une tour, et surmonté de son linteau de pierre sculptée. Parfois des plans, des reproductions de vieilles estampes, qui vous reportent aux naïves perspectives du XVI<sup>e</sup> siècle et forment un amusant contraste avec les hardiesses de raccourci des épreuves modernes.

Comment voulez-vous n'être pas arrêté à chaque paragraphe par ces alléchants dessins, si bien cousus dans le texte, et par la façon charmante dont l'écrivain vous en fait les honneurs.



C'est vraiment une chose délicieuse de pouvoir ainsi, du coin de son feu, parcourir la Bretagne, descendre les pentes du vallon, s'égarer sous les fourrés de hêtre, puis retrouver, près d'un calvaire, le manoir hospitalier dont la porte vous est toute grande

ouverte. Par la fenestre aux meneaux de granit, vous examinez les sculptures bizarres du blason des vieux seigneurs, tandis que le vent agite les futails centenaires. Un instant après, vous voici sur la plage aux flots bleus, entourant de leur écume blanche les rochers dorés de la falaise, tandis qu'au loin passent et disparaissent les voiles rouges des pêcheurs.

Ce n'est pas un mirage, c'est la réalité même ; vous avez sous toutes ses faces l'image fidèle de la Bretagne. Comment se réalisera ce prodigieux travail ? M. Jules Robuchon nous le fait entrevoir dans ces lignes que nous empruntons à la préface adressée aux collaborateurs des *Paysages et Monuments du Poitou*, (ceci était écrit en 1888).

« Voici déjà longtemps que cette idée me hantait, et elle m'avait été suggérée, dès mon enfance, par l'attrait qu'avaient pour moi les ouvrages illustrés dont j'étais entouré chez mon père, alors imprimeur et libraire. Plus tard, en 1856, j'entrai comme apprenti chez un lithographe à Paris. Mais ne trouvant pas dans la lithographie commerciale satisfaction à mon goût ou plutôt à ma passion pour les images, j'abandonnai en 1861 la lithographie pour me livrer exclusivement à l'étude et à la pratique des procédés photographiques.

« C'est alors que je fus frappé de l'avenir scientifique de ce mode de reproduction qui, par son exactitude, pouvait fournir aux travailleurs et particulièrement aux archéologues, un instrument d'étude d'une incomparable précision. Si, en effet, le dessin a sur la photographie l'avantage d'être une interprétation plus artistique du sujet, il a l'inconvénient de lui être inférieur en exactitude autant qu'il lui est supérieur en personnalité. Au contraire, les images obtenues par la photographie et imprimées par les procédés inaltérables que l'on possède aujourd'hui, reproduisent les monuments eux-mêmes avec la fidélité du miroir.

« Je pensai donc que ce serait rendre un véritable service à la science, et en même temps satisfaire au plaisir des yeux des amateurs de la nature, que de fouiller tous les coins et recoins de notre province du Poitou, d'y saisir par la photographie tous les paysages et monuments dignes d'intérêt afin d'en former un immense recueil à l'usage du public. L'archéologue, jusqu'alors



obligé de voir par lui-même les monuments, pour vérifier les descriptions, par trop fantaisistes, des voyageurs plus ou moins érudits, pourrait alors, à l'aide de ce recueil et sans quitter sa bibliothèque, se livrer à des études mathématiquement exactes. Je me disais aussi que ce n'était pas seulement au présent que s'appliquerait l'utilité de ce recueil ; il s'adressait aussi et surtout aux savants de l'avenir pour lesquels la photographie conserverait la fidèle image des monuments qui viendraient à disparaître.

« Mais cette idée n'était point encore réalisable à l'époque où je commençai à pratiquer la photographie, c'est-à-dire en 1861 ; alors les procédés étaient loin d'avoir acquis le degré de perfectionnement auquel ils sont parvenus depuis. Je dus donc attendre de longues années pour la mise à exécution du plan que je m'étais tracé et qui ne cessa un seul instant d'occuper ma pensée. »

On comprend mieux l'idéal vers lequel s'acheminait, avec tant de persévérance, l'artiste vendéen lorsqu'on revoit les recueils soignant pittoresques que nous avons jusqu'ici. Comme il nous est facile, avec *Paysages et Monuments*, de mesurer le chemin parcouru depuis ces publications. Je ne veux médire d'aucune ; toutes ont du bon et rendent de véritables services. Mais voyez, par exemple, le monumental ouvrage du baron Taylor : ses innombrables vues de rues et de monuments sont fort belles et lithographiées avec goût. Tout, cependant, y est calculé pour l'effet, et le moyen-âge prend sous le miroitement des deux crayons l'aspect d'un décor d'opéra-comique.

Quant à l'exactitude des détails, sauf pour 2 ou 3 gravures au trait, il n'y faut pas songer. Pour la couleur locale, la vérité, il nous suffit de voir les rues de Nantes peuplées de Bas-Bretons en *bragous-braz*, qui étendent, du reste, leur promenade jusqu'aux ruines de Clisson.

Et dire qu'un caricaturiste de nos jours, Robida, a eu la turlutaine de nous retraire une Bretagne avec ces vieux procédés du crayon mou de 1830. Les maisons de ses carrefours ont un déhanchement si fantaisiste qu'on les croirait en ribote. Le vrai nom de ce livre devrait être : *Caricature de la vieille France*.

Eloignons-nous vite pour arriver à la vraie Bretagne :

(A suivre).

P. DE LISLE DU DRÉNEUC.

# LE DUC DE FERRARE

DRAME EN TROIS ACTES

ET EN VERS

(Suite<sup>1</sup>)

---

## ACTE TROISIÈME

*Un jardin fermé au fond par une terrasse et une balustrade. Il fait nuit.  
Pavillons de chaque côté.*

### SCÈNE I

FINÉO, LUCRÈCE

LUCRÈCE entr'ouvrant une porte et faisant sortir Finéo.

Prends garde d'être vu.

FINÉO.

Sois tranquille, Lucrece,  
Tu sais que ma prudence égale mon adresse,  
Il n'est point dans Ferrare un plus hardi coquin.  
Donne encor un baiser à ton heureux Tarquin.

LUCRÈCE.

Tais toi, j'entends venir le Comte et la Duchesse.

FINÉO.

Non .. personne ne vient... plongés dans leur ivresse,  
Aux étoiles encor ils content leur amour,  
Qui craint de se montrer à la clarté du jour.

LUCRÈCE.

Amour funeste, hélas, un remords secret mine  
La Duchesse, et la peur constamment la domine,  
La fièvre, dans ses nuits, la visite souvent,  
Elle dort et se lève et puis marche en rêvant,

<sup>1</sup> Voir la livraison de février 1896.

Soudain parle à quelqu'un, et c'est une merveille  
De la voir se répondre en tendant son oreille

FINÉO.

Elle se trahira, ma chère, à son insu.  
Déjà dans le palais on s'est trop aperçu  
De leurs longs rendez-vous, que nous, en bons apôtres,  
Nous tâchons de cacher aussi bien que les nôtres.  
Je crains pour leurs amours quelque terrible choc.  
Le coq, ce Salomon des basses-cours, le coq  
Se montre sans pitié dans sa fureur jalouse,  
Sitôt qu'un autre coq convoite son épouse ;  
Qu'est-ce donc du lion ou du tigre en courroux ?

LUCRÈCE.

Je me sens des frissons, dis-moi, que ferons-nous  
Si de ses questions ton vieux maître nous presse  
A son retour ?

FINÉO.

Connais les gens de mon espèce,  
Ecoute cette histoire : Un roi poussant un jour  
Son plus cher favori sur le bord d'une tour,  
Que la mer entourait de son mouvant abîme,  
Lui dit : au fond des flots, du haut de cette cime,  
Si je te commandais de te précipiter ?  
Je vous obéirais, sire, sans hésiter.  
Nul trouble du Seigneur n'altéra le visage,  
Mais on a su depuis, d'après son témoignage,  
Que son beau dévouement n'avait aucun danger.

LUCRÈCE.

Il savait nager ?

FINÉO.

Oui, je sais aussi nager.

LUCRÈCE.

Silence les voilà.

(Finéo disparaît et Lucrèce rentre dans la salle voisine. La lune se lève et éclaire doucement le théâtre).

## SCÈNE II

LE COMTE, PARISINA *les bras entrelacés.*

PARISINA.

Que cette allée est douce !...

Quel charme de marcher sur son épaisse mousse !  
 La nuit en nous couvrant de son voile d'azur,  
 Répand autour de nous son baume le plus pur ;  
 Sa bienfaisante haleine où s'enivrent nos lèvres  
 Se mêle à nos soupirs pour en calmer les fièvres.

LE COMTE.

Chère Parisina !

PARISINA.

Je voudrais, loin du sol,  
 M'élever près de toi dans un rapide vol,  
 Comme l'on fait en songe, et chercher dans les nues  
 Pour être en liberté des sphères inconnues.

LE COMTE.

Folle !

PARISINA.

Oh ! non, je m'essaie à chasser le souci  
 Dont je vois trop souvent ton beau front obscurci.  
 Va, je n'ai pas toujours du goût pour ces folies,  
 Je m'effraie aussi moi. J'ai mes mélancolies.  
 Il est de ces moments où l'esprit attristé  
 Gémit et pleure aux sein de la félicité.  
 Rien ne dure ici-bas, sais tu bien une chose :  
 Vers cette heure voilée où la terre repose,  
 Seule je songe parfois à la mort et je dis :  
 Dieu nous chassera-t-il de son saint paradis ?  
 Enfer, nous attends-tu ? Mais nous sommes ensemble  
 Savourons ce plaisir sans que notre cœur tremble,

Respirons loin des yeux qui nous suivent toujours,  
 Aurore n'est pas là pour troubler nos discours,  
 Pour surprendre en forçant nos cœurs à la contrainte  
 Des regards imprudents et plus forts que la crainte.  
 Je t'aime avec transport, je t'aime éperdument,  
 Auprès de toi j'éprouve un long ravissement,  
 Une extase céleste et sans cesse nouvelle.  
 Je me plais aux récits où l'amour se révèle.  
 Léandre avec Héro, Pyrame avec Thisbé,  
 Me rendent doux les fruits d'un bonheur dérobé.  
 J'éveille ainsi l'écho de tout ce qui s'adore ;  
 Redis-moi les chansons de Pétrarque à sa Laure.  
 L'amour, la poésie ont cela de divin  
 Qu'ils remplissent le cœur, que tout le reste est vain.

LE COMTE, prenant une guitare et chantant.

Soyez bénis, jour, mois, année,  
 Et bords charmants où je la vis,  
 Où mon âme fut enchaînée,  
 Soyez bénis.

Dards aigus lancés par ses charmes,  
 Désirs aux tourments infinis,  
 Soupirs mêlés de tant de larmes,  
 Soyez bénis.

Feuilletts consacrés à sa gloire,  
 Où nos deux noms sont réunis,  
 Vous qui vivrez dans la mémoire,  
 Soyez bénis !

PARISINA.

O Pétrarque en tes vers quel chaste encens s'exhale !  
 De notre poésie étoile matinale,  
 Comme tu conviens bien à la sérénité  
 De ces nuits où scintille un rayon argenté.  
 O puissance des arts ; heureuse est la pensée  
 Dans le rythme et le son brillamment enchâssée.

O larmes de cristal, diamants précieux,  
 Où l'esprit concentré semble un reflet des cieux.  
 Qu'il est doux d'être belle et digne de mémoire,  
 D'être chantée ainsi ! . mais qu'importe la gloire,  
 L'amour, l'amour suffit, muet et partagé !  
 Mystérieux délice où le cœur est plongé.  
 Le bonheur est discret ; il ne veut pour asile  
 Qu'un solitaire abri, grotte ou bosquet tranquille,  
 Sous les astres épars, sur le monde endormi,  
 Pour son chantre il ne veut qu'un rossignol ami.

LE COMTE.

Oui, l'ombre et le silence à l'amour . . .

(On entend un son de clairon

Mais qu'entends-je ?

Le clairon . . .

PARISINA.

On dirait la trompette de l'ange  
 Du jugement dernier... mes sens sont confondus.  
 Quel bruit inusité... tiens...

(Le bruit des clairons redouble)

LE COMTE.

Nous sommes perdus.  
 Ce sont bien des clairons... leur fanfare guerrière  
 Annonce assurément le retour de mon père,  
 Sitôt... sans prévenir... quel tumulte et quel cris !  
 Ensemble et dans ce lieu ne soyons pas surpris...  
 Retire-toi... va, cours, mais quel désordre extrême !  
 Arrange tes cheveux .. et mets ton diadème  
 Tu chancelles hélas !... et comme tu pâlis...  
 Du courage !

PARISINA.

O mon Dieu !

LE COMTE.

Cette étoffe a des plis  
 Où de mes bras encor on pourrait voir l'empreinte....  
 Prends un autre manteau. Va donc, et sois sans crainte,  
 De mon père un moment je soutiendrai l'abord.  
 Voyons, reprends tes sens... fais un dernier effort...

(Lucrèce paraît).

Lucrèce, emmenez-la !...

## SCÈNE III

LE COMTE seul.

Quel trouble en tout mon être !  
 Je m'interroge et j'ai peine à me reconnaître...  
 Je n'ai plus ma raison .. ah ! comment se fait-il  
 Que le retour du père au fils soit un péril ?

## SCÈNE IV

LE COMTE, LE MARQUIS

LE MARQUIS.

Je précède le duc qui revient plein de gloire,  
 Ses hauts faits s'inscriront pour jamais dans l'histoire.  
 Le sol de l'Italie, ô comte, est raffermi,  
 Et Mantoue a vu fuir son perfide ennemi.  
 Votre père offre au monde un digne et bel exemple,  
 Son peuple avec orgueil et transport le contemple,  
 Mais, moins époux qu'amant, il aspire aujourd'hui  
 Aux douceurs d'un hymen dont il n'a pas joui.

LE COMTE troublé.

Ainsi, mon père arrive, au ciel rendons en grâce.

LE MARQUIS.

La foule le retient un moment, sur la place.

LE COMTE.

J'ai hâte de le voir, de remettre en sa main  
Le fardeau de l'Etat... qu'a-t-il dit en chemin,  
Marquis a-t-il parlé de moi, de la Duchesse,  
Est-il content de nous ?

LE MARQUIS.

Vous avez sa tendresse,  
Ainsi que vous l'aviez, seigneur, à son départ.

LE COMTE.

Je cours à sa rencontre...

(Il sort vivement et le marquis se dispose à le suivre  
lorsqu'il aperçoit Aurore).

## SCÈNE V

LE MARQUIS, AURORE

LE MARQUIS.

Aurore ! Heureux hasard !  
Madame, dois-je enfin vous trouver moins rebelle ?

AURORE.

Ah ! marquis !

LE MARQUIS.

Quoi toujours désolée et si belle !  
Cette rivale, objet de votre ancien courroux,  
Triomphe-t-elle donc, et la connaissez-vous ?

AURORE.

Sachez tout à présent. La faute est consommée,  
Le scandale est public, et j'en suis alarmée.  
En proie aux voluptés d'un criminel amour,  
La Duchesse et le Comte ont souillé ce séjour.



LE MARQUIS.

Ai-je bien entendu ?

AURORE.

Pour retarder leur chute,  
A leurs désirs souvent j'osai me mettre en butte.  
Le retour seul du Duc leur apprend le remords.  
Le châtement arrive ; ils sont morts, ils sont morts.  
Des tourbillons lointains grondent à leurs oreilles,  
Ce ne sont plus pour moi que des ombres pareilles  
A celles que le Dante en son enfer plongeait,  
Francesca, Paolo, les appellent déjà.

LE MARQUIS.

Vous m'effrayez, madame ; à ce destin terrible  
Ne peut-on les soustraire...

AURORE.

Allez, s'il est possible,  
Je le ferai, mais tout en vain sera tenté,  
Si dans l'âme du Duc un seul doute est jeté.  
Il a des ennemis, ses ardeurs vagabondes  
Ont atteint bien des cœurs de blessures profondes :  
Veillant autour de lui, des pères, des époux  
Menacent son repos de leur dépit jaloux.  
Vous le savez, le mal qu'on a causé soi-même  
Retombe un jour sur nous par une loi suprême.  
Ils attendent toujours de leur haine occupés,  
A le frapper, hélas ! comme il les a frappés.

LE MARQUIS.

Il rentre en ses États, tout plein de confiance,  
Célébrant de son fils la jeune expérience,  
Qui de l'autorité soutint le poids si lourd.

AURORE.

Que Dieu dans son palais le rende aveugle et sourd.  
C'est lui !

## SCÈNE VI

LES PRÉCÉDENTS, LE DUC, GARDES, CITOYENS DE FERRARE

LE Duc.

Laissez entrer l'impatiente foule.

(à la foule)

Voici ce qui s'est fait : Le long des bords où roule  
 Le Mincio, ces bords que Virgile a chantés,  
 Moins faits pour les combats que pour les voluptés,  
 Nous vîmes, mais la guerre endurcissait nos âmes,  
 Nos chevaux dont les pieds lançaient au loin des flammes,  
 S'enivraient comme nous de l'appel des tambours,  
 Tout fiers de nous prêter leur rapide concours.  
 L'ennemi s'étendait sur la rive opposée.  
 Dès que l'aurore aux doigts humides de rosée  
 Entr'ouvrit l'Orient, de nombreux étendards,  
 Sur les côteaux voisins fixèrent nos regards.  
 La troupe de Milan de tous côtés se montre,  
 Passe le fleuve alors, marche à notre rencontre ;  
 Nous étions préparés à la bien recevoir.  
 Ce fut un choc terrible et magnifique à voir,  
 Comme aux jeux d'une fête, au combat animée  
 Notre armée avec joie accueille l'autre armée...  
 La victoire incertaine a passé tour à tour  
 D'un camp à l'autre camp, jusqu'à la fin du jour.  
 Tout à coup un orage éclate sur nos têtes,  
 Le ciel s'irrite et lutte avec nous de tempêtes,  
 Nous ne lui cédon pas : nous combattons encor,  
 Le soleil reparait dans la pourpre et dans l'or.  
 L'ennemi s'aperçoit enfin de sa défaite.  
 Nos hardis cavaliers poursuivent sa retraite  
 Au sein même des eaux... mais à des soins plus doux  
 Mon retour m'a rendu...

(La duchesse entre à ce moment).

## SCÈNE VII

LES PRÉCÉDENTS, PARISINA, AURORE, LUCRÈCE, FINÉO.

LE DUC.

Madame, approchez-vous,  
 Approchez-vous, mon fils, pressez vous l'un et l'autre  
 Sur mon cœur paternel, ému comme le vôtre.  
 Toute ma crainte était au milieu des combats  
 Que la haine entre vous n'enfantât des débats.  
 Mon fils vous avez su gouverner un Empire,  
 Votre éloge est venu me trouver.

LE COMTE à part.

Je respire !

LE DUC.

Aurore apportera Milan à son époux,  
 Et cette récompense est bien digne de vous !

AURORE.

Quoi ! cet hymen, Seigneur, occupe encor votre âme.  
 Plus d'un grave intérêt sans doute vous réclame,  
 Laissez au comte, à moi, quelques jours de loisir.

LE DUC.

Soit, mais cette union est mon plus cher désir  
 Je ne m'attendais pas à tant d'indifférence,  
 Vous marquiez à mes soins bien plus de déférence.

PARISINA, à part, regardant Frédéric.

Il se tait. (Bas à Frédéric). Vous plaît-il d'obéir à ce vœu ?

FRÉDÉRIC, bas à Parisina.

Madame, à des soupçons voulez-vous donner lieu ?

LE DUC se retournant du côté de la foule en voyant quelques placets tendus  
 vers lui.

Parlez, que voulez-vous ? . .

UN VIEUX SOLDAT.

Duc, voici ma requête,  
 J'ai pris part sous ton ordre à plus d'une conquête,  
 Je suis un vieux soldat : j'ai besoin de repos !

LE DUC prenant le placet.

C'est bien.

UN POÈTE.

Je suis poète et chante les héros,  
 C'est moi qui les revêts d'une immortelle gloire.

LE DUC.

Je lirai tes vers.

UN PEINTRE.

Moi, je suis peintre d'histoire.

LE DUC.

Je verrai tes tableaux.

UN HOMME DU PEUPLE.

Je ne suis qu'un maçon,  
 Je n'ai que ma truelle et le dis sans façon,  
 Les travaux ont chômé durant toute la guerre.

LE DUC.

Nous allons les reprendre, Ami, comme naguère,  
 à une bohémienne encapuchonnée.  
 Pourquoi ce front voilé ?

LA BOHÉMIENNE.

Prends ce message et lis,  
 L'ombre doit protéger l'acte que j'accomplis.

(Le Duc joint le placet aux autres et suit quelque temps des yeux la bohémienne.  
 Le foule se retire et le Duc revient près de la Duchesse et de son fils).

LE DUC montrant des placets qu'il tient à la main.

Ces placets m'ont été remis avec instance,  
 Je veux examiner s'ils ont quelque importance,

C'est mon premier devoir, en rentrant à ma cour.  
 Demain sera pour moi, madame, un heureux jour.  
 Rentrez et que la nuit vous soit douce et propice,

(Il reconduit la duchesse jusqu'à son appartement).

Peut-être, accuse-t-on, mon fils, votre justice,  
 Mais je sais que chacun, criant à l'attentat,  
 Voit dans sa propre affaire une affaire d'Etat.

(Frédéric se retire).

## SCÈNE VIII

LE DUC, puis AURORE et le MARQUIS.

LE DUC ouvrant un des placets

Qu'ai-je lu !.. quel secret... une main ennemie  
 Sans doute t'a tracée, anonyme infamie...  
 Aurore et le Marquis !..

(Aurore et le Marquis inquiets reparaisent dans le fond)

Demeurez un instant !

LE MARQUIS.

Vous fait-on parvenir un avis important ?

LE DUC froissant le billet

Oui, mais apprenez-moi quel motif vous engage  
 A reculer le jour de votre mariage

Aurore ; le marquis est-il donc préféré ?..

LE MARQUIS vivement

Ma constance en effet l'a touchée

LE DUC à part avec un mouvement de joie.

Est-ce vrai ?

AURORE troublée

Le marquis de Gonzague a ma promesse.

LE DUC.

Aurore,

Sur un tel changement réfléchissez encore,  
A moins que Frédéric à cette trahison  
N'ait, en aimant ailleurs, donné quelque raison.

AURORE.

C'est moi qui fus coquette, et moi qui fus volage.

LE DUC.

Vous m'étonnez étant aussi noble que sage.

LE MARQUIS.

Elle est femme, seigneur.

LE DUC à Aurore.

Mais lui, dites-moi, lui.

Sur son ancien délire, un rayon a-t-il lui ?  
En aime-t-il une autre ?

AURORE.

Oh ! non, je vous le jure,

Non, je ne le crois pas.

LE DUC à part.

Se fait-elle parjure

Pour le faire innocent ? ou ce billet sans nom  
Est-il d'un imposteur ?

(à Aurore).

Il n'aime pas ?

AURORE avec trouble.

Non, non.

LE DUC.

C'est bien.

## SCÈNE IX

LE DUC, seul.

Lettre, mens-tu ? Si tu dis vrai, la vie  
 Au couple criminel serait bientôt ravie !  
 Mon épouse et mon fils ! O comble de forfaits !  
 Un air fatal a-t-il plané sur ce palais ?...  
 Vision fantastique apparue en un songe,  
 Que je crus du sommeil un impuissant mensonge,  
 Venais-tu de l'enfer, jetant sur mes vieux jours  
 La malédiction de mes jeunes amours ?

(Violent orage. On voit reparaître les trois femmes).

Est-ce une illusion ! les voilà ces fantômes !  
 Ils reviennent errer sous ces sinistres dômes.  
 Au bruit des ouragans déchainés dans les airs,  
 Je les vois reparaître illuminés d'éclairs.  
 Pitié... grâce .. mais non. C'est une erreur sans doute.  
 Faut-il donc t'épuiser dans ta dernière goutte,  
 Calice du passé, calice empoisonneur !  
 Qui m'instruira ? que faire ? ô rigoureux honneur !  
 Honneur, tu nous défends de nous fier aux autres ;  
 Honteux d'être jaloux, quels tourments sont les nôtres.  
 Je veux tout découvrir. Je devrais néanmoins  
 N'avoir que mon oreille et mes yeux pour témoins.  
 Bienheureux l'artisan dont la vie est obscure,  
 En travaillant sans cesse, en couchant sur la dure,  
 En mangeant un pain noir de sueurs arrosé,  
 Aux regards du public il n'est point exposé.  
 Ses actions n'ont pas et mille et mille juges,  
 Il agit à son gré sans adroits subterfuges,  
 Sans redouter partout d'injurieux propos  
 Sortis incessamment de la bouche des sots.

## SCÈNE X

LE DUC, FINÉO, LUCRÈCE.

FINÉO passant dans le fond du théâtre.

Quelle nuit !

LE DUC à part.

Ce valet !

(Il marche vers Finéo et Lucrece).

Répondez-moi sans feinte,

Lorsque je combattais pour une cause sainte,  
Parlez, se passait-il quelque désordre ici ?

FINÉO bas à Lucrece.

Qui diable a pu lui dire, et comprend-on ceci ?

LUCRÈCE.

Je ne sais que répondre !

FINÉO, d'un air dégagé.

Eh ! quel désordre Altesse ?

LE DUC, avec force.

Ce palais est témoin d'une honteuse ivresse.

FINÉO, à part.

Il sait tout, c'est certain.

(Ils se mettent à genoux)

LE DUC à Finéo.

Voyons parleras-tu ?

FINÉO après quelques hésitations.

Oui, j'ai séduit Lucrece et terni sa vertu.

LE DUC.

Lucrece, que dit-il ?



FINÉO.

Pardonnez-nous. En somme  
Elle est honnête et moi je suis un galant homme,  
Nous nous épouserons si vous le voulez bien.

LE DUC.

Est-ce là tout ?

FINÉO.

Qui, tout, Seigneur.

LE DUC, à part.

Il ne sait rien.

Allez !

FINÉO, bas à Lucrece.

J'ai su nager.

LUCRÈCE.

En me noyant, ô honte !

(On aperçoit la duchesse qui sort de son appartement).

LE DUC.

La duchesse... elle vient ici chercher le Comte  
Sans doute, et tout est vrai... Contenons mon transport.

## SCÈNE XI

LE DUC, PARISINA, endormie.

LE DUC.

Son air est singulier !... Chose étrange, elle dort !

PARISINA.

Frédéric... Frédéric... Là-bas j'ai cru l'entendre...  
Ce n'est pas encor lui. Comme il se fait entendre.  
Ce n'était pas ainsi. C'est bien lui cette fois,  
J'ai reconnu son pas à défaut de sa voix.  
 Craignons en cet instant de réveiller ton père,  
Il n'est plus désormais pour nous d'heure prospère,

Nous tremblerons toujours, depuis que ces clairons  
Du tendre rossignol ont remplacé les sons.  
La nuit était si belle !

LE DUC.

O vérité fatale !

PARISINA.

Pourquoi demeures-tu muet, tremblant et pâle,  
As-tu quelque malheur encor à m'annoncer ?  
Viens-tu de chez Aurore ? oh ! rien que d'y penser,  
Je me sens tout à coup éperdue et saisie,  
Tu le sais, d'une ardente et sombre jalousie.  
Réponds donc !

LE DUC.

Je n'ai pas la force de parler.

PARISINA.

Ton silence suffit pour me tout révéler ;  
Perfide, ta maîtresse a retrouvé ses charmes ;  
Mes yeux, mes pauvres yeux fatigués par les larmes  
Ont perdu leur attrait, ma joue est sans couleurs ;  
Elle, c'est un printemps tout couronné de fleurs,  
Sitôt qu'elle paraît ainsi que l'autre aurore,  
Tout brille sur ses pas, on voit la rose éclore,  
L'alouette en chantant s'élance dans les cieux.  
Lui tenez-vous encor ces discours gracieux ?

LE DUC.

Je ne puis plus douter de cet amour infâme.

PARISINA.

Va, j'ai vu ton désir renaître de sa flamme,  
Comme un nouveau phénix avec un soin charmant,  
Dans un nid de splendeurs enterré doucement.  
Je l'ai vu. Ne mens point. A quoi sert le mensonge !  
Depuis assez longtemps le désespoir me ronge.  
Mais non ! tu m'aimes seule ; oh ! dis-le !

LE DUC.

Les ingrats !

PARISINA.

C'est que j'irais, vois-tu, la tuer dans tes bras,  
Car lorsqu'on est trahi je comprends que l'on tue.

LE DUC tirant son poignard.

Je le comprends de même !

(il s'arrête au moment de frapper).

Ainsi qu'une statue

Je demeure immobile, et je n'ai pas frappé,  
D'un coup mortel encor ce cœur qui m'a trompé.  
Pourquoi donc hésiter... quelle pitié m'arrête...  
Le fer m'échappe, hélas !...

(Le poignard tombe à terre).

PARISINA.

Tu détournes la tête,

Tu penses à ton père... En nous entendant bien,  
Sois en persuadé, le Duc ne saura rien.

LE DUC.

Le Duc sait tout, hélas ! Et de ta destinée  
Tu ne peux, ô Duchesse, alors être étonnée,  
Toi, dont le nom d'Aurore allume le courroux.  
L'honneur comme l'amour, ô Duchesse est jaloux.  
L'amour pardonne, et lui plus fier et plus durable,  
Ne pardonne jamais la faute irréparable.

PARISINA.

Le Duc, toujours le Duc ! Oh ! c'est bien différent,  
Je ne puis pas l'aimer ; il est noble, il est grand.  
Mais l'amour, oh ! l'amour est fait pour la jeunesse !

LE DUC.

Que t'ai-je demandé ?.. Respect pour ma vieillesse.  
Des sanglots de mon sein s'échappent malgré moi.  
Mon cœur bat, mon corps tremble et devant mon effroi,  
Ma raison s'interdit, ma volonté chancelle.  
Mais mon fils va venir. Malheur sur lui, sur elle !

## PARISINA.

Viens au jardin ; la brise est douce à respirer,  
C'est le moment, tout dort. Allons nous enivrer.  
D'un parfum d'oranger, d'amour, de poésie.  
Un baiser chassera bien loin ma jalousie. . .

LE DUC reprenant le poignard.

C'en est trop ! Son sommeil a livré les mystères  
D'un amour où l'inceste est joint à l'adultère.  
Qu'elle meure . . . mais non, sois juge et non bourreau ;  
Attends, attends ton fils, et qu'un même tombeau  
Unisse cette infâme à son lâche complice.  
Fais-les, fais-les surprendre et conduire au supplice.  
Que dis-je, dévoiler moi-même mon malheur !  
Qui châtie en public diffame son honneur !

(il regarde au jardin)

Dans le sombre bosquet elle s'est arrêtée,  
Sur un banc de gazon reposant agitée,  
Elle sommeille encor . . . ô nuit, terrible nuit !  
Que faire, inspire-moi . . . n'entends-je pas du bruit  
Des pas . . . le comte vient . . .

(il éteint la lumière Profonde obscurité).

## SCÈNE XII

LES PRÉCÉDENTS, LE COMTE.

LE COMTE.

Pourquoi donc ces ténèbres ?

LE DUC à part

Tu marches, malheureux sous des voûtes funèbres  
Tais-toi, mon cœur ; tais-toi, ne parle pas si fort.  
Torquatus et Brutus ont mis leur fils à mort.

(il appelle).

Mon fils . . .

LE COMTE.

Eh quoi ! mon père êtes-vous là dans l'ombre ?

LE DUC.

Viens à moi, viens apprendre un complot aussi sombre  
Que cette obscurité... Dans ce lieu retiré  
Un homme avec la foule est tout à l'heure entré.  
Je lisais des papiers assis près d'une table...  
Je l'ai vu s'avancer farouche et redoutable,  
Ce poignard à la main : Pour lutter avec lui  
J'ai retrouvé ma force et pourtant il a fui,  
Mais blessé j'en suis sûr ; j'ai perdu mon épée,  
Pendant ce long assaut à mes doigts échappée,  
Prends ce poignard et frappe.

LE COMTE.

Un homme désarmé

Mourant peut-être, ô ciel !

LE DUC.

Aurais-tu mieux aimé

Voir ton père à sa place ?

LE COMTE.

Ah ! s'il avait une arme !

LE DUC.

Au palais tout entier veux-tu donner l'alarme,  
Effrayer la Duchesse ? et d'ailleurs ces complots  
Veulent être cachés. Car semblables aux flots  
Qu'on voit se succéder dans les jours de tempête,  
Ils s'engendrent l'un l'autre. Eh bien ! donc qui t'arrête ?

LE COMTE.

Je ne sais, mais j'éprouve un indicible effroi.

LE DUC.

Lâche, donne cette arme, allons donne-la-moi.

LE COMTE.

Un fils doit obéir quand un père commande,  
J'obéis, mais jamais émotion si grande  
N'est entrée en mon cœur.

LE DUC.

Chasse toute pitié.

LE COMTE entré dans le bosquet.

C'est lui ! qu'il meure donc !

(on entend un long gémissément).

LE DUC.

Le crime est châtié

Je ne me venge pas, je punis : la justice  
Commandait à l'affront ce cruel sacrifice.

### SCÈNE XIII

LE COMTE, puis PARISINA.

LE COMTE.

Mon père, il se débat... mon père n'est plus là,  
Il me laisse ici seul... que veut dire cela ?

(On entend un soupir)

O douloureux soupir !

(La Duchesse approche)

Des vêtements de femme !

PARISINA, d'une voix éteinte.

Comte, à moi !

LE COMTE.

Quel accent ! La Duchesse !

PARISINA.

Mon âme

S'exhale et vole à toi, viens, viens la recueillir.

LE COMTE.

D'épouvante et d'horreur, je me sens tressaillir.  
O terrible vengeance ! ô ma pauvre victime !

PARISINA.

Ecoute-moi, le duc... le duc sait notre crime,  
Dans mon sommeil fiévreux, je suis venue ici,  
Tu sais que bien des fois tu m'avais vue ainsi,  
Mon âme était de toi jour et nuit occupée...  
J'aurai parlé sans douté et le duc m'a frappée...

LE COMTE.

C'est moi qui t'ai frappée...

PARISINA.

Ah ! se peut-il !

LE COMTE.

C'est moi.

PARISINA.

Ne me dis pas comment, ne me dis pas pourquoi,  
Ne m'explique rien, va... la force m'abandonne,  
Tu voulais me défendre et mon cœur te pardonne.  
C'est encor du bonheur de mourir de ta main.  
J'aurai parlé... fuis, fuis par le secret chemin  
Que nous prenions tous deux pour éviter Aurore.  
Ne me réponds pas, fuis, s'il en est temps encore.  
Fuis...

LE COMTE.

Moi fuir, te quitter...

PARISINA.

C'est assez d'un trépas.

Je meurs... Fuis... Mais Aurore, oh ! ne l'épouse pas !

## SCÈNE XIV

LES PRÉCÉDENTS, LE DUC, AURORE, LE MARQUIS, FINÉO,  
LUCRÈCE, SERVITEURS, avec des flambeaux.

LE DUC.

Gardes, qu'on le saisisse, une haine barbare,  
A dévoré son cœur du jour où dans Ferrare  
La Duchesse est venue. Il craignait de me voir  
D'autre héritier que lui, souhaitant mon pouvoir,  
L'infâme, il l'a tuée.

(Mouvement des assistants).

Eh quoi, Seigneur ?..

LE COMTE.

Mon père

Dit vrai...

LUCRÈCE.

Lui ! la tuer !

FINÉO à Lucrèce.

Lucrèce, il faut vous taire.

AURORE à genoux près de la Duchesse.

Mon Dieu, pardonnez-leur !

FINÉO à part

J'avais prévu ceci.

LE COMTE avec un profond désespoir.

C'est moi qui l'ai tuée en la frappant ainsi !

(il se frappe et tombe sur le corps de Parisina).

LE DUC.

Mon fils !.. Ah ! de sa main il s'est rendu justice,  
Son courage du moins m'épargne son supplice.

*Fin du Drame.*



# BONCHAMPS & LE PASSAGE DE LA LOIRE

PAR L'ARMÉE VENDÉENNE EN 1793

(Suite)<sup>1</sup>

---

### III

L'expédition de Nantes, qu'on n'aurait pas dû tenter, fut la pierre d'achoppement contre laquelle vint se briser l'action royaliste. Ce fut le succès inespéré de Baco, et de Canclaux, le 29 juin 1793, secondés par le dévouement de Meuris et de la garnison de Nort, qui, il faut le reconnaître hautement, sauva la Convention et les Jacobins. On doit en toute équité proclamer que malgré le courage des défenseurs de la grande cité, ce résultat fut dû, surtout, aux fautes de leurs assaillants.

Bonchamps ne pouvait se faire d'illusions ; un tel échec sur la rive droite de la Loire, c'était l'ajournement indéfini de la mise à exécution de son plan, sinon la ruine de celui-ci, c'était par-dessus tout l'écroutement totale du prestige acquis par les victoires précédentes dans l'esprit des populations de la Bretagne, du Maine et d'une portion de l'Anjou. Enfin c'était pour les membres du Conseil, partisans de l'action vers le Midi, un motif inéluctable de se refuser désormais à toute tentative nouvelle du côté du Nord. D'Elbée, malgré ses préférences, s'était loyalement et bravement prêté à l'expédition sur Nantes. S'il n'en avait pas organisé les débuts, blessé qu'il avait été le 16 mai, à la première bataille de Fontenay, ou peut dire du moins qu'il en avait été le directeur effectif, sous l'autorité plutôt nominale de Cathelineau et qu'il n'avait pas dé-

<sup>1</sup> Voir la livraison de février 1898.

\* « Jamais attaque né fut plus mal combinée et plus mal dirigée que celle-là ». (Turreau, *Mémoires* ; Edit., Baudouin, p. 77).

pendu de lui que les choses prissent une meilleure tournure. Il en revint absolument convaincu qu'il n'y avait rien d'utile à tenter pour les Vendéens au-delà de la Loire. Je ne sais s'il consentit à envisager la question au point de vue spécial où la présentait Bonchamps, ou s'il s'obstina à ne pas vouloir admettre de différence dans son jugement entre une action générale, telle que celle qui venait d'échouer, et une action partielle, indépendante, telle que la voulait le commandant des bords de la Loire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à ses yeux, l'expérience était pleinement et définitivement concluante. Désormais nous le verrons s'opposer à peu près toujours, de toute sa force, à la réitérer sous quelque forme que ce soit, employant à cela toute l'autorité que va lui donner son nouveau titre de généralissime<sup>1</sup>.

Son but unique, désormais, dont il ne se départira que pour défendre le territoire envahi, c'est d'abord la possession du Poitou, et de la côte de l'Océan, puis celle du Midi ; ce qu'il lui faut, c'est se rendre maître d'un port : Saint-Gilles ou les Sables, par lequel il pourra communiquer avec les auxiliaires dont il aura besoin.

Aussi le voit-on constamment se retourner vers Luçon, qui est comme la clef de ces deux villes<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le résultat d'une expédition en Bretagne, comme la comprenait Bonchamps, c'est-à-dire avec quelques milliers d'hommes, avait été certainement compromis par l'échec devant Nantes ; mais il y avait encore des chances de succès, surtout avec un homme comme celui qui proposait de tenter l'aventure. D'Elbée manqua de clairvoyance en s'obstinant vers le Midi où il ne pouvait rien faire d'utile pour le parti, au lieu de chercher à s'implanter sur la rive droite de la Loire, coûte que coûte. Ce fut une faute au point de vue stratégique, et l'échec du 29 juin n'aurait pas dû être pour lui un argument contre le plan de Bonchamps, absolument différent des principes qui avaient amené la marche sur Nantes. Je crains que M. le M<sup>le</sup> d'Elbée, dans son *Généralissime d'Elbée* (4, 5) ait été trop entraîné par son illustre grand oncle, et n'ait pas assez distingué lui non plus que la marche sur Nantes n'a rien à voir avec le plan qui nous occupe, mais est, au contraire, en opposition avec lui.

<sup>2</sup> « Nous sommes aussi très persuadés de la nécessité d'avoir un port pour communiquer avec le gouvernement britannique. Notre expédition sur Luçon avait pour but cet important objet. Malheureusement elle n'a pas réussi. » (Dom Chamard : *Correspondance inédite concernant la Vendée militaire*, p. 16, — lettre au baron de Gilliers, de Chatillon, 18 août 1793). — « On pourroit... nous aider à prendre Saint-Gilles-sur-Vie et les Sables-d'O-

Si les sarcasmes que Madame de La Rochejaquelein prête, sans aucune preuve, à Bonchamps à l'égard de d'Elbée<sup>1</sup>, pouvaient avoir quelque apparence de réalité, je me les expliquerais comme une conséquence du chagrin éprouvé par le premier, de voir le commandement suprême décerné à l'homme qu'il savait le plus systématiquement opposé à son plan de campagne.

Au surplus ce n'était pas le moment de songer à une autre incursion, quelle qu'elle pût être, en Bretagne ou ailleurs. Le territoire vendéen n'avait pas trop pour l'instant du secours de tous ses défenseurs, pour repousser l'avalanche républicaine, qui le ravageait jusqu'au cœur même, démontrant ainsi mieux que ne l'eussent pu faire tous les discours de Bonchamps, l'insuffisance matérielle de la région où l'on opérait depuis trois mois et demi, pour y asseoir le siège même de la résistance royaliste.

Westermann, « le boucher des Vendéens », n'avait pas hésité à s'engager, avec sa colonne, au milieu du Bocage. Le 30 juin, pendant que d'Autichamp ramène à Ancenis Cathelineau mortelle-

« lonne, nous fournir de quoi garder les places conquises, alors les communications seront assurées ; on aura des nouvelles respectives des uns et des autres, et il sera plus facile de concerter les plans. » (*ibid.*, p. 24, Réponse aux neuf questions du baron de Gilliers). « Seuls nous pouvions redonner au royaume toute sa splendeur ; l'intérieur de la France nous présentait assez de ressources pour exécuter ces desseins glorieux ; mais, ayant échoué devant Nantes, il fallait renoncer à faire la guerre sur la rive droite de la Loire. Nous devions diriger nos opérations vers le Midi, et ce fut toujours mon avis dans le conseil souverain. » (*Interrogatoire d'Elbée par Turreau*, dans les *Mémoires* de celui-ci, p. 144, en note, édition Baudouin, in-8°). (Cf. marquis d'Elbée : *Le généralissime d'Elbée*, 5. 6).

<sup>1</sup> « M. de Bonchamps en rit aussi (de l'élection de d'Elbée, comme généralissime) ; il écrivit de son lit où le retenaient ses blessures, à M. d'Elbée qui lui avait fait part de son élection : Monsieur, je vous fais compliment de votre nomination comme généralissime, ce sont sûrement vos rares talents qui ont fait faire ce choix. » (*Mémoires originaux* de M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein, 208). Pourquoi Bonchamps, s'il écrivit cette lettre, ne l'aurait-il pas fait sérieusement ? les qualités et le talent de d'Elbée méritaient de tels compliments quoi qu'en puisse penser la célèbre marquise. Elle ne me paraît pas très bien renseignée d'ailleurs sur Bonchamps à ce moment. Il n'était plus à faire soigner ses blessures le 19 juillet, jour de l'élection d'Elbée, puisqu'il avait pris part à l'attaque de Nantes le 29 juin précédent, ou tout au moins surveillé le retour à Saint-Florent le 4 juillet ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure.

ment blessé<sup>1</sup>, il sort de Saint-Maixent se dirigeant sur Parthenay, où il espère surprendre Lescure, souffrant encore du coup de feu reçu à Saumur ; celui-ci n'a que le temps de s'enfuir à son approche<sup>2</sup>. Le lendemain le général républicain pillait et incendiait le bourg d'Amaillou et le château de Clisson, demeure habituelle de son ennemi, le 2 juillet, il entra sans coup férir à Bressuire et le 3, à Châtillon, après un combat acharné où il avait battu à la fois Lescure, Henri de la Rochejaquelein et Stofflet<sup>3</sup>. Les Vendéens et leurs chefs se replièrent sur Cholet. Il ne pouvait plus être question d'autre chose que de repousser l'assaillant. Bonchamps arriva dans cette ville avec son armée, dans la soirée du 4 juillet<sup>4</sup>, il y retrouva d'Elbée, Stofflet et les officiers Poitevins. C'est de là qu'on partit le lendemain pour reprendre Châtillon.

Dès lors, et pendant des semaines, les troupes républicaines ne donnèrent plus un instant de répit aux royalistes attaqués de toutes parts ; d'Angers, de Saumur, de Thouars, de Niort, de Fontenay, des Sables, de Nantes, des armées patriotes nombreuses menacent le pays sur lequel elles vont se précipiter. La Barolière arrivé le 12 juillet à Brissac, vient camper le 14 à Martigné-Briand, d'Elbée et Bonchamps y courent, la bataille, d'abord favorable aux Vendéens, tourne contre eux par suite d'une fausse manœuvre de Marigay et de Beauvais. Bonchamps est atteint grièvement au bras d'une blessure, dont il se ressentait encore lorsqu'il fut mortellement frappé le 17 octobre suivant, à Cholet, et dont, selon toute vraisemblance, il eut été incommodé pendant le reste de ses jours<sup>5</sup>. Le voilà obligé de se retirer à Jallais, où la gravité de son état le force à demeurer. Pouvait-il être question désormais, pour lui, en un pareil moment.

<sup>1</sup> Cf. B. Fillon. *Entrée des Vendéens à Ancenis*, 7, 8

<sup>2</sup> Cf. Savary, I, 330.

<sup>3</sup> Cf. *Mémoires Originiaux de la Marquise de la Rochejaquelein* ; — Beauvais ; *Mémoires*, 63-69.

<sup>4</sup> C'est à tort que Beauvais (p. 61 de ses *Mémoires*), dit qu'il rencontra Bonchamps à Cholet, dans la soirée du 3 juillet. Ce général était encore dans la matinée du 4 à Saint-Florent-le-Viel, d'où il ordonnait au comité royaliste d'Ancenis de faire passer à Champtoceaux tous les bateaux qui se trouvaient à leur bord. (Cf. B. Fillon. *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 8).

<sup>5</sup> Cf. Beauvais : *Mémoires*, 72-75.

d'une expédition en Bretagne ? Cependant le cercle se rétrécit autour des Vendéens ; ce que le génie du général avait prévu dès le début se réalise à la lettre et l'armée royaliste, enserrée entre ses ennemis acharnés, est obligée de faire tête partout à la fois.

Le généralissime tout à son idée de s'emparer d'un port sur la côte poitevine et poussé dans ce sens par Lescure, se fait battre deux fois de suite aux abords de Luçon<sup>1</sup>, sans pour cela renoncer à son projet.

Au milieu de tous ces événements, de ces luttes journalières aux issues diverses, les partisans quand même de l'exode en masse vers la Bretagne, ne perdaient pas de vue leur idée. Mais ils se gardaient bien encore de la préciser publiquement, se bornant à prôner ouvertement l'opinion de Bonchamps, toujours retenu à Jallais par ses blessures. Les choses en étaient là, quand le chevalier de Tinténiac parvint à Châtillon, porteur de dépêches des Princes français et du Cabinet britannique.

Ce fut, pour les gens du parti Breton, un nouveau motif de préconiser une expédition outre-Loire, dans laquelle, n'ayant ni Saint-Gilles, ni les Sables, on se rendrait maîtres d'un port où l'on pourrait recevoir les secours offerts par l'Angleterre. Il faut convenir que cet argument avait une réelle valeur et qu'il était plus pratique de tenter de s'emparer d'un port peu éloigné de Jersey, où les Anglais concentraient alors des armements importants<sup>2</sup>, que de s'obstiner vers la côte poitevine d'où l'on avait été plusieurs fois refoulés et où la flotte britannique mettrait plus de temps à parvenir, si les promesses du gouvernement de Londres étaient loyales. Malheureusement Bonchamps n'était pas là, pour mettre les choses à leur juste point et le sentiment de d'Elbée prévalut dans la réponse adressée au gouvernement Anglais et aux Princes<sup>3</sup>. On proposa une descente sur les côtes du Poitou et le Conseil se contenta d'ajouter que si « un débarquement de ce côté était absolument impossible, « on pourrait du moins entrer en Bretagne, et armer les habitants

<sup>1</sup> 30 juillet et 4 août 1793.

<sup>2</sup> Ch. M<sup>me</sup> de la Rochejaquelein : *Mémoires originaux*, 212.

<sup>3</sup> 18 août 1793, de « Châtillon-sur-Sèvre en Poitou. » (Dom Chamard : *Loc. cit.*, 8, 14, 16).

« qui, sont bien disposés, et n'attendent que des chefs<sup>1</sup>. » Dès lors, un véritable complot fut ourdi, dont les chefs étaient Donnissan et Talmond, secondés par des Essarts. Il leur fallait à tout prix trouver le moyen de forcer la main au généralissime et aux autres officiers angevins ou poitevins, afin d'entraîner l'armée vendéenne au travers de la Bretagne. Leur thème était qu'il fallait changer l'état de la guerre en l'établissant sur la rive droite de la Loire, où on porterait le plus de monde possible afin de faire diversion.

Il semble que ce complot prit une forme définitive aussitôt après le départ du chevalier de Tinténiac<sup>2</sup>, c'est-à-dire vers la fin du mois d'août. Il est certain en tout cas qu'il était suffisamment mûri dès le 15 septembre, pour que ses auteurs cherchassent alors à faire des prosélytes. C'est ce jour-là, ou le lendemain au plus tard, que Donnissan s'en ouvrit à Poirier de Beauvais, qu'il devait considérer comme gagné d'avance à son idée, Beauvais étant lui aussi étranger à la Vendée. Mais il s'était mal adressé ; vertement relevé par son interlocuteur, il se garda bien désormais, ainsi que ses complices, de lui laisser deviner les préparatifs qu'ils continuèrent de faire cependant<sup>3</sup>. Malheureusement un certain nombre d'officiers,

<sup>1</sup> Réponse aux neuf demandes contenues dans le Mémoire de M. de Gilliers, British Museum, vol. 8028, additions, fol. 14, et page 23 du *Recueil de dom Chamard*.

<sup>2</sup> Vincent, second fils du Marquis de Tinténiac, baron de Quimerch en Bannalec, et d'Anne-Antoinette de Kersulguen. Surnuméraire aux chevaux-légers de la Garde, en 1779, émigré ; il fit plusieurs fois au péril de sa vie le voyage entre Jersey et la Vendée, comme émissaire du comte de Provence ou de son frère, chargé des propositions du gouvernement Anglais. Il fut tué le 18 juillet 1795 dans un combat devant le château de Coëtlogon, entre Ploërmel et Pontivy.

<sup>3</sup> « Un peu avant ce temps, on avait formé au Conseil le projet de faire « passer la Loire à l'armée de Bonchamps pour opérer une diversion ; mais « dans cet état de crise (car nous étions informés du plan des républicains), « plusieurs chefs projetèrent de quitter le pays avec ce qu'ils pourraient de « monde, pour changer l'état de la guerre, en l'établissant sur la rive droite « de la Loire. Le général de Donnissan n'en parla à Mortagne, immédiatement « après l'action de son gendre Lescure sous Thouars (14 septembre « 1793). Autant que je puis le croire Donnissan était d'intelligence avec le « prince de Talmond et des Essarts fils. Lescure n'y était pour rien. Je dis « au général que nous ne pouvions, sans nous déshonorer, abandonner ces « braves paysans qui s'étaient battus tant de fois pour nous, et qui, loin

auxquels on présenta ce projet comme la mise en œuvre du plan de Bonchamps, se laissèrent gagner.

Le 18 septembre, à la prière de d'Elbée, le marquis dut s'arracher du lit où le retenait encore la blessure reçue à Martigné-Briand<sup>1</sup>, pour courir au devant des Mayençais. Le lendemain, il s'illustrait à Torfou.

Le 20, au matin, pendant qu'il dessinait son mouvement sur la droite, le reste de la Grande Armée Catholique et Royale, de concert avec Charette, assaillait Beysser à Montaigu et s'emparait de cette ville. L'imminence du danger avait réuni pour un instant toute les bonnes volontés autour du généralissime et de Bonchamps. Le succès, l'espoir d'une sécurité passagère, firent renaître les prétentions personnelles et ce déplorable esprit de particularisme qui a perdu la Vendée. Lescure, confiant seulement dans les talents militaires qu'il se croyait bien à tort<sup>2</sup>, Charette toujours jaloux, transgressent, le jour suivant, les décisions qu'ils ont contribués à prendre. Au lieu de tenir leur rôle dans l'attaque sur Clisson, qui devait amener la destruction totale de l'armée de Mayence, ces deux généraux abandonnent Bonchamps et les siens aux coups de l'ennemi se contentant de lui envoyer, seulement dans l'après-midi, un émissaire qui a cent chances contre une de ne pas joindre ce dernier — et qui de fait ne lui parvient pas. — Ils s'en vont de concert livrer bataille à Saint-Fulgent<sup>3</sup>. Le général des Bords de la

« d'être effrayés ou découragés, ne demandaient pas mieux que de se battre encore. — Ma franchise ne plut pas à Donnissan, je le vis bien, et l'on me cacha soigneusement ainsi qu'à bien d'autres, les préparatifs que l'on faisait à ce sujet. Je puis assurer que le généralissime d'Elbée, lui-même, les ignorait ». (Poirier de Beauvais, *Mémoires*, 111).

<sup>1</sup> Le 15 juillet précédent, comme on l'a vu plus haut.

<sup>2</sup> « Lescure était religieux, humain, brave, un modèle de toutes les vertus. Cette grande obstination à laquelle il était sujet ne venait que de la conviction qu'il avait lui-même, qu'il faisait bien. Il voulait toujours tourner les choses à la manière qu'il croyait utile à ses vues, ce qui fait que ses succès ne répondaient pas toujours à ses desseins. » (*Mémoires de Beauvais* : 10).

<sup>3</sup> « On a fait un reproche à M. Charette qui, s'il étoit mérité le rendroit une des causes de la destruction de notre armée. « J'ai oui dire à des officiers, qu'il étoit convenu avec M. de Bonchamps d'aller le lendemain (de la prise

Loire fait des prodiges. Mais il ne peut à lui seul empêcher ses

« de Montaigu qui est du 20 septembre) attaquer le noyau de l'armée de  
« Mayence qui se trouvait à Clisson. M. de Bonchamps, secondé des gens  
« du Loroux, attaqua l'avant-garde au jour indiqué et lui enleva toute son  
« artillerie. Mais le général Canclaux étant arrivé avec son armée, la partie  
« ne se trouva plus égale. » (*Mémoires*, mss. de Lucas-Championnière).

« En conséquence d'une délibération qui eut lieu à Tiffauges, après l'action  
« (*de Torfou*), M. de Bonchamps, partit, dès le soir même pour aller faire  
« la convocation de son armée. — M. de Bonchamps n'était pas le lende-  
« main à Montaigu. Le conseil précité avait décidé que M. de Bonchamps  
« ayant fait son rassemblement, se porterait le surlendemain sur Clisson, où  
« l'armée, qui aurait pris Montaigu la veille, se trouverait pour attaquer  
« cette ville de concert avec lui. — Un nouveau conseil tenu à Montaigu le  
« lendemain de la prise, par conséquent le jour où l'on était convenu d'at-  
« taquer Clisson, changea ces dispositions en déterminant la marche sur  
« Saint-Fulgent. Il y eut de longs débats dans ce conseil : une grande partie  
« des chefs voulurent tenir l'engagement pris avec M. de Bonchamps. Ils re-  
« présentaient qu'on compromettrait son armée, en l'exposant à une at-  
« taque dans laquelle elle ne serait pas secondée ; qu'on n'était pas sûr que  
« les courriers qu'on pourrait lui envoyer puissent le rencontrer, l'ennemi  
« occupant le pays qui les séparait de lui. M. de Charette, qui tenait presque  
« seul à l'avis contraire, alléguait qu'il était dangereux d'attaquer Clisson  
« avant d'avoir éloigné l'armée qui était à Saint-Fulgent, que quelque fut,  
« disait-il, celui des deux postes qu'on attaquerait, battu, on serait infaillible-  
« ment pris en queue par l'autre ; qu'il était par conséquent important  
« d'attaquer le premier, celui qui offrait le plus d'espérance de succès ; que  
« Clisson était fortifié par son château et par la Sèvre et qu'au contraire  
« Saint-Fulgent était absolument découvert. Il fut invariable à son opinion,  
« de sorte que le Conseil fut dissous sans résolution aucune. M. de Charette  
« se préparait à partir pour Saint-Fulgent et les autres pour Clisson. Les  
« troupes étant rassemblées, il était environ deux heures de l'après midi,  
« M. de Lescure et les autres chefs de la grande armée accédèrent tous et  
« à résolution de M. de Charette, dans l'espérance qu'un courrier parvien-  
« drait encore à temps à M. de Bonchamps. . Leur attente fut vaine ; le  
« courrier ne parvint pas. » (*Note de A. de Béjarry, officier de l'armée ven-  
« déenne* publiée par son fils dans ses *Souvenirs Vendéens*, 91-92). Il est bon  
« de se rappeler que Béjarry, parent de Lescure est toujours très particulière-  
« ment favorable à ce général

« Le 20 septembre, la veille de cette bataille de Montaigu, M. de Bonchamps  
« nous avait quittés à Tiffauges, avec son armée, pour aller par Vallet at-  
« taquer Canclaux, sachant qu'il devait se mettre en marche pour Nantes,  
« ou l'attaquer à Clisson, s'il ne marchait pas. Dans l'un ou l'autre cas,  
« d'après le plan de campagne arrêté en Conseil, nous devions avec la grande  
« armée, supposant la victoire de Montaigu, nous porter en avant et l'atta-  
« quer par son front. — Il avait été convenu encore que cette double attaque  
« serait conduite de façon qu'elle se ferait au même moment, ou au moins



rudes adversaires de rentrer dans Nantes, où ils vont se refaire pour revenir bientôt écraser les royalistes<sup>1</sup>.

Enfin, Charette mécontent de Lescure<sup>2</sup> se sépare brutalement de la Grande armée ; celui-ci s'en va guerroyer du côté de la Châtaigneraie<sup>3</sup>. Services rendus, victoires remportées, rien ne compte plus devant l'intérêt de chacun. D'Elbée et Bonchamps abandonnés par les autres chefs restent forcément en expectative. Et pendant que tous deux, plus perspicaces que leurs voisins, se morfondent à ne pouvoir agir, sentant bien que le sort de la Vendée est subordonné aux futurs agissements de Canclaux et de Kléber, Donnissan, Des Essarts, et Talmond continuent leur travail secret, pour amener la Grande Armée Catholique et Royale à l'exécution de leur plus cher désir.

(A suivre.)

H. BAGUENIER DESORMEAUX.



« à peu d'intervalle, devant nous avertir par des courriers. Mais, chose inconcevable ! si l'on ne savait par mille expériences à quoi l'intérêt particulier peut conduire les hommes ! . . . On se permet de manquer à la parole donnée. — Lescure et ses adhérents firent rompre le projet de marcher sur Canclaux pour achever la dispersion de son armée, s'occupant peu de ce que deviendrait Bonchamps en attaquant seul, si le courrier qui porterait la nouvelle de ce changement était expédié trop tard. Ils y mirent en effet, un funeste délai. On préféra marcher sur la troisième colonne de Canclaux, à Saint-Fulgent ; j'imagine parce que l'ennemi après les premières victoires, encore battu en cet endroit, laissait libre par cette dernière défaite le pays qui joint la partie où commandait Lescure. » (Poirier de Beauvais, 124, 125).

<sup>1</sup> L'armée de Mayence coupée de sa ligne de retraite sur Nantes, comme elle l'eût été infailliblement si Lescure et Charette avaient exécuté les décisions prises en conseil, c'était, au dire des officiers les plus compétents, la conquête assurée de cette grande ville par les Vendéens et la perte non moins certaine de l'armée de Mayence elle-même engagée dans un pays qu'elle ignorait (Cf. Marquis d'Elbée : *Le Généralissime d'Elbée*, 7).

<sup>2</sup> Marquis d'Elbée : *Le Généralissime d'Elbée*.

<sup>3</sup> Cf. *ibid.*

## LES PASSEREAUX D'ARGILE<sup>1</sup>

---

Ils regardaient, rêveurs, la course vagabonde  
Des oiseaux dans l'air pur et parfumé du soir ;  
Et le petit saint Jean, afin de les mieux voir,  
Penchait sa tête blonde.

Mais le petit Jésus, le prenant par la main,  
Le conduit en silence auprès de la fontaine  
Qui coule en murmurant tout au bas de la plaine,  
A l'ombre d'un jasmin.

Et le petit saint Jean près du Fils de Marie  
S'assoit sur le gazon ; au murmure des eaux,  
Avec l'argile humide il pétrit des oiseaux  
Sans plumage et sans vie.

Et Jésus souriait sous ses longs cheveux d'or,  
Rayonnant et plus beau que le plus beau des anges :  
« Ami, dit-il tout bas, j'animerai ces fanges  
Qui prendront leur essor. »

La prière montait de son âme ravie,  
Avec son regard pur vers les cieux étoilés ;  
De sa très douce voix il dit : « Volez, volez,  
O passereaux sans vie ! »

Dans l'espace d'azur ils volent en chantant,  
Les petits oiseaux fiers de leurs plumes nouvelles,  
Puis viennent tour à tour, en agitant leurs ailes,  
Se poser sur l'Enfant.

<sup>1</sup> Cette poésie a été inspirée par celle de M. Max Nicol.

Tous deux ils regardaient la course vagabonde  
Des oiseaux dans l'air pur et parfumé du soir,  
Et le petit saint Jean, afin de les mieux voir,  
Penchait sa tête blonde.

« Ami, lui dit Jésus, comme à ces passereaux  
Aux âmes de mon choix je donnerai des ailes  
Pour voler de la terre aux plages éternelles,  
Bénis petits oiseaux ! »

Et partout s'accomplit l'adorable promesse :  
Le prêtre de Jésus aux âmes chaque jour  
Fait prendre leur essor vers le divin séjour  
De paix et d'allégresse.

P. GIQUELLO.



LÉS  
CHATELAINS DE MENU-BOIS

(ÉTUDES DE MŒURS)

(Suite<sup>1</sup>).

---

AU BARON ET A LA BARONNE DE CONTADES  
Hommagé affectueux de leur cousin.

IV

A quelque chose souvent malheur est bon, dit le proverbe, souvent, et c'est ce qui arriva pour le vicaire. Nous avons laissé les paisibles habitants de Menu-Bois dans une colère rouge, lançant des menaces de vengeance contre les indiscrets assez osés pour venir troubler leur quiétude. Soit par l'entremise du curé. M. Boreau qui signala en haut lieu la vaillance dont son vicaire avait fait preuve, soit par les cancanes qui arrivèrent jusqu'à l'évêché, un beau jour le prélat sut ce qui s'était passé à Menu-Bois. Aussitôt l'attention se porta sur ce jeune vicaire : il y avait non loin de là une cure, demandant un homme actif, phraseur, vif agent comme était l'abbé, le seul bourg du canton où l'on ne votait pas bien. » A sa grande surprise, à la joie du curé qui ne s'entendait pas toujours avec son subordonné, l'audacieux abbé y fut nommé.

Sa nomination lui arriva un beau matin, alors qu'il faisait décliner *bonus, bona, bonum* au neveu du bedeau. Le malheureux facteur, ignorant ce que contenait la missive, fut fort effrayé de voir le vicaire lui sauter au cou et l'embrasser à l'étouffer. Il lui fallut s'introduire un nombre considérable de petits verres, enfin

<sup>1</sup> Voir la livraison de février 1896.

une pièce de 2 francs mit le comble à son bonheur. Le brave homme ne sut que le lendemain la véritable cause de cette ovation.

« Je voudrais en porter comme ça tous les jours, dit-il, je pourrais laisser mon sac au voisin. »

L'abbé délirant de joie, se mit donc à faire ses malles, ce qui ne fut pas long. La vieille Eudoxie alla lui retenir une place pour le lendemain à la diligence. L'abbé se coucha de bonne heure, des rêves délicieux vinrent hanter son sommeil. Il se vit sur un piédestal entouré de princes et de prélats de toutes sortes ; à ses pieds, une inscription en lettres d'or portant ces mots :

A L'ABBÉ X... LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Au-dessus de lui brillait la pourpre, qu'il atteignait de la main tandis qu'au lointain, à demi voilé par les nuages du rêve, on distinguait Menu-Bois sur lequel éclatait la foudre. Une vraie apothéose !

Le lendemain, il se leva frais et dispos, sauta à bas de son lit et fit sa toilette en sifflant d'un air guilleret une sortie de sa composition. Un quart d'heure après, il descendait chez M. Borneau faire ses adieux, qui furent sans larmes, comme on le pense bien. Un bruit de sabots résonnant sur le macadam de la rue, un gai tintement de grelots, des claquements de fouet... C'est la déligence qui arrive. . La voilà qui s'arrête devant le presbytère. Allons, il va donc quitter ce pays qu'il est loin de regretter, le bon vicaire.

Le cocher charge la malle et les paquets. L'abbé dit un dernier au revoir au curé, monte et se penche à la portière pour envoyer un adieu à quelques paysans qui soulèvent leur chapeau.

Clic. clac... les grelots se remettent à sonner, la lourde voiture s'ébranle en se dodelinant gauchement... et la voilà partie, emportant un homme heureux.

## V

L'abbé se tint à la portière jusqu'aux dernières maisons du bourg ; puis ne voyant plus ni curé, ni Eudoxie, ni paysans, il se rassit et jeta un coup d'œil sur ses compagnons de voyage... Ce sont des inconnus... venus de plus loin sans doute. Il y a un militaire qui, d'après son air lugubre doit rentrer au quartier ; une marchande

de poulets tenant sa marchandise sur ses genoux, fort mal à l'aise : un vieux monsieur qui lit le *Journal amusant*... hum ! l'abbé n'aime pas ses impies... Dans le fond... serrés comme dans un étou, un commis voyageur qui fait de l'œil à une jolie paysanne, la fille de la femme aux poulets, enfin... Ah ! Mais ! qu'à donc l'abbé ? un éclair de colère a jailli de ses yeux, tout à l'heure si brillants de joie. Dans le fond, de son côté, emmitoufflée dans un vaste manteau... on dirait... mais oui, c'est bien cela ! M<sup>me</sup> de Lyrach ! Ciel, que va-t-il se passer ? Les journaux de la localité auront-ils à raconter un « drame en omnibus » ce serait au moins original, L'*Orateur populaire* de X<sup>\*\*\*</sup> aurait là une belle occasion de manifester ses opinions en disant « que la paix n'existera pas sur terre, tant qu'il y aura des disputes » (*sic*, numéro du 25 janvier 1895). Pourtant, le commis voyageur a cessé de lorgner la petite paysanne et dirige son regard narquois sur l'abbé. Il a de suite compris qu'il existe une profonde intimité... entre son voisin et M<sup>me</sup> de Lyrach. Aussitôt, il veut en tirer profit, et amuser la galerie à leurs dépens. Ce sera peut-être un moyen de s'attirer les bonnes grâces de la jeune fille. De sourds grognements venant du côté de M<sup>me</sup> de Lyrach confirment ses soupçons :

« Nous allons rire, pensa-t-il, attendons le prochain relai ».

Il y avait encore pour une bonne heure de marche. L'abbé n'avait vraiment pas de chance ! Comment, alors que tout semblait lui sourire, son ennemie, cette femme qu'il ne pouvait plus voir allait voyager avec lui, peut-être toute la route ! Ah ! mais non, il demanderait à changer de place ! Et puis ces diligences sont par trop libres ! Il ne pouvait supporter la vue du vieux monsieur au *Journal amusant*, la femme aux poulets l'écoeuraient, et les œillades incendiaires du commis lui paraissaient une pire licence... Hop ! Hop ! un arrêt brusque, des bruits de traits qui tombent, c'est le relai :

Dix minutes d'arrêt, crie le conducteur en ouvrant la portière.

On est à Fronigny, charmante contrée où il ne pousse que des citrouilles et des pommes de terre. Le village a 300 habitants et trouve moyen de faire vivre dix aubergistes. Tout le monde, les uns par habitude, les autres pour se dégourdir les jambes, s'em-

presse de descendre. On entre à l'auberge de la *Choppe d'or* dont l'enseigne se balance en grinçant sur sa tige, ornementée d'un gros bouquet de gui. L'intérieur a bonne mine ; une grande cheminée, où dans la cendre chaude brillent des cafetières en étain reflétant les flammes jaunes du foyer. Une lourde et longue table de chêne avec ses deux bancs, reluisant comme de l'acajou. Un dressoir grossier où s'étalent des assiettes à roses vertes et violettes, des tasses à café aux raies de toutes les couleurs, des verres gagnés aux loteries avec les mots : *Amilié, Bonheur*. Les murs sont blanchis à la chaux, ornés d'images de colporteurs représentant des scènes naïves ou rustiques. Au-dessus du comptoir, où tricote une plantureuse villageoise, l'empereur de Russie, et un tableau des monnaies.

En vieux client, le conducteur vient se placer sous la rotonde de la cheminée, attire sa pipe, la bourre, l'allume et étend ses jambes en poussant un : Ah ! de satisfaction. — Les autres voyageurs s'asseyent le long du mur ou à la table. Le commis-voyageur fait semblant d'admirer les tableaux, tout en guettant la petite paysanne. Le beau cidre d'or coule avec un joyeux pétillément. Le café fume dans les tasses. . . . Passant et repassant sans cesse devant la porte, le vicaire fume un cigare, mais son œil est toujours courroucé. . . Ecoutez ce qu'il marmotte en mordillant son cigare entre ses dents :

« Elle ne descendra donc pas ! .. Mais c'est odieux ! Moi voyager avec semblable harpie ! Ah ! mais non ! non, mille fois non ! Nous ne nous sommes que trop connus ! »

## VI

Un bruyant coup de sifflet met fin à ses réflexions. Le cocher tient déjà ses guides, prêt à partir. Tous les voyageurs se précipitent vers l'omnibus. Le malin commis a soin de se mettre près de la paysanne et fait reculer tout le monde vers la portière. L'abbé arrive lançant sa dernière bouffée :

— Pardon dit-il, au commis, mais vous avez mon coin, Monsieur.

— La place est aux premiers arrivants, répond le commis qui connaît ses auteurs.

— « Mais, intervient le vieux monsieur, vous avez un coin dans le fond !

L'abbé se résigne à s'introduire et parvient non sans peine à sa place.... Hé bien ! Le hasard s'acharne après lui ! Il se trouve juste en face de Mme de Lyrach. Tous deux font une grimace significative se traduisant par : « Toi, je te voudrais au diable ! » Dans son col de pardessus relevé jusqu'aux yeux le commis jubile... il va y avoir une dispute, tant mieux, cela rompra la monotonie du voyage ! D'un air maussade, l'abbé cherche à allonger les jambes ; un mouvement trop vif le prend et il donne un fort coup de pied à Mme de Lyrach.... Sous la banquette, le commis en donne à la paysanne. Un teint rouge et violacé, semblable à celui du Vésuve quand il est en colère, envahit le masque rogue de la dame. Une tête s'attire d'un châle de laine et une voix, qui n'a rien de celle des sirènes, retentit :

— Monsieur ! faites au moins attention ! « Vous avez mis de l'intention à vous placer devant moi.... j'ai bien vu ! » L'abbé déjà de fort mauvaise humeur réplique aigrement :

-- Mais, Madame ! j'ai payé la place que j'occupe, j'ai le droit d'y être. Quant à avoir mis quelque intention....

-- Vous êtes un malhonnête et un intrigant !

— Ah ! c'est par trop.... dit l'abbé en suffoquant de colère.

— Parfaitement, crie le commis, j'ai vu la manœuvre de Monsieur ! Madame, on vous doit des excuses !

Pour le coup ce fut un désarroi et un tumulte des plus comiques, comme la vieille diligence, malgré son grand âge, n'en avait jamais vu de sa vie. Mme de Lyrach éclatait en invectives contre l'abbé, qui lui répondait avec fureur. La femme aux poulets essayait de garantir ses produits des gestes du vicaire. Le vieux monsieur se tordait littéralement sur sa banquette, et le commis voyant que « ça prenait », lançait au moment opportun, un mot ou une plaisanterie qui excitait les deux adversaires. La paysanne riait par petits gloussements, comme une poule; dans son coin, le militaire, qui commençait à dormir, se réveilla en sursaut sans comprendre ce qui se passait. Seul le conducteur, que le bruit des grelots empêchait d'entendre gardait du haut de son siège un air calme et béat.



L'abbé pourtant, comprenant tout le ridicule de cette scène voulut en finir. Le commis, s'érigeant en défenseur de Mme de Lyrach, réclamait des excuses à cor et à cris.

— Hé bien, rugit le vicaire, s'il ne faut que ça, je les fais, les excuses.

Il eût un beau geste... un geste comme dut en faire le vieil Horace en prononçant le : *Qu'il mourût !* Mais il y avait pourtant une différence, c'est que Horace avait les bras libres, tandis que ceux de l'abbé étaient armés d'un parapluie. En lançant son bras... et son parapluie, il avait oublié que devant lui se trouvait une vitre, le parapluie passant au travers la fit voler en éclat. D'un bond le conducteur fut à terre.

Qué qu' c'est donc ? demanda-t-il, d'une voix effarée, bien plus préoccupé de savoir si on lui paierait la casse, que des blessures qu'elle eût pu occasionner.

— Ah ! voilà, dit le commis en prenant un air indigné, Monsieur que voici a ses nerfs !

— Insolent ! Insolent ! cria l'abbé.

— Ta, ta, ta !... tout ça ne me paye pas ma glace, et je veux qu'elle me soit payée, et à ç t'heure encore ! Sinon, allez descendre... Ah mais !

## VII

La chose se corsait et menaçait de devenir grave, quand deux gendarmes passèrent, à cheval. C'était une solution. Ils arrivèrent au moment psychologique, comme disent les Allemands, au moment où le conducteur allait se fâcher, où les voyageurs s'impatientaient du retard, où le commis voyageur commençait à occuper la payanne :

— Hé donc, cria le conducteur, v'nez donc z'ici !

En gens experts, les gendarmes flairèrent une affaire grave :

— Qu'il y a t il pour lors ? demanda le brigadier.

— Voici, dit vivement le commis sans laisser le temps au conducteur de parler ; Monsieur et Madame sont en dispute, monsieur a cassé une vitre, refuse de la payer et de faire excuse à Madame De

plus, cela me retarde ainsi que tous ces messieurs... n'est-ce pas, dit-il, en faisant des yeux le tour de la voiture ?

— Oui, oui... je me ferai mettre au clou moi, grogna le soldat !

— J'ai un rendez-vous d'affaires, moi, dit le vieux monsieur.

— Je manquerai le marché, sanglotta la femme aux poulets.

— Du fond, la voix de madame de Lyrach s'éleva à son tour :

— Je vais peut-être manquer un héritage, moi !...

Pendant ce déluge de paroles, le brigadier avait retiré un portefeuille :

— Vous vous nommez ?... demanda-t-il à l'abbé en roulant des yeux terribles :

— Mais... je ne refuse pas de faire des excuses encore une fois !

— Pas d'éclat, s'vous plaît.

— Payez ce que vous avez fait d'abord, cria le conducteur.

— Ah ! ça non, je ne paierai pas.

Et plus rouge qu'une tomate, l'infortuné abbé s'enfonça dans son coin.

— Alors j'écris : refus d'obéissance à la loi, pour lors, Monsieur ; vous êtes pris, et vous aurez de mes nouvelles.

Votre nom, que j'dis ?

— Cherchez-le.

— Ah ! assez ! qu'il parte... crièrent tous les voyageurs ! Allons-nous coucher ici ?

— Je le dirai moi qui suis l'offensée dit madame de Lyrach, jubilant de pouvoir jouer un tour à son ennemi, c'est monsieur l'abbé Gaudoin !

Celui-ci se mordit les lèvres jusqu'au sang pour ne pas étrangler son vis-à-vis... Les gendarmes renfourchèrent leurs bêtes, le cocher grimpa sur son siège, et ils repartirent. La fin du voyage se passa sans autre incident, l'abbé et madame de Lyrach se lançant de furieuses louchées. A Ernesty-les-Canards, l'abbé descendit pour prendre un autre courrier et sa sortie fut accompagnée d'un *Ah !* de satisfaction. M<sup>me</sup> de Lyrach allait bien plus loin recueillir le dernier soupir en même temps que la fortune d'un oncle à elle. Débarrassés du poids des bagages et de la personne de l'abbé, les chevaux filèrent comme le vent, et madame de Lyrach put arriver

à temps pour fermer les yeux de son oncle. Quelques jours après elle revenait par le même courrier, brûlant d'arriver à Menu-Bois, rapportant de beaux et nombreux titres de rentes, et une bonne histoire à raconter.

## VIII

Je passerai sous silence les faits qui arrivèrent entre cette mémorable journée et celle où madame de Lyrach fut appelée comme témoin de l'affaire de l'abbé Gaudouin. Elle fut jugée au tribunal d'Ernesty-les-Canards. Mais la cour pensant que le seul témoignage de M<sup>me</sup> Lyrach n'était pas suffisant pour prouver les faits imputés à l'abbé Gaudouin, acquitta celui-ci et mit le dossier au panier. Venons de suite aux préparatifs de la soirée-concert du commandant Troussard. On en parlait beaucoup à Trémargo et chacun pensait s'y amuser beaucoup. Dans les petites villes de province un fait de ce genre de vient un grand événement. Des rumeurs vraies ou fausses avaient appris aux curieux que les officiers de la garnison voisine s'y trouveraient, on prétendait même qu'un jeune attaché d'ambassade, M. de Riampère avait daigné accepter l'invitation envoyée par M. Troussard. Bref, c'était depuis quelques jours, une animation extraordinaire. Le jardinier avait dévalisé son jardin pour fournir des fruits et des bouquets. L'unique modiste qui végétait à Trémargo, avait presque fait fortune en épuisant un vieux stock de plumes et de rubans qu'elle avait relégué depuis longtemps dans des cartons. Cette soirée avait donc réellement du bon puisqu'elle joignait l'utile à l'agréable.

Mais . . . . (car il y a toujours un mais) le curé instruit à la longue de cette nouvelle, apprenant en même temps que c'était de là qu'était née la dispute de M<sup>me</sup> de Lyrach avec son vicaire, se demandait anxieusement si le trouble et la frivolité n'allaient pas s'emparer de ses ouailles. Il les connaissait bien, et cette agitation immodérée lui semblait grosse de menaces pour l'avenir. Il alla faire visite à M. Troussard, le trouva perché au haut d'une échelle, en train d'attacher des guirlandes de lierre et de fleurs à son salon, tandis que M<sup>lle</sup> Gilberte, le jupon retroussé, nettoyait à tour de bras

une immense glace un peu ternie par le temps. Sans en être prié, comme quelqu'un qui se sent chez soi, le curé s'assit dans le seul fauteuil disponible :

— Hé bien donc, vous allez marier mademoiselle, à ce que je vois ..

— Moi ? mais... pas encore, curé, pas encore ! dit M. Troussard.

— Alors que veut dire cet air de fête ?

— Ah ! voilà, mon cher curé ! Attendez donc que j'aie fini de clouer cette guirlande, et je suis à vous... Voici, reprit-il une fois descendu de l'échelle, je voudrais trouver pour ma fille ..

— Un mari, parbleu ! reprit en riant le curé.

— Oui, mais ça ne serait pas pour tout de suite... .

— Vous voyez que j'avais mis juste tout à l'heure, pourtant.

— Hé bien oui. Je n'ai rien à vous cacher, curé, et je vais tout vous raconter.

Et avec de grands gestes, Troussard exposa son plan : Cette soirée allait réunir sa fille avec celui qu'il convoitait pour gendre, on les verrait ensemble, on en parlerait peu à peu, tout le monde donnerait le mariage comme certain . . . Le curé comprenait à merveille. Son bon sens lui disait que Troussard agissait en habile homme, faisant montre par cette soirée, d'une fortune qu'il n'avait pas.. . Oui, tout cela était très bien, mais quelle dissipation, quel mauvais exemple pour la commune !

— « Comment, s'écria Troussard à ce mot, le mauvais exemple ! Oh ! curé vous ne me connaissez pas ! Croyez bien que rien ne se passera sous mon toit ! D'abord je ferai faire une quête pour les pauvres de la ville... .

Le curé se calma soudain, prit une figure indulgente et pressant les mains de son vieil ami.

Je suis rassuré dit-il, je sais que vous faites tout pour le mieux, mais je croyais de mon devoir de pasteur... . de .... m'occuper, ... n'est-ce pas ... enfin excusez-moi !

Ils se quittèrent ravis tous les deux, l'un d'avoir la quasi approbation de son curé, l'autre de savoir une bonne somme d'argent dans la caisse de ses pauvres.

Nous voilà donc à la veille, du grand jour A Menu-Bois, un énorme colis vient d'arriver. Il contient un habit tout neuf pour Frunigot, un chapeau dernière mode et multitude de ces charmants bilotots que l'on distribue aux cotillons .. et un vieux bronze, cadeau que Notre ami Frunigot a fait venir en cachette de sa belle-mère et qu'il a payé de ses deniers. La veille de la soirée, Frunigot alla vers le soir porter la caisse de bibelots chez M. Troussard. Il y fut reçu à bras ouverts et prié à dîner ; il refusa d'abord en disant que sa belle-mère serait inquiète, puis se décida à rester devant les risettes de M<sup>lle</sup> Gilberte. On dîna sur le pouce, dans la chambre de Troussard, le salon étant tout encombré. Ensuite, sur une grande draperie tendue dans un coin du salon, on piqua les bibelots qui faisaient vraiment très bon effet. Au moment de partir, Frunigot attira subitement au fond de la caisse deux superbes tambours de Basque où s'étalait en lettres d'or cette inscription : « *Souvenir du Cotillon du* » X. 189... Et comme effrayé de ce coup d'audace, il dit bonsoir précipitamment et partit.

(A suivre).

HENRI DE FARCY DE MALNOË.



# L'HISTOIRE DE BRETAGNE

DE

M. ARTHUR DE LA BORDERIE

---

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les Bénédictins de Saint-Maur accumulèrent d'immenses matériaux qui devaient servir à la construction d'un vaste monument : l'histoire de nos provinces. La Révolution vint malheureusement disperser les matériaux et proscrire les travailleurs. C'est ainsi que les pièces innombrables rassemblées par dom Le Noir pour l'histoire de la province de Normandie moisissent encore aujourd'hui — sinon inviolées, du moins intangibles — dans le grenier d'un château du Calvados, propriété du marquis de Mathan.

Plus favorisés, le Languedoc, la Lorraine, la Bretagne n'eurent pas à souffrir de ce terrible cyclone ; quand la Révolution éclata, leur histoire, enfin sortie des limbes, émergeait, radieuse, à la lumière.

Hélas ! rien ne dure en ce monde. Si, dans son ensemble, l'édifice construit par les Bénédictins a bravé les injures du temps, çà et là, néanmoins, de nombreuses colonnades chancellent et maintes astragales s'effritent. Un vaillant libraire de Toulouse voulut, il y a quelques années, offrir à ses compatriotes une nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* ; vérification faite, force fut à M. Privat d'adresser un appel aux érudits de la province et d'utiliser leur concours pour renouveler les parties tombées en ruines.

L'*Histoire de Bretagne* de dom Morice a plus vieilli peut être encore que l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette. Fallait-il lui appliquer le même travail de restauration partielle et latérale ? Avec un courage dont on ne saurait trop se réjouir, M. Arthur de la Borderie, le savant membre de l'Institut, a jugé qu'il fallait poser,

dans un style et sous une forme nouvelle, les fondements d'un monument nouveau. Seul, un savant comme M. de la Borderie pouvait assumer une pareille entreprise. Voici plus de quarante ans qu'il travaille et qu'il débarrasse le terrain des broussailles où se fourvoyèrent les premiers défricheurs. Ses études sur les vieux rois, les vieux moines et évêques de l'Armorique, sur la propagation du christianisme dans la péninsule, sur l'émigration bretonne, etc., font foi depuis longtemps parmi les lettrés. La rigoureuse probité scientifique de l'historien, son indépendance de toute coterie, ses qualités littéraires, la fermeté et la sûreté de son jugement, ne le désignaient pas moins pour cette difficile tâche. Aujourd'hui que nous avons sous les yeux la première partie du tome I<sup>er</sup> de l'*Histoire de Bretagne*<sup>1</sup>, nous pouvons rendre à l'éminent écrivain ce témoignage, qu'il justifie. et au-delà, les espérances de ses compatriotes et de ses amis. Les Bretons ont vraiment le droit d'être fiers ; leur province a le privilège de posséder la première un historien dont la science éprouvée, non seulement égale celle des anciens Bénédictins, mais la rectifie et la complète.

Les 250 pages de « la première partie du Tome I<sup>er</sup> » comprennent la « Topographie générale et pittoresque » : littoral, montagnes, rivières, forêts, et « l'Histoire » de la province, depuis les origines jusqu'aux « émigrations bretonnes ». Six chapitres sont consacrés aux Gaulois et aux Romains qui peuplèrent la péninsule, de l'an 57 avant Jésus-Christ à l'an 460 de l'ère chrétienne : c'est la première époque. La « seconde époque » se rapporte à l'établissement des Bretons dans la Péninsule armoricaine. Sur les douze chapitres où se déroulent les péripéties de l'émigration, deux seulement sont imprimés. Les dix autres, M. de La Borderie nous les fournira dans le courant de l'été prochain. L'état de santé du savant historien a reculé de quelques mois la réalisation des promesses faites par l'éditeur. Mais quel Breton oserait gourmander l'intépide écrivain qui travaille jour et nuit pour mener à bien son entreprise ?

<sup>1</sup> C'est à une bienveillante communication de l'éditeur que l'auteur de cet article doit la connaissance des bonnes feuilles de l'ouvrage tirées jusqu'à présent qui forment environ la moitié du tome I<sup>er</sup>, lequel paraîtra au mois d'août prochain chez M. J. Plihon, libraire-éditeur, 5 rue Motte-Fablet, à Rennes.

Les fouilles opérées en Bretagne depuis un siècle ont abouti à des découvertes qui jettent un grand jour sur la période gallo-romaine. Jusqu'ici ces découvertes, confiées par leurs auteurs à des recueils spéciaux, n'en étaient pas sorties. M. de la Borderie les exhume pour la première fois, et en tire des renseignements qui non seulement corrigent sur beaucoup de points les assertions de ses prédécesseurs, mais qui répandent une pleine clarté sur des faits restés obscurs. Le lecteur trouvera forcément plus de descriptions archéologiques, et çà et là, de dissertations géographiques et historiques, que de récits proprement dits dans cette première partie si substantielle et si copieuse. Mais ces descriptions et ces controverses n'ont rien d'aride ni d'abstrait : M. de la Borderie n'est pas un érudit ennuyeux. L'élégance et l'aisance de son style, la netteté de sa phrase, le tour humoristique de ses réflexions, et l'art qui préside à la composition de chaque morceau donnent un caractère des plus littéraires à cette œuvre où la science réclame pourtant une grande part. Je défie le profane le plus rebelle à l'histoire de ne pas dévorer par exemple les pages où M. de la Borderie nous raconte la bataille navale livrée par César aux Venètes. Dans ses *Commentaires*, le vainqueur pousse l'animosité contre ses anciens adversaires jusqu'à la calomnie ; grâce à la narration impartiale de Dion Cassius, l'historien de la Bretagne rétablit l'exactitude des faits et venge nos ancêtres des stupides outrages qu'avait articulés contre eux un vainqueur aussi fourbe que cruel. L'histoire des SS. Rogatien et Donatien a exercé la sagacité de bien des écrivains. Que d'hypothèses invraisemblables un faux patriotisme n'a pas craint d'amonceler ! Il était réservé à M. de la Borderie de dégager la légende des affabulations parasites qui l'étouffaient et de fixer la version définitive. Un tel chapitre ne pouvait être écrit que par un archéologue doublé d'un critique et d'un littérateur. A la rigoureuse précision de l'antiquaire M. de la Borderie ajoute le charme et l'émotion du chroniqueur chrétien dont le cœur palpite au contact de l'héroïsme et de la sainteté.

Au bas des pages figurent de nombreuses références. Ici l'historien invoque un annaliste des premiers siècles et là, une inscription contemporaine. Pour se reconnaître au milieu de tant de textes, il



faut cette préparation spéciale et technique que donne seul une étude acharnée et que possèdent seuls quelques hommes familiarisés de longue date, comme M. de La Borderie, avec ce que j'appellerais volontiers l'outillage de l'histoire. En cet ordre de questions, il ne suffit pas d'avoir l'esprit naturellement droit et bon ; il importe que l'écrivain soit en possession d'un principe de jugement et d'exégèse ; il faut, selon le mot de Pascal, « avoir une montre » par laquelle on décide l'heure qu'il est, au lieu de se fier uniquement à la finesse de ses sens. Ce qui manque trop souvent à beaucoup d'historiens, c'est cette sorte de « montre. » De là tant d'erreurs et de sottises.

Puisse maintenant M. de la Borderie nous donner prochainement la suite de son travail. Mais si nous éprouvons quelque retard, je me garderai bien de récriminer. Une histoire est une œuvre d'art de longue haleine. Quelle considérable somme de travail ne représente point souvent telle page que le lecteur tourne parfois, hélas ! d'une main rapide et distraite ! Le « monde » ne se doute pas de la cruauté de nos labeurs et ne soupçonne ni nos inquiétudes ni nos maux. Que les amis de la Bretagne se disent donc que si les volumes de *l'Histoire de la Bretagne* ne leur parviennent pas toujours aux échéances prévues, cette irrégularité tient à la noble préoccupation dont l'auteur est obsédé de faire un livre qui les satisfasse et qui honore son pays.

OSCAR HAVARD.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

La librairie de la *France Scolaire* publie d'utiles ouvrages de vulgarisation ; l'*Education populaire*, recueil orné de portraits, de documents officiels sur la Ligue de l'Enseignement, une biographie de Jean Macé, le fondateur de cette Ligue ; un petit livre de M. Léon Riator. « Des bases classiques allemandes qui nous donne, dans un excellent style, un tableau de la littérature allemande depuis les origines, et une vision très nette de ce qu'on pense aujourd'hui par delà le Rhin.



TROIS SEMAINES DANS LES GRIFFES PRUSSIENNES, par un ancien aumônier de l'armée de la Loire. — Rennes, H. Caillière 1896.

Il est bon de réveiller la fibre patriotique. L'ancien aumônier militaire qui s'acquitte aujourd'hui, avec une spirituelle franchise, de ce pieux devoir nous permettra de le nommer ! c'est M. L'abbé Fouéré-Macé, bien connu en Bretagne par de belles études historiques sur sa paroisse de Lehon.

Pour rentrer au Mans après le désastre de janvier 1871, notre aumônier dut passer plus d'une fois sous les fourches Caudines de nos insolents ennemis, mais il ne s'humilia jamais et garda toujours au cœur, avec sa belle humeur française, l'ardeur patriotique dont sa suprême visite au plateau d'Auvours nous envoie le reflet.

Excusons-le d'avoir quelque peu raillé son confrère protestant, le Révérend Becker. Cette innocente raillerie, c'est encore du patriotisme.

O. DE G.



LOFFICIAL REPRÉSENTANT DU PEUPLE. — *Journal d'un Conventionnel en Vendée* (décembre 1794 — juillet 1795), publié par C. Leroux-Cesbron. — Paris, E. Flammarion, 1896.

Les livres sur la guerre de Vendée sont nombreux, mais les documents originaux contemporains, extrêmement rares ; aussi devons-nous faire très grand cas du *Journal* du représentant du peuple Lofficial, que vient de publier un de ses descendants, M. C. Leroux-Cesbron.

Louis-Prosper Lofficial, né à Montigné-sur-Maine en 1751, occupa diverses fonctions judiciaires sous la Révolution avant d'être député à la

Convention. par le département des Deux-Sèvres. Quoique foncièrement républicain et même un peu jacobin, il n'éta l'point sanguinaire et il vota contre la mort du roi, ce qui lui valut d'être soupçonné de modérantisme par son collègue Ruelle, quand le comité de Salut public l'envoya en mission en Vendée, au mois de décembre 1794.

Pendant cette mission de sept mois, l'official prit une part active aux négociations qui amenèrent le traité de paix de la Jaunaie. Dans son *Journal* il nous donne le très vivant écho de cette pacification si désirée de part et d'autre : « nous avons tous diné ensemble, écrit-il en matière de conclusion » ; après avoir montré la musique de Nantes jouant l'air : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille. »

Le lendemain, la fête continue, « Charette a exprimé en peu de mots sa « sensibilité et a dit qu'il ne manifestait d'autres désirs que de sacrifier « ses jours pour la République. » Le réveil dut être cruel, qui succéda de près à ces illusions ; mais Charette se sacrifiant à la République, c'est inattendu.

Nous n'avons pas à rappeler ici comment la pacification fut rompue et nous trouverions peu de détails à c t égard dans les notes de Lofficial, qui retourne contre « le perfide Charette » son ancienne haine contre « les Stoffletains ».

M. Leroux-Cesbron a bien mérité des amis de l'histoire en publiant le *Journal* de son aïeul, qui toujours « sage et prudent » devait mourir sous la Restauration, bonne princesse, conseiller à la Cour d'Angers. A la tête de ce document précis, et précieux, se trouve une excellente introduction de l'éditeur, une fine préface de M. Baguenier Desormeaux et un portrait de Lofficial. Le volume aura sa place de choix dans les bibliothèques vendéennes.

O. DE G.

\*  
\*

**INVENTAIRE DES ARCHIVES DU CHATEAU DE SAINTE-VERGE, près  
Thouars, publié par le marquis de l'Estourbeillon. Vannes,  
librairie Lafolye, 1895,**

Notre laborieux confrère, le marquis de l'Estourbeillon, étend même aux provinces voisines les recherches qu'il a entreprises sur les archives des châteaux de la Bretagne. Son dernier ouvrage — tout un gros volume — est un dépouillement de l'important chartrier de la seigneurie de la Forest-Sainte-Verge, relevant de l'ancien duché de Thouars. Ces archives, obligeamment communiquées au marquis de l'Estourbeillon par ses parents, MM. de Beauregard, possesseurs actuels d'un manoir dont

l'origine remonte à plusieurs siècles, sont curieuses pour l'histoire et la généalogie de plus d'une famille poitevine. Le plus ancien de ces actes, qui se chiffrent par trois ou quatre centaines, est un bail de 1321. Et encore n'avons nous là que la première partie du travail comprenant la Châtellenie de Bouillé-Saint-Paul et ses dépendances ; deux autres fascicules nous sont annoncés. J'ai déjà eu l'occasion de louer l'excellente méthode de travail du marquis de l'Estourbeillon et, en particulier, les tables alphabétiques si complètes, si faciles à consulter, qui terminent chacun de ses livres.

O DE G.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS. — *La Révolution, l'Empire et la Restauration* par Edmond Biré. — Paris, V. Retaux, 1896.

C'est avec de l'histoire contemporaine, aussi familière à l'auteur que la littérature de ce même XIX<sup>e</sup> siècle, qu'est composé le dernier volume de M. Edmond Biré, *Mémoires et Souvenirs*.

Nos lecteurs savent d'avance que tous les ouvrages de M. Biré portent en eux, en même temps qu'une leçon sur les hommes et les choses d'un passé encore voisin du présent, un enseignement moral et chrétien. Ils apprendront beaucoup dans celui-ci, comme dans les autres, et ils réfléchiront après l'avoir lu.

« Et quel temps fut jamais plus fertile en *désastres*, » dirions-nous volontiers, modifiant légèrement un vers d'*Athalie*, à propos de la première époque dont traite le livre de M. Edmond Biré, de la période révolutionnaire.

L'auteur remarque avec justesse que presque tous les acteurs ou les témoins de la Révolution, frappés eux-mêmes de terreur, n'osèrent ou ne purent consigner leurs souvenirs. Aussi enregistre-t-il, avec un soin particulier, les *Mémoires* de l'abbé Lambert, dernier confesseur du duc de Penthièvre, un excellent homme, ceux de Larevellière-Lépeaux, le directeur théophilanthrope et prêtrephobe, un faux *bonhomme*, ceux de Barras, l'arbitraire proconsul qui renversa Robespierre et détesta Bonaparte, un homme de boue et de sang.

Les *Mémoires* récemment publiés abondent, en revanche, sur l'époque napoléonienne (qu'on ne me fasse pas dire « épopée », malgré l'allure homérique des premières campagnes de ce siècle). M. Biré analyse en bref et commence avec une verve du meilleur aloi les *Mémoires* du Baron de Méneval, d'un caractère tout intime ceux du maréchal Macdonald, du spirituel et mordant général Thiébauld, du général Fantin des Odoards,

du baron Peyrusse, qui ont l'allure, l'accent militaires. Le prince de Leigne, trouve là de dignes héritiers. Quoique M. Biré pousse jusqu'au Gouvernement de juillet avec les *Souvenirs* du baron Barante, avec les *vieux Souvenirs* d'une si attachante lecture, du prince de Joinville et même jusqu'à la République de 1848, avec les *Souvenirs* d'Alexis de Tocqueville, on sent qu'il aurait aimé à vivre sous la Restauration et qu'il en veut encore au chancelier Pasquier de certain jugement sévère contre M. de Villèle, le grand Ministre des finances de l'époque de son choix. Quand les principes se dissolvent et que la société s'émiette, il est permis à un fervent royaliste comme M. Biré de partager les regrets que la retraite de Charles X inspirait à Pasquier, disant lui-même : « Le vieux roi em-  
« portait le principe de l'hérédité directe, qui, pendant des siècles, avait  
« été la loi de la monarchie française, et dans lequel elle avait puisé sa  
« force ». Noble pensée, noble langage. O. DE GOURCUFF.

\*  
\* \*

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. par René Kerviler. — Fascicule vingt-deuxième (Chap-Chast) — Rennes, librairie générale de J. Plihon et L. Hervé, 1895.

J'arrive un peu tard pour parler aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* du dernier fascicule de la *Bio-Bibliographie Bretonne* de M. René Kerviler, mais il ne faut perdre aucune occasion de signaler cet excellent ouvrage, absolument définitif. L'auteur, en effet, devient de plus en plus sévère pour lui-même, et il rend facile le rôle de la critique qui ne saurait lui signaler aujourd'hui ni erreur ni omission.

J'ai compulsé les 200 pages de ce dernier fascicule sans trouver rien à reprendre. Si j'ajoute aux nombreux *Charpentier* bretons M. Abel Charpentier, contrôleur des contributions directes à Paris, c'est que j'ai tout lieu de croire Nantais ce haut fonctionnaire qui a fait ses études au lycée de Nantes.

L'article Charette et l'article Châteaubriand groupant tous les ascendants et descendants du célèbre chef vendéen et de l'illustre écrivain, orateur, homme d'État, sont les plus importants du volume.

Ils peuvent passer l'un et l'autre pour des modèles du genre. Le second surtout m'a émerveillé par l'érudition dont il témoigne. Tout de Châteaubriand et sur Châteaubriand, livres, brochures, articles de journaux, éditions, parodies même, est analysé, décrit. J'ai trouvé jusqu'à la mention du recueil à demi apocryphe de Delandine de Saint-Esprit dont je pos-

sède une réimpression sous ce titre et à cette date : « *Nouvelles* » par M. le vicomte de Châteaubriand. — 5 vol. in-32. Paris, G. Barba, 1833.

A signaler une brochette : *Châteaubriand enfant*, par V. Tinayre, — Paris, Ract et Falguet, 1882.

Que pourrions-nous ajouter à l'article Charette, si complet en ce qui concerne les deux héros de la famille ? M. Kerviler ne devait pas comprendre dans son étude les œuvres d'art proprement dites, l'estampe de Duplessis-Berteaux et le tableau de M. Le Blaut représentant l'exécution du grand chouan.

Sur les familles de Chapotin, Charbonneau, Chardel, Chardin, Chardon, Charil de Ruillié et Charil des Mzures, Charuel, Charuau, Charyau, Chassé sur « le vénérable Charles de Blois, duc de Bretagne, et l'historien révolutionnaire Chassin, l'ouvrage de M. Kerviler ne nous laisse rien ignorer.

O. DE G.



M. Trévédy propose d'adjoindre à la *classe d'archéologie* de l'*Association bretonne* une branche qui s'appellerait « Compagnie d'assurances contre les erreurs historiques ».

Sous ce titre même, notre érudit confrère publie une brochure qui démontre l'utilité d'une pareille innovation.

Il relève, en effet, dans certains ouvrages officiels d'auteurs aussi qualifiés que M. Lavisse et dans des livres plus indépendants (les *Zigs-Zags en Bretagne*, et ce *Littoral de la France* où l'excellente madame Vattier d'Amboise eut le tort d'accorder trop de confiance à Ogée), nombre d'affirmations erronées ou contradictoires dont il ne tiendrait qu'à lui d'augmenter la liste.

M. Trévédy, auteur du *Roman de Périnaïc*, termine par une allusion à la pseudo-héroïne — sortie presque toute armée du cerveau de M. Quellien — un excellent petit travail que tous les Bretons, soucieux de la vérité historique, l'encourageront à continuer.

O. DE G.

---

*Le Gérant* : R. LAFOLYÉ.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

# BONCHAMPS & LE PASSAGE DE LA LOIRE

PAR L'ARMÉE VENDÉENNE EN 1793

(Suite<sup>1</sup>)

---

Le Conseil Supérieur et le Conseil de l'armée n'avaient pu naturellement rester sourds aux inquiétudes formulées par les deux généraux, sur les conséquences déplorables qu'allait avoir pour le parti la faute commise en laissant rentrer dans Nantes les Mayençais, qui s'y préparaient à retomber sur le pays, plus terribles que jamais. Le seul remède à tenter, pour détourner ce fléau du territoire soulevé, c'était évidemment d'essayer *in extremis* la diversion en Bretagne proposée quatre mois auparavant par Bonchamps. On avait, quelque chance, en agissant rapidement, de retenir encore sur la rive droite au moins une partie des troupes ennemies, de plus si le pays se soulevait, on pouvait espérer parvenir à s'emparer d'un port sur la Manche, demande constante du gouvernement de Londres. La situation, assurément, n'était plus ce qu'elle avait été à la fin de mai ou au courant de juin précédents ; mais un homme déterminé, à la tête d'une troupe compacte et facile à manier, ayant des intelligences dans les pays qu'il s'agissait de soulever, pouvait encore espérer légitimement un résultat précieux. D'ailleurs c'était la seule planche de salut qui restât, toujours, bien entendu, à la condition que la Grande-Armée conservât sa consistance en Vendée. Il ne pouvait plus être question alors de se rendre maître de la côte poitevine, on n'en avait plus le temps. Il fallait continuellement être tournés du côté de Nantes, prêts à barrer la route aux troupes républicaines qui pourraient en sortir ; d'Elbée n'avait donc aucune raison de s'opposer cette fois

<sup>1</sup> Voir la livraison de mars 1896.

à l'expédition tentée par un petit corps de troupes ; il ne paraît pas qu'il y ait fait d'objection. Un seul homme était capable de réussir encore : c'était Bonchamps. Toujours disposé à se sacrifier à l'intérêt général, il n'hésita pas, malgré le triste état où l'avaient mis ses blessures, à courir au danger et à entreprendre dans des conditions aussi défavorables une opération qui pouvait assurer le salut de son parti tout entier ; il s'employa dès lors à exécuter son plan. Se dévouant ainsi, pour ses compagnons de luttés, à une entreprise dont il ne pouvait pas ignorer les dangers actuels ; oublieux de soi-même, s'offrant, en un mot, pour tenter d'assurer aux siens une dernière ressource.

Cependant les partisans du passage en masse sur la rive droite n'avaient pas vu sans désappointement ce général reparaitre à l'armée. Tant qu'ils l'avaient su enfermé, blessé, au château de Jallais, ils avaient prétendu s'appuyer sur ses propres idées pour préconiser l'action de l'autre côté du fleuve. Le retour du marquis déjouait leurs menées, ils n'hésitèrent pas à modifier leur tactique et prirent prétexte de l'organisation de l'expédition proposée par lui, autour de laquelle ils menèrent grand bruit, pour continuer à préparer l'exode qu'ils entendaient perpétrer à la première occasion. Ils s'y prirent si habilement, qu'ils surent cacher jusqu'au bout la mise en action de leurs projets, même au généralissime, qui n'en eut que de vagues soupçons<sup>1</sup>, et furent assez adroits pour que nombre de gens peu renseignés jusque-là ou renseignés par eux aient cru que le projet de Bonchamps prit naissance seulement au mois de Septembre et que le passage de la Loire en masse fut l'œuvre de ce général. On fait désormais combien cette opinion est fausse. Elle semble avoir été savamment répandue et entretenue par ceux surtout qui avaient intérêt à dégager la mé-

<sup>1</sup> « On m'a caché ce projet, seulement on m'a demandé de faire assurer, par trois mille hommes choisis, le passage de la Loire, pour nous retirer en Bretagne, en cas que nous ne puissions plus tenir sur la rive gauche de la Loire : mais je soupçonne qu'il y avait un plan formé par quelques officiers nommés et qu'ils ont exécuté un moment où ma blessure et la mort de Bonchamps leur en ont laissé les moyens. » (*Interrogatoire de d'Elbée*, Savary, III, 19-20). — « Je puis assurer que le généralissime d'Elbée ignorait les préparatifs de Donnissan. » (Beauvais, 111).



moire des véritables instigateurs responsables du passage, responsabilité rendue bien lourde par les terribles malheurs qui en furent la conséquence. La marquise de la Rochejaquelein, fille de Donnissan s'est fait l'écho de ce bruit, si favorable à son père. On dirait, à la lire, qu'elle a entendu alors pour la première fois parler dans son entourage de l'expédition qui se préparait. Bonchamps doit en supporter tout le poids<sup>1</sup>. Un grand nombre d'historiens de la Vendée, suivant servilement sur ce point, comme presque toujours, ses célèbres *Mémoires*, sans se donner la peine de les contrôler, n'ont pas hésité à rééditer la même erreur<sup>2</sup>.

Il était dans les destinées de la Vendée que la diversion, telle que l'avait préparée Bonchamps, ne s'exécuterait pas. Dès le 25 septembre, Kléber et Grouchy s'avançaient de nouveau dans le pays. Clisson voyait revenir Canclaux, le 28, pendant que Kléber faisait une incursion dans la région de Montaigu, et l'occupait tout entière. Au même moment, Chalbos et Westermann, chacun avec une colonne, s'avançaient sur Chatillon, pendant que l'armée républicaine de Luçon marchait sur Mortagne. D'Elbée et Bonchamps ne s'étaient pas trompés ; une fois encore il fallait faire tête de tous les côtés à la fois. Malheureusement les royalistes ne purent empêcher la jonction des patriotes.

<sup>1</sup> « On a cru que les Vendéens l'avaient entrepris (le passage de la Loire), « témérairement et par leur propre volonté ; mais on voit bien par les détails « précédents que ce fut uniquement l'effet d'une terreur panique, et les offi- « ciers, loin d'y consentir, en étaient au désespoir. A la vérité, c'était, parait- « il, le plan de M. de Bonchamps ; je ne dirai pas même que certains offi- « ciers, surtout MM. de Talmond et d'Autichamp, n'aient vu le passage de la « Loire avec plaisir et n'y aient contribué... » (M<sup>l</sup><sup>le</sup> de la Rochejaquelein, *Mémoires originaux*, 270. Cf. aussi *ibid.*, 265). Les explications quelque peu embarrassées que donne le même auteur sur l'impossibilité où l'on fut d'empêcher le passage en masse, donneraient assez facilement à penser qu'elle est un peu gênée pour en parler, à raison précisément du rôle joué dans la circonstance par son père, rôle si opposé aux opinions de Lescure et de la Rochejaquelein.

<sup>2</sup> Cf., notamment *Créteineau-Joly*, 5<sup>e</sup> édition, I, 273 ; édition Drochon, I, 295. — *Th. Muret*, I, 318. — *Mortonval*, 223, 224. — *L'abbé Deniau*, mieux inspiré, redresse en partie cette erreur, en reconnaissant à plusieurs reprises que Bonchamps n'a jamais été partisan du passage en Bretagne de toute l'armée vendéenne (II, 439, 440, 467, 468 ; III, 63, 64). — *Beauchamps* a subi les mêmes influences que M<sup>l</sup><sup>le</sup> de la Rochejaquelein (II, 83).

Ces dernières convulsions de la première Vendée sont connues ; je m'y arrêterai seulement pour examiner l'attitude des quelques personnages faisant l'objet de cette étude.

Le 15 octobre, après que Lescure eut été blessé à la Tremblaye<sup>1</sup>, près de Cholet, il y eut parmi les Vendéens un instant de panique rapidement suivi, d'ailleurs, d'un retour offensif, qui permit de contenir l'adversaire. Au moment où les paysans faiblissaient ainsi, on avait cru bon de faire filer les caissons et une partie des canons sur le parc d'artillerie établi à Beaupréau<sup>2</sup> et commandé par Marigny ; on avait seulement gardé à Cholet quelques pièces avec leurs coffrets. Le soir, Poirier de Beauvais constata non sans inquiétude que ces coffrets étaient loin d'être pleins, et qu'ils seraient bien insuffisants pour la journée du lendemain, où la bataille était imminente<sup>3</sup>. Il fallait à tout prix avoir de nouvelles munitions avant la pointe du jour, tant pour l'infanterie que pour l'artillerie. Le Conseil informé décida d'envoyer sur l'heure, à Beaupréau, un officier pour ramener sans désemparer ce qui était nécessaire.

Le prince de Talmond demanda à être chargé de cette mission qui ne souffrait aucun retard ; mais, au lieu de la remplir, il passa sans s'arrêter à Beaupréau et courut d'un trait jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil, où il mit de suite tout en œuvre pour assurer définitivement le passage de la Loire par l'armée entière, quinze ou dix-huit heures avant que le conseil de guerre, dont je parlerai tout à l'heure, ait encore rien décidé à ce sujet<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Château à deux kilomètres environ en avant de Cholet vers le Poitou.

<sup>2</sup> A 19 kilomètres de Cholet en allant vers Saint-Florent-le-Vieil et la Loire.

<sup>3</sup> Cf. Poirier de Beauvoir : *Mémoires*, 142 : — comtesse de la Bouère : *Souvenirs*, 82.

<sup>4</sup> Cf. Poirier de Beauvais 142, 143, 146, 149 ; — comtesse de la Bouère, 83 : — Amédée de Béjarry : *Souvenirs vendéens*, 96. — L'accusation formulée par M. Amédée de Béjarry, fils de l'un des combattants, est encore plus grave. Ce serait une véritable désertion causée par l'entêtement du Prince et dans laquelle on trouverait peut-être l'explication de la tentative d'embarquement de celui-ci pour Jersey, après l'échec de Granville. « Les munitions, dit M. de Béjarry avaient dû être expédiées par le Prince de Talmond. Celui-ci, dont l'idée fixe était de passer la Loire, avait voulu partir la veille au

Devant ce strict exposé de faits dont la réalité est incontestable, j'en viens à me demander, je l'avoue, si le même homme, ou un complice, n'avait pas, dans la journée, fait filer les caissons vers Beaupréau et la Loire afin de démunir Cholet et si ce n'est pas pour être bien sûr que Marigny ne recevrait pas à temps l'ordre de ramener les munitions, qu'il se chargea lui-même de porter cet ordre se gardant bien de le faire exécuter. Le but ? rendre la résistance impossible de ce côté et obliger les généraux à se replier rapidement vers la Loire, seule issue laissée libre encore par l'ennemi. Cet homme était brave ; maintes fois il l'avait prouvé, et encore ce jour-là, brillamment, aux côtés de Bonchamps<sup>1</sup>. On ne saurait donc imputer cette faute à sa lâcheté et je demande qu'on m'en fournisse une autre explication que la mienne<sup>2</sup>.

« soir. Comme il était suivi d'un petit nombre de soldats, on le laissa faire, mais en lui recommandant d'envoyer, de Beaupréau, des munitions qui y étaient en abondance. Chemin faisant, il apprend que de petits détachements, abandonnant l'armée, se portent sur Saint-Florent ; il y court, oubliant les munitions. Il fut le premier à passer le fleuve, avant même que le premier corps vendéen fut arrivé sur ses bords » (Béjarry, *loc. cit.*)

<sup>1</sup> Cf. Poirier de Beauvoir : 142.

<sup>2</sup> Je m'empresse de reconnaître que je n'ai pour appuyer ce soupçon, en dehors de la logique même des événements, aucun document permettant de déclarer d'une façon absolument péremptoire qu'il y ait eut, dans tous ces événements, autre chose de plus qu'une regrettable coïncidence entre l'envoi des caissons à Beaupréau, dans la journée du 15 octobre et la fâcheuse action du Prince dans la soirée. Je dois à la vérité de rapporter ici le passage des *Souvenirs* de la comtesse de la Bouère, relatif à l'événement, et qui, tout en cherchant à disculper Talmond, semblerait confirmer mon raisonnement, en partie tout au moins. « L'artillerie, dit cette dame, et les munitions avaient été évacuées sur Beaupréau ; mais ce n'est pas M. de Talmond qui donna cet ordre de son chef, c'était d'après une délibération du Conseil. Au contraire comme il ne restait pas assez de canons pour commencer le feu, le prince de Talmond avait porté l'ordre à M. de Marigny, général de l'artillerie, d'en faire passer sans perdre un moment pendant la nuit. Il se rendit de Beaupréau à Saint-Florent, pour assurer le passage de la Loire. » (82-83). Mais je remarquerai d'abord que le récit de M<sup>me</sup> de la Bouère laisserait supposer tout au moins que Talmond ne fut pas étranger à la décision du conseil, dont elle parle. Quant à l'ordre porté à Marigny, en admettant qu'il ait été remis à ce général, ce que démentent Beauvais et Béjarry, quelle déplorable légèreté est celle d'un officier du rang de Talmond, de quitter Beaupréau sans s'inquiéter de savoir si on exécute cet ordre, pour courir là où il ne devrait pas être,

Lorsqu'on se fut replié sur Beaupréau, chacun eut conscience qu'il préparait un événement décisif. La Grande Armée catholique et royale était séparée de Charette par le brusque mouvement en arrière de celui-ci et la manœuvre habile de Kélber, qui la tenait vers l'ouest ; elle était prise de tous côté entre les diverses armées républicaines et la Loire, sans aucune issue par où elle eût pu s'échapper. Après sept mois de luttes, elle se trouvait presque au point où le général Berruyer avait voulu l'amener dès le premier avril précédent : acculée au fleuve<sup>1</sup>. C'était le dernier acte, pensait-on, du drame gigantesque où tant de braves avaient péri.

Un conseil fut tenu par les généraux royalistes. Deux solutions pouvaient être mises en discussion : ou bien continuer immédiatement la marche vers la Loire, en fuyant devant les patriotes, et tenter aussitôt le passage ; ou bien, une dernière fois recourir aux armes, faire brusquement tête à l'ennemi, chercher à briser, sa ligne et, si l'on y réussissait, rentrer en Vendée avec le prestige d'une nouvelle victoire pour recommencer la lutte. C'était une rude

*où il n'a rien à faire, à cette heure, au moins ostensiblement, aux yeux de l'armée et des généraux. La gravité de la faute intentionnelle, en serait atténuée peut-être, mais la responsabilité encourue n'en est pas amoindrie. La marquise de la Rochejaquelein elle-même vient corroborer mon opinion. D'après elle les paysans se seraient précipités sur Beaupréau « entraînés en partie par ceux qui désiraient passer la Loire ou du moins qui « avaient pour cela une arrière pensée. » (Mémoires originaux, 261). On dirait que M. de Barantès a senti lui aussi combien était accablant et cruel le témoignage inconsciemment apporté ainsi par la fille de Donnissan elle-même, car il a supprimé ce passage dans les éditions qu'il a publiées de célèbres Mémoires. (Cf. notamment : 2<sup>e</sup> édition Michaud, 1815, I, 244, et 13<sup>e</sup> édition, Oudin, 1868, II, 12). — Si mon raisonnement est juste, la responsabilité ne doit pas peser seulement sur le prince de Talmond ; Donnissan, des Essarts et les autres doivent en supporter une égale part. Encore une fois je n'incrimine nullement leur bravoure ni leur loyalisme, je suis convaincu que, tous, ils ont cru mieux servir ainsi la cause qu'ils défendaient ; ils se sont trompés. Mais comment qualifier de telles erreurs et des actes pareils, produisant de si terribles catastrophes ?*

« <sup>1</sup> Tous les corps doivent, en marchant, se resserrer les uns sur les autres « pour arriver à l'extrémité de la Vendée, à l'embouchure de la Loire, « chasser devant eux les rebelles et les précipiter dans la mer ou dans la « Loire. » (*Lettre de Berruyer au Ministre, Angers 1<sup>er</sup> avril 1793, voy. « Savary I, 131).*

partie à jouer, mais elle n'était pas de nature à effrayer de pareils hommes. Les avis furent partagés.

La Rochejaquelein proposait de marcher immédiatement sur Cholet, d'Elbée pensait de même, mais, désireux de laisser le moins de chose possible au hasard, voulait qu'on attendit l'arrivée de Lyrot de la Patouillère et des 5000 hommes de sa division du Lorrain-Bottereau, qui étaient en marche pour rejoindre les royalistes. Royrand n'était pas d'avis d'aller chercher un ennemi nombreux, bien commandé, enhardi par ses dernières victoires, il proposait de diriger la Grande Armée sur Boussay et Montaigu, pour rejoindre Charette dans les environs de Vieilleville. Ce général ne pourrait plus ainsi se refuser à marcher avec eux. Avec l'appoint qu'il apporterait, il serait plus aisé de vaincre les républicains, d'autant plus que ceux-ci auraient dû forcément séparer leurs forces pour courir à la recherche des royalistes. Stofflet, comme Royrand, était d'avis qu'on laissât Cholet aux patriotes, qu'on licenciât une partie de l'armée et, qu'à l'aide des troupes les plus solides, seules, on formât plusieurs détachements avec lesquels chacun des généraux, passant à droite et à gauche des Bleus, les harcelerait, chercherait à leur enlever les postes mal gardés, leur couperait les vives et les convois et les obligerait ainsi à évacuer une fois encore le territoire vendéen. Les partisans de l'expédition en masse en Bretagne n'osent se démasquer entièrement devant d'Elbée qu'ils savent si complètement opposé à toute action vers le nord, ils se contentent seulement d'insister auprès de lui, pour, qu'à tout risque, on s'assure du passage du fleuve, afin de se retirer en Bretagne s'il devenait absolument impossible de tenir sur la rive gauche<sup>1</sup>.

A un moment donné, cependant, alors que, sans doute, le généralissime avait été appelé hors du conseil<sup>2</sup>, les mêmes individus

<sup>1</sup> Cf. plus haut : *Interrogatoire de d'Elbée* ; et Savary, III, 19.

<sup>2</sup> La délibération fut longue et laborieuse, il est permis de supposer que les besoins de l'armée et les exigences de la position où l'on était, obligèrent le généralissime à sortir quelques instants du Conseil. C'est, du reste par une absence de ce chef qu'on peut expliquer comment il se fait qu'il déclare, avec une très grande simplicité dans son interrogatoire, avoir toujours ignoré le complot du passage en masse, tandis que M<sup>me</sup> de la Bouère, renseignée par son mari, dit que la question fut présentée et victorieusement combattue.

reviennent à la charge et proposent nettement l'exode total et immédiat. Bonchamps s'élève contre une telle proposition. Autant il est partisan d'une expédition partielle, lui permettant enfin d'exécuter son plan — dans des conditions bien défavorables, c'est vrai, — et, en cas d'échec suprême, d'offrir un abri sur la rive droite, aux femmes, aux enfants et aux vieillards qui embarrassent l'armée, autant il répudie toute idée de passage en masse<sup>1</sup>. Les paysans convoqués, dès avant l'évacuation de Cholet, pour un rassemblement à Beaupréau, sont accourus en foule. Il y a là au moins quarante mille hommes. Le marquis veut qu'on tente une nouvelle bataille et son avis prévaut enfin<sup>2</sup>.

La résistance à l'ennemi, une fois décidée, deux hypothèses se présentaient : ou bien attendre celui-ci, ou bien le prévenir et, dans un retour rapide sur Cholet, courir à sa rencontre. Si les chefs vendéens avaient pu disposer de troupes réglées, aucune hésitation ne se fût présentée à leur esprit. La petite ville de Beaupréau, en effet, est bâtie sur le penchant d'une éminence assez élevée, faisant face au chemin de Cholet et entièrement couverte de ce côté, par la rivière l'Èvre, assez profonde en cet endroit ; elle est appuyée de l'autre côté à des bois par lesquels on communique avec les hauteurs de Saint-Pierre-Montlimart<sup>3</sup> et de Chaudron<sup>4</sup>, et, grâce auxquels les royalistes eussent pu facilement dérober tous leurs mouvements. Avec l'artillerie et les moyens dont ils disposaient, ils pouvaient, en quelques instants, rendre la position formidable. Malheureusement les paysans, admirables

<sup>1</sup> « Les partisans du passage de la Loire ne dissimulèrent plus leur projet. « il fut combattu par M. de Bonchamps, qui voulait profiter de l'immense quantité d'homme accourus, pour attaquer Cholet sur plusieurs colonnes. « L'avis d'un seul prévalut, malgré l'inconvénient de cette masse énorme, « dans des chemins où à peine quatre hommes peuvent marcher de front « tant ils sont difficiles, étroits et encaissés. » (Comtesse de la Bouère, 85).

<sup>2</sup> Cf. Comtesse de la Bouère : *Souvenirs*, 81, 85 ; — Poirier de Beauvais : *Mémoires inédits*, 144 ; — Deniau III, 38 ; — Th. Muret, I, 318.

<sup>3</sup> Paroisse du canton de Montrevault, sur le chemin de Cholet à Saint-Florent-le-Vieil, par Beaupréau ; à 9 kil. de cette ville, 5, de Chaudron et 11 il de Saint-Florent.

<sup>4</sup> Bourg du canton de Montrevault à 10 kil. environ de Beaupréau, sur la droite de Saint-Pierre-Montlimart, en allant vers la Loire.

dans l'attaque subite et dans l'assaut, ont toujours été de piètres soldats pour la défense d'une place ou d'une position quelconque. Prompts à s'élançer sur l'ennemi et à le mettre en déroute avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître, ils se démoralisent presque instantanément, lorsqu'il s'agit d'attendre le choc d'un assaillant; ils s'énervent dans l'expectative, veulent se rendre compte de la marche de l'adversaire, de ses dispositions... bref ils ont bientôt fait de quitter le poste qui leur est assigné pour aller où ils n'ont que faire et laissent ainsi sans défense les meilleurs postes<sup>1</sup>. Dans ces conditions, c'eût été folie que d'attendre l'ennemi; la marche immédiate sur Cholet s'imposait. Bonchamps fit décider qu'on s'y porterait de suite sur plusieurs colonnes, en laissant à Beaupréau tous les *impedimenta*<sup>2</sup>. Le temps presse, on n'attendra même pas, pour se mettre en mouvement, l'arrivée de Lyrot et de sa troupe.

Ces décisions prises, le conseil de guerre est terminé, la plupart des généraux s'empressent de courir surveiller les derniers préparatifs.

Mais alors, si l'on en croit M<sup>me</sup> de La Bouère, se serait jouée une indigne comédie — je ne saurais trouver un autre nom — Les partisans de l'exode général, furieux de voir qu'ils avaient inutilement démasqué leurs batteries et qu'on allait, malgré leurs efforts, éloigner l'armée de la Loire, [la ramener dans l'intérieur

<sup>1</sup> Cette disposition naturelle des paysans vendéens, qui rappelle de si près le caractère distinctif des races galliques, a été une des causes principales de l'impuissance où furent les royalistes de l'Ouest de conserver jamais quelque une des places nombreuses dont ils se sont emparés.

<sup>2</sup> M. de Bonchamps voulait profiter de l'immense quantité d'hommes « accourus, pour attaquer les républicains à Cholet sur plusieurs colonnes. » (Comtesse de la Bouère, 85.) Les dispositions, proposées pour l'attaque par Bonchamps et acceptées par le Conseil de guerre, ne furent malheureusement pas exécutées par suite, sans doute, de l'entêtement des paysans à se précipiter tous les uns à la suite des autres sur la route étroite qui conduisait à Cholet par Le May: c'est à peine s'ils pouvaient marcher quatre de front. « L'armée vendéenne forte d'environ quarante mille hommes, partit de Beaupréau suivant, sur une seule colonne, le chemin qui conduit à Cholet « par le bourg du May et déjà la tête de cette colonne était à la portée de l'ennemi que la queue était encore à Beaupréau, ou peu s'en faut. » (Poirier de Beauvais 145.)

du pays, auraient laissé s'éloigner d'Elbée et la plus grande partie des adversaires de leurs projets ; puis, lorsqu'ils auraient été sûrs de leur majorité, ils se seraient reformés en conseil, où ils auraient agité de nouveau la question du passage en masse, que Talmond et ses acolytes auraient enfin fait voter selon leurs désirs, en ordonnant que, dès maintenant, il serait pris les mesures nécessaires. Il était trop tard pour qu'une pareille décision put s'exécuter immédiatement, la marche sur Cholet était déjà commencée, les conjurés ne pouvaient songer à l'arrêter. D'ailleurs il eut fallu pour cela notifier à qui de droit la nouvelle décision de ce singulier conseil de guerre, et ceux qui l'avaient rendue ne devaient pas être trop pressés de la faire connaître aux chefs ne faisant pas partie du complot. On s'occupa donc de suite de continuer, à l'insu de ces derniers, les préparatifs commencés dès la veille par le prince de Talmond et que j'ai dénoncés déjà ; de façon à ce que le passage ait lieu aussitôt après la bataille qui allait se livrer<sup>1</sup>, quel que fût le résultat de celle-ci.

J'avoue, pour ma part, que je répugne à croire à tant de duplicité et d'astuce chez le marquis de Donnissan et le prince de Talmond. Je laisse à M<sup>me</sup> de La Bouère toute la responsabilité de ses affirmations si graves pour l'honneur de ceux qui sont en cause, me contentant de faire remarquer que le mari de cette dame se trouvait à Beaupréau dans la journée du 16 et dans la soirée du 17 octobre, parmi les officiers les plus opposés au passage général et qu'elle a dû être bien renseignée<sup>2</sup>. J'aime mieux croire que le

<sup>1</sup> « Les opposants (à une expédition partielle outre Loire) laissèrent partir « tous les officiers d'une opinion contraire et reformèrent un autre Conseil, « où la question fut de nouveau agitée. MM. de Talmond, etc., firent décider « le passage en masse ; les dispositions furent prises en secret. Aussi lorsque « Saint-Florent et Châlons furent attaqués, le parti opposé croyait que « c'était pour faciliter seulement le passage du corps d'armée qui devait « opérer le soulèvement de la Bretagne. » (Comtesse de la Bouère, *Souvenirs*, 81).

<sup>2</sup> « M. de la Bouère n'était pas partisan de cette émigration générale. Il « approuvait la diversion projetée outre Loire par le seul corps de Bon- « champs et avait prévu que notre armée devait finir par être détruite dès « qu'elle éprouverait une défaite sérieuse, dans un pays inconnu à nos gens, « pays qui ne leur offrirait pas les ressources qu'ils trouvaient dans la « Vendée, pour échapper à l'ennemi et se rallier ensuite. » (Comtesse de la « Bouère, *Souvenirs*, 91).



Conseil était encore régulièrement constitué<sup>1</sup> lorsqu'on décida de préparer ce passage et admettre, avec Bonchamps, Poirier de Beauvais et les autres qu'il devait s'effectuer seulement à la dernière extrémité, s'il était établi qu'on ne pouvait plus tenir d'aucune façon en Vendée<sup>2</sup>; cette décision ne resta donc pas ignorée du généralissime et des autres officiers vendéens. Elle ne pouvait pas l'être, car si d'Elbée et ses lieutenants étaient décidés à se maintenir coûte que coûte sur la rive gauche et à s'y faire tuer jusqu'au dernier, il n'en était pas moins de leur devoir d'assurer, le cas échéant, un dernier refuge aux malheureux débris de l'armée et à la masse de femmes, d'enfants, de vieillards qui suivaient<sup>3</sup>. Dans cette occurrence, l'occupation de Varades, s'il n'était plus possible à Bonchamps d'en profiter pour tenter son expédition en Bretagne, permettrait du moins aux survivants de chercher, dans cette province, un suprême asile<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Si l'on en croit Madame de la Rochejaquelein qui toujours se garde bien de mêler son père en cette affaire, les officiers partisans de l'armée en masse étaient tout au plus dans la proportion de un contre dix. (Cf. *Mémoires originaux*, 270). Il est intéressant encore ici de comparer le texte des *Mémoires originaux*, avec celui donné par M. de Barante. Ce dernier rédacteur s'est appliqué à rester le plus possible dans le vague en parlant de cette question des responsabilités du passage de la Loire, il s'est bien gardé d'insérer les dissertations des véritables *Mémoires* sur ce sujet. On dirait qu'il sentait qu'en raisonnant sur une question aussi brûlante, il risquait fort de découvrir Donnissan et les autres (Cf. notamment, 2<sup>e</sup> édition 1815 t. II, 1-5) La veuve de Lescure, plus franche au moins perspicace n'avait pas mis tant de circonspection dans ses dires.

<sup>2</sup> « La veille de ce grand désastre (*la bataille de Cholet*), mon mari m'avait écrit que, d'après la décision du Conseil, l'armée royale, dans le cas d'un revers, passerait en Bretagne » (Marquise de Bonchamps : *Mémoires*, édition Lescure, 29.)

<sup>3</sup> M. Chassin, dans *La Vendée Patriote*, tome III page, 560 paraît croire vaguement que Bonchamps toléra, à la fin, les agissements de Talmond, de Donnissan et de leurs accolytes « contre la volonté persistante du généralissime d'Elbée. » On voit par ce qui précède, combien cette opinion est erronée; d'après d'Elbée lui-même, Bonchamps était aussi, lui, opposé à cette mesure jusqu'à la fin, c'est ce qui ressort de toute cette étude, je ne crois pas avoir besoin d'y insister d'avantage. (Cf Plus haut, l'*Interrogatoire de d'Elbée*).

<sup>4</sup> La meilleure preuve que c'était bien là l'unique intention des véritables chefs de l'armée, d'Elbée, Bonchamps, Stofflet, Lescure et Henri de la Rochejaquelein, c'est ce qui se passa à Beaupréau dans la soirée du 17 octobre, après

On objectera peut-être que, malgré tout, les chefs auraient dû combattre cette décision et user de leur autorité, pour la faire rapporter, comme contraire aux intérêts de la cause et de l'armée elle-même ; qu'il est des instants, en guerre civile surtout, où il ne faut pas même laisser une espérance, si l'on veut obtenir du désespoir, des miracles que la valeur refuse ; que la perspective d'une retraite assurée devait nécessairement faire perdre aux paysans une partie de cette énergie farouche de l'homme vaincu que la mort est son seul refuge en cas d'échec<sup>1</sup>.

Je ne conteste pas, en principe, la forced'un pareil raisonnement : mais au point de vue où nous sommes placés, il faut se demander si une telle tactique n'eût pas eu un effet plus désastreux encore, si, même, elle était possible. Je réponds très résolument qu'elle ne l'était pas. Du moment où la question d'un refuge *in extremis* à préparer outre-Loire, était posée, une opposition absolue des généraux aurait eu les plus déplorables résultats sur une troupe aussi peu homogène et si facile à démoraliser. Ceux qui la composaient auraient vite accusé leurs chefs les plus dévoués de vouloir leur perte inéluctable. Il faudrait ne se rendre aucun compte de l'état de l'armée et de la disposition d'esprit des paysans, le 16 octobre 1793, pour reprocher à ceux-ci de n'avoir pas fait rapporter une décision dont ils n'étaient pas partisans. La grande armée catholique et royale était composée exclusivement de paysans volontaires, non soldés, jaloux de leur indépendance et sur lesquels leurs chefs n'avaient qu'une autorité toute relative ; autorité reposant uniquement sur la confiance plus ou moins grande qu'ils avaient dans tel ou tel et subissant la même fortune que cette confiance elle-même. Le paysan de l'Ouest est par nature essentiellement défiant et soupçonneux, à l'égard surtout des gens qui lui sont supérieurs, soit par leur intelligence, soit par leur savoir, soit par leur condition, soit de tout autre façon ; il croit toujours que celui qui lui donne un avis ou un ordre agit dans un but d'intérêt personnel, contraire

la déroute, et dans la nuit suivante, quand les généraux encore valides et d'Elbée lui-même ne jugeant pas la situation désespérée, voulaient continuer la lutte sur la rive gauche. J'y reviendrai plus loin, à l'heure voulue.

<sup>1</sup> Cf. Crétineau-Joly (5<sup>e</sup> édition). I, 273.

au sien propre. Il y avait longtemps déjà que les partisans du passage en masse faisaient habilement propager par leurs affidés dans l'armée l'idée que la Bretagne était le seul point où l'on trouverait repos et sécurité. Les combattants royalistes dont le plus grand nombre avaient leurs habitations pillées, parfois même incendiées, leurs récoltes dévastées, leurs femmes, leurs enfants, leurs vieux parents chassés par les colonnes patriotes, n'avaient d'autre abri que celui de l'armée elle-même. Le malheur aidant, ils étaient forcément tout disposés à accepter cette idée qui s'infiltrait peu à peu dans leurs esprits. Dans une pareille disposition, ils devaient naturellement se demander pourquoi ce projet si utile, à ce qu'il semblait pour la masse des combattants, était repoussé par les généraux.

De là à supposer chez ces derniers un motif intéressé, les faisant agir, la distance était bien faible et eut été rapidement franchie. Alors même qu'on ne le leur eut pas suggéré, chacun s'allait demander si d'Elbée, Bonchamps, La Rochejaquelein et les autres officiers, ayant quelque fortune, ne cherchaient pas tout simplement en se maintenant obstinément sur la rive gauche, à ressaisir leurs propriétés personnelles ; Stofflet lui-même, dont on connaissait le dévouement aux Colbert de Maulevrier, pouvait être soupçonné de travailler uniquement au profit de ces maîtres, dont il portait toujours ostensiblement, avec orgueil, les armoiries sur sa plaque de garde-chasse. Et alors, avec de tels soupçons, adieu toute confiance, toute autorité. Il n'y avait donc pas à hésiter. Quoiqu'ils en eussent, le généralissime et les autres chefs devaient accepter la situation, sans revenir davantage sur cette question, tout ce qu'ils pouvaient faire, ils le firent en donnant des ordres pour circonscrire les préparatifs du passage ; leur caractère, le souci de leur honneur leur en faisait une obligation<sup>1</sup>.

Aussi bien il leur restait d'ailleurs la bataille décidée pour le lendemain. C'était leur dernière et meilleure chance de prouver une

<sup>1</sup> Je ne crois pas qu'il soit possible de mieux analyser ce côté du caractère du paysan vendéen que ne l'a fait Frédéric Soulié. « Ce défaut (la méfiance) le paysan le portait si loin, que dans la guerre, où il a déployé tant de courage et d'obstination, il croyait à la trahison dès qu'il ne voyait pas

fois de plus à leurs soldats, qu'ils n'avaient aucune arrière-pensée d'intérêt personnel. Une fois rompue la masse effrayante d'adversaires qui les serrait de si près, ils débarrassaient le pays et grâce à cette victoire même ils reprenaient sur leur troupe tout l'ascendant auquel leurs talents et leur désintéressement leur donnaient droit.

#### IV

Le passage de la Loire ne pouvait se faire que dans la partie où la rive droite était peu ou point gardée par les républicains, c'est-à-dire entre Ingrande et Ancenis. Au-dessus, en effet, on se serait trop rapproché du poste important de Saint-Georges-sur-Loire, au-dessous, on risquait d'attirer sur soi la garnison de Nantes et les chaloupes canonnières qui, malgré les basses eaux, pouvaient remonter jusque vers Oudon, avec l'aide de la marée. C'était donc à Bonchamps sur le territoire duquel l'opération devait se faire, qu'incombait le soin de préparer l'exécution de la décision prise par le Conseil. Les soldats du reste, dont une partie habitaient la rive opposée étaient de tous, ceux qui connaissaient mieux la région, et les mieux à même, par suite de s'y établir.

Dans les conditions où l'on se trouvait, il était impossible au général de diriger lui-même cette opération ; sa présence à la

« clair dans la conduite de ses chefs. Bonchamps blessé fut obligé de se faire  
 « porter au milieu de ses soldats, pour prévenir la désertion. Dans la bataille  
 « même, jamais ils ne précédaient leurs chefs ; ce n'était que lorsque ceux-  
 « ci étaient engagés dans le péril comme de simples soldats, que les paysans  
 « se décidaient à les suivre. On ne les envoyait pas à la victoire : on les y  
 « menait : on avait mille peines à les garder réunis... » (*Les aventures de*  
*Saturnin Fichet*, édit. M. Lévy, I, 82). — A rapprocher de cette citation, la  
 note suivante du *Précis Historique* de Gibert, secrétaire de Stofflet. « Il fallait  
 « que leurs officiers fussent toujours en avant, sans quoi ils auraient cru le  
 « péril bien grand, aussi verra-t-on que presque tous les officiers ont été tués  
 « ou blessés. Quand un officier que ses soldats ne connaissaient pas pour  
 « brave voulait les faire aller, comme ils disaient, *au choc*, ils répondaient  
 « fort bien que cela ne les regardait pas, qu'il devait montrer l'exemple,  
 « qu'au surplus eux n'étaient pas gentilshommes » (*Revue de l'Anjou* XXVII,  
 322 note 1). Et encore cette lettre du général Hédouville, aux Consuls, en  
 1799. « On a cru longtemps que les paysans étaient conduits par les nobles  
 « comme un troupeau de serfs ; il n'en est rien. Le paysan *chouan* ou *bri-*  
 « *gand* est d'une race à part, qui raisonne sans obéissance et ne l'accepte  
 « que quand elle lui plaît. » (*Sylvanecte : Profils Vendéens*, 41-42).

grande bataille qui se préparait était indispensable. D'Autichamp, son cousin et son second depuis la mort de Fleuriot, occupait Saint-Florent, déjà depuis quelque temps avec une partie des fameuses compagnies bretonnes et quelques autres troupes. Ce fut à lui et au chevalier de Turpin, commandant de cette place, que fut confiée l'exécution de la décision prise de s'emparer du poste de Varades<sup>1</sup> situé en face de Saint-Florent sur l'autre rive et qu'on savait mal gardé par quelques volontaires<sup>2</sup>.

Talmond, au lieu de suivre la Grande Armée à Cholet, ainsi que son titre de commandant en chef de la cavalerie semblait lui en faire un devoir, voulut s'assurer par lui-même que tous les préparatifs allaient s'exécuter tels, qu'il l'entendait. Il courut une seconde fois à la Loire. Là, outrepassant démesurément les décisions prises, pendant que d'Autichamp, les chevaliers Duhoux et de Turpin s'emparaient de Varades, conformément aux ordres reçus, il arrêtait Lyrot de la Patouillère et sa troupe dans leur marche vers Beau-préau et Cholet et les envoyait de sa propre autorité battre avec le canon le poste d'Ancenis, assurant ainsi la facilité du passage sur un espace de plusieurs lieues<sup>3</sup>.

Il est permis encore ici de se demander si toutes les troupes

<sup>1</sup> Gros bourg chef-lieu de canton de la Loire Inférieure, sur une hauteur à 1200 mètres environ de la rive droite de la Loire, en face de Saint-Florent-le-Vieil.

<sup>2</sup> « Ils avaient choisi Saint-Florent pour exécuter ce passage : 1° Parce que « ce bourg, situé sur une hauteur escarpée domine la rive opposée et que la « rivière était alors guéable en cet endroit, non seulement pour la cavalerie, « mais encore pour les gens de pied qui ne prenaient de l'eau que jusqu'à « mi-corps, 2° Parce qu'une isle assez considérable pouvait leur servir d'en « trepôt et faciliter le transport de leur équipage et de leur artillerie, 3° « Enfin parce qu'on avait négligé de faire descendre sur Nantes, tous les ba- « teaux de la rive droite qu'ils pouvaient regarder comme une proie assurée « s'ils étaient assez heureux de s'emparer du poste de Varades, ainsi qu'il « arriva. » (*Mémoires inédites de Kléber au dépôt de la Guerre*).

<sup>3</sup> Cf. Th. Muret. *Guerres de l'Ouest*, I, 313. Il semblerait résulter du texte de M. l'abbé Deniau (III 55, 73) que Lyrot serait allé jusqu'à Cholet. Mais la confusion qui règne dans cette partie du récit du vénérable curé du Voide est telle, qu'il me paraît préférable de m'en tenir à l'affirmation très nette de Th. Muret, qui a été à même de contrôler son dire auprès des témoins survivants.

fraîches de Lyrot, arrivant sur le champ de bataille de Cholet, au lieu seulement de deux mille hommes<sup>1</sup> amenés par Piron, même après la déroute commencée, n'auraient pas rendu courage aux paysans et rétabli les affaires des royalistes. Quelle responsabilité le prince de Talmond n'a-t-il pas encore encourue de ce chef?

*(A suivre)*

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

<sup>1</sup> Cf. Th. Muret, I, 325.



# SEIGNEURIES DE BRETAGNE

## HORS DE BRETAGNE

---

### CHAPITRE PREMIER

(Suite)<sup>1</sup>.

---

#### III

COMTÉ DE MONTFORT-L'AMAURY AVEC SES ANNEXES

HOUDAN ET NÉAUFLE-LE-CHATEL

COMTÉ DE MONTFORT<sup>2</sup>.

Le nom orgueilleux de Montfort (*Mons fortis*) a été porté par plusieurs seigneuries qui se distinguent par des surnoms. C'est ainsi que la seigneurie dont nous parlons a été surnommée l'*A-maury*, du prénom souvent porté par ses seigneurs<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir la livraison de mars 1896.

<sup>2</sup> Les archives de Seine-et-Oise n'ont pas les titres de Montfort. Ces titres étaient, jusqu'en 1561, gardés au trésor des chartes de Bretagne, qui prétendait les conserver. Le 5 mai de cette année, sur l'ordre itératif du Roi, ils furent remis à deux maîtres de la Cour des Comptes de Paris venus à Nantes pour les réclamer. Il en reste à Nantes un inventaire. E. 245. — Il est probable que tous les titres ont péri dans l'incendie de la cour des Comptes de 1737.

M. le comte de Dion, inspecteur général de la Société française d'archéologie, président de la Société archéologique de Rambouillet, etc., qui habite Montfort l'Amaury, essaye de suppléer à l'absence des titres : il a recueilli un très grand nombre de pièces et notes sur l'ancien comté, et en a tiré de nombreuses et très instructives études. — L'obligeance du comte de Dion égale son érudition. En réponse à mes questions, il a bien voulu m'adresser jusqu'à neuf brochures sur l'objet de mon étude et j'en ai tiré grand profit.

<sup>3</sup> En Bretagne, une seigneurie du nom de Montfort était surnommée *la Cane* (sur ce surnom et la légende, M. de Courcy *Itinéraire de Rennes à Brest*, p. 9). Son chef-lieu nommé aujourd'hui Montfort-sur-Meu est chef-lieu d'arrondissement d'Ille-et-Vilaine.

Quoi qu'on ait dit et imprimé, *Montfort la Cane* n'a pas été le berceau de la famille ducale de Montfort et même ne lui a jamais appartenu.

Cette seigneurie datant du XI<sup>e</sup> siècle au moins, (M. de la Borderie. *Bretagne féodale*, p. 31, note 2) comprenait au moins 22 paroisses. (Id. p. 120). Le seigneur de Montfort possédait d'autres seigneuries, notamment Lohéac

Montfort l'Amaury, chef-lieu de l'ancien comté, est aujourd'hui une petite ville chef-lieu de canton de Seine-et-Oise, sur le chemin de fer de Paris à Granville, à 45 k. de Paris. Le comté s'étendant au sud de son chef-lieu était compris en majeure partie dans le triangle dont la base est la limite des départements de Seine-et-Oise et Eure-et-Loir, et les côtés des deux voies ferrées qui se séparant à Saint-Cyr se dirigent sur Granville et Brest; au sud de cette dernière ligne le comté se prolongeait jusqu'au-delà de Rochefort et Saint-Arnoul.

Au IX<sup>e</sup> siècle, ce pays portait le nom d'Yveline, écrit depuis Iveline. Les noms de Saint-Léger en Iveline, Saint-Arnoul en Iveline, Rochefort en Iveline, gardent le souvenir et marquent la place de ce canton. L'Iveline entourait ces trois localités et comprenait une grande forêt dite d'abord d'Iveline, puis de Montfort, et dont la forêt de Rambouillet est le reste le plus important.

L'Iveline entra dans l'apanage de Robert, fils de Hugues Capet. Saint-Léger, vers le centre de la forêt, avait un château royal; et, pour en assurer la défense, Robert avant d'être roi, c'est-à-dire avant 997, construisit deux châteaux-forts, l'un à Montfort vers la lisière nord de la forêt sur la route de Paris, l'autre à Epernon sur

plus ancienne encore (1008). (Id. p. 31 note 1), et comprenant 10 paroisses (id. p. 186).

En 1404, Jean, seigneur de Montfort et Lohéac, épousa Anne de Laval, devenue seule héritière de Guy XII, seigneur de Laval, Vitré, etc., et de Jeanne de Laval-Châtillon qui, en premières noces avait été femme du comte du Guesclin. Jean de Montfort prit les armes de Laval, et le nom de Guy XIII. Il mourut dès 1415.

La seigneurie de Lohéac passa à son second fils, André, connu sous le nom de maréchal de Lohéac. Montfort avec Laval, etc., appartient à l'aîné Guy XIV. puis ses descendants Guy XV, Guy XVI, Guy XVII, Guyonne morte sans enfants. Après elle, Montfort restant uni au comté de Laval passa par héritage aux Rieux, puis Coligny, puis La Trémoille.

J'ai insisté sur ce point parce que plusieurs voient dans Montfort-sur-Meu le berceau de nos ducs Montfort. Que la similitude des noms trompe le vulgaire, cela se comprend; mais ce qui se comprend moins, c'est que des livres classiques enseignent ces erreurs. — Ex. Bouillet approuvé par tant de ministres de l'instruction publique (26<sup>e</sup> édition 1876). « Montfort (comtes de). — Famille bretonne qui tirait son nom de *Montfort-sur-Meu*... eut pour chef Jean, 3<sup>e</sup> fils du duc de Bretagne Arthur II et frère consanguin de Jean III. »



la route de Chartres. Il confia la garde de ces deux forteresses à un chevalier réfugié en France, nommé Guillaume de Hainaut.

Monté sur le trône, Robert continua à faire de fréquents séjours à Saint-Léger, où il retrouvait, avec ses souvenirs de jeunesse, son ancien précepteur, Hugues de Beauvais, devenu son conseiller.

Robert, en gardant Saint-Léger, avait donné à Hugues une partie de l'Iveline avec Nogent l'Erambert (depuis Nogent-le-Roi), Montfort et Epernon. Hugues périt assassiné en l'année 1008. Ses possessions d'Iveline passèrent à une de ses filles, mariée à Guillaume de Hainaut ; et leur fils Amaury hérita de sa mère Montfort et Epernon<sup>1</sup>.

Il fut le premier seigneur de Montfort (1022-1060). Sa postérité allait grandir. Au XII<sup>e</sup> siècle, son quatrième descendant, Amaury III devenait comte d'Evreux (1118). Le petit-fils de celui-ci fut le célèbre Simon, chef de la croisade contre les Albigeois, vainqueur en plusieurs rencontres, notamment à Muret (1213) et tué devant Toulouse (1218). Il eut pour fils Amaury V, qui allait devenir comte de France (1230).

Amaury renonça, en faveur du roi Louis VIII à ses prétentions sur le comté de Toulouse (1224). En récompense le Roi érigea Montfort en comté, peu de temps après<sup>2</sup>.

••

Mais la seigneurie érigée en comté n'était plus seulement Montfort et Epernon, comme au temps d'Amaury I<sup>er</sup>. Depuis cette époque elle s'était accrue par l'accession de trois châtelainies<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Moréri donne ce titre à un certain Amaury de Hainaut, qui aurait été père de Guillaume, père d'Amaury I<sup>er</sup>. Le comte de Dion repousse cette affirmation, et par de bonnes raisons. *Hugues de Beauvais*, p. 9.

<sup>2</sup> L'acte n'existe plus, et la date certaine n'est pas connue. Amaury prend le titre de comte dans une chartre de mai 1226. C<sup>te</sup> de Dion *Fiefs de Montfort*, p. 9.

<sup>3</sup> Le mot *châtellenie* peu employé, tardivement usité, en Bretagne, et mal accueilli d'Argentré et d'Hévin, était de bonne heure usuel en France.

Malgré les plaisanteries de d'Argentré (art. 359-A. C) le mot est très commode pour dire seigneuries ayant château fort et haute justice. (Hévin. *Questions* 7 n<sup>o</sup> 10). La faute a été de parer par vanité du titre de *châtellenie*, des seigneuries même ayant haute justice mais sans château fort.

Malgré les plaisanteries de d'Argentré (art. 359-A. C) le mot est très commode pour dire seigneuries ayant [château-fort et haute justice. (Hévin. *Questions* 7 n° 10). La faute a été de parer par vanité du titre de *châtellenie*, des seigneuries même ayant haute justice mais sans château-fort.

C'est d'abord Houdan, devenu dès 1090, le partage du plus jeune de quatre frères qui succédant à ses trois aînés devint seigneur de Montfort en 1105, Amaury III<sup>1</sup>.

C'est Rochefort en Iveline que son mariage avec Agnès de Garlande apporta au même Amaury, en 1120.

C'est enfin Saint-Léger que, en 1204, Simon de Montfort reçut en échange du roi Philippe Auguste<sup>2</sup>.

Le nouveau comte s'empressa de faire dresser un état général de ses vassaux et de leurs redevances<sup>3</sup> (vers 1230). L'état mentionne les cinq châtellenies de Montfort, Epernon, Houdan, Rochefort et Saint-Léger; et outre les châteaux-forts chefs-lieux de chacune de ces seigneuries, il en mentionne un sixième Gambais, dont nous allons parler<sup>4</sup>.

Ces cinq châtellenies très inégales comprenaient en tout plus de 200 fiefs et de 150 arrière-fiefs<sup>5</sup>, elles s'étendaient sur cent et quelques paroisses; et étaient réparties inégalement entre 42 justices, dites *bailliages* ou *prévôtés*<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Frère de la reine Bertrade, femme de Foulques d'Anjou enlevée par Philippe I<sup>er</sup>.

<sup>2</sup> Sauf une partie que le connétable Amaury acquit plus tard (Nantes, E, 221).

<sup>3</sup> *Scriptum feodorum de Montis fortis*. D. Morice en a donné un extrait (Pr. I. 1101), à la suite d'un aveu rendu à Béatrix de Montfort dont nous allons parler. Mais il endonne que les noms des vassaux sans donner le détail des fiefs et les noms des arrière-vassaux.

<sup>4</sup> D. Morice, (Pr. I, 1101), de même Inv. som. Nantes, (E, 156) écrivent *Gambes*. Le nom est *Gambais*. Au IX<sup>e</sup> siècle, *Wambarium* (C<sup>te</sup> de Dion).

<sup>5</sup> Châtellenie de Montfort 90 fiefs 43 arrière fiefs.

—	Epernon	66	—	57	—
—	Houdan	19	—	—	—
—	Rochefort	31	—	50	—
—	S <sup>t</sup> -Léger	6	—	4	—

Avant 1317, 10 fiefs furent détachés de Montfort pour être réunis à Saint-Léger. C<sup>te</sup> de Dion *Fiefs de Montfort*, p. 4.

<sup>6</sup> Ce dernier renseignement est emprunté à un *Etat des justices du bailliage supérieur de Montfort* dressé en 1553 (C<sup>te</sup> de Dion. *Fiefs de Montfort*

Amaury mourut comme il revenait de Palestine, en 1239. Il laissait un fils, Jean, qui devint comte de Montfort, et trois filles Alix, Marguerite et Laure.

En 1248, Alix fut mariée à Simon de Clermont, depuis connétable de France ; et il lui fut assigné pour dot et droits héréditaires la plus grande part de la châtellenie de Houdan, réserve faite de l'hommage et de la justice.

L'année suivante, Jean, qui avait suivi saint Louis à sa première croisade mourut dans l'île de Chypre, laissant une fille unique, Béatrix.

A la mort de leur frère, Marguerite et Laure réclamèrent leur part de la succession paternelle. Pour allotir Marguerite, une trentaine de fiefs furent détachés de Houdan, Montfort et Epernon, et formèrent une châtellenie nouvelle qui prit le nom du château devenu son chef-lieu, Gambais. Ce qui resta d'Epernon fut attribué à Laure. Montfort, Saint-Léger fondu avec Montfort, et Rochefort appartinrent à leur nièce, Béatrix.

Celle-ci épousa Robert III, comte de Dreux, qui la laissa veuve le 14 novembre 1282<sup>1</sup>; et, quelques mois plus tard, le 9 mars 1283 (n. s.), elle reçut l'hommage des vassaux du comté<sup>1</sup>.

Lorsque Béatrix mourut après son fils en 1315, un partage fut fait (1317) entre ses deux filles : Yolande, l'aînée et principale héritière, duchesse de Bretagne, hérita Montfort et Saint-Léger ; Jeanne,

§ V). L'état comprend en plus les justices et paroisses d'une seigneurie nommée Néaufe dont nous parlerons plus tard. En retranchant, comme je fais, ce qui concerne Néaufe, les chiffres de 1553 reproduisent avec une suffisante exactitude les chiffres de l'état de 1230. L'état de 1553 compte 126 paroisses. Un autre état de 1556 en compte 116 (en retranchant Néaufe). *Les trois ordres de Montfort.* § IV. *Fiefs de Montfort.*

<sup>1</sup> C'est à cette prise de possession que se rapporte l'acte que D. Morice a donné (*Pr.* I, 1101), et qu'il date de 1292 : erreur certaine, démontrée par le comte de Dion.

Parmi les vassaux de Montfort figure en première ligne « le maréchal de Mirepoix. » Il ne s'agit pas d'un maréchal de France, mais du *maréchal de la foi* : titre donné à Guy de Levis, seigneur de Mirepoix, en souvenir du commandement de l'armée contre les Albigeois. Ce titre fut conservé dans la maison de Levis et était porté par le marquis, puis duc de Mirepoix, maréchal de France, en 1757.

comtesse de Roucy, reçut en partage Rochefort. — Gambais, Epernon et Rochefort restèrent, comme Houdan, attachés au comté par la foi et l'hommage<sup>1</sup>.

Plus tard nous dirons en quelques mots le sort des trois premières seigneuries, et nous étudierons Houdan avec quelque détail<sup>2</sup>.

Même après ces quatre démembrements de Houdan, Gambais, Epernon et Rochefort, le comté de Montfort resta une importante seigneurie avec le château dont « les ruines semblent encore régner sur toute la contrée<sup>3</sup> », et l'immense forêt qui, quatre siècles plus tard, mesurait encore 12,700 arpents<sup>4</sup>. Après Limoges, Montfort était la plus importante seigneurie française dont les ducs de Bretagne aient eu à faire hommage lige au Roi.



Quel était le revenu ordinaire du comté ? Nous n'avons pas trouvé une évaluation même approximative de ce revenu ; mais nous en avons un équivalent. Nous voyons en effet qu'en 1315, après la mort de Béatrix, la duchesse Yolande devait, à cause de Montfort, un droit de *rachat* ou *relief* de 6,000 livres<sup>5</sup>. Or, le droit de rachat était à Montfort, comme en Bretagne, égal au revenu d'une année<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> La comtesse de Roucy laissa un tiers de Rochefort, dit fief de Craon, à sa fille Béatrix mariée à Amaury III, seigneur de Craon. Cette partie releva du Châtelet de Paris. *Fiefs de Montfort*, p. 22.

<sup>2</sup> Ci-dessous à la suite de l'étude de Montfort.

<sup>3</sup> Elisée Reclus, *France*, 739. Cf. Victor Hugo, ode 18<sup>e</sup>, livre V : *Aux ruines de Montfort l'Amaury*.

<sup>4</sup> 6,350 hectares. Vente au comte de Toulouse, 29 décembre 1706, pour 751.548 l. — *Fiefs de Montfort*, p. 97.

<sup>5</sup> Surris accordé au duc de Bretagne Arthur II pour 6000 l. de rachat du comté de Montfort (Nantes, E, 245).

<sup>6</sup> « Le droit de rachat est le revenu du fief d'un an, ou le dire de prud'hommes, ou une somme pour une fois offerte de la part du vassal, au choix et élection du seigneur. » Poullain du Parc sur l'art. 67 de la *Nouvelle coutume*, I, p. 273, n° 4. — L'auteur cite ensuite, comme conforme à cette règle bretonne, la coutume de Montfort, art. 31. Ne seraient-ce pas nos ducs qui auraient *exporté* cette règle à Montfort ?

Le revenu de Montfort était donc en 1315, de 6.000 livres environ, au moins 300.000 fr. de notre monnaie. Le produit de la forêt devait être compté pour beaucoup dans ce revenu, puisque au XVI<sup>e</sup> siècle, bien que notablement diminuée, la forêt rapportait beaucoup d'argent à François I<sup>er</sup> et Henri II<sup>1</sup>.

Les comtes de Montfort paraissent avoir fait de cette richesse un usage généreux. Avant 1239, il y avait à Montfort un hôtel-dieu, que le connétable Amaury dota cette même année; avant 1283, le même lieu avait une maladrerie. Ces établissements de charité se multiplièrent, et un acte de 1556 compte dans le comté six hôtels-dieu et huit maladreries<sup>2</sup>.

Le comté renfermait aussi plusieurs abbayes et nombre de couvents et prieurés, tous secourus ou dotés, et plusieurs fondés par la maison de Montfort, notamment le prieuré de Saint-Laurent établi dans le château même de Montfort<sup>3</sup>.

Les ducs de Bretagne étaient représentés dans ce lointain domaine par un officier qui reçoit dans les actes le titre de *gouverneur*, lorsque les commandants militaires des plus grandes places de Bretagne sont dits simplement *capitaines*. En effet, le gouverneur d'une seigneurie située si loin du duché n'en avait pas seulement la garde, mais encore l'administration et la justice. Ces gouverneurs furent souvent bretons, et parmi eux figure un homme de guerre de haute renommée<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Morice, *Pr.* III, 1415. Mémoire pour Renée de France, duchesse de Ferrare.

<sup>2</sup> C<sup>te</sup> de Dion. *L'hospice de Montfort l'Amaury*, p. 10.

<sup>3</sup> Un don original fait au prieuré de Saint-Laurent par Amaury III : « L'épaule droite des cerfs tués à la chasse, toutes les fois que les chiens ont couché la nuit précédente à Montfort, Saint-Léger, Gambals... » et six autres lieux désignés.

Amaury I<sup>er</sup>, premier seigneur de Montfort, en même temps qu'il édifie l'église paroissiale de Saint-Pierre à Montfort, fonde le prieuré de Saint-Laurent, dans le château de Montfort et celui de Saint-Thomas au pied du château d'Epéron (1052). *Pieps de Montfort*, p. 19.

<sup>4</sup> Brient de Lannion, gouverneur en 1373. — Le fameux Tugdual de Ker-moysan, dit le *Bourgeois*, sous le duc François I<sup>er</sup> 1450-1474-75. « Institution de gouverneur pour Raymond du Bouessy, capitaine des archers du duc François II, vacant par le trépas de Philippe des Essars. » Morice. *Pr.* III, 282-283

Les ducs entretenaient aussi un *bailli* général et un procureur général du comté, attachés à la justice de la châtellenie de Montfort, justice suprême jugeant sur appel toutes les sentences rendues par les bailliages et prévôtés des cinq châtellenies du comté<sup>1</sup>.

Enfin il y avait à Montfort un intendant et un receveur dit général<sup>2</sup>.

\*  
\*  
\*

Les ducs de Bretagne trouvèrent établis dans le comté de Montfort un droit féodal qu'ils n'exerçaient pas dans leur duché, et un usage féodal dont il n'existe aucune trace en Bretagne. Un mot sur ce droit et cet usage.

Le droit était dit « droit du marc d'argent et de cheval de service. » Il était dû à l'avènement de tout seigneur.

« C'était un souvenir des temps où tout vassal devait à son seigneur l'aide de sa bourse et de son épée. Au XIV<sup>e</sup> siècle, ce n'était plus qu'une redevance due à l'avènement du nouveau seigneur et réglée à » quatre et trois livres dans des seigneuries contigües, « et deux livres seulement dans celle de Montfort<sup>3</sup>. »

L'usage nous est révélé par acte d'hommage à la comtesse Béatrix. Cet acte commence ainsi : « Ce sont les hommages de la châtellenie de Montfort... » Suit une liste de trente-sept vassaux se déclarant hommes *liges*, que suivent les cinq sergents fiécés (lisez fieffés) ou féodés du comté.

Le second alinéa commence ainsi : « Ce sont les mesons (maisons)

<sup>1</sup> « Inst. de Henri Millet, secrétaire du duc (François II), bailli généra des terres de Montfort, Saint-Léger, Néauphle, Houdan et Gambes. Commission à Jean de la Noë, procureur du comté » — *Annales*, E. 156).

*L'extrait des bailliages* est intitulé :

« Extrait des bailliages, prévôtés et autres justices royales et non royales ressortissant par appel devant le bailli de Montfort l'Amaury, Gambais, Saint-Léger et Néauphle le Chastel (1553). » *Fiefs de Montfort*, § V.

Faut-il conclure de là que les sentences des seigneuries inférieures sont portées directement au bailli de Montfort sans passer par l'intermédiaire du bailliage de la châtellenie ? — Non. La règle est que l'appel va de degré en degré du juge inférieur au juge supérieur.

Nous reviendrons sur les justices de Montfort.

<sup>2</sup> Morice. *Pr.* III, 263-264.

<sup>3</sup> C<sup>o</sup> de Dion. *Un gros propriétaire au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 8.

assurées de Montfort. » Suit une liste de quatorze hommes qui assurent quinze maisons. De ces quatorze assurés deux sont qualifiés *Monsieur* ; un seul figure parmi les hommes liges nommés plus haut ; un seul assure deux maisons<sup>1</sup>. Des quinze maisons assurées huit ne sont pas isolées, à la campagne : trois sont situées dans un village, une ville, une agglomération quelconque, trois autres dans une seconde localité, deux dans une troisième.

Que sont les maisons ainsi assurées ? Ce sont des *maisons fortes* comme celles qui existaient en grand nombre en Basse-Bretagne et dont on peut voir aujourd'hui plus d'un spécimen<sup>2</sup>.

Aux temps où nous reporte l'aveu de Montfort, tous avaient à se garder contre la violence ; mais tous ne pouvaient élever, entretenir et garder un château. On entourait sa maison d'un fossé, d'une clôture, ou bien on crénelait, on perçait de meurtrières ou d'archères les épais murs mêmes de son habitation : ainsi munie la maison ne pourra pas, comme le château-fort, soutenir un siège ou un assaut ; mais elle pourrait résister à un coup de main<sup>3</sup>.

Or l'établissement de cette forteresse en miniature est soumise aux mêmes conditions que celui du château-fort ; il lui faut l'autorisation

<sup>1</sup> Il se nomme Robert *Sans Avoir*, surnom menteur pour lui, et plus menteur encore pour un personnage qui semble bien son auteur, que l'*Etat de Montfort* de 1230 nomme *Guillelmus sine censu*, et qui est homme lige du comte pour trois maisons, dont une, dite CHATEAU, avait une clôture. Guillaume *Sans Avoir* était très riche, et chassait la grosse bête dans sa forêt de Nivard : « Chassam ad grossum animal in nemore Rivardi, salvâ chassâ domini comitis, tenet de comite, et clausuram castelli ; et de hoc debet tres menses custodiæ apud Montemfortem. »

M. de Dion pense que « quelques assurés ne sont liés féodalement au comte que par l'assurement de leurs maisons. » *Maison forte d'Orchamps*, p. 11.

<sup>2</sup> Je citerai comme exemples : Prat-en-roux, (le *Temple des faux Dieux*) auprès de Quimper, commune de Penhars, — Le Moustoir, commune de Saint-Evarzec, route de Concarneau, — Kernuz, près de Pont-l'Abbé, etc. — Un exemple de plusieurs maisons fortes dans un lieu d'agglomération : les maisons garnies de murs crénelés et à machicoulis de Penmarc'h.

V. dans le chanoine Moreau (*Hist. de la Ligue en Bretagne*) le rôle des *maisons fortes* pendant les guerres de la Ligue, notamment la défense de la *maison forte* du Kergoet auprès de Carhaix, où était le chanoine, p. 86.

du souverain<sup>1</sup>. Le seigneur suzerain n'accordera l'autorisation qu'à la condition que la maison ne sera pas fortifiée à son préjudice ; et d'autre part le vassal a besoin que l'autorisation une fois accordée ne lui soit pas retirée.

De là le contrat d'*assurance*. Il oblige les deux parties. L'assuré s'engage « à ne pas augmenter ses défenses sans autorisation nouvelle, -- à rendre la maison au seigneur en cas de guerre à première réquisition. Les héritiers auront la même obligation. »

Réciproquement, l'*assureur* promet de maintenir l'autorisation, et, s'il a occupé la maison, « de la rendre dans le même état<sup>2</sup>. »

L'acte d'*assurance* ou *assurance* auquel j'emprunte ce qui précède, ne fixe pas de terme : il est probable que le terme sous-entendu est l'avènement du seigneur auquel devra être rendu un nouvel aveu. L'*assureur* se lie, mais ne lie pas son successeur. Quant à l'*assuré*, ce qu'il lui faut, c'est le plus long terme : aussi n'hésite-t-il pas à engager ses héritiers comme lui-même.

Après ces indications préliminaires, hélas ! trop incomplètes, disons ce que nous avons pu rassembler de l'histoire du comté de Montfort.

\*.\*

Nous avons vu le comté de Montfort passer en héritage d'Yolande de Dreux, seconde femme du duc Arthur II, à son fils Jean, qui va devenir compétiteur de Jeanne de Penthièvre au duché de Bretagne<sup>3</sup>. Reprenons l'histoire du comté à ce moment (1341).

Ce que nous avons dit de Limoges était vrai de Montfort. Le comté était aux mains du roi de France un gage de la fidélité des

<sup>1</sup> Le Parlement général de Bretagne (les Etats) proclament cette maxime et non comme une nouveauté, en 1386. Morice. — Pr. II, 524-25.

<sup>2</sup> Extrait d'un contrat d'assurance de 1237 à propos d'une maison du comté de Montfort, publié par le C<sup>te</sup> de Dion dans *La maison forte d'Orchamps*, p. 12.

Il semble que ce contrat était susceptible de plusieurs modalités que révèle l'extrait vraiment insuffisant que D. Morice a donné de l'*Etat de Montfort* en 1230 (I. 1105).

<sup>3</sup> Ci-dessus, p. 88.



princes bretons. Une première saisie frappa le comté de Montfort quelques mois après la mort du duc Jean III.

Nous avons vu Jean, comte de Monfort, se faire proclamer duc à Nantes et former une petite armée<sup>1</sup>. Ce fut l'œuvre du mois de mai. En juin et juillet, dans une rapide chevauchée, il fit le tour de la Bretagne, se faisant ouvrir toutes les villes ducales moins Brest ; puis il passa en Angleterre où il obtint sans peine l'alliance d'Edouard III<sup>2</sup>.

Imprudente démarche. De ce voyage Philippe de Valois conclut que le comte de Montfort avait fait hommage à Edouard pour le duché de Bretagne ; Jean de Montfort arrivé à Paris sur l'appel du Roi fut mal accueilli, se crut menacé d'arrestation, et, rompant la parole que le Roi lui avait demandée d'attendre l'arrêt des pairs, regagna précipitamment la Bretagne pour y préparer la guerre.

L'arrêt qui admet Charles de Blois à l'hommage est rendu le 7 septembre ; aussitôt le Roi saisit le comté de Montfort, et, le 26 septembre, l'armée royale marche sur la Bretagne.

Malgré les apparences, Montfort n'avait pas fait hommage à Edouard ; mais, quatre ans plus tard, après son évasion des prisons du Louvre (avril 1345) il passa en Angleterre et fit au Roi l'hommage *lige* que nos ducs refusaient aux rois de France<sup>3</sup> !

Rentré en Bretagne (juin) à la tête d'une armée anglaise, Jean de Montfort échoua devant Quimper et vint mourir à Hennebont. (26 septembre).

Le comte avait retrouvé et laissé en Angleterre son héroïque femme frappée d'aliénation mentale<sup>4</sup>, et son fils, enfant sous la

<sup>1</sup> Ci-dessus. *Limoges*, p. 165.

<sup>2</sup> Les conventions passées entre le roi d'Angleterre et Montfort ne furent rédigées que le 24 septembre, après l'arrêt de Conflans (7 septembre) et la saisie du comté. (Morice. — *Pr.* I. 1424. — Nous donnerons ces conventions au chapitre *Ritchemont*.)

<sup>3</sup> « Je deviens votre homme lige de vie et mort, homme à vivre, mourir contre toutes gens. » Morice. *Pr.* I. 1449.

<sup>4</sup> Jeanne de Montfort avait été emmenée en Angleterre avec son fils par Edouard, après la trêve signée à Malestroit, le 19 janvier 1343 ; elle fut frappée de démence peu après. (M de la Borderie, *Cours d'histoire*, II, 175 et 178) ; et ne rentra jamais en Bretagne. On voit combien il est inexact de dire avec les biographes que Jeanne soutint la guerre après la mort de son mari.

tutelle d'Edouard. A la nouvelle de sa mort, Philippe de Valois s'empressa de renouveler contre l'héritier de Jean de Montfort la confiscation du comté. Le Roi donna le comté à son petit-fils Charles, dauphin, qui fut depuis Charles V<sup>1</sup>.

\* \*

Le jeune fils du comte de Montfort (depuis le duc Jean IV), était l'obligé des Anglais auquel il allait devoir le duché. Placé par son père sous la tutelle d'Edouard III, élevé auprès du prince de Galles, qui était de son âge, marié une première fois à une fille d'Edouard (1355), époux en secondes noces de Jeanne Holland, dont la mère était devenue femme du prince de Galles, le duc Jean IV fut « plus Anglais que Français<sup>2</sup>. » A supposer qu'il eût eu la possession de Montfort il aurait sûrement encouru, et très justement, la confiscation.

Dix-neuf ans plus tard, en exécution du traité de Brétigny (8 mai 1360), le roi Jean rendit le comté à Jean de Montfort, à la condition qu'il lui en fit hommage. L'hommage fut rendu le 24 octobre suivant<sup>3</sup>. Toutefois il ne paraît pas que le comte ait eu aussitôt la libre possession du comté, puisque, le 19 avril 1362, le Roi ordonnait au bailli de Chartres et au bailli de Houdan de mettre le comte en possession<sup>4</sup>.

Le traité de Guérande (avril 1365) fit Jean de Montfort duc de Bretagne ; et le nouveau duc avait à faire hommage à Charles V, sacré le 19 mai. Il demanda un sursis que, le 5 mai 1366, le Roi accorda (E. 245). Enfin, le 5 décembre suivant, Charles V reçut l'hommage de Jean IV, non sans se plaindre du peu d'empressement qu'il mettait à l'accomplissement de ce devoir<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Lobineau. *Hist.* 337.

<sup>2</sup> Paroles de Charles V mourant.

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* I, 1608-1650.

<sup>4</sup> Arch. Loire-Inf. E. 245. Ce carton contient l'Inventaire des titres de Montfort aujourd'hui perdus. (Ci-dessus, ) — Les citations qui suivent (E.....) se rapportent à l'inventaire som. des archives de la Loire-Inférieure.

<sup>5</sup> Morice. *Pr.*, I, 1610.

C'était un premier indice des relations qui allaient suivre.

En 1369, quand la guerre reprit entre l'Angleterre et la France, Charles V voulut bien dispenser Jean IV de servir en personne, et lui permit de rester en Bretagne, à la condition de veiller à la garde des côtes (28 janvier 1370). C'était beaucoup de condescendance. Voici comment Jean IV y répondit. Il permit à une armée anglaise de débarquer à Saint-Malo et de traverser la Bretagne pour rejoindre le prince de Galles en Poitou ; et les chefs anglais, auxquels le duc avait souhaité la bienvenue, furent par lui festoyés à Nantes pendant trois jours<sup>1</sup>.

Cette félonie valut à Jean IV la confiscation de Montfort ; et le Roi donna le comté à Du Guesclin qu'il venait de faire connétable (1370)<sup>2</sup>. Jean IV avait confié le gouvernement de Montfort à un chevalier breton, Brient de Lannion. Le connétable n'hésita pas à le continuer dans sa charge (1372)<sup>3</sup>.

Bientôt Jean IV redoutant la juste colère de Charles V se jeta dans les bras d'Edouard. Le 19 juillet 1372, il conclut une alliance offensive et défensive avec lui ; et obtint, en paiement de cette alliance, l'abandon à perpétuité des Marches du Poitou. En même temps, par un prodige de duplicité, il envoyait au roi de France ambassade sur ambassade, pour l'assurer de sa fidélité, et il osait lui demander des faveurs<sup>4</sup>.

Un peu avant 1377, du Guesclin rendit le comté à Charles V, qui lui en paya 15,000 francs d'or. En prenant possession, le Roi maintint Brient de Lannion en fonctions, le chargeant de fortifier trois places du comté, Montfort, Saint-Léger et Gambais<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Lobineau. *Hist.* 394.

<sup>2</sup> Lobineau. *Hist.* 411.

<sup>3</sup> Lobineau (*Hist.* p. 411) dit 1373. Il faut dire avant le 7 juillet 1372. C'est la date d'une quittance signée par Brient de Lannion. M. de Couffon de Kerdellec'h. *Chevalerie bretonne* II. p. 282.

<sup>4</sup> Lobineau, *Hist.* p. 404. — Il demandait la restitution des terres du Réthelois et du Vermandois qu'il tenait de sa mère ; à défaut il demandait que le Roi l'acquittât de la rente de 10,000 francs que le traité de Guérande l'obligeait de payer à Jeanne de Penthièvre. — « S'il a laissé passer l'armée anglaise c'est pour le service du Roi... Les Anglais feront moins de mal en Gascogne qu'ailleurs... » (1)

<sup>5</sup> Morice. *Pr.* II, — 182-183. — Il n'est pas question de Houdan qui ne faisait plus partie du domaine de Montfort, ni de Néaule, qui n'y était pas encore

La trahison de Jean IV fut ébruitée : en 1378, le duc fuyant devant l'indignation de la Bretagne allait chercher asile en Angleterre ; et les villes bretonnes ouvraient leurs portes à du Guesclin commandant l'armée française ; Charles V, démentant cette fois son surnom de *sage*, faisait ordonner la confiscation et la réunion de la Bretagne à la France (arrêt du 18 décembre 1378), comme si le départ du duc avait laissé le duché *sans maître* !

On sait comment tous en Bretagne, nobles et roturiers, accueillirent la déclaration royale ; et comment, voulant rester Bretons, ils rappelèrent Jean IV. A ce moment Brient de Lannion quittant le service du Roi vint se ranger sous la bannière bretonne<sup>1</sup>.

La mort de Charles V survenue le 13 juillet 1381 simplifiait la situation. Charles VI parut aller au devant d'un apaisement. Dès le 21 septembre, il signait des lettres patentes donnant commission à Pierre, seigneur de Chevreuse, de faire délivrance au duc de Bretagne du comté de Montfort ; et le seigneur de Chevreuse donnait mandement aux capitaines des places et châteaux de les ouvrir au duc. (E. 245). Le 27 septembre, Jean IV reçu en audience royale obtenait son pardon, et faisait hommage pour la Bretagne<sup>2</sup>.

Enfin, le 15 janvier suivant (1382 n. s.), un traité de paix fut signé ; il fut ratifié le 4 avril, avant-veille de Pâques, à Notre-Dame la Blanche de Guérande. — Quelques jours après, à la Quasimodo, le duc allait recevoir les hommages du comté. (E. 245).

Sept ans plus tard, lorsque de son troisième, mariage avec Jeanne de Navarre, Jean IV eut un fils, Pierre nommé depuis Jean,

uni. — La lettre de nomination est du 16 décembre ... 1378 probablement. L'acte est daté de 1380 (en chiffres romains) et XV<sup>e</sup> année du règne de Charles V. Le règne commença en mai 1364 : la quinzième année va du 8 avril 1378 au 8 avril 1379 et comprend décembre 1378. Or le *vidimus* de l'acte est daté du 18 décembre 1377 : il faut lire probablement 1378.

<sup>1</sup> Voir les objections à cette décision dictée par Charles V au parlement : *Chronicon briocense* dans *Preuves* de D. Morice I, 50-51-52 ; et M. de la Borderie, *Cours d'histoire*. II, 2<sup>e</sup> et suiv.

<sup>2</sup> M. de Couffon de Kerdellec'h... II, 283. — Il servait sous du Guesclin avec neuf écuyers en 1378. Morice. *Pr.* II, 392.

<sup>3</sup> Morice, *Pr.* II. 376.

et qui allait être Jean V, le duc s'empessa de lui donner le titre de comte de Montfort (24 décembre 1389<sup>1</sup>).

Au mois de janvier 1392, à Tours, le duc Jean IV négociait le mariage du jeune comte de Montfort avec Jeanne de France, seconde fille du roi Charles VI. Le comte de Montfort devant être duc de Bretagne, son père déclarait réserver le comté de Richemont pour son second fils Arthur, le futur connétable, qui en portait déjà le titre ; les terres de Chantocé et de Retz étaient destinées au troisième qui allait naître, et le comté de Montfort devait appartenir au quatrième<sup>2</sup>.

Le Roi avait en même temps ménagé la paix entre le duc, le comte de Penthièvre et le connétable de Clisson. Mais, quelques mois après, le coup de poignard de Pierre de Craon avait ravivé la querelle du duc et du connétable<sup>3</sup>.

En 1387, le duc avait traîtreusement arrêté Clisson à Vannes. Le Roi avait paru assez peu sensible à l'injure faite à son connétable, bien que cette félonie eût fait manquer l'expédition projetée en Angleterre<sup>4</sup>. En 1392 au contraire, le Roi soupçonnant le duc de complicité avec Pierre de Craon, promit à Clisson une vengeance éclatante ; et à la tête d'une armée il approchait de la frontière bretonne, lorsqu'il fut frappé de démence (août 1392).

Bien que nous n'en ayons aucune preuve, il semble que Montfort dût être de nouveau saisi, mais la démence du Roi, en même temps qu'elle amenait l'abandon de l'expédition, dût produire la levée de la saisie.

Du moins, le duc, en 1397, avait-il la possession du comté. Il avait changé les dispositions annoncées en 1392, et donné Montfort à son fils aîné ; le 13 août 1397, il confirmait ce don (E. 245) ; et

<sup>1</sup> Lobineau. *Hist.* 471.

<sup>2</sup> Lobineau. *Hist.* 479. Le troisième fils fut Gilles, né en 1394, agr de Chantocé, qui parut à peine à la guerre et mourut à dix-huit ans, en 1412. — Le quatrième fils fut Richard, né en 1395, père du duc François II. Comme nous allons voir, il ne fut pas comte de Montfort.

<sup>3</sup> La tentative d'assassinat est du jour de la fête du Saint-Sacrement. C'était le 13 juin, Pâques étant en 1392, le 14 avril.

<sup>4</sup> Tout était prêt au port de Tréguier, Lobineau, *Hist.* 454, et jamais Jean IV, n'a peut-être plus utilement servi les intérêts de l'Angleterre.

l'année suivante, ayant le bail du jeune comte de Montfort, il nommait Guy Raoul et Jean Verdier ses procureurs pour soutenir les procès du comté de Montfort, et des autres terres hors du duché E. 245).

..

Jean V déclaré majeur et mis en possession du duché, en 1403, suivit l'exemple de son père. Au lieu d'assigner le comté de Montfort à son plus jeune frère, Richard, quatrième fils de Jean IV, il donna le titre de Montfort à son fils aîné, depuis François I<sup>er</sup>, le jour même de sa naissance (1410)<sup>1</sup>; mais il en garda la jouissance jusqu'à la majorité de son fils.

Un peu après, on voit le roi Charles VI accorder à Jean V la moitié des aides perçues dans le comté de Montfort, pour y être employée aux réparations des forteresses du comté, et vers le même temps lui accorder pour le même objet une somme de 1200 livres (environ 50,000 fr. de notre monnaie). (E. 215).

Nous verrons plus tard le duc François I<sup>er</sup> arrondir ses possessions de l'Île-de-France en acquérant (1445) une seigneurie contiguë à Montfort, nommée Néaufle le Châtel, et un peu après (1450) des droits dans la seigneurie de Houdan.

Pierre II et Arthur III gardèrent pour eux le titre de comte de Montfort. François II le donna au fils né de Marguerite de Bretagne, le 29 juin 1463; mais l'enfant ne le porta que deux mois: le 25 août il était mort. De ce jour, le duc prit le titre de Montfort dans tous ses actes: mais, selon toute apparence, il dut être privé plus d'une fois de la possession du comté.

Sa participation à la guerre du *Bien public* aurait été une juste cause de confiscation, si le duc n'avait été le premier des rebelles à

<sup>1</sup> Cela résulte des lettres du 18 mai 1414, par lesquels le duc confirme les privilèges accordés de Nantes, « à la joyeuse nativité du comte de Montfort » Acte de Jean V n° 1168. *Bibliophiles bretons*.

Le 10 janvier 1431, le duc maria le comte de Montfort à Yolande d'Anjou, et la jeune comtesse mourut le 17 juillet 1440 au manoir de Plaisance près de Vannes. Ce titre de comtesse de Montfort a donné lieu à une singulière méprise. Un auteur a cru qu'il s'agissait de « la célèbre comtesse de Montfort » mère de Jean IV. Il la fait ainsi mourir *cent onze ans* après son mariage en 1329. *Littoral de la France*. II. p. 150.

faire sa paix, non sans avantages (Saint-Maur-les-Fossés 29 octobre 1465)<sup>1</sup>. Mais plus tard le duc aurait mérité la confiscation par ses manques de foi au Roi.

Si la confiscation fut prononcée, comme il est probable, entre 1465 et 1475, il faut admettre que Louis XI, après la paix de Senlis (9 octobre 1475), quand il rendit bénévolement au duc les places de Machecoul, Ancenis et Guérande, lui rendit aussi le comté de Montfort ; et c'est ainsi que nous voyons vers la fin de cette année, François II y nommer un gouverneur<sup>2</sup>.

L'année suivante (1476) François II avait encore la possession du comté, puisqu'il ne la réclama pas, lorsqu'il envoya le chancelier Chauvin en ambassade redemander, comme nous le verrons, le comté d'Etampes. Jamais ambassade ne fut, et très justement, plus mal reçue... Quand nous parlerons d'Etampes, nous conterons cette aventure.

Si la colère du Roi se calma, il semble bien que Montfort fut saisi de nouveau puisque, en 1481, quand François II signa une alliance offensive et défensive avec le Roi d'Angleterre, une des conditions du traité fut que s'il s'emparait de quelqu'une des seigneuries du duc en France, et notamment de Montfort, Edouard IV en assurerait la possession au duc<sup>3</sup>.

Peu après, le comté fut rendu au duc, et il était entre ses mains à l'avènement de Charles VIII (30 août 1483). C'est ce qu'on peut inférer de ce que le duc envoyant une ambassade au Roi en mars 1484 (n. s.) réclame seulement quelques droits afférents au comté<sup>4</sup>.

Mais on ne peut douter que Montfort n'ait été encore une fois saisi, quelques années plus tard, quand le duc d'Orléans se réfugiant en Bretagne donna à Charles VIII un prétexte ou une cause de guerre contre François II (fin de 1486).

\*  
\* \*

La paix rendit le comté à la duchesse Anne, qui devenue reine continua d'en porter le titre.

<sup>1</sup> Lobineau. *Hist.* 698.

<sup>2</sup> Ci-dessus.

<sup>3</sup> Lobineau, *Pr.* 397. — Morice, *Pr.* III. 394.

<sup>4</sup> Morice, *Pr.* — III. 452.

L'administration du comté n'allait pas, à ce qu'il semble, sans désordres de plus d'une sorte. Un jour Charles VIII et Anne furent avertis d'importantes déprédations ; des officiers mêmes du comté abusaient de l'autorité qu'ils tenaient de la reine. Elle eut à ordonner une information contre le bailli de Montfort et son lieutenant. (E. 199).

Les gens de justice si peu scrupuleux se montraient pleins d'indulgence pour d'autres délits moins coupables, il est vrai, que les leurs propres. Un jour Charles VIII intervient pour prescrire des poursuites contre « soixante habitants qui ont chassé la grosse bête dans la forêt de Montfort. » Une autre fois ce sont « les gens du sire de Rambouillet » qui, encouragés par l'impunité laissée aux vassaux de Montfort, sont venus à leur tour dans la forêt de Montfort courre le cerf et combattre le sanglier. (E. 199.)

Anne de Bretagne mourut, le 9 janvier 1514, laissant deux filles. L'aînée, Claude, âgée de quatorze ans fut, au mois de mai suivant, mariée à François, duc d'Angoulême, qui, le 1<sup>er</sup> janvier 1515, allait succéder à Louis XII. La seconde, Renée, achevait à peine sa quatrième année au temps de la mort de son père ; et Louis XI ne l'avait pas pourvue d'un tuteur qu'elle n'eut jamais. . .

Claude et son époux allaient disposer des biens indivis entre les deux sœurs comme si Renée n'eût pas été là<sup>1</sup>.

C'est ainsi que, le 22 avril 1515, Claude donna à son mari l'usufruit de la Bretagne et des comtés de Blois, Etampes et Montfort, etc.<sup>2</sup> Puis jugeant ce don insuffisant, elle la gratifia, le 28 juin suivant, de la propriété pleine et entière des mêmes seigneuries<sup>3</sup>. Toutefois la donation, qui dépouillait Renée, était soumise à la condition que le Roi survivrait aux enfants à naître du mariage ; elle demeura sans effet.

<sup>1</sup> Renée ne put jamais obtenir ni compte de tutelle ni partage ; et elle était morte à 65 ans, en 1575, quand sa fille duchesse de Nemours obtint une transaction lésionnaire (1575) — Je publierai prochainement une étude sur la *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et Louis XII*.

<sup>2</sup> Morice. *Pr.* III, 93v-94<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Sauf pourtant Etampes. Le Roi, n'étant qu'usufruitier en vertu de l'acte du 22 avril, en avait disposé, comme nous le verrons à l'article *Etampes*.



Dès la mort de Claude (juillet 1524), le comté de Montfort paraît avoir été réuni à la couronne. En effet, le 14 août 1532, à Rennes, son fils aîné, le dauphin François, était couronné duc de Bretagne sous le nom de François III, et le titre de comte de Montfort ne lui est pas donné<sup>1</sup>. En tout cas le comté allait suivre le sort de la Bretagne, quelques jours plus tard. Le 24 août, les Etats réunis à Vannes pliaient le Roi de prononcer l'*union* de la Bretagne à la France ; et, par un édit rendu le même mois à Nantes, François I<sup>er</sup> se hâta d'accueillir le vœu qu'il avait provoqué<sup>2</sup>. A la mort prématurée de François III (Lyon, 12 avril 1536)<sup>3</sup>, le titre de duc de Bretagne fut donné à son frère Henri devenu dauphin ; mais il ne fut plus question pour lui du titre de comte de Montfort.... Nous dirons plus loin en quelles mains Montfort passa dans la suite.

J. TRÉVÉDY,

*Ancien président du tribunal de Quimper.*

(A suivre).

<sup>1</sup> Procès-verbal du couronnement. Morice. *Pr.* III, 1001 et suiv. notamment 1007, le prince est dit « dauphin de Viennois, duc de Bretagne, comte de Valentinois et de Digeois... »

<sup>2</sup> Edit. Morice. *Pr.* III, 997 et suiv.

<sup>3</sup> Lobineau. *Hist.* 843.



## CEUX DE CHEZ NOUS

---

# MARIE ROUAULT

*Membre de la Société géologique de France  
Ancien pensionnaire de la ville de Rennes  
Directeur du Musée géologique de Rennes.*

---

Mathurin-Marie Rouault, fils de Pierre et de Louise-Pauline Le Nuée, naquit à Rennes le 18 mars 1813, rue de la Parcheminerie, dans une modeste échoppe de savetier.

Aussitôt qu'il eut atteint l'âge de dix ans, son père, pauvre et chargé de famille, le gagea comme pâtre chez le fermier de la métairie du Rouveray, commune de Châtillon-sur-Seiche. Ce fut là que les goûts du naturaliste se révélèrent. Il s'éprit d'un bel amour pour la nature et laissa *ses bêtes*, comme on dit à Noyal, errer au hasard et ne s'occupa que de collectionner des *roches*. Le fermier furieux renvoya promptement le jeune géologue à son père, qui le plaça comme apprenti chez un perruquier de Rennes.

Marie Rouault suivit alors assidûment, dans sa ville natale, les cours publics du soir, et consacra tous ses loisirs à parcourir les environs de Rennes pour augmenter ses collections. Les colères du patron, les plaisanteries des amis ne parvinrent pas à décourager l'entêté chercheur.

La mort de sa grand'mère l'ayant mis en possession d'une humble boutique sur les murs du Champ-Dolent, il s'établit à son compte, fit des barbes le samedi et le dimanche, se réservant les autres jours de la semaine pour aller à la recherche d'échantillons géologiques qui transformèrent l'étroite boutique en cabinet d'histoire naturelle.

Dans un voyage qu'il fit à Paris, Marie Rouault remarqua que le département d'Ille-et-Vilaine n'était représenté dans la collection

géologique de l'École des mines que par quelques échantillons seulement. Il revint à Rennes avec la ferme résolution de faire connaître au monde savant les richesses minéralogiques de son pays, et tous ses efforts tendirent vers ce but.

Les ouvrages lui manquant pour s'instruire, il alla un jour trouver le maire de Rennes, afin d'obtenir l'autorisation de prendre à la bibliothèque de la ville et d'emporter chez lui le *Manuel géologique*, d'Henry de la Bèche. M. Pongerard, surpris d'une demande de cette nature de la part d'un garçon en blouse et en casquette, le soumit à un interrogatoire qui ne dura pas moins de trois heures. Il le congédia en prenant son adresse et en lui annonçant qu'il le ferait appeler prochainement. Quelques jours après, en effet, il était mandé à l'hôtel de ville, et le maire lui remettait un exemplaire de l'ouvrage en question, sur la première page duquel les lignes suivantes étaient tracées : « *Témoignage d'intérêt, offert à M. Rouault par le maire de Rennes. 3 août 1845. Em. Pongerard.* »

Le géologue conserva précieusement toute sa vie ce cher souvenir et n'oublia jamais son premier bienfaiteur.

Ce fut vers cette époque, 1845 ou 1846, que M. Geoffroy-Saint-Hilaire, conduit par M. Morren, alors doyen de la Faculté des sciences de Rennes, rendit visite au jeune collectionneur et fut émerveillé des splendides échantillons minéralogiques, épars çà et là dans la boutique du perruquier. Il félicita notre concitoyen et l'encouragea à persévérer dans ses études.

Malheureusement les clients étaient rares et la misère vint frapper à la porte de Marie Rouault qui, cependant, depuis dix ans, vivait de lait et de galette, ne dépensant pas, en moyenne, plus de cinq sous par jour. Le découragement allait s'emparer du pauvre garçon<sup>1</sup> mais le général de Tournemine, alors en garnison à Rennes,

<sup>1</sup> Les amis de M. Rouault racontent que le pauvre géologue, désespéré, voulut en finir avec la vie et acheta pour quelques sous chez un revendeur un vieux pistolet avec lequel il comptait se tuer.

Le général de Tournemine entra chez Rouault et, apercevant le pistolet, se douta des intentions du pauvre garçon.

« Vous avez là, dit-il, une arme curieuse et que je cherche depuis longtemps. Je vous l'achète. » Et sans attendre la réponse de Rouault, il mit cent francs sur la table et emporta le pistolet.

s'intéressa au géologue, mit en français un curieux mémoire que Rouault avait écrit sur les recherches paléontologiques en Bretagne, et l'emmena ensuite à Paris pour le recommander au ministère de Salvandy et à M. Arago. Ce dernier le fit inscrire à l'institut pour une lecture de son mémoire.

Ce travail, lu avec assurance, quelques jours après, par le jeune Breton, devant la docte assemblée, eut un véritable succès. Tout ce que l'Académie, le jardin des Plantes, l'école normale avaient de plus célèbre, se donna rendez-vous dans la mansarde du savant, rue Saint-Germain-des-Prés.

Marie Rouault fut reçu, par acclamation, membre de la Société géologique de France, vit son mémoire traduit et commenté de la façon la plus flatteuse à Londres, à New-York, à Berlin, à Prague, etc.

Le cap des Tempêtes était franchi. Le conseil municipal de Rennes lui vota une pension de 800 francs pour lui permettre de poursuivre ses études à Paris.

En 1850, M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire disait au prince de Canino, en lui présentant M. Rouault : « Je l'ai connu perruquier à Rennes ; aujourd'hui c'est un de nos géologues les plus distingués et le plus infatigable travailleur du jardin des Plantes ! »

Nous retrouvons dans les numéros des 5 et 12 mai 1853 du journal *le Progrès* (de Rennes), les appréciations de M. A. Le Blanc sur les travaux de M. Rouault. Nous en extrayons les passages suivants :

« On aura une idée de la patiente sagacité de M. Rouault, en apprenant que, pour reconstruire un animal inconnu de la classe des crustacés (*Trinucleus Pongerardi*), dont la longueur est au plus de 4 à 5 centimètres, il avait dû réunir plus de deux mille fragments. Cette réunion lui coûta plus de deux années de recherches, et la description qu'il en fit dans son langage familier, étranger qu'il était aux termes techniques, n'en est pas moins restée, entre toutes celles données jusqu'à ce jour, la seule précise et le type de ce genre d'animaux à l'organisation si délicate et si curieuse. Nous citerons en preuve la figure ajoutée à son mémoire, reconnue tellement fidèle que M. Alcide d'Orbigny, dans un travail important

(*Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphiques*), l'a reproduite jusqu'à trois fois comme exemple sous trois rapports différents.

« Le deuxième mémoire, publié par M. Rouault, parut à l'occasion suivante. Dans les galeries du Jardin des Plantes, se trouvait le débris unique d'un autre fossile inconnu, objet d'opinions diverses. Sur l'invitation de plusieurs membres de l'Académie, M. Rouault rédigea un mémoire, qui obtint l'honneur d'un rapport favorable.

« Apprécié des savants étrangers, ce travail valut à son auteur plus d'une haute marque d'estime : le gouvernement britannique lui adressa, à titre d'encouragement, un magnifique ouvrage sur les fossiles de l'Angleterre.

« M. Rouault fit d'ailleurs preuve, dans ce travail, d'un talent d'analyse si scrupuleusement exact, que la Commission, nommée pour en faire l'examen, demeura convaincue de la justesse de ses conclusions, déclarant qu'il avait débrouillé la question et lui décernant ainsi le plus honorable témoignage.

« Cette analyse ne devait pas tarder à se confirmer. Deux ans après, trois individus entiers de la même espèce, découverts sur trois points différents et adressés à M. Rouault, lui fournirent les moyens de corroborer ce jugement. Ils présentaient exactement la même forme et les mêmes proportions que celles qu'il avait assignées au seul débris connu alors.

« Dans l'étude des végétaux fossiles, il a fait preuve de la même perspicacité. Malgré tout le zèle déployé par les savants dans leurs recherches sur ces êtres précieux témoins d'un autre âge, on n'avait pu parvenir encore à constater d'une manière certaine, dans les terrains anciens, ailleurs que dans les terrains anthraciteux, l'existence de débris appartenant au règne végétal.

« Il importait de connaître pourtant sous quelles formes ce règne organique s'était présenté dans les mers siluriennes.

« On possédait bien, il est vrai, certains restes d'être singuliers, recueillis notamment dans le grès de Bretagne, et devenus, pour les savants, l'objet d'opinions controversées. Rapportés par les uns à la classe des Crustacés, par d'autres à des végétaux terrestres ayant

eu racines, tiges, feuilles et fruits. M. Rouault, par un premier examen, conclut à les ranger parmi les Fucoïdes, sorte des végétaux marins dépourvus de racines, de feuilles, de fruits proprement dits. Dans ces débris, M. Rouault, parvint à constater un certain nombre d'espèces, formant plusieurs genres nouveaux. (*Bulletin de la société géologique de France, 2<sup>e</sup> série, t. VII, année 1850*).

« Cette opinion de M. Rouault, opinion entièrement neuve, parut, d'après les motifs exposés, si bien fondée, qu'elle fût et qu'elle est demeurée la seule admise.

• • • • •

« De cinq ou six espèces de fossiles trouvées dans le département d'Ille-et-Vilaine, M. Rouault en a élevé le nombre de cinq à six cents, et c'est grâce à cette découverte, à ses remarques sur leur genre d'association, d'accord avec ses observations stratigraphiques recueillis avec le même soin et la même réserve, qu'il est arrivé à établir, au sujet de nos terrains anciens, un exposé naturel des faits qui constituent aujourd'hui une classification nouvelle. « (*Bulletin de la société géologique de France, t. VII, p. 24, année 1850, et t. VIII, p. 358, année 1851*)

• •

En 1853, la ville de Rennes eut l'idée de créer un musée géologique spécial au sol des départements de l'ouest de la France, et les succès obtenus par M. Rouault le désignèrent tout naturellement pour le diriger. Par reconnaissance, il fit don à la ville de sa précieuse collection, le produit du travail de toute sa jeunesse.

C'est à cette occasion que l'Académie des sciences écrivit la lettre qui suit à M. le Ministre de l'Instruction publique :

« En faisant à Rennes une position à M. Rouault, M. le Ministre serait certain de faire en même temps une chose utile à un jeune homme tout à fait digne d'intérêt et de favoriser les études géologiques en Bretagne. C'est un vœu qui a été hautement exprimé par tous les savants qui ont examiné les travaux de Marie Rouault et qu'il serait heureux de voir prendre en considération.

« Signé : Adolphe Bronyniart, président ; Milne-Edwards, de Blainville, Valenciennes, de Mirbel, Chevreul, Poncelet, Cordier, de La Fosse, Dufrenoy, Elie de Beaumont, François Arago. »

Deux ans plus tard, cette même Académie des sciences, dans sa séance du 5 novembre 1855, décida qu'une subvention de deux mille francs serait accordée à notre compatriote pour lui permettre de poursuivre ses recherches sur la géologie de la Bretagne.

Ce fut une véritable fortune pour le savant qui touchait douze cents francs par an comme directeur du musée géologique de Rennes ; aussi ne put-il résister au désir d'acheter une maison avec jardin dans le faubourg l'Évêque, et ce fut là que s'écoula la seconde moitié de la vie de Marie Rouault.



Après avoir passé le pont qui sépare la rue de Brest de son faubourg, on aperçoit, à droite, sur le bord d'Ille, l'entrée d'une cour entourée de maisons d'ouvriers.

En pénétrant dans cette cour on découvre, tout au fond, au milieu de petits courtils, un sentier bordé de haies vives, qui conduit à une palissade de bois servant de clôture à un ermitage qui fut autrefois la demeure du géologue.

Comme il est loin déjà le temps où j'allais rendre visite au solitaire du Bourg-l'Évêque, et admirer les merveilleuses collections du savant qui était aussi un artiste de beaucoup de goût et un collectionneur habile, sachant découvrir maintes jolies choses qui faisaient de sa demeure un véritable musée.

Ce n'est pas non plus sans un serrement de cœur, que je me rappelle aujourd'hui les causeries et les confidences de Marie Rouault.

Derrière la maison, tapissée de glycines, coulait un ruisseau qui traversait le jardin ombragé par des pommiers et des poiriers dont les fruits d'or jonchaient le sol à l'automne.

Au pied de chaque arbre des monceaux de cailloux et de fossiles que les pervenches enlaçaient de leurs tiges rampantes. Ici le caillou de Rennes aux teintes lie de vin. Là, les fossiles sombres du Bois-Roux, plus loin les trilobites de Pléchâtel et, partout dans l'herbe, des roches de tous les coins de la Bretagne. J'y ai vu jusqu'à des boulets énormes de granit descendus du haut des tours de la cathédrale de Rennes.

Dans l'eau du ruisseau, des plantes de tous les pays, depuis l'arum au feuillage ornemental jusqu'au papyrus d'Égypte.

A l'intérieur de la maison, de grandes armoires sculptées remplies de curiosités. Sur les étagères des bibelots rares ; sur les murs des tableaux, des dessins, des armes et des étoffes curieuses.

Cet Eden était vraiment adorable ; mais les eaux stagnantes qui l'entouraient en faisaient un endroit malsain. Souvent le géologue tremblait la fièvre, et pour s'en débarrasser il était obligé d'aller passer quelques jours à l'hôpital, ou de recommencer ses pérégrinations dans les campagnes bretonnes. Après une courte absence, il revenait dans sa chère maison qu'il ne voulut jamais quitter malgré les conseils de ses amis.

Le pauvre homme vivait, comme un anachorète, de lait, de fruits, de fromage, et les jours de fête, de trois sous de charcuterie achetée dans le faubourg. Jamais le géologue ne vit tourner la broche à son foyer. Le prix de quelques fossiles, de bibelots ou de gravures qu'il possédait en double, et qu'il vendait à des amateurs, suffisait à tous ses besoins. Il faisait cependant chaque soir une petite débauche : il se rendait au café de la Comédie pour lire les journaux et il dégustait lentement un café noir, sans cognac, qu'on ne lui faisait payer que trente centimes. C'était là sa seule dépense extraordinaire.

Lorsque j'allais le voir, je le trouvais assis à sa porte, dans un fauteuil, son chat sur les genoux. C'était le moment des confidences, et souvent j'en abusais.

Je le priais de me raconter sa jeunesse si triste, si pénible, ses débuts comme géologue, son séjour au jardin des Plantes de Paris, ses recherches, ses voyages, et aussi comment il avait pu se procurer les merveilles qui emplissaient sa demeure ? Il était un conteur charmant et j'aimais à l'écouter. Voici, telle qu'il me l'a racontée, l'histoire de sa table de porphyre et d'un tableau :

\* Je parcourais la Basse-Bretagne lorsqu'un soir, harassé de fatigue, j'arrivai dans un village où je demandai à un paysan la permission de coucher sur la paille de son étable ; il y consentit.

« Le lendemain matin, en me réveillant, j'aperçus appuyée contre un mur une sorte de caisse plate, disjointe en maints



endroits. Je cherchai à découvrir ce qu'elle contenait. Un rayon de soleil filtrant à travers une lucarne me permit justement de voir que ces planches cachaient une plaque de porphyre superbe, d'une très grande taille et d'un seul morceau.

« Etant allé déjeuner dans la ferme, je demandai au propriétaire ce qu'il comptait faire de cette caisse.

« J'ignore ce qu'elle renferme, me répondit-il. J'ai trouvé cette caisse à la place où elle est, en prenant cette ferme, il y a plus de 20 ans, et je n'ai jamais eu l'occasion de l'ouvrir. Les gens du village croient qu'elle a été apportée ici par le fils de l'ancien fermier, un jeune homme qui naviguait comme capitaine au long cours et qui est mort en mer. Je vendrais volontiers cette caisse à qui voudrait m'en débarrasser.

« J'en offris quinze francs, à la condition qu'on me la conduirait à la diligence de la ville voisine. Le marché fut conclu, et j'en ai fait le dessus de la table qui vous admirez tant.

Une autre fois, ajouta-t-il, en me promenant dans les rues de Dinan, je vis, accrochée à la porte d'une revendeuse, une basane sur laquelle je découvris une peinture qui, malgré la crasse qui la recouvrait, me parut assez belle. Je l'achetai cinq francs. C'est ma Vierge à la chaise, l'un de mes tableaux les plus remarquables.

\*  
\*\*

Je n'oublierai jamais le jour où je surpris mon ami courant dans son jardin comme un fou, riant, chantant, sifflant, prenant des allures de jeune homme, lui ordinairement si calme, presque morose. Comme je manifestais mon étonnement de le voir ainsi, il s'écria :

— Ah ! c'est que j'ai une grande nouvelle à vous apprendre et qui va bien vous étonner. Je me marie, mon cher ! oui, j'épouse une jeune fille charmante, spirituelle, riche, qui a tout pour me rendre heureux.

— Vraiment !

— Rien de plus vrai : un brave garçon de mes amis a trouvé que je ne pouvais vivre plus longtemps seul, et il a sollicité pour moi la

main d'une personne de la campagne, appartenant à une excellente famille et qui consent à m'épouser.

Je le félicitai et le laissai tout à sa joie.

Des semaines s'écoulèrent et je n'entendis plus parler de Marie Rouault.

Je retournai lui rendre visite, mais, hélas ! je le trouvai soucieux et triste.

— Eh bien ! lui dis-je, à quand la noce ?

— Oh ! ne me parlez plus de cela, tout est rompu.

— Mais enfin la raison ?

— La voici : les parents de la jeune fille m'avaient demandé ce que je possédais. J'avais répondu qu'outre mon habitation et ma place de directeur du Musée, j'avais bien un avoir de 30,000 fr.

Quand il a fallu rédiger le contrat de mariage, le notaire m'a demandé si ma fortune était en rentes sur l'Etat ou en obligations de chemins de fer. Non, lui ai-je répondu, mes valeurs sont plus solides que tout cela, elles consistent en cailloux.

Ah ! si vous aviez vu la tête de mes futurs parents et même celle de ma fiancée. Ils se sont tous écriés : « Nous ne connaissons pas cette monnaie-là, et ils sont partis furieux. »

J'allais rire, lorsque j'aperçus des larmes dans les yeux de mon ami.



La dernière fois que j'allai voir ce pauvre garçon, c'était à l'automne de 1881, il était enveloppé dans une couverture et ses yeux brillaient d'un éclat inaccoutumé. La fièvre ne le quittait plus.

Bientôt il s'alita pour ne plus se relever.

Marie Rouault est décédé à Rennes, faubourg de Brest, 4, le 16 décembre 1881.

Après une vie de misères, de courses fatigantes dans toute la Bretagne, de luttes constantes, de déceptions de toutes sortes, de travaux pénibles pour lui, qui n'avait reçu qu'une instruction des plus élémentaires, le pauvre géologue est mort malheureux, désabusé sans avoir même les palmes académiques, si prodiguées de nos jours. Aussi son caractère s'était aigri, et, à la suite d'échange

de lettres avec le maire de Rennes, au sujet du classement du Musée géologique, Marie Rouault fut, quelques années avant sa mort, révoqué de ses fonctions de directeur de ce musée.

Ce fut là le chagrin le plus cruel de sa vie, chagrin qui a certes contribué à abréger ses jours.

Les exécuteurs testamentaires de M. Rouault ont chargé un savant rennais, M. Lebesconte, de mettre en ordre et de publier les œuvres posthumes du géologue.

M. Lebesconte l'a fait avec un soin minutieux, et a formé un splendide ouvrage orné de vingt planches, qui comprend :

- 1° Un travail sur les Amorphozoaires du système silurien de Bretagne ;
- 2° Un travail sur le grès armoricain ;
- 3° Et un travail sur le poudingue de Rennes.

..

Toutes les merveilles du petit ermitage, achetées au prix de tant de privations, collectionnées avec tant d'amour, furent, à la mort de Marie Rouault, vendues aux enchères et dispersées à tous les vents.

ADOLPHE ORAIN.



# BRETAGNE

---

ÉTUDE SUR

## PAYSAGES ET MONUMENTS

De M. Jules ROBUCHON

PAR M. P. DE LISLE DU DRÉNEUC

(Suite)<sup>1</sup>.

---

MORBIHAN

AURAY-QUIBERON, par M. *Georges de Cadoudal*.

Nous pénétrons en Bretagne par le Morbihan. L'entrée de la rivière d'Auray, qui sert de frontispice, nous tend ses deux bras noirs ; mais bientôt les riantes maison de la ville, échelonnées sur les escarpement du coteau réjouissent l'œil de leurs façades blanches coupées de poutrelles sculptées et coiffées de grands pignons aigus.

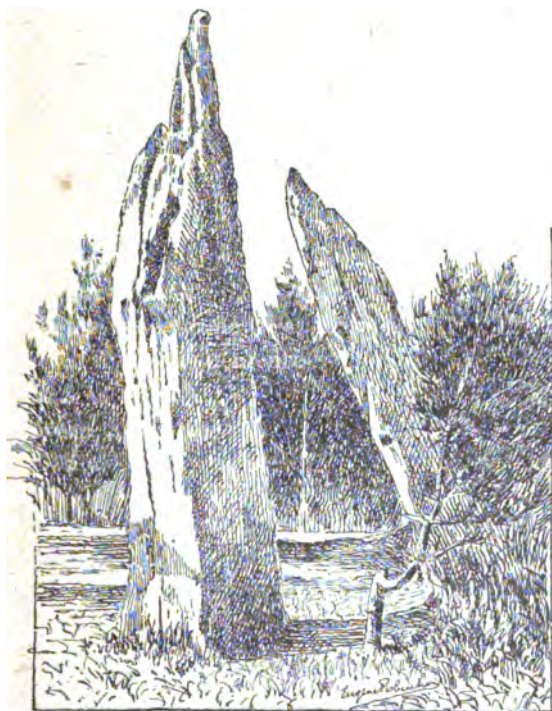
L'étude des deux cantons d'Auray et de Quiberon a été faite par M. le commandant Georges de Cadoudal, un brillant officier qui manie également bien la plume et l'épée.

Nous ne pouvons essayer, après l'intéressant article que M. Edmond Biré lui a consacré, d'analyser de nouveau ce travail, on ne refait pas ce qui sort de la main d'un tel écrivain. Disons seulement que la partie historique, très développée, n'a pas empêché l'auteur de faire de bonnes excursions aux menhirs et dolmens de cette riche contrée.

Les bords du Morbihan sont en effet le véritable sanctuaire de ces temps inconnus dont nous cherchons en vain à forcer le secret.

<sup>1</sup> Voir la livraison de mars 1896.

Là se dressent ces trois gigantesques tumulus qui sont nos pyramides de Giseh ; Tumiac, dont le cône de 45 pieds de haut s'aperçoit de plus de cinq lieues, Saint-Michel de Carnac formé de quarante mille mètres cubes de pierres et le Mané-er-Hroegh. Certes, les tombeaux de nos rois ont coûté moins d'efforts et de travail que les monuments de ces chefs inconnus.



C'est au fond de ces pyramides, dans des caveaux ensevelis comme les hypogées des Pharaons, que nous voyons apparaître ces signes bizarres qui sont nos hiéroglyphes et contiennent peut-être les premières lignes de nos archives.

C'est aussi dans ces tombes que se retrouvent toutes les richesses de notre âge de pierre, les colliers de turquoise callaïs, aux tons chatoyants et vifs comme des grains de raisin vert, les pendeloques

de jaspé et de cristal, les disques et les longues haches, polies comme les plus précieux bijoux.

M. de Cadoudal vous guidera aux fameux alignements de Carnac, qui trop vantés, ont causé tant de déceptions aux touristes jusqu'au jour où cette impression décevante s'étant accréditée, ils recommencent à étonner leurs visiteurs. Les deux vues prises par M. J. Robuchon sont bien les meilleures que je connaisse.

C'est du tumulus de Carnac que se déroulent ces immenses avenues de pierre, qui nous semblent aujourd'hui effacées, bien qu'elles comptent encore plus de quatre mille menhirs. Les alignements du Menec, de Kerlescant, Kermario et Erdeven formeraient une ceinture de 50 kilomètres et entoureraient Paris tout entier.

Près de ces interminables lignes de pierre se placent les cercles de peulvens, les cromlechs, dont les combinaisons grandioses font connaître l'étonnante puissance de ces vieux peuples. Il semble que cette race ait eu le génie des entreprises surhumaines, et que, saisie de vertige en face du néant de la vie, elle ait voulu marquer à jamais la trace de son passage.

Si l'on veut saisir d'un seul coup le mystérieux pouvoir de nos constructeurs, le menhir de Locmariaquer suffit à nous le révéler : Qu'on imagine une masse de deux cent cinquante mille kilos, une roche de 71 pieds de haut, dont le sommet dépasserait le front du Parthénon, soulevée de terre et mâtée debout dans toute sa hauteur par l'effort de l'homme. C'est le plus gigantesque monolithe, non seulement de la Bretagne, mais de la France et de l'Europe toute entière<sup>1</sup>.

QUIBERON. — Nous regrettons de ne pas voir, sur cette morne plage, l'étincelante figure du héros de la République. Hoche, promettant la vie sauve aux royalistes, confiants dans son honneur de soldat. Le premier mouvement est toujours le bon ; le second pour Hoche fut de tourner les talons pendant qu'on fusillait ses protégés. — Malgré cela, c'est bien la plus pure figure de la Révolution ; aussi, sans Thermidor, la Convention lui aurait donné un piédestal digne d'elle : les tréteaux de la guillotine.

<sup>1</sup> Et dire que la marquise de Sévigné s'est promenée au milieu de cette forêt de granit sans même la remarquer, tant le moindre *potinet* faisait mieux son affaire.

## FINISTÈRE

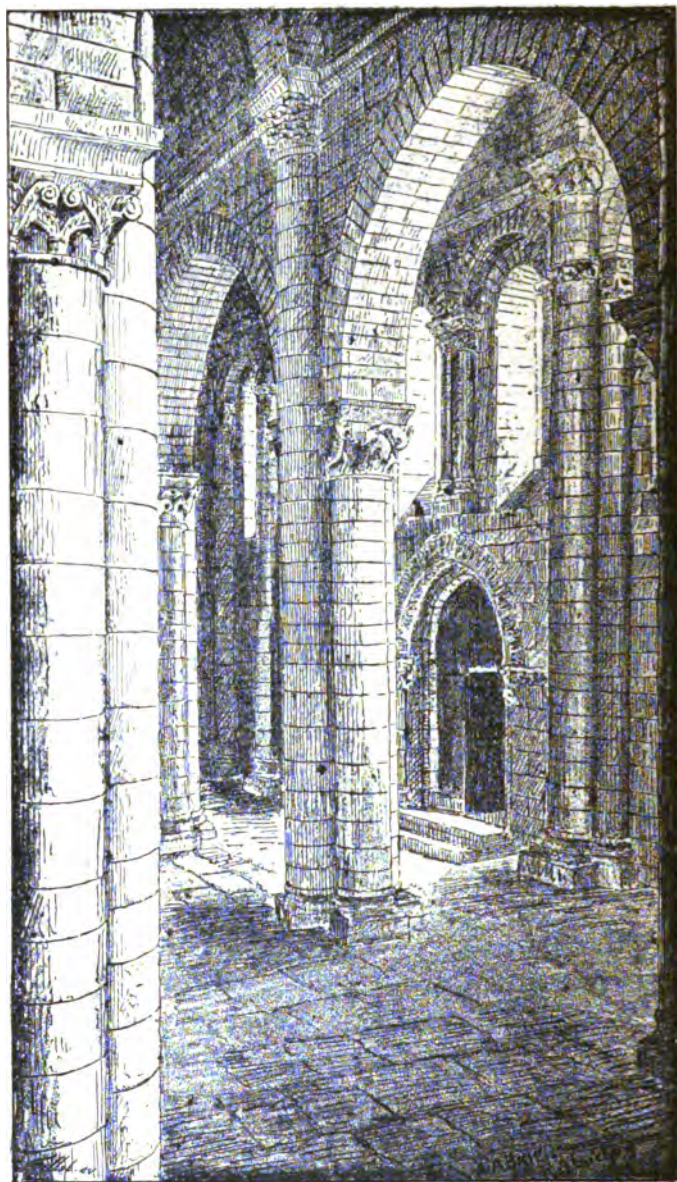
PONT-L'ABBÉ, FOUESNANT ET PLOUGASTEL-SAINT-GERMAIN, par  
MM. Paul du Chatellier et Emile Ducrest de Villeneuve,

Quinze grandes livraisons sont consacrées à ces cantons, dont le caractère très accentué présente une singulière opposition. Quand vous passez le beau ruban d'argent que forme l'Odet, entre Pont-l'Abbé et Fouesnant, vous trouverez deux pays bien différents et dont les costumes ne se ressemblent pas plus que ceux de deux



peuples pris à chaque bout de l'Europe. Vous vous embarquez au milieu de *bigoudens* au costume Géorgien, et la rivière passée, vous ne voyez plus que les amples collerettes Flamandes des femmes de Fouesnant.

Les rochers de Pen marc'h, qui se dressent au haut de la première page, nous montrent le terrible champ de bataille où la mer et les tempêtes luttent, victorieusement, hélas, contre cette citadelle de granit qui termine la Bretagne. Que de caps, de ports et d'antiques



PRIEURÉ DE LOCAMAND



monuments renversés dans la lutte, gisent maintenant au fond des flots !

Suivons d'abord M. Ducrest de Villeneuve aux manoirs des alentours ; il nous en fait les honneurs avec sa courtoisie de gentilhomme et un savoir qui égale son amabilité. Jamais l'érudition ne s'est présentée sous une forme à la fois si sûre et si attrayante. Si tous nos cantons de la Bretagne étaient étudiés de cette façon, le beau rêve de nos Bénédictins pour leur histoire nobiliaire de la province serait vite réalisé.

Voici d'abord ce prieuré de Locamand, que nous avons déjà signalé en passant ; puis, près de Benodet, le majestueux château



de Kergos, et plus loin celui de Chelfontaines. Parmi les églises, si bien retranchées dans leur enclos des morts, celle de la Forest-en-Fouesnant, construite en larges assises, nous attire avec son porche qui s'avance comme pour tendre un abri aux fidèles. C'est bien là, dans ces humbles sanctuaires sombres, que se révèle de la façon la plus sensible la foi et la ferveur : ces femmes, ces vieillards à genoux sur la pierre froide et comme anéantis sous le charme divin de la prière sont réellement transportés dans une autre vie que la nôtre.

Que de chose à dire de Loctudy, de Penmarc'h avec les ruines gigantesques de ses monuments inachevés, et ses rues et ses places transformées en champs de pommes de terre.

Les antiquités primitives de la Cornouaille ont été explorées presque entièrement par le même archéologue. M. P. du Chatellier a accompli à lui seul plus de travaux et de fouilles qu'aucune de nos Sociétés savantes n'eût osé en entreprendre. Des montagnes Noires aux montagnes d'Arrez, de l'extrémité des Côtes-du-Nord à la pointe du Finistère, que de tumulus éventrés, que de dolmens explorés avec la plus scrupuleuse méthode ! Ses magnifiques trouvailles paraissent presque invraisemblables ; ce qui dépasse toute croyance c'est plutôt la merveilleuse sagacité de cet infatigable chercheur.

C'est une belle et énergique figure de Breton que celle de M. P. du Chatellier, et dans ce siècle où l'étude de nos origines occupe une si large part, il restera au premier rang, avec les noms des Boucher de Perthes, Edouard Lartet, de ceux enfin qui ont marqué, non par des thèses aussi savantes qu'éphémères, mais par de belles et solides découvertes.

Pour nous initier aux richesses archéologiques de la Cornouaille, M. P. du Chatellier n'a eu qu'à ouvrir les trésors de Kernuz, un Musée sans rival pour la période dolménique. Les dessins placés dans le texte nous donnent sous de nouveaux aspects une partie de ses antiquités. Voici le menhir autel de Kernuz, taillé comme un fuseau et d'où se détachent en relief quatre grandes divinités gauloises, la dalle sculptée de Renongard, la curieuse tour de Kerbascat. Que ne voyons-nous aussi les colliers d'or, les pendoques et les pierres polies de ce trésor des Mille et une nuits.

Si passionné que soit M. P. du Chatellier pour ses études préhistoriques, il n'est indifférent pour aucune des périodes de notre histoire, et chaque fois qu'il aborde un sujet en dehors de son domaine favori, on y sent encore la main du savant. Espérons qu'il étendra, dans ce recueil, ses notices archéologiques à d'autres cantons que ceux que nous venons de parcourir.

## ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO, par MM. *Louis Tiercelin*,  
*L. Boivin et Edouard Beaufrils*.

Par un brusque détour, nous voici à l'embouchure de la Rance, près des plages brillantes de Paramé, Saint-Malo et Dinard. C'est M. Louis Tiercelin, le très estimé directeur de l'*Hermine*, qui ouvre

la série d'articles sur ces cantons. En sa qualité de poète, M. L. Tiercelin aurait bien dû ménager un peu nos légendes de la forêt de Scissey, avec ses immenses futaies se perdant au loin, tout là-bas sous la mer. Il aurait dû laisser surgir, comme par miracle, cette immense plaine de Dol, où vivent maintenant dix-sept paroisses.

Mais non, il paraît que c'est tout bonnement une fantaisie de la Rance, un caprice de jolie rivière, qui nous a valu ces merveilles. Peut-être devinait-elle toutes les jolies baigneuses qui devaient un jour venir nager dans ses eaux. Toujours est-il que lassée de couler dans les marécages de Châteauneuf, elle s'est laissée tomber près de Dinard. La plaine du mont Dol est donc formée par les sables et les vases entassés dans son ancien estuaire, et la forêt de Scissey n'est plus que l'agglomération des troncs d'arbres arrachés par les crues et amoncelés dans ce delta.

Voilà nos légendes au fond de l'eau ; mais si cette nouvelle théorie géologique est fondée, elle nous expliquera peut-être comment les éléphants mammoths se sont réfugiés en si grand nombre sur les flancs du mont Dol, tandis qu'on n'en retrouve nulle part en Bretagne ; ce sera toujours un grand point de gagné.

En passant, regardez un peu la vue du mont Dol, avec ses grands arbres étagés sur les pentes. Si vous connaissez cette colline, vous trouverez comme moi que la gravure est plus belle que nature. La triste plaine coupée de canaux se fonde dans un lointain brumeux, tandis que la base du mont disparaît comme s'il était soulevé de terre.

Dinard est étudié par M. Edouard Beauvils avec beaucoup de verve et de savoir. Une vue de la Rance, prise du chemin de ronde de la Vicomté, est une des plus pittoresques, du moins de cette partie de l'ouvrage, car pour choisir entre toutes, je pense que le mieux est de garder longtemps sous les yeux les pièces de ce litige, plutôt que de se prononcer.

L'histoire de Saint-Malo est donnée par M. Louis Boivin avec d'intéressants détails, mais sans longueur. Le texte est émaillé de curieux dessins. Rien n'a été oublié pour mettre en plein jour la vieille cité des Corsaires ; une vue générale prise du Grand Bey nous rappelle

les profils de nos cités dans les gravures des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Hélas ! si ces vieilles images avaient le fini et la précision des vues de M. Robuchon, nous connaîtrions bien des monuments, aujourd'hui disparus et toujours méconnaissables dans ces estampes faites par à peu près.

Voilà bien des éloges, dira-t-on, et les critiques ? Assurément il y en a à faire, ne serait-ce que le luxe des planches prodiguées sur certains points, notamment pour une des églises de Cornouaille, mais j'avoue que je suis mal disposé à m'arrêter aux reproches, et voici pourquoi : je connaissais depuis longtemps les cantons décrits dans *Paysages et Monuments*, les ayant tous explorés plus d'une fois. En outre, je les avais étudiés dans la plupart des ouvrages spéciaux, depuis Ogée et le chevalier de Fréminville jusqu'à la Bretagne contemporaine, en passant par tous les guides de Courcy, Joanne et autres. Malgré cela, je trouve avoir beaucoup appris dans les articles de *Paysages et Monuments*. Aussi, ma conviction est faite, je suis persuadé qu'en donnant à décrire aux érudits les cantons qu'ils connaissent le mieux, on formera une étude d'ensemble aussi parfaite que possible, et d'autant plus attrayante qu'elle sera reliée par les admirables vues de M. J. Robuchon.

La critique s'adresserait plutôt, non à l'artiste, ni aux auteurs, mais aux souscripteurs, trop rares encore, au grand public qui ne semble pas avoir suffisamment compris qu'il se préparait là une œuvre unique et que tous avaient intérêt non seulement à la soutenir, mais à la pousser à pleine voile, pour l'honneur des études bretonnes

Ah si nos Etats de Bretagne existaient encore, eux qui encourageaient si intelligemment les travaux de nos historiens, comme ils protégeraient cette publication. Mais nos conseils généraux les représentent aujourd'hui, et nos cinq départements bretons se feront un point d'honneur de s'associer à cette belle et patriotique entreprise.

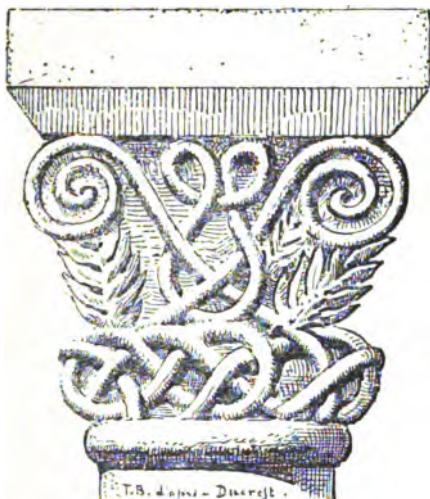
### LES CROISÉS BRETONS

Sous ce titre sera donnée une étude héraldique, ou tout au moins une liste de nos Croisés bretons. La Bretagne étant avant tout croyante

et guerrière, rien ne pouvait mieux la personnifier que ces chevaliers chrétiens qui entreprirent pour la Foi ces croisades, cent fois plus périlleuses et difficiles alors que ne le sont aujourd'hui nos plus lointaines expéditions.

Le chapitre, donnant la liste des croisés bretons avec les blasons des familles, ne sera pas un des moindres attraits de l'ouvrage.

Il faudrait, pour compléter cette liste, y joindre les noms de nos croisés bretons du XIX<sup>e</sup> siècle, de ces zouaves pontificaux, dont la mémoire grandit de jour en jour. Peut-être ce travail sera-t-il réali-



sable, bien que le nom des enrôlés volontaires de Rome ou de la campagne de France dépasse le chiffre de dix mille, ce qui rend fort difficile la tâche d'y démêler les noms bretons.

#### M. JULES ROBUCHON

Un mot, en terminant, sur les œuvres artistiques de l'auteur si zélé de *Paysages et Monuments*. M. J. Robuchon, comme on a pu le voir par sa préface, est un résolu, et les entreprises difficiles le stimulent au lieu de l'arrêter. En dehors de ses grandes publications, il trouve encore du temps pour des travaux d'art, qui lui ont valu une juste notoriété.

Citons parmi ses dernières œuvres : *Octave de Rochebrune*. Médaillon bronze ; salon de 1892. Le profil du célèbre aqua-fortiste est superbe, distingué et énergique. *Nicolas Rapin*, buste. Exposition des Beaux-Arts de Rennes, 1892 ; bien dans la donnée du XVI<sup>e</sup> siècle. — *Léon Palustre*, 1892. Buste. Salon de 1892. Très vrai, très vivant, il nous fait revoir avec plaisir l'auteur si regretté de la *Rennaissance en France*.

Les travaux de M. J. Robuchon sont déjà nombreux et importants, ils sont appréciés et le seront de plus en plus.

P. DE LISLE DU DRÉNEUC.



POÉSIE FRANÇAISE

---

LA PLACE DU PEYRON

A MONTPELLIER



*A ma fille Jeanne.*

Quand, épuisé par la misère,  
Brizeux, sentant ses jours finir,  
Chercha l'air pur et la lumière,  
C'est ici qu'il vint pour mourir.

Sur cette place magnifique  
Il traînait ses pas alanguis ;  
Devant sa beauté poétique,  
Il oubliait tous ses ennuis.

Assis au pied d'une colonne,  
Près de figiers aux verts rameaux,  
Il voyait au loin Maguelonne,  
Noble ruine au bord des eaux.

Vers l'orient, des coteaux fauves  
Prenaient aux rayons du matin  
Le ton lilas des fleurs de mauves,  
Et le doux éclat du satin.

## LA PLACE DU PEYRON

Sous ses yeux des bassins superbes  
Reflétaient un ciel toujours bleu,  
De grands lauriers-roses en gerbes  
Et, le soir, des astres de feu.

Au fond des belles avenues,  
Brillaient des palais, un beffroi  
Et, parmi de blanches statues,  
Le bronze équestre du grand roi.

Songeant à la froide vieillesse,  
Qui rend si triste notre sort,  
Le poète dans la détresse  
Sans doute bénissait la mort.

Mais son âme était consolée  
De voir un horizon si beau ;  
Il trouvait la fleur étoilée,  
La *fleur d'or* près de son tombeau.

JOSEPH ROUSSE.





# CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

DIALECTE DE VANNES

## ER HAIH FRANÇÈS

É ma Fran-çès ér ve -- lin a -- uel, É  
ma Fran-çès ér ve - lin a - uel Ha ean e gav hir  
é am-zér ar vord en i -- ni - zen, ha ean e gav hir  
é am -- zér ar vord, ar vord en deur.

1. É ma Françès ér velin àùel, (*bis*).  
Ha ean e gav hir é amzér... *ar vord en inizen*.  
Ha ean e gav hir é amzér... *ar vord, ar vord en deur*.
2. Ha ean e halwas er vugulion (*bis*).  
De zont d'er velin devat-hon... *ar vord en inizen*.  
De zont d'er velin devat-hon... *ar vord, ar vord en deur*.
3. — « Bugulion, d'ein mé é larehèt (*bis*),  
Mén é ma oueit Mari Tilet... *ar vord en inizen*.  
Mén é ma oueit Mari Tilet... *ar vord, ar vord en deur*.
4. — « Oueit é Mari d'er fest d'er Park-Koed (*bis*).  
Lausk ha velin, kei d'hi guélet... *ar vord en inizen*...  
Lausk ha velin, kei d'hi guélet... *ar vord, ar vord en deur*.

5. — « Ha bonjour d'oh hui, Mari Tilet (*bis*).  
Ha chetui mé deit d'hou kuélet... *ar vord en inizen*.  
Ha chetui mé deit d'hou kuélet... *ar vord, ar vord en deur*.
6. « Mari Tilet, me zou mé fachtet, (*bis*)  
Drest peb tra d'oh oh hui merhed... *ar vord en inizen*.  
Drest peb tra d'oh oh hui merhed... *ar vord, ar vord en deur*.
7. « Tri ré voteu e mès bet uset (*bis*).  
Eit donet amen d'hou kuélet... *ar vord en inizen*.  
Eit donet amen d'hou kuélet... *ar vord, ar vord en deur*.
8. Tri ré 'ral e uzein hoah marsé (*bis*).  
Eit ansei gout hou tigaré... *ar vord en inizen*.  
Eit ansei gout hou tigaré... *ar vord, ar vord en deur*.
9. — « Mar dé men digaré e fal d'oh (*bis*).  
Tosteit amen ha m'er reit d'oh... *ar vord en inizen*.  
Tosteit amen ha m'er reit d'oh... *ar vord, ar vord en deur*.
10. « Tair minoten zou é pen me zi (*bis*).  
Kemér unan ha kei get hi... *ar vord en inizen*.  
Kemér unan ha kei get hi... *ar vord, ar vord en deur*.



# LE PAUVRE FRANÇOIS

---

1. François est au moulin à vent,  
Et il trouve long son temps, *sur le bord de l'île,*  
Et il trouve long son temps... *sur le bord, sur le bord de l'eau.*
2. Il appela les bergers au moulin auprès de lui. *sur le bord de l'île.*  
Au moulin auprès de lui, *sur le bord, sur le bord de l'eau.*
3. — « Bergers, voudriez-vous me dire où est allée  
Marie Tilet ? *sur le bord de l'île,*  
Où est allée Marie Tilet, *sur le bord, sur le bord de l'eau.*
4. — « Marie est allée à la fête au Parc Koed,  
Laisse ton moulin, et va-t-en la voir, *sur le bord de l'île,*  
Laisse ton moulin et va-t-en la voir, *sur le bord, sur le bord de*  
*[l'eau].*
5. — « Bonjour à vous, Marie Tilet  
Me voici venu vous voir, *sur le bord de l'île.*  
Me voici venu vous voir, *sur le bord, sur le bord de l'eau.*
6. « Marie Tilet, je suis bien mécontent  
Surtout de vous autres jeunes filles, *sur le bord de l'île,*  
Surtout de vous autres jeunes filles, *sur le bord, sur le bord de l'eau.*
7. « J'ai usé trois paires de sabots,  
Pour venir vous voir ici, *sur le bord de l'île,*  
Pour venir vous voir ici, *sur le bord, sur le bord de l'eau.*
8. « J'en userai peut-être trois autres paires  
Pour essayer de connaître votre sentiment, *sur le bord de l'île.*  
Pour essayer de connaître votre sentiment, *sur le bord, sur le*  
*[bord de l'eau].*

9. — « Si c'est mon sentiment que vous voulez connaître,  
Approchez et je vais vous le donner, *sur le bord de l'île,*  
Approchez et je vais vous le donner, *sur le bord, sur le bord de*  
*[l'eau].*
10. « Il y a trois sentiers au bout de ma maison,  
Prenez-en un et suivez-le, *sur le bord de l'île,*  
Prenez-en un et suivez-le, *sur le bord, sur le bord de l'eau.*

Recueilli et traduit par YAN KERLEL.

---

LES  
CHATELAINS DE MENU-BOIS

(ÉTUDES DE MŒURS)

(Suite<sup>1</sup>)

---

AU BARON ET A LA BARONNE DE CONTADES  
Hommage affectueux de leur cousin.

IX

Le temps est clair, la lune brille d'un doux éclat, voilée par instants de petits nuages violets. C'est la nuit... A Menu-Bois on voit des lumières passer et repasser, aux fenêtres... rapides... Le sable de la cour crie sous les roues d'une voiture. La porte s'ouvre et madame de Lyrach donnant le bras à son gendre est prête à partir pour la soirée. Tous deux montent dans le vénérable carosse. Le cocher raide dans sa livrée fouette les chevaux. Dix minutes plus tard, la voiture s'arrête devant l'hôtel Troussard... Dans la rue une foule compacte, des rires étouffés où jaillissent en fusée, de grosses plaisanteries débitées par quelque loustic... Frunigot aide sa belle-mère à descendre et donne ses ordres au cocher. Puis, dignement il s'avance. Le vieux François de chez M. Troussard, transformé en valet de pied, introduit les arrivants dans le salon.

— Dieu ! que c'est beau ! ne peut s'empêcher de s'écrier madame de Lyrach.

— Chut ! réplique Frunigot, qui s'efforce de paraître habitué aux grandeurs

Il est en ce moment 9 heures et demie. Peu de monde encore, le receveur des postes, avec ses trois filles à marier ; le percepteur, petit homme rabougri, venu là dans l'espérance de bien manger ;

<sup>1</sup> Voir la livraison de mars 1896.

un vieux militaire retraité, deux ou trois jeunes filles des environs... c'est tout. Sur leur estrade, les musiciens s'installent, préludent et s'accordent, ils sont sept, s'il vous plaît : trois violons, et les quatre autres des cuivres et des bois... A côté d'eux le piano est au grand ouvert. Les Troussard viennent dire bonsoir à leurs amis et le vieux commandant cligne de l'œil en regardant sa fille, ce qui veut dire :

— Dans quelques mois tu seras madame Frunigot !

Une grande rumeur monte de la rue. Au même instant une nuée de jolis et brillants officiers envahissent le salon, puis arrivent des jeunes filles, en bleu, en rose, en blanc ; leurs mères arrangées encore avec un brin de coquetterie ; M. Troussard et sa fille viennent, courent, serrent la main. Dans le coin où il s'est réfugié, Frunigot tourne son claque d'un air embarrassé. Tout ce monde l'ennuie, il aimerait mieux mademoiselle Gilberte seule. Madame de Lyrach regarde, ouvre la bouche et la referme ; que voulez-vous ? c'est sa manière d'exprimer son admiration. Pourtant on attend encore quelqu'un... Ah ! le voici...

— M. de Riampère ! clame le vieux Français d'une voix de stentor.

Le jeune homme s'avance, salue M. et M<sup>lle</sup> Troussard, et s'assied. Tous les regards sont sur lui, car il est joli garçon... très brun, grand et mince, profil, tournure aristocratique... Les jeunes filles se demandent déjà qui il prendra pour le cotillon. Lui, tout en se rendant compte de l'effet qu'il produit, promène tranquillement son regard autour du salon : C'est bien, semble-t-il dire...

L'orchestre attaque en ce moment *Espana*. Aussitôt voilà toute la jeunesse partie. M. de Riampère danse avec une jeune fille de sa ville, M<sup>lle</sup> de Bachicourt...

— Quel joli couple ! dit tout bas M<sup>me</sup> de Lyrach à sa voisine.

— Charmant, madame ; cette soirée s'annonce bien, je crois...

L'imprudente, qui a voulu être aimable, ne va pas en être quitte, tout de suite, car M<sup>me</sup> de Lyrach l'accapare et ne la quitte pas un instant. Frunigot danse, lui aussi, mais avec la fille du receveur, longue et mince comme un peuplier. Il se console, car il a déjà demandé la première polka à Mademoiselle Gilberte... Mais cette valse lui paraît bien longue... Enfin la voilà finie. Avec un geste gauche il reconduit sa danseuse et s'en va chercher M<sup>lle</sup> Gilberte.

Au fait, je ne vous ai pas parlé de sa toilette. Elle est vêtue d'une robe de mousseline blanche avec de gros nœuds mauve pâle. Au corsage, une légère guirlande de fleurs entremêlées aussi de rubans mauves. Dans les cheveux, une rose thé et un superbe peigne en écaille. De grands gants blancs moulent à merveille ses jolis bras, un collier de petites perles scintille à son cou ; le plaisir et la danse lui ont mis du carmin sur les lèvres. . . C'est qu'elle est jolie, comme cela, très jolie même ! Frunigot est de cet avis, mais il n'est pas le seul ; un autre aussi, plus expert que lui en la matière, a vu de suite que M<sup>lle</sup> Gilberte était une belle fille, et qui n'a pas l'air effarouchée. Aussi quand Frunigot arrive réclamer sa polka, il trouve la place prise par M. de Riampère.

— Comment, mademoiselle, mais il me semble que. . .

— Ce sera sans doute une erreur alors ! dit Gilberte, mais on commence à danser. Tenez, Monsieur Ernest, je vous confie mon éventail et je vous promets la prochaine danse.

— Sans faute, Mademoiselle ?

— Oui, sans faute, dit-elle avec un sourire.

Et la voilà partie aux bras du beau danseur. Le pauvre Ernest les suit des yeux, bousculé par les couples qui l'entourent, embarrassé de son claque et de l'éventail. Ne voulant pourtant pas rester assis, il va inviter une jeune fille restée sur sa chaise. . . et, une fois lancé, il s'aperçoit que c'est encore la fille du receveur.

— Suis-je bête ! pense-t-il.

La voisine de Mme de Lyrach, résignée désormais à subir son bavardage, regarde Frunigot et sa danseuse et se tournant vers Madame de Lyrach :

— Je ne savais pas que monsieur votre beau-fils se remariait, dit-elle.

— Mme de Lyrach, enchantée au fond de cette parole, entreprend, sans la nommer, l'éloge de sa future belle-fille, alors que son interlocutrice reste persuadée voir Frunigot avec sa fiancée. Elle s'étonne beaucoup que Mme de Lyrach la trouve jolie, car la fille du receveur est laide. Le quiproquo continue longtemps. . . Après la polka, s'ouvre un quadrille. Gilberte voudrait bien le danser avec le beau cavalier, mais Frunigot est là, bien décidé cette fois à prendre sa

place. On s'organise... La fille du receveur se trouve encore devant Frunigot avec un officier. Décidément cette figure le poursuit... c'est un cauchemar. Heureusement que le frais minois de Gilberte rappelle à notre ami qu'il n'est pas encore chez les Dieux infernaux.

Les figures s'exécutent bien... l'orchestre va en mesure... quand, tout à coup, je ne sais quelle folie s'empare de Frunigot, qui rompt la cadence du quadrille, fait tromper tout le monde et se met à danser comme un énergumène, lançant les jambes en avant, tournant, renversant ceux qu'il approche. On croit à une plaisanterie, tout le monde éclate d'un fou rire, dont M. de Riampère donne le signal. Subitement, comme l'automate d'Hoffman, Frunigot s'arrête, et rouge, tout essoufflé, va s'asseoir près de sa belle-mère, qui elle aussi rit bouche bée, à grandes goulées... Frunigot est furieux. Pourquoi? Pour deux causes: d'abord, contre lui-même, parce qu'il s'est laissé aller malgré lui à une danse trop échevelée, dont étant étudiant il raffolait, et qu'un certain refrain lui a remise en mémoire; il ne s'est arrêté qu'en s'apercevant qu'on se moquait de lui. Puis — et c'est le vrai motif de son courroux — pendant le quadrille il a vu (oh! ne niez pas, il en est sûr!) oui, il a vu le beau Riampère lancer de tendres regards vers Gilberte! Ah! c'est trop fort! Comment, cet étranger qui le supplante maintenant!

Malgré les instances de sa belle-mère, malgré le regret que lui exprime Gilberte de le voir ainsi contrarié, malgré tout Frunigot reste rouge, rogue et furieux. Il n'attend pas le cotillon, et profitant d'un moment d'absence de sa belle-mère, il demande sa voiture, emportant au lieu de son claque le képi d'un officier.

Laissons ce boudeur grogner tout seul dans sa chambre, et suivons ce qui se passe chez M. Troussard. Deux heures viennent de sonner à la pendule du salon.

— Vite! le cotillon! s'écrie Mademoiselle Gilberte....

— Pardon, pardon, dit M. Troussard, et le concert!

— Quel concert? demande M. de Riampère à un voisin.

— Ah! je n'en sais rien, monsieur, une surprise probablement....

En effet un groupe de quatre jeunes filles entoure le piano, devant lequel s'assied Mlle Gilberte. Un vieux monsieur des environs bat la mesure, très convaincu de l'importance de ses fonctions, et le chœur entonne une romance sentimentale. M. de Riampère s'approche,



riant d'abord, puis écoutant attentivement. Ce ne sont pas les voix plus ou moins fraîches qui retiennent son attention, ce sont plutôt les blanches menottes qui courent sur le clavier....

## X

Mais le chant fini, le charme est rompu ; Gilberte va s'asseoir par hasard près de M<sup>me</sup> de Lyrach, un fauteuil reste entre elles deux. M. de Riampère s'en empare, et pendant qu'un jeune homme chante les « stances de Fléchier », il commence une cour assidue. Gilberte sourit, l'écoute, le regarde, sent de petits frissons lui courir sur le cou quand il lui parle tout près.... Personne ne les remarque, car Frunigot est parti et M<sup>me</sup> de Lyrach se laisse aller à un doux sommeil. Tout à coup, quelqu'un frappe sur l'épaule de M. de Riampère, c'est un de ses amis.

— Heureux mortel va !... Tu vas l'affoler cette jeune fille, lui dit-il à mi-voix.

— C'est bien là mon but, réplique le jeune diplomate, mais tu ne sais pas le fond de ma pensée...

Comment ! si donc ! je devine... tu voudrais !...

— Hé oui ! je veux .. mais chut, sois discret...

— Comme la tombe ! répond l'ami qui a tout compris.... Mais reprend-il, si tu nous amusais un peu, car ce concert devient fastidieux...

Que veux-tu que je fasse ?

Fais bavarder ta voisine de droite ! Ce sera drôle, je pense.

— Bien, dit simplement Riampère, en clignant des yeux.

Gracieusement, il se tourne vers M<sup>me</sup> de Lyrach et profitant d'un moment où elle ouvre les yeux :

— La campagne est charmante de ces côtés, Madame ?

— La campagne... Oh oui, Monsieur, éblouissante, et pas chère !

— Ah ! la vie est peu coûteuse ?

C'est-à-dire que la vie... pour... manger est *pour e rien*. Mais les toilettes reviennent à des prix exorbitants.

— Sans doute les modistes se rattrappent sur des clientes comme celles de Menu-Bois, Madame !

— Oh ! non, moi je fais venir tout de Paris... d'un grand magasin...

— Ah ! vraiment... Menu-Bois doit être ravissant au printemps...

— Ah ! pour être joli, Monsieur c'est joli ! L'année dernière j'ai fait arranger des jeux d'eau avec... vous savez... des... des *corails*...

— Des rocailles peut-être, insinue M. de Riampère en se mordant les lèvres ?... Ce dialogue avait peu à peu attiré l'attention. Des officiers rieurs, des jeunes gens, jusqu'au notaire de l'endroit s'étaient groupés autour de M<sup>me</sup> de Lyrach qui, sans se douter le moins du monde qu'elle servait de point de mire aux plaisanteries, continua pendant une demi-heure à parler des choses les plus incohérentes.

Un moment, le mot *croisade* lui échappa : M. de Riampère, attentif s'en empara aussitôt :

— Vous aviez, si je ne me trompe, Madame, beaucoup d'ancêtres, parmi les croisés ?

— Oh non, monsieur, répliqua-t-elle, j'ai en effet de très beaux portraits de famille, mais je ne les mets pas à mes *croisées*, ils sont dans mon salon.

Un farceur vint gravement se mêler à la conversation :

— J'ai connu un duc de Malborough qui était votre bisseule par alliance, madame...

— Je croirais bien répondit-elle sans broncher, car dans mon enfance, ce me semble, j'ai beaucoup entendu parler de Monsieur de Malborough ; il allait en guerre, si je ne me trompe ?

Gilberte commençait à rire et montrait ses belles dents blanches à Paul de Riampère que cette vue affriolante rendait de plus en plus spirituel. Un officier poussa pourtant la plaisanterie trop loin :

— J'ai une mienne cousine, dit-il, qui m'a assuré avoir vu la photographie de votre grand-père au musée de Versailles...

Cette fois, M<sup>me</sup> de Lyrach comprit qu'on se moquait d'elle et se leva très rouge pour se retirer. Elle s'avancait lourdement vers M. Troussard, quand arrivée devant lui, une malencontreuse idée lui vint ; elle voulut montrer à tous ces jeunes fous que la châtelaine de Menu-Bois connaissait elle aussi les « belles manières de la société ».

Reculant donc d'un pas, elle s'apprêtait à faire une savante révérence, mais son pied peu léger avait compté sans une pelure d'orange, tombée là par le plus déplorable des hasards... Un bruit lourd de chute, accompagné de cris de frayeur, fit retourner l'assistance, et on vit... non... j'aime mieux passer cela sous silence et pourtant... on vit M<sup>me</sup> de Lyrach, les quatre fers en l'air, s'agiter, impuissante dans sa rondeur comme un hanneton sur le dos... Les connaisseurs purent se convaincre que si la cheville n'était pas élégante et fine, en revanche, le bas de soie qui la protégeait contre les regards indiscrets était des plus fins. Un fou rire parcourut le salon, fou rire unissant la basse des hommes aux fusées perlées et argentines des jeunes filles. Gilberte elle-même, oubliant que devant ses yeux gisait sa future belle-mère, s'en donna à cœur joie. Le malheureux M. Troussard aida la victime à se relever et reçut injustement une avalanche de compliments douteux.

Quelques minutes après, M<sup>me</sup> de Lyrach regagnait sa demeure.

## XI

Deux heures sonnèrent au vieux cartel du salon de M. Troussard...

— Le cotillon ! Le cotillon ! Ce fut un cri général.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria Gilberte, M. Frunigot qui devait être le conducteur !...

Sans hésiter une seconde, M. de Riampère se tourna vers M. Troussard :

— Me permettez-vous de le remplacer, cher monsieur ?

— Au fait, dit Gilberte, enchantée de cet arrangement, vous en êtes bien capable, monsieur !

— Vous me comblez, mademoiselle, reprit gracieusement Paul de Riampère, en m'accordant si vite tant de capacité... je vais essayer de mériter ces louanges anticipées.

— Hé bien, commençons ! lança Gilberte en l'entraînant.

Des centaines de bibelots furent offerts, des fruits enguirlandés, des bonbons...

Puis (parce que M. Troussard l'avait promis au curé) on choisit

deux ou trois jeunes gens et jeunes filles qui quêtèrent les uns le côté des danseuses, les autres celui des cavaliers. Tout le monde s'était amusé, aussi la recette fut bonne pour les pauvres. Les pièces blanches tombèrent généreusement et Paul de Riampère mit avec discrétion un louis dans la bourse de sa quêteuse.

Ding... ding... ding... ding ! quatre heures... Ah ! comme le temps passe vite... voilà le jour qui commence à poindre. Allons, la fête est finie, chacun vient faire ses adieux au maître de la maison et le remercie « de la charmante soirée qu'il a passée ». Un joli coupé attelé de deux superbes bêtes s'arrête devant le perron :

— M. le vicomte de Riampère ! crie le vieux François un peu enrôlé après cette nuit blanche.

Le vicomte rentre bien enfermé dans une chaude pelisse de loutre et vient saluer M. Troussard :

— Merci mille fois, monsieur, du plaisir que j'ai eu ce soir, à votre soirée, et surtout à faire la connaissance de vous et de votre charmante fille... Monsieur ! Mademoiselle !

Gilberte fait un léger signe de tête et semble subitement toute altristée :

— Au revoir, monsieur, murmure-t-elle doucement.

Tout le monde parti, M. Troussard va se coucher et le lendemain avec Gilberte qui est restée vaillamment debout, il va porter au curé le produit de la quête :

— Mon bon ami, dit celui-ci ému jusqu'aux larmes, merci ! Ah ! je comprends vos fêtes à vous ; vous savez vous amuser en faisant le bien ! Merci pour tous mes pauvres ! Cela vous portera bonheur à tous deux...

Le curé avait dit vrai, nous le verrons bientôt.

## XII

Le premier soin de M<sup>me</sup> de Lyrach, une fois rentrée chez elle, fut de monter chez Frunigot. La porte était close...

— Ernest ! c'est moi !

Une voix profonde et sépulcrale se fit entendre. Que voulez-vous de moi ? je suis malade !

— Ah ! grand Dieu, qu'il y a-t-il encore, s'écria M<sup>me</sup> de Lyrach, ouvrez, ouvrez vite !

O Jésus du ciel ! en quel état êtes-vous ! il est donc venu des voleurs pour que...

— Chut ! Madame (réplique Frunigot pris soudain de ressouvenirs classiques), n'insultez pas à la douleur d'Achille succombant sous les traits de Minerve !

M<sup>me</sup> de Lyrach n'était pas forte en mythologie : « Qui sont ces messieurs-là ! s'écria-t-elle ; où les avez-vous connus ! Je n'y comprends rien !

Ernest laissa tomber un regard dédaigneux sur sa belle-mère et d'un ton aigre : «

— Ignorante ! dit-il.

Puis tout à coup, il entra en fureur :

Ah ! sortez, tenez ! vous m'agacez ! C'est vous la cause de ce qui m'arrive, je suis perdu, oui perdu et j'ai perdu le rêve de ma vie ! Ah ! sort maudit ! Et ma pendule achetée cinquante francs !

— Comment vous aviez ?...

— Oui j'avais... hé bien après tout (sa fureur augmentait avec ses cris) ne suis-je pas libre de moi ! Ah ! sortez ! je suis furieux et je pourrais faire un malheur ! Mais sortez donc !

D'un vigoureux coup d'épaule, Ernest fit passer M<sup>me</sup> de Lyrach sur le palier ; il ferma la porte à double tour, et toujours plein d'une colère qui tenait du délire, il s'élança sur la pendule achetée par lui... hélas !... ouvrit la fenêtre et la précipita de toute sa force sur le chemin qui cotoyait la maison. Un brave meunier qui y passait en ce moment, chevauchant tranquillement sur son âne, reçut ce projectile d'un nouveau genre et faillit être assommé : il est toujours resté persuadé q' c'est l'z esprits qui lui ont joué ce tour-là.

Cette colère eut pour notre héros des suites fâcheuses. Pendant plusieurs jours il fut obligé de garder la chambre, il ne put lire l'*Orateur populaire*, et ne reçut d'autres visites que celles des crampes d'estomac.

(A suivre).

FARCY DE MALENOË.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

J.-J. ROUSSEAU ET SES AMIES, par Léo Claretie. Paris, Léon Chailley, éditeur, 1896.

L'influence extraordinaire exercée par J.-J. Rousseau sur ses contemporains a comme un prolongement sur notre époque; les admirateurs et les curieux affluent autour de lui. Des livres paraissent incessamment qui ne nous laissent rien ignorer de ce grand écrivain et de ce triste personnage. Nous signalions récemment une copieuse brochure de M. H. Buffenoir sur Rousseau homme privé; l'intéressant volume de M. Léo Claretie, *J.-J. Rousseau et ses amies*, appartient tout à fait au même ordre d'idées.

Nos pères connaissaient, étudiaient surtout le philosophe et le réformateur, le théoricien du *Contrat social*, le moraliste humanitaire de *l'Émile*. Par ces côtés, comme aussi par l'ampleur et la couleur de son style, le citoyen de Genève avait exercé une fascination véritable, et, pendant que les hommes l'admiraient, les femmes l'aimaient, sans qu'il ait mérité l'admiration ni l'amour.

Ce dernier sentiment, qui sembla tenir beaucoup de place dans la vie de Rousseau, a été subtilement analysé par M. Léo Claretie; une biographie de Florian, une étude très fouillée sur le roman de *Le Sage* avaient préparé le jeune critique à écrire ce nouveau livre, d'une érudition fine et discrète, d'une psychologie très pénétrante et qui a des analogies de titre, presque des affinités avec celui de M. Gaston Boissier « *Cicéron et ses amis* ».

Mais l'avantage, dans un parallèle, resterait au grand orateur romain. Rousseau eut rarement les effusions sincères de Cicéron; il fut, dans ses liaisons ou ses amitiés, gourmé et méflant, passionné à froid, maniaque jusqu'à la déraison. M. Claretie narre avec grâce, d'après les *Confessions*, les « jeunes amours » intrigues ébauchées, idylles printanières de l'homme célèbre: mais il ne peut nous intéresser, ni à son attache-

ment pour Thérèse Levasseur, scellé par une grotesque parodie de mariage, ni à son perfide abandon de M<sup>m</sup> de Warens, ni aux ardeurs maldroites dont il accabla la charmante M<sup>m</sup> d'Houdetot. A cet amoureux de commande ou de contrebande nous préférons encore le bonhomme en robe de chambre et en bonnet de nuit qui nous apparaît dans le dernier chapitre, à la faveur de lettres inédites adressées à une autre bienfaitrice, Madame Boy-de-la-Tour.

Le livre de M. Léo Claretie, plein d'aperçus ingénieux, vaut plus par son auteur que par son héros. Il nous fait aimer... Madame d'Houdetot, et il se résume dans cette phrase de l'éminent préfacier, M. Ernest Legouvé : « Il entre tant de littérature dans son amour qu'il n'y a pas d'amour vrai dans sa littérature, pas plus hélas ! que dans son cœur. . . Rousseau n'est pas aimé parce qu'il n'a pas aimé. Quelle juste condamnation !

O. DE G.



LA CHUTE DE L'ANCIENNE FRANCE, *La Fédération*, par Marius Sepet.

— Paris, Victor Retaux, 1896.

Ce volume, formant la suite des études de l'auteur sur l'*Histoire de la Révolution française*, embrasse le temps écoulé entre les journées des 5 et 6 octobre 1789 et la cérémonie du 14 juillet 1790. Il comprend notamment le récit des intrigues diverses de Mirabeau et de ses premières relations avec la cour ; les débats de l'Assemblée constituante sur les graves questions politiques et religieuses discutées à cette époque, en particulier, sur les biens ecclésiastiques et la Constitution civile du clergé, et l'exposé du double mouvement d'anarchie et de fédération générale qui se développa alors sur toute la surface du sol français. Outre son intérêt général, on remarque dans ce volume plusieurs épisodes pittoresques et dramatiques : le meurtre du boulanger François, le procès et le supplice de Favras, le tableau des clubs et de la presse parisienne, les troubles religieux du Midi, la journée du 14 juillet 1790, etc. De plus, d'assez nombreuses citations, placées dans leur juste cadre, pourront servir à donner au lecteur une idée exacte de l'éloquence parlementaire en France à ses débuts.

Quoique M. Marius Sepet ne cache par ses préférences politiques et qu'il raconte avec une tristesse indignée *les destructions révolutionnaires*, son livre porte, comme les précédents, la marque d'une haute impartialité. *La Chute de l'ancienne France*, qui aura un 3<sup>e</sup> volume, complète l'œuvre historique de Taine.

••

NOTICE SUR LA MAISON DE LA LANDE, (Maine et Anjou), d'après un mémoire manuscrit de 1709. [par M. le M<sup>re</sup> de Bremond d'Ars-Migré]. — Vannes, veuve-Lafolye et fils, 1896.

Un mémoire de 1709, concernant l'origine et les alliances de M<sup>re</sup> de la Lande de Cimbré, aïeule paternelle du comte Adolphe de Bremond, a donné naissance à l'intéressant opuscule que notre sympathique et distingué confrère, le M<sup>re</sup> de Bremond d'Ars-Migré, publie aujourd'hui sur la maison de la Lande. On n'a pas oublié quel biographe éloquent et sincère le C<sup>te</sup> de Bremond, type accompli de gentilhomme chrétien, trouva dans la personne de son digne descendant. Le chatelain de la Porte-Neuve n'écrivit point, cette fois, une biographie moderne, mais il pousse des reconnaissances heureuses sur le terrain généalogique, historique, littéraire même. Rapprochant ces La Lande manceaux de leurs homonymes bretons, il rappelle que Thomine de La Lande épousa Gabriel de Brehant et que le turbulent fils de M<sup>me</sup> de Sévigné entra par son mariage dans cette famille de Mauron-Brehant, illustrée plus tard par le héros du siège de Dantzik, également expert à manier l'épée et la plume. Avec autant d'à-propos il fait remarquer que les La Lande dont il s'agit dans le *mémoire* étaient originaires de la Guyenne, barons de la Brède et qu'une de leurs héritières, mariée à un sieur de l'Isle, fut l'aïeule de l'illustre Montesquieu.

M<sup>me</sup> de Sévigné, Montesquieu, voilà les grandes ombres que l'ingénieuse érudition de M. de Bremond d'Ars mêle aux figures hiératiques des vieux sires de la Lande qui possédaient, au moyen-âge, ce magnifique et quasi royal privilège, le droit d'asile.

Depuis les études du regretté M. Er. de Cornulier, je n'ai pas lu de notice généalogique plus substantielle, plus attachante, que celle dont M. de Bremond d'Ars a fait précéder la publication du *mémoire* familial heureusement tombé en ses mains.

O. DE GOURCUFF.

••

LE CRÉPUSCULE DU SIÈCLE, par André Mellerio. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1896.

A ce livre qui, malgré une affabulation très simple, n'est point un roman, l'auteur a donné un premier titre : *La vie intérieure*. L'un et



l'autre sont justifiés. Fouillée dans tous ses replis, scrutée par une main qui tient le plus implacable des instruments de précision, la *vie intérieure* s'éclaire d'une lumière vive, apparaît au grand jour. Et dans la pénombre qui noie à demi la foule des promeneurs, le flot des voitures roulant sur la plus grande des avenues parisiennes, on reconnaît bien le *crépuscule du siècle*.

M. André Mellerio psychologue très avisé et se résignant mal à n'être que le spectateur attristé de l'existence, a fait œuvre de penseur et d'écrivain. Il a mis en opposition l'homme du rêve, un « cérébral » qui s'analyse et se tourmente et l'homme d'action qui s'est rompu à la vie de province, entre une femme très douce et de beaux enfants. Ecoutez la confession de ce vrai sage.

« N'y a-t-il pas dans cette scène familièrement quotidienne comme  
 « une synthèse des éléments tout de simplicité qui forment notre vie  
 « d'intérieur ? Point de bruit ni de tapage, pas d'étincellement de  
 « lumières, de veillée tardive au milieu de l'atmosphère brûlante du  
 « monde ou enfiévrée d'une salle de théâtre. Sous la lueur suffisante et  
 « calme de la lampe, dans le silence et la tranquillité tout est sage, res-  
 « treint, pondéré. N'en est-il pas ainsi de mon existence dans son  
 « ensemble ? Ne se borne-t-elle pas, en son petit domaine bien réglé, aux  
 « travaux ordinaires que comporte la situation où je suis né ? Ne fais-je  
 « pas ce que je dois faire, enfermé dans le cercle de conditions qui m'a  
 « été tracé, sans m'y trouver trop à l'étroit ni chercher au delà ?

J'ai cité cette page, toute en teintes grises, qui contraste avec bien d'autres où s'atteste violemment ce que M. André Mellerio appelle « la recherche inquiète du vrai ». Le livre est né de la plus noble préoccupation.

O. DE GOURCUFF.



HEURES TRISTES, par A. Verchin, 3<sup>e</sup> édition, préface de Ch. Le Goffic.

— Paris, Léon Vanier, librairie-éditeur, 1896.

Notre ami Le Goffic nous présente ce livre d'un « Breton des villes », et nous fait d'avance aimer le poète qui chante une si douce antienne à la *bonne terre des aïeux*.

Nous sommes pétris de ton sol  
 Et notre origine persiste ;  
 Quand notre âme vole, son vol  
 L'emporte vers la lande triste,

La grande-lande aux ajoncs d'or  
 Sous le ciel gris qui la surplombe,  
 Où nous pouvons rêver, encor,  
 A l'aise, lorsque la nuit tombe.  
 Nous passons imprégnés de toi,  
 Etrangers à travers les mondes,  
 Conservant à jamais ta foi  
 Dans nos fibres les plus profondes.

Tous les vers de M. Verchin — dans *la Grande Croix*, *l'Amour aux fleurs*, les *Ondines*, même dans maint sonnet fait de main d'ouvrier — sont assez simples pour ne point révolutionner les hôtels de Rambouillet, de Montmartre et d'ailleurs. Mais, avec ou sans l'appoint de deux poèmes dramatiques, fort vibrants, ils plaisent aux lecteurs de bonne foi, car nous avons sous les yeux la troisième édition des *Heures tristes*.

O. DE GOURCUFF.

ŒUVRES COMPLÈTES D'HORACE, traduites vers pour vers et dans la mesure correspondante, par le comte Ulysse de Séguier. — Paris, Firmin Didot et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 1895.

A propos de cet *Horace* — véritable bijou typographique sorti des presses de la maison Didot — on pourra disserter sur les avantages et les dangers d'une traduction littérale du plus désespérément concis des poètes latins. M. le C<sup>ie</sup> de Séguier avait déjà publié, dans la *Petite collection antique* de Quantin, les *Odes* et les *Epodes*. On jugera, par une courte citation, de la difficulté d'un pareil travail et de la conscience exceptionnelle qu'y apporte le poète français. Je prends le début de l'ode XVIII du livre II, *Non ebur neque aureum*.

L'ivoire en ma retraite  
 Ne brille pas ni les lambris dorés ;  
 Les poutres de l'Hymette  
 N'y chargent pas des pilastres tirés  
 D'Afrique.

Le rythme est le même et le rejet qui — en français comme en latin — inaugure le cinquième vers, est un tour de force du traducteur. Malheureusement, on sent l'effort et l'impossibilité de faire entrer dans ce

cadre étroit un mot français équivalent au *renidel* latin. Nous avons simplement « d'Afrique » au lieu de l'*ultima Africa* d'Horace.

Je m'attarde à des chicanes de mots, mais M. le C<sup>o</sup> de Séguier a rendu sévère la critique par sa prétention si souvent justifiée, d'ailleurs, de mouler le vêtement français sur le modèle latin.

Je m'empresse d'ajouter que la partie nouvellement traduite, (les *Satires*, les *Épîtres*, l'*Art poétique*) unit l'élégance à une fidélité irréprochable. Les alexandrins à rimes croisées, mêlées ou redoublées sont les frères des hexamètres. Il y a bien çà et là quelques périphrases, mais l'abbé Delille n'a-t-il pas fait la meilleure traduction des *Georgiques* ?

Horace porte bonheur à la maison Didot. C'est de la célèbre officine de la rue Jacob que sortit la délicieuse édition latine, illustrée par Barrias, et aussi l'agréable traduction de Goupy, rangeant les poèmes dans l'ordre chronologique. Le nouveau volume ne le cède sous aucun rapport à ses aînés et les éditeurs, que l'émulation a fait poètes, peuvent être fiers, avec le traducteur, « d'un Horace français littéral, littéraire ».

O. DE GOURCUFF.

••

LETTRE SUR L'ÉDUCATION, par C. M. Savarit. — L'ÉDUCATION PRIMAIRE enquête sur le système éducatif le plus pratique pour les écoles primaires. — Paris, Librairie de la France Scolaire, 1896.

Voici deux brochures qui traitent le sujet le plus noble et le plus délicat, l'Éducation. Dans la première M. Savarit étudie, avec une rare élévation d'idées, les systèmes d'éducation de Pascal, de Descartes, de Spencer, de Kant, de Hegel et en tire des conclusions originales, applicables au temps présent. Dans la seconde, la parole est donnée à des instituteurs que la préoccupation constante de préparer des hommes et des citoyens a généralement bien inspirés. L'idée chrétienne doit être, selon nous, la sanction et la base de l'éducation ; nous regrettons qu'elle n'ait pas guidé ces hommes de bonne foi et de bonne volonté.

O. DE G.

••

Trois poètes : MÉSANGES, AU PAYS DU TUFFEAU, par Xavier de la Perraudière. Angers, Germain et Grassin, 1896. — NOS JOURS

DE L'AUBE AU DÉCLIN, par M<sup>me</sup> Berthe Nordez. Paris, G. De-  
lorme, 1896. — LES JOIES PROCHAINES, par S. Pierre Massoni.  
Paris, Bibliothèque de l'Association, 1896.

Voici d'abord un coquet volume — Dieu que MM. Germain et Gras-  
sin, d'Angers, sont d'habiles imprimeurs ! Tout est angevin, d'ailleurs,  
dans ce livre, même et surtout l'auteur qui parle de la « douceur ange-  
vine » comme le grand Joachim en personne :

Si d'un nouvel Eden Dieu m'accordait le choix,  
Dans l'univers entier je choisirais la France,  
Dans la France l'Anjou, dans l'Anjou le Baugois.

De ce tercet je voudrais remonter au sonnet tout entier, du sonnet à  
la pièce précédente et, de fil en aiguille, c'est le volume que j'aimerais  
à vous faire savourer. Il a un titre charmant, le nom d'un des plus  
jolis oiseaux de nos provinces, *Mésanges*, dont il se montre digne par  
son ramage et son plumage. Dans une préface d'accent trop modeste,  
M. Xavier de la Perraudière s'excuse d'avoir couvert d'oripeaux une  
pensée pauvre ou donné « des rimes miséreuses pour vêtement à la  
pensée plus noble ». Quand on relit Banville avec délices, on ne prend pas  
de libertés avec la prosodie et l'idée ne rampe jamais chez un poète qui  
a la prétention justifiée « d'élever parfois l'âme à Dieu ».

M. de la Perraudière a l'esprit et le talent éminemment sains. Douce-  
ment, il critique les abus de l'heure présente ; finement il nous parle  
de ses auteurs favoris, Villon, Molière, La Fontaine même Scarron, Cyra-  
no de Bergerac ou Gresset. Amoureux de l'esprit gaulois qui le paie de  
retour, il rime un sonnet de belle allure à la louange de Saint-Amant, le  
prince des goinfres.

Combien de bacheliers sauraient citer d'aplomb  
Deux vers de Saint-Amant qui composa *Moïse*,  
*Le poète crotté, la Rade et le Melon ?*  
Sa verve de nos jours ne serait plus de mise.

Il chantait le pommier, la vigne et le houblon,  
En tout bien tout honneur embrassait sa payse ;  
Que cela paraîtrait choquant dans le salon  
Où le baron Lévy flirte avec la marquise !

Car notre siècle veut le décorum en tout,  
Et le rire gaulois y heurte le bon goût  
S'il ne met la sourdine à son éclat sonore.

Pauvre gros Saint-Amant, je t'excuse in petto.  
 Va bonhomme normand, il vaut mieux être encore  
 Pilier de cabaret qu'échappé de ghetto.

Le trait y est, mais il n'a rien d'envenimé.

A côté du poète, M. X. de la Perraudière nous fait apprécier un aimable prosateur dans un conte de Toussaint bien fait pour animer les veillées de chasse, *au pays du tuffeau*. Une dizaine de vignettes en tête, compositions rustiques des plus réussies, ornent le volume qui fait, je le répète, très grand honneur aux imprimeurs angevins.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler aux lecteurs de cette *Revue* un précédent volume de vers de M<sup>me</sup> Berthe Nordez. Le très distingué poète a réuni sous le titre « Nos jours, » une série de pièces qui expriment délicatement les joies et les peines de la vie. Très variées de rythme, attestant une vraie originalité, ces pièces se recommandent toutes par leurs tendances spiritualistes. M<sup>me</sup> Berthe Nordez parle de l'enfance avec charme, de la jeunesse et de l'amour avec émotion, de la vieillesse avec sérénité.

La *Chapelle des Marins*, pour laquelle M. Guillemet a fait un si beau dessin, donnerait lieu à un parallèle intéressant avec le *Cimetière des Marins* d'Hypolyte Lucas, et je me plais aussi à comparer aux *dernières poésies* de notre élégiaque breton ces quatre strophes expressives « Les Mouettes. »

A l'ombre de la vieille église  
 Ils dorment bien les trépassés ;  
 Là l'herbe, que penche la brise,  
 Baise les tertres délaissés,  
 Les croix noires et les croix blanches,  
 Sont simples dans ce champ béni.  
 Et le doux bruit que font les branches  
 Berce le sommeil infini.  
 Quelquefois — la mer est si proche —  
 Dans ce calme étrange on peut voir  
 Les mouettes, quittant la roche,  
 Voler sur les tombes le soir !  
 Alors, quand s'étendent leurs ailes,  
 On s'imagine sans efforts  
 Que soudain on retrouve en elles  
 Les âmes de ceux qui sont morts !

J'ai encore remarqué dans « Nos jours » une belle ode à Corneille, qui se termine ainsi :

Qu'importe le présent, si mon œuvre est durable !  
 Que d'autres, pour régner, bâtissent sur le sable :  
 L'avenir demeure au puissant !  
 Sans pitié pour ma chair, sans repos pour mon âme  
 Tout le jour j'ai creusé, sous un soleil de flamme ;  
 Le roc est marqué de mon sang !

Une excessive préoccupation de la forme, une imitation constante de Baudelaire (pour le *Tombeau* duquel il a rimé de bizarres quatrains) nuisent aux *Joies prochaines* de M. Pierre Massoni. Mais on ne saurait contester à ce jeune poète une sensibilité affinée jusqu'à la souffrance, une harmonie toute musicale, malheureusement gâtée par l'obscurité et le maniérisme — qualités et défauts qui se trouvent quintessenciés dans ce *Sonnet pour les oiseaux d'automne*.

Oh ! les appels plaintifs des oiseaux dans les bois,  
 Quand l'automne brumeux jonche de feuilles mortes  
 La terre ! Il a fermé ses merveilleuses portes,  
 L'Orient lumineux, et n'entend pas ces voix !  
 Des voix douces pleurant comme un chant de hautbois,  
 Pendant qu'au vent s'en vont toutes les feuilles mortes,  
 Faisant des taches d'or par le ciel dont les portes  
 S'ouvent sourdement de neige une autre fois,  
 J'accorde mon luth à vos chants, oiseaux des bois,  
 En lui donnant un rythme aux trainantes mesures ;  
 J'ai des langueurs aussi, comme vous des blessures,  
 Aux ailes et ma voix est très lasse, O ma voix !  
 Combien de cœurs vivants, hélas, peus-tu m'assurés !  
 J'ai des langueurs aussi, comme vous des blessures.

Ces oiseaux-là doivent chanter du Wagner. Je leur préfère, moi profane, les *Mésanges* de M. Xavier de la Perraudière qui gazouillent si clairement au-dessus des campagnes gauloises.

O. DE GOURCUFF.

---

*Le Gérant* : R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

## AUTOUR DE L'AFFAIRE LA CHALOTAIS

# JACQUES HÉVIN & LE DUC D'AIGUILLON

DOCUMENTS INÉDITS

1764-1768

Une des figures Rennaises les plus curieuses et des plus intéressantes au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est celle de Jacques Hévin. Parent de la Chalotais, il fut mêlé à cette tragi-comédie où l'on vit deux procureurs généraux convaincus d'être innocents, condamnés pour avoir « défendu une seule cause : celle de la loi, de la liberté, de la nationalité bretonne. » Toutefois, l'origine de l'animosité du duc d'Aiguillon contre Hévin n'est pas, comme on le croit généralement, sa parenté avec La Chalotais, mais bien un motif tout personnel.

N'ayant pas l'intention, pour cette fois du moins, de faire la biographie d'Hévin<sup>1</sup>, nous ne traiterons que ce qui concerne sa querelle avec le duc d'Aiguillon.

En 1758, Hévin avait acheté de M. Baillon, l'office de maire héréditaire de la ville de Rennes. Par un ordre du Roi du 13 mars 1766 il fut « défendu au s<sup>r</sup> Hévin<sup>2</sup>, maire en titre de cette ville, d'entrer à l'avenir aux assemblées de la communauté, de s'immiscer directement ou indirectement dans les affaires qui la concernent, sous telles causes ou prétextes que ce puisse être. » Le bureau arrêta d'écrire une lettre collective adressée à « M. le duc de Penthièvre, au comte de St-Florentin, au contrôleur général, à M. le

<sup>1</sup> M. F. Saulnier, vice-président de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine a donné une notice généalogique sur Pierre Hévin et sa famille à Rennes dans les Mémoires de cette Société. (T. XIV, p. 287).

<sup>2</sup> Les Echevins Le Sénéchal et Collet furent compris dans la disgrâce d'Hévin. Voir Archives dép. C. 247.

duc d'Aiguillon et à M. l'Intendant » pour les supplier « d'interposer leur crédit en faveur du s' Hévin dont la perte est toujours sensible à la communauté. »

Quel était donc la faute qui motivait cette mise en disponibilité ? En 1764, le Parlement en Bretagne avait fait des remontrances au Roi dont un des objets portait sur la dépense qu'occasionnait, à la communauté de Rennes, l'entretien de l'Hôtel du commandant, dépense fort onéreuse pour le budget de la ville. Profondément irrité de cette démarche, le duc d'Aiguillon l'attribua à Hévin et résolut de se venger. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Aux Etats de 1764 tenus à Nantes, il fut exclu de la table du duc d'Aiguillon, où, néanmoins, chaque membre de cette assemblée était invité alternativement. Désireux de connaître le motif de sa disgrâce, il sollicita une audience du Commandant. Il en sortit convaincu de sa perte.

Au commencement de mars 1766, le major Audouard vint donner à Hévin le moyen de rentrer en grâce, mais à quel prix ! Sous les marques d'une amitié sincère il lui tint les propos suivants :

« Vous n'ignorez pas, sans doute, l'orage dont vous êtes menacé ; vous êtes plus que jamais véhémentement soupçonné d'avoir servi les états de la dépense relative à l'Hôtel du Commandant ; il a trouvé le moyen de vous punir ; tremblés (sic) *il ne vous reste plus qu'une ressource c'est de donner des faits contre M. de la Chalotais. Je vous donne 24 heures à y réfléchir*, mais il est une épée suspendue sur votre tête pour tout autres espèces de démarches<sup>1</sup>. »

Hévin chercha à conjurer le danger, non pas en se soumettant au honteux marché qu'on lui proposait, mais en faisant agir de puissantes influences. Il s'adressa d'abord à son parent le comte de Derval le priant d'intercéder auprès du duc d'Aiguillon. Celui-ci eut l'audace de répondre ; « Que cette affaire était étrangère à sa partie, qu'il ne voulait pas s'en mêler et qu'il fallait s'adresser à M. l'Intendant qu'elle regardait<sup>2</sup>. » Comme cette réponse peint bien le caractère hypocrite du duc d'Aiguillon ! Hévin eut la naïveté de la

<sup>1</sup> Arch. départ. C. 247.

<sup>2</sup> *Ibidem.*



prendre au sérieux : il pria le président de Cuillé de s'adresser à M. de Flesselles dont la réponse montra, peut-être un peu trop clairement, où l'on voulait en venir : Cette affaire, dit-il, pourrait s'arranger après son départ<sup>1</sup>, mais il faut que le s' Hévin se démette de ses offices<sup>2</sup>. »

Se soumettre ou se démettre, c'est-à-dire se déshonorer en calomniant un innocent qui est son parent, ou se livrer. Il fallait que le duc d'Aiguillon jugeât les autres d'après lui-même pour croire qu'un homme d'honneur pût accepter de pareilles conditions. La résistance d'Hévin ne fit qu'exaspérer ses ennemis. M. de Flesselles fit honteusement supprimer ses armes<sup>3</sup> sur les jetons de la ville de Rennes « où cependant elles devaient être, n'étant pas déposés. » Cependant on résolut de voir si Hévin n'était pas revenu à de meilleurs sentiments : au commencement du mois d'août 1767, le Parlement le fait assigner pour déposer dans l'affaire des Magistrats. » « Je dépose, nous dit Hévin, de l'entretien du major (Audouard) chez moi, et ma déposition est regardée comme non avenue. »

N'était-ce pas le moment de dire :

Que la cabale était formée  
Pour perdre maître Lachalotais  
Il fallait garder le silence  
Et laisser agir la vengeance  
Sans vous apposer au succès<sup>4</sup>.

On résolut alors de perdre Hévin dans l'opinion publique. La calomnie, tel est le moyen de prédilection employé par le duc d'Aiguillon. Mentez, disait Voltaire, il en restera toujours quelque

<sup>1</sup> L'Intendant de Flesselles était nommé à Lyon.

<sup>2</sup> Arch. dép. C. 247.

<sup>3</sup> La famille d'Hévin, originaire d'Islande avait pour armes : d'azur à une ancre d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même. (Voir *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-V.* t. XIV, p. 267). Jacques Hévin énonçait ainsi ses titres dans les actes officiels : écuyer Jacques-Julien Hévin, sgr de la Thébaudière, de la Châteigneraye, et autres lieux, conseiller du Roy au Présidial, Maire de Rennes, lieutenant-général de police de ladite ville, l'un des commissaires aux Etats.

<sup>4</sup> Arrêt du baillage d'Aiguillon. Procédures faites en Bretagne en 1770, p. 59 (2<sup>e</sup> partie).

chose. Mettant en principe ce lâche aphorisme, il fit composer la biographie suivante sous le nom d'histoire d' « Hévin » ; malgré d'atroces calomnies, l'honneur resta Hévin, comme il devait rester La Chalotais !

Quoique le factum que l'on va lire ait été imprimé dans les *Procédures faites en Bretagne en 1770*<sup>1</sup> et dont l'original se trouve aux archives départementales<sup>2</sup>, j'ai cru utile de le reproduire ici afin de mettre en regard à la réfutation d'Hévin qui est, je crois, inédite ainsi que les lettres qui la suivent. L'auteur de ce pamphlet est vraisemblablement *Linguet*, l'avocat de d'Aiguillon, l'injurieux commentateur des *Procédures faites en Bretagne*, où chaque déposition faite contre d'Aiguillon est suivie « d'observations » sanglantes contre le témoin.

---

### Histoire du sieur Hévin.

Le sieur Hévin aujourd'hui Maire et lieutenant de police de Rennes en titre d'office, est petit-fils d'un jurisconsulte célèbre universellement et justement estimé, et fils d'un conseiller au présidial de cette ville. S'il avait imité ses pères, il jouirait d'une considération sans borne dans sa Patrie, mais dès sa plus tendre jeunesse ce n'est point dans sa famille qu'il a pris ses modèles. Simple soldat au sortir du collège, devenu lieutenant dans le régiment de Ponthieu par l'excessive bonté de ses parents, chassé de ce corps par la juste crainte que lui donnèrent des ordres précis de l'arrêter, fugitif pendant quelque temps, arlequin dans une troupe de comédiens de province, et réduit faute de talent à cesser de jouer même sous le masque ; toujours livré dans ces changements au libertinage le plus outré, à la crapule la plus scandaleuse, il vint en 1748 pour la première fois dans la capitale où comme Tacite le dit de Rome *atrocia undique aut pudenda confluent, celebranturque*.

La société d'un arlequin congédié par des comédiens de campagne

<sup>1</sup> Procédures faites en Bretagne et devant la Cour des Pairs en 1770 une observation. *Fiat lux*, p. 213-221.

<sup>2</sup> *Arch. départ.* C. 247.

ne pouvait pas être brillante à Paris : couchant à deux sols par nuit, vivant le jour par des moyens dont on ne lui demande pas compte, mais qui le conduisirent au fort l'Évêque, et à des interrogatoires devant le lieutenant criminel. Ils l'auraient sans doute mené plus loin, si son père instruit par l'éclat de la Procédure, du risque que courait cet enfant prodigue, n'était venu embrasser les genoux de M. le chancelier. Ce magistrat attendri des larmes d'un vieillard, dont l'intégrité et les cheveux blancs ne méritaient pas un pareil opprobre, fit discontinuer le procès sous la condition expresse que la partie civile serait dédommée, et le coupable renfermé pour le reste de ses jours.

La première partie fut exactement remplie ; il n'en a pas été de même de la seconde ; dans le premier moment de l'épouvante et de l'indignation du père, la rigueur seule avait été consultée, le jeune libertin avait été renfermé sur les ordres du Roy au château du Taureau, mais au bout de cinq ans, la nature prit la place de la sévérité : c'était un fils unique ; une si longue captivité devait l'avoir corrigé : les lettres fréquentes, dictées par l'ennui, mais qui paraissaient l'être par le repentir, semblaient promettre un avenir plus calme, et des passions moins violentes. L'ordre du Roy fut révoqué, Hévin reparut dans sa famille.

Sa conduite à Rennes ne tarda pas à démentir les promesses datées du voisinage de Morlaix. Ses parents virent qu'il allait leur échapper de nouveau : on crut l'arrêter efficacement par un mariage, on lui donna, ou plutôt on lui livra en 1756, une fille unique avec une fortune considérable<sup>1</sup>, on le fit pourvoir en même temps d'une charge de greffier aux enquêtes du Parlement : cet office lui devint bientôt onéreux ; il s'en défit et traita en 1758, sans avoir prévenu personne de ses parents, de celui de maire de Rennes : la ville effrayée au nom de l'acquéreur avait voulu acheter la charge elle-même, mais elle n'avait point d'argent : elle était endettée, elle n'offrait que des contrats : le propriétaire<sup>2</sup> voulait des espèces, le sieur Hévin en fournit et il fut maire.

<sup>1</sup> Il épousa le 6 juillet 1756 en Saint-Germain, de Rennes, Renée-Marie-Rose Bureau, fille d'un ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.

<sup>2</sup> De M. Baillon, alors intendant de la Rochelle, cette place de maire et celle de Conseiller au Présidial lui coûtèrent près de 100.000 livres.

Son apprentissage, comme on le voit, n'avait pas été long : si du moins il s'était piqué de faire oublier ses déportements anciens par une conduite plus mesurée, on aurait pû lui pardonner le passé ; mais il ne parut s'appliquer qu'à en rappeler : il semblait qu'il regardait sa charge comme un fond de commerce, dont il lui était permis de retirer le plus fort intérêt possible. La police commença à s'exercer avec une rigueur et une cupidité dont il n'y avait pas d'exemple : au lieu que dans les administrations bien réglées les amendes ne sont que la suite et la punition de fautes, avec le sieur Hévin c'était les amendes qui faisaient naître les fautes : on trouvait autant de coupables qu'il y avait de gens en état de payer, et les taxes étaient arbitraires, ce qui ne s'était pas encore vu : les passeports mis à prix ; les dispenses des logements de gens de guerre furent négociés ; les aubergistes, frippiers, etc., ne purent exercer leur métier sans soudoyer l'insatiable maire, enfin il perfectionna l'art des vexations au point de tirer de l'indigence un profit certain ; les mendiants et vagabonds dépouillés par ses ordres du produit de leur quête, gémissaient douloureusement en recouvrant leur liberté, de sortir des mains de la police plus pauvres qu'ils n'étaient entrés : il y a des anecdotes à ce sujet qui font frémir.

Si le sieur Hévin avait le secret de rendre la police si fructueuse, on imagine bien que l'administration municipale ne lui était pas inutile. Placé à la tête des affaires de la communauté, il en connut bientôt les ressources, et il en tira parti. Les dépenses se trouvèrent augmentées, les comptes infidèles, les adjudications frauduleuses : ces comptes tournaient à son profit ; il était de moitié dans ces adjudications ; ces faits sont de notoriété publique à Rennes : il n'y a personne qui ne connaisse son procès pour la fourniture de chandelles destinées aux lanternes publiques, procès qu'il soutint sous le nom du nommé Carré son domestique, contre les héritiers du chandelier adjudicataire à qui il en disputa le bénéfice : tout le monde a entendu parler dans cette ville de son accommodement avec le sieur Lagrée, maître maçon à qui les réparations à faire aux ponts, portes et à tous les ouvrages publics, avaient été adjugés pour neuf années, moyennant 8000 liv. par an. Ce Lagrée n'était que le prête-nom ; le maire était le principal intéressé. Il y eut

entre eux des contre-lettres déposées entre les mains du prêtre Chambigot, qui se prêtait comme entremetteur à ce maquignonnage criminel. Les pièces ont été produites sous les yeux du Ministre.

Dès 1758, année de l'acquisition du sieur Hévin, M. le Bret, alors commissaire départi<sup>1</sup>, avait eu fortement envie de l'obliger à se démettre; mais à force de prières, il parvint à apaiser ce magistrat indulgent, et il n'en devint que plus hardi : *sa parenté et ses liaisons avec M. de la Chalotais lui donnaient du poids*<sup>2</sup> : ses prévarications augmentèrent. Enfin, en 1766, le successeur de M. le Bret ne put dissimuler au ministre ces excès qui jettaient le plus grand désordre dans la régie municipale. Les faits furent éclaircis, surtout celui de la composition avec Lagrée : L'intendant en rendit compte dans les plus grands détails à M. le comte de Saint Florentin et à M. le contrôleur général par une lettre du 16 février 1766 . Il finissait par dire : « La friponnerie est manifeste ; il y aurait de  
« quoi poursuivre le sieur Hévin par la voye extraordinaire ; ce  
« maire indigne d'occuper aucune charge, deshonore la mémoire  
« de ses pères. . . . Qu'on ne lui fasse pas son procès<sup>3</sup>, mais je suis  
« d'avis qu'il soit exclu pour toujours des Assemblées de la Com-  
« munauté et qu'il lui soit expressément défendu de s'y présenter  
« et de se mêler directement ou indirectement des affaires de la  
« ville, soit en qualité de maire, soit à quel autre titre que ce  
« puisse être. »

Observez que cette lettre est du 16 février. Le sieur Hévin, en attribuant à son refus de déposer contre les Procureurs généraux tous ses malheurs, ne place qu'en mars la proposition qui lui en a été faite. Sa perte, ou plutôt son trop juste châtiment était donc résolu un mois avant cette prétendue proposition ; ce n'est donc pas sa prétendue répugnance à l'accepter qui a pû causer ses malheurs. L'intendant, comme on le sait, n'avait pas besoin d'être

<sup>1</sup> C'est-à-dire, intendant de Bretagne.

<sup>2</sup> Flesselles, complaisant et complice de d'Aiguillon.

<sup>3</sup> Parce que ce procès sans doute aurait fait voir la fausseté des calomnies de Flesselles contre Hévin.

excité par des motifs étrangers pour demander au Conseil la suspension des pouvoirs d'un homme qui en abusait indignement.

Le sieur Hévin sentit si bien alors qu'on lui faisait grâce, qu'il se soumit en silence. S'il avait été innocent, ses cris sans doute et ceux de sa famille se seraient fait entendre. Il aurait trouvé sans peine des échos pour les répéter et des supports pour leur donner de la consistance. Il fut discret ; en 1767 M. de Flesselles, fut nommé à l'Intendance de Lion : son successeur n'était pas encore à Rennes ; cet instant où le magistrat qui le connaissait quittait la Province, et où celui qui allait arriver ne le connaissait pas, parut au sieur Hévin favorable pour sa réhabilitation. Il écrivit en Cour au Ministre. Il pressa fortement. Il se croyait alors si peu perdu dans l'esprit de M. le duc d'Aiguillon, il était si loin d'attribuer sa disgrâce au prétendu refus de se prêter à des insinuations hasardées au nom de ce commandement, qu'il ne balança pas à lui écrire pour le même sujet, et à implorer sa protection : sa lettre est du 27 novembre 1767.

M. le comte de Saint-Florentin ne voyant pas de commissaire départi dans la Province, pria M. le duc d'Aiguillon qui y était alors d'approfondir les faits dont Hévin se plaignait et ceux qui avaient occasionné sa destitution. Il lui renvoya à cet effet la lettre du Maire, celle de M. de Flesselles du 6 février 1766 et les notes dont elles avaient été suivies. Si M. le duc d'Aiguillon avait voulu perdre le s<sup>r</sup> Hévin, ou seulement si sa méthode avait été, comme celle de tant de gens en place, de juger des affaires suivant la première apparence, il pouvait terminer celle-là en deux mots : le sort du Maire était dans ses mains : il pouvait répondre sur le champ au Ministre, que les accusations étaient vraies et les excuses fausses : le s<sup>r</sup> Hévin n'aurait reçu qu'un refus : mais ni M. le duc d'Aiguillon ne songeait à le perdre, ni sa méthode n'était de traiter légèrement les moindres choses qui pouvaient compromettre le nom ou la fortune d'un citoyen. Il voulut tout voir, tout discuter lui-même, avec le scrupule le plus minutieux. On voit ce qu'on produit ses recherches ; avec la preuves des anciens excès, il en découvrit de nouveaux. Il apprit que le Maire, l'interdit de ses fonctions, n'avait pas pour cela suspendu ses rapines. Les faits consi-

gnés depuis dans les déclarations de Poulain et de Dimet furent mis au jour, M. le duc d'Aiguillon ne voulut s'en fier qu'à lui-même pour en savoir la vérité : il voulut en personne interroger les ouvriers, s'assurer s'ils n'étaient pas gagnés par quelque ennemi secret de l'accusé, et sur leurs affirmations précises, il leur ordonna comme on l'a vu, de la mettre par écrit chez le subdélégué de l'intendance. Alors il n'y avait plus à balancer. L'indulgence même est un encouragement pour le crime, et il n'y a point de vertu plus douce que celle qui se pique d'être inexorable envers les méchants. Cette maxime est l'abrégé des devoirs d'un homme d'État. M. le duc d'Aiguillon en était pénétré. Il crut devoir apprendre la vérité au Ministre qui la voulait connaître. Sur sa réponse, [le S<sup>r</sup> Hévin est resté ce qu'il était, officier sans exercice et titulaire sans fonction.

Ennuyé de son loisir, voyant qu'il n'avait rien à attendre de la cour, et a saisi en 1768 le moment des troubles ; son titre de parent à M. de la Chalotais, et la hardiesse avec laquelle il assurait qu'il était le martyr de son amitié pour eux, lui donnait quelque considération. Il est parvenu à se faire nommer, en qualité de Maire, député de la ville de Rennes aux]Etats. Cette désobéissance formelle aux ordres du roy, lui en a attiré un ordre en vertu duquel il devait être renfermé au Mont-Saint-Michel, et qui n'a pas été pourtant mis en exécution parcequ'il ne s'est point présenté pour se prévaloir de son élection<sup>1</sup>.

---

On voit que le duc d'Aiguillon ne reculait devant aucun moyen pour satisfaire soit ses rancunes personnelles, soit ses visées politiques, se jouant de l'honneur des autres comme il l'aurait fait de leur vie, s'il avait osé<sup>2</sup>. Quoiqu'il en soit decette « *histoire d'Hévin* » nous allons voir maintenant celui-ci réfuter sans peine les accusations mensongères du duc d'Aiguillon dont plusieurs tournent à la confusion de leur auteur.

<sup>1</sup> Arch. départ. C. 247.

<sup>2</sup> Voir *La Chalotais et d'Aiguillon*, par M. de la Borderie, Membre de l'Institut — p. 14.

## Mémoire pour le sieur Hévin de la Thebaudière

### PREMIÈRE PARTIE

Je suis encore une triste victime des malheurs de la Province, par un ordre du Roy, sans motifs, je suis privé de mon état depuis près de 3 ans, mon sacrifice était préparé plus de 18 mois avant, mais enfin réclamé de toute la Patrie, et aujourd'hui que les tems paraissent plus calmes, je me flatte que le cri de mon innocence me fera bientôt toucher au termes de mes malheurs.

En 1758, j'achetai de M. Baillon, alors intendant de la Rochelle, la charge de Maire et de Lieutenant de la police de Rennes, à laquelle j'ai réuni celle de conseiller au Présidial de la même ville en sorte que je suis titulaire de près de 100,000 fr. de différents offices.

A peine ai-je été pourvu que je me suis livré tout entier au service du roi et de la police, j'ai monté des bureaux à mes frais pour ce service, j'ai fait venir un homme de Paris pour la police de Rennes ; toutes les fois qu'il a été question du bien public, j'ai donné non seulement les plus grands soins, mais encore j'ai employé ma bourse nommément lors de la descente des ennemis sur nos côtes où je soudoyais la milice Bourgeoise qui avait été appelée.

La communauté de ville avait en 1761, différentes affaires à Paris que ses facultés ne lui permettaient pas de suivre avec autant d'activité qu'il en était besoin, elle me députe, j'abandonne toutes mes affaires pendant 9 mois je vais faire les siennes dont je fais tous les frais, et je suis encore à être remboursé des avances ou m'a engagé son service. L'on ne peut pas, je pense, donner de plus grandes preuves de zèle et de désintéressement. Je suis honteux de ce mot d'apologie, mais dans cette cause, il m'importe d'être connu.

J'ai retiré pendant longtemps le précieux avantage que je m'étais promis de mon zèle et de mes soins, j'ai joui avec douceur de l'estime générale de mes concitoyens et de la confiance de mes supérieurs.



En 1761 que la Communauté me chargea de la suite de ses affaires à Paris, M. le duc d'Aiguillon m'accorda le glorieux témoignage de dire par sa lettre du 3 novembre 1761 qu'il applaudissait d'autant plus volontiers à cet arrêté *que les intérêts de la ville ne pourraient être en meilleurs mains et plus capables.*

En 1762, que l'ordre du Tiers aux Etats préféra le député de Montfort à moi pour commissaire de la commission intermédiaire, par une faveur qui n'a point d'exemple, M. le Duc reforma la liste et me rétablit au lieu et place du maire de Montfort domicilié à Rennes, comme moi.

En 1763, M. le duc d'Aiguillon, qui avait connu tous les soins que je m'étais donné pour les intérêts de la Communauté veut par la lettre dont il m'honora que je sois indemnisé.

En 1764 pour me donner de nouvelles marques de considération il me chargea par son ordonnance du mois de mars de la conduite des travaux sur les grands chemins de Gevezé.

S'il était question enfin de quelques actes importants, c'était à moi qu'il les confiait ; il voulut faire tomber les enseignes volantes à Rennes, le projet trouvait de la résistance, il me chargea de la négociation, il m'envoie de Nantes et de Saint-Brieuc où j'étais aux États, tenir des assemblées de ville ou il craignait les troubles et dont il voulait faire réformer des délibérations. De telles préférences et de semblables témoignages de la part de M. le duc d'Aiguillon pendant une si longue suite d'années, sont bien les meilleurs témoignages que je puisse servir de mon activité et de la pureté de mon administration.

Mes concitoyens de leur côté n'ont pas été plus avare à mon égard des marques de leur estime, je pourrais en rapporter une foule d'exemples, mais je me tiendrai à deux traits uniquement : la communauté de ville me réclame depuis près de trois ans, et la province sollicite pour moi des lettres de Noblesse depuis dix ans, pour m'indemniser des titres que le malheur des temps a fait perdre à mon père.

M. le Bret, intendant de Bretagne, sous les yeux duquel s'est faite toute une gestion, m'a laissé peu avant sa mort un témoignage vivant de sa satisfaction sur mon administration : en 1764 je réclamai de ce magistrat l'indemnité qui m'était due pour le temps que

j'avais employé à Paris aux affaires de la communauté, il me fit l'honneur de m'écrire de Nantes, et de m'indiquer lui-même par sa lettre du 24 septembre, la seule qui me reste de lui, la voie que j'avais à prendre pour parvenir à la justice que je demandais, et loin d'apposer des reproches à ma demande, il ne m'en fait que pour se plaindre obligeamment de ne l'avoir pas mis à porté plutôt de me satisfaire. Il n'avait pas été conseillé dans le principe sur cette affaire, qui paraissait être de son ressort seul, et par délicatesse il n'en veut pas approuver les suites sans une autorisation spéciale de M. le contrôleur général.

D'après tous ces faits je puis dire maintenant que mon administration a été applaudie et des Grands et du Corps même, à qui elle importait le plus, un tel citoyen qui a pour lui de tels avantages, n'avait-il donc pas lieu de croire sa réputation et son état à l'abri de toute injure, mais que ne peuvent pas des temps de troubles !

Le parlement fait des remontrances au roi, dans un des objets porté sur la dépense qu'occasionnait à la communauté de Rennes, l'entretien de l'hôtel du commandant, et c'est ici l'époque et le commencement de mon histoire tragique. Dans le temps même de ces remontrances, je suis chargé pour leur opposer, de faire écrire à M. le duc d'Aiguillon, une lettre, par la communauté, portant des témoignages de sa gratitude ; cette lettre est arrêtée à la 4<sup>e</sup> signature, elle devient inutile parce que tous les actes de la communauté doivent être signés de 5 de ses membres au moins.

Les liaisons du sieur le Boucher, trésorier de la ville avec les magistrats, rédacteurs de ces remontrances, et ma parenté avec une partie de ceux-ci, nous firent soupçonner l'un et l'autre d'avoir administré ces états de dépenses. Le sieur le Boucher hasarda de dire pour sa justification que M. de Kersalatin, un des commissaires rédacteurs, avait convenu tenir ces états de ma main. M. le duc laissa prévenir sa religion, et ses bontés se changèrent aussitôt en haine et en ressentiment contre l'un et l'autre.

Les premières marques que je reçus de ma disgrâce fut aux États de Nantes en 1764 où je me vis exclus de sa table et où, néanmoins, chaque membre de cette assemblée est invité alternativement ; surpris de cette affectation je sollicitai de lui une audience, mais j'en

sortis avec la certitude de ma perte. Je lui opposai en vain pour le convaincre, mes efforts à faire signer la lettre en question, je la lui mis sous les yeux signés de délibérants, je lui assurai que le sieur Le Boucher serait démenti par les Commissaires rédacteurs de ces remontrances, s'il m'autorisait à leur écrire, il agréa le parti; ils démentirent en effet le sieur Le Boucher, mais rien ne changea dans mon sort, la résistance des officiers municipaux à signer cette lettre fut toujours prise par M. le Duc comme une pièce de conviction du désir de le desservir, et le temps n'en a jamais pu effacer l'impression. — En effet, vers le commencement du mois de mars 1766, époque des terribles révolutions dans la province, le Major Audouard vint me donner de nouvelles marques du ressentiment que M. le Duc avait conservé contre moi, et sous les apparences d'une amitié sincère, le Major me tint le propos qui suit en substance.

« Vous n'ignorez pas, sans doute, l'orage dont vous êtes menacés, vous êtes plus véhémentement soupçonné que jamais d'avoir servi les États de la dépense relative à l'hôtel du Commandant, il a trouvé le moyen de vous punir; tremblés, il ne vous reste qu'une ressource; c'est de donner des faits contre M. de la Chalotais, je vous donne 24 heures à y réfléchir; mais il est une épée suspendue sur votre tête pour toute autre espèce de démarche »

Ces cruels soupçons ne s'étaient donc point effacés du cœur de M. le Duc d'Aiguillon, et la ressource encore que l'on m'offrait pour me racheter de ma perte prochaine était impraticable. Mon silence fit faire cependant au Major de nouvelles démarches pour me hâter à user de la voie qu'il m'ouvrait pour sortir de la crise où je me trouvais; il s'adressa à un de mes amis pour me décider, et ne pouvant enfin satisfaire à ses vues, je suis frappé le 13 du même mois d'un ordre du Roi adressé et enregistré à la Communauté qui me fait deffense à l'avenir d'assister à ses assemblées, et de me mêler de ses affaires.

Me voilà donc privé de mon état de la manière la plus humiliante sur de simples soupçons; et parce que je n'ai pu m'en laver par une accusation contre M. de la Chalotais. L'époque de mes malheurs et de ma disgrâce, d'accord avec les pronostics du Major ne démontrent que trop cette fatale vérité.

Quel espoir me restait-il en de pareilles conjonctures ? Le Major m'avait fait pressentir qu'on avait usé de prétexte pour me punir, et il m'importait de découvrir de quelle nature ils pouvaient être ; je fis en conséquence dans ces premiers moments toutes les démarches convenables pour connaître la cause de ma disgrâce. D'une manière certaine mes efforts furent infructueux. Je m'adressai d'abord à M. le Duc alors à Rennes, et il ne répondit autre chose à M. le comte de Derval mon parent qui parlait pour moi, « que cette affaire était étrangère à sa partie, qu'il ne voulait s'en mêler, et qu'il fallait s'adresser M. l'Intendant qu'elle regardait ».

M. le Président de Cullier s'adressa pour moi à M. de Flesselles, nouvellement intendant de Bretagne. Ce magistrat se borna à dire à M. de Cullier que cette affaire pourrait s'arranger avec des amis auprès de M. le Duc, et après son départ, mais sur ma parole de ne point faire de fonctions et qu'il fallait songer à me défaire de mes offices. Ce magistrat n'accusa donc point mon administration, et comment eut-il put le faire ? Il ne pouvait la connaître que par la relation ; il arrivait dans la province et j'étais saisi des témoignages de la satisfaction de son prédécesseur, sous les yeux duquel elle s'était faite.

Ces deux réponses qui par le mystère qui régnaît sur la cause de ma disgrâce parurent combinées, dans l'une desquelles M. de Flesselles laissait néanmoins M. le Duc à découvert par l'espoir d'un arrangement avec des amis auprès de lui, ces deux réponses, dis-je, et les conditions proposées par M. Flesselles pour sortir de l'embarras où je me trouvais, furent d'un triste présage pour moi. Je pressentis dans le moment que le parti était pris de me déposséder et ma conscience qui n'avait rien à se reprocher, et mon honneur ne pourroient jamais permettre d'y donner les mains.

Ma résistance à me défaire ne fit, en effet, qu'indisposer davantage. On commença par répandre dans le public des bruits mortifiants à mon administration ; et tels étaient sans doute ces prétextes, selon le major, dont on devait se servir pour justifier de l'ordre du Roi ; d'une autre part M. de Flesselles fit honteusement supprimer mes armes sur les jettons de la ville, où cependant elles devaient être selon les arrêts du Conseil et n'étant point possédés ; il fit résilier les

adjudications à la charge de la ville, comme si à cette occasion, j'eus préjudicié à ses intérêts. Mais par un effet involontaire il me justifia aussitôt sur cette partie : il voulut faire le renouvellement d'une de ces adjudications : la Communauté perdit un quart à ce nouveau marché ; ce qui coûtait 9 livres, monta à 12 livres. C'était le bail de la fourniture aux lanternes publiques<sup>1</sup> ; aussi ce Magistrat fut-il arrêté sur-le-champ. Il en revint à maintenir ou l'exécution des autres adjudications, ou ordonner que les objets qu'elle contenait fussent faits par économie, telle que celle faite au nommé Lagrée parce que, sans doute, il ne se persuada pas de bénéficier la Communauté par de nouvelles adjudications.

Ce dernier événement n'avait de rapport qu'au dernier objet et qu'avais-je à faire sur le surplus ? Il était une épée suspendue sur ma tête et pour toute espèce de demande indiscrete, m'avait prévenu le major, et je n'avais donc d'autre parti à prendre que celui de la fuite, et d'en appeler au procédé même qu'on avait à mon égard pour ma justification. En effet d'un côté on me comble d'humiliations sans réserve, et de l'autre on emploie les voies de conciliation pour parvenir à me déposséder ; l'on transmet avec éclat à la postérité l'ordre du Roi qui porte ma défaite, dont une simple notification eut suffi pour me tenir dans le respect dû aux volontés de sa Majesté, et dans le même temps on m'a fait un mystère des accusations contre moi, on me force au silence pour les laisser s'accréditer, tout annonce qu'on n'avait pas dessein de m'épargner ; cependant personne n'ose montrer mes accusateurs, il faut donc en conclure que les inculpations que l'on me faisait relativement à mon administration étaient trop faibles pour soutenir les regards de la justice.

Dans la crainte d'être exposé à de nouvelles persécutions, j'abandonnai mes autres charges à Rennes et je me retirai dans mes terres d'où je ne sortis qu'à l'ouverture des Etats de 1766, pour réclamer aux Commissaires du Roi, l'entrée en cette assemblée comme député-né, et dont l'ordre du Roi ne m'avait point interdit le droit. Mes démarches, à la vérité, ne m'attirent pas de désagrément public,

<sup>1</sup> A cette époque Rennes était éclairé par 511 lanternes qui dépensaient par an 11400<sup>l</sup> de chandelles à 9 s. la livre, ce qui faisait une dépense de 5130<sup>l</sup>.

mais ma requête fut regardée comme non avenue. Je n'étais pas encore rendu au terme de mes malheurs.

Au mois d'août 1767, le Parlement me fait assigner pour déposer dans l'affaire des Magistrats dont le Roi a déclaré l'honneur n'être point compromis ; je dépose de l'entretien du major chez moi, et ma déposition est regardée comme non avenue et nulle dans la forme.

Au mois de novembre suivant, dans des temps que je crus plus calmes, je pris conseil de reprendre mes fonctions à la police, et au Présidial, que la douleur première seule avait suspendue, et dont l'ordre du Roi ne m'avait point privé. J'en écrivis à M. le comte de St-Florentin, j'écrivis en même temps à M. le duc d'Aiguillon, à M. Dagai, à l'effet d'avoir leur agrément pour, aux termes de l'arrêt du..... pouvoir aller à Paris travailler à ma justification. M. Dagai me fit l'honneur de me répondre et m'exhorter à temporiser sur mes démarches. M. le Duc ne m'honora pas d'une réponse, il arriva à Rennes peu de temps après ma lettre, la réponse du ministre tarda de six semaines, et en attendant je pris le parti de rentrer au Présidial. — Ces dernières démarches de ma part en firent faire d'incroyables contre moi, et celles-ci décelèrent, enfin, l'artisan de mes malheurs, l'esprit qui agit contre moi, les vues qui font agir et celles qui ont porté à le faire précédemment.

(A suivre).

LOUIS DE VILLERS.



# BONCHAMPS & LE PASSAGE DE LA LOIRE

PAR L'ARMÉE VENDÉENNE EN 1793

(Suite<sup>1</sup>)



Pendant ce temps, la bataille se livrait, furieuse, sur la lande de la Papinière, au nord de Cholet. Tout le long du chemin, depuis Beaupréau, les paysans avaient entendu le canon qui, de Saint-Florent, battait la rive droite de la Loire et chacun disait tout haut que c'était pour passer le fleuve, si on était battu<sup>2</sup>. Fidèle à la constante méthode que j'ai suivie dans cette étude, je ne m'étendrai pas sur la bataille elle-même ; les incidents principaux en sont connus, et d'ailleurs ne rentrent pas dans le cadre que je me suis tracé. Au moment où, rassemblant autour de lui ses paysans ébranlés, Bonchamps allait tenter un dernier effort, on lui remit un billet du prince de Talmond, lui annonçant l'occupation de Varades par les royalistes. Le général en a à peine commencé la lecture, qu'une balle l'atteint au ventre et le jette à terre, avant qu'il ait eu le temps de communiquer le contenu de la missive au généralissime, blessé lui aussi presque au même instant<sup>3</sup>. Les

<sup>1</sup> Voir la livraison d'avril 1896.

<sup>2</sup> « Pendant toute la marche de Beaupréau à la rencontre de l'ennemi, nos gens entendaient distinctement le canon de la place de Saint-Florent, qui battait Varades sur la rive droite de la Loire, et l'on disait tout haut que c'était pour passer ce fleuve si nous étions battus. » (Poirier de Beau-146).

« Bonchamps ne fut apporté [à Beaupréau] que vers les neuf heures du soir. On le mit d'abord par terre après l'avoir enlevé de son brancard ; il dit à ceux qui le soutenaient, sans lever la tête et d'une voix éteinte : « Otez-moi mes bottes. — Il avait alors dans la main gauche un papier chiffonné en long, qu'on lui ôta de la main et qu'on me donna. Je lui dis : « Général, que ferai-je d'un papier qu'on vient de vous ôter des mains ? —

cris « A la Loire » partis d'abord on ne sait d'où, retentissent bientôt de toutes parts, poussés sans doute, dit l'abbé Deniau, par ceux qui avaient toujours l'idée de porter la guerre en Bretagne<sup>1</sup>. Nous savons quels sont ceux-là.

Et les paysans débandés prennent leur course jusqu'à Saint-Florent ; c'est à peine si un petit nombre s'arrête quelques heures autour de leurs généraux, à Beaupréau, où le bruit s'était répandu qu'on n'était pas en sûreté<sup>2</sup>.

« Il ne me me répondit pas, et ne fit aucun mouvement. Alors je regardai ce qu'était ce papier : c'était une lettre du prince de Talmond qui lui écrivait de Saint-Florent que le poste de Varades était forcé. — Cette lettre, je le présume, lui a été remise, quelques minutes avant qu'il fut blessé, car il paraît qu'il la lisait au moment où il a reçu le coup... » (*Poirier de Beauvais*, 147, 148).

Certains pourraient peut-être prétendre tirer de cet incident une preuve que Bonchamps partageait les projets de Talmond et des autres. Pourquoi, dira-t-on, s'ils n'avaient pas été de connivence, ce billet eut-il été adressé à Bonchamps ? Il aurait dû l'être au général en chef, à d'Elbée. La raison cependant en est bien simple : on a vu plus haut que dans le conseil de guerre tenu à Beaupréau, le 16, il avait été décidé qu'une partie de l'armée de Bonchamps forcerait le passage de Varades, pour assurer d'abord à ce général, les moyens de passer en Bretagne et, éventuellement, aux débris de l'armée, un asile, si l'on était battu à Cholet. D'après le récit de Beauvais, le billet du prince de Talmond n'annonçait pas autre chose que le résultat de la tentative de d'Antichamp ; il devait donc tout naturellement être adressé à Bonchamps, sous les ordres duquel se trouvait la troupe ayant occupé la rive droite et qui devait avoir le commandement de l'expédition projetée outre Loire. C'était à lui d'en aviser ensuite le généralissime ; on a vu qu'il n'en avait pas eu le temps par suite de sa blessure. — Tout cela démontre en ce qui concerne Bonchamps, le peu de fondement, selon moi, de l'opinion émise par M. Chassin. « D'après quoi, l'on devrait croire, contrairement à l'opinion exprimée avec tant d'indignation par le premier mari de M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein, et par d'autres chefs royalistes, que l'initiative précipitée du prince de Talmond, de d'Antichamp et de Donnissan, avant et pendant la bataille de Cholet, n'aurait pas été prise, malgré Bonchamps lui-même, mais simplement sans ordre, contre la volonté persistante du généralissime d'Elbée. » De même, je trouve là l'explication de l'affirmation bien nette de d'Elbée, dans son interrogatoire cité par Savary et que j'ai rapporté plus haut.

<sup>1</sup> *La Vendée*, III, 52.

<sup>2</sup> « L'armée se retira à Beaupréau, où ne se croyant pas en sûreté (bruit qui se répandit encore à dessein), défila de suite à Saint-Florent. » (*Poirier de Beauvais*, 147).



Le généralissime et Bonchamps gisaient dans cette ville, chez M<sup>m</sup> Bonnet. D'Elbée, bien que couvert de seize blessures, avait pu être ramené à cheval, depuis Cholet, soutenu par un de ses cavaliers. Les plus fidèles soldats de Bonchamps s'étaient tour à tour relayés pour porter le brancard où celui-ci reposait. L'un d'eux, Louis Onillon, n'avait pas cessé un instant de tenir haut et ferme, en avant du triste cortège, le drapeau de la division des Bords de la Loire<sup>1</sup>.

Bonchamps resta peu de temps à Baupréau, dans la nuit même il fut porté à Saint-Florent, chez M<sup>m</sup> Duval<sup>2</sup>. A peu près dans le même temps, d'Elbée se fit transporter sur un matelas, dans une charrette à bœufs, à la Roche-Thierry, métairie de la paroisse de Saint-Martin-de-Baupréau, écartée de tout chemin, et dans laquelle il demeura jusqu'à son départ pour Noirmoutier<sup>3</sup>. Malgré ses blessures, il eut l'énergie de marcher jusqu'à la charrette, appuyé seulement sur l'épaule de Poirier de Beauvais. Avant de s'éloigner, comme ce dernier et plusieurs autres officiers, dont Villeneuve du Cazeau, lui demandaient son avis sur ce qu'on devait faire, en l'état actuel des choses, il déclara que pour lui, le seul parti à prendre était de se maintenir à Baupréau<sup>4</sup>. J'ai déjà fait remarquer combien ce point était facile à défendre contre un assaillant venant de Cholet. Cet avis était aussi celui de la Rochejaquelein, de Piron, de bien d'autres. En réalité, la Grande Armée n'avait perdu qu'un nombre relativement peu considérable de soldats. La perte irréparable c'étaient d'Elbée et Bonchamps; ces deux hommes à la tête de l'armée, on eut pu encore espérer résister à l'ennemi et se

<sup>1</sup> Cf. Deniau, III, 57.

<sup>2</sup> Cf. Marquise de Bonchamps : *Mémoires* (édition Lescure), p. 31. — M. C. Port dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire* (V<sup>e</sup> Bonchamps, I, 410), dit que le marquis fut transporté chez Madame de La Guérinière. Cette erreur légère de l'éminent historien doit provenir d'une mauvaise interprétation de la lettre écrite en 1858 par M. de la Guérinière, à M. Eugène Bonnemère et dont on trouvera plus loin le texte.

<sup>3</sup> Cf. Comtesse de la Bouère : *Souvenirs* : 92. — Poirier de Beauvais : *Mémoires* : 148 — Deniau, III, 57 — et mes *Documents sur Noirmoutier*, 10.

<sup>4</sup> « Tiendrons-nous le poste ? (*Baupréau*). — Où pourriez-vous donc aller?... Je ne vois rien que vous puissiez faire de mieux. » (Poirier de Beauvais, 149).

maintenir dans les Mauges un temps suffisant pour permettre à la diversion projetée en Bretagne de produire un effet utile. Il est vrai que d'Autichamp assisté de Scépeaux, qui connaissait bien la rive droite et ses habitants, pouvait, dans une certaine mesure, suppléer à l'absence du glorieux blessé, dans cette diversion devenue absolument nécessaire.

Mais d'Elbée, blessé, venait d'être emmené par les siens, Bonchamps, mourant, s'en allait vers Saint-Florent porté par ses soldats et La Rochejaquelein, qui aurait voulu ramener les Poitevins dans leur pays, était trop timide, dans le Conseil, pour imposer son idée de revenir surprendre les patriotes au milieu de l'enivrement de leur victoire. Lescure aurait appuyé pareille motion ; il était depuis longtemps déjà sur la route de la Loire. Sa femme était loin, du côté de Vezins. Dès le 16 octobre, lorsqu'il avait été question de réunir le conseil de guerre, on lui avait fait quitter Beaupréau pour le transporter sur un lit jusqu'à Chaudron<sup>1</sup>, je me demande vraiment si, là encore, il n'y a qu'une coïncidence fortuite entre ces deux incidents : éloignement de Lescure, de tous les généraux, celui le plus obstinément opposé à une action au Nord de la Loire, et réunion d'un conseil où va se décider précisément le principe même de cette action. Si l'on veut bien songer que son beau-père, Donnissan, l'un des plus enragés partisans de l'exode, était à peu près la seule personne présente, de sa famille, ayant quelque autorité pour décider de son transport, que le vieux maréchal de camp avait tout intérêt à écarter son gendre d'une discussion où ils ne se seraient pas trouvés d'accord et dans laquelle Lescure eut certainement pesé de tout son poids, peut-être ne serait-on pas éloigné de penser que le départ pour Chaudron n'a pas été absolument fortuit. Je n'en sais rien, mais, je l'avoue, j'ai un doute. . . . .

Quoi qu'il en soit, dans la soirée du 17, alors qu'ils ne sont plus gênés ni par Lescure, ni par d'Elbée, ni par Bonchamps, qu'ils n'ont rien à craindre de la timide déférence du jeune La Rochejaquelein, Donnissan assisté de des Essarts, sans en avoir reçu l'ordre

<sup>1</sup> Cf. *Mémoires originaux* de la marquise de La Rochejaquelein, 259 à 261, 264, 265.

de ceux qui commandent l'armée, prépare des billets de convocation pour toutes les paroisses avec lesquelles on peut encore communiquer, leur indiquant pour le lendemain même un rassemblement à Saint-Florent-le-Vieil, où leur complice Talmond a su si bien attirer la foule des paysans. Beauvais, Villeneuve du Cazeau, d'autres encore ont beau protester, proclamer bien haut qu'on a tort de déterminer ainsi le passage de la Loire, sans le consentement des généraux, sans même celui de l'armée à laquelle on va faire abandonner ses foyers. Des Essarts, toujours habile, répond qu'on ne forçait personne à passer sur l'autre rive, qu'on indiquait seulement le rassemblement à Saint-Florent, parce qu'il n'y avait pas moyen de faire cette réunion ailleurs, puisqu'une partie des paysans y étaient déjà. Le généralissime, ajoutait-il, est hors de combat et dans ces conditions, avant de songer à livrer encore bataille, il faut d'abord s'occuper de reformer l'armée, qui est à la débandade et élire un nouveau général en chef. C'est à Saint-Florent seulement qu'on pourra le faire convenablement<sup>1</sup>.

Et Beaupréau fut abandonné, sans même qu'on essayât de s'y maintenir.

La petite ville de Saint-Florent est bâtie au sommet et sur les pentes Sud et Est d'un haut coteau d'où la vue embrasse le cours de la Loire et un long espace de l'autre rive. Au point culminant est bâtie l'église<sup>2</sup>, au devant de laquelle s'étend une assez vaste esplanade dominant à pic le lit du fleuve. Tout ce versant abrupt est couvert de broussailles, aujourd'hui encore comme il y a cent ans. Deux rampes seulement donnent accès à la rive sablonneuse : l'une, la plus praticable forme la rue principale, elle descendait du sommet rejoignant le chemin venant de Beaupréau et de Montrevault et atteignait le bord de l'eau un peu en amont du point où se trouve aujourd'hui le pont suspendu, l'autre, d'une déclivité plus grande encore, prenait naissance à l'extrémité de l'esplanade opposée à l'église et tombait presque directement sur la grève.

<sup>1</sup> Cf. Poirier de Beauvais : *Mémoires*, 149, 150. — Deniau, III, 67, 68.

<sup>2</sup> Cette église dépendait alors de la célèbre abbaye qui l'entourait. L'église paroissiale située plus bas a été détruite pendant les guerres de Vendée et ses ruines démolies depuis.

Comme l'avaient prévu Poirier de Beauvais et les autres, les premiers fuyards à peine arrivés — et ils y furent en grand nombre avant tout officier, ayant couru plus vite — se précipitèrent dans les bateaux amenés par MM. de Talmond et d'Autichamp. Un bon nombre, tant à pied qu'à cheval, se réfugiant dans l'île, passèrent à gué le petit bras, en attendant qu'ils puissent trouver à traverser plus loin. Rapidement, l'affluence augmentant à chaque instant, la ville se remplit de femmes, d'enfants, de vieillards qui, mêlés aux soldats, augmentaient encore leur démoralisation. Quand les chefs arrivèrent, le matin du 18, au point du jour, le passage était commencé déjà depuis plusieurs heures. Leurs efforts furent impuissants à l'arrêter<sup>1</sup>.

Henri de la Rochejaquelein était comme un furieux, il voulait, avec beaucoup d'autres du pays, se faire tuer sur la rive gauche du fleuve, ou retourner en Poitou. Voyant son impuissance à résister au courant créé par Donnissan et Talmond, il vint « en pleurant de rage » rapporter à Lescure ce qui se passait. A cette nouvelle, celui-ci, malgré son horrible blessure, se ranime, il déclare très haut qu'on ne le fera pas passer en Bretagne, qu'il entend se faire tuer dans la Vendée. Sa femme et ses amis ont la plus grande peine à lui démontrer, la nécessité où il se trouve de suivre la masse de l'armée<sup>2</sup> ; tant sa faiblesse est extrême, et absolue l'impossibilité où il est de se mouvoir. Mais s'il se voit enfin obligé de s'incliner devant la fatalité, il n'en proteste pas moins jusqu'au bout, déclarant que, sans sa blessure, il aurait sabré le premier royaliste qui

<sup>1</sup> Cf. Poirier de Beauvais : *Mémoires*, 149, 150 ; — *Mémoires originaux de la marquise de la Rochejaquelein*, 268-270.

<sup>2</sup> « Les officiers poitevins surtout, désespérés, s'écriaient que l'armée était perdue ; M. de La Rochejaquelein était comme un furieux ; il voulait, avec beaucoup d'autres du pays, plutôt se faire tuer sur le bord du fleuve, ou du moins retourner dans la Vendée, au risque de ce qui pourrait arriver... » Henri vint, ainsi que beaucoup d'autres, dans la maison où était M. de Lescure, et lui dit en pleurant de rage ce qui se passait. M. de Lescure voulait absolument rester, se faire tuer dans la Vendée ; cependant, à force de lui représenter qu'il ne pouvait seulement pas se soutenir, il consentit « à ce qu'on lui fit passer la Loire. » (*Marquise de La Rochejaquelein, Mémoires originaux*, 269).

aurait tenté de passer la Loire « eut-il été le prince de Talmond<sup>1</sup> ». Même à Varades, accablé de plus en plus par son mal, il se ranimait encore pour dire à Bréchar, l'un des secrétaires du Conseil supérieur : « S'il me restait encore des forces, je m'en servais pour brûler la cervelle au Jean-Foutre (*sic*) qui nous a fait passer la Loire<sup>2</sup> ». Ces paroles ont-elles été dites? Ce qu'on sait du caractère et de l'éducation de celui auquel on les attribue permet de supposer que les mots ont pu être modifiés, en venant jusqu'à nous. Mais elles correspondent bien, dans leur sens général, au violent état d'esprit où se trouvait alors le « Saint du Poitou ». Quelle condamnation accablante et sans appel des agissements de son beau-père, complice de Talmond ! Et les officiers de son entourage partageaient les mêmes sentiments<sup>3</sup>.

Quant à d'Elbée tenant sans doute à bien marquer sa résolution de ne pas abandonner le « Pays conquis », et persuadé par avance, qu'une fois à la Loire, nulle puissance humaine ne serait capable de retenir les paysans sur la rive gauche, on a vu qu'il avait quitté Beaupréau avant même le départ des généraux encore valides, et s'était fait porter dans une ferme des environs. Ne pouvant empêcher un acte pareil, qu'il réprouvait de toute son âme, il ne voulait pas paraître le sanctionner même par sa seule présence et être obligé

<sup>1</sup> « La Fontenelle de Vaudoré (note Ms de 1821, à la Bibliothèque de Niort) cite cette parole de Lescure : « Si je n'avais pas été blessé, j'aurais sabré le premier royaliste qui aurait tenté de passer la Loire, eut-il été le prince de Talmond. » (Chassin, *Vendée patriote*, III, 221, note 5). Cf. Poirier de Beauvais, 150.

<sup>2</sup> Extrait du 2<sup>e</sup> cahier du journal mss. de Mercier du Rocher, cité par Chassin. (*Vendée Patriote*, III, 221).

<sup>3</sup> « Il est certain que si nous n'avions pas eu le moyen de passer la Loire, nous pouvions encore reprendre l'avantage, il suffisait de battre une seule fois l'armée républicaine qui nous avait forcés à cette retraite ; les paysans ne tinrent pas autant qu'ils l'auraient fait, s'ils avaient su ne pas pouvoir traverser. D'ailleurs les républicains avaient coupé les routes à plusieurs petites troupes ou paroisses dont les officiers auraient rejoint le gros de l'armée vendéenne ; nous pouvions encore éviter l'ennemi, qui nous en donna le temps, et retourner dans l'intérieur de notre pays où nous aurions trouvé beaucoup de soldats pour renforcer l'armée ! (Note du manuscrit des *Mémoires originaux* de la marquise de la Rochejaquelein, 269).

lui aussi de suivre outre-Loire ceux dont il était le chef<sup>1</sup>. Il se tint parole à lui-même, jusqu'à en mourir<sup>2</sup>.

Revenons à Bonchamps. Il me semble résulter nettement de toute cette étude la preuve que, dès le début du mouvement vendéen, il fut partisan d'une action simultanée sur les deux rives de la Loire et d'une expédition partielle en Bretagne pour soulever le pays. Ce fut un grand malheur que d'Elbée n'ait pas écouté ses sages avis. L'entêtement du généralissime à porter la guerre vers le sud-ouest, son opiniâtreté à se jeter trois fois inutilement sur Luçon furent une des principales faiblesses de la Grande Armée catholique et royale. Si l'on eut écouté le marquis, la Vendée eut trouvé en Bretagne des ressources de toutes sortes, à peu près inépuisables.

Mais il voulait faire passer la Loire par une troupe peu nombreuse et bien dans la main de son chef, il fut toujours opposé à un exode en masse, celui-ci fut préparé et rendu inévitable par une cabale de gens bien intentionnés, sans doute, mais essentiellement maladroits, vaniteux, trop confiants en leurs uniques talents et étrangers au pays. Ces hommes, Donissan et Talmond les premiers, ne craignirent pas après avoir dénaturé le plan proposé par Bonchamps, de profiter de l'état déplorable où étaient réduits trois des principaux chefs après la bataille de Cholet, pour exécuter leur néfaste complot. Quelque purs qu'aient été leurs mobiles, ils n'en doivent pas moins supporter, devant l'impartiale Histoire, la responsabilité bien lourde des ruines effroyables qu'ils ont causées.

<sup>1</sup> A ceux qui objecteraient qu'il aurait dû imposer son autorité, je répondrai simplement que l'armée vendéenne n'avait rien de commun avec une armée régulière, que les différents groupes qui la composaient étaient très indépendants n'étant pas payés, que les généraux malheureusement étaient divisés entre eux le plus souvent sur des mesures à prendre et que n'étant pas « embrigadés » ils entendaient conserver leur indépendance. Le Passage de la Loire est peut-être la première démonstration vraiment topique de la nécessité qu'il y aurait eu d'avoir un Prince à la tête de la Vendée. Un Bourbon présent à ce moment-là eut évité au pays tous les malheurs d'une pareille situation.

<sup>2</sup> A Noirmontier, fusillé le 9 janvier 1794.

## V

Au moment où les chefs constatèrent définitivement leur impuissance à éviter enfin, l'exode auquel les avait acculés les manœuvres habiles dénoncées dans le courant de ce travail, un problème difficile à résoudre se présentait, exigeant des Vendéens une solution immédiate. Qu'allait-on faire des cinq mille prisonniers républicains qu'on traînait après soi depuis Mortagne et Cholet ?

C'eût été folie, que de songer à emmener une masse pareille, difficile à garder, dans un pays qu'on connaissait mal, où, déjà peut-être, les royalistes auraient beaucoup de mal à subsister. On devait craindre qu'à un moment donné ces républicains ne réussissent à s'évader et n'lassent grossir les rangs des ennemis de la Grande Armée. D'autre part, si on ne les emmenait pas, on ne pouvait songer à les conserver en prison sur la rive gauche qu'on abandonnait, ils seraient indubitablement délivrés aussitôt et incorporés par les patriotes.

Au conseil on discutait la question, à la dernière heure. Le vieux Cesbron d'Argonne, qui commandait la garde chargée de surveiller ces infortunés, insistait pour leur exécution immédiate. D'une part il montrait l'impossibilité matérielle où l'on était de leur faire passer la Loire, de l'autre, le danger terrible qu'il y avait à les laisser derrière soi. Déjà, les paysans qui attendaient un moyen de traverser le fleuve, exaspérés par leur propre malheur, menaçants, préjugant la décision des généraux, entouraient l'église et l'abbaye. Des cris de mort retentissaient de toutes parts, on avait braqué des canons sur la porte du sanctuaire afin de foudroyer ces malheureux<sup>1</sup>. Lescure étendu dans la pièce même où se tenait la délibération, gémissait à voix basse, si l'on en croit sa femme, sur

<sup>1</sup> Une grande partie d'entre eux avaient été enfermés dans l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil et dans l'église qui en dépendait, le reste avait été dispersé dans les bourgs et les châteaux environnants.

<sup>2</sup> Il est à croire que ce ou ces canons avaient été pointés sur la porte de l'église surtout dans le but d'empêcher la masse énorme des prisonniers de s'évader, en se ruant sur le poste qui les gardait. Il n'en est pas moins vrai qu'ils pouvaient devenir un instrument de massacre.

une semblable boucherie, sans pouvoir intervenir, à cause de son état<sup>1</sup>. Poussées, soit par un sentiment de pitié fort louable, soit par la crainte de « voir leur ville théâtre de cette nouvelle *Saint-Barthélemy*, victime de la vengeance de la République<sup>2</sup> », peut-être par ces deux motifs à la fois, les femmes de Saint-Florent tentent vainement d'apitoyer le Conseil sur le sort des prisonniers. Cédant aux objurgations de Cesbron d'Argonne, la majorité opine pour le massacre. Il faut bien convenir qu'au point de vue purement humain de la sécurité des Vendéens, c'était la seule chose à faire. Les femmes, qui supplient toujours, sont brutalement refoulées<sup>3</sup>. Pourtant un dernier scrupule arrête les officiers royalistes. Aucun d'eux ne veut donner l'ordre d'exécution<sup>4</sup>. La discussion se prolonge sur ce point.

Tout à coup, au milieu de la foule surexcitée jusqu'à la frénésie, les hurlements de mort cessent, et ces hommes tout à l'heure si près de devenir des bourreaux s'arrêtent ; les cris grâce grâce ! retentissent. La vie des malheureux républicains est désormais respectée.

Que s'était-il donc passé ?

Malgré ses horribles souffrances, Bonchamps vivait encore, il gisait dans la maison Duval au pied de la colline que surmonte l'église convertie alors en prison<sup>5</sup>. Avait-il entendu de là les cris de mort, ou plutôt, les femmes repoussées par le Conseil étaient-elles accourues lui apporter leurs supplications, à lui le commandant de ce pays, où tout le monde le connaît depuis son enfance, ou bien encore ses officiers, d'Autichamp en tête, lui avaient-ils fait le

<sup>1</sup> Cf. Marquise de la Rochejaquelein : *Mémoires originaux* 271 etc. V. plus loin.

<sup>2</sup> Cf. Mocquereau de la Barre : *Mes trois mois de prison dans la Vendée*, 44.

<sup>3</sup> « Nos femmes se sont présentées en pleurs et se sont jetées aux genoux de ces monstres ; elles tenaient dans leurs mains leurs enfants, qui eux-mêmes par des cris perçants imploraient pour vous. Elles n'ont pu obtenir que cette froide et barbare réponse que si elles ne se retiraient sur le champ, elles seraient fusillées elles-mêmes. » (Mocquereau de la Barre : *ibid.*).

<sup>4</sup> « Quand on demanda : qui ira en donner l'ordre ? personne n'en eut le courage. . . . Enfin personne ne voulut faire exécuter une résolution aussi barbare. » (M<sup>l</sup><sup>le</sup> de La Rochejaquelein : *Mémoires originaux*, 271.

<sup>5</sup> Cf. M<sup>l</sup><sup>le</sup> de Bonchamps, *Mémoires* (édition Lescure, 31).



récit de ce que se préparait ? Peu importe ! Il rappelle à lui le peu de force qui lui reste et commande de sauver la vie des prisonniers, siens pour la plupart, et qui en ce moment sont sur son territoire. C'est là sûrement le dernier ordre qu'il donnera, il entend qu'il soit exécuté, sinon il va se faire porter au milieu des victimes et il partagera leur sort<sup>1</sup>.

Aussitôt d'Autichamp saute sur un cheval, il gravit au galop la colline, il accourt sur l'esplanade entouré de quelques cavaliers<sup>2</sup> et proclame l'ordre de sauveur. Les femmes ne sont pas les dernières sans doute, à crier « grâce ! » — Bonchamps désormais peut mou-

<sup>1</sup> « Bonchamps s'était fait transporter ici hier au soir. Il a sans doute eu connaissance, ce matin, du sort cruel qu'on vous préparait, car, à peine nos femmes étaient-elles rentrées chez elles, dans leur désespoir, qu'il a adressé à l'armée un écrit à peu près conçu dans ces termes :

« *Camarades, vous m'avez obéi jusqu'à ce jour, qui est le dernier de ma vie : en qualité de votre commandant, je vous ordonne de pardonner à mes prisonniers. Si l'ordre d'un chef mourant n'a plus de pouvoir sur vous, je vous en prie, au nom de l'humanité, au nom du Dieu pour lequel vous combattez ! Camarades, si vous délaignez mon ordre et ma prière, je vous déclare que je vais me faire porter au milieu de nos prisonniers et de vous, et que vos premiers coups tomberont sur moi...* »

« Ces expressions ont attendri l'armée ; elle a paru céder. Alors nos femmes sont revenues à la charge avec encore plus d'ardeur que la première fois. Votre grâce a été prononcée. » (Mocquereau de la Barrie, *Loc. cit.*, 45). — Il importe de rappeler que cette relation d'un républicain, prisonnier lui-même à Saint-Florent, et délivré le 18 octobre, a été écrite vers le 15 juin 1794, elle est donc antérieure de trois mois au moins à la pétition si courageuse d'Haudaudine qui relate le même fait, mais en attribuant le mérite à M<sup>me</sup> de Bonchamps, qu'il voulait sauver à son tour, et n'a point été inspirée par cette pétition.

<sup>2</sup> Dont le nommé Joseph Lefort, de la Chapelle-du-Genet, qui a raconté lui-même l'événement à l'abbé Deniau (III, 79).

<sup>3</sup> C'est donc bien à Bonchamps qu'on doit la grâce des prisonniers. Le témoignage désintéressé de Mocquereau de la Barrie, l'atteste le premier ; à un moment où rien n'aurait encore pu créer une « légende » ; la solennelle déclaration d'Haudaudine et de ses compagnons portée en un temps où, certes, il y avait danger à le faire, n'a donc point « démesurément embelli » l'action du général angevin, comme l'écrit à tort M. Chassin (*Vendée Patriote*, III, 213). Le « *Regulus Nantais* » a courageusement affirmé la vérité, il a montré sa belle âme, digne de celle de son sauveur, lorsque pour sauver la marquise de Bonchamps, il a associé celle-ci à la grande œuvre accomplie par le marquis. Ce trait fait grand honneur à Haudaudine et aux autres signataires de l'adresse « A la Convention Nationale. » Mais pour ce faire,

rir, au milieu de la plus horrible lutte il a conquis cette gloire que, disait-il, les guerres civiles ne donnent point<sup>1</sup>.

De nombreux textes fort importants, contemporains du fait lui-même, ou émanant de témoins oculaires, des études lumineuses et péremptoires<sup>2</sup>, œuvres d'historiens d'opinions politiques les plus diverses, ont, depuis longtemps déjà mis hors de discussion la matérialité même de l'acte accompli par Bonchamps le 18 octobre 1793. Je n'y insisterais pas davantage, si, naguère encore, un habitant des

il ne leur fut pas besoin d'un « généreux mensonge » ainsi qu'on l'a écrit (notamment M. Lemarchand : *Bonchamps et les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil*, 14 ; — Chassin : *La Vendée Patriote*, III, 215). Madame de la Rochejaquelein elle-même déclare tenir de madame de Bonchamps que cette dernière « ne vit aucun officier que le vieux M. Cesbron d'Argonne, à la « vérité, elle le trouva sur la place, échauffant les soldats pour cette bou- « chérie, et l'exhorta à ne pas les animer, elle le décida même à se retirer. » (*Mémoires originaux* 271). Dans sa rédaction, M. de Barante allait plus loin : « A la vérité, disait-il, les prisonniers devaient avoir pour elle (*la marquise « de Bonchamps*), une reconnaissance particulière; elle avait rencontré « sur la place, etc. . . . . (*Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein* 2<sup>e</sup> édition, 1815 II, 6). La seule inexactitude existant dans la pétition est donc d'avoir attribué à la marquise de Bonchamps une influence sur son mari qu'elle n'avait pas vu. Il n'en demeure pas moins acquis que, de son côté, la marquise s'efforça d'arracher les prisonniers à la mort.

<sup>1</sup> « Il ne faut pas s'abuser, nous ne devons point aspirer aux récompenses « de la terre, elles seraient au-dessous de nos motifs et de la sainteté de notre « cause. Nous ne devons même pas prétendre à la gloire humaine; les guerres « civiles n'en donnent point. » (*Paroles de Bonchamps*, rapportées par sa veuve; *Mémoires*, édition Lescure, 14).

<sup>2</sup> Cf. notamment : Lallié : *La Grande armée et les prisonniers de Saint-Florent*; — Lemarchand : *Bonchamps et les prisonniers de Saint-Florent*; — C. Port : *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, I, 410, col. 2; — Chassin : *Vendée Patriote*, III, 212 et s.; — Kléber : *Mémoires inédits*; Mocquereau de la Barrie : *Mes trois mois de prison dans la Vendée*; — Savary : *Guerre des vendéens et des chouans*, II, 278 et s.; Merlin de Thionville : *Lettre* rapportée par Th. Muret, I, 337; — *Déclaration* de M. Robert David d'Angers, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, XXXIII, 104 et 105; — *Lettre de David d'Angers*, le sculpteur, *ibid.*, 106.

<sup>3</sup> *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, XXXII, 556, 557; XXXIII, 104, 105, 106, 107, 108, 269, 270, 380, 381, 382, 383. — L'auteur pose ainsi la question : « *Les prisonniers de Saint-Florent étaient-ils républicains ou vendéens ?* » Et il s'embarque en une dissertation, dans laquelle il prend pour preuve de ce qu'il avance les assertions de *Dictionnaires biographiques* faits de seconde ou même de dixième main, comme la *Galerie militaire* de Babié et Beaumont (IV, 517), la *Biographie universelle des contemporains* de Rabbe, Boisjolin et Sainte-Preuve (v<sup>o</sup> Kléber et Bonchamps), celle de Arnault, Jouy et Norvins... Et il ajoute : « Dans la séance du 2

bords de la Loire n'avait cherché à rouvrir le débat, en niant l'évidence et en jetant la suspicion sur tout ce qui contredit sa thèse<sup>3</sup>.

(A suivre).

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

*Brumaire an II (2 novembre 1793)*. — Il commet là certainement une erreur : le 2 brumaire an II correspond au 23 octobre 1793 et le 2 novembre 1793 au 12 brumaire an II. « Barrère annonce à la Convention nationale que la Vendée n'est plus. Il donne lecture d'une lettre des « représentants Bourbotte, Turreau, Choudieu et Francastel, contenant « des détails sur les opérations qui ont presque terminé la guerre de « la Vendée; le général en chef Delbec (*sic*) et Bonchamp, autre général, « ont été blessés mortellement; on a pris à l'ennemi presque toute son « artillerie, et le nombre des prisonniers rendus à la liberté s'élève à plus « de huit mille. — Francastel (*Journal du Moniteur*, du 4 novembre) « écrit que les rebelles ont tenté de passer la Loire et y ont réussi au « poste de Varades; mais qu'ils n'échapperont pas à la mort et qu'ils « sont maintenant entre deux armées qui les extermineront. Pour admettre « la tradition populaire qui a seule créé la légende, il faudrait admettre « que les cinq mille républicains enfermés dans l'abbaye de Saint- « Florent, ont tous eu le même mot d'ordre : le silence. » *Intermédiaire*, XXX, 556, 557). — Quelques semaines plus tard, après qu'on lui a répondu, pièces en mains que « la tradition populaire n'est point une légende, » il modifie son attaque et déclare « 6000 prisonniers d'après les « mémoires de Kléber (que je crois apocryphes), 5.000 d'après Rabbe et « Boijolin, 4500 d'après les commissaires Guichet et Chaigneau, 4000 d'a- « près David d'Angers, ont été enfermés dans la vieille église de Saint-Flo- « rent-le-Vieil (laquelle pouvait bien en contenir 500); ces chiffres qui pour- « raient être réduits à volonté ne sont-ils pas suffisants pour permettre à « un curieux de questionner ses collègues sur l'étrangeté des documents « historiques qui ont indiqué seulement le nombre et ont passé sous silence « (sous le boisseau) le lieu des arrestations, les chefs qui les commandaient, « les diverses étapes et le temps qu'ils ont passé dans la vieille église de « Saint-Florent? A cette question du nombre on me répondra : Il n'im- « porte! le fait est certifié par le père du sculpteur et le nantais Haudau- « dine. — Si les chefs vendéens ont fait grâce à quelques prisonniers répu- « blicains pourquoi en a-t-on exagéré le nombre? et n'a-t-on pas dit qu'ils « escomptaient en vue des représailles, la générosité de Kléber laquelle a « été pour le moins égale à celle des généraux vendéens. Pour être logique, « David d'Angers en prêtant son art à la Restauration, aurait dû glorifier « Kléber en même temps que Bonchamps. » (*Intermédiaire*, XXXIII, 269, 270) Peut-être trouverait-on, en partie du moins, la cause de toute cette mauvaise humeur contre les Vendéens dans la dernière phrase que je viens de citer. Son auteur, M. Dieuaide, me paraît n'avoir pas encore pardonné au grand artiste que fut le très républicain David d'Angers d'avoir « prêté son art à la Restauration » pour glorifier Bonchamps; et il le lui fait bien voir. C'est là affaire, entre M. Dieuaide et la mémoire de l'illustre sculpteur, cela m'indiffère et ne me regarde pas; les œuvres du maître suffiront à sa défense.

# LES GRANDES SEIGNEURIES

## DE HAUTE BRETAGNE

*Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.*

(SUITE<sup>1</sup>)

---

### MAYNEUF (VICOMTÉ)

Il existait aux environs de Rennes deux belles seigneuries du nom de Mayneuf ou Mesneuf, l'une en la paroisse de Saint-Didier<sup>2</sup>, l'autre en celle de Bourgbarré<sup>3</sup> ; nous ne nous occuperons ici que de la première.

Rien ne prouve que Mayneuf ait appartenu à la famille d'Andigné quoiqu'en ait écrit Potier de Courcy dans son *Nobiliaire de Bretagne*. Le plus ancien possesseur connu de cette terre est à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle Bernard de la Cigogne, qui rendit aveu au duc de Bretagne en 1399 pour la partie de Mayneuf relevant de ce prince. Ce seigneur vivait encore en 1417 et il eut pour successeur Jacques de la Cigogne qui épousa Jeanne du Houx et la laissa veuve en 1467. Marguerite de la Cigogne issue de cette dernière union hérita de la seigneurie de Mayneuf et l'apporta à son mari

<sup>1</sup> Voir la livraison de novembre 1895.

Commune du canton de Châteaubourg, arrondissement de Vitré.

<sup>2</sup> Quoique Mayneuf en Bourgbarré soit au siècle dernier qualifié de châtellenie, nous n'avons trouvé aucune preuve de son érection en cette dignité; c'était néanmoins une vieille seigneurie relevant de la châtellenie de Bourgbarré et ayant appartenu en 1453 à Jean du Pan, puis à Jean du Boays, mort avant 1507 et mari de Jeanne du Pan. Les du Boays conservèrent Mayneuf pendant près de trois siècles et le dernier d'entre eux Henri-Gédéon du Boays, qualifié comte de Mayneuf, mourut sans postérité en 1754. Son héritier fut Henry Le Maistre, comte de la Garlaye, qui vendit Mayneuf à Julien de la Motte, seigneur de Beaumanoir, † 1787, dont la succession, Mayneuf compris, fut confiée par la Révolution.

Jean du Hallay, sire du dit lieu ; cette dame était morte en 1471, car à cette époque Jean du Hallay fournit le 12 août au duc le minu de Mayneuf, au nom de son fils mineur Gilles du Hallay, héritier de sa défunte femme<sup>1</sup>.

Gilles du Hallay, seigneur dudit lieu et de Mayneuf, épousa 1° Jeanne d'Ust, 2° Catherine de la Charonnière qui lui survécut ; il rendit aveu pour Mayneuf en 1494 et mourut le 8 novembre 1505 ; l'année suivante Olivier Le Vayer, oncle et tuteur de son fils François du Hallay, fournit le minu de Mayneuf au roi. Ce François du Hallay devenu majeur rendit lui-même aveu pour Mayneuf en 1511 tant au roi qu'au baron de Vitré<sup>2</sup> ; il épousa Louise Rabaud et décéda en mars 1528.

Geneviève du Hallay, vraisemblablement fille du précédent, s'unit à Etienne de Rosmadec, reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1554, et lui apporta la terre seigneuriale de Mayneuf ; elle en était veuve dix ans plus tard et rendit aveu au baron de Vitré le 5 août 1564 au nom de ses enfants mineurs<sup>3</sup>. L'aîné de ceux-ci Guillaume de Rosmadec devint seigneur de Buhén et de Mayneuf, fut chevalier de l'Ordre du roi, grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne.

Il mourut en 1608 et fut inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame de la Cour qu'il avait fondée en la paroisse de Lantic, au pays de St-Brieuc, berceau de sa famille. On y voit encore maintenant son beau sarcophage surmonté de sa statue au devant du chœur ; il est représenté vêtu de son armure de chevalier et sur le pommeau de sa longue épée est son écusson *d'or à trois jumelles de gueules*. Autour du tombeau est gravé ce qui suit :

CI GIST LE CORPS DE DEFFUNCT MESSIRE GUILLAUME DE ROSMADEC, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, VICOMTE DE MAYNEUF, SAINT-DIDIER, CHASTELAIN DE BUHEN, GOUVERNEUR DE VITRÉ, SEIGNEUR SUPÉRIEUR ET FONDATEUR DE CESTE ÉGLISE, DÉCÉDÉ LE V AVRIL MDCVIII.

<sup>1</sup> *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V°. Saint-Didier.

<sup>2</sup> *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, E, fonds de Vitré.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

Radegonde de Rosmadec, fille ou sœur de ce grand seigneur, épousa Thébaud de Boisgéslin et lui apporta la vicomté de Mayneuf ; elle mourut vers 1613 car le 28 avril 1618, leur fils Jean de Boisgeslin fit hommage au roi pour Mayneuf qu'il possédait du chef de sa mère morte depuis cinq ans<sup>1</sup>. Ce Jean I<sup>er</sup> de Boisgeslin épousa Gilonne Martin, fille d'un alloué de Rennes, qui se trouvait veuve de lui en 1629.

Jean II de Boisgeslin, fils des précédents, seigneur de Mayneuf, fut d'abord conseiller au parlement de Bretagne en 1644, puis reçu en 1653 président à mortier en la même cour. Le 4 octobre 1647 il épousa René Pépin, fille du seigneur de Fretay ; devenu veuf il se remaria, le 27 avril 1664, avec Marguerite d'Espinoze veuve de Jean de Rosnyvinen, seigneur de Piré. Il vivait encore en 1680 et eut pour successeur son fils aîné, issu de sa première union, Gabriel de Boisgeslin qui avait épousé, le 29 juillet 1672, Anne de la Bourdonnaye.

Ce nouveau vicomte de Mayneuf avait acheté dès 1679 le marquisat de Cucé ; devenu en 1687 président à mortier au parlement de Bretagne il mourut à Rennes le 27 février 1730. Son fils Regnaud-Gabriel de Boisgeslin, vicomte de Mayneuf et marquis de Cucé, président à mortier au parlement de Bretagne, épousa : 1<sup>o</sup> en 1723 Jeanne du Roscoat et 2<sup>o</sup> en 1745 Thérèse Le Prestre de Châteaugiron ; il mourut le 19 septembre 1774. Il laissa sa vicomté de Mayneuf à son fils Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgeslin, archevêque d'Aix, qui rendit aveu au roi en 1775 et fut le dernier seigneur de Mayneuf, n'étant mort qu'en 1802 cardinal et archevêque de Tours.

La seigneurie de Mayneuf relevait partie du roi sous son domaine de Rennes, partie du baron de Vitré. Elle fut érigée en vicomté par Henri III, le 15 décembre 1576, en faveur de Guillaume de Rosmadec, et non pas en 1478 comme l'a écrit Potier de Courcy. Cette date exacte se trouve relatée dans les lettres patentes de Louis XIV données en août 1680 à Jean de Boisgeslin et unissant la seigneurie de la Baudière à la vicomté de Mayneuf ; ces

<sup>1</sup> *Arch. de la Loire-Inférieure*, B. 1017.

dernières lettres furent enregistrées au parlement de Bretagne le 9 mai 1684<sup>1</sup>.

La terre seigneuriale de la Baudière en Saint-Didier, relevant aussi partie du roi et partie du baron de Vitré, — venue aux mains des seigneurs de Sévigné par le mariage en 1510 de François de Sévigné avec Catherine de la Charonnière dame de la Baudière — fut vendue, le 18 avril 1671, par Marie de Rabutin la célèbre marquise de Sévigné à Jean de Boigeslin vicomte de Mayneuf, qui l'incorpora à sa vicomté<sup>2</sup>.

Voici donc de quoi se composait au siècle dernier la vicomté de Mayneuf :

Le château de Mayneuf « beau chasteau seigneurial fermé de fossés à fonds de cuve avec pont-levis, » première et seconde cours, chapelle dédiée à saint Sauveur avec clocher en dôme et horloge, colombier et vis-à-vis prison aux coins de la basse-cour ; — les métairies des Maisons-Neuves et de la Barre (ancien manoir) ; — l'étang et le moulin de Mayneuf appelés jadis Montgazon ; — le bois de Mayneuf ; — les fiefs de Saint-Didier, du Bourg, de la Roche-Guyart, de Tesnières, etc. etc. s'étendant en Saint-Didier, Cornillé, Piré et Louvigné-de-Bais ; — le manoir de la Baudière avec ses tours, pavillons, douves et pont-levis, deux cours closes de murs, bois et colombier ; — les métairies de la Baudière ; — les moulins dits Moulins Neufs sur la Vilaine — les fiefs de la Haute Baudière et de la Touche, en Saint-Didier, etc. Tout ce qui précède relevait de la baronnie de Vitré.

A quoi il faut ajouter ce que tenait du roi le vicomte de Mayneuf : les métairies nobles de Beauvais et de Launay — le moulin de la Roche-Guyart sur la Vilaine avec ses pêcheries — les fiefs de Fief-en-chef, de la Fonchaye et de Barguigné s'étendant en Saint-Didier, Domagné, Chancé et Châteaubourg<sup>3</sup>.

La vicomté de Mayneuf s'étendait donc en sept paroisses et ressortissait partie du présidial de Rennes, partie de la cour de Vitré. Sa haute justice, exercée au bourg de Saint-Didier, avait quatre

<sup>1</sup> *Arch. du parl. de Bret.* 25<sup>e</sup> reg. 87.

<sup>2</sup> *Lettre de M<sup>me</sup> de Sévigné*, édition des Grands Ecrivains IV, 251.

<sup>3</sup> Déclarations de Mayneuf et de la Baudière, en 1572, 1606 et 1775.

piliers qui se dressaient sur la route de Vitré à Rennes au pâti de la Garde, un pilori avec ceps et collier dans le cimetière de Saint-Didier et au même lieu « une demi-colonne de pierre fichée en terre où se paient les rentes. »

Ses principales mouvances nobles étaient le Val, la Roche-Guyart, le Mesnil Rabaud, le Fail, etc.

Le vicomte de Mayneuf était seigneur supérieur et fondateur de l'église de Saint-Didier ; il y jouissait de toutes les prééminences « avec enfeu dans le chœur couvert de grands tombeaux armoriés : de gueules à une bande échiquetée d'or et de gueules brochant sur un semis de fleurs de lys d'or<sup>2</sup>, deux bancs à queue armoriés de même, l'un au chancel du côté de l'évangile, l'autre en la nef devant l'autel de Notre-Dame, et lisière et écussons tant en dedans qu'en dehors de l'église<sup>3</sup>. »

Il existait à Saint-Didier un assez singulier usage le Vendredi Saint : ce jour-là tous les boulangers vendant pain dans le bourg « doivent livrer au sergent de Fief-en-chef dépendant de Mayneuf un couple de pains blancs, lesquels sont rompus par morceaux et jetés à la commune, (c'est-à-dire au peuple) de la paroisse après le service divin fait, (le dit sergent) étant sur la haulte marche de la croix du cimetière et disant ces mots : *En observant et entretenant les bonnes et anciennes coutumes et en vous remémorant que le seigneur de Mainneuf est votre seigneur supérieur et premier fondateur de cette église. voilà des enseignes pour la reconnaissance que ledit sire est seigneur supérieur et fondateur de ladite église et paroisse de Saint-Didier*. »

Au vicomte de Mayneuf appartenait le droit de tenir deux foires au bourg de Saint-Didier le 11 février et le 23 mai. A l'origine, les

<sup>1</sup> *Ibidem.*

<sup>2</sup> Ce blason, qui n'est ni celui des du Hallay, ni celui des de Rosmadec, pourrait bien constituer les armoiries des de la Cigogne inconnues jusqu'à présent.

<sup>3</sup> Déclaration de Mayneuf en 1606.

<sup>4</sup> Déclaration de Mayneuf en 1572. — Cet aveu richement enluminé sur vélin porte en pleine première page l'écusson de Rosmadec : *d'or à trois jumelles de gueules*, entouré du collier de Saint-Michel. (*Archives de la Loire-Inférieure.*)



nouveaux mariés de la paroisse devaient courir quintaine à « la dernière férie de Pasques, » mais cette course fut supprimée « par cause d'accidents causés auxdits mariés par les chevaux. »

Ce droit de quintaine fut « converti en un pct de vin et un pain blanc que doibvent (en 1606) lesdits mariés aux officiers de la vicomté à l'issue des vespres de ladite férie ; de plus lesdits nouveaux mariés doibvent entretenir les buttes (assises près le bourg en un champ où se courait ladite quintaine avant qu'elle fut supprimée et où se trouve la croix de Saint-Sauveur) pour qu'on puisse, la deuxiesme férie de la Pentecoste, y tirer de l'arc et exercer la jeunesse ; et doibvent aussi y fournir un joyau<sup>1</sup>. »

Actuellement le château de Mayneuf complètement rasé est remplacé par une maison de ferme insignifiante ; à peine y découvre-t-on quelques traces des anciennes douves et la chapelle dégradée et convertie en pressoir.

## MÉDRÉAC (VICOMTÉ).

Ce qu'on appelait la vicomté de Médréac, était un assez beau fief distrait de la baronnie de Bécherel et s'étendant dans la paroisse de Médréac<sup>2</sup> et aux environs.

Ce démembrement de l'antique seigneurie de Bécherel dut se faire au XV<sup>e</sup> siècle ; en 1504 François de Beaumont, seigneur dudit lieu en Longaulnay, devait au baron de Bécherel une petite rente de 6 sols un denier à cause de sa « vicomté de Médréac<sup>3</sup>. »

Vinrent ensuite à Médréac les sires de Beaumanoir du Besso alliés aux de Beaumont : Charles de Beaumanoir, vicomte de Médréac en 1528, mari d'Isabeau Busson, et décédé en septembre 1552 ; — Jacques de Beaumanoir, son fils, échanson du roi en 1559, vicomte de Médréac et du Besso, marié 1<sup>o</sup> à Adélice de la Feuillée ; 2<sup>o</sup> à Jeanne du Quellenec ; -- Toussaint de Beaumanoir, fils du

<sup>1</sup> Déclaration de Maineuf en 1606.

<sup>2</sup> Commune du canton de Montauban, arrondiss. de Montfort.

<sup>3</sup> Déclaration de Bécherel en 1504.

précédent et issu de son second mariage ; ce vicomte du Bessomourut à Rennes en 1590, laissant veuve Anne du Guémadeuc<sup>1</sup>.

C'est après ce décès que la vicomté de Médréac fut achetée par le seigneur de la Costardaye.

La terre de la Costardaye, en Médréac, tire son nom des Costard qui la créèrent. Vers 1400, vivaient Perrot Costard et Laurence du Plessix, seigneur et dame de la Costardaye. Cette famille Costard prit le nom de la Costardaye, et c'est ainsi qu'elle figure dans l'Armorial de Guy Le Borgne, avec le blason : *parti d'argent et de gueules, à deux léopards de l'un en l'autre.*

Mais en 1448 André Ferron, et en 1482 Olivier Ferron possédaient la Costardaye qui, peu de temps après néanmoins vint aux mains de Jean Glé, seigneur de la Costardaye en 1486 ; les descendants de ce dernier devaient conserver longtemps cette terre. Jean Glé habitait la Costardaye en 1513 ; il eut pour successeurs Pierre Glé époux de Bertranne de Coëtlogon, et plus tard Bertrand Glé, reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1554 ; ce dernier épousa Perronnelle du Pan, dame de Bagatz, et en eut Guy Glé, seigneur de la Costardaye et vicomte de Médréac en 1610<sup>2</sup>.

Guy Glé s'unit à Jeanne de Bouillé qui lui donna deux fils, dont l'un Jean Glé, chevalier de l'Ordre du roi, fut seigneur de la Costardaye et vicomte de Médréac ; il épousa Marie de Montigny et mourut en 1649. Ce seigneur possédait aussi la baronnie de Bécherel qu'il laissa à sa fille aînée, ainsi que la Costardaye et la vicomté de Médréac ; à partir de cette époque, ces trois seigneuries demeurèrent unies et appartinrent successivement aux marquis de la Vallière, de Coëtmadeuc et de Querhoent, comme nous l'avons dit en parlant de Bécherel. Mais en 1770 elles furent achetées par Louis-Jean de Langle, comte de Beaumanoir, et Jeanne de Robien sa femme. Au décès de ce noble acquéreur, arrivé le 4 mai 1773, la baronnie de Bécherel passa seule à Louis-Marie de Langle, frère du défunt ; la veuve de celui-ci conserva la Costardaye et Médréac, ces terres ayant été achetées pendant sa communauté de mariage ; elle

<sup>1</sup> P. Anselme, *Grands Officiers de la Couronne.*

<sup>2</sup> *Archives d'Ille-et-Vilaine, C, 525.*

fut la dernière dame de Médréac, y nomma une cloche en 1787 et vivait encore en 1792.

Jean Glé, seigneur de la Costardaye, dut acheter vers 1610 le fief appelé la vicomté de Médréac; mais il restait encore au baron de Bécherel un autre bailliage considérable nommé le fief des Nobles de Médréac; le 14 avril 1626, ce baron, alors Henri duc de la Trémoille, vendit ce fief au même seigneur de la Costardaye.

En novembre 1679 Gabrielle Glé, fille de ce dernier et femme de Jean-François de la Baume-le-Blanc, marquis de la Vallière, obtint des lettres patentes de Louis XIV unissant à la seigneurie de la Costardaye la vicomté de Médréac, le fief des Nobles en Médréac et la terre noble du Poudouvre en cette même paroisse; le tout fut uni en une seule haute justice sous le nom de la Costardaye; ces lettres royales furent enregistrées au parlement de Bretagne le 11 mars 1680. A partir de ce moment il ne fut plus question de la vicomté de Médréac, mais on donna le titre de comté à la Costardaye, quoique le roi eut omis d'en parler<sup>1</sup>.

La seigneurie de Médréac ou comté de la Costardaye s'étendit dès lors dans sept paroisses; Médréac, Guitté, la Chapelle-Blanche, Quédillac, Saint-Pern, Plouasne et Guenroc; elle comprenait une trentaine de fiefs et sa haute juridiction s'exerçait au bourg de Médréac. A l'origine Médréac aussi bien que la Costardaye relevaient de la baronnie de Bécherel, mais aux siècles derniers leurs possesseurs rendaient aveu directement au roi.

Au seigneur de la Costardaye appartenaient les droits de supériorité et de fondation en l'église de Médréac et de supériorité seulement en l'église de Saint-Pern; il avait à Médréac son enfeu et son banc au chanceau et, tant à Médréac qu'à Saint-Pern, des ceps et collier attachés à des poteaux dans les cimetières de ces paroisses. Il jouissait à Médréac d'un droit de foire à la Petite Saint-Michel (16 octobre) et à Saint-Pern d'un droit de bouteillage à l'assemblée de Saint-Armel.

Le domaine proche de la seigneurie se composait de ce qui suit: le château de la Costardaye avec ses chapelle, colombier et dépen-

<sup>1</sup> *Archiv. du Parl. de Bret.*, 24<sup>e</sup> reg. 136.

dances — l'auditoire et sa prison au bourg de Médréac — les anciens manoirs (devenus métairies) du Poudouvre, de la Ville-Hellouin, de Launay-Gou, et de Cotherel ; — les métairies de la Costardaye, du Bois-Gébert, de la Houssaye, des Vaux, du Hel, de la Villorion et de la Plesse ; — les moulins de la Costardaye, du Poudouvre, du Bois-Gébert et du Pré-au-Coq avec une rente sur celui de Vaupoulain — plusieurs bois futaies et taillis, — quelques dîmes en Médréac, etc<sup>1</sup>.

Le château de la Costardaye, propriété maintenant de M. Rioust de l'Argentaye, est une jolie construction de la renaissance, élevée par Bertrand Glé et Perronnelle du Pan, sa femme, en 1564, comme l'indique une inscription gravée sur la façade ; des colonnes et des pilastres garnissent cette façade que couronne une superbe corniche.

A côté se trouve la chapelle dotée jadis de trois messes par semaine. Mais les seigneurs de la Costardaye avaient fondé dans l'église même de Médréac une chapellenie bien plus importante et que desservaient encore cinq chapelains en 1792.

Nous ne pouvons guère quitter la Costardaye sans dire un mot de l'hôtel que possédaient à Rennes les seigneurs dont nous venons de parler.

Cet hôtel de la Costardaye, situé dans la rue Saint-Yves, avait été à l'origine la propriété des ducs de Bretagne et renfermait alors ce qui était nécessaire à ces princes quand ils passaient quelques jours à Rennes, aussi l'appelait-on l'hôtel de la Garde-robe. Le duc François II en fit cadeau à son chambellan Jean de Villeblanche, moyennant l'offrande par lui et ses héritiers d'une « baguette garnie d'argent doré. » Mais cette maison ne tarda pas à passer aux mains de la famille du Pan : la fille de Michel Le Doulx, garde-robier du duc François II avait épousé Arthur du Pan et en 1540 leur petit-fils Philippe du Pan, rendit aveu au roi pour l'hôtel de la Garde-robe. Perronnelle du Pan apporta ensuite ce logis à son mari, Bertrand Glé, seigneur de la Costardaye, et l'hôtel en prit le nom qu'il a conservé depuis. En 1644 Jean Glé vendit l'hôtel de la Costardaye aux Hospitalières desservant l'hôpital Saint-Yves qui l'ont habité jusqu'à nos jours.

<sup>1</sup> Déclarations de la Costardaye en 1680 et 1708.

## MEJUSSEAUME (VICOMTE).

Sur les limites des paroisses du Rheu et de l'Hermitage<sup>1</sup> s'élevait au moyen-âge le château de Méjusseaume. On croit qu'il fut construit au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, par Perrot de Coëtlogon, fils cadet de Henri, sire de Coëtlogon et père de Robin de Coëtlogon. Ce dernier épousa Perrotte de Bodégat, dont il eut Jean de Coëtlogon, seigneur de Méjusseaume après lui, marié à Havoise Le Bart. Alain de Coëtlogon, fils du précédent, s'unit à Anne de Trégain et mourut sans enfants, laissant la terre seigneuriale de Méjusseaume à sa veuve qui se remaria à Pierre Hattes, seigneur de la Crozille<sup>2</sup>.

Sénéchal de Rennes et de Nantes en 1384, Pierre Hattes ratifiant le traité de Guérande en 1381, y avait apposé son sceau portant ses armoiries : *d'azur au lion d'argent chapé de gueules*. Il eut un fils nommé Jean Hattes, seigneur de Méjusseaume dès 1401 et vivant encore en 1427. Ce dernier épousa Jeanne de Beaucé et en eut une fille Jeanne Hattes, mariée à Jean Le Bart, seigneur de Verrières ; de cette dernière union naquit Jeanne Le Bart qui s'unit en janvier 1442 à Olivier de Coëtlogon, seigneur du Gué-au-Duc<sup>3</sup>.

Olivier de Coëtlogon, devenu seigneur de Méjusseaume du chef de sa femme, chevalier de l'ordre de l'Hermine, écuyer du duc François I<sup>er</sup> et exécuteur testamentaire du duc Pierre II, ambassadeur en France et premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne, reçut du duc François II permission en 1458 de faire fortifier son manoir de Méjusseaume et d'y dresser des fourches patibulaires à trois piliers<sup>4</sup>. Il mourut en 1465 laissant veuve Jeanne Le Bart qui se remaria à Thomas de Kerasret.

Gilles de Coëtlogon, encore mineur à la mort de son père qui précède, et placé sous la tutelle de son oncle Bertrand de Coëtlogon archidiacre de Porhoët, devint seigneur de Méjusseaume, conseiller

<sup>1</sup> Communes du canton de Mordelles, arrondissement de Rennes.

<sup>2</sup> *Notes mss.* de M<sup>sr</sup> Poirier, évêque de Roseau, extraites des archives du château de la Freslonnière.

<sup>3</sup> *Ibidem.*

<sup>4</sup> Levot, *Biographie Bret.*, I, 380.

et chambellan du duc François II et de la duchesse Anne de Bretagne. Gilles de Coëtlogon épousa 1<sup>o</sup> en 1479 Marguerite de Penhouët et 2<sup>o</sup> Jeanne de la Lande ; il fit son testament le 15 mai 1495 et eut pour successeur son fils aîné Guy de Coëtlogon, issu de son premier lit, qui fournit au roi en 1505 le minu de la seigneurie de Méjusseäume<sup>1</sup>.

Dès 1503 Guy de Coëtlogon parut aux montres accompagné d'un archer, d'un coustilleur et d'un page ; il contracta lui aussi deux mariages : 1<sup>o</sup> en 1486 avec Patrice de Viesque, 2<sup>o</sup> en 1505 avec Hélène Bonenfant doublement veuve des seigneurs de Rosnyvinen et de Mathefelon. Il n'eut d'enfant, que de sa première union, décéda le 12 mai 1530 et fut inhumé au chancel de l'église du Rheu.

René de Coëtlogon, seigneur de Méjusseäume, fils aîné du précédent, avait épousé dès 1513 Alliette Le Rouge ; il mourut en décembre 1539, laissant sa seigneurie à son fils aîné Yves<sup>2</sup>.

Yves de Coëtlogon fit hommage au roi pour Méjusseäume en 1540 ; l'année suivante, étant malade il se fit représenter aux montres par son frère cadet Noël de Coëtlogon, seigneur de la Gaudinaye ; celui-ci parut « très bien monté et armé en habillement d'homme d'armes, pour ledit seigneur de Méjusseäume, accompagné d'archer et coustilleux très bien montés et armés et d'un page portant la lance très bien monté ; et déclara que la richesse de son dit frère aîné se monte, commun an, à 800 l. de rente noble<sup>3</sup>. »

Yves de Coëtlogon, seigneur de Méjusseäume, épousa le 14 mai 1538 Marguerite de Porcon, fut créé chevalier de Saint-Michel et mourut vers 1560 ne laissant qu'une fille nommée Marie.

Marie de Coëtlogon, dame de Méjusseäume, épousa 1<sup>o</sup> François du Gué, seigneur du Gué de Servon et gouverneur de Rennes, mort en cette ville le 5 septembre 1582 et inhumé dans la chapelle de Coëtlogon en la cathédrale de Rennes, 2<sup>o</sup> en 1583 René de Tournemine baron de la Hunaudaye décédé en 1590 et inhumé au couvent de Bonne-Nouvelle ; elle mourut elle-même à Méjusseäume,

<sup>1</sup> *Archives de la Loire-Inférieure*. V<sup>o</sup> Le Rheu.

<sup>2</sup> *Ibidem*. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, fonds de la Magnane.

<sup>3</sup> *Mss. de Missirien* (Bibliot. de Rennes).

« tort regrettée du peuple<sup>1</sup> » le 1<sup>er</sup> septembre 1591 et fut enterrée dans la cathédrale de Rennes près de son père. Elle avait eu deux fils Jean du Gué baptisé à Ploërmel en 1563 mais décédé encore jeune et René de Tournemine qui lui succéda. Ce dernier, baron de la Hunaudaye et vicomte de Méjusseaume, épousa en 1599 Hélène de Beaumanoir mais mourut sans postérité en 1609.

La vicomté de Méjusseaume advint alors à François de Coëtlogon, cousin-germain de Marie de Coëtlogon mère du précédent seigneur.

Ce François de Coëtlogon était fils de Noël de Coëtlogon et de Marie de Goësbriant ; il avait épousé en 1595 Marie de la Lande et il se remaria en 1632 à Jeanne de Crésolles douairière de Keryvon. Il rendit aveu au roi pour Méjusseaume le 18 décembre 1609, et laissa cette seigneurie à son fils Louis de Coëtlogon, sorti de son premier lit, conseiller au parlement de Bretagne, marié en 1613 à Louise Le Meneust de Bréquigny et qui fit hommage au roi pour Méjusseaume en 1643<sup>2</sup>.

René de Coëtlogon, fils aîné, de Louis, épousa dès 1643 sa cousine Philippette de Coëtlogon et devint par suite marquis de Coëtlogon. Il fit à son tour hommage au roi pour Méjusseaume en 1673, fut gouverneur de Rennes et lieutenant pour le roi en Haute Bretagne, se conduisit vaillamment à la guerre et mourut le 27 avril 1683 ; sa femme était morte en 1677 et avait été inhumée aux Carmes de Rennes. Leur fils René-Hyacinthe, marquis de Coëtlogon et vicomte de Méjusseaume, avait épousé en 1664 Angélique de la Villéon qui lui donna au moins deux garçons morts sans postérité et une fille nommée Suzanne qui lui succéda.

Mais la terre — sinon la vicomté — de Méjusseaume avait été donnée en partage à Guy de Coëtlogon frère puîné de René marquis de Coëtlogon. Ce Guy de Coëtlogon, — qui prenait le titre de seigneur de Méjusseaume — fut reçu en 1658 conseiller au parlement de Bretagne, épousa à Rennes en 1664 Louise Gastechair et mourut à Paris en 1712. A son décès la terre de Méjusseaume retourna à sa petite-nièce Suzanne, marquise de Coëtlogon et vi-

<sup>1</sup> *Journal de Pichart.*

<sup>2</sup> *Arch. de la Loire-Inférieure*, B, 1021.

comtesse de Méjusseau, qui en rendit aveu au roi le 28 avril 1713<sup>1</sup>.

Cette Suzanne de Coëtlogon avait épousé en 1694 son cousin Philippe-Guy de Coëtlogon, fils précisément de Guy de Coëtlogon et de Louise Gastechair, mais elle en était devenue veuve dès le mois d'octobre 1709. Ce fut son fils César qui hérita du marquisat de Coëtlogon et de la vicomté de Méjusseau ; il épousa Catherine Le Borgne d'Avaugour, mourut le 31 mai 1742 à son château de Coëtlogon et fut inhumé au sanctuaire de l'église de la Trinité-Porhoët. Il laissait une fille Perrine-Catherine de Coëtlogon qui s'unit à Gilles de Trécesson, vicomte de Carné. Ces deux époux firent aveu au roi, le 5 octobre 1742, pour la vicomté de Méjusseau et lui rendirent hommage en 1748<sup>2</sup>.

Mais peu d'années après, cette vicomté de Méjusseau, depuis tant de siècles entre les mains de Coëtlogon, fut vendue par M. et M<sup>me</sup> de Carné, le 12 février 1753, à Marie-Joseph Freslon, seigneur de la Freslonnière<sup>3</sup>.

Le nouveau vicomte de Méjusseau, reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1743, avait épousé en 1744 Françoise Hutteau des Burons qu'il perdit en 1755 ; lui-même décéda le 6 juin 1759 et fut inhumé près d'elle en leur onfeu dans l'église du Rheu. Leur fils aîné Alexis-François Freslon, seigneur de la Freslonnière, fut le dernier vicomte de Méjusseau ; il épousa en 1777 Marie-Rose de Talhouët-Bonamour et ne mourut qu'en 1826<sup>4</sup>.

La seigneurie de Méjusseau fut érigée en vicomté par Charles IX en 1567 pour François du Gué, et Marie de Coëtlogon sa femme, de nouvelles lettres patentes, données par ce même roi en septembre 1573 et enregistrées au parlement de Bretagne l'année suivante, confirmèrent cette érection<sup>5</sup>.

Sur la lisière du bois de Méjusseau, du côté du Rheu, au sommet d'un coteau on aperçoit une motte seigneuriale entourée

<sup>1</sup> *Ibidem*, V° Le Rheu.

<sup>2</sup> *Arch. de la Loire-Inférieure*, V° Le Rheu.

<sup>3</sup> *Noies Mss* de M<sup>sr</sup> Poirier, évêque de Roseau.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> *Arch. du parlement de Bretagne*, 8° reg. 45.



de fossés pleins d'eau ; c'est tout ce qui rappelle l'ancien château de la Motte-au-Vicomte, chef-lieu d'une châtellenie d'ancienneté.

Quoiqu'unie au marquisat de Coëtlogon lorsque fut érigé celui-ci en 1622, la Motte-au-Vicomte très éloignée du château de Coëtlogon situé en Laurenan se trouva de fait aux siècles dernier, plutôt unie à Méjusseau également propriété des sires de Coëtlogon. La châtellenie de la Motte-au-Vicomte appartenait en 1376 à Amaury de Fontenay ; Jeanne de Fontenay l'apporta à ses deux époux Jean sire d'Acigné et Pierre sire de Maure et la laissa à sa petite-fille Jeanne de Maure femme de Pierre de Romelin, seigneur de la Lande ; celui-ci mourut en 1473 et son fils, nommé Pierre comme lui, en 1503 ; ce dernier laissait deux enfants Pierre † en juillet 1504 et Jeanne de Romelin épouse de Gilles Le Rouge ; de ce mariage naquirent François Le Rouge qui succéda à son père, mais décéda le 18 février 1537, et Anne Le Rouge qui hérita de son frère et apporta la Motte-au-Vicomte à son époux Julien, sire de Coëtlogon. Vinrent ensuite François I<sup>er</sup>, sire de Coëtlogon, mari de Gillette de Coëtquen et † vers 1570, François II, sire de Coëtlogon, époux de Jeanne de l'Espinay et † le 3 avril 1591, enfin René premier, marquis de Coëtlogon, marié en 1605 à Gillette Ruellan. Ce dernier seigneur vendit la Motte-au-Vicomte en 1610 à son beau-père Gilles Ruellan, baron du Tiercent, mais à la mort de celui-ci cette châtellenie revint à Philippette de Coëtlogon sa petite-fille ; cette dame en épousant en 1643 son cousin René de Coëtlogon vicomte de Méjusseau, lui apporta le marquisat de Coëtlogon et la châtellenie de la Motte-au-Vicomte<sup>1</sup>. A partir de ce moment, cette dernière seigneurie demeura unie à Méjusseau<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La Motte-au-Vicomte relevait directement du roi et avait une haute justice. Châtellenie d'ancienneté, elle s'étendait en sept paroisses : Le Rheu, Mordelles, Chavagne, Vezin, l'Hermitage, Pacé et Toussaint de Rennes. Ses fourches patibulaires se dressaient dans le champ de la Grande Justice près la Moissonnaye. Elle avait un four banal à Mordelles et droit de tenir en ce bourg une foire le 1<sup>er</sup> août : elle jouissait de prééminences dans les églises du Rheu et de Chavagne.

<sup>2</sup> Il faut toutefois remarquer que le marquis René de Coëtlogon avait démembré la châtellenie de la Motte-au-Vicomte et en avait vendu une partie (cinq fiefs en Mordelles et Chavagne) à René de la Porte qui les fit unir en 1679 à sa vicomté d'Artois.

La vicomté de Méjusseauve relevait en grande partie du roi, sous son domaine de Rennes, mais quelques bois et quelques fiefs étaient tenus de la châtelainie de Betton. Elle s'étendait en six paroisses : Le Rheu, l'Hermitage, Mordelles, Vezin, Saint-Gilles et Pacé. Sa haute justice s'exerçait en 1767 à Rennes dans une salle du Présidial. Ses fourches patibulaires à quatre piliers s'élevaient dans le pré de la Justice au bord du chemin de Montfort à Rennes.

Les propriétaires de Launay et du Courtil-Touzé devaient offrir chacun au seigneur de Méjusseauve une paire de gants blancs « incontinent après la messe de minuit sous les cloches en l'église de l'Hermitage » ; — la même nuit de Noël avant la messe de l'aurore, était due une troisième paire de gants blancs dans la même église par un autre tenancier du bourg de l'Hermitage ; — un habitant du village de Beauvais était aussi tenu, le jour de la Trinité, de présenter un sou au seigneur de Méjusseauve dans son banc à l'église ; — enfin les vassaux de Vezin lui devaient deux clochettes d'argent<sup>1</sup>.

Le seigneur de Méjusseauve avait en l'église de l'Hermitage une chapelle prohibitive dans la nef avec banc à queue, enfeu et armoiries ; il était fondateur de la chapelle la Trinité des Plesses, voisine de son château ; il avait des prééminences au chanceau de l'église du Rheu, y ayant également banc et enfeu et y présentant une chapellenie ; enfin il jouissait dans la cathédrale de Rennes de la chapelle Saint-Martin, fondée par Bertrand de Coëtlogon et dont il nommait le chapelain.

Une foire appartenait au vicomte de Méjusseauve : elle se tenait sur le pâtis de la chapelle des Plesses le lendemain de la Trinité ; cette foire avait été créée par Henri III en 1577 en faveur de François du Gué, seigneur de Méjusseauve.

Le château de Méjusseauve était bâti de telle sorte qu'en 1552 « la cuisine, la dépense et les galeries » se trouvaient seules en la paroisse de Rheu, le reste des bâtiments étant en celle de l'Hermitage<sup>2</sup>.

C'était en 1467 un « hostel et herbregement contenant tant en

<sup>1</sup> *Notes Mss.* de Mgr Poirier, évêque de Roseau.

<sup>2</sup> *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, fonds de la Magnane.

court, courtils que emplaz de mésons et vignes, environ trois journaux de terre. » Outre la maison seigneuriale se trouvaient une retenue et une métairie ainsi que deux moulins, celui du Gué-Ernault en Pacé et celui de Marigné en Mordelles<sup>1</sup>.

Méjusseaume ayant été fortifié servit de place de guerre pendant la Ligue. En 1570 René de Tournemine y reçut Henri de Bourbon prince de Dombes ; le marquis d'Assérac s'y réfugia en 1592 et l'année suivante Montbarot y mit une garnison. Ce château fut probablement détruit à la suite des guerres civiles et en 1691 il n'en restait plus debout qu'une vieille tour également disparue depuis.

Aujourd'hui on ne retrouve plus que l'emplacement du château de Méjusseaume, à côté de la métairie de ce nom qui continue d'appartenir à la famille de Freslon. C'est un vaste quadrilatère allongé, couvert de bois et entouré de douves en partie pleines d'eau ; de chaque côté de l'entrée encore pavée deux monticules rappellent les tours qui défendaient le pont-levis disparu. Au-delà apparaît la vaste enceinte des anciens jardins avec une terrasse plantée d'arbres.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,  
*chan. hon.*

<sup>1</sup> Déclarations de Méjusseaume en 1467 et 1567.



OLIVIER DE GOURCUFF

---

# LE RÊVE DE CORNEILLE

A-PROPOS EN UN ACTE ET EN VERS

Représenté à l'Odéon le 6 juin 1896

A L'OCCASION

Du 290<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Corneille.

---

A MM. MARCK ET DESBEAUX

DIRECTEURS DE L'ODÉON.

*Cet à-propos n'a d'autre but, ou d'autre prétention, que de montrer la survivance de l'esprit de Corneille dans la personne de sa petite-nièce, Charlotte de Corday d'Armont.*

*Il a été, sans doute, téméraire à moi de mettre en scène la moderne Judith, après le beau drame de Ponsard. Mais la Charlotte de Ponsard est une Girondine, une lectrice de Jean-Jacques, autant sœur d'Emile que d'Emilie; la mienne, grâce à la forme spéciale et au privilège de l'à-propos, se rattache à l'aïeul Corneille, à Corneille tout seul. Je n'ai pas interrogé en vain l'histoire. Les réponses de Charlotte de Corday au tribunal révolutionnaire sont toutes cornéliennes et la piété filiale, voisine de l'héroïsme dans les vers du poète, éclate dans l'admirable phrase de la dernière lettre qu'elle écrit à son père : « Je vous demande pardon, mon cher papa, d'avoir disposé de ma vie sans votre permission. »*

*Mais tout ce qui ressemblerait à une préface risquerait de donner trop d'importance à un simple essai dramatique. Je termine vite en remerciant les directeurs de l'Odéon d'avoir confié à de vaillants interprètes ce petit ouvrage, où s'exprime ma fervente admiration pour le poète des grandes âmes et pour l'une de ces âmes.*

---

### PERSONNAGES

PIERRE CORNEILLE, 46 ans ..... MM. ALBERT LAMBERT  
THOMAS CORNEILLE, 25 ans..... SIBLOT.  
LA MUSE DE CORNEILLE (costume antique). M<sup>mes</sup> DUX.  
CHARLOTTE CORDAY (costume de la tradition). ROSE SYMA.

---

# Le Rède de Corneille

---

La scène se passe à Rouen, au mois de février 1650. Le théâtre représente une chambre de la maison de Pierre Corneille. Ameublement ancien et très simple, grande porte au fond, petite porte à droite, vaste fenêtre à gauche en pan coupé, par laquelle on aperçoit une rue, les toits de la ville. Au lever du rideau, Corneille est assis à une grande table chargée de livres et de papiers, un peu à droite, près du spectateur. C'est le soir d'un jour d'hiver, la nuit vient, et la pièce est plongée dans une demi-obscurité.

---

## SCÈNE I

---

CORNEILLE, seul

Il pose sa plume, face au public.

Laquelle a plus de prix ou la pourpre romaine,  
Ou l'armure du Cid ? Mon âme est toute pleine  
Du choc des coups d'épée anciens, des vers nouveaux.  
Romains et Castillans, montrez ce que je vauz ;  
Faites que je triomphe et lègue à notre race  
Le monument d'airain dont parle un autre Horace !  
Bon laboureur, j'arrive à la fin du sillon  
Sans m'être détourné, fils ingrat d'Apollon,  
Des merveilleux sujets qui hantent ma pensée.  
Avant que mon ardeur soit toute dépensée,  
Je fais mon testament de poète, je veux  
Tirer de mon cerveau deux drames glorieux.  
Mon pays les attend et je dois les lui rendre ;  
Après, j'étoufferai le foyer sous la cendre

Et ne ferai plus rien que par l'ordre du Roi.  
 Sa Majesté m'impose une sévère loi  
 Qui m'arrache aux succès du théâtre, et me nomme  
 Procureur aux États de Normandie. (avec amertume) Ah !  
 [l'homme]

Qui fit le vieil Horace, aura la liberté  
 De voir les vieux Normands abdiquer leur fierté.  
 Le Roi, qui mit souvent à l'épreuve mon zèle,  
 Veut que ma muse soit calme et lui coupe l'aile :  
 Elle a monté trop haut, elle pourrait déchoir.

(Il se lève et va à la fenêtre, le jour baisse de plus en plus)

Et je ne saurais pas la ressaisir ce soir.....  
 Comme il fait triste ! Au loin j'entends grincer la bise ;  
 La ville s'assoupit dans une vapeur grise  
 Qui descend lentement de mes yeux sur mon cœur.  
 Je ressemble aux enfants à qui le noir fait peur ;  
 La tristesse, qui court là-bas, me prend en croupe.

(Il revient lentement à la table et se rasseoit).

Avant que mon cadet Thomas rentre et qu'on soupe,  
 Gagnons la haute cime et les champs toujours verts  
 Où n'atteint pas le monde..... Il faudrait à ce vers  
 (Il lit).

« Et si Flaminius en est le capitaine, »  
 Trouver la rime noble et que le sens amène .....  
 Sur ces misères-là je m'évertue en vain ;  
 Car ma plume est rebelle et tombe de ma main.

(Il reste pensif quelques instants, puis se renverse dans son fauteuil et s'assoupit. La nuit est venue tout à fait).

## SCÈNE II

## LE RÊVE

LA MUSE de Corneille (*costume antique, mais dans le sens où le XVII<sup>e</sup> siècle comprenait l'Antiquité*).

CHARLOTTE CORDAY — (*en 1793, peu de temps avant l'assassinat de Marat*).

La Muse s'approche lentement de Corneille endormi, (c'est sur les derniers vers qu'elle prononce que Charlotte, restée d'abord au fond du théâtre, se rapproche à son tour). Les deux femmes sont éclairées par une lumière spectrale.

## LA MUSE.

O maître, ne va pas douter de ton génie.  
 Si ton bras s'abandonne et si ta bouche nie  
 Le pouvoir merveilleux de tes vers, je me crois  
 Seule pour te comprendre ou pour porter ta croix.  
 Ne m'as-tu pas formée avec ces pures flammes  
 Qui, de ton âme, vont réchauffer d'autres âmes ?  
 Ne m'as-tu pas nourrie avec le pain des forts ?  
 Un cœur plus que viril, affrontant mille morts,  
 N'a-t-il pas, grâce à toi, battu dans la poitrine  
 De ta Muse ou de ton idéale héroïne ?  
 Ecoute jusqu'à toi, Maître, monter le chœur  
 Des filles de ton sang, grandes selon ton cœur.  
 Toutes; la Castillanne et la Patricienne,  
 La païenne implacable ou la douce chrétienne,  
 Ont montré clairement, comme dans un miroir,  
 L'amour qui s'humilie et qui cède au devoir.  
 Mais qu'il leur en coûtât de se faire invincibles !  
 C'est les calomnier que les croire insensibles.



Chimène aime Rodrigue à la folie et sent  
 Qu'elle *ne le hait point*, en croyant voir son sang,  
 Jusqu'alors elle est toute à la sainte vengeance,  
 Etouffe sa tendresse à force de vaillance,  
 Et l'honneur la possède avant la passion.  
 Pauline, sans rougir de l'inclination  
 Qu'elle éprouva jadis pour Sévère, est épouse  
 Inébranlablement dévouée et jalouse  
 De suivre Polyeucte où sa foi le conduit ;  
 Quand un rayon de grâce a traversé sa nuit,  
 Elle a la tête ferme et l'âme bien réglée  
 Et redirait ce mot d'une femme zélée :  
 « Où tu seras Caius, je serai ta Caïa. »  
 Mais Pauline n'est pas romaine de *Cinna* ;  
 Si le culte des morts l'unit à Cornélie,  
 Elle ignore toujours les transports d'Emilie.  
 Celle-ci n'a qu'un but : se venger et punir ;  
 Son fanatisme ardent, que rien n'a pu fléchir,  
 Couvre d'un charme feint son masque de *Romaine*,  
 Et force son amant à partager sa haine.  
 Pour avoir follement chéri la liberté,  
 Maître, ton Emilie a trop bien mérité  
 Que sa rage s'égale au délire d'Oreste ;  
 Le présent la repousse.

CHARLOTTE CORDAY, qui a écouté, frémissante, ces derniers vers

Et l'avenir lui reste.

Certains vers ont besoin de l'épreuve du temps ;  
 Ils jettent, de très loin, des feux plus éclatants.

#### LA MUSE

Quels étranges discours nous tient cette inconnue !

#### CHARLOTTE

Vous saurez qui je suis, et d'où je suis venue.  
 Imaginez qu'un siècle a passé dans l'effroi  
 De la majesté sainte et sinistre du roi :

Un autre siècle passe et va bientôt s'éteindre,  
 Ayant détruit ce que l'autre apprenait à craindre,  
 Et sur le bien, le mal, sur le vrai, sur le faux,  
 Un laboureur aveugle a promené sa faux,  
 N'épargnant même pas l'épi le plus auguste.  
 Pourtant Pierre Corneille était resté le juste ;  
 On apprenait chez lui le respect des parents,  
 L'honneur du nom français, la haine des tyrans,  
 Surtout du démagogue obscur, à l'âme vile.  
 Qui sème sur ses pas la discorde civile,  
 Et se croit à jamais sûr de l'impunité,  
 Pour avoir blasphémé la sainte liberté.  
 On relisait Corneille au fond de nos provinces :  
 Et s'il fut le fléau des tribuns ou des princes,  
 Il a fait, quand les bruits de guerre se sont tus,  
 Germer chez ses enfants de solides vertus.

LA MUSE

Vous seriez donc sa fille ?

CHARLOTTE

Oui, je suis de sa race.  
 J'ai pour plus cher souci de marcher sur sa trace :  
 J'ai fait, lorsque j'étais à l'école, un serment :  
 C'est de l'avoir pour guide unique ; en ce moment,  
 Où l'horizon est noir, où ma douleur est grande,  
 Je tremble d'accomplir tout ce qu'il me commande.

LA MUSE

Je ne pénètre pas le sphinx.

CHARLOTTE

Ecoutez-moi,  
 Vous aurez le secret de mon horrible émoi.  
 Tenant tête à l'Europe et fière à son aurore,  
 La France libre enferme un feu qui la dévore ;  
 De lâches factieux, qui se cachent après,  
 Arment impunément Français contre Français.

La populace abjecte admire leur génie  
 Qui naquit dans l'insulte et vit de calomnie.  
 On prêche aux malheureux le pillage, aux soldats  
 On défend de trouver la mort dans les combats.  
 Ainsi règnent, partout où la foule se rue,  
 Le meurtre aux carrefours, la terreur dans la rue.  
 Un homme est au sommet ; il est couvert de sang,  
 Couvert de honte aussi, mais il est tout puissant.  
 Je m'indigne et frémis au récit de ses crimes ;  
 Les représailles sont-elles pas légitimes ?  
 Dans Athènes, dans Rome, on se fût fait honneur  
 De planter à ce monstre un poignard dans le cœur.  
 Morte la bête, mort le venin.

(Elle tend les bras vers Corneille endormi).

Dis, Corneille,

Dois-je pas le frapper ? Que ton âme s'éveille  
 Et dicte son devoir à ta fidèle enfant !

LA MUSE.

Quand le droit est proscrit, le crime triomphant,  
 Les dieux arment le bras qui venge et qui délivre :  
 Voilà ce que Corneille eût répondu sans livre,  
 Si le hasard des temps en eût fait un païen.  
 Souvenez-vous qu'il est et Français et chrétien.

CHARLOTTE.

Mais le crime d'un seul passe toute mesure.  
 Sa vie est un cruel outrage à la nature :  
 « Je veux — disait Cinna, — je veux que cette main  
 « Lui donne, au lieu d'encens, d'un poignard dans le sein ;  
 « Ainsi d'un coup mortel, la victime frappée  
 « Fera voir que je suis du sang du grand Pompée ».  
 Corneille m'a nourrie avec de tels accents,  
 Dont le malheur m'oblige à pénétrer le sens.

LA MUSE.

Je reconnais sa fille à ce mâle langage.  
 Mais si la force allait trahir votre courage !  
 Vous êtes femme enfin . . .

CHARLOTTE.

Judith ne trembla pas.

LA MUSE.

Israël la suivait.

CHARLOTTE.

La foi soutient mon bras.

LA MUSE.

Craignez-vous pas la mort et l'infâme supplice ?

CHARLOTTE.

Le salut du pays vaut bien mon sacrifice.

LA MUSE.

On peut manquer le but.

CHARLOTTE.

On peut toujours mourir.

LA MUSE.

Vous avez, sur la route où vous voulez courir,  
Comme le jeune Horace, oublié la famille !

CHARLOTTE (émue).

Corneille vous dira qu'il convient que sa fille  
Sache briser son cœur au moment des adieux.

LA MUSE.

« Faites votre devoir et laissez faire aux dieux ».

Sur ces derniers mots les deux femmes se retirent par le fond. Le théâtre est de nouveau, et pour quelques instants, plongé dans l'obscurité.

---

## SCÈNE III

PIERRE CORNEILLE, puis THOMAS CORNEILLE.

CORNEILLE, s'éveillant en sursaut, très troublé.

Que voulez-vous de moi ?... Restez !... je viens de faire  
Un songe étrangement tragique....

THOMAS, entrant gaiement, par la porte du fond, une lanterne à la main.

Bonsoir, frère !

Vous avez dû m'attendre en maugréant un peu,  
Car je crois bien qu'on a sonné le couvre-feu.  
Je me suis attardé dans une compagnie  
Où l'on célébrait fort Corneille et son génie.  
Pouvais-je, en bon parent, ne pas faire chorus ?  
J'ai parlé, j'ai chanté, j'ai bu selon les us  
De notre Normandie opulente où le cidre  
Coule assez pour tarir les cent gueules de l'hydre.  
Monsieur le grand prévot m'a fait dire vos vers,  
Les miens aussi ; j'aurais, les disant de travers,  
Passé pour mauvais frère et pour méchant poète.  
A la fin, je me suis échappé de la fête,  
J'arrive ! il fait un noir à se rompre le cou.

CORNEILLE avec humeur.

Eh ! que m'importe ? avec tes airs de jeune fou,  
Tu me troubles et viens donner tête baissée  
Dans mon rêve, sublime effort de ma pensée.

THOMAS très animé.

Rêvez tout éveillé, tant qu'il vous plaît, mon cher,  
Mais prenez un Œdipe, au moins, pour y voir clair

Et démêler le sens caché de vos paroles.  
 Moi, je vous montre à quoi servent les têtes folles ;  
 L'équilibre leur manque à certaines hauteurs,  
 Mais elles sont du bois dont on fait les auteurs  
 Je vois que pour rimer votre verve s'escrime ;  
 Eh bien ! je m'évertue à vous trouver la rime,  
 J'y parviens quelquefois.

CORNEILLE radouci.

C'est vrai, mon bon Thomas.

THOMAS.

Celle que vous cherchiez (mais je ne devrais pas  
 Le dire) j'ai trouvé la rime à capitaine ;  
 La rime noble et point banale est : Trasimène.  
 Nicomède et le lac font la nique aux Romains,  
 Et le public, toujours frondeur, vous bat des mains ;  
 Toute vergogne à part, la trouvaille est exquise.

CORNEILLE.

Ma rime était captive et tu l'as reconquise.  
 Je te sais gré d'avoir compris ce que je veux ;  
 Si je m'écarte un peu du grand chemin, tant mieux !  
 Il ne faut pas montrer que les gloires de Rome.  
 Je voudrais, cher cadet, te remercier comme  
 Tu le mérites, mais j'ai les esprits troublés.

THOMAS.

Rêvez tout seul ; rêvons à deux, si vous voulez.

CORNEILLE.

Parlons plutôt de toi : j'aime à te voir écrire,  
 Mes Romains font pleurer, tes Espagnols font rire.  
 N'as-tu pas terminé ce Bertrand Cigarral,  
 Si plaisant, qu'il promet à Molière un rival ?

THOMAS avec entrain.

Eh quoi ! Tant d'intérêt pour cette extravagance !  
 Je vous lirai bientôt une œuvre d'importance ;

C'est l'*Amour à la mode* et c'est ma passion,  
 Car le poème est tout de mon invention.  
 Ainsi que l'aigle et vous n'habitant pas les nues,  
 J'amuse le public par des choses connues.  
 Coquette et petit maître, amants de bonne foi  
 Et perfides galants, on trouve tout chez moi.  
 Ainsi, n'élevant pas mon siècle, je l'explique.

CORNEILLE.

Ai-je assez regretté l'*Illusion comique*,  
 Un péché de jeunesse ! Ignore ce tourment,  
 Petit frère, écris vite et rime galamment,  
 Et puisque ton génie est pour les aventures,  
 Dessine incessamment de plaisantes figures,  
 Fais-nous de l'Espagnol ou du Parisien,  
 Et brode d'agréables vers un joli rien.  
 Puisses-tu, prodiguant au public ce qu'il aime,  
 Ne te sentir jamais au-dessous de toi-même,  
 Et ne jamais trouver trop débile ta main  
 Pour immortaliser l'honneur du nom romain !  
 La gloire coûte cher, malheur à qui l'envie !  
 Car l'ardeur de mieux faire use et brûle la vie ;  
 L'effort pour le poète est pénible entre tous  
 De travailler pour ceux qui viendront après nous.

(Changeant de ton, inspiré).

Crois-tu, Thomas, qu'un vers de drame ou d'épopée  
 Ait la force invincible et sûre d'une épée :  
 Qu'on puisse l'invoquer, dans les temps à venir,  
 Pour un crime à venger, un coupable à punir ;  
 Qu'on jure sur sa foi comme sur un oracle ;  
 Que sa vertu sublime accomplisse un miracle ?

THOMAS.

C'est bien des questions que vous me posez-là.  
 Mais je crois (n'allez pas me mettre le holà !)  
 Qu'il ne faut pas toujours demander aux antiques  
 Le souffle généreux des poèmes tragiques.

C'est pour les soldats grecs, vainqueurs de Marathon,  
 Les fils d'Harmodius et d'Aristogiton,  
 Qu'Eschyle fit des vers ; la France en fera d'autres  
 Dignes d'un même sort, s'ils ressemblent aux vôtres.  
 Rodrigue deviendra type de loyauté,  
 Vous prêcherez l'honneur avec la liberté  
 Dans les siècles où l'on dira : le Grand Corneille !

CORNEILLE.

Je voudrais que l'on dit « Le vieux » mais c'est merveille  
 Qu'un poète au-dessus des peuples et des rois !  
 Je l'ai vu dans mon rêve, il paraît à ta voix.  
 La pointe de mes vers, tranchante comme une arme,  
 Frapperait les méchants ? Je suis fier et m'alarme  
 De ce mystérieux et terrible pouvoir.....

THOMAS, avec entrain

Vos vers n'enseigneront jamais que le devoir.  
 Mais soupçons, s'il vous plaît : tant d'héroïsme creuse ;  
 L'estomac bien rempli rend l'âme plus heureuse.  
 La gloire vous sourit, n'êtes-vous pas content ?  
 Laissez-là votre rêve.

CORNEILLE, à mi-voix.

Il était beau pourtant..,

(Thomas sort par la porte de droite).

(Après un moment d'hésitation).

Non, le charme est trop fort. Je m'attriste et m'étonne  
 De rentrer dans la vie amère ou monotone.  
 La chère vision me hante le cerveau,  
 Il me semble que luit l'aube d'un temps nouveau.

THOMAS, appelant du dehors.

Vous ne venez donc pas ?

CORNEILLE, sans l'entendre.

Reviens sous tes longs voiles  
 O Muse ! et montre-moi le chemin des étoiles.



Que mon âme s'anime et s'exalte à ta voix !  
Elle paraît au loin, je l'entends, je la vois.

## LA MUSE.

(Elle apparaît sur le seuil de la grande porte au fond et fixe Corneille qui, debout, la contemple).

Les yeux fixés en haut et le front ceint de flammes,  
Le poète n'a pas souci du monde vain ;  
Il borne son empire à gouverner les âmes,  
Il devance les temps, c'est l'oracle divin.

Si sa parole échappe aux atteintes vulgaires,  
Si sa pensée a des élans vers l'avenir,  
Il triomphe, on l'implore au seuil des nobles guerres ;  
Il nous apprend à vivre et nous aide à mourir.

Sous le soleil de feu d'un monde à son aurore,  
Les aèdes chantaient leur hymne radieux ;  
La Grèce avait la gloire et le génie encore  
Et le poète était, au moins, l'égal des dieux.

Il supporte à présent les malheurs de la race ;  
A des gouttes de sang on retrouve ses pas ;  
Il dompte la douleur avec le *vieil Horace*,  
Il court avec *le Cid* aux sublimes combats.

Il est le Grand Corneille, il a fixé l'image  
De l'homme qui passa de l'histoire en ses vers ;  
Dans son œuvre, un miroir de l'âme, il rend hommage  
Aux succès mérités, aux glorieux revers.

Don Diègue s'écrie, en sa sainte furie :  
*Meurs ou tue !* Et l'aïeul romain au cœur fervent,  
Sentant fléchir son fils, espoir de la Patrie,  
Préférerait *qu'il mourût* à le revoir vivant.

L'épouse est au foyer, mais en filant la laine,  
Elle met le courage avant son chaste amour,  
Plus haut que la famille et la vierge hautaine  
Ne souffre qu'un héros pour lui faire la cour.

L'amour est fort chez lui, la volonté plus forte,  
Ses vers et ses héros sont du même métal,  
Et s'élevant d'un libre essor, son âme emporte  
Les dépouilles du bien conquises sur le mal.

La sève de ses vers bouillonne sous l'écorce ;  
Son théâtre est ouvert, comme un temple sacré,  
A qui veut pour la lutte un supplément de force  
Et l'on se sent meilleur de l'avoir admiré.

Si, des siècles plus tard, la France voit paraître  
Un jeune homme chantant la Patrie et la Foi,  
Fidèle il attendra que Corneille, son maître,  
Lui dicte son devoir et lui fasse la loi.

Son exemple est fécond, sa parole demeure ;  
J'ai senti les effets de son charme puissant.  
Celle qu'à mes côtés on voyait tout à l'heure,  
J'ai compris qu'elle avait son âme avec son sang.

C'est Charlotte Corday ! l'héroïque magie  
De Corneille suscite à Chimène une sœur ;  
Son Verbe aura la force et son Vers l'énergie  
D'armer cette vaillante en lui bronzant le cœur.

Instruite par Corneille à braver la souffrance,  
Martyre du Devoir et de la Liberté,  
Elle mourra sans peur, dans le deuil de la France,  
Pour renaître au pays d'éternelle clarté.

Tes conseils sont suivis, tes leçons entendues,  
Grand homme ; indestructible ainsi qu'un monument,  
Tu planes au-dessus des foules éperdues.  
Ce que Corneille écrit vibre éternellement.

LES  
CHATELAINS DE MENU-BOIS

(ÉTUDES DE MŒURS)

(Suite')

---

AU BARON ET A LA BARONNE DE CONTADES

Hommage affectueux de leur cousin.

XIII

Frunigot était depuis près d'une semaine claquemuré dans sa chambre par ses crampes d'estomac. . . . et sa mauvaise humeur, quand il reçut une dépêche lui annonçant l'arrivée d'un ami. Ce lui fut un prétexte pour sortir. Il fit atteler, et quelques instants après il partait pour Ernesty-les-Canards, où la diligence devait amener son ami. — Il passa par la petite ville de Trémargo, faisant claquer son fouet, et quand ses yeux aperçurent la maison des Troussard :

« Oh murs ! soupira-t-il qui ont vu le premier soupir de mon cœur !

En arrivant à Ernesty, il trouva son voyageur et après quelque temps de repos, ils reprirent ensemble le chemin de Menu-Bois ; Frunigot confia les rênes au domestique et se mit à causer avec le nouveau venu. Cet ami avait connu Frunigot au lycée et depuis l'avait perdu de vue. Apprenant un jour que son camarade habitait

<sup>1</sup> Voir la livraison d'avril 1896.

une jolie campagne, il s'était proposé de lui rendre visite et d'en tirer parti. Cet ami, en effet, qui s'appelait Billardin, était un joueur enragé. Il avait mangé le modeste patrimoine amassé péniblement par son père et vivait de ressources... équivoques. Mais Frunigot, il faut le dire, ne le connaissait pas sous ce jour.

L'arrivée de Billardin fut, comme on le pense, un sujet de cancan à Trémargo. M<sup>me</sup> de Lyrach ne connaissait pas le nouveau venu, ce qui causa de sa part un joli quiproquo. Se rappelant les noms bizarres prononcés par Frunigot le soir de sa grande colère, elle s'imagina qu'il avait voulu lui parler de cet inconnu, avec lequel il aurait eu autrefois des démêlés actuellement apaisés. Quelle ne fut donc pas la surprise de l'hôte en entendant M<sup>me</sup> de Lyrach lui dire :

— « Bonjour, M. *Minerve*, vous avez fait bon voyage ? »

Après d'inutiles efforts pour comprendre d'où lui venait ce nom, Billardin se résigna à s'entendre appeler *Minerve*.

Frunigot fut d'une humeur charmante pendant plusieurs jours. On faisait des parties, on visitait les environs, et Billardin dut successivement subir les présentations au curé, au pharmacien, au notaire et au bedeau de Trémargo.

— Bon, se disait-il, je te revaudrai tout ça !

Un beau matin, Frunigot tranquillement assoupi au lit repassait dans son esprit pour la centième fois les événements funestes qui avaient brisé le « rêve de sa vie ». Un violent coup est frappé à sa porte.

— Qui va là ? dit-il ?

— C'est moi... Billardin ! »

— Entre... Entre donc alors !

La porte s'ouvrit et Billardin entra comme un homme qu'on mène au supplice, pâle, défait, à faire peur.

— Hé, morbleu, qu'as-tu ?

— Ah ! cher ami, toi seul peux me sauver !

— Parles, tu m'effrayes !

— Voici la chose ! reprit Billardin en se laissant choir sur une chaise... tu sais que je tiens une maison de commerce...

— C'est la première nouvelle, dit Frunigot en sautant de son lit pour mieux écouter.

— Tu ne savais pas... tant pis... Hé bien, j'apprends ce matin même par une lettre que pendant mon absence mon caissier s'est enfui emportant 10 000 francs !

— Oh ! juste ciel... pauvre Billardin ! »

Oui, tu dis bien, pauvre Billardin ! Ah ! mon ami, que faire ? Où aller ? C'est la ruine, le déshonneur... Non !... je... je me tue !

Et avec un geste plein de vérité, Billardin s'appuie un revolver sur la tempe.

— Mille diables ! pas ici ! rugit Frunigot ! tu causerais un scandale !

— Mais que faire ? reprit Billardin avec un désespoir parfaitement joué. Il faut que je sois ce soir en mesure de rendre cet argent ou alors !... »

— Attends, dit Frunigot en se tenant le menton...

L'autre le regardait en dessous, voyant l'effet produit :

— Hé bien, si tu veux me promettre de me rendre ça dans huit jours, je te les prête moi, ces 10 000 francs !

Tu ferais ça !

— Mais oui, pour un ami, allons donc !

— Ah ! Frunigot c'est la Providence qui a conduit ma barque vers toi !

Frunigot ! laisse-moi t'embrasser !

— Aie ! Aie donc ! j'ai des cors aux pieds s'écria Ernest en sentant tout le poids de Billardin retomber sur ses moyens naturels de locomotion.

— Alors tu me les prêtes, je te promets de les rendre... dans cinq jours !..

— Soit, les voilà, dit Frunigot en se dirigeant vers son secrétaire.

Une heure après, sans en avoir rien dit à sa belle-mère, Frunigot reconduisait Billardin à Ernestz-les-Canards et lui serrait cordialement la main :

— Hein ! sans moi, tout de même, tu tombais des nues sur terre.

— Ernest mon ami, reprit Billardin sur un ton ému ; tu m'as redonné mes ailes !

Il avait si bien ses ailes que Frunigot n'a jamais revu ni Billardin ni ses 10 000 francs.

Gogo naïf, Frunigot avait prêté à un joueur, Billardin connaissait son ami à fond et s'était promis un succès avec la petite scène de la dépêche. Il n'avait que trop réussi. Pauvre Frunigot!... Allons courage! car comme pour le héros grec si peu connu de M<sup>m</sup>e de Lyrach, bien des tribulations se préparent encore pour toi! Que n'as-tu du moins comme Achille, des pieds légers pour t'envoler loin, bien loin, dans un pays tranquille et honnête où : « d'être homme des champs, on ait la liberté! »

#### XIV

M<sup>m</sup>e de Lyrach observait depuis quelque temps des choses mystérieuses à Menu-Bois. Elle avait entendu une nuit des portes s'ouvrir, de longs et plaintifs soupirs près de sa chambre. Un soir, inquiète plus que de coutume, elle se leva et alla chercher Ernest... Elle entre... personne! La chambre était vide... Désappointée, mais contente en même temps d'avoir constaté les sorties nocturnes de son beau-fils, elle rentra chez elle.

— Je parierais qu'il est allé!... où?... Enfin je saurai se dit-elle.

Pendant une semaine, elle sembla ne s'apercevoir de rien; mais un soir, torturée par la curiosité elle descendit vers minuit, se cacha dans une tonnelle et attendit. Environ un quart d'heure après, elle vit ce qu'elle avait fortement soupçonné... Frunigot, marchant avec précaution, la tête nue, murmurant des paroles incompréhensibles, se diriger vers Trémargot... Elle n'osa pourtant le suivre.

— Où diantre peut-il aller à cette heure?... Et la pauvre femme se creusait inutilement l'esprit pour résoudre ce problème. Allez vous recoucher, Madame, l'humidité et la rosée de la nuit pourrait vous enrhummer; mais nous, plus habiles et mieux renseignés que vous, nous allons dévoiler tout le mystère: Frunigot va... allons vous n'avez pas deviné!... il va soupirer sous les fenêtres de M<sup>lle</sup> Gilberte... Eh oui! Frunigot est amoureux au point de se priver de sommeil pour contempler les vitres qui le séparent de sa

Dulcinée ! Le voici arrivé à Trémargo. Ecoutez cette voix plaintive et mélancolique s'élever dans la nuit comme un glas funèbre :

Toi, que ma voix implore !.....

Un souvenir de toi

Léonore adieu !... adieu !!...

(TROUVÈRE).

Frunigot chante le *Miserere* et trouve un apaisement à sa douleur dans le bercement triste de cette musique (faite pour une autre voix que la sienne)... Oui, mais tout le monde n'est pas du même sentiment, car un habitant d'à-côté, qui entend cette romance nocturne pour la douzième fois, perd patience, descend quatre à quatre et s'armant d'un bâton administre à l'infortuné Frunigot une volée de coups sur les reins. Le trouvère incompris ramené subitement dans le monde réel par cette bastonnade, s'enfuit à toutes jambes, meurtri et contusionné. Et n'avoir même pas la possibilité de faire un bon procès en règle à ce butor qui n'entend pas la musique : car si Frunigot se plaint, on saurait que toutes les nuits il est allé roucouler sous les fenêtres de M<sup>lle</sup> Gilberte. Et jugez du ridicule ! Tout Trémargo s'en tordrait les côtes. C'en est fait, notre héros restera désormais chez lui, et puisque la musique lui est interdite, il essaiera de faire meilleur ménage avec sa sœur, la poésie !.....

Il a dû piocher avec ardeur car après deux mois, il a mis au jour un recueil de vers intitulé : *Parcelles du cœur* !

## XV

Un soir de printemps, Frunigot installé dans un petit pavillon donnant sur l'arrivée de Menu-Bois relisait l'une après l'autre ses strophes amoureuses. Il vit venir le facteur et machinalement alla au-devant de lui.

— « Voilà pour vous, Monsieur Ernest, lui dit le brave homme

en lui tendant son journal l'*Orateur populaire*, et une large enveloppe, portant un cachet armorié. Frunigot rentra dans son pavillon assez intrigué par cette enveloppe dont l'écriture lui était inconnue. Il la tourna, la retourna dans tous les sens, chercha à lire les armes (oh ! de grâce. Frunigot, ne forçons pas notre talent !) Non ! il ne savait vraiment pas d'où cela pouvait venir.

— Bast ! dit-il, une invitation quelconque.

Et résolument il fit sauter le cachet. Un beau papier glacé vint caresser agréablement ses doigts. Le jour baissait... Frunigot, après s'être penché pour lire, ne distingua rien de net et rentra à Menu-Bois. M<sup>me</sup> de Lyrach était au salon, occupée à broder une chasuble pour le curé. Ernest s'approcha vivement de la lampe et dit :

— « Je viens de recevoir ceci.

Puis il lut : *Monsieur et Madame de Riampère ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils, Paul de Riampère, avec Mademoiselle Gilberte Troussard !* . . . . .

. . . . .  
 — « Ah ! Dieu du ciel ! il s'évanouit cria M<sup>me</sup> de Lyrach, en se pendant au cordon de la sonnette — qui du reste ne sonna pas. Vite ! Vite Joseph ! de l'eau fraîche !

Ne voyant personne venir, M<sup>me</sup> de Lyrach s'élança pleine de dévouement, culbuta trois ou quatre jardinières, décrocha une portière et tomba comme une bombe dans l'arrière-cuisine où Joseph jouait tranquillement au piquet avec le cordon-bleu.

— « Vite ! Monsieur se trouve mal ! criait-elle ! . . .

On transporta Frunigot dans sa chambre, et Joseph le veilla toute la nuit. Le malheureux délirait. Laissons-le un instant se calmer et voyons ce qui s'était passé chez les Troussard.

## XVI

Pendant les jours qui suivirent la soirée, Gilberte était devenue d'une étrange mélancolie. Elle passait son temps à ranger, déranger dans sa chambre les objets de cotillon... M. Troussard n'y comprenait rien.



- Ah ! ça ! tu ne vas pas te faire religieuse je pense ?
- Moi ? dit Gilberte non, mon père, je n'y songe pas.
- Hé bien alors que signifie ce silence, ce recueillement ?
- Mais papa ! tu devrais le savoir. . . . .

Pour le coup, M. Troussard crut avoir deviner. Il alla demander conseil au curé et celui-ci ne lui répondit que ces mots :

- Alléz mon ami, faire visite avec elle à Menu-Bois.

Et se frottant les mains :

- C'en sera un beau mariage, murmurait-t-il ! Une chasuble neuve brodée par M<sup>m</sup> de Lyrach ! L'organiste ! »

Le bon curé en rêva pendant plusieurs nuits. L'après-midi, M. Troussard apparut donc en grand habit, ganté, peigné, et vint se poser devant sa fille :

- Suis-je bien comme cela, Beberte ?
- Très bien reprit celle-ci ! Mais .. en quel honneur ?....
- Nous allons le voir !
- Mais qui donc ?
- Ton fiancé ! Frunigot !
- Jamais ! non jamais ! cria Gilberte en éclatant de rire, et elle s'enfuit.

Son père se demanda un instant s'il avait le cauchemar...

- Comment ! Comment ! Elle n'en veut plus ! Cela indique qu'il y en aurait donc un autre ? ....

Le lendemain il était invité au chef-lieu avec sa fille, à un pique-nique monstre dans les bois de M. de Riampère. Bien entendu on accepta... Je passe sous silence la description de cette jolie fête... On déjeuna sur l'herbe, on fit un rally-paper où M. Paul de Riampère sut dépister tout le monde. Enfin le soir, à la lumière multicolore des lampions, il y eut un bal champêtre. Un instant, emporté loin de la foule, M. Paul qui dansait avec Gilberte s'arrêta court.

- « Ah ! Je n'en puis plus..... et la tête me tourne, dit-il en souriant.

— Hé bien, Monsieur, asseyons-nous un instant, conseilla Gilberte en désignant un banc.

Cet arrêt ne dura pas cinq minutes... et cependant, quand le

charmant couple revint se mêler aux autres, le « dieu malin » avait remporté une victoire de plus.

Gilberte qui depuis la soirée pensait secrètement au beau Paul, s'était sentie attendrie ce soir-là, au milieu de ce bois, tout rempli des printannières effluves, à la lumière discrète de l'illumination. Son cœur battait bien fort... Une larme s'échappa de sa paupière et coulant sur le velouté de sa joue vint tomber sur la main de Paul,

— Vous pleurez Mademoiselle ? demanda-t-il inquiet.

— Non ! ce n'est rien ! rien...

Elle se tut, mais involontairement sa main pressa très légèrement celle de Paul ; involontairement aussi ses yeux traduisaient si bien les sentiments cachés dans son âme, que Paul comprit son bonheur.

— O Gilberte, murmura-t-il tout bas ? Gilberte... serais-je assez heureux?... M'aimez-vous ? » Gilberte ne répondit pas, mais son regard disait tout. Paul était galant homme, il s'inclina et sans vouloir profiter plus longtemps de ce tête à tête, il força la jeune fille à retourner dans le bal.

— Vous pourriez avoir froid ici, dit-il.

M. de Riampère était riche, très riche. Son fils Paul, outre le patrimoine qui devait lui revenir un jour, avait dans la diplomatie une belle situation et un grand avenir. Il était donc libre de choisir sa femme suivant ses goûts. Sa mère M<sup>me</sup> de Riampère avait trouvé Gilberte charmante. Elle le dit devant son fils ; Paul, enchanté de l'occasion, en profita pour déclarer que c'était l'« élue de son cœur ».

— Epouses-la ! répondit-elle, ton père est du même avis que moi, et je me trompe fort si tu n'es pas heureux.

En effet, quelques jours après, M. et M<sup>me</sup> de Riampère venaient demander au commandant pour leur fils Paul, la main de M<sup>lle</sup> Gilberte Troussard. Le bonhomme faillit étouffer de joie, et le premier mouvement passé, il dévalisa les placards pour offrir une collation à ses futurs parents. Cachée derrière un rideau, Gilberte avait vu la voiture arriver. Elle guetta la sortie des Riampère et n'eut plus de doute sur le sujet de la visite en entendant son père dire :

— Je vais le lui annoncer ! Merci... et à bientôt !

Un pas précipité monta l'escalier. M. Troussard ouvrit la porte, prit Gilberte dans ses bras, et dans l'immensité de sa joie murmura :

— Ma fille, tu seras vicomtesse !

## XVII

Deux mois après, la foule des habitants de Trémargo se tenait serrée devant l'église du lieu. La gendarmerie d'Ernesty avait été requise pour la circonstance. Une file d'élégantes voitures aux fringants coursiers stationnaient le long de la route. La messe de mariage tirait à sa fin. Jetons un coup d'œil dans l'église : voilà M. le curé la figure rayonnante, qui donne la dernière bénédiction. Le soleil de fin d'été envoie ses rayons à travers les vitraux et inonde l'assistance de ses nuances d'arc-en-ciel. Les mariés sont à genoux, très pâles, émus de leur bonheur réalisé. Dans la nef on ne voit que toilettes ravissantes et fraîches, des habits noirs, des uniformes...

Un petit vide s'aperçoit là-haut, à droite, ce sont les trois chaises inoccupées de Menu-Bois... Mais passons. Voilà les cloches qui sonnent à toute volée ! Les voitures s'approchent, en tête celle des mariés ; de grands flots de rubans blanc garnissent les harnais. La foule bat des mains, enthousiasmée. Les voilà !... les voilà !... Paul de Riampère apparaît donnant le bras à Gilberte, tous deux sont transfigurés... Avec précaution la mariée monte et puis Paul. Puis les garçons et filles d'honneur, puis tout le cortège. Un bruissement d'étoffes soyeuses se fait entendre, les cloches se taisent. L'orgue a lancé ses derniers accords. Le soleil, la nature, à cette fin d'été semblent prendre part à la fête ! Le galop des chevaux résonne sur la route blanche de poussière.

La foule se disperse et suit le même chemin, car les mariés ont voulu avoir tous ces braves gens à leur noce.

Des tentes immenses sont dressées pour le lunch...

De sa fenêtre, Frunigot a aperçu le défilé des voitures. Rageusement il tire les rideaux et se met à écrire... Oui, Frunigot est

poète, il laisse pousser ses cheveux et roucoule de tendres choses aux étoiles ! M<sup>me</sup> de Lyrach ne pouvant plus supporter un beau-fils aussi maniaque, va passer ses après-midi chez M. Troussard. Par d'ingénieux détours, elle voudrait bien l'amener à demander sa main. Mais le bonhomme, qui la comprend et qui préfère sa liberté lui répond invariablement :

— Nous serions ridicules, chère amie, et j'aurais la peine de vous quitter bientôt, car je ne suis plus jeune. Restons bons amis tout simplement ».

Le curé est bien heureux ; chaque année il reçoit au jour de l'an quelques billets bleus pour ses pauvres. Son cœur comme son devoir lui disent de prier pour les jeunes mariés. Ses paroles annonçant le bonheur à M. Troussard sont accomplies. Il regrette un peu la chasuble de M<sup>me</sup> de Lyrach mais, bast ! on ne peut pas tout avoir.

M. Gaudoin, le pétulent vicaire, n'est pas resté à sa place non plus ! Il a été nommé dans une grande ville. Animé des meilleures intentions, il a, dit-on, l'espoir de devenir député de son arrondissement. Il remue les idées à la pelle, entrevoit de grandes réformes sociales et rêve de l'Épiscopat. . .

Allons l'abbé ! du calme, et commencez par ne pas oublier de réciter le bréviaire !

## XVIII

Vers la frontière d'Italie, le train file à toute vapeur, emportant dans la nuit étoilée les deux jeunes mariés.

Paul regarde tendrement sa femme, qui baisse les yeux et sourit. Il s'approche et tout bas : « Regrettez-vous votre premier conducteur de cotillon... Gilberte? » demande-t-il. . .

Elle se penche vers lui comme pour éloigner un mauvais souvenir, lui prend la main. . .

« Méchant, dit-elle en secouant sa jolie tête, à ce moment, vous savez bien que je vous aimais déjà.

HENRY DE FARCY DE MALENOË.

FIN.

POÉSIE FRANÇAISE

HALLUCINATION

O désolation ! ô tristesse infinie !  
L'ouragan a passé sur la Cité des Morts.  
Les Signes rédempteurs que le siècle renie  
Gisent sur cette terre où déjà l'on oublie,  
Pêle-mêle entassés, les Faibles et les Forts.

Aux beaux jours de la Foi — toute vie est en elle —  
L'âme, se dégageant de l'écorce charnelle,  
De ces lieux s'envolait vers la Vie éternelle,  
Au Pays lumineux où vivront les Elus ;  
Mais les temps sont changés, car l'homme ne croit plus.

La Beauté, l'Idéal lui servent de risée.  
Douleur ! son âme s'est matérialisée  
Dans cette chair qui dort sous une croix brisée,  
Les Instincts réveillés se proclament vainqueurs ;  
Le Souvenir lui-même est mort au fond des cœurs.

De ces lieux désolés l'espérance est bannie ;  
Le néant nous y guette après notre agonie.  
La veuve n'y vient plus errer, le front pâli ;  
Des morts abandonnés le culte est aboli,  
De partout ont surgi les herbes de l'oubli.

O désolation ! ô tristesse infinie !  
L'ouragan a passé sur la Cité des Morts.  
Les Signes rédempteurs que le siècle renie  
Gisent dans cet enclos, terre autrefois bénie.  
Où, pêle-mêle, sont les Faibles et les Forts.

YVES BERTHOU.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

« L'ÈRE BRETONNE », par FRÉDÉRIC LE GUYADER, 1 vol in-8° de 336 pages, Lemerre, éditeur, Paris, 1896, 5 fr.

Frédéric Le Guyader n'est pas un inconnu en Bretagne. Je ne ferai pas à mes lecteurs l'injure de croire qu'ils ignorent le bon poète de la reine Anne. Lui-même a dit quelque part :

Rennes savait nos noms et ne les connaît plus.

Mais c'est la pure coquetterie de poète. Rennes n'a pas oublié le temps, déjà lointain, où aux côtés de Louis Tiercelin, Frédéric Le Guyader ne contribuait pas peu à provoquer ce mouvement littéraire qui nous fut une véritable renaissance.

J'ai nommé l'œuvre initiale de Fontenelle, *La Reine Anne*, où s'affirme son talent si nuancé et tout personnel. Mais, poète aux vastes aspirations et Breton fervent, il rêva une œuvre plus haute, cette *Ere bretonne* qui, après de longues années de travail, est aujourd'hui terminée.

Soul, le mot d'*épopée* convient pour qualifier une telle œuvre. Mais je crains qu'il n'éveille l'idée d'une compilation solennelle et indigeste : la notoriété du poète de la reine Anne sauvera son œuvre d'une telle suspicion.

Il est remarquable que fort peu de poètes aient possédé à un égal degré ce don rare, — si rare que l'appellation en devient par pénurie d'application, presque surannée, — le souffle épique ; et sans vouloir tenter un parallèle entre *L'Épopée humaine* et l'œuvre nécessairement plus restreinte et d'ailleurs toute différente de Le Guyader, je ne puis me défendre de songer à cet obscur grand poète Strada, qui vient de terminer dans l'ombre une gigantesque entreprise.

Comme V. Hugo, dans la *Légende des siècles*, Fontenelle ne s'astreint pas au lien factice de l'épopée antique. Il se contente d'évoquer, en une suite de tableaux la physionomie des différents âges :

Les Temps fabuleux  
 Les Temps préhistoriques ;  
 Les Temps romains ;  
 Le Moyen-Age noir ;  
 Les Temps héroïques ;  
 La Ligue et les Temps modernes.

*L'Ere bretonne* se distingue par une plus sévère unité de conception, une exécution plus fidèlement coordonnée au plan déterminé. Mais ce n'est pas seulement au point de vue de la conception que ce livre mérite le titre de *Légende des siècles bretonne*, que lui donne J. M. de Hérédia ; et je pourrais citer tels sonnets liminaires de l'œuvre, d'une grande richesse d'inspiration et de forme, que ne désavouerait pas l'éminent sonnettiste.

Je voudrais transcrire entièrement, pour l'édification du lecteur, le magnifique poème *Les Aïeux*, retraçant l'exode du peuple Celte, parti des bords du Gange, il y a cinq mille ans :

« Il marche jusqu'au jour où l'Océan rêvé  
 Roulera sous ses pieds l'écume de son onde.  
 Alors, ayant atteint les limites du monde,  
 Il se reposera dans l'Occident trouvé. »

Et ce grandiose épisode *La Tempête*, dont je regrette de ne citer que les derniers vers :

Un soleil vert montait à l'horizon blafard,  
 Et les pâles humains virent, d'un œil hagard,  
 Le bouleversement qui transformait la terre,  
 Il ne restait plus rien du monstrueux Cratère :  
 L'Océan, ce lutteur toujours victorieux,  
 Avait tout nivelé sous son flot furieux  
 Et, remplaçant les caps, les forêts, les montagnes,  
 Une Mer s'étendait, séparant deux Bretagnes.

Maintenant, les frères ennemis, Bretons d'Armorique et Bretons d'Outre-Mer, se rencontrent à Carnac dans un choc titanique.

Mais je me désole de ce que l'exiguité d'une notice ne me permette pas de multiplier les citations.

Dans la troisième partie, les *Temps romains*, se rencontre un délicieux épisode, *Mariage de Vestale* auquel on pourrait appliquer, à contre-sens, le mot de Shakspeare : *Une larme traversant un sourire* ; car,

presque aussitôt, le poète évoque le tableau saisissant des perversités de la Sodome occidentale, la ville d'Is, si durement châtiée.

Et nous voici au *Moyen-Age Noir* :

« Nous sommes à l'orée effrayante de l'Antre, » — s'écrie le poète, et comme Dante, au seuil des Cycles funèbres, il invoque un guide qui le conduise dans le *Vallon douloureux*, et c'est la sereine Pitié qui lui tend la main.

Mais l'espace nous manque : je ne puis que citer les beaux poèmes d'Arastagne à Roncevaux, le roi Morvan, Salomon III, l'An mille, gracieuse idylle d'amour qui traverse, divin contraste, la vision terrible de cette époque de désolation.

Nous cherchons, avec le poète, les *Temps héroïques* ; au début de cette période, Fontenelle a cueilli l'une de ses plus charmantes inspirations : *Le Baiser de Jeanne la Boîteuse*. Nulle part, plus que dans cette partie du livre, qui comprend les importants poèmes *Dugesclin*, *Comment Guingamp sauva Nantes*, *La Reine Anne*, ne se révèle la merveilleuse complexité de talent de Frédéric Fontenelle. Nous connaissons le poète héroïque, aux hautes envolées lyriques, le poète aux vers suggestifs, — peut-être par un caprice inconscient de personnelle sympathie me suis-je plu à montrer surtout ce dernier ; — ici nous apparaît en plus le poète familial, je dirais presque le poète réaliste. La muse alerte de Fontenelle a beau jeu parmi les épisodes héroï-comiques de ce siège de Rennes, qui entourent d'un cadre singulièrement approprié la figure glorieusement narquoise de notre bon connétable.

La note merveilleuse n'est point absente de l'*Ère bretonne* ; lisez *Comment Guingamp sauva Nantes*.

L'ordre chronologique rigoureusement observé place à la fin de cette période le magnifique poème *La Reine Anne*, qui exigerait une étude particulière, si cette œuvre bien connue n'avait été, lors de sa publication, l'objet des plus élogieuses appréciations<sup>1</sup>.

Fontenelle prend pour thème un voyage triomphal de la reine Anne à travers la Bretagne. C'est là prétexte à somptueuses descriptions, et ravissantes imaginations. Et les vers du bon poète sont pleins d'une délicate sollicitude, en parlant de la petite reine.

<sup>1</sup> Un grand peintre, qui est aussi un grand dessinateur, Fernand Cormon, avait presque promis de faire de la reine Anne une grande édition illustrée. D'autres travaux plus considérables l'ont impérieusement détourné de ce projet, formé à Concarneau.



Elle mit pied à terre avec tout son cortège,  
 Et la voilà courant gaiement, parmi la neige.  
 Mais, par précaution; elle avait, ce jour-là,  
 Ses beaux petits sabots, pas plus grands que cela;  
 Si mignons qu'à la voir passer la passerelle,  
 Toute riieuse, avec ses femmes derrière elle,  
 Des sabots de la Reine on était amoureux ;  
 Et les cailloux, eux-mêmes, étaient tendres pour eux.

Après trois siècles, il aime sa reine Anne avec un enthousiasme qui  
 lui inspire de charmantes trouvailles :

Or, au moment précis où la petite Reine  
 Posa son pied divin sur le nouveau sentier,  
 O prodige ! le sol du pays tout entier  
 Sembla frémir d'amour jusque dans ses entrailles.  
 Et, des monts à la mer toute la Cornouailles,  
 Réchauffée aux rayons d'un soleil printanier,  
 Se recouvrit de fleurs, comme au printemps dernier.

Avant de terminer ce rapide crayon de la reine Anne, qu'il me soit  
 permis de rappeler l'émouvant épisode des Trégon-Mab. Le vieux  
 seigneur Trégon-Mab a marié ses trente fils aux trente filles d'honneur  
 de la reine. Ce fut une noce peu banale, suivie d'un festin peu com-  
 mun, car

Tout le long de l'Odet, depuis le Pont Firmin  
 Jusqu'à Loc-Maria, l'antique burg romain,  
 Douze mille invités y bâfrèrent à l'aise.  
 « Hélas ! plaisirs d'amour ne durent pas longtemps ! »

Puis, les Trégon-Mab, avec leurs trente épousées, vont cacher leurs  
 amours dans leur castel d'Ergué-Armel.

Les Trégon-Mab, rappelés par la reine, sont engloutis, avec Portz-  
 moguer, au combat héroïque de la pointe Saint-Mathieu.

Dans la *Vie et la mort de La Fontenelle*, le poète nous présente, en un  
 éclatant raccourci, l'aspect de la Bretagne aux heures troublées de la Ligue.

Nous passons, sans transition au dix-septième siècle, et le poète cé-  
 lèbre en une suite de sonnets d'une exquise saveur madame de Sévigné,  
 Bretonne honoraire :

## LES ETATS A VITRÉ

Ici, grâce aux Etats, la vie a quelques charmes,  
 Au théâtre, à côté du « divin Pomenars »,  
 Andromaque « nous a tiré plus de six larmes. »  
 C'est assez honorer des acteurs campagnards.

De Chaulnes nous a fait quérir par ses gendarmes,  
 Pour un souper, avec des prélats léonards.  
 A voir tous ces Bretons boire comme des Carmes,  
 Les galas du monsieur ont l'air de traquenards

Ils lui boivent son vin comme de l'eau de Forge,  
 Mais de Chaulnes saura leur faire rendre gorge :  
 Pour plumer ces oisons, il faut le verre en main.

Ivrognes, mes amis, videz le vin par tonnes,  
 Nous allons faire brèche à vos bourses bretonnes ;  
 Aujourd'hui l'on vous soûle. On vous pendra demain

On ne saurait contester le charme piquant de ces vers ; mais combien je leur préfère, pour la piété de l'inspiration, les poésies que Frédéric Fontenelle adresser à Châteaubriant, à Luzel, à Arthur de la Borderie, à Louis Tiercelin, à Félix Hémon, à Brizeux, à tous ceux-là, qu'ils soient vivants ou morts, qui ont aimé la Bretagne et qui ont ajouté à sa gloire. Quiconque a souci de notre prospérité intellectuelle s'associera cordialement à l'hommage que leur rend le poète de *l'Ere bretonne*, terminant ainsi dignement un beau livre écrit à l'honneur de notre Pays.

Je me suis efforcé de donner, en cette succincte analyse, la physionomie générale de l'œuvre. Les trop courtes citations que j'ai pu faire suffisent à en fixer les multiples qualités. Frédéric Fontenelle s'en tient à la pure tradition parnassienne ; le caractère de son œuvre comportant exclusivement le vers alexandrin, on n'y rencontre aucune subtilité de rythme et de consonnances nouvelles.

Je puis citer, en dérogation à cette règle, le délicieux épithalame qui fait partie du poème intitulé *Mariage de Vestale*.

Je ne sais ce qu'il y a de plus admirable en Frédéric Fontenelle, de son extraordinaire diversité d'inspirations ou de la merveilleuse virtuosité qu'il met à les traduire. Ses vers sont d'un rare descriptif et d'un puissant évocateur. Ils vivent du profond amour de la race, et nous

communiquent cette religieuse impression que donnent seules les œuvres sincères et durables.

*L'Ere bretonne*, où le grand soufite lyrique se fond parfois en une douceur infinie de mélancolie, me fait songer à quelque fresque immense où se déroulerait, devant la tristesse des landes bretonnes, une fastueuse chevauchée de guerriers.

Le poète n'a pas voulu faire œuvre d'historien. Néanmoins son œuvre, basée sur une vaste érudition et une grande intelligence de l'histoire, sera pour tous les temps un précieux document.

Et n'est-elle la plus profitable et la meilleure des histoires, cette superbe évocation par laquelle nous sommes en communion avec l'esprit des siècles révolus ?

Mais ce n'est pas l'érudit qu'il convient de saluer ici, c'est le poète, le vaillant poète qui fait revivre, en un seul livre, cette âme qu'il incarne en lui-même, l'âme héroïque et mélancolique de la Bretagne.

FRANÇOIS GÉLARD.

\*  
\* \*

LES MORTS, par Paul Cadiou. — Rennes, H. Caillière,  
libraire-éditeur, 1896.

La Bretagne seule a pu appeler un point de son littoral *la Baie des Trépassés* ; seul un poète breton — et un jeune poète encore ! — a pu intituler tout un volume *Les Morts*, et ne pas mentir à ce titre. En écrivant *La Comédie de la Mort*, Théophile Gautier se souvenait surtout du Dante. M. Paul Cadiou est profondément imbu de son sujet.

Pour les heureux du monde et ceux contents de vivre  
Qui n'ont point dans le cœur pitié des trépassés,  
Je n'écris pas ce livre...

*De Profundis* ou *Lamento* son chant salue les chevaliers ensevelis dans la cathédrale gothique, le pauvre entre ses quatre planches, les matelots « périls en mer », les martyrs des guerres de religion, se fait plus tendre devant la tombe d'un enfant, plus ému dans une effusion de piété filiale. Pleines du frisson superstitieux ou du contraste de la mort et de la vie, des pièces comme *l'Intersigne*, *l'Ossuaire*, nous rappellent que nous nous éloignons peu de la Bretagne, même dans nos visites au pays d'Égypte ou aux sanctuaires blancs de la Corse. Mais pénétrons en ce coin de terre.

Moi je bénis les morts de m'avoir fait connaître  
 Le pays que mon ombre un jour visitera  
 Et les lieux où longtemps, toujours même peut-être,  
 Mon âme en peine habitera.  
 Taillis de Kernisan, vallon de l'Ermitage,  
 Manoir de Kerlisic sous les hêtres caché,  
 Enclos de Saint-Divy, vieux charnier de village  
 Où je rêve d'être couché l...  
 En novembre, au milieu des splendeurs automnales,  
 J'achèverai ma course, et les terres natales  
 Si douces sous leur ciel voilé,  
 Qui sur notre pays comme un suaire tombe,  
 Me verront revenir, fantôme rappelé,  
 Chaque nuit auprès de ma tombe.

Cet accent me charme et je m'inquiète peu si cette pièce est au pur point de vue de la facture, une des meilleures du petit livre. Je ne suis même pas d'humeur à reprocher à M. Paul Cadiou quelques platitudes et quelques irrégularités prosodiques qu'une lecture attentive m'avait fait découvrir. Chanter ainsi *Les Morts* de Bretagne, c'est une façon de remplir le vœu de Brizeux, d'aimer son pays et de le faire aimer.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\*

MISCELLANÉES, poésies par Raphaël Damedor. — Paris,  
 L. Sauvaître, 1896.

Je ne connaissais pas M. Raphaël Damedor, mais son volume de poésies m'a donné une haute opinion de son caractère. Une préface attristée dépeint la malheureuse condition du poète dans la société actuelle; l'argumentation de l'auteur, des plus serrées, se résume ainsi : « La démocratie en supprimant les pensions que la royauté attribuait aux gens de lettres, a tué du coup des Cornelle, des Racine et des Molière; au nom de l'indépendance et de la dignité elle leur a ôté le pain des lèvres. »

Sachons donc gré à M. Damedor d'être resté poète malgré le sort, il ne l'est pas malgré *Minerve* (*invila Minerva*, disaient les Latins.) Ses vers, qui embrassent une période de plus de vingt ans, unissent souvent à la profondeur philosophique la vigueur ou l'élégance de l'expression. Telle *Voix des soirs* se rapproche de Lamartine, telle *Dernière heure d'un enfant* soutient la comparaison avec le petit chef d'œuvre de Jean

Reboul. Dans *Hier, Accord, La Nuit*, M. Raphaël Damedor se délasse — délassement de poète qui montre une vraie souplesse de rythme dans des strophes comme celle-ci :

J'aime les roses  
Roses  
De l'églantier ;  
J'aime les branches  
Blanches  
De l'amandier.

J'ai au bout de ma plume le nom de Banville qui lui-même se rappelait le Victor Hugo des *Ballades*, mais ces rapprochements tournent au pédantisme.

O. DE G.

\*  
\*  
\*

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler — 23<sup>e</sup> fascicule (Char. Ches). — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1896.

M. René Kerviler publie le 23<sup>e</sup> fascicule de sa *Bio-Bibliographie bretonne*, le 6<sup>e</sup> de la lettre C. Aucun nom célèbre, aucune figure très marquante ne sollicitent, cette fois, notre éminent confrère qui n'en a que plus de droits à nos éloges pour les soins qu'il apporte aux moindres parties de son travail.

Avec les Châteaugiron, pourtant, qui produisirent des chevaliers, des prélats, un aimable poète, un polémiste religieux, avec les du Châtel, surtout qui illustrèrent plusieurs fois leur prénom dynastique de Tanguy ou Tanneguy, M. Kerviler aborde deux familles d'ancienne chevalerie bretonne. Notons, ça et là, M. l'abbé Chauffier le distingué archéologue vannetais, M<sup>re</sup> Chaureau de Kernaëret, théologien et écrivain fort connu, M. P. Chauvet, le fin littérateur, Pierre Chau le féroce auxiliaire de Carrier, M. Chéguillaume, le grand industriel nantais, M. Chenantais l'architecte à qui Nantes doit quelques-uns de ses monuments, l'abbé Chéron de Boismorand, quelque peu irrégulier et qualifié par Kerdanet d'un des plus grands *joueurs* de France (on nous dit qu'il faut dire « jureurs »).

M. Kerviler a omis de citer le peintre Charles Chaumouillé. (Voir *l'Art à Nantes*, de M. E. Maillard), qui, né à Nantes et marié à M<sup>lle</sup> Crucy exposa aux Salons nantais de 1858 et de 1872 des paysages de la Loire-Inférieure ; Jean Chedorge, né à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, élève du lycée de Nantes, admis à l'école normale en 1889, mort en 1891.

Il n'a pas été exactement renseigné sur mon ancien condisciple Henri Chastenet (né à Nantes en 1852, et non en 1860), longtemps sous-préfet d'Abbeville et qui abandonna l'administration préfectorale, après s'être montré le courageux adversaire de M. de Douville-Maillefeu, député radical de l'arrondissement. — Chesnay est le pseudonyme, au Chat Noir, et au Carillon, de Victor Thomas, le poète breton, auteur de *Par la lande*.

Une liste de six ouvrages, empruntée à la *France littéraire*, rappelle seule la mémoire de Siméon Chaumier, né à Nantes en 1806, mort à Paris, rue Beautreillis, en 1860. L'humanitaire Siméon Chaumier, dont les traits nous ont été transmis par une lithographie d'Aimé de Bayalos, a inspiré à Champfleury un chapitre de ses *Vignettes romantiques*. Il mourut sans avoir mis la dernière main à un roman, le *Prêtre-baron*, qui, avec *La Tavernière de la Cilé*, et l'*Hôtel du Pet-au-Diable*, devait former une véritable trilogie Moyen-Age. O. DE GOURCUFF.

\*  
\*  
\*

Les PASSEREAUX D'ARGILE de M. P. Giquello, publiés dans notre numéro de mars, offrent quelques réminiscences des vers de M. l'abbé Max. Nicol et présentent aussi des analogies avec une poésie de M. Dominique Caillé, inspirée par un passage des Evangiles apocryphes, publiée déjà à la page 222, du tome IV de notre Revue et que l'auteur a remaniée en ces termes dans son livre de *Poésies* paru en 1892 chez notre éditeur M. Lafolye.

#### LA MÉSANGE DE L'ENFANT JÉSUS

Marie, assise auprès du seuil de sa demeure,  
Tournait son lourd fuseau les yeux clos à demi,  
Et Joseph se courbait sur le rabot à l'heure  
Où Jésus s'amusaît avec Jean son ami.  
Jésus dans ses doigts blancs prenait un peu de fange  
Sur le bord d'un vieux puits entouré d'un vieux mur,  
Sa main en pétrissait une frêle mésange  
Que son souffle envoyait gazouiller dans l'azur.  
Comme Jean stupéfait admirait ce prodige,  
Jésus lui dit : « Mon souffle en tout temps, en tout lieu,  
Redonnera la vie au lys mort sur sa tige  
Et fera s'envoler les âmes au ciel bleu. »

---

*Le Gérant : R. LAFOLYE*

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, Place des Lices.

# BONCHAMPS & LE PASSAGE DE LA LOIRE

PAR L'ARMÉE VENDÉENNE EN 1793

(Suite et fin<sup>1</sup>).



Est-il bien utile d'établir une fois de plus l'existence de prisonniers *républicains* entre les mains des *vendéens royalistes*, à Saint-Florent, et aux environs, au moment qui nous occupe ? Elle est constatée par ceux mêmes qui contestent l'intervention libératrice de Bonchamps<sup>2</sup>. Leur nombre, au moins approximatif ne me paraît pas

<sup>1</sup> Voir la livraison de Mai 1896.

<sup>2</sup> Cf. notamment *tous* les historiens de la guerre de Vendée ; et encore le *Moniteur* du 3 brumaire an II ; — *Rapport* de Merlin du 19 octobre (Muret I, 336) ; — Grille : *La Vendée* II, 335 ; — Bonnemère : *La Vendée* ; Benjamin Fillon : *Lettre à M. de Montaignon*, 100 ; — *Rapport* de Turreau, Bourbotte, Francastel et Chomieu, du 24 octobre 1793 (Legros I, 351) ; — *Opinion Nationale* des 31 août, 5 et 6 octobre 1865, article de M. Jules Claretie ; *Phare de la Loire* des 1 et 8 septembre 1867. (Port : *La Légende de Cathelineau* passim M. Dieuaide oubliant le 29 février puis le 30 mai 1896. (*Intermédiaire* XXXIII, 269 et 621-622) qu'il avait lui-même reconnu le 30 novembre précédent, qu'il y avait des prisonniers renfermés non seulement dans l'église, mais encore *dans toute l'enceinte de l'abbaye* de Saint-Florent (*ibid* XXXII 557), M. Dieuaide, dis-je prend argument de ce que l'Église ne pourrait pas d'après lui, en contenir plus de cinq cents, pour démontrer, à sa manière, combien les chiffres ont été forcés, si tant est que les vendéens aient eu jamais des prisonniers ! La réponse est aisée et l'auteur en question me la fournit lui-même, au moins en partie. Il y avait des prisonniers dans toute l'abbaye, sur toute l'esplanade ; bien mieux, le local étant insuffisant, il y en avait, sous la garde de divers détachements, dans tous les bourgs, dans tous les châteaux des environs jusqu'à la Mauvoisnière, dans la commune de Bouzillé, à plus de six kilomètres en ligne directe de Saint-Florent, jusque, même, au Ponceau, en Saint-Laurent-des-Autels, à plus de treize kilomètres, à vol d'oiseau. (Cf. déposition de Hodanger commissaire de Seine-et-Oise rapportée par Chassin ; *Vendée Patriote* II, 470-471 en note et III, 216 ; — Mocquereau de la Barrie : *loc. cit.* 41). Et cela ne vient en rien infirmer tout ce qui a été avancé ici et

moins bien déterminé. Ces prisonniers, je l'ai déjà dit, provenaient principalement des dépôts établis par les royalistes à Mortagne, à Cholet, à Beaupréau et aux environs. Parmi eux il y avait des gens qui étaient, dès avant la prise de Saumur, entre les mains des paysans<sup>1</sup>, ceux-ci n'ayant pas l'habitude de tuer les républicains qui tombaient en leur pouvoir, rien d'étonnant, dès lors, à ce que les vendéens aient fait cinq ou six mille prisonniers entre le 9 juin, date où ils prirent Saumur et le 18 octobre. On n'a qu'à se reporter au nombre des batailles livrées, des villes prises par les royalistes et des déroutes infligées par eux aux républicains, pendant ces six mois et demie, pour voir que ce chiffre est plutôt au-dessous de la normale, même en y comptant les prisonniers laissés à Beaupréau et délivrés par Beupuy et Westermann. Kléber fixe le nombre de ceux-ci à plus de 4000. Assurément, à plus de cent ans de distance il est matériellement impossible d'établir le nombre rigoureusement exact des prisonniers délivrés à Saint-Florent. Une armée comme l'armée vendéenne, sans organisation administrative propre, n'ayant pas même un *état des combattants*, ne pouvait avoir une liste de ses prisonniers ni des lieux où ils avaient été pris les armes à la main pour la plupart<sup>2</sup>. Les armées républicaines elles-mêmes opérant dans ce pays, qui

ailleurs, avec preuves à l'appui, bien qu'on l'ait voulu prétendre encore tout récemment. (*Intermédiaire* XXXIII, 621). M. Dienaïde me paraît d'ailleurs s'être aussi mal rendu compte de l'étendue de l'abbaye et de ses dépendances, qu'il a mal lu les textes qu'il invoque et qui n'ont jamais pu renfermer les mots qu'il y voit, insignifier ce qu'il leur fait dire ; mais une discussion sur ce point particulier et un peu à côté de la question qui m'occupe m'entraînerait trop loin hors des limites de cette étude.

<sup>1</sup> Cf. *Interrogatoire de Charles Lejeune*, rapporté par M. C. Port dans sa *Légende de Cathelineau*, p. 317.

<sup>2</sup> Pour être convaincu, M. Dienaïde voudrait qu'on lui indiquât le lieu des *arrestations*, les chefs qui les commandaient, les diverses étapes des prisonniers et le temps passé par eux à Saint-Florent ! Il est de toute évidence que, pour les raisons que j'explique, on ne saurait lui fournir un véritable *état de situation* des prisonniers. De même on ne pourra lui donner le chiffre exact des individus non pas *arrêtés*, comme il le dit improprement, mais *pris les armes à la main* à chaque combat. Toutefois, à défaut, les nombreux récits des prisonniers eux-mêmes publiés par différents historiens, ou demeurés encore inédits, dans les cartons des Dépôts d'Archives donnent bien nettement les étapes suivies et l'époque de l'arrivée à Saint-Florent. Je me contenterai de citer très rapidement, au milieu de tant d'autres : l'*Interro-*



pourtant avaient des cadres administratifs et une organisation régulière, n'ont pas, pour cette époque, un seul état complet même de leurs effectifs combattant ; — je ne parle pas des listes de leurs prisonniers, elles en faisaient peu sur les champs de bataille, et pour les autres, les greffes de Nantes, Angers et Niort gardent les traces, trop pleines de lacunes encore, de ces malheureux. Comment les Vendéens eussent-ils pu tenir des registres ?

Fort heureusement, à défaut de chiffres absolus, les documents ne manquent pas, qui donnent des indications permettant de préciser les choses d'une façon suffisamment approximative. De leur comparaison il ressort nettement que le nombre des prisonniers de Saint-Florent était de quatre à six mille; probablement plus rapproché de ce dernier chiffre que du premier<sup>1</sup>. Six mille est le

*gatoire de Charles Lejeune*, de Paris, sergent-major à la Légion Germanique fait prisonnier le 9 juin à Saumur et délivré seulement à Saint-Florent; interrogatoire auquel je me suis référé déjà et qui est donné par M. C. Port, dans sa *Légende de Cathelineau*, 317-320; le récit de Mocquereau de la Barrie : *Mes trois mois de prison dans la Vendée*; tous les documents rapportés par M. Chassin, dans sa *Vendée Patriote*, comme la *Déposition de Hodanger*, commissaire de Seine-et-Oise fait prisonnier par les Vendéens, (II, 490-491, note), le *Récit de Pierre Letard*, du Langon, volontaire national (III, 219, 218), etc., etc. Quant aux officiers qui commandaient aux différentes affaires, en cherchant un peu, il serait facile de les retrouver.

<sup>1</sup> *Haudaudine*, dans sa supplique à la Convention nationale en faveur de M<sup>me</sup> de Bonchamps, indique 6,000, le certificat des *Gardes nationaux de Nantes*, délivré dans le même but porte 5,600. De même on trouve 6,000 et 5,600 dans deux attestations adressées par Haudaudine et ses principaux compagnons, au représentant du peuple Lofficial, les 27 vendémiaire et 5 brumaire an III (18 et 26 octobre 1794) et dont je donnerai plus loin le texte. L'attestation donnée en 1817 par *Haudaudine*, *Painparay*, *Maucombe* et *Marion* porte 5500 environ; le sergent-major *Charles Lejeune* dit 5,000. (C. Port : *Légende de Cathelineau*, 319); le volontaire *Pierre Letard* dit 5,700 (Chassin : *Vendée Patriote* III, 218); *Guichet* et *Chaigneau* commissaires du département de la Vendée, à la suite de l'Armée de l'Ouest disent 4,500. (Chassin : *Préparation de la Guerre de Vendée* III, 435, note) *Merlin de Thionville*, dans sa lettre à la Convention dit : plus de 4,000 (Muret I, 336). *L. Turreau* et ses collègues dans leur Rapport disent 5.500 (Legros I, 351.) *Poirier de Beauvais* dit 8,000 (*Mémoires* 153-154), *Barère* dit aussi 8,000. (*Moniteur* du 3 novembre 1793). Le général en chef *Léchelle*, dans son rapport du 19 octobre, indique 6,000 (*Savary* II, 282); *Savary* et *Beaupuy*, témoins oculaires, disent tous deux 4,000 à 5,000 (*Savary* II, 278) *Kléber*, dans ses *Mémoires* dit 6,000. (Le chiffre de 4,000 que j'ai indiqué dans l'*Intermédiaire* XXXIII, 381, est celui des prisonniers délivrés à Beaupréau).

chiffre officiel indiqué par le général en chef Léchelle, dans son rapport et par Kléber, dans ses Mémoires<sup>1</sup>. Mais admettons même

<sup>1</sup> Ces *Mémoires* furent rédigés ou dictés par Kléber lui-même, on peut dire sur le moment, puisqu'il s'en occupa dès la fin de janvier ou le courant de février 1794, lorsque le général en chef Turreau, jaloux, l'eût relégué au commandement de la Division « comprenant tout le pays qui se trouve entre la route de Nantes à Rennes et celle d'Angers à Alençon, passant par le Mans, de l'Est à l'Ouest, et bornée du Midi au Nord par le commandement de l'armée des côtes de Brest et la Loire », où il n'y avait plus de batailles à livrer. (*Instruction pour le général Kléber* du 1 pluviôse an II. — 20 janvier 1794. *Dépôt des archives hist. de la Guerre, section 5, con 6*). Il n'était venu jusqu'ici à la pensée de personne d'en contester l'authenticité. Savary, Pajol, Ernouf, Desprez, Chassin et bien d'autres, tous biographes du héros républicain ou historiens de la Vendée y ont largement puisé, convaincus par l'aspect du document lui-même de son authenticité. M. Dieuaide, dans la dernière polémique qu'il a soulevée, n'est pas de cet avis et il proclame qu'il les croit apocryphes ! La chose est plus facile à dire qu'à démontrer et l'honorable historien ne s'attarde point à faire la preuve de ce qu'il avance ainsi, un peu à la légère. Je ne voudrais pas croire que ce lui est un moyen facile de démolir une des plus grosses objections contre sa propre thèse. — Jusqu'à ces dernières années, le seul *manuscrit* connu des *Mémoires* de Kléber était celui qui se trouve aux archives historiques du Ministère de la Guerre, Carton des *Mémoires sur la Vendée*, n° 14421 du registre général) ; il comprend uniquement la partie ayant trait à la guerre de la Vendée, encore y manque-t-il une dernière partie annoncée par l'auteur à son début, et qui devait renfermer un certain nombre d'anecdotes particulières, qui sans doute eussent été très-précieuses à connaître. Il est écrit, d'une bonne écriture de l'époque, sur plusieurs cahiers ou fascicules in-folio ; certains mêmes de ces fascicules sont la répétition, avec variantes, de certains autres, et contiennent des corrections autographes de Kléber lui-même. Ce manuscrit provient du général Damas, qui fut l'aide-de-camp, et le confident de l'auteur, en Vendée et ailleurs, et qui se trouvait précisément avec lui lorsqu'ils furent composés. Napoléon I<sup>er</sup> était si bien certain de leur authenticité, que, craignant sans doute d'y trouver des détails peu de son goût, et voulant éviter leur divulgation, il en exigea la remise aux archives du ministère, ainsi que le constatent les trois documents que voici :

Paris, 28 janvier 1809.

Général,

*L'Empereur est instruit qu'il existe des mémoires du général Kléber sur la Vendée, dont vous êtes dépositaire, ou qui se trouvent déposés dans un lieu que vous connaissez.*

*Sa Majesté désire que ces Mémoires lui soient communiqués.*

que ces malheureux aient été seulement quatre mille, ce dernier chiffre est encore fort respectable.

Quant à l'intervention de Bonchamps, on a déjà vu l'attestation

*Je vous invite, Général, à me les adresser, afin de les mettre sous les yeux de S. M.*

*Je ne doute point, Général, de votre empressement à remplir les intentions de S. M.*

*Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.*

Le ministre de la Guerre,  
Comte d'HUNEBOURG.

*Au Général Damas, à Dusseldorf.*

La copie sur laquelle est pris ce texte est écrite tout entière de la main du général Damas au dos de la lettre suivante qui constate que l'empereur fut obéi.

*Grand duché de Berg*

*Dusseldorf, le 3 mars 1809.*

*Ministère des Finances*

TRANSMISSION A M. LE GÉNÉRAL  
DAMAS, DE L'ACCEPTATION QUE  
S. M. A DAIGNÉ FAIRE DES  
MÉMOIRES PAR LUI OFFERTS SUR  
LA GUERRE DE LA VENDÉE.

*Monsieur le Général, je suis chargé de vous faire connaître que Sa Majesté l'Empereur et Roi a daigné agréer l'hommage que vous lui avez fait des Mémoires sur la Vendée, et qu'elle acceptera avec la même satisfaction, ceux qui peuvent exister sur l'Expédition d'Egypte.*

*Je ne doute pas, Monsieur le Général, de l'empressement que vous mettrez à obtenir de Sa Majesté un témoignage de plus du sentiment dont je m'applaudis d'être l'organe.*

*Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.*

Le ministre de Sa Majesté l'emp. et roi, dans le grand  
duché de Berg, comte d'Empire.

BEUGNOT.

*A Monsieur le Général Damas, conseiller d'Etat, à Dusseldorf.*

désintéressée de Mocquereau de la Barrie<sup>1</sup>, dont la relation fut écrite moins de huit mois après l'événement. Dès avant cette époque, dans les premiers mois de 1794, Kléber déclarait la même chose de la

En marge de cette curieuse épître, dans laquelle l'injonction précise se cache sous des formules diplomatiquement doucereuses, le rude soldat qu'était Damas a écrit de sa main :

NOTA. — *Les expressions de cette lettre déguisent la vérité ; je n'ai point fait hommage à l'empereur des mémoires du général Kléber, sur la Vendée, mais j'ai exécuté l'ordre que j'ai reçu du ministre de la Guerre en date du 28 janvier 1809, de lui adresser les mémoires de ce général, que l'empereur désirait avoir ; M. le comte Beugnot, qui avait vu cet ordre et qui m'avait demandé à être l'intermédiaire de son exécution, ne pouvait pas l'ignorer, puisque c'est lui qui fit passer le paquet d'envoi des mémoires et ma lettre qui l'accompagnait.*

#### D

*Je rapporte ci-contre l'ordre du ministère de la Guerre, comte d'Hunebourg, depuis duc de Feltre, et avant le général Clarke.*

Le 10 avril 1895, les *Nouvelles de l'Intermédiaire*, annonçaient (p. 75) que M Henri Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes avait découvert les *Mémoires* inédits du général Kléber, non seulement sur la Vendée, mais sur l'Égypte et d'autres événements de sa vie ; d'après les renseignements fournis par M. Moris lui-même, les manuscrits qu'il a retrouvés concordent avec celui du ministère de la Guerre, dans la partie dont traite ce dernier, ils sont seulement plus complets. Comme Napoléon, comme le duc de Feltre, Damas, Beugnot, Pajol et les autres, cet érudit archiviste atteste leur authenticité.

Un dernier mot à ce sujet : On sait que l'adjudant général Savary qui servait dans l'armée patriote sous les ordres de Kléber et qui a été témoin oculaire des faits rapportés dans les *Mémoires*, n'a pas trouvé mieux à faire, pour donner aux événements leur véritable aspect, que d'emprunter des parties considérables de ces mémoires et de les publier dans son histoire des *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, composée uniquement de pièces officielles. Il est de toute évidence que cet historien qui connaissait par lui-même ce qu'il avait entrepris de raconter à l'aide de *documents authentiques*, n'aurait pas inséré parmi ceux-ci un récit apocryphe. Il était mieux que personne à même d'apprécier le degré de créance qui devait être accordé à celui de son ancien chef. Il n'y a pas manqué.

<sup>1</sup> Mocquereau de la Barrie : *Mes trois mois de prison dans la Vendée*, 7.

façon la plus absolue, dans ses *Mémoires* sur l'authenticité desquels je crois m'être suffisamment expliqué. Il détruisait ainsi par avance, et en toute bonne foi, les affirmations par trop fantaisistes que devaient produire dans la suite, des panégyristes peu documentés<sup>1</sup> et qui finissent par mettre à l'actif du général mayençais la mise en liberté de quatre mille . . . *Vendéens* !

Dans la nuit du 18 au 19 octobre, celui-ci avait envoyé, de Beau-préau, le capitaine Hauteville, de la Légion des Francs, à la découverte du côté de Saint-Florent-le-Vieil. Cet officier, dit Kléber, trouva dans cette ville six mille prisonniers patriotes qui lui annoncèrent avoir été sauvés par Bonchamps expirant<sup>2</sup>. L'historien Savary rapporte que tous les républicains rendus à la liberté à Saint-Florent attestèrent la magnanimité de Bonchamps<sup>3</sup>.

Guichet et Chaigneau, les commissaires du département de la Vendée, à la suite de l'armée de l'Ouest, témoins de l'arrivée des délivrés de Saint-Florent dans les lignes patriotes, ont également rapporté l'événement dès le jour même<sup>4</sup>. Gibert, qui faisait partie

<sup>1</sup> Babié et Beaumont : *Galerie Militaire*, an XIII, tome IV, 517 ; Rabbe, de Boisjolin et Sainte-Preuve : *Nouvelle Biographie Universelle des Contemporains*, 1836, II, 2228 col. 1, reproduits par M. Dieuaide dans l'*Intermédiaire* loc. cit. XXXII, 558.

<sup>2</sup> « Il (*Hauteville*) partit et arriva à *Saint-Florent* près les 3 heures du « matin (*le 19 octobre*), il y trouva des pièces de canon, des caissons, beau- « coup de grain et autres comestibles, enfin 6000 prisonniers patriotes, qui « lui annoncèrent qu'ils avaient échappé à la mort, à la prière de Beau- « champ (sic) qui, expirant à la suite de ses blessures, avait demandé et « obtenu leur grâce » (Archives Hist. du départ. de la Guerre : *Mémoires sur la Vendée*).

<sup>3</sup> « Le 18, vers les onze heures du matin, les avant-postes sur la route de « Beau-préau à Saint-Florent, signalèrent un grand nombre d'individus qui « se dirigeaient vers eux ; Beaupuy s'y porta de suite, c'étaient les prison- « niers républicains, au nombre de quatre à cinq mille, qui tous procla- « mèrent pour leur libérateur Bonchamps, prêt à rendre le dernier soupir » (Savary. *Guerres des Vendéens et des Chouans*, II, 478).

<sup>4</sup> « Deux autres témoins oculaires de l'arrivée des délivrés de Saint- « Florent dans les lignes républicaines — mais non de leur délivrance à « St-Florent même, — les commissaires du département de la Vendée à la « suite de l'armée de l'Ouest, Guichet et Chaigneau, ont également rap- « porté dès le 18 octobre 1793, que les prisonniers disaient « n'avoir « échappé au supplice affreux qui leur était préparé que grâce aux sollicit- « tations réitérées des citoyennes de Saint-Florent et de Montrevault et de

de la Grande Armée catholique et royale et devint quelques mois après secrétaire général de Stofflet, s'est lui aussi prononcé à deux reprises, dans le même sens<sup>1</sup>. Son *précis* et ses *Observations* ont été écrits en prison sous le Consulat, alors qu'il était éloigné de toute influence susceptible de le faire contribuer à la création d'une légende. Je ne cite que pour mémoire les nombreuses attestations délivrées postérieurement à la famille de Bonchamps par les soldats et les officiers vendéens et patriotes<sup>2</sup>.

La pétition adressée à la Convention par Haudaudine et ses amis, en faveur de M<sup>me</sup> de Bonchamps, est datée du 4 vendémiaire an III<sup>3</sup>,

*Bonchamps lui-même qui, avant d'expirer, avait fait sentir à sa horde « combien il était intéressant de ménager ceux dont ils avaient tout à « craindre. »* (Chassin. *Vendée patriote* III, 213, d'après une pièce inédite des papiers de Mercier du Rocher).

<sup>1</sup> « Il y avait dans l'ancienne abbaye cinq à six mille prisonniers républicains. Le Conseil des chefs royalistes agita ce qu'il ferait de ces malheureux ; quelques-uns se levèrent pour les faire fusiller. M. de Bonchamps, que l'on venait d'apporter mourant, s'éleva contre cette barbarie et la liberté leur fut rendue. (Gibert : *Précis historique sur la guerre de Vendée*, dans la *Revue de l'Anjou* XXVIII, 191).

« Je ne m'occupe que des choses qui ont trait à notre guerre et je dis que M. de Bourniseaux a été mal informé, quand il met sur le compte de M. Lescure la grâce accordée à Saint-Florent, aux quatre à cinq mille personnes qui y furent relâchés. J'ai toujours entendu attribuer cette belle action à M. de Bonchamps, et jamais à M. de l'Escure. Je n'étais pas au Conseil qui fut tenu à cette occasion, mais tous ceux qui y ont assisté m'ont toujours dit que c'était M. de Bonchamps qui avait demandé cette grâce ; ça toujours été l'opinion reçue dans l'armée, et jamais je n'ai entendu dire que ce fût M. de l'Escure qui en eût ouvert l'avis. » (*Observations faites en l'an X par Gibert, sur le Précis historique donné au public par M. Bourniseaux, de Thouars, sur la guerre de Vendée. Revue de l'Anjou, XXIX 169, 170*).

<sup>2</sup> Cf. P.-M. Chauveau : *Vie de Charles-Melchior-Artus marquis de Bonchamps, général vendéen*, 276-283. — *Mémoires de la marquise de Bonchamps*, édition Lescure, 57-63.

<sup>3</sup> 25 septembre 1794. — La condamnation à mort prononcée contre M<sup>me</sup> de Bonchamps par la commission militaire dite « *commission Bignon* » est du 6 avril 1794 (17 germinal au II) Le jugement porte que l'accusé est convaincu d'avoir, avec des intentions hostiles, suivi l'armée des brigands « dont son mari était l'un des chefs ». Un sursis de trois mois était ordonné en même temps pour constater la sincérité de sa déclaration de sa grossesse. (Cf. A. Lallié : *La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, p. 360).

L'adresse « *A la Convention Nationale* » a été imprimée sur quatre pages

d'une époque où personne n'avait un intérêt quelconque à propager une « légende » favorable seulement à une malheureuse femme vouée d'avance à la mort et à une fillette, détenues toutes deux dans les prisons de Nantes, sans amis puissants, sans soutiens d'aucune sorte, hormis le républicain généreux qui sut, en les sauvant, payer sa dette et celle de ses anciens compagnons de captivité.

Pour réussir dans cette périlleuse entreprise, il fallait faire appuyer, auprès de la Convention, la supplique dont il s'agit. Les anciens prisonniers de Saint-Florent eurent recours à L'official<sup>2</sup>, député des Deux-Sèvres, qui, dans la séance du 8 vendémiaire<sup>3</sup>, venait d'avoir seul le grand courage de dénoncer à l'Assemblée les monstruosité commises par Carrier. Le 17 vendémiaire<sup>4</sup>, ils lui demandaient de « procurer à la patrie et à eux-mêmes le seul moyen d'acquitter leur dette commune envers la femme Bonchamps<sup>5</sup>. » Le Représ-

im-4° chez le « citoyen Moreaux, jardin Egalité », Elle est aujourd'hui fort rare. Elle a été reproduite par M. Bord, à la suite du récit de Mocquereau de la Barrie (Nantes, Forest et Grimaud 1882 in-8°) et par l'auteur de cette étude dans ses *Notes d'un curieux* publiées par la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (IV, 430-433).

<sup>2</sup> Louis-Prosper L'OFFICIAL, né à Montigné-sur-Moine, dans les anciennes Marches communes d'Anjou et de Poitou, était en 1789, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage de Vouvant, séant à la Châtaigneraie, lorsqu'il fut élu député du Tiers-Etat du Poitou, aux Etats-Généraux. Député des Deux-Sèvres à la Convention, il déclara ne pas se reconnaître le droit de juger Louis XVI, puis vota pour la détention et le bannissement à la paix, puis enfin pour le sursis. Il fut l'un des commissaires chargés par la Convention de négocier la pacification de la Vendée et de la Bretagne en 1795 ; le *Journal de sa Mission* à cette époque vient d'être publié. Il fut encore membre du Conseil des Cinq-Cents. Il est mort à Paris en 1815, il était depuis 1811, conseiller à la Cour d'Angers

<sup>3</sup> 29 septembre 1794.

<sup>4</sup> 8 octobre 1794.

<sup>5</sup> LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, INDIVISIBILITÉ .

*Citoyen Représentant,*

*C'est à toi qui viens de te montrer l'apôtre de l'humanité en dénonçant les plus grands fléaux, c'est à toi à donner une nouvelle preuve de ton attachement pour elle, en concourant aujourd'hui avec nous, à*

sentant qui s'efforçait déjà d'adoucir de son mieux les maux endurés par ses malheureux compatriotes, prit en mains la cause qu'on lui recommandait si chaudement ; il obtint quelques jours

*faire triompher la cause de la vérité, dans la personne de la veuve Bonchamps.*

*Nous l'avons dit à la Convention nationale et nous te le répétons, citoyen Représentant, si nous n'étions pas fixés à notre poste, tu verrais six mille patriotes te prier de les conduire à la barre de la Convention nationale, au Comité de Salut public, partout enfin où il se trouverait des hommes humains et justes pour réclamer la révision du procès d'une femme à qui on n'a rien à reprocher, et à qui au contraire la Patrie doit six mille de ses enfants ; si une absence momentanée peut se pardonner en faveur de la cause de l'humanité, parle, citoyen Représentant, et nous volons près de toi.*

*Le citoyen Canel, qui connaît ta sensibilité et ta justice, nous a fait espérer que tu voudrais bien accueillir et faire valoir des réclamations aussi légitimes que les nôtres. . . . Oui, citoyen Représentant, tu acquerras de nouveaux droits à la reconnaissance de la génération présente et de la postérité, en procurant à la Patrie et à nous le seul moyen d'acquitter notre dette commune envers la femme Bonchamps condamnée à mort par une Commission qui n'a jamais été instruite et qui n'a pas été à même de l'être, de l'action héroïque de l'infortunée à qui nous devons la vie.*

*Salut et fraternité*

*Au nom de cinq mille six cents patriotes,*

HAUDAUDINE,

PAINPARAY, jeune. GODARD, jeune, caporal au 3<sup>e</sup> bataillon de l'Orne. ROMAIN. DECHAUME. GODARD, sergent-major au 3<sup>e</sup> bataillon de l'Orne. MONNIER. TAUPIER. F. MARION. M. HOUERRY. PARIE MAUCOMBLE. GILBERT.

Notre adresse : A Haudaudine, à Nantes.

*A Nantes, 17 vendémiaire an 3<sup>e</sup> de la République, une et indivisible.*

Au Représentant du Peuple Officiel,  
à Paris.



après un décret renvoyant au Comité<sup>1</sup> de législation la pétition des Nantais, pour qu'elle soit examinée et ordonnant de surseoir à l'exécution de la marquise. Dès le 5 brumaire suivant<sup>2</sup>, les sollicitateurs attestaient encore l'existence et le nombre des prisonniers,

<sup>1</sup> 23 vendémiaire an III. — 14 octobre 1794.

« Plusieurs citoyens adressent à la Convention une pétition par laquelle « ils réclament la révision du procès de la citoyenne Beauchamp (*sic*), condamnée à mort par la Commission militaire du Mans, pour des délits dont « elle a été fausement accusée. Cette citoyenne a sauvé la vie aux pétitionnaires et à plus de six mille patriotes qu'elle arracha à la fureur des brigands de la Vendée. — La Convention charge le Comité de Législation de « lui faire un rapport sous trois jours et suspend l'exécution du jugement. » (Séance du 23 vendémiaire an III. *Réimp. de l'Anc. Moniteur*, XXII, 236, Col. 2.)

LOI QUI SUR SEIOIT A L'EXÉCUTION DU JUGEMENT DE LA COMMISSION MILITAIRE ÉTABLIE AU MANS, QUI CONDAMNE A MORT LA VEUVE BONCHAMPS.

Du 23<sup>e</sup> jour de vendémiaire l'an 3<sup>e</sup> de la République Française une et indivisible.

« La convention nationale après avoir entendu la pétition des volontaires « habitant la commune de Nantes, qui demandent la révision du procès de « la veuve Bonchamps, condamnée à mort par jugement de la Commission « militaire établie au Mans, à la suite des armées réunies de l'Ouest et des « Côtes de Brest, le 17 germinal dernier, laquelle veuve Bonchamps n'a point « été exécutée, étant enceinte ; ils exposent qu'elle a sauvé la vie aux pétitionnaires et à six mille patriotes au mois d'octobre 1793 (vieux style) que « les rebelles voulaient fusiller, renvoie la pétition au comité de Législation « qui en fera son rapport dans les trois jours et cependant ordonne qu'il sera « sursis à l'exécution du jugement » (*Collection Dugast-Matifeux et Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, V, 433).

La commission militaire dont il s'agit avait été instituée au Mans par arrêté des représentants Bourbotte, Prieur, de la Marne et Louis Turreau. Elle ne devait « sous aucun prétexte s'écarter du quartier-général, à moins qu'elle n'y ait été autorisée ». Elle suivit l'armée de l'Ouest et siégea successivement au Mans, à Laval, à Châteaubriant, à Savenay et à Nantes. Elle commença ses opérations dans cette ville le 9 nivôse an II (29 décembre 1793) et y resta en permanence pendant plus de quatre mois. Le nombre des délits militaires, dont elle connut, est insignifiant, elle s'occupa presque exclusivement de prendre les noms des prisonniers amenés à Nantes et de les envoyer sans autre forme de procès à la fusillade. Elle était nominalement présidée par Antoine Gonchon, mais, en fait, le président en fut réellement François Bignon, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon de Paris ; d'où le nom de « commission Bignon » sous lequel elle est ordinairement connue. (Cf. A. Lallié : *La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, 253, 254, 255, 280 et 281).

<sup>2</sup> 26 octobre 1794.

dans une nouvelle lettre au même Lofficial<sup>1</sup>, où il priaient celui-ci d'agir auprès du Comité de législation.

Avec le récit de Mocquereau de la Barrie, ces deux derniers do-

<sup>1</sup> LIBERTÉ. EGALITÉ. FRATERNITÉ. INDIVISIBILITÉ.

Les républicains qui ont été prisonniers dans la Vendée, délivrés à Saint-Florent le 18 octobre 1793, vieux stile.

Au représentant du peuple Lofficial.

*Citoyen Représentant,*

*Nous venons de recevoir la lettre obligeante et fraternelle que vous nous avez adressée.*

*Jugeant votre cœur par le nôtre, nous comptions sur votre humanité et sur votre justice, et notre espoir n'a pas été trompé.*

*Achevez votre ouvrage, citoyen Représentant, la veuve Bonchamps mérite à tous égards que vous vous intéressiez par continuation à son sort.*

*Il n'existe dans la procédure aucune charge contre elle, aucuns témoins; on a sans doute supposé que, femme de Bonchamps, elle devait être coupable.*

*Malheureusement à l'époque où son jugement fut prononcé, nous ne fûmes pas appelés, nous n'en fûmes pas même instruits; certainement, d'après la réclamation et le témoignage de six mille patriotes sauvés par elle, les juges n'auraient pu douter de son attachement à la République et auroient prononcé en conséquence.*

*Nous attendons, citoyen Représentant, avec la confiance que de francs Républicains auront toujours dans la justice et la bienfaisance nationales, la décision du Comité de Législation sur le compte de la veuve Bonchamps.*

*Nous espérons que vous voudrez bien être près de lui l'organe de nos sentiments, comme vous avez bien voulu l'être près de la Convention nationale,*

*Salut, union, liberté, fraternité,*

*Au nom de six mille patriotes.*

HAUDAUDINE. PARIS MAUCOMBLE. VIEL. ROMAIN. PAINPARAY, *jeune*. GODARD, sergent-major de la 6<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon de l'Orne. GODARD, *jeune*,

cuments écrits en entier de la main d'Haudaudine, absolument inédits jusqu'ici<sup>1</sup> et la pétition elle-même sont bien la meilleure preuve que les républicains prisonniers des vendéens et sauvés par Bonchamps, ne gardèrent pas le silence sur l'événement qui nous occupe, ainsi qu'on l'a voulu soutenir<sup>2</sup>. Le *Moniteur* lui-même s'est fait l'écho de ces déclarations librement portées, en mentionnant à plusieurs reprises les décisions de la Convention à ce sujet et les raisons qui les motivaient<sup>3</sup>. L'official parvint à faire traîner l'affaire devant le comité de législation jusqu'après le vote du décret d'amnistie du 14 frimaire an III<sup>4</sup>. Ce fut seulement le 29 nivôse suivant<sup>5</sup> que Pons (de Verdun) présenta son rapport et que sur ses conclusions la condamnation fut déclarée nulle et non avenue et la mise en liberté ordonnée<sup>6</sup>. L'official, qui, pendant ce

caporal au 3<sup>e</sup> bataillon de l'Orne. DUFOUR, gendarme. DECHAUME. MONNIER.  
C. BERTHELEMY. TAUPIER.

*Nantes, 5 brumaire an troisième.*

Notre adresse : *Chez Haudaudine.*

<sup>1</sup> Ces deux pièces dont l'importance n'échappera à personne, font partie de la remarquable collection des papiers L'official, aujourd'hui aux mains de son arrière petit-fils, mon vieil et excellent ami M. Charles Leroux-Cesbron, l'éminent éditeur du *Journal d'un conventionnel en Vendée*. Je suis d'autant plus reconnaissant à celui-ci de m'en avoir accordé la primeur, qu'ils sont destinés — je le sais — avec beaucoup d'autres correspondances non moins précieuses, à prendre place dans l'étude qu'il prépare en ce moment sur la Marquise de Bonchamps.

<sup>2</sup> Dieuaide : *Intermédiaire*, loc. cit. XXXII : 557.

<sup>3</sup> Cf. notamment. *Réimp. de l'Anc. Moniteur* XXII, 236 et XXIII, 253.

<sup>4</sup> 4 décembre 1794.

<sup>5</sup> 18 janvier 1795.

<sup>6</sup> La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur la pétition d'un grand nombre d'habitants de la commune de Nantes et de volontaires nationaux en faveur de la veuve Bonchamps, condamnée à mort par la Commission militaire établie au Mans, le 17 germinal dernier comme convaincue d'avoir suivi l'armée des rebelles de la Vendée avec des intentions hostiles, et à l'exécution de laquelle il a été sursis parce qu'elle s'est déclarée enceinte ;

Considérant qu'il est prouvé que la citoyenne Bonchamps, à la suite d'une action, a sauvé la vie à un grand nombre de patriotes.

Qu'il est d'ailleurs conséquent au décret du 14 frimaire de la faire jouir de l'amnistie qu'il présente ;

Décète que le jugement de la commission militaire établie au Mans, du

temps, avait été envoyé en mission près les armées d'Ouest, pour faire appliquer l'amnistie dans la région, eut la joie de rédiger lui-même, à Nantes, l'arrêté qui ouvrit à M<sup>me</sup> de Bonchamps les portes de sa prison<sup>7</sup>.

L'attestation fournie le 2 juillet 1817 par Haudaudine et plusieurs anciens prisonniers est le complément de leurs affirmations de 1794<sup>8</sup>. Dira-t-on encore aujourd'hui que c'est là un simple certificat de complaisance ? Que, persistant jusqu'au bout dans un généreux mensonge, ces libéraux, ces républicains, après avoir sauvé la vie de la femme, quand il y avait danger à le faire — j'y insiste — sont venus couvrir de fleurs la mémoire du mari, au moment où ils pouvaient tirer profit de leur condescendance ? Toute l'existence d'Haudaudine proteste contre une pareille interprétation de ses actes. Partout et toujours cet homme de bien eut une réputation méritée de loyauté intransigeante et sans faiblesse, telle que les tribunaux eux-mêmes déclaraient accepter sans con-

17 germinal) et qui condamne la citoyenne Bonchamps à mort est comme non venu et qu'elle sera mise en liberté.

Charge la commission des administrations civiles, de police et des tribunaux de l'exécution du présent décret. (*Réimp. de l'Anc. Moniteur* XXIII, 253).

<sup>7</sup> La minute de cet arrêté très motivé et qui paraphrase le décret de la Convention, se trouve à sa date au Registre des arrêtés pris par le représentant Lofficial (*Collection Leroux-Cesbron*).

<sup>8</sup> « Nous soussignés, habitants de Nantes, déclarons et attestons sur l'honneur, qu'ayant fait partie des prisonniers républicains qui se trouvaient, le 18 octobre 1793, entassés au nombre de cinq mille cinq cents environ, à Saint-Florent-le-Vieil où notre délivrance eut lieu le lendemain par l'armée républicaine, nous ne dûmes notre salut à cette fatale époque qu'au caractère noble et généreux de M. de Bonchamps, l'un des généraux de l'armée vendéenne, qui, peu d'instant avant sa mort, parvint par ses exhortations à contenir la fureur de ses troupes, et leur fit même la défense la plus rigoureuse d'attenter à la vie des prisonniers, dont le sacrifice paraissait résolu.

Nantes. ce 2 juillet 1817.

HAUDAUDINE, PAINPARAY, MAUCOMBLE, F. MARION.

Ces signatures ont été légalisées par le maire de Nantes et par le préfet de la Loire-Inférieure (Chauveau : *Vie de Bonchamps* 279, 280).

trôle ses affirmations<sup>1</sup>. Il n'eut certes pas affirmé sur son honneur une chose qu'il eut ignoré ; ceux qui prétendraient le contraire seraient en contradiction formelle avec tout ce qu'on connaît de son caractère.

Il peut y avoir dans tous les récits que je viens de rappeler, il y a nécessairement, des divergences notables, au point de vue des détails. Mais la chose qui m'importe seule et que je veux retenir, c'est que tous ceux qui ont eu connaissance des raisons ayant empêché le massacre, en reportent l'honneur à Bonchamps.

Au demeurant, je ne fais aucune difficulté d'admettre que l'intervention des femmes des Mauges — de Saint-Florent, ou d'ailleurs — ait contribué à sauver les infortunés renfermés dans l'abbaye. J'admettrai même très facilement que le général, blessé, mourant, apprit le massacre qui se préparait, seulement par une démarche de ces femmes. Cela n'enlève rien à la grandeur de l'acte de Bonchamps lui-même et prouve simplement une fois de plus que nos grand-mères n'étaient pas les êtres féroces si complaisamment dépeints par certains écrivains. Il n'en demeure pas moins démontré que seul, « le héros de Saint-Florent » était capable, d'un mot, d'imposer grâce, en raison du « pouvoir magique » qu'il exerçait — sur les paysans. Nul autre depuis la mort de Cathelineau n'aurait eu pour ce faire un ascendant assez considérable sur les masses exaspérées qui se ruaient à l'entour des prisonniers<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> M. Dugast-Matifeux, l'érudit historien, ami et continuateur de Benjamin Fillon, m'a raconté, peu d'années avant sa mort, qu'il tenait de témoins oculaires le fait suivant : Le tribunal de Commerce de Nantes avait eu à juger une affaire dans laquelle il importait aux juges, pour éclairer leur religion, de consulter les livres de la maison Haudaudine. Celui-ci fut appelé à la Barre ; à son arrivée, le tribunal entier se leva pour lui faire honneur, puis déclara par jugement que les affirmations du Régulus nantais n'avaient pas à être contrôlées, car sa parole ne pouvait être mise en doute. L'assistance entière éclata alors en applaudissements et celui qui était l'objet d'une si belle manifestation fut reconduit solennellement jusqu'au parvis du palais de justice.

<sup>2</sup> « C'est ce pouvoir magique qu'exerçait sur les troupes la présence seule de ce général (*Bonchamps*), qui explique nos continuelles et étonnantes victoires. » (*Lettre écrite en 1817 par Soyier, major-général de l'armée vendéenne et rapportée par Chauveau : Vie de Bonchamps* 275).

Quant à Lescure, quelques historiens ont voulu le présenter comme le sauveur des prisonniers<sup>1</sup>. Il était assurément bien capable d'un tel acte de magnanimité ; sa modération, son horreur du sang versé en sont une garantie, et j'ai déjà dit qu'il réprouva l'idée du massacre. Mais, s'agirait-il même de clore une polémique, que je ne vois pas exister d'ailleurs, entre sa veuve devenue marquise de La Rochejaquelein et Madame de Bonchamps<sup>2</sup>, je ne saurais admettre qu'il ait été pour rien dans l'événement. Madame de La Rochejaquelein d'ailleurs l'a reconnu formellement<sup>3</sup>, elle a fait plus, puisqu'elle a déclaré que si elle avait ignoré l'ordre donné par Bonchamps elle n'éprouvait aucun doute sur ce fait si conforme au caractère héroïque, généreux et plein de douceur du général<sup>4</sup>.

Une fois sauvés de la mort, les républicains prisonniers eurent

<sup>1</sup> Notamment Berthre de Bourniseaux page 135 de son *Précis historique de la guerre civile de la Vendée* publié en l'an X et réédité en 1819 sous le titre d'*Histoire de la guerre civile de la Vendée*. Le même auteur, il est vrai, dans l'ouvrage plus complet, paru aussi en 1819 et intitulé : *Histoire des guerres de Vendée et des chouans* (3 vol. in-8°) a rectifié cependant en partie son assertion ; d'après cette nouvelle version ce sont Lescure, Bonchamps et plusieurs autres officiers qui « engagèrent le conseil » à faire grâce (II, 116). On a vu plus haut la réfutation de l'opinion Bourniseaux par Gibert.

<sup>2</sup> Comme le croit faire M. Chassin (*Vendée Patriote*, III, 219).

<sup>3</sup> « M. de Lescure n'avait pu prendre aucune part à la délibération, il était couché par terre sur un matelas et moi assise dessus ; seule je pus l'entendre, quand on parla de tuer les prisonniers, dire entre ses dents : « quelle horreur ! et ensuite : Ah, je respire ! quand on eut décidé la grâce. » (M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein : *Mémoires originaux*, 271).

<sup>4</sup> « On voit dans la *Vie de M. de Bonchamps*, parue après mes *Mémoires*, « une quantité de certificats établissant que ce général apprit sur son lit de mort, pendant la délibération du conseil de guerre, le danger où se trouvaient les prisonniers d'être massacrés par une émeute de nos soldats, et qu'il fit aussitôt crier grâce en son nom ; il leur sauva ainsi la vie. Je n'ai aucun doute sur ce fait, si conforme au caractère héroïque, généreux et plein de douceur du général de Bonchamps, et à l'amour des Vendéens pour lui. Mais je l'avais ignoré, chose toute naturelle au milieu de l'affreux désordre de notre armée à ce moment et des soins qu'exigeait l'état de M. de Lescure. » (Note ajoutée en 1822 au manuscrit autographe de ses *Mémoires*, par la marquise de La Rochejaquelein elle-même et donnée dans l'*Édition originale*, publiée sur ce manuscrit, p. 272 note 1).

encore à subir des mauvais traitements de la part des paysans ; certains furent mis en liberté à peu près immédiatement ; d'autres restèrent incarcérés jusqu'à l'arrivée des premières troupes patriotes qui les délivrèrent le 19 octobre sur les trois heures du matin<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Cf. plus haut, le passage cité des *Mémoires* de Kléber ; — Mocquereau de la Barrie : *Mes trois mois de prison dans la Vendée* ; Savary III 298 ; etc. Je demande pardon au lecteur de m'étendre peut-être plus que de raison sur le petit fait suivant, imputable à l'historien Savary, d'ordinaire plus circonspect et plus voisin de la vérité. Mais il me paraît instructif et bon à signaler, pour montrer avec quelle invraisemblable légèreté les écrivains, même les meilleurs et les plus sérieux, ont traité l'histoire de la Vendée. Savary, qui a eu entre les mains le manuscrit de Kléber, et qui en rapporte de longs extraits dans son ouvrage (*Guerre des vendéens et des chouans, contre la République française*), a singulièrement modifié la physionomie du récit de ce général, en mélangeant deux passages des *Mémoires*, absolument distincts l'un de l'autre et ayant trait à deux faits différents qui se sont produits l'un le 18, l'autre le 19 octobre 1793. Dans le premier passage, en effet, Kléber dit, en parlant de la marche des républicains de Cholet sur Beaupréau, le 18, après la bataille : « Nous rencontrâmes en route plus de « 4000 prisonniers que nos braves venaient de délivrer à Beaupréau, rien de « plus attendrissant que de voir ces pauvres victimes pâles, défigurées, nous « crier de loin et avec une voix presque éteinte : *Vive la République vive* « (sic) *nos libérateurs* ! bien souvent *vive l'armée de Mayence* ! avec quel « plaisir, ils serraient dans leurs bras leurs frères, qui venaient de les « délivrer du plus misérable et du plus terrible esclavage ! » (*Mémoires inédits*) ce dernier passage, qui, dans le manuscrit du général, se trouve naturellement placé avant celui donné plus haut, en est séparé par une cinquantaine de lignes de texte au moins. Or voici ce que Savary publie comme étant le texte même de Kléber : « Nous rencontrâmes en route plus « de quatre mille prisonniers. Rien de plus attendrissant que de voir ces « tristes victimes pâles et défigurées nous crier de loin et d'une voix presque « éteinte, vive la république !... nous apprimes qu'ils avaient échappé à la « mort, à la prière de Bonchamps, etc... » (II, 279). Puis, pour corser encore la chose, il ajoute en note cette réflexion « ces prisonniers arrivèrent à « Chollet le 18, et les historiens prétendent que dans la matinée du 19, ils « tirèrent le canon de Saint-Florent sur leurs libérateurs. » (II, 276, note 2). Il faudrait pourtant s'entendre ! On n'a jamais accusé les prisonniers délivrés à Beaupréau, par les patriotes, le 18 au matin, et envoyés le jour même à Cholet, d'avoir assailli à coups de canon, le 19, de la terrasse de St-Florent-le-Vieil, les vendéens auxquels ils ne devaient aucune reconnaissance ; ceux auxquels on a, à tort ou à raison, imputé une pareille bassesse, ce sont les prisonniers enfermés dans l'abbaye, auxquels Bonchamps fit grâce de la vie et qu'Hauteville trouva sur place le 19 au matin. On se demande vraiment comment Savary a pu confondre ces deux épisodes bien distincts, lui qui était du pays et qui faisait partie de l'armée en qualité d'adjudant-

quelques-uns, qui avaient cherché à s'évader ou avaient même assailli leurs gardiens pour les tuer, furent fusillés<sup>1</sup>. Il n'en reste pas moins acquis que l'intervention de Bonchamps sauva la masse

général attaché à Kléber. Ceux qui voudraient l'accuser de parti pris seraient presque fondés à le faire, après une pareille constatation.

Ajouterai-je que M. Chassin, induit en erreur par Savary à lui-même rapporté le texte publié par celui-ci, comme venant de Kléber ; ce qui a amené l'érudite historien à confondre aussi les prisonniers de Beaupréau délivrés par les républicains, avec ceux que Bonchamps a sauvés à Saint-Florent (Cf. *Vendée Patriote* III, 212, 213).

« Quelques soldats bleus furent tués en punition d'une perfidie. Marigny venait de sauver toute l'artillerie, il était resté en arrière avec quelques hommes, pour assurer la fin de l'opération. Un groupe de prisonniers, dont quelques-uns ayant retrouvé des armes, croyant n'avoir affaire qu'à des trainards, se mit à tirer sur ceux qui venaient de les épargner. Marigny, furieux, se retourne et les fait tous massacrer. Ils étaient 60 ou 80. » (A. de Béjarry : *Souvenirs Vendéens* 98). M. Chassin (*Vendée Patriote*, III, 219) paraît trouver l'acte de Marigny particulièrement odieux. J'avoue ne pas partager son sentiment et penser que cet officier eut parfaitement raison d'exécuter sommairement des soldats, qui ne trouvaient pas de meilleur usage à faire de leur liberté retrouvée, que de commettre une félonie. M. Chassin affirme encore, en manière de conclusion à son étude sur « *Les prisonniers de Saint-Florent* ». Que la grande majorité de ceux-ci aurait été maintenue en arrestation et maltraitée. (Cf. *Vendée Patriote* III, 219). Il me semble avoir oublié quelque peu à ce moment ce qu'il rapportait sept pages plus haut, au début du même chapitre, d'après Savary lui-même et non plus d'après Savary amalgamant à sa façon les textes de Kleber. — Savary en effet, dans un passage que j'ai donné plus haut, et après lui M. Chassin, rapporte que quatre ou cinq mille des prisonniers venant de Saint Florent se présentèrent aux avant-postes républicains, à Beaupréau, le 18 octobre vers onze heures du matin. (Savary II, 278 ; — *Vendée Patriote* : III, 212). Or c'est seulement dans la matinée de ce jour-là que l'ordre de grâce fut donné. Si ces prisonniers avaient eu le temps, avant onze heures ou même midi, de franchir à pied par des chemins abominables, les vingt grands kilomètres qui les séparaient de Beaupréau, il faut croire qu'ils avaient quitté leur prison de bon matin et que les paysans n'avaient pas eu beaucoup de temps pour les maltraiter. Enfin, s'ils étaient vraiment quatre ou cinq mille, il devait en rester peu, relativement, à Saint-Florent. Je sais bien que Mocquereau de la Barrie. (*Mes trois mois de prison dans la Vendée* 42 43) déclare n'avoir recouvré sa liberté que dans la soirée du 18, que Kleber raconte que Hauteville trouva six mille prisonniers à Saint-Florent même, le 19 au matin. Ne faut-il pas, ainsi que je l'ai fait, conclure de toutes ces divergences de détails que bien certainement les républicains prisonniers furent délivrés successivement, à partir de l'ordre donné par Bonchamps et que les brutalités, s'il y en eut, furent le fait d'individus isolés et non de la masse des royalistes ?



des patriotes et que les vendéens respectèrent l'ordre de grâce. Assurément il serait préférable de pouvoir affirmer qu'aussitôt cet ordre proclamé les paysans témoignèrent à leurs prisonniers la douceur la plus magnanime. Si cela était, cette armée vendéenne déjà si grande par ses actions aurait été plus sublime à elle seule que tous les héros du monde. Il faut avoir le bon sens de convenir que ceux qui la composaient n'étaient que des hommes. Ces hommes que, sans y parvenir, on a voulu flétrir, en les appelant *brigands*, pouvaient bien, sur l'ordre d'un chef adoré, renoncer à leur vengeance, au moment où ils abandonnaient leur terre, leur pays, beaucoup leurs femmes et leurs enfants, pour se lancer dans l'inconnu. Mais s'ils faisaient à leurs ennemis grâce de la vie, ils ne pouvaient, dans leur multitude, tant disparate et si peu disciplinée, surexcitée par tous les malheurs qui l'accablaient, ils ne pouvaient, dis-je, empêcher des individus, emportés par leur propre état d'esprit, d'aller reprocher, même avec des violences, aux républicains qu'ils avaient sous la main, les malheurs épouvantables dont ces républicains et leurs amis étaient les auteurs. La chose est humaine et nous faisons de l'histoire, non de la légende.

Je dirai la même chose en ce qui concerne l'incarcération des prisonniers jusqu'après le départ du dernier vendéen. Je ne vois là qu'une mesure de prudence toute naturelle et que l'évènement a bien justifiée. Les officiers royalistes ne devaient pas laisser circuler en liberté, au milieu de leurs soldats, ces patriotes, dont un grand nombre pouvaient courir au-devant de l'armée de Kléber, l'informer de ce qui se passait à Saint-Florent, presser sa marche et procurer ainsi l'écrasement définitif des Vendéens. L'affaire, mal éclaircie jusqu'ici, des coups de canons tirés de l'esplanade sur les Vendéens réfugiés sur la rive droite ou dans les îles de la Loire, est une démonstration flagrante de l'utilité de cette précaution absolument élémentaire.

La grandeur d'âme, la miséricorde n'excluent pas la prévoyance. En arrachant à la mort les prisonniers patriotes, Bonchamps et ceux qui y contribuèrent ont accompli une grande action ; en gardant le plus longtemps possible ces mêmes patriotes hors d'état de nuire, les généraux vendéens, qui avaient alors le commandement, au-

raient rempli le premier et le plus simple de leurs devoirs de chefs d'armée. D'ailleurs on n'a jamais pu établir que cette incarcération prolongée et surtout les prétendus mauvais traitements qui l'auraient accompagnée eussent été infligés systématiquement au plus grand nombre. Haudaudine n'en a pas gardé le souvenir et Mocque-reau de La Barrie, qui dit avoir recouvré sa liberté seulement à six heures du soir, le 18 octobre, ne fait nulle mention de pareils excès ; pourtant il s'étend longuement — on le comprend de reste — sur toutes les violences qu'il a subies pendant sa détention<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nul plus que moi n'admire Kléber. Mais il ne faudrait pas à propos de cruauté ou d'autre chose, dépasser le but cependant et l'exalter exagérément, même aux dépens de la vérité historique, comme le font certains écrivains, dans un sentiment de mépris exagéré pour des hommes de la valeur de ses adversaires. Il serait aisé de rappeler combien ce vaillant a subi l'influence des représentants en mission, dont la férocité allait à l'encontre de ses sentiments personnels, j'en suis convaincu. On pourrait, sans chercher beaucoup, rappeler, les cruautés inutiles tolérées, tout au moins, par lui et accomplies avec sa complicité, sinon d'après ses ordres, dans le Pays de Retz, notamment, au mois de septembre 1793, c'est-à-dire avant la délivrance des prisonniers de Saint-Florent. « Le Port-Saint-Père a été entièrement brûlé, à l'exception de sept « ou huit maisons — écrivait, le 17 septembre, *Le Sant*, un patriote bon teint « qui avait suivi l'armée. — Une maison servant d'hôpital aux brigands, « qui avait beaucoup de malades, a été brûlée avec tous les malades. L'ordre « est de ne point faire de prisonniers et s'exécute strictement. Il y a deux « représentants du peuple à chaque division, qui font exécuter la loi... Enfin « cette colonne s'est rendue maître de Saint-Philbert, en fusillant quelques « brigands épars et brûlant des maisons. » (M<sup>is</sup> de l'Estourbeillon : *Notes et documents inédits sur les opérations des armées républicaines au Pays de Retz en 1793*, p. 13). On voit que nous sommes loin de l'histoire des obus tombant sur des meules de paille et incendiant le Port-Saint-Père, comme le raconte Kléber dans ses *Mémoires*. Barère à la tribune même de la Convention parlant au nom du Comité de Salut-Public était obligé d'avouer : « D'ailleurs, comme la vérité est le premier tribut que le comité doit à la « confiance dont la Convention l'a investi, il faut dire qu'une partie de nos « troupes n'a pas conservé dans sa marche les mœurs que doivent avoir les « armées de la République. — On a pillé à Torfou, en reconnaissant ce « poste et, pendant le pillage, les soldats ont été cernés et très-fortement « maltraités par les brigands » (*Rapport sur la Vendée*, lu à la séance de la Convention du 10 vendémiaire an II — 1<sup>er</sup> octobre 1793). A Torfou comme au Port-Saint-Père, c'était Kléber qui commandait. Tout cela je le veux bien, c'était par ordre des Représentants ; mais les généraux exécutaient. On

Une fois obéi l'ordre donné par Bonchamps, il fallut songer à faire passer sur l'autre rive l'infortuné général. Quatre hommes le placèrent sur un matelas, dans un carrelet de pêcheur et, grâce à ce hamac improvisé, on put le transporter sans trop de peine sur un bateau, jusqu'à La Meilleraye<sup>1</sup>. C'est là qu'il rendit le dernier soupir, presque en touchant le rivage. Je ne m'attarderai pas à discuter longuement les circonstances de sa mort, s'il fut blessé mortellement par un coup parti des rangs vendéens, ainsi que le prétendent certains historiens<sup>2</sup> ou même s'il fut empoisonné avec

se demande vraiment comment des hommes soucieux de leur honneur s'inclinaient humblement devant des volontés pareilles ! Voilà tout le secret des atrocités commises par les troupes républicaines dans l'Ouest. Si c'est là un effet de la subordination proclamée nécessaire de l'élément militaire au pouvoir civil, j'avoue à ma honte, ne pas apprécier beaucoup les bienfaits d'un pareil principe.

<sup>1</sup> Village sur la rive gauche de la Loire, dans l'île du même nom commune de Varades. Cette île n'est séparée de la terre ferme que par un bras de rivière alors absolument à sec et qui n'a d'eau que dans les plus fortes crues.

« <sup>2</sup> Bonchamps fut tué par une balle sortie des rangs royalistes, au moment où il se tournait vers eux pour leur donner des ordres. Elle était partie de l'arme d'un traître, placé à dessein pour mettre à mort quelques chefs vendéens. On ne connut que plus tard le coupable. Au retour de l'expédition d'Outre-Loire, un soldat aperçut un papier imprimé dans la poche de son compagnon ; il s'en empara et le porta à son capitaine. Celui-ci remit la pièce qui était un passe-port, au général Stofflet, qui fit arrêter celui sur lequel le passe-port avait été trouvé. C'était un déserteur et, pressé vivement, il convint qu'il avait été envoyé parmi les royalistes pour se défaire de leurs généraux, et qu'il avait tué en effet M. de Bonchamps. Ce soldat fut à l'instant fusillé. Il se nommait Husson ou Lusson » (*Note ms. de la Fontenelle de Vaudoré*, à la Bibl. de Niort, citée par M. Chassin : *Vendée Patriote*, III, 222).

« Ma grand'mère, M<sup>me</sup> de la Guérinière... s'empressa d'accourir près de lui (*Bonchamps à Saint-Florent*) et le trouva étendu sur un matelas. Quelques instants plus tard, elle lui présenta un bouillon et, à ce moment, se prit à fondre en larmes. Bonchamps, frappé de ce vif témoignage d'intérêt, saisit la main de ma grand'mère, et ajouta : « Ne pleurez pas, ma chère madame de la Guérinière ; je meurs de la main des miens. » « Ce fait m'a été souvent raconté par ma grand'mère, femme digne de foi. Quelle a été la pensée de Bonchamps ? S'est-il considéré comme victime de la jalousie qui dévorait les chefs de l'armée vendéenne ? C'est ce qu'il ne m'a point été donné d'éclaircir. » (*Lettre écrite le 25 août 1858, par M. de La Guérinière, maire de Saint-Florent, à M. Eugène Bonnemère*

des confitures ou du lait, comme je l'ai moi-même entendu raconter à Saint-Florent-le-Vieil, encore ces dernières années. Qu'il ait été tué par une balle égarée ou par celle d'un traître aposté parmi ses soldats, c'est possible à la rigueur, bien que je n'y croie pas ; qu'il ait été empoisonné, la chose me paraît invraisemblable<sup>1</sup>.

Dans toutes les graves conjonctures, lorsque les masses voient disparaître subitement l'un des personnages dans lesquels elles ont placé leur confiance, qu'elles se figurent destinés à jouer, à leur profit, un grand rôle dans la suite des événements, elles sont toujours portées, à tort ou à raison, à croire cette disparition entourée de mystères et à lui chercher une cause surnaturelle ou criminelle. Elles ne peuvent admettre qu'un tel homme ait pu tomber comme un simple mortel. L'histoire du Monde, depuis les époques les plus reculées, est pleine d'exemples de cet état d'esprit, qui se perpétue de générations en générations. Pour ne parler que de faits tout près de nous, que n'a-t-on pas dit au sujet de la

et publiée par celui-ci dans *Les Guerres de la Vendée*, édition de la Société des Publications populaires, p. 180. M. Chassin l'a aussi reproduite dans sa *Vendée Patriote*, III, 222).

Avant ces écrivains, l'historien Beauchamp avait déjà dit : « Bonchamps n'était même pas exposé au feu de l'infanterie ; ce qui fit soupçonner que le coup était parti de la main d'un traître. » (*Guerre de la Vendée*, II, 90).

M. Chassin paraît attacher quelque importance à ces opinions, et j'ai bien peur qu'ici il n'ait pas assez contrôlé la valeur de racontars sans portée. Si je ne connaissais ses habitudes d'impartialité, je croirais presque qu'il a, en cet endroit, inconsciemment cédé à son antipathie non déguisée pour la collectivité des généraux vendéens et leurs idées, et qu'il ne serait pas mécontent de leur imputer un crime aussi odieux que l'assassinat de Bonchamps. Après avoir dit son doute, il imprime en effet cette réflexion : « Que ne peut-on supposer, d'après ce que l'on sait de bien prouvé sur Bernard de Marigny, le commandant de la grande armée, le plus implacable ennemi des bleus et sur Joly, le promoteur de la première expédition militaire des insurgés de mars, le siège des Sables, l'un et l'autre fusillés par leurs coréligionnaires, sur les ordres de Stofflet et de Charette, eux-mêmes rivaux acharnés ? » (*La Vendée Patriote* III, 223). On dirait qu'il s'est rendu compte plus tard du soupçon qu'on pourrait avoir en le lisant ; par une contradiction bizarre, il a ajouté la très juste réflexion suivante en note à la lettre de M. La Guérinière, citée tout-à-l'heure : « Il ne faut pas prendre pour de l'histoire ces historiettes, multipliées par les historiens légendaires, qui diminuent leurs héros en cherchant à trop expliquer leur simple mort dans les combats. » (*Ibid.* note 1.)

mort des généraux Chanzy, de Miribel, Skobeleff, de celle du Prince Impérial, du comte de Chambord et de l'empereur Alexandre III, dont naguère l'Europe entière, angoissée, haletante, suivait l'agonie avec tant d'anxiété ? Quoi d'étonnant à ce qu'il en ait été de même pour les Vendéens, ces hommes au caractère à la fois défiant et crédule, portés à supposer autour d'eux des trahisons, en un pareil moment surtout, quand au milieu de leur détresse ils voyaient leurs trois principaux chefs blessés à mort presque en même temps ? Lescure aussi, ils le crurent victime d'un assassinat<sup>1</sup>. Les « récits légendaires » s'appliquent indistinctement à lui et à Bonchamps jusque dans leurs détails, et, en cherchant bien, on en trouverait de même au sujet de d'Elbée. M. de La Guérinière affirme que sa grand'mère a entendu Bonchamps lui dire : « *Je meurs de la main des miens.* » Mais cette dame était-elle bien sûre de ne pas se tromper ? Son petit-fils écrit, d'après elle-même, qu'elle était troublée à la vue de l'état du général, au point de fondre en larmes. Si l'on réfléchit qu'à ce moment Bonchamps parlait déjà difficilement, on est amené forcément à douter. Dans ses souvenirs, M<sup>me</sup> de La Guérinière a probablement confondu ce qu'on lui a dit alors, ou peu après, avec les quelques paroles prononcées par le blessé. Il ne faut pas non plus oublier que la lettre qui les relate a été écrite soixante-cinq ans après l'événement. Que si vraiment Bonchamps s'est exprimé de la sorte, je serais très enclin, pour ma part, à voir là un cri de découragement poussé par lui en envisageant la situation, où les agissements de certains membres du Conseil de guerre, l'avaient réduit, l'empêchant de faire sa diversion en Bretagne. Dans cet ordre d'idées, on comprend par-

<sup>1</sup> a Lorsque M. de Lescure fut blessé, ce fut par un transfuge, qui avait pris les armes avec les Vendéens. En 1794, cet homme était pris à Argenton le Château par les royalistes, qui le condamnèrent à mort, comme traître et espion. Au moment d'être fusillé, il déclara qu'il ne l'avait pas volé ; que c'étoit lui qui avait blessé à mort M. de Lescure à la Tremblaye. » (Comtesse de la Bouère. *Souvenirs*, 81). Que l'on veuille bien comparer ce récit avec celui de La Fontenelle, qui précède, et l'on verra que c'est le même fort appliqué à deux personnages différents. On ne saurait dire que l'un des écrivains a copié l'autre. Les *Souvenirs* de la comtesse de la Bouère ont été publiés seulement en 1890, époque à laquelle La Fontenelle était mort depuis longtemps.

faitement qu'il ait pu se dire, non sans raison, victime des siens ; car, dans sa pensée, son expédition sur la rive droite aurait écarté le désastre où il trouva la mort. M. de La Guérinière lui-même semble incliner vers cette interprétation.

Qu'importe, au demeurant, une discussion plutôt oiseuse. Ce qui est irréfutable, c'est que Bonchamps, qui parmi les autres généraux royalistes, tous si braves, s'était créé une place hors de pair par sa froide intrépidité et ses incomparables talents de stratège et de tacticien, a mis le sceau à sa gloire en sauvant les prisonniers républicains de Saint-Florent. Son nom demeure pour ce motif entouré d'une immarcessible auréole.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.



## ÉTUDES HISTORIQUES BRETONNES

---

LES

# PREMIERS BRETONS DU PAYS DE LÉON

---

Les premiers émigrés venus de la Grande-Bretagne que l'on découvre dans le pays de Léon ne semblent pas remonter au-delà des premières années du VI<sup>e</sup> siècle. Voici d'abord une famille insulaire de noble race qui vient avec ses clients, ses serviteurs, coloniser cette curieuse langue de terre noyée entre les vastes estuaires d'Aber-Vrac'h et d'Alber-Biniguet (ou Aber-Benoît) et que l'on nommait originairement Plouédiner. Mais après s'y être établis, les chefs de cette famille se vouèrent tous, les uns après les autres, à la solitude anachorétique. Le père appelé Tudoghilus ne quitta pas, il est vrai, le péninsule de Plouédiner : mais il s'y construisit un oratoire « entre les fleuves Bazlananda et Doëna dont les flots mêlés aux flots marins baignent les deux rivages de ce *plou*<sup>1</sup> » Bazlananda ou Balanant est le nom primitif de la rivière d'Aber-Benoît, et Doëna celui de l'Aber-Vrac'h. L'oratoire de Tudoghilus, situé au bord et sur la rive droite de Bazlananda, s'appelait Castel-Gollob (*Castellum Collobii*) ; ce nom de *castel* indique un établissement plus important qu'un simple ermitage. Les trois enfants de Tudoghil, deux

<sup>1</sup> Le *plou* c'est la colonie primitive, tribu et paroisse à la fois, fondée aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles dans la péninsule armoricaine par chacune des petites bandes ou groupes d'émigrés qui venaient alors de la Grande-Bretagne chercher sur le continent un refuge contre les désastres de l'invasion anglo-saxonne qui ravageait leur île.

filz Goëznou et Majan, uue fille Tudona, se vouèrent également à la vie solitaire et contemplative. Majan se contenta de passer le fleuve Bazlananda et se fixa sur la rive gauche en face de Castel-Gollob, en un lieu marqué encore aujourd'hui par la petite chapelle de Loc-Majan. Tudona alla à cinq lieues dans l'Est s'enfoncer dans la forêt *Douna* (la forêt *Profonde*) qui couvrait alors le territoire de Plouvien, Plabennec, etc., et Goëznou descendit plus bas sur la lisière de cette forêt, une lieue au nord de Brest : nous l'y retrouverons plus tard.

Un autre petit chef breton vint s'établir vers le même temps deux ou trois lieues au sud de Loc-Majan, dans le territoire de la paroisse actuelle de Lanrivoaré. Il s'appelait Romelius ou Romalius et sa femme Lætitia ; ces noms n'impliquent nullement une origine gallo romaine, car beaucoup de Bretons portaient des noms latins<sup>1</sup> ; Lætitia d'ailleurs n'est qu'une traduction du breton *Levenez*, et ce qui prouve que ce couple était breton c'est qu'il appela son fils *Guenhaël*, nom aussi breton que possible. Un jour que ce fils encore tout enfant, sept à huit ans au plus, jouait dans la cour (*atrium*) précédant la demeure de son père, le fondateur de Landevenec Gwennolé, faisant dans le Léon une expédition évangélique, vint à passer là avec plusieurs de ses moines ; il s'arrêta devant ce bel enfant et avec un bon sourire :

— Très doux fils, veux-tu venir avec nous servir Dieu sous l'habit monacal ?

— Très excellent père, je suis prêt à faire tout ce que tu m'ordonneras pour le service de Dieu.

Et l'enfant, sans rentrer à la maison, sans prévenir père ni mère, suit aussitôt Gwennolé. Celui-ci qui avait parlé par jeu à l'enfant, voyant sa constance à le suivre, veut le renvoyer à ses parents :

— Va, mon cher fils, je t'en prie, retourne dans la maison de ton père.

Mais Guenhaël s'y refusant absolument reste avec les moines. A la mort de Gwennolé (en 532), il fut abbé de Landevenec. Les

<sup>1</sup> Exemples : *Patricius*, S. Patrice l'apôtre de l'Irlande ; *Mansuetus*, évêque des Bretons au concile de Tours de 461 ; *Paulus Aurelianus*, premier évêque de Léon ; etc.



chartes de cette abbaye disent qu'une terre appelée *Languenoc* (aujourd'hui Lanvenec), située au sud de Lanrivoaré, était le patrimoine de Guenhaël, par conséquent le domaine de son père ; c'est là que Gwennolé trouva l'enfant et exerça sur lui sans le vouloir ce phénomène d'attraction instantanée et irrésistible,

Ce ne sont là que des émigrations personnelles, particulières, dont chacune pouvait au plus donner lieu à la fondation d'un *plou*. En voici une autre importante venue dans le Léon vers l'an 510, comprenant plusieurs bandes groupées sous les ordres d'un *tiern*<sup>1</sup> de la Cambrie appelé Withur, qui débarqua vraisemblablement dans l'estuaire de Bazlanant (Aber-Biniguél), et fonda immédiatement au sud de cet estuaire un premier *plou* qu'on appela, je ne sais pourquoi, *Telmedou* (aujourd'hui Ploudalmézeu). Withur ne resta pas là longtemps, il marcha vers l'est, ses compagnons le suivant et formant çà et là sur la zone du littoral un certain nombre de *plou* jusqu'à la rivière de Morlaix ; là fut établi au bord de la mer, dans un sol rocheux, un dernier *plou* nommé en raison de cette circonstance le *plou* des Pierres, *Plou Meinin*, en latin *Plebs Lapidea*<sup>2</sup>. On ne connaît ni le nom ni la situation des *plou* intermédiaires ; mais ils furent tous dès le principe placés sous l'autorité de Withur, formant ainsi une sorte de principauté qui justifie le titre de comte donné à ce *tiern*. Lui même, amoureux du calme et de la solitude, s'installa dans l'île de Batz ; c'est de là qu'il gouvernait, ou laissait se gouverner tout seul, son petit état.

Mais par quelles raisons, quelles circonstances fut-il amené à mettre ce petit état sous la protection, sous le patronage, en même temps sous la suprématie du roi de Paris Childebert I<sup>er</sup> ? Peut-être

<sup>1</sup> *Tigern* ou *tiern*, seigneur, prince ou roi breton, du breton *tig*, *ti* maison, comme du latin *domus* vient *dominus*, le seigneur, le maître de la maison.

<sup>2</sup> Notre source pour tout ce qui regarde Withur et saint Paul Aurélien, c'est la *Vita S. Pauli Aureliani* écrite en 884 par Wrmonoc, publiée en 1883 par M. Cuissart d'après un manuscrit de Fleuri sur Loire dans la *Revue celtique* V, p. 417 à 458. Il en existe un autre ms., écriture du XIII<sup>e</sup> siècle, à la Biblioth. Nat. (lat. 12942), dans lequel le mot *Lapidea* est glossé en interligne par le mot *Meinin*. du breton *mein* ou *men*, pierre. M. Cuissart (*Ibid.* p. 441) indique par erreur pour glose de *Lapidea* le mot *Amcinim*, qui, si je ne me trompe, n'aurait aucun sens et qui n'existe pas dans le manuscrit.

arriverons-nous à le savoir. Il serait trop long de le chercher maintenant : ce qui est sûr (nous en aurons bientôt la preuve), c'est que, sinon depuis son arrivée en Bretagne vers 510, du moins depuis 518 ou 520, Withur lui-même déclarait gouverner ce coin de terre sous l'autorité et par la volonté de Childebert. Malgré toute la puissance de Childebert, si Withur était resté dans son île de Batz sans recevoir la visite de l'homme dont nous allons parler, nous ne saurions rien de lui, même pas son nom. Cet homme, c'est l'apôtre et le premier évêque du Léon, saint Paul Aurélien. Un personnage de notre histoire aussi intéressant, aussi vénérable, doit être abordé et présenté de face.

Paulus Aurelianus naquit vers l'an 480 dans l'île de Bretagne, dans la Cambrie, dans le Glamorgan, dans cette sorte de péninsule du Glamorgan formant la partie méridionale de ce comté, comprise entre la rivière du Taf (vers Cardiff) et celle de Neath, péninsule où existait une ville romaine appelée *Bovium* (aujourd'hui Boverton) ; en sorte que, cette presque île formant comme un large promontoire en breton appelé *Pen* (tête), combinant ce mot avec le nom de la ville, on appela cette région en latin *Caput Bovium* et en breton *Pen Ohen*, qui signifie à la lettre : Tête, pointe, promontoire des Bœufs.

Son père s'appelait Perphirius, deux de ses frères Potolius et Notolius, sa sœur Sitofolla : notez le contraste de ces noms bretons avec *Paulus Aurelianus* tout romain. — Elevé par saint Iltud dans le monastère de Lan-Iltud jusqu'à seize ans, à cet âge avec le consentement de son maître Paul Aurélien s'en va au désert mener la vie anachorétique jusqu'au moment où il reçoit la prêtrise, c'est-à-dire jusqu'à trente ans ; il forme alors un petit monastère composé de douze prêtres, dont il est le chef. Peu après il est appelé par le roi Marc Conomor à diriger le service religieux de son petit royaume, et au bout d'un ou deux ans (*aliquanto tempore*), quand ce prince veut lui imposer l'épiscopat, il s'enfuit en Armorique (vers 512-513). Il ne débarqua pas d'abord sur le continent, mais à l'île d'Ouessant dans une baie appelée, dit sa Vie, *l'ortus Boum* (Port aux Bœufs, aujourd'hui en breton *Pors al Eugenn*). Il est intéressant d'examiner la composition de la bande

émigrée qui accompagnait saint Paul. En premier lieu, les douze prêtres de sa communauté dont l'hagiographe a même soin de nous donner les noms<sup>1</sup>. Quant aux moines non pourvus de l'ordre sacerdotal, saint Paul ne pouvait manquer d'en avoir avec lui, car il s'en trouvait toujours beaucoup dans les monastères bretons, mais comme ils étaient de moindre importance, on ne les mentionne pas. On se garde bien, au contraire, d'oublier les laïques : dans la compagnie de saint Paul il y en avait douze, nous dit on, tous très nobles, tous neveux ou cousins du saint. Chacun des douze était évidemment un père de famille menant toute sa famille avec lui : vrai clan dont le saint était le chef. Enfin ces émigrants avaient à leur suite pour leur service bon nombre d'esclaves, de familiers : au bas mot, la bande entière devait comprendre une centaine de personnes.

Suivant l'hagiographe, les douze et même les quatorze disciples de saint Paul dont il donne les noms ont tous été célèbres par leurs vertus, tous ont mérité d'avoir des églises sur leurs tombeaux (*memorias*) et sous leur patronage (*basilicas*). Malheureusement, il ne nous dit à peu près rien de l'organisation de la communauté, si ce n'est que l'abbé avait sous lui une sorte de lieutenant qui exerçait en son absence ou par son ordre la maîtrise (*magisteriale officium*) sur tous les autres religieux, office analogue à celui du prieur claustral dans l'ordre de saint Benoît ; ce maître des moines, lors du séjour de saint Paul dans l'île d'Ouessant, n'était pas prêtre, il s'appelait *Quonocus* ou *Toquonocus*, nom où l'on ne peut méconnaître saint Tégonec, très honoré encore dans le Léon.

<sup>1</sup> Voici ces noms qui pour l'histoire et pour la philologie celto-bretonne méritent d'être recueillis : il y en a quatorze parce que, outre les douze prêtres, Wrmonoc nomme un diacre appelé *Decanus* et le maître des moines qui n'était pas prêtre et dont le nom avait une double forme : *Quonocus-Toquonocus*. Trois des prêtres avaient également des noms à double forme, savoir *Woednovius-Towoedocus*, — *Toetheus-Tochicus*. — *Hercanus-Herculanus*. Un quatrième possédait un nom et un surnom : *Toseocus cognomine Siteredus*. Les huit autres se contentaient d'un seul nom, les voici dans l'ordre où la Vie de saint Paul les range : *Jahoevius* (Jaoua), *Tigernmaglus*, *Gellocus*, *Bretovennus*, *Boius*, *Winniauvus*, *Lowenanus*, *Chielus*. (*Vit. S. Paul. Aurel* cap. xi, *Revue Celtique* V, p. 437).

Saint Paul choisit pour y établir son *lann*<sup>1</sup> un lieu arrosé par une belle source entourée de roseaux ; là il éleva un petit oratoire muni d'un autel de pierre (*cum altari lapideo*) autour duquel ses moines improvisèrent leurs modestes logis (*tuguria*). Cette place s'appelle aujourd'hui encore Lampaul (le *Lann* de Paul) ; c'est le bourg chef-lieu de l'île d'Ouessant. Paul n'y resta pas longtemps, quelques mois, un an au plus (*aliquantum temporis*). Une voix divine vint bientôt lui ordonner de passer sur le continent pour y prêcher la foi chrétienne « à un peuple nombreux qu'il devait amener dans la voie de la vérité, dont il devait être le chef et le guide » Paul obéit de suite à cette voix et vint prendre terre sur la côte opposée à l'île d'Ouessant, au plus près du *plou* Telmedou. Il dut par conséquent aborder dans l'anse de Porsal et accosta d'abord un rocher appelé alors *Amach Du* qui pourrait bien être le *Roch Du* de Porsal. — Il établit son monastère dans les bois qui couvraient Telmedou, au lieu appelé aujourd'hui Lampaul-Ploudalmézeau. En même temps les laïques faisant partie de l'émigration s'établissaient çà et là aux alentours dans les sites qui leur plaisaient davantage ; un d'entre eux appelé Pierre, cousin du saint, installa son manoir, son domaine et son exploitation agricole dans le *plou* Telmedou sous le nom de la Villa de Pierre, en latin *Villa Petri*, en breton *Ker-Ber*, nom qui subsiste encore aujourd'hui, toujours attaché au lieu de ce primitif établissement<sup>1</sup>.

Paul Aurélien aimait fort son *lann* du *plou* Telmedou ; aussi y demeura-t-il plus qu'à Ouessant (*aliquanto tempore*), soit deux ans ou environ. Mais pour remplir la mission à laquelle l'avait appelé la voix divine, il fallait, s'il était possible, s'entendre avec le prince, le pouvoir quelconque qui régissait ce pays. Où trouver ce pouvoir ? Pour le découvrir saint Paul entreprend une sorte de voyage d'exploration, qui le mène tout le long du littoral du Léon jusqu'à l'extrême limite de ce pays sur l'Océan, vers l'est, c'est-à-dire, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Morlaix, où il trouva le *plou*

<sup>1</sup> *Lann*, monastère, colonie monastique fondée en Armorique par un groupe de moines bretons venus de la Grande-Bretagne.

<sup>2</sup> Kerber est en la commune de Lampaul-Ploudalmézeau, mais à 600 mètres seulement au nord du bourg de Ploudalmézeau.

Rocheux, *Plou Meinin*, et dans ce *plou* un guide pour le conduire près du comte Withur. Withur se trouvant alors dans l'île de Batz, Paul était allé trop loin vers l'est, il lui fallut revenir sur ses pas ; aussi sa Vie, nous dit-elle qu'en partant de Plou Meinin pour se rendre vers Batz, il suit un chemin public qui se dirige vers l'occident. Il trouva en état de ruine la forteresse romaine dans laquelle il devait établir plus tard le siège de son évêché. A ce moment il n'y fut pas longtemps et suivit son guide, avec qui il traversa en barque, entre Roscoff et l'île de Batz, le bras de mer nommé alors le *gué de Golban*.

Withur, quoique prince breton comme Gradlon, ne ressemblait nullement à celui-ci ; beaucoup plus christianisé et plus civilisé que lui, il vivait davantage par l'esprit ; le tracas du monde le lassait, il s'était aménagé dans l'île de Batz une petite retraite qu'il appelait son *Secret*. Paul l'y trouva occupé à faire une belle copie des Évangiles. Withur le reçut d'autant mieux qu'après s'être envisagés ils se reconnurent pour parents et s'embrassèrent avec effusion (vers 518<sup>1</sup>). Preuve évidente que Withur et la grosse émigration venue à sa suite sortaient de la Cambrie et avaient probablement quitté l'île sous le coup des ravages et de l'épouvante semée de tous côtés par les incursions saxonnes qui suivirent la grande défaite des Bretons à Natanleag, en 508.

Il convient de noter ici les principales émigrations cambriennes qui ont colonisé le pays de Léon. Dans le premier quart du VI<sup>e</sup> siècle nous en trouvons une autre presque aussi importante et tout à fait de la même origine, ayant pour chef un cousin de Paul Aurélien appelé Carenkinal, sorti lui aussi du pays de Penohen, « homme très puissant qui passa la mer avec multitude d'autres. » Outre les laïques qui suivaient Carenkinal, cette émigration comprenait une nombreuse troupe de moines ayant à sa tête un pieux abbé appelé Arthmaël (*Arzmaël*), nom qui est devenu en breton *Arzaël* ou *Arzel*, et en français *Armel*. Elle débarqua sur la côte

<sup>1</sup> Paul Aurélien ayant quitté l'île de Bretagne en 512-513, séjourné à Ouessant un an (514), puis deux dans son *lann* de Telmedou (515, 516), ensuite erré quelque temps sur le littoral du Léon, cette entrevue avec Withur peut être placée vers 517 ou 518.

ouest du Léon dans l'estuaire de la rivière Bazlananda ou Aber-Biniguet (Aber-Benoît), et de là descendant au sud fonda un *plou* important, au centre duquel Arzmaël établit son *lann*, ce qui fit donner à cette colonie bretonne le nom, encore subsistant, de *Plou-Arzel*.

Pendant que Paul Aurélien et Withur, après s'être reconnus pour parents, échangeaient leurs impressions, leurs souvenirs, un curieux incident se produisit. Le gardien de la pêcherie établie par Withur sur la côte de l'île de Batz entra dans la demeure du comte et pénétra jusqu'à lui pour exhiber la double pêche merveilleuse qu'il venait de faire, tenant d'une main un saumon de taille monstrueuse, de l'autre une cloche en bronze d'un très bon travail qui avait fait sous les flots un long séjour, car l'anneau destiné à la peudre était tout plein de vers marins et notablement rongé, altéré, soit par ces animalcules, soit par l'eau de mer<sup>1</sup>. Paul ayant examiné cette cloche ne put en retenir un sourire, Withur lui en demanda le motif :

— Le roi Marc Conomor (dit Paul), comme je vous le contais tout à l'heure, m'avait confié la direction du service religieux de son royaume (voir ci-dessus p. 428). Il avait dans son logis sept jolies cloches d'un son très doux, dont il usait pour appeler aux repas ses convives. Quand je le quittai pour venir en Armorique, je lui en demandai une à titre de bon souvenir. Il me la refusa... Eh bien, la voici. C'est Dieu qui me l'envoie par vous.

Withur s'empessa de la lui offrir. « Chez tous les peuples du continent latin, ajoute le biographe de saint Paul, cette cloche est connue sous le nom de *Longue-Fauve*, en breton *Hirglas*<sup>2</sup> et, « grâce aux mérites du saint, elle a par son application guéri bien des malades. » Ainsi s'exprimait, en 884, Wrmonoc. Mille ans après, c'est-à-dire aujourd'hui, la cloche existe encore. Elle est d'un alliage de cuivre rouge mêlé de beaucoup d'argent ; non fon-

<sup>1</sup> « *Clocam valde mirificam, cujus annulus, marinis plenus sanguisugis, perioratus atque ambesus erat.* » (*Vit. S. Paul Aur.* cap. xvii. *Rev. Cell.* V. p. 415.)

<sup>2</sup> *Hæc cloca per cunctos Latinorum populos Longifulva* (au-dessus de cloca, *Hirglas*) nomine noto vocitatur (*Id. Ibid.*, p. 446).

due au moule mais battue au marteau ; en forme de pyramide quadrangulaire avec deux grands côtés et deux petits ; hauteur 24 à 25 centimètres ; son ouverture dessine un quadrilatère long de 16 centimètres  $1/2$  dans le sens des grands côtés, large de 11 centimètres dans le sens des petits<sup>1</sup>. Relique vénérable de l'apôtre du Léon, elle est toujours à Saint-Pol, dans sa cathédrale.

La générosité de Withur envers saint Paul ne se borna pas à cette cloche ni même au texte des Évangiles qu'il venait de calligraphier dans sa retraite du *Secret*. Il lui donna aussi toute l'île de Batz et sur le continent une ancienne forteresse romaine dont les ruines n'étaient pas sans importance. Paul mit dans l'île son monastère principal, et dans la forteresse que l'on commença alors à appeler *Castel Paul*<sup>2</sup>, une succursale indispensable pour mener à bien la tâche — entamée de suite, longtemps poursuivie par lui, — d'extirper de cette terre le paganisme qui y avait conservé de fortes racines. Œuvre ardue : Paul y dépensa d'abord beaucoup de temps et d'efforts pour un résultat médiocre. N'ayant pas le caractère épiscopal, l'autorité lui manquait pour rallier en faisceau toutes les forces chrétiennes et leur imprimer une direction unique ; elle lui manquait de même pour tracer aux laïques des règles de conduite et condamner les superstitions païennes.

L'une des Vies de S. Paul Aurélien nous montre le Léon habité par deux races diverses ; pour réunir ces deux races une grande autorité morale était nécessaire. L'autre Vie écrite par Wrmonoc n'a pas ce mot des « deux races », elle a mieux, car elle les met en face l'une de l'autre quand elle dit : « *Tous les habitants du pays, voyant que la religion chrétienne n'existait pour ainsi dire pas dans cette contrée, allèrent avec leur chef Withur supplier Paul d'accepter l'épiscopat, afin de lui donner la force nécessaire pour convertir à la vérité tous ceux qui étaient dans l'erreur, pour leur imposer les mœurs prescrites par la vraie religion, et pour rétablir les droits de l'Eglise et du sacerdoce.* » — Si « tous les

<sup>1</sup> Voir pour cette description *Vie des SS. de Bret.*, d'Albert Legrand, édit. 1837, p. 194, note 2.

<sup>2</sup> Aujourd'hui encore, pour les Bretons, Saint-Pol de Léon s'appelle *Castel-Paol*.

habitants du pays » faisaient une telle démarche, il est bien clair que la religion chrétienne « existait » et même fortement « dans la contrée. » Mais ici « tous les habitants du pays » veut dire « tous les Bretons », et si « la religion chrétienne n'existe presque pas dans ce pays », c'est que les Armoricains indigènes sont presque tous païens : c'est le *populus diversi generis* de l'autre Vie de saint Paul.

D'ailleurs on eut beau prier, insister, supplier, conjurer le saint : il fut inflexible. Comme au roi Marc il répondit à Withur : — Avant d'accepter l'épiscopat, je quitterai ce pays. — Grand déboire pour toute la colonie bretonne, mais devant cette déclaration on n'insista pas. Withur, très fin avec sa douceur et sa piété, gardait encore un espoir. Un jour il alla trouver le saint et se prosternant devant lui comme Gradlon devant Gwennolé :

« Homme de Dieu, dit-il, depuis que le roi Childebert m'a donné, sous sa suprématie, le gouvernement de cette contrée, soit négligence, soit défaut d'envoyés dignes de confiance, soit toute autre cause, je n'ai eu avec lui, même par correspondance, aucune relation. Cependant pour régler plusieurs affaires j'aurais besoin de ses conseils. Je te donnerai une lettre contenant l'objet de mon message, close du scel de son anneau qu'il m'a remis comme marque de sa confiance. En voyant ce sceau il le reconnaîtra de suite, et tu me rapportera fidèlement ce qu'il aura répondu, soit de vive voix soit par écrit. »

Paul Aurélien ne voulut pas refuser ce service à Withur. Le message de celui-ci insistait sur la nécessité d'imposer l'épiscopat à Paul Aurélien et priait le roi de le renvoyer avec la dignité d'évêque de Léon. Peut-être Childebert n'avait-il pas un grand zèle pour la conversion des Armoricains. Mais comme ce nouvel évêque devait être sous la dépendance du métropolitain de Tours tout dévoué aux princes mérovingiens, le roi de Paris pensa que ce serait un agent de plus pour tenir les Bretons émigrés dans la ligne la plus convenable aux intérêts des Franks. Il entra donc dans les vues de Withur, et sans faire connaître au saint le message du comte, il lui adressa, sous forme de reproches, des plaisanteries un peu lourdes sur son défaut de charité et son



avarice, qui le portaient à enterrer son talent sans en faire profiter son prochain. Le pauvre Breton prenant ces reproches au sérieux ne savait où se mettre ; se jetant à genoux devant le roi, il se déclara prêt à toutes les satisfactions qu'on voudrait lui imposer.

— Alors, dit le roi, tu accepteras l'épiscopat.

Et mandant trois évêques qui se trouvaient de passage à Paris, il lui fit immédiatement donner, malgré ses protestations et ses larmes, la consécration épiscopale<sup>1</sup>.

La juridiction du nouvel évêque, créée à la requête de Withur, comprit naturellement toute la région gouvernée par celui-ci, du Keffeut ou rivière de Morlaix jusqu'à l'Elorn ; ses limites furent précisément celles gardées par le diocèse de Léon jusqu'en 1789. Cela résulte d'une tradition mentionnée par Wrmonoc, d'une forme aussi suspecte, je le crains, que les chartes de Gradlon du Cartulaire de Landevenec, mais dont il n'y a pas lieu de contester les indications géographiques. Selon cette tradition, Childebert aurait donné à saint Paul, pour sa mense épiscopale, cent trèves (*centum tribus*) ou domaines ruraux d'une contenance déterminée, répandus dans le pays de Léon proprement dit (*pagus Leonensis*) et dans le pays d'Ach (*pagus Achmensis* ou *Agnensis*), qui ensemble formaient précisément l'ancien diocèse de Léon. — Selon Wrmonoc, les chartes constatant ces donations étaient en 884 déposées sous la tête du saint dans son tombeau, et elles contenaient non seulement les noms des trèves données par Childebert mais tous leurs débornements. Si elles existaient encore, ces chartes n'enrichiraient peut-être guère la diplomatique mérovingienne ; mais pour la géographie historique de la Bretagne et pour la philologie bretonne ce serait un trésor.

Après cette histoire de la fondation de l'évêché de Léon, que l'on peut placer vers l'an 530<sup>2</sup>, il n'est plus question de saint Paul

<sup>1</sup> Tout le récit relatif à la consécration épiscopale de saint Paul Aurélien est dans la *Vita S. Pauli* de Wrmonoc, cap. xix, *Rev Celt.* V. p. 450-452.

<sup>2</sup> Après son entrevue avec Withur en 518, le saint dut employer une dizaine d'années à fonder et consolider ses deux grands monastères de Batz et de Castel-Paul, à en créer d'autres, à combattre laborieusement le paganisme, en résistant d'autre part aux instances faites près de lui pour l'élever à l'épiscopat, — ce qui met la fondation de l'évêché de Léon vers 528 ou 530 au plus tard.

jusqu'à sa mort, sinon pour dire qu'il détruisit les temples des idoles<sup>1</sup> et il n'est plus du tout question de Withur. Il mourut probablement peu après, et sa petite principauté fut absorbée par le royaume voisin de Domnonée, beaucoup plus considérable, dont nous verrons ailleurs l'origine.

Saint Paul maintint dans l'île de Batz son principal monastère ; mais pour la facilité des relations il dut placer sur le continent le siège de l'évêché. Ce siège fut précisément son second monastère, enclos dans les remparts de terres relevés, réparés, de la forteresse gallo-romaine, que les Bretons appellent encore Castel-Paol : c'est aujourd'hui Saint-Pol de Léon.

Le rôle de Paul Aurélien fut essentiellement celui d'un apôtre et d'un fondateur d'églises. Apôtre il détruisit les sanctuaires, les simulacres de la superstition idolâtrique, il convertit tout ce qui restait de païens. Il organisa dans tout son diocèse le service religieux, construisant de tous côtés des églises et des monastères<sup>2</sup>. Car la forme de son action, de son apostolat, de son organisation religieuse, fut constamment et complètement monastique ; s'il était une fois évêque, il était deux fois abbé (de Batz et de Castel-Paul) ; les fondations qui remontent à lui, qui portent son nom et dont le souvenir nous a été conservé, sont toutes des *lann* ; Lampaul d'Ouessant, Lampaul-Ploudalmézeau, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Guimiliau, ou des *mouster* ce qui est la même chose : Mouster-Paul en Plougar, etc.

Quoique la mission de saint Paul ait eu avant tout un caractère de propagande et d'organisation religieuse très déterminé, cet apôtre n'était nullement indifférent aux progrès de la civilisation matérielle. — Au milieu de la forteresse gallo-romaine où il mit le siège de son évêché, s'élevait un gros arbre creux renfermant une

<sup>1</sup> « *Destructa sunt igitur templa idolorum, Paulo doctore, per totam Britanniam* ». (*Vita S. Pauli Aurelii*, dans Boll. Mars II, p. 119).

<sup>2</sup> « *Destructis vero templis in cultu dæmonum fabricatis, diversas in circuitu ecclesias atque monasteria cultui divino mancipata construere jussit... Et quosdam volentes clementer ac benigne persuadens, quosdam autem nolentes districte feriendo corripuens, omnes tandem convertit ad veræ fidei unitatem.* » (*Vit. S. Paul. Aur.* cap. xx, *Revue Celt.* V. p. 452). — Le fameux dragon vaincu par saint Paul symbolise la défaite du paganisme

énorme quantité d'abeilles : saint Paul, quand il vint là pour la première fois, prit soin de diviser cette masse d'abeilles en essaims, qu'il lança dans différentes directions pour envoyer ces agiles fabricantes de cire et de miel porter leurs dons sur tous les points du pays. — Il chassa et renvoya aux forêts un ours et un buffle qui menaçaient et grognaient parmi ces ruines, et dont il désespérait de réduire la férocité. Mais il n'en fut pas de même d'une truie sauvage ou plutôt d'une laie (*sus silvatica*) qui couchée en ce vieux *castellum* romain allaitait toute sa portée pendue à ses trayons. Touché sans doute de ses vertus maternelles, le saint se plut à la caresser ; sous ces caresses la sauvagerie de la bête s'amollit et fit place à la douceur des mœurs domestiques. De cette laie domptée par saint Paul sortit une espèce superbe, longtemps connue en Bretagne sous le nom de *race royale des porcs*<sup>1</sup>.

En face de Paul Aurélien débutant par quatorze ans passés au désert, puis toujours itinérant, toujours agissant et, tout en gardant pour base de son action l'institution monastique, prêt à accepter tous les fardeaux, toutes les exigences, pour remplir le but assigné d'en haut à ses efforts : le triomphe de l'Évangile dans le Léon à demi païen, — en face de cette grande figure dont le mouvement et l'activité chrétienne sont la loi, plaçons, comme contraste, en ce même pays, un de ces vieux anachorètes fixés toute leur vie à la même place, absorbés dans la prière et dans la contemplation, les yeux perdus dans les profondeurs célestes, ignorant l'existence de la terre sur laquelle portent leurs pieds. Encore allons-nous voir ceux-là même, malgré leur extase, prendre leur part de travail, même matériel, dans l'œuvre de la colonisation bretonne.

Aux premières années du VI<sup>e</sup> siècle, un couple d'émigrants bretons avait abordé sur la côte nord du Léon encore déserte, et la

<sup>1</sup> « *Sus silvatica, cum suis natis circa ejus ubera lac suggendo suspensis, per manum ejus una cum suis delinita, ita fuit cuncto jure antiquæ feritatis expulso edomita, quasi ab annis prioribus fuisset domestica. Ex qua ejusque progenie innumera porcorum regis generis seges multos postea per annos est procreata.* » (*Vit. S. Pauli, cap. xi, Rev. celt. V. p. 443*).

pauvre jeune femme mettant au monde un enfant n'avait même pas eu là une goutte d'eau pour apaiser sa soif. Un riche Breton venu en ces parages quelques années après trouva le poupon si aimable qu'il en voulait faire son héritier; mais Goulven (c'était l'enfant) dès qu'il eut l'âge de raison, se tourna tout entier vers Dieu. — Tout jeune encore il se retire au désert; ce désert n'est autre que la place couverte de bois où ses parents (Glaudan et Gologuen) avaient jadis abordé. Là il bâtit une cellule de pierre basse et carrée, ce que les Bretons nomment un *Peniti*, pour y faire pénitence toute sa vie. Il s'enferme comme un reclus dans l'étroite enceinte de cette cellule<sup>1</sup>, où il prie nuit et jour, — d'où il ne sort que pour processionner et faire de longues prières à trois stations et trois croix dressées par lui dans les profondeurs de sa forêt<sup>2</sup>, — où il n'a pour toute société qu'un seul serviteur ou plutôt un compagnon de pénitence, saint Maden, qui ne cesse de prier et se macérer avec lui. — À ses autres macérations il joint le travail manuel et, comme tous les saints bretons de ce siècle, il tourna l'effort de son travail, contre les bois, les halliers, qui obstruent et stérilisent le sol. Quoique, livrés à leurs propres forces, Maden et son maître fussent pauvrement outillés pour une telle besogne, à force de temps et de patience ils finirent par nettoyer et mettre en culture un grand canton de la forêt voisin du Péniti, qu'on appela *Minihi sant Golveu*, Asile ou Domaine de saint Goulven<sup>3</sup>.

La fertilité de ce sol y appela bientôt des habitants qui continuèrent le défrichement de la forêt — car peu à peu arrivaient les émigrés bretons. Mais Goulven ne sortit pas pour cela de sa soli-

<sup>1</sup> Ce Péniti est représenté aujourd'hui par une chapelle de ce nom située à 700 mètres à l'ouest du clocher de la paroisse de Goulven.

<sup>2</sup> Selon M. de Kerdanet (édit. des *SS. de Bret.* d'Albert Legrand, p. 371 notes) l'emplacement des trois stations de saint Goulven était encore marqué en 1837 par trois croix dites en breton *Croaz Prat ar Vern*, *Croaz a Draon* et *Groaz ar Gouerven*.

<sup>3</sup> Dans cet Asile était un domaine donné par Goulven à son fidèle serviteur et représenté aujourd'hui par le village de Ker-Maden, situé à un quart de lieue au sud du bourg de Goulven.

tude et ne lia de relations qu'avec un paysan appelé Ioncor<sup>4</sup>, rude laboureur qui remuait profondément le sol d'un *plou* voisin dit Plou Enéour, récemment fondé dans le voisinage. Un jour Goulven s'adressant au fidèle Maden :

— Va trouver Ioncor notre ami, tu lui diras : Voici ce que Goulven te dit : « Pour marque de bonne et pieuse amitié, envoie-moi en présent la chose même que tu auras sous la main quand « mon messager t'abordera. » Toi Maden (continua Goulven), quoi que te donne Ioncor, tu l'en remercieras, et tu reviendras ici sans jeter un coup d'œil sur son présent avant d'être de retour au Péniti.

Maden trouva Ioncor défonçant la terre et conduisant sa charrue. Il fut d'abord fort embarrassé, n'ayant rien sous la main qui lui parût digne d'être envoyé à Goulven. Tout à coup se décidant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » dit-il ; en même temps, prenant de chaque main sous le soc de sa charrue trois pleines poignées de terre, il les déposa dans le giron de Maden et lui dit de les porter à son maître. Maden part et se hâte. Bientôt il faut ralentir le pas. Sur sa poitrine il sent un poids qui l'opresse et fait craquer sa tunique. Il n'y tient plus, il jette sur le présent de Ioncor un coup-d'œil furtif. Les trois doubles poignées de poussière étaient devenues un gros lingot d'or. — Juste et véridique symbole des bienfaits portés à l'Armorique par les moines et les émigrés bretons. En détruisant les forêts, les brousses, les halliers, en défrichant et cultivant le sol, ils en tiraient des trésors. Vile poussière tant qu'elle demeurait inerte et inculte, — sous le soc de leur charrue cette terre devenait or.

Goulven le solitaire était-il prêtre ? Rien dans sa Vie ne porte à le croire, selon cette Vie, il est vrai, on le fit dans sa vieillesse évêque malgré lui ; mais on a, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, beaucoup d'exemples de laïques promus à l'épiscopat sans avoir passé par la prêtrise. Et d'ailleurs il fut si peu évêque. A peine eut-il ouï le bruit du monde, — assourdi par ce vacarme, effaré de la responsabilité de

<sup>4</sup> « *Ioncorus*, quod nomen sonat *Mirans* » (*Vit. S. Golv.* § 14. Ce nom subsiste encore en Bretagne sous la forme *Joncour* et *Le Joncour*.)

sa charge, il se démet et s'enfuit. Crainte d'être rattrapé par ses diocésains, il quitte le Léon et même la Bretagne d'alors, gagne d'un trait la Marche gallo-franke, se cache dans un coin perdu de l'évêché de Rennes le plus solitaire possible<sup>1</sup>, construit un autre pénitenti et recommence dans une autre forêt sa rude — et délicieuse — existence d'ascète, d'anachorète, dont il ne saurait se passer.

ARTHUR DE LA BORDERIE,  
*Membre de l'Institut.*

<sup>1</sup> On voyait naguère encore les ruines de son ermitage dans le bois de la Motte-Mérioul, paroisse de Saint-Didier (Ille-et-Vilaine). Voir d'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. 1618, p. 40-41, et Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'Archidiocèse de Rennes*, III, p. 517-518, cf. I, p. 323.



AUTOUR DE L'AFFAIRE LA CHALOTAIS



JACQUES HÉVIN & LE DUC D'AIGUILLON



DOCUMENTS INÉDITS

1764-1768



Mémoire pour le sieur Hévin de la Thébaudière.

PREMIÈRE PARTIE

*Suite*<sup>1</sup>.



Mes ennemis, au moment de voir échouer leur projet, mirent en usage de nouveaux moyens pour en étendre le succès ou pour justifier de l'entreprise qu'ils avaient faite. M. le Prêtre fut choisi et me dit dans une conversation chez lui, qu'il présuait de ma part une lettre au Ministre préalable, à la reprise que je comptais faire de mes fonctions ; et, sur ma réponse il me conseilla d'attendre par respect la lettre que m'écrivait le Ministre, et j'en eus la crédulité.

Assuré du parti que j'avais pris de temporiser en ce qui regardait la police, et assuré de la déférence à cet avis, le major Audouard s'occupe en secret à faire des charges contre moi à cette époque ; il ameuté les gens qui lui sont dévoués, il traîne les suppôts de son

<sup>1</sup> Voir la livraison de mai, ci-dessus, p. 330 à 336.

instigation chez M. Le Duc, les lui fait interroger. Ceux qui refusent de certifier des faits qu'avait arrangés l'imagination échauffée du major, il les menace de perdre leur état, comme le fut le nommé Poullain, concierge de la ville, il fait les plus effrayantes menaces à ceux qui révéleraient le résultat de cet interrogat (*sic*), enfin dans le moment même où M. l'intendant m'exhorte à temporiser, cet homme Audouard ose charger mon administration, il attaque de faux ma déposition, et l'a dit combinée à l'effet, dit-il, de jouer un rôle dans les affaires générales de la Province. L'époque de ces nouvelles charges est la même que celle de ma déposition à peu près ; elles sont faites sur mon projet de reprendre mes fonctions à la police et d'aller auprès du Ministre travailler à ma justification. C'est M. Le Duc qui entend les témoins, après avoir déclaré cette affaire, étrangère à sa partie, ne vouloir s'en mêler, et du ressort uniquement de M. l'intendant ; elles sont faites par le major Audouard, alors subdélégué de M. l'intendant ; lorsque ce magistrat m'exhorte à temporiser, elles sont évidemment ou récriminales ou justificatives du procédé de mes ennemis qui jusqu'alors avaient pu négliger d'envoyer au Ministre des charges contre mon administration.

Dans le premier cas, elles me fournissent l'occasion de poursuivre par les voies de droit le major en présence de M. le Duc à la cour des Pères (*sic*), le major était, sans doute, sans droit ni qualité dans ses recherches dès que cette affaire était étrangère à M. le Duc, et que le major n'avait point d'ordre de M. l'intendant dont il était encore subdélégué. Or, M. l'intendant ne pouvait lui en avoir donné, dès que ce magistrat m'exhorte à temporiser et qu'il vient nouvellement d'écrire à la communauté de Rennes n'avoir nulle connaissance de mon affaire : il répondait par cette lettre aux officiers municipaux qui l'avaient prié de s'intéresser à moi. Donc le major était sans droit ni qualité, et justement exposé à mes poursuites : mais en lui supposant les ordres d'agir, il était incompétent, et il devait se récuser, il ne pouvait connaître de mon affaire, dès que j'avais déposé de lui, et de plus, à raison de l'ancienne inimitié. J'en usai ainsi à l'égard de sa destitution qu'on m'avait chargé de poursuivre ; je me suis recusé moi-même. Au surplus, en le sup-



posant compétent à faire ces diligences, il devait attendre les plaintes et non pas les provoquer.

Dans le second cas, c'est-à-dire celui où l'on aurait négligé d'envoyer des moyens contre moi relatifs à mon administration, je demeure d'autant justifié, et en faisant tomber les inculpations relatives aux soupçons sur les états de dépenses comme je le puis faire, l'ordre du Roi doit tomber de droit. La précipitation avec laquelle ces charges ont été faites sans savoir les motifs dont j'eusse pu me servir pour ma justification, sur un ordre exécuté depuis 21 mois et le mystère (*sic*) qu'on voulait qui eut été gardé de ces recherches, toutes ces réflexions dénotèrent assez volontiers que les démarches de mes ennemis en cette rencontre étaient particulièrement pour leur justification.

Au surplus l'intérêt qu'on a pris, et l'artifice employé près de moi pour m'empêcher de reprendre mes fonctions à la police, la violence d'une autre part auprès des supports de cette instigation pour leur faire convenir ce qu'ils refusaient de certifier, les circonstances où ces charges ont été faites décèlent la récrimination. En effet, on ne fait pas en 1766 des recherches nouvelles contre moi, lorsque je réclame une partie de mes droits du commissaire du Roi et que je borne mes démarches dans la Province pour ma justification ; en 1767, au contraire, que j'ai déposé de l'entretien du Major chez moi, et que je porte mes regards jusqu'au pied du Thrône pour la reprise de quelques autres de mes fonctions, et pour ma justification, cette épée suspendue sur ma tête pour toute espèce de démarche indiscrete vient fondre sur moi, et j'essuie de nouvelles persécutions. D'un autre côté, privé en 1766 de mon état à la ville pour ces soupçons que je n'ai pas voulu démentir par les faits contre M. de la Chalotais, et l'on marque la cause de ma disgrâce par des reproches sur mon administration ; de même en 1767 on veut me punir de la déposition dont on s'est plaint, on attaque par une suite de procédés mon administration, et l'on veut me priver de mon état à la police, c'est donc toujours le même plan d'attaque et de défense, le même bras qui me poursuit et le même esprit qui fait agir aussitôt qu'il retrouve des causes relatives à lui.

Mais de ces nouvelles démarches faites contre moi, il résulte deux

conséquences aussi importantes l'une que l'autre ; la première est qu'au jugement même de mes ennemis, l'ordre du Roi ne pouvait m'être opposé comme une barrière à la reprise de mes fonctions à la police et que leurs moyens contre moi étaient trop faibles pour maintenir l'exécution des ordres du Roi du 9 mars 1766. En effet, s'ils n'avaient pas été convaincus de cette vérité, ils n'en auraient pas appelé à de nouveaux moyens contre moi, et ils n'eussent pas eu besoin de ruses à cette dernière époque pour m'arrêter dans mon projet, ils n'étaient pas, assurément, assez bien intentionnés pour moi, pour m'empêcher de faire une faute, si la reprise de mes fonctions à la police m'eut exposé.

La seconde conséquence qu'il résulte du procédé de mes ennemis, est la preuve des vérités que contient mon rapport sur l'entretien du Major chez moi, et qu'il attaque ; il me menace à cette époque d'une épée suspendue sur ma tête pour toute espèce de démarche indiscrete. Je dépose, je m'adresse au Ministre pour ma justification : les menaces du Major se réalisent, n'est-ce pas par un effet involontaire vérifier le projet de m'empêcher de tendre à ma justification et justifier tout le contenu dans mon rapport. Il est indivisible ce rapport et il a précédé l'effet des menaces ; tous ces faits vont prendre un nouveau degré d'évidence, en avançant dans le récit de quelques autres pratiques du Major et de ses adhérens (*sic*).

Les charges closes, on détache sur le champ deux particuliers pour me prévenir du contenu de ces charges, de leur horreur, et les supplots des précautions qu'on avait employés. Le s<sup>r</sup> Arrot, quoique étranger aux opérations du cabinet où se tramait ma perte, le s<sup>r</sup> Arrot que je ne nommerai que parce que c'est de lui que je tiens ma plus forte connaissance, me vient successivement deux fois dans le même jour, et je vais rapporter en substance le résultat de sa conversation.

« Vous êtes un homme perdu, les charges contre vous doivent  
 « partir demain, craignez un enlèvement de votre personne, la  
 « perte de votre État, il ne vous reste qu'une ressource, c'est celle  
 « de faire à l'instant démission de vos offices, je suis chargé de  
 « pouvoirs suffisants pour la recevoir, et vous assurer qu'en ces  
 « conditions, les charges contre vous seront supprimées. »

Le témoignage de ma conscience me fit pour la seconde fois résister à la tentative de faire sceller une honte de ma propre main ; je jugeai bien que les dernières inculpations étaient encore trop faibles pour servir utilement les vices que l'on se proposait depuis si longtemps, puisque l'on avait besoin de recourir à des tempéraments et à des menaces ; cependant je pris le parti de la fuite pour mettre ma liberté à couvert et celui en même temps d'écrire à M. le comte de Saint-Florentin pour le supplier de ne pas se laisser prévenir avant de m'avoir entendu.

Le 29 décembre dernier arriva enfin la réponse du ministre aux deux lettres que j'avais eu l'honneur de lui écrire, elle est exactement dans l'esprit que l'on avait de donner de l'exécution à l'ordre du roi, et de l'étendre jusque sur mes fonctions de Police. Ce ministre m'accorda, d'une part, l'agrément que j'avais demandé à M. le duc d'Aiguillon et à M. Dagai de venir travailler à ma justification, et de l'autre il me donna la faculté de me rendre à la suite de la Cour où il promet de m'entendre sur les soupçons qu'on peut avoir sur mon compte.

Quoique les peines ne s'étendent point qu'il n'a été rien prononcé sur l'exercice de mes fonctions à la police et que Sa Majesté n'a même pas cru l'avoir à faire depuis les nouvelles charges faites contre moi, les facultés que me donne le ministre de travailler à ma justification avec l'assurance d'être entendu, suspendent néanmoins la reprise de ces fonctions et doivent suspendre tout homme délicat, du moins jusqu'à ce qu'il se serait présenté pour être entendu, qu'il est servi ses moyens et placé dans le cas de l'absoudre par la poursuite de ses délateurs, ou dans la circonstance présente, par le silence du ministre sur les accusations ou délations.

Au moment où je préparai mon départ pour me rendre auprès du ministre, il m'est rapporté que l'on fait mes charges vendibles (*sic*), que les conditions en sont faites au sieur GRAVÉ, et que je vais porter dans le cabinet du ministre la démission que j'avais refusé de donner volontairement de mes offices.

Ce n'est donc plus un doute que le parti était pris de me déposer à quelques prix que ce fut, et mes ennemis, s'érigeant en juges

sur mon état, n'attendent pas même pour en disposer la décision du ministre ni du roi, et commencent d'abord par s'assurer d'un acquéreur ; leur crédit et la crainte de voir prendre encore les moyens dont je devais user pour ma justification et pour éclairer la religion du ministre sur l'origine et les suites de cette affaire comme une preuve nouvelle du désir qu'il m'avait supposé de vouloir jouer un rôle dans les affaires générales, ces différentes considérations me décidèrent encore à temporiser sur l'entreprise de ma justification.

La communauté impatiente de ne pas voir le terme de mes malheurs, prévint au mois de juin dernier mes démarches auprès du Ministre, et elle écrivit à toutes les puissances auxquels (*sic*) les intérêts de la Province sont confiés pour les supplier d'interposer leurs bons offices auprès du Roi à l'effet de voir révoquer cet ordre si fatal à mon repos et à ma fortune. De mon côté, j'ai depuis, servi les moyens de ma justification sur tous les objets qui sont venus à ma connaissance, tant par rapport à l'affaire générale de la Province où l'on a cherché à me compliquer (*sic*) à deux différentes époques, que relativement à mon administration qui a essuyé de pareilles épreuves à deux différentes reprises ; j'ai demandé qu'au cas qu'il restât (*sic*) quelque incertitude sur mon compte, qu'il me fut donné connaissance de mes accusations et de mes accusateurs, ou du moins d'être renvoyé dans les tribunaux de justice ordinaire ; au Présidial de Rennes où mes causes tant civiles que criminelles sont commises en ma qualité de maire selon les règlements et ou par le feu d'une instruction légale je puis me laver publiquement des accusations téméraires dont on a pu charger mon honneur ; enfin je me suis présenté aux audiences du Ministre pour être entendu, mais j'ai suffi, il est saisi de mes moyens, et dans lesquels je fais voir en finissant que des dernières accusations il ne reste même rien qui puisse arrêter mon projet de reprendre les fonctions dont l'ordre ne m'a point privé, et dès que le ministre tarde de prononcer sur mon sort, je suis en droit, dans les circonstances actuelles, de croire que mes accusateurs, sont à ses yeux, plus coupables qu'ils n'avaient voulu me le faire paraître.

Privé de mon état depuis près de trois ans, je le suis de la ma-

jeune partie de mon revenu, je suis d'ailleurs épuisé par les dépenses considérables où m'a jeté cette malheureuse affaire, et mes facultés ne me permettent plus de faire de nouveaux frais. Dans une position aussi triste, je me vois donc forcé d'abandonner pour un temps les suites d'une affaire qui m'importe le plus de me contenter d'une partie de l'état auquel j'étais attaché.

Parce qu'il me fournissait, plus que tout autre, l'occasion de servir le Roi et la Patrie, et je ne vois enfin, d'autre parti à prendre que celui d'aller m'occuper à cette portion que la première douleur avait suspendu au moment de l'ordre fatal et qu'il m'a laissé comme un moyen pour regagner la confiance, plus certain que celui de l'éclat par la poursuite de mes ennemis et par la voie de l'impression de tous ces moyens de justification.

## SECONDE PARTIE<sup>1</sup>

### *Premières accusations*

Soupçons d'avoir administré les états de dépense que coûtait à la communauté de Rennes l'entretien de l'hôtel du commandant formés sur mon état à la ville et renfermés dans l'esprit de M. le duc d'Aiguillon : 1<sup>o</sup> par le refus de la communauté de me consentir alors ses témoignages de sa reconnaissance pour être adressé à M. le duc ; 2<sup>o</sup> par la déclaration hasardée du trésorier de la ville aussi accusé d'avoir ouï dire à M<sup>rs</sup>. de Kersalaun et de Montreuil tenir un état de ma main ; 3<sup>o</sup> par mon refus de démentir la conduite qu'on me supposait en donnant des faits contre M. de la Chalotais.

La preuve que ces soupçons ont été les seuls motifs de ma disgrâce c'est : 1<sup>o</sup> que je porte des témoignages de confiance de M. le duc, jusqu'au moment, pour ainsi dire où ces soupçons ont pu prendre naissance ; qu'à cette époque même, j'ai été exclu de la table de M. le duc, lorsque j'étais invité à toutes les autres et notamment à celle de M. l'intendant, ; 2<sup>o</sup> que j'ai été obligé de laver ces soupçons à cette époque encore, en écrivant à MM. de

<sup>1</sup> Dans cette deuxième partie, je n'ai retenu que les accusations qui m'ont paru intéressantes.

Kersalaun et de Montreuil et dont j'ai fait mention des lettres dans mon mémoire au Ministre ; 3° par l'entretien du major chez moi au commencement de 1766, et dont la vérité du rapport se trouve vérifié par les pronostics qu'il contient, et qui se sont réalisés depuis le rapport, lequel rapport, eut pû encore être justifié par différents témoignages si ma politique n'eut cru devoir se taire en cette partie.

R. Il est injuste de me rapporter la connaissance donnée de ces états : 1° parceque l'on ne pourra jamais administrer la preuve qu'ils sont de mon fait ; 2° parcequ'ils sont à la disposition de tout le monde, ils sont au greffe de la ville, à celui de l'intendance et chez le trésaurier de la ville ; 3° parceque le S<sup>r</sup> Boucher a été démenti par lettres des Magistrats que l'on vient de citer, il n'avait hasardé ce propos que pour sa justification et dans le secret du cabinet. Enfin parceque j'ai fait ce qu'il a dépendu de moi pour démentir ces soupçons par la lettre que je me suis efforcé de faire signer aux officiers municipaux en témoignage de leur gratitude.

*Autres chefs imaginés pour faire illusion sur les motifs de  
l'ordre du Roi et relatifs à mon administration*

Le caractère des accusations suivantes, le mystère que l'on s'est obstiné à m'en faire et les autres pratiques mises en usage, l'époque où elles ont été faites, savoir plus de 4 ans après la date des faits, au moment des révolutions de la province directement sous un autre intendant, après la mort de M. le Bret témoin de ma gestion, sans jamais s'être élevé contre. Enfin l'entretien encore du Major, tout décèle que ces moyens n'ont été qu'un prétexte pour me punir des soupçons dont on vient de parler.

II

Négligence dans mes devoirs ou absences fréquentes. R. Le témoignage de la Commune (*sic*) celui de mes supérieurs suffisent pour me justifier de cette accusation. D'ailleurs les charges de maire créées, le plus souvent, avec celles de lieutenant de Sa

Majesté dans les villes de l'intérieur du Royaume, l'ont été avec toute espèce de compatibilité d'état et de domicile, et M<sup>e</sup> Baillon, mon prédécesseur, a été tout à la fois maire de Rennes, Intendant domicilié de la Rochelle, et souvent absent pour ses affaires personnelles sans qu'on lui ait fait un crime.

### III

Il y a eu collision entre le député de la ville à la suite du procès des octrois et le s<sup>r</sup> Le Boucher, fermier des dits octrois, et j'en ai tiré avantage : la preuve de ce fait résulte : 1<sup>o</sup> d'un certificat qu'a dû donner l'avocat du fermier qui atteste n'avoir besoin de le faire étant d'accord avec le député ; 2<sup>o</sup> cette preuve résulte du silence qu'a gardé le député sur les soumissions qu'il avait à plus haut prix que celui auquel le bail a été porté ; 3<sup>o</sup> d'un acquiescement que le député a donné au jugement rendu. On se sert encore de quelques autres moyens de la même espèce comme propos vagues rapport de malignité du sieur de Coniac, témoin récusable et récusé d'avance par la loi, mais on ne connaît pas encore parfaitement ces derniers moyens.

R. — Pour repousser victorieusement cette accusation qui n'est que trop spécieuse, il est important d'établir les qualités des parties, mes pouvoirs, rétablir en substance la cause et jeter les yeux sur le compte final que j'ai rendu à la communauté le 9 août 1762, aussitôt ma gession finie. Enfin réfléchir sur l'époque où m'est faite cette accusation, et l'on verra si réellement elle est le motif de l'ordre du Roi le 9 mars 1766.

J'étais député de la Communauté de Rennes à la suite de différentes affaires qu'elle avait à Paris : 1<sup>o</sup> pour celle qu'elle avait au Conseil par opposition au précédent arrêt rendu en icelui qui réduisait le bail des octrois pour toutes charges 90 000 liv. au lieu de 114 500 liv. prix de l'adjudication.

Mes premiers pouvoirs furent réduits à solliciter pour la Communauté ses requêtes et mémoires dans l'affaire des octrois, et c'est sous ceux-là que le Conseil m'a connu par délibération du 18 novembre 1761. Elle accrut mes pouvoirs sur cette partie, elle

m'en donna de généraux et dont je me suis servi pour son plus grand avantage.

2° J'étais chargé par la Communauté d'opposer aux lettres de provisions que sollicitait le s<sup>r</sup> Le Boucher de la charge de trésorier de la ville. La Communauté me donna encore quelques autres affaires ; je m'en suis acquitté, mais comme elles n'ont point de relation à celle-cy, il n'en sera pas fait mention.

L'opposition aux provisions du s<sup>r</sup> Le Boucher, éleva un procès effroyable au Parlement de Rennes entre l'acquéreur et le résignataire. D'un autre côté l'opposition en elle-même exposait le Conseil de la Communauté aux plus grands évènements, parce que cette opposition ne pouvait se soutenir dès que la Communauté n'aurait pas les facultés de réunir à un corps cet office, et M. l'Intendant, alors à Paris, n'eut rien de plus pressé que de me charger d'arranger cette affaire avec le s<sup>r</sup> Le Boucher.

Je fus conduit par l'avis des avocats, dont les différentes consultations furent déposées au bureau de la ville avec mon compte rendu, le parti qui me fut indiqué, fut celui de me laisser forclore, afin de n'avoir pas l'air de demander grâce et de voir le s<sup>r</sup> Le Boucher à l'effet de lui représenter qu'il n'eut pas été honnête, en entrant dans une compagnie, de l'écraser par une demande de dommages intérêts. Je piquai sa générosité et la preuve que ce parti a été agréable à la Communauté et à M. l'Intendant, c'est que je n'ai jamais eu de reproches sur l'évènement.

Pour traiter avec le s<sup>r</sup> Le Boucher, comme je viens de le dire, il fallait se voir, le s<sup>r</sup> de Conniac, qui alors ne quittait point ma maison, vit le s<sup>r</sup> Le Boucher venir me rendre ce que l'honnêteté lui dictait à mon égard, mais ces démarches n'étaient relatives qu'à l'affaire de l'opposition, et c'est une méchanceté que de les rapporter à l'autre objet ; la preuve contraire est que la collusion dont on parle n'était pas nuisible dans l'affaire des octrois, que le fermier et moi avons aussitôt cessé de nous voir, et qu'il ne m'a jamais pardonné la perte de 17,500 l. que je lui ai fait faire sur l'arrêt qu'il avait obtenu et que j'ai fait réformer.

L'affaire des octrois avait essuyé différents jugements et toujours au désavantage de la Communauté. Lorsque je me chargeai d'aller



la solliciter, le dernier arrêt était tout de la main de M. le Contrôleur général en marge des requêtes des parties, il avait été rendu en marge des requêtes de M. l'Intendant, et ces premiers échecs prouvent d'abord que la cause était au moins douteuse, qu'elle avait été examinée de près et il est injuste de m'en faire répondre des événements.

. . . . .

#### IV

Qu'il a été refusé un passe-port dans les bureaux du s<sup>r</sup> Hévin à un soldat ou matelot faute d'avoir 24 s.

*Deuxième et nouvelles accusations dont le 1<sup>er</sup> chef est encore relatif aux affaires générales de la Province et sur la cause des nouveaux désagréments que j'ai essués.*

Ma déposition sur l'entretien du Major chez moi au commencement de mars 1766 a été combiné pour jouer au rôle dans les affaires générales de la Province : elle est fause en elle-même.

R. — Lorsque je fus frappé de l'ordre du Roi, ma famille vint prendre part à ma disgrâce, et m'interrogea d'amitié sur les motifs qui pouvaient y avoir donné lieu. Je rapportai la conversation antérieure du Major, antérieure de quelques jours à cet événement. Le chevalier du Nodai, mon cousin, fit part à quelques autres des bffres que le major m'avait faites et en 1767 lorsque le Parlement informa des faits relatifs aux magistrats dont le Roi a déclaré l'honneur n'être point compromis, le chevalier du Nodai fut indiqué au substitut du Procureur-Général par le sieur du Breuil, que je connais pas. Le s. du Nodai m'indiqua, et je ne nommai personne dans ma déposition, je n'indiquai pas même d'autres témoins du même fait que je connaissais. Je n'ai donc pas combiné cette déposition pour nuire ; les pronostics qu'elle contient et qui se sont réalisés, justifient des vérités qu'elle renferme, et le témoignage qui pouvait y être ajouté en constaterait de plus en plus la vérité.

Autres chefs. — Relatifs encore à l'administration du s<sup>r</sup> Hévin imaginés pour se venger de sa déposition et des démarches qu'il

faisait alors près du Ministre, démarches qui lui avaient été défendues dans l'entretien du Major du commencement de mars 1766

. . . . .

## II

Le s<sup>r</sup> Hévin a pris un intérêt particulier dans les adjudications à la charge de la ville et notamment à celle faites au s<sup>r</sup> La Grée.

Le s<sup>r</sup> Hévin n'a jamais pris d'autre intérêt dans ses adjudications à la charge de la ville qu'en celle faite au s<sup>r</sup> La Grée. La communauté y a bénéficiée de plus de 20 000 l. on est en état de le prouver ; le s<sup>r</sup> Hévin n'est jamais entré dans cette adjudication que par un événement singulier et il en est sorti aussitôt qu'il a pû.

## III

Le s<sup>r</sup> Hévin a dépouillé des mendiants à son profit.

. . . . .

## IV

Le s<sup>r</sup> Hévin a dû disposer de plusieurs effets appartenant à la Communauté.

. . . . .

## V

Le s<sup>r</sup> Hévin a dû retenir le salaire des ouvriers de la ville et notamment du menuisier Dimet.

L'on voit dans ces dernières accusations, il n'en est aucune qui dût m'arrêter dans la reprise des fonctions dont l'ordre du Roi ne m'avait pas privé ; dans les unes ni dans les autres, il n'est aucun motif suffisant pour me priver de mon état si on les examine en détail : l'on voit qu'elles ont été accumulées sans choix, sauf à leur donner ensuite de la vraisemblance par des effets surprenants

et c'est ce dont on est certain, soit en appelant pour les accrédi-ter les gens les plus vils et les moins dignes de créance, tels que les valets de ville qui ont cent fois été punis de prison pour réprimer leur infidélité, mais enfin on ne peut me juger sans m'entendre, sans que je connaisse une accusation et sans discuter les suppôts qu'on y a appelé.

Le s<sup>r</sup> Hévin vient d'apprendre que le s<sup>r</sup> Le Broc s'est occupé encore, la semaine dernière, à perfectionner les charges contre lui; qu'il a envoyé chercher un ancien commis dudit sieur. Il l'a interrogé. Cet homme est accusé gravement par le public. Il a été expulsé de chez le sieur Hévin et il est en ce moment en instance liée au Présidial contre lui. Tels sont les gens que l'on choisit contre le s<sup>r</sup> Hévin; et ce qui paraîtra toujours singulier, c'est que le major qui est accusé et poursuivi par tous les honnêtes gens, est à l'abri des ordres du Roi, lorsque le sieur Hévin qui ne voit point d'accusateur, est poursuivi avec acharnement<sup>1</sup>. »

Non contents d'insulter grossièrement leurs adversaires, d'Aiguillon et ses acolytes ne gardèrent plus aucune retenue. Dans l'intérêt même de leur politique, à défaut d'autres sentiments, ils eussent dû épargner M<sup>me</sup> Hévin. Non seulement ils eurent l'audace de la faire déposer contre son mari, mais ils osèrent publier que : « plus docile que les autres témoins la dame Hévin plus assidue-ment sifflée, à parfaitement retenu son air<sup>2</sup>. » Je ne m'attarderai pas plus longtemps à ces grossièretés, elles démontrent suffi- samment, croyons-nous, l'inanité des accusations intentées contre Hévin : l'injure et la calomnie telles furent les principales ressources de ses adversaires. Nous nous contenterons de citer une lettre de M<sup>me</sup> Hévin à un ami de son mari<sup>3</sup> faisant le portrait de ses infortunes.

« Quand un ennemi puissant est réduit pour sauver son honneur et pour fuir à un jugement prêt à être prononcé à une horde entière, à la cruelle ressource de perdre un particulier qu'il avait tenté de faire entrer dans ses vexations : quand cet ennemi peut en secret et à la faveur de son importance et de son crédit,

<sup>1</sup> Arch. dép. C. 247.

<sup>2</sup> Procédures faites en Bretagne en 1770 p. 169.

<sup>3</sup> Le nom est soigneusement effacé.

semer les impressions qui lui importe, empêcher l'opprimé de connaître les moyens employés contre lui, et lui faire imposer silence sur les objets qui parviennent à sa connaissance sous peine de la liberté et de plus grands malheurs encore, cet ennemi n'est-il pas toujours assuré de réussir.

Tel est, Monsieur, l'état déplorable où s'est trouvé votre ancien ami vis-à-vis M. Le D. depuis que ses infortunes ont semblé l'écartier de vous par le seul motif de n'avoir point à vous impatienter.

M. Le D. a d'abord voulu le faire participer à ses complots ; il résista, on voulut s'en venger ; il s'en plaignit. Une main de fer a été employé pour lui, faible roseau ; et pour justifier les vexations faites à son égard, pour détruire le poids des reproches qu'il aurait à lui faire en public, cet ennemi imagina de lui faire une foule de crimes, la plus part, il est vrai, sans vraisemblance, mais dont le nombre semblait accréditer les assertions : ces accusations étaient faites derrière le rideau et on ne les a montrées en public qu'en publiant uné loie du silence irréfragable. Voilà, Monsieur, comment mon mary est privé de son état et moi de ma fortune. L'intérêt de cet ennemi puissant à le perdre et l'acharnement a été jusqu'à employer contre lui la voie de subornation de témoins par promesses et par menaces, et faute d'autres meilleures preuves ; il a de ces faits la preuve à la main et il garde le silence ; mais aujourd'hui que la justice semble luire pour tout le monde, il est décidé à faire usage de ses droits si la justification qu'il a lieu d'attendre lui était refusée ! »

Quant à sa jeunesse, nulle part Hévin n'en parle dans son Mémoire. Doit-on en conclure que, mensonge sur le reste, le réquisitoire du duc d'Aiguillon est exact sur ce point. Nous ne le croyons pas. Hévin aura, sans doute, dédaigné de répondre à des calomnies aussi grossières.

Il est méprisé de tous, disait d'Aiguillon, même de ses collègues ; et ces derniers adressaient à lui, d'Aiguillon, la lettre suivante :

<sup>1</sup> Arch. dép. ( 47).

« MONSEIGNEUR,

« Nous avons l'honneur de vous adresser deux délibérations que nous avons prises en faveur du sieur Hévin, maire de notre ville.

« Nous croirions manquer au sieur Hévin et à nous-mêmes, si nous ne faisons tous nos efforts pour obtenir la fin de ses malheurs, ils sont portés à leur comble ; privé depuis plus de deux ans de l'exercice de sa charge, dont l'acquisition lui a coûté la majeure partie de sa fortune, il ne peut s'attendre qu'à une ruine totale, pour peu qu'il reste dans le même état.

« Tous nos concitoyens voient comme nous, avec douleur, la triste position du sieur Hévin, nous ne pouvons nous dissimuler les services que ses ancêtres<sup>1</sup> et luy ont successivement rendus, services qui ont procuré le progrès des Lettres le développement des matières les plus abstraites de la Jurisprudence, le bien de la Patrie et l'avantage de la Municipalité.

« Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien interposer vos bons offices auprès du Roy, pour rendre à ses fonctions le citoyen distingué qui, dans toutes les occasions, a donné les preuves de son zèle pour le bien public. Nous sommes.... etc., les officiers municipaux de la ville de Rennes. Filly, Bébin, de la Bézardais-Jacques, de la Croix-Herpin, Rennes, le 19 juin 1768<sup>2</sup>. »

En présence de tous ces témoignages de l'innocence d'Hévin, ses ennemis furent contraints de céder à l'opinion publique. Ils résolurent alors de prendre un biais ; voici ce qu'imagina l'un d'eux<sup>3</sup> «... Comme il n'est guère possible de le faire rentrer dans une place dont on lui reproche d'avoir abusé au préjudice de la Communauté. Cependant j'ai imaginé un moyen auquel le s<sup>r</sup> Hévin ne refuse pas de se prêter. Il désire la révocation de l'ordre de 1766 et par conséquent de reprendre ses fonctions dans le but de dissiper le soupçon que l'on a conçu contre lui dans le public, mais

<sup>1</sup> Voir Pierre Hévin, par M. A. de la Borderie, membre de l'Institut. *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. xv, p. 127-143.

<sup>2</sup> Arch. dép. C. 247.

<sup>3</sup> Le Contrôleur général dans une lettre au comte de Maurepas.

« il promet, comme je l'ai exigé, de donner dans le courant de mai  
 « prochain : ou son consentement à la réunion des offices au corps  
 « de la Communauté, ou sa démission. Sur cette assurance, et le  
 « s<sup>r</sup> Hévin étant atteint d'une maladie très-dangereuse<sup>1</sup>, je viens  
 « proposer au duc de la Vrillière de lever la défense. Rennes, le  
 « 29 janvier 1775. »

Écœuré, sans doute, lassé de toutes ses tribulations, Hévin, probablement sur le conseil de La Chalotais, se prêta à cette combinaison, car nous lisons dans une lettre du 1<sup>er</sup> février de la même année... « J'ai obtenu le consentement du s<sup>r</sup> Hévin... M. de la Chalotais se rend caution à cet égard<sup>2</sup>. »

Nous avons voulu montrer une fois de plus, dans ces pages, tout l'odieux de la conduite du duc d'Aiguillon. De nos jours, on veut réhabiliter cet homme qui ne reculait devant aucun moyen pour satisfaire ses rancunes personnelles ou ses visées politiques, se jouant de l'honneur des autres comme il l'aurait fait de leur vie, s'il avait osé<sup>3</sup>, on veut nous faire admirer la politique de « l'auteur de tous les troubles de Bretagne, de tous les troubles des Parlements. » Tâche difficile, s'il en fût. Il y a des notions communes pour juger les hommes comme pour juger les choses, disait La Chalotais<sup>4</sup> ; quel jugement portera la postérité sur ce commandant d'une province qui ne craint pas de sacrifier les libertés de ce pays à ses haines personnelles, sur ce descendant de Richelieu qui ne recule pas à mettre la monarchie à deux doigts de sa perte pour contenter son amour-propre.

LOUIS DE VILLERS.

<sup>1</sup> D'une hydropisie de poitrine, arch. dép. C. 247.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *La Chalotais et d'Aiguillon*, par M. A. de la Borderie.

<sup>4</sup> 3<sup>e</sup> *Mémoire de la Chalotais* t. III, p. 62.



## POÉSIES FRANÇAISES

---

# JEANNE D'ARC

---

Le peuple était en foule, et, tout bas, gémissait ;  
Tout à coup, j'entendis une voix qui disait :

« O Jeanne, Jeanne d'Arc, chaste et sainte figure,  
« Dont l'âme fut si haute et la grandeur si pure ;  
« Qui sauvas la Patrie, et n'eus pas un tombeau,  
« Et, pour prix du salut, ne trouvas qu'un bourreau !  
« Toi, dont le piédestal fut un bûcher infâme,  
« Allumé par la peur qu'inspirait une femme,  
« O vierge d'Orléans, revis dans notre cœur,  
« Doux ange de l'espoir, martyr de l'honneur !

« O toi, que « la pitié du royaume de France »,  
« Sut élever jadis jusqu'à sa délivrance,  
« Jeanne, protège-nous, viens à notre secours,  
« Donne encore la victoire aux Français de nos jours !  
« Car, maintenant encor, la France est mutilée,  
« Mais une Jeanne d'Arc ne s'est pas révélée...  
« Et nous avons besoin de ton grand souvenir,  
« De ton pur Idéal, pour le sombre avenir !

« C'est ta Lorraine, ô Jeanne ; ils ont osé la prendre !  
« Vierge de Domrémi, viens encor la défendre !  
« Viens et tu reverras tout ton peuple accourir ;  
« S'il n'a su toujours vaincre, il sait toujours mourir !

« Jeanne d'Arc, que ton nom, ta mémoire immortelle  
 « Guident nos bataillons ! — Quand l'heure solennelle,  
 « Terrible, aura sonné dans la nuit des Destins,  
 « Mets ta foi dans nos cœurs, ton épée en nos mains,  
 « Et tous, brûlant alors d'une fière espérance,  
 « Oh ! nous serons vainqueurs pour Jeanne et pour la France ! »

La voix ne parlait plus et la foule attendait ;  
 Alors, il me sembla que Jeanne répondait :  
 « O peuple bien aimé, jadis tu m'as suivie ;  
 « Tu m'as donné ta foi, je t'ai donné ma vie !  
 « Et, maintenant, blessé, tu m'appelles vers toi ;  
 « Puisse ton âme encore, ô France, croire en moi,  
 « Aux voix qui me guidaient ; et, les suivant encore,  
 « De nos jours glorieux revoir la grande aurore !  
 « Ces voix, ô peuple, étaient le courage et l'honneur,  
 « Et le souffle de Dieu qui te firent vainqueur !  
 « Mais si Jeanne, autrefois, fut ta libératrice,  
 « Souviens-toi qu'elle fut aussi le sacrifice !  
 « Dis à tes fils quel est le devoir à remplir :  
 « Hélas ! dis-leur aussi d'être prêts à mourir !  
 « Qu'avant d'être à l'honneur, il faut être à la peine !

« France, nous reverrons ma fidèle Lorraine !

« Vous le voudrez, mon Dieu ! que la fille des champs  
 « Rende, comme autrefois, ses frères triomphants ! »

GALLUS.





# MA PATRIE



Je suis née en l'Eden, au pays des lianes,  
De l'éternel printemps et du corail vermeil ;  
La mer harmonieuse a charmé mon réveil,  
Et le libre horizon des tranquilles savanes  
A, dans mes yeux d'enfant, miré son clair soleil.

Mais j'ai fui l'île heureuse ; ayant terni loin d'elle  
Le reflet de son ciel en mes regards premiers,  
Je n'y retournerai, lente et triste hirondelle,  
Que pour lui demander tardivement fidèle,  
Sur mon dernier sommeil, le rêve des palmiers.

MARGUERITE COMERT.



# NOTICES ET COMPTES-RENDUS

---

## DEUX LIVRES BRETONS

---

COJOU BREIZ (première partie, — PLOUGASNOU), par Henri de Kerbeuzec. Paris, librairie Emile Bouillon, 1896. — EN BRETAGNE, par Ch. de la Paquerie. Tours, Alfred Mame et fils, 1896.

Dans le domaine de la tradition, du conte et de la poésie populaires, la Bretagne précède et distance toutes les provinces françaises. Le Gascon, le Normand, le Provençal arrivent chacun, dans cette course à la légende, bien après le Breton, *longo proximus intervallo*.

Le mouvement, qui date de plus d'un demi-siècle, ne s'est pas ralenti depuis la première édition du *Barzaz-Breiz* (1839); qu'ils le veuillent ou non, ces moissonneurs du champ fleuri des contes, ces pionniers de la forêt enchantée, sont des disciples de M. de la Villemarqué.

Le vieux sol semble inépuisable, puisque sur le territoire restreint de la paroisse de Plougasnou, — à quatre lieues de Morlaix — M. Henri de Kerbeuzec a glané toute une gerbe de poésies sentimentales, de contes fantastiques, de fabliaux malins qui forment un volume entier, gai comme son titre, *Cojou Breiz*.

Le livre a un autre attrait, la variété. Le sacré et le profane, le passé et le présent s'y rencontrent. Après une première partie très courte, relative aux chapelles voisines et aux légendes qui s'y rapportent, viennent des *poèmes* et des *contes*, — ces derniers poétiques aussi.

Marie Troadec, noyée par la faute de ses parents, le seigneur de Kera-dran, ligueur irréconciliable, l'enfant de cire, symbole de l'envoûtement, terreur des bonnes âmes de Tréguier, la fille aînée du seigneur de Coetelez réduite au sort d'une pauvre lavandière, le marquis de Guérand, revenant tragique, Jannik Hery et Marie Le Priol, qui se vouent à Dieu ne pouvant s'appartenir, bien d'autres personnages encore sont dignes de l'admirable galerie bretonne de M. de la Villemarqué. L'écrivain qui assembla avec tant de goût ces touchantes histoires nous dit, d'ailleurs, que le *Cloarek de Garlan* figure déjà dans le *Barzaz-Breiz*; n'en serait-il pas de même du *Retour de l'oublié*, ce mythe du moyen-âge que l'on retrouverait, avec

des variantes, aux quatre coins de la chrétienté et dont j'ai tiré, en y mêlant des réminiscences de *Geneviève de Brabant*, mon petit drame *Le retour du croisé* ?

Il se peut que dans les poétiques légendes ou les contes d'allure si vive recueillis par M. Henri de Kerbeuzec, on trouve quelque chose de « déjà vu ». Mais la tradition ne s'affranchit pas du précepte formulé par l'éternelle sagesse : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Si la part des conteurs populaires est riche, celle du sagace éditeur, qui a interrogé la souris blanche et le lutin Farouel, ce petit Poucet armoricain, n'est point à dédaigner. M. Henri de Kerbeuzec est connu par de savantes et ingénieuses études sur Dol ; il change aujourd'hui de pays et de genre sans abdiquer, quoiqu'il s'en défende, sa fine érudition ; entre deux contes, il sait encadrer une note diserte, la citation d'un auteur favori, et puis il a beau ne se donner que comme « un écho fidèle de ce que racontent le laboureur, le petit pâtre et la vieille grand'mère », tout le monde ne fait pas parler cet écho-là.

C'est la Bretagne encore, miraculeusement féconde, qui inspire et remplit le livre de M. Ch. de la Paquerie. Le pardon de Sainte-Anne-la-Palue qui peuple, chaque dernier dimanche d'août, le désert de la lande ; les rochers, les clochers, les futaies de la Cornouaille avec la chapelle gothique dédiée à saint Herbot, le guérisseur des bestiaux ; et les beaux pâturages de l'île d'Ouessant, l'antique Heussaf, habitée seulement par des femmes de marins ; et la grève de Penmarch avec ses rochers battus de ces hautes vagues que Brizeux comparait à des chevaux hennissant dans le brouillard : Tels sont les sites où se complait le nouveau voyageur « En Bretagne ». Nous n'avons pas ici, d'ailleurs, le simple recueil des impressions d'un touriste. M. Ch. de la Paquerie émaille de récits son carnet de voyage ; « la belle Cornouaille » comme il l'appelle, lui ouvre ses trésors poétiques. Il retrouve à Ouessant un conte déjà recueilli dans les Côtes-du-Nord par M. Luzel, l'*Ermite voyageant avec un inconnu*. Des matelots l'entretiennent des *morganed* et *morganezed*, tritons et sirènes de la mythologie celtique. Deux nouvelles « Un dépôt », « Une vocation » ont l'accent d'histoires vraies et nous font admirer les jeunes soldats bretons de 1811 ou ces autres héros, les missionnaires, que la vieille province voue incessamment au martyre. Élégamment édité et illustré par les soins de la maison Mame, le volume de M. de la Paquerie est écrit en un style très pittoresque, digne du sujet. Si c'est, comme nous le croyons, l'œuvre d'un débutant, la Bretagne compte un écrivain de plus.

O. DE GOURCUFF.

SOIRS D'HIVER EN BRETAGNE — *Légendes et contes bretons*, par Gette de la Saudraye. — Brest, P. GADREAU, éditeur, 1896.

Je reçus un jour, pour la *Revue de Bretagne*, un des contes réunis dans ce volume, celui qui est intitulé « La vieille chapelle de Kerduall ». Je goûtai d'abord le charme d'une description pittoresque ; puis je sentis le frisson qui s'exhale des lieux hantés, frisson tôt dissipé, car s'évoquèrent tout de suite les silhouettes plaisamment macabres, les profils coquets et vieillots des seigneurs et des dames du temps passé, assistant dans la vieille chapelle à la messe nocturne qui précède le pardon. Le cadre, le milieu donnaient une saveur plus originale à l'ironie de l'auteur (car le fouet de la satire cinglait au passage toutes ces faces poudrées et fardées). Le conte enfin avait, dans sa naïveté piquante, je ne sais quoi de primesautier qui me fit aimer le talent de Gette de la Saudraye, en me le faisant connaître. Je retrouve *La vieille chapelle de Kerduall* dans le joli volume si bien nommé *Soirs d'hiver en Bretagne*, que son auteur m'envoie de Brest. Il est là avec vingt-six autres contes mélancoliques ou fantastiques à souhait, mais qui parfois mêlent au vent d'hiver les brises parfumées du printemps et sourient à travers des larmes.

Quel épi cueillerai-je dans cette gerbe celtique, assemblée sans trop d'art par une main pieuse ? Sera-ce le *Rêve d'Anne de Bretagne* où la grande princesse, deux fois reine de France, regrette si poétiquement sa douce province ? Sera-ce la toute moderne *Idylle bretonne* qui appellerait un dessin d'Alfred Guillou, le bon peintre de Concarneau ? Mes préférences iront-elles à *Sœur Claire*, une histoire touchante et vraie, à quelque malin fabliau comme *La bonne année des trépassés*, *la Ruse du caré de Plogoff*, à quelque légende d'un fantastique à part et qui, comme *Le sabbat des chats courtauds* donne l'impression d'une *Nuit de Walpurgis bretonne* ? J'aime mieux ne pas choisir et conseiller aux amis des contes et aux amis de la Bretagne — c'est tout un — de lire le volume d'un bout à l'autre. M<sup>lle</sup> Gette de la Saudraye laisse un peu trop souvent, comme dirait M<sup>me</sup> de Sévigné, courir sa plume « la bride sur le cou. » Mais elle trouve l'expression heureuse et juste, sans avoir l'air de la chercher. Et puis elle parle si dignement de la Bretagne « superstitieuse et sincèrement idéaliste » son inspiratrice féconde. — Certes, écrit-elle dans les *Rogations de Pouldergat* — « la Bretagne n'est pas le ciel ; mais c'est

« assurément le lieu où l'on vit le plus avec la pensée de l'au-delà...  
 « le coin silencieux, recueilli, où planent toujours les mystiques essences  
 « de ce qui est vraiment bon, vraiment simple, où les amitiés sont  
 « plus vives, plus tenaces qu'ailleurs... semblables aux rocs de granit,  
 « battus éternellement par l'Océan et résistant aux vents déchaînés et  
 « aux vagues furieuses. » Toute une page durant M<sup>lle</sup> Gette de la  
 Saudraye reprend l'hymne à la Bretagne qu'on ne se lasse pas d'écouter.

O. DE GOURCUFF.

\*  
 \*\*

CONSIDÉRATIONS SUR LE DESSÈCHEMENT DU LAC DE GRAND-LIEU,  
 par L. de Saint-Quentin. — Nantes, imprimerie F. Salières, 1896.

Il est piquant de voir un de nos contemporains, M. L. de Saint-Quentin, revenir, à propos du lac de Grand-Lieu, si déchu de son importance, au projet du duc François II. Le duc de Bretagne « proposait dans son conseil, en 1450, de faire écouler les eaux du lac et de le dessécher pour « tirer des terrains immenses qu'il occupe un parti plus avantageux. » Ce projet, également préconisé par l'ingénieur Ogée, est développé par M. de Saint-Quentin avec autant d'humour que de compétence.

O. DE G.

\*  
 \*\*

LA RENAISSANCE DE L'IDÉALISME, par M. Ferdinand Brunetière. —  
 Librairie de Firmin Didot et C<sup>o</sup>, 1896.

Nous avons parlé ici d'un excellent petit traité de M. Brunetière, *Edu-  
 cation et Instruction*. En voici un second du même auteur, tout aussi sain  
 et aussi fécond, la *Renaissance de l'Idéalisme*. Il paraît que M. Brunetière  
 avait été pris à partie, dans les personnes augustes de ses chers grands  
 écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle, par un panégyriste outré du dernier livre de  
 M. Edouard Drumont, *De l'or, de la boue et du sang*. Avec la vigueur  
 habituelle de sa dialectique, il a répondu au journaliste dans l'avant-  
 propos de son opuscule, qui reproduit une conférence faite à Besançon,  
 au commencement de cette année.

Cette conférence est un manifeste idéaliste qu'il serait curieux de  
 mettre en regard de la préface de *Pierre et Jean*, de Guy de Maupassant,

où l'un des principaux écrivains naturalistes expose les règles et affirme la puissance du roman expérimental.

En homme qui n'est jamais pris au dépourvu, M. Brunetière donne plusieurs définitions de l'idéalisme; celle-ci n'est pas la moins originale. « C'est l'intime persuasion, la croyance indestructible que derrière « la toile, au-delà de la scène où se jouent le drame de l'histoire et « le spectacle de la nature, une cause invisible, un mystérieux auteur « se cache, — *Deus absconditus*, — qui en a réglé d'avance la succession « et les péripéties. » Il me semble bien que Fénelon s'était servi déjà de cet argument « de conscience » pour prouver l'existence de Dieu. Quoi qu'il en soit, M. Brunetière croit aux résultats acquis, aux succès prochains de l'idéalisme. Il le salue dans la poésie et dans le roman, dans la musique avec Wagner, dans la peinture avec Puvis de Chavannes, et ailleurs encore, jusque dans les sciences politiques et sociales. Il veut qu'on soit idéaliste « de toutes les manières » « et dans toutes les directions » et, comme il ne sépare pas l'idéalisme de l'idée chrétienne, il nous force bien à partager son espoir, avec sa foi.

O. DE G.

\*  
\* \*

LARMES ET SOURIRES, par Hector Bonnenfant. — Rochefort-sur-Mer  
Gournay-Courtin, éditeur, 1896.

J'ai eu entre les mains un petit volume « Les Muses prolétaires », recueil de biographies, avec vers choisis, des poètes ouvriers depuis le menuisier d'Adam Billaut jusqu'au pâtissier Jean Reboul.

La liste de ces artisans du rabot, de l'alène, du rasoir... et de la rime pourrait se grossir de l'auteur de *Larmes et Sourires*, M. Hector Bonnenfant, qui — dit M. Richepin, son préfacier — fut domestique de ferme avant de faire son apprentissage d'instituteur public.

Lisez cette préface, elle vous donnera l'idée la plus avantageuse de ce travailleur, qui a défriché son cerveau comme il défrichait la terre. Je reprocherais même aux vers de ne pas nous donner le reflet exact des tourments et des luttes, d'où l'homme devait sortir vainqueur, affirmant son énergie morale. Cette poésie toute de douceur et de grâce, d'inspiration élégante et de forme savante, n'a pas eu pour souci de traduire les états d'âme de l'auteur; je l'aurais préférée plus émue, un peu rude, pleurant de vraies larmes, au souvenir des misères passées, s'élargis-

sant en un franc rire et dédaignant les *sourires*. Gardons-nous toutefois de lui dénier la sincérité et, dans des strophes comme les suivantes, goûtons l'accent naïf et vrai :

Et le peu de plaisir que j'ai pris à l'ouvrage,  
Et le peu de gaité qui me vint en chantant  
M'a fait chaque journée espérer un instant  
Et pour d'autres moissons m'a donné du courage.  
Car j'ai souffert ; la vie a d'étranges revers  
Pour certains qu'elle tord, et roule et martyrise,  
Et qu'au lieu de grandir aux souffles de sa brise,  
Elle étouffe aux autans de ses hâtifs hivers.  
Plus de sanglots profonds ont marqué mon passage  
Sur le chemin que de rires et de baisers ;  
Tant de tombeaux devant mes yeux se sont creusés  
Que j'ai gardé toujours la pâleur au visage.

Je préfère ces effusions venues du cœur à tel poème « troubadour », à tel madrigal musqué, voire même au *Réveil d'Ève*, qui se souvient du *Paradis perdu* de Milton, à *Hercule*, à *Vénus et Adonis* qui évoquent les *Métamorphoses* d'Ovide. Mais ces critiques ne diminuent en rien l'estime où nous tenons un poète vraiment fils de ses œuvres, qui n'a pas abdiqué toute personnalité en imitant les maîtres, et qui parfois, — trop rarement — a senti « se glisser sous sa plume »

Un frisson de sa chair et du sang de son cœur.

O. DE GOURCUFF.

♦ ♦

POÈMES HUMANITAIRES, par Raphaël Damedor. — Paris,  
Léon Vanier, 1896.

Tout de suite après les *Miscellanées* dont nous parlions l'autre mois, M. Raphaël Damedor a publié des *Poèmes humanitaires*, qui, presque tous, avaient été écrits sous le second Empire par un républicain de la veille.

Ce sont de virulentes satires contre les hommes et les choses du temps presque présent, des diatribes dictées par les *haines généreuses* d'un disciple d'Alceste. Ces poèmes, qui procèdent souvent de la même inspiration que les *Châtiments* de Victor Hugo, ou *Tribuns et Courtisanes* de La-

prade, ont le tort de venir longtemps après. Les indignations de M. Damedor sont un peu refroidies ou réchauffées, mais la forme, qui est assez belle, défend le fond.

O. DE G.

\*  
\* \*

SIMON DEUTZ, drame historique en 8 tableaux, par Johannès Gravier. — Paris, Bibliothèque artistique et littéraire, 1896.

L'héroïque expédition de la duchesse de Berry en 1832 touche de trop près à nos provinces — à la ville de Nantes, en particulier — pour que nous n'enregistrions pas avec empressement tout ce qui s'y rattache, mémoires et documents, livres d'histoire, romans même et pièces de théâtre.

Vous avez bien lu, pièces de théâtre. Le dernier ouvrage où revive ce palpitant chapitre de nos annales est un drame, soucieux jusqu'au scrupule de la vérité historique, que l'auteur M. Johannès Gravier, a intitulé « Simon Deutz », du nom du traître et fait recevoir au théâtre Libre.

M. Johannès Gravier fait précéder les huit tableaux de sa pièce (tableaux rigoureusement exacts ou parfaitement vraisemblables dont six se passent à Nantes, trois dans la maison du Guiny) d'un manifeste où il affirme avoir écrit le premier, le seul drame historique.

On peut se demander si cette prétention n'est pas excessive, malgré les restrictions qu'y apporte de lui-même M. Gravier en reconnaissant que le président Hénault et Vitet ont défriché « la voie où il s'engage ». La conception d'un tel drame donnerait lieu à de vives critiques, car elle admet pêle-mêle, sans les choisir ou les contrôler, tous les faits fournis par l'histoire et fait regretter la sélection qu'opère, en pareil cas, le génie d'un Shakespeare. L'impression de vie, que doit procurer le théâtre, naît beaucoup moins des événements que des caractères, des mœurs comme on disait jadis et un drame ne saurait, en aucun cas, ressembler à un procès-verbal. Disons enfin que le style de M. Johannès Gravier n'a pas toutes les qualités scéniques ; il est parfois lourd, diffus ou inutilement trivial.

A ces réserves près, *Simon Deutz* est une pièce curieuse, sincère, que domine, malgré son titre, la haute figure de la *belle guerrière* de la Restauration. Des portraits, des estampes, des plans ajoutent à sa valeur documentaire et empêchent qu'on la compare à « une œuvre de scandale ou de parti », selon le vœu de l'auteur.

O. DE G.



\*  
\*\*

LA ROCHEJAQUELEIN (*Le héros — La statue — Les fêtes de l'inauguration*) par René Vallette. — Fontenay-le-Comte. Bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, 1895, prix 1 franc.

Un peu tardivement nous arrive, sous forme de brochure, le compte-rendu des fêtes de l'inauguration de la statue de La Rochejaquelein, dû à la plume discrète et élégante de notre confrère René Vallette. Ces pages avaient paru dans le *Gaulois*, en même temps que dans la *Revue du Bas-Poitou*. Elles sont un vibrant résumé de la vie militaire du héros de vingt ans, « chevaleresque entre tous les croisés vendéens » et des honneurs que rendirent à sa mémoire, dans l'automne de 1895, la chaire chrétienne, l'art français, l'éloquence d'un général de Charette, la poésie d'un Emile Grimaud. Pourquoi M. Vallette, qui illustre avec tant de goût sa *Revue*, n'a-t-il pas mis en tête de sa brochure une reproduction de la statue, chef-d'œuvre du maître Falguière? L'art se fût ainsi ajouté à l'histoire.

O. DE G.

\*  
\*\*

LA CHANSON DU NID, par Abel Letalle. — Paris, Albert Savine, éditeur, 1896.

Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, il n'en est pas de même des gens heureux. Demandez à M. Abel Letalle qui remplit tout un volume des effusions de son bonheur intime — et même conjugal. La *Chanson du Nid* est bien nommée.

Je veux t'évoquer pour te faire  
Un nid dont je veux te doter,  
Où brillera ta forme chère....

C'est le « prologue » qui s'exprime ainsi. Suivent des odelettes, des idylles, des *lieds*, de petites épltres dédiées à l'aimée, dont l'aimée a tous les honneurs et fait tous les frais. En majestueuses strophes de six vers, en quatrains, en distiques, en *terza rima*, M. Albert Letalle exhale une passion qui ne brave jamais l'honnêteté. Car si l'inspiration de la *Chan-*

*son du Nid* est tendre, l'expression est chaste. Celle-ci faiblit parfois, qu'importe ? nous préférons, même en vers, une belle pensée à une belle rime.

Dieu qui connaît le mot, Dieu qui scrute et qui sonde  
Le secret du néant comme de l'infini,  
Dieu qui sait que l'oiseau donne une race au monde,  
Joyeux, nous bénira d'avoir construit un nid,

conclut le poète dans un élan de foi confiante. Les anges peuvent écouter, sans se voiler la face, les chansons de ce nid qui cherche à se rapprocher du ciel.

O. DE G.

Le 3 mai dernier, une imposante cérémonie avait lieu au Musée Social fondé par le comte de Chambrun. Des médailles, des titres de rente étaient remis à des ouvriers, choisis, dans toute l'industrie française, parmi les plus méritants. Enfin, aux applaudissements enthousiastes de l'assistance, le Président de la République attachait sur la poitrine du comte de Chambrun la croix d'officier de la Légion d'honneur. Le récit de cette belle fête du travail, les rapports et discours de MM. Félix Faure, Jules Simon, Siegfried, A. Gigot et Cheysson, une pièce de vers de M. Sully Prudhomme toute vibrante de nobles sentiments, se retrouvent dans une brochure magistralement imprimée. Retenons ce mot d'un des orateurs : le comte de Chambrun a déclaré la guerre à la misère et fondé un arsenal de paix.

O. DE G.

### Deux brochures de M. Jean Lemoine sur Duguesclin.

La mort prématurée de M. Siméon Luce a privé la Bretagne d'une histoire définitive et complète de Bertrand Duguesclin. Un seul volume de cette histoire, *La jeunesse de Bertrand*, a paru ; il s'arrête en 1364, au lendemain de la bataille de Cocherel et il n'aborde pas la question si controversée, si palpitante du patriotisme de Duguesclin.

Souhaitons qu'un de nos érudits poursuive l'œuvre si magistralement entreprise. En attendant, puisque Duguesclin est à l'ordre du jour (le beau drame de M. Deroulède l'a même mis à la mode) nous serons plus à l'aise pour remercier le très distingué archiviste du Finistère, M. J.

Lemoine, d'apporter de la lumière sur des points peu ou mal connus de la vie de l'héroïque aventurier. Dans l'une de ses brochures, M. Lemoine établit que Duguesclin fut armé chevalier par Charles de Blois, au mois de juillet 1357, — et non en avril 1354, comme avait cru pouvoir l'affirmer M. Luce. Dans l'autre, il donne de curieux détails inédits sur le siège et la prise de possession éphémère, par Duguesclin, du château de Montorgueil dans l'île de Jersey (1373-1376). — Voilà une nouvelle et précieuse contribution à l'histoire de la guerre de Cent Ans.

O. DE G.



# TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1896. — PREMIER SEMESTRE

---

## JANVIER

- I. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793.* — H. BAGUENIER DESORMAUX, 5.
- II. — *Esquisse de l'histoire de Pleubihan, arrondissement de Lannion, canton de Lézardrieux (Côtes-du-Nord), (fin).* — L'abbé YVES-MARIE LUCAS, 19.
- III. — *Le duc de Ferrare, drame en 3 actes et en vers,* par Hippolyte LUCAS. — LÉO LUCAS, 32.
- IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *Le collier de larmes, cantilène* — JEAN KERIVEL, 54.  
*Méditation, 57.*
- V. — *Un érudit.* — SYLVANE, 67.
- VI. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La Maison de Laval (1020-1605) : Etude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré,* par Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, RENÉ BLANCHARD. — *La langue bretonne et les écoles, S. L. N. D. ; Poème de Lourdes, en trente et un chants,* par M<sup>lle</sup> Marie Brunet : *Aveuglé, roman,* par Jean Plémeur ; — *Branches d'épines,* par Sylvane de Kerhalvé ; *Un corsaire brestois, sous Louis XV ; Le procès de Louis XVI et la Révolution du 31 mai ; Plume brisée,* monologue par Camille Natal ; *Nouvelle revue rétrospective ; Guerres de Napoléon (1800-1807),* racontées par des témoins oculaires, par A. Chalamet ; *Souvenirs de mon*

*bataillon*, notes d'un caporal aux Volontaires de l'Ouest, par le marquis des S... ; *Jérusalem en Bretagne*, visite au Calvaire du Père Montfort, par un pèlerin breton (le baron Gaëtan de Wismes). O. DE GOURCUFF. — *La chanson de l'eau*, mélodie, musique de M. R. Denenfbourg, paroles de Camille Natal. — *Histoire d'une Maison bretonne et de ses origines anglo-normandes*, par Robert de Courson de la Villeneuve. — P. DE LISLE DU DRÉNEUC, 69.

## FÉVRIER

- I. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne*. — J. TRÉVÉDY, ancien président du Tribunal de Quimper, 81.
- II. — *Le duc de Ferrare, drame en 3 actes et en vers*, par Hippolyte Lucas (*suite*). — LÉO LUCAS, 90.
- III. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793* (*suite*). — H. BAGUENIER DESORMAUX, 114.
- IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *L'assignation (1450)*, récit légendaire. — FRANÇOIS GELARD, 134.  
*D'après nature*. — SYLVANE DE KERHALVÉ, 138.
- V. — *Les Châtelains du Menu-Bois*. — HENRY DE FARCY DE MALNOE, 139.
- VI. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Presque marié* (monologue), par Camille Natal ; *Réverie virginale*, mélodie, du même ; *Les deux fédérations de Pontivy*, (janvier et février 1790), par J. Trévédy ; *Chez nous*, par Achille Millien ; *Grains de sable, A ma France*, par Carlos Rendon ; *Les cités futures*, par André Ibels ; *Chaine mystique*, histoire d'une âme, par Camille Le Senne ; *Notes et documents inédits sur les opérations des armées républicaines au pays de Retz, en 1793*, par le marquis de l'Estourbeillon ; *Lettres inédites de Th. M. Laennec*, publiées par le Dr Corre, s. d. O. DE GOURCUFF. — *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, par MM. Eugène Orieux et Justin-Vincent. JOSEPH ROUSSE, 151.
- VII. — *Aux amis des arts*. — A. N. GABORIAU, 158.

## MARS

- I. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite)*. — J. TRÉVÉDY ancien président du Tribunal de Quimper, 161.
- II. — Bretagne : *Etude sur Paysages et Monuments de M. Jules Robuchon*. — P. DE LISLE DU DRÉNEUC, 174.
- III. — *Le duc de Ferrare, drame en 3 actes et en vers*, par Hippolyte Lucas (*fn*). — LÉO LUCAS, 188.
- IV. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (suite)*. — H. BAGUENIER DESORMAUX, 211.
- V. — POÉSIE FRANÇAISE : *Les passereaux d'argile*. — P. GIQUELLO, 220.
- VI. — *Les Châtelains du Menu-Bois (suite)*. — HENRY DE FARCY DE MALNOË, 232.
- VII. — *L'histoire de Bretagne de M. Arthur de la Borderie*. — OSCAR HAVARD, 222.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La librairie de la France scolaire ; Trois semaines dans les griffes prussiennes*, par un ancien aumônier de l'armée de la Loire ; *L'official représentant du peuple*, journal d'un conventionnel en Vendée (décembre 1794 — juillet 1795), publié par C. Leroux-Gesbron ; *Inventaire des archives du château de Sainte-Verge*, près Thouars, publié par le marquis de l'Estourbeillon ; *Mémoires et Souvenirs : la Révolution, l'Empire et la Restauration*, par Edmond Biré ; *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler, fascicule vingt-deuxième (Chap-Chast ; *La Compagnie d'assurance contre les erreurs historiques*. — O. DE GOURCUFF, 236.

## AVRIL

- I. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (suite)*. — H. BAGUENIER DESORMAUX, 241.
- II. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite)*. — J. TRÉVÉDY, ancien président du Tribunal de Quimper, 257.

- III. — Ceux de chez nous : *Marie Rouault*. — ADOLPHE ORAIN, 276.
- IV. — Bretagne : *Etude sur Paysages et Monuments de M. Jules Robuchon*. — P. DE LISLE DU DRÉNEUC, 286.
- V. — POÉSIE FRANÇAISE : *La place du Peyron à Montpellier*. — JOSEPH ROUSSE, 297.
- VI. — POÉSIE BRETONNE : *Er hañh Français*. — YAN KERHLEN, 299.
- VII. — *Les Châtelains du Menu-Bois* (suite). — HENRY DE FARCY DE MALNOË, 303.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *J -J. Rousseau et ses amis* par Léo Claretie ; *La chute de l'ancienne France*, la Fédération, par Marius Sepet ; *Notice sur la maison de la Lande*, (Maine et Anjou) d'après un mémoire manuscrit de 1709, par M le marquis de Bremond d'Ars-Migré ; *Le crépuscule du siècle*, par André Mellerio ; *Heures tristes*, par A. Verchin ; *Œuvres d'Horace*, traduites vers pour vers et dans la mesure correspondante, par le comte Ulysse de Séguier ; *Lettre sur l'éducation*, par C. M. Savarit ; trois poètes : *Mésanges, au pays du Tuffeau*, par Xavier de la Ferrandière ; *Nos jours de l'aube au déclin*, par M<sup>me</sup> Berthe Nodez ; *Les joies prochaines*, par S. Pierre Massoni. — O. DE GOURCUFF, 312.

## MAI

- I. — Autour de l'affaire la Chalotais : *Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon*, documents inédits (1764-1768). LOUIS DE VILLERS, 321.
- II. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793* (suite). — H. BAGUENIER DESORMAUX, 337.
- III. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne* comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon., 350.
- IV. — *Le rêve de Corneille*, à-propos en un acte et en vers représenté à l'Odéon le 6 juin 1896, à l'occasion de la naissance de Corneille. — OLIVIER DE GOURCUFF, 366.
- V. — *Les Châtelains du Menu-Bois* (fin). — HENRY DE FARCY DE MALNOË, 381.

- VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Hallucination*. — YVES BERTHOU, 391.
- VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *L'Ere bretonne*, par Frédéric Le Guyader, FRANÇOIS GÉRARD ; *Les Morts*, par Paul Cadiou ; *Miscellanées*, poésies par Raphaël Damedor ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler O. DE GOURCUFF. — *Les Passereaux d'argile*, de M. P. Giquello, 392.

## JUIN

- I. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (fin)*. — H. BAGUENIER DESORMAUX, 401.
- II. — *Etudes historiques bretonnes : Les premiers Bretons du pays de Léon*. — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 425.
- III. — *Autour de l'affaire la Chalotais : Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon, documents inédits (1764-1768), (suite)*. — LOUIS DE VILLERS, 441.
- IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *Jeanne d'Arc*. — GALLUS, 457.  
*Ma patrie*. — MARGUERITE COMERT. — 459.
- V. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : Deux livrés bretons : *Cojou Breiz* (première partie. — Plougasnou), par Henri de Kerbeuzec, *En Bretagne*, par Ch. de la Paquerie ; *Soirs d'hiver en Bretagne*, légendes et contes bretons, par Gette de la Saudraye ; *Considérations sur le dessèchement du lac de Grand-Lieu*, par L. de Saint-Quentin ; *La renaissance de l'Idéalisme*, par M. Ferdinand Brunetière ; *Larmes et Sourires*, par Hector Bonnenfant ; *Poèmes humanitaires*, par Raphaël Damedor ; *Simon Deutz*, drame historique en 8 tableaux, par Johannès Gravier ; *La Rochejaquelein* (le héros, la statue, les fêtes de l'inauguration), par René Vallette ; *La chanson du nid*, par Abel Letalle ; *Au Musée social*, par C<sup>ie</sup> de Chambrun ; deux brochures de M. Jean Lemoine sur Duguesclin, 460.
- VI. — Tables du premier semestre 1896. 470.





# TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE DE L'ANNÉE 1896

---

## ÉTUDES HISTORIQUES.

*Bonchamps et le Passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793*, par M. H. Bagueuier Desormaux, p. 5-18, 114-133, 211-219, 241-256, 337-349, 401-424.

## ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE.

*Esquisse de l'histoire de Pleubihan (fin)* par M. l'abbé Y.-M. Lucas, p. 19-31.

*Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne*, par M. J. Trévédry, p. 81-89, 161-173, 257-275.

*L'Histoire de Bretagne* de M. Arthur de la Borderie, par M. Oscar Havard, p. 232-235

*Autour de l'affaire la Chalotais, Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon* par M. Louis de Villers, p. 321-336, 441-456.

*Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne (suite)*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 350-365.

*Les anciens Bretons du pays de Léon*, par M. Arthur de la Borderie p. 425-440.

## VARIÉTÉS BRETONNES.

BRETAGNE. *Etude sur Paysages et Monuments* de M. Jules Robuchon, par M. P. de Lisle du Dréneuc, p. 174-187, 286-296.

## BIOGRAPHIE BRETONNE.

CEUX DE CHEZ NOUS, *Marie Rouault*, par M. Adolphe Orain, p. 276-285

## MÉLANGES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES.

*Un Erudit*, par Sylvane, p. 67-68.

*Aux Amis des Arts*, par M. A. N. Gaboriau, p. 158-160.

## POÉSIES BRETONNES

*Er hañh Francès, Le pauvre François*, recueilli et traduit par Yan Kerhlen, p. 299-302.

## POÉSIES FRANÇAISES

*Le collier de larmes*, cantilène, par M. Jean Kerivel, p. 54-56.

*Méditation*, par X<sup>\*\*\*</sup>, p. 57-66.

*L'Assiguation*, récit légendaire, par M. François Gélard, p. 134-137.

*D'après nature*, par Sylvane de Kerhalvé, p. 138

*Les passereaux d'argile*, par M. P. Giquello, p. 220-221 (et voir p. 400).

*La place du Peyron à Montpellier*, par M. Joseph Rousse, p. 297-298.

*Hallucination*, par M. Yves Berthou, p. 391.

*A Jeanne d'Arc*, par Gallus, p. 457-458.

*Ma Patrie*, par M<sup>lle</sup> Marguerite Comert, p. 459.

## POÈMES DRAMATIQUES

*Le duc de Ferrare*, drame inédit d'Hippolyte Lucas, publié par M. Léo Lucas, p. 32-53, 90-113, 188-210.

*Le Rêve de Corneille*, à-propos par M. Olivier de Gourcuff, p. 366-380.

## NOUVELLES ET RÉCITS

*Les Châtelains du Menu-Bois*, par Henry de Farcy de Malnoë, p. 139-150, 222-231, 303-311, 381-390.

## COMPTES-RENDUS DE LIVRES

*La Maison de Laval* (1020-1605), de M. Bertrand de Broussillon, par M. René Blanchard, p. 69-71.

*La langue bretonne et les écoles*, par M. O. de Gourcuff, p. 480. — *Poème de Lourdes*, de M<sup>lle</sup> Marie Brunet, par le même, p. 72. — *Aveuglé* roman de Jean Plémeur, par le même, p. 72-73. — *Branches d'épines*, de Sylvane de Kerhalvé, par le même, p. 73-74. — *Un corsaire brestois sous Louis XV*. — *Le procès de Louis XVI et la Révolution du 31 mai*, de M. le D<sup>r</sup> Corre, par le même, p. 75. — *Plume brisée*, monologue de Camille Natal, par le même, p. 76. — *Nouvelle Revue Rétrospective*, par le même, p. 76-77. — *Guerres de Napoléon* (1800-1807), de M. A. Chalamet, par le même, p. 77. — *Souvenirs de mon bataillon*, de M. le marquis des S. . . , par le même, p. 77-78. — *Jérusalem en Bretagne*, de M. le baron Gaëtan de Wismes, p. 78.

*La Chanson de l'eau*, mélodie, p. 79.

*Histoire d'une Maison bretonne et de ses origines anglo-normandes*, de M. R. de Courson de la Villeneuve, par M. P. de Lisle du Dréneuc, p. 79-10.

*Presque Mariée*, monologue ; *Réverie virginale*, mélodie de Camille Natal, p. 150.

*Les deux fédérations de Pontivy*, de M. J. Trévédy, par M. O. de Gourcuff, p. 151. — *Chez nous*, de M. Achille Millien, par le même, p. 152-153. — *Grains de sable*, de M. Carlos Rendon Pérez, par le même, p. 153-154. — *Les cités futures*, de M. André Ibels, par le même, p. 154. — *Chaîne mystique*, de M. Camille Le Senne, par le même, p. 155. — *Notes et Documents inédits sur les opérations des armées républicaines au pays de Retz en 1793*, de M. le M<sup>re</sup> de l'Estourbeillon, par le même, p. 155-156. — *Lettres inédites de Th. M. Laennec*, par le même, p. 156.

*Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, de MM. Eugène Orioux et Justin Vincent, par M. Joseph Roux, p. 156-157.

*La France scolaire*, p. 236.

*Trois semaines dans les griffes prussiennes*, par un ancien aumônier de l'armée de la Loire, par M. O. de Gourcuff, p. 236. — *L'official, représentant du peuple*, publication de M. E. Leroux-Cesbron, par le même, p. 236-237. — *Inventaire des Archives du Château de Sainte-Verge*, de M. le M<sup>re</sup> de l'Estourbeillon, par le même, p. 237-238. — *Mémoires et*

*Souvenirs*, de M. Edmond Biré, par le même, p. 238-239. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, de M. René Kerviler (22<sup>e</sup> fascicule), par le même, p. 239-240.

*Compagnie d'assurances contre les erreurs historiques*, p. 240.

*J. J. Rousseau et ses amies*, de M. Léo Claretie, par M. O. de Gourcuff, p. 312-313. — *La Chute de l'ancienne France, La Fédération*, de M. Marius Sepet, par le même, p. 313. — *Notice sur la Maison de la Lande* de M. le M<sup>re</sup> de Breunond d'Ars-Migré, par le même, p. 314. — *Le Crépuscule du siècle*, de M. André Mellerio, par le même, p. 314-315. — *Heures tristes*, de M. A. Verchin, par le même, p. 315-316. — *Œuvres Complètes d'Horace* traduction de M. le comte Ulysse de Séguier, par le même, p. 316-317. — *Lettre sur l'éducation*, de M. Savarit, par le même, p. 317. — *Trois poètes : Mésanges*, de M. V. de la Perraudière. — *Nos jours de l'Aube au Declin*, de M<sup>me</sup> Berthe Nordez. — *Les joies prochaines*, de M. S. Pierre Massoni, par le même, p. 317-320.

*L'Ere Bretonne*, de M. Frédéric Le Guyader, par M. François Gélard, p. 392-397.

*Les Morts*, de M. Paul Cadiou, par M. O. de Gourcuff, p. 397-398. — *Miscellanées*, de M. Raphaël Damedor, par le même, p. 398-399. — *Répertoire générale de bio bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler (23<sup>e</sup> fascicule), par le même, p. 399-400.

DEUX LIVRES BRETONS : *Cojou-Breiz*, de M. Henry de Kerbeuzec. — *En Bretagne*, de M. Ch. de la Paquerie, par M. O. de Gourcuff, p. 460-461. — *Soirs d'hiver en Bretagne*, de M<sup>lle</sup> Gette de la Saudraye, par le même, p. 462-463. — *Dessèchement du lac de Grand-Lieu*, de M. de Saint-Quentin, par le même, p. 463. — *La Renaissance de l'Idéalisme*, de M. F. Brunetière, par le même, p. 463-464. — *Larmes et Sourires*, de M. H. Bonenfant, par le même, p. 464-465. — *Poésies humanitaires*, de Raphaël Damedor, p. 465-466. — *Simon Deutz*, de M. Johannès Gravier, par le même, p. 466. — *Henry de la Rochejacquelein*, de M. René Vallette, par le même, p. 467. — *La Chanson du Nid*, de M. Abel Letallo, par le même, p. 467-468. — *Au Musée Social du C<sup>te</sup> de Chambrun*, par le même, p. 468. — *Deux brochures sur Du Guesclin*, de M. Jean Lemoine, par le même, p. 468-469.



# TABLE DES NOMS D'AUTEURS

## PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

---

- ANONYME. — *Méditation*, p. 57-66.
- BAGUENIER DESORMAUX (H). — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne*, p. 5-18, 114-133, 211-219, 241-256, 337-349, 401-424.
- BERTHOU (Yves). — *Hallucination*, p. 391.
- BLANCHARD (René). — *Compte-rendu de livre*, p. 69-71.
- BORDERIE (Arthur de la). — *Les Anciens Bretons du Pays de Léon*, p. 425-440.
- COMERT (Marguerite). — *Ma patrie*, p. 449.
- FARCY DE MALNOË (Henry de). — *Les Châtelains du Menu-Bois*, p. 139-150, 222-231, 303-311, 381-390.
- GABORIAU (A.-N.). — *Aux Amis des Arts*, p. 158-160.
- GALLUS. — *A Jeanne d'Arc*, p. 457-458.
- GELARD (François). — *L'Assignation*, p. 134-137. — *Compte-rendu de livre* p. 392-397.
- GIQUELLO (P) — *Les passereaux d'argile*, p. 220-221, et voy. p. 400.
- GOURCUFF (Olivier de). — *Le Rêve de Corneille*, p. 366-380.
- Comptes-rendus de livres*, p. 71-79, 151-156, 236-240, 312-320, 397-400, 460-469.
- GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — *Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne*, p. 350-365.
- HAVARD (Oscar). — *L'Histoire de Bretagne*, de M. A. de la Borderie. p. 232-235.
- KERHLEN (Yan). — *Er haih François. Le pauvre François*, p. 299-302.
- KERIVEL (Jean). — *Le Collier de larmes*, p. 54-56.

